André Toust Lagarde Phe.

I
11 A
8

HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE,

DÉDIÉE AU ROI,

Par M. l'Abbé DE BERAULT-BERCASTEL,
Chanoine de l'Eglise de Noyon.

TOME VIII,

DEPUIS la décadence des fauteurs du grand schisme d'Occident en 1400, jusqu'au commencement du luthéranisme en 1517.

UNIVERSITY OF OTTAWA
LIBRARY

A TOULOUSE,
Chez J.n-M.eu DOULADOURE, Imprimeur-Libraire,
Acquéreur du Fonds de J.n-B.te BROULHIET, rue Saint-Rome, n.° 41.

DE L'IMPRIMERIE DE BROULHIET, 1809.

CSP
BX
945
.B45
1809
v.8

SOMMAIRES

DU HUITIÈME VOLUME,

EN FORME DE TABLE.

LIVRE QUARANTE-HUITIÈME.

ETAT général de l'Europe et de ses principales puissances, page 1. *Voyage de l'empereur Manuel-Paléologue en occident*, 5. *Bajazet vaincu et fait prisonnier par Tamerlan*, 6. *Jubilé séculaire*, 8. *Flagellans*, 9. *Erreurs de Wiclef portées en Bohème et en Allemagne*, 11. *Jean Hus*, 11. *Evasion et rétablissement de Benoît XIII*, 12. *Mort de Boniface IX*, 19. *Election d'Innocent VII*, 20. *Fruits du zèle de saint Vincent Ferrier*, 22. *La bienheureuse Colette réforme l'ordre de saint François*, 23. *La France veut de nouveau se soustraire à l'obédience de Benoît XIII*, 26. *Grégoire XII succède à Innocent VII*, 27. *Négociation entre Benoît XIII et Grégoire VII*, 29. *Le duc de Bourgogne fait assassiner le duc d'Orléans*, 31. *Benoît XIII s'enfuit en Espagne*, 33. *La France prend le parti de la neutralité entre les deux papes*, 33. *Convocation du concile de Pise*, 33. *Benoît XIII tient son concile à Perpignan*, 35. *Ouverture du concile de Pise*, 36. *Ambassadeurs de Robert de Bavière au concile*, 36. *L'Italie se soustrait à l'obédience de Grégoire XII*, 39. *Ambassadeurs des princes divers au concile de Pise*, 40. *Soustraction des deux obédiences, prononcée par le concile*, 44. *Arrivée et fuite des légats de Benoît XIII*, 45. *Election d'Alexandre V*, 46. *Concile de Grégoire XII*, 48. *Effets du concile de Pise*, 49. *Obédience d'Alexandre V*, 50.

Conduite et caractère de ce pape, 51. *Bulle d'Alexandre contre Wiclef. Jacobel et Jérôme de Prague*, 52. *Jean XXIII, pape*, 53. *Sigismond, empereur*, 54. *Bataille de Garillan, et ses suites*, 55. *Albicus succède à Sbincon, archevêque de Prague. Progrès de Jean Hus*, 56. *Bulle de Jean XXIII contre les Wiclefistes et les Hussites*, 57. *Grégoire XII abandonné par le roi Ladislas*, 58. *Ladislas s'empare de Rome*, 58. *Sa mort*, 59. *Henri V succède en Angleterre au roi Henri IV. Révolte des lollards punie*, 59. *On condamne en France la doctrine du tyrannicide*, 61. *Convocation du concile de Constance*, 62.

LIVRE QUARANTE-NEUVIÈME.

Arrivée de Jean XXIII à Constance, 64. *Arrivée et caractère de l'empereur Sigismond*, 66. *Nonces de Grégoire XII et de Benoît XIII*, 68. *Le concile se détermine par la voie de cession*, 69. *On prend le parti d'opiner par nations*, 71. *Gerson député de l'université de Paris, et ambassadeur du roi de France*, 73. *Jean XXIII s'engage à la cession*, 73. *Il se retire furtivement de Constance*, 75. *Frédéric d'Autriche mis au ban de l'empire*, 76. *Les cardinaux Pierre d'Ailli et François Zabarelle président à la troisième session*, 77. *Décrets importans de la session quatrième*, 79. *On appuie sur les mêmes objets dans la cinquième*, 81. *Députation du concile vers Jean XXIII*, 82. *Jean est trahi par Frédéric d'Autriche*, 83. *Erreurs de Wiclef condamnées à Constance*, 84. *Jean XXIII accusé, pris et renfermé*, 85. *Il écrit à l'empereur*, 88. *Sentence de déposition prononcée contre lui dans la douzième session*, 89. *Sentiment de la cour de France à ce sujet*, 91. *Soumission de Grégoire XII*, 92. *Jean Hus à Constance. Sauf-conduit de l'empereur*, 93. *Rétractations de Jean Hus et de Jérôme de Prague*, 95. *Supplice de Jean Hus*, 97. *Variations et supplice de Jérôme de Prague*, 98. *Condamnation du tyrannicide à Constance*, 100. *L'empereur Sigismond va conférer en Aragon avec Be-*

noît XIII, 102. *Capitulation de Narbonne*, 105. *Soustraction d'obédience prononcée dans le parti de Benoît XIII*, 106. *Travaux apostoliques et mort de saint Vincent Ferrier*, 106. *Triste situation de la France. Mauvais offices de l'empereur*, 107. *Benoît XIII déposé à Constance*, 109. *Mémoire indécent de Bernard Baptisé, pour la réformation*, 109. *Mémoire de Pierre d'Ailli*, 110. *Mémoire de Gerson*, 112. *Election de Martin V*, 114. *Quelques points de réforme publiés par le nouveau pape*, 115. *Affaire de Jean de Falkemberg*, 116. *Désordres causés à Prague par la mort de Jean Hus*, 118. *Commencemens de Ziska*, 118. *Bulle de Martin V contre les nouvelles erreurs, et pour la confirmation du concile de Constance*, 119.

LIVRE CINQUANTIÈME.

Séjour de Martin V à Florence, qu'il érige en métropole. Soumission volontaire de Jean XXIII, 123. *Sa mort*, 124. *Ambassade de l'empereur d'orient au pape*, 124. *Réception de Martin V à Rome*, 126. *Sigismond succède à Wenceslas dans le royaume de Bohême*, 126. *Commencement des Thaborites. Progrès de Ziska*, 127. *Hérésie des Adamites*, 128. *Orébites, et autres fanatiques*, 128. *Cruautés et brigandages des Hussites*, 129. *Mort de Ziska*, 130. *Concile de Saltzbourg*, 131. *Les Portugais découvrent les Indes orientales*, 132. *Charles VII exclus du trône de France*, 133. *Assassinat du duc de Bourgogne*, 134. *Mort de Charles VI*, 135. *Malheureux état de la France*, 135. *Concile assemblé à Paris, puis à Sienne*, 136. *Schisme renouvelé par Alfonse, roi d'Aragon*, 136. *Affaires de Naples*, 137. *Mort de Pierre de Lune, et son caractère*, 138. *Gilles Mugnos élu en sa place*, 141. *Le roi Alfonse retiré du schisme par le cardinal de Foix*, 142. *Réformes religieuses en Espagne*, 145. *Succès de la bienheureuse Colette*, 146. *Saint Bernardin de Sienne. Observantins*, 146. *Fondation de l'université de Louvain*, 148. *Division entre les Hussites. Calixtins*, 149.

Procope le Rasé et Procope le Petit, 151. *Portrait des prêtres hussites*, 152. *La Pucelle d'Orléans*, 154. *Elle est présentée au roi*, 155. *Examen de sa mission*, 156. *Délivrance d'Orléans*, 157. *Bataille de Patai*, 158. *Le connétable Artur de Bretagne agit pour Charles VII*, 159. *La Pucelle fait sacrer le roi à Rheims*, 159. *Preuves des exploits de la Pucelle*, 160. *Principes de ces exploits*, 163. *Fin de la Pucelle*, 165. *On réhabilite sa mémoire*, 168. *Institution de l'ordre de la Toison d'or*, 169. *Convocation du concile de Bâle. Mort de Martin V*, 170. *Fâcheux commencemens du pontificat d'Eugène IV*, 171.

LIVRE CINQUANTE-UNIÈME.

Faibles commencemens du concile de Bâle, 172. *Jean Beaupère député par le concile vers le pape*, 173. *Première session*, 174. *Le concile se continue malgré la bulle du pape*, 175. *La France s'intéresse en faveur du concile de Bâle*, 176. *Institution de l'université de Caen*, 178. *Sigismond favorable au concile*, 178. *Menaces et entreprises du concile contre le pape*, 179. *Nonces envoyés au concile*, 180. *Arrivée des Hussites à Bâle*, 182. *L'évêque de Coutances est envoyé par le concile dans la Bohème*, 183. *Défaite des Hussites les plus furieux*, 186. *Les autres se réunissent aux catholiques*, 186. *Le pape fléchit, et se réconcilie avec le concile*, 188. *Etat paisible du concile de Bâle*, 190. *Sainte hostie de Dijon*, 191. *Le pape et le concile s'efforcent à l'envi de gagner les Grecs*, 193. *Le concile fait de bons règlemens de discipline*, 193. *Il supprime les annates*, 194. *Le pape Eugène s'enfuit de Rome*, 195. *Activité inquiète du concile de Bâle*, 197. *Réconciliation du duc Philippe le Bon de Bourgogne avec Charles VII*, 198. *Le cardinal d'Alleman*, 201. *Contradictions et divisions du concile*, 201. *Exhortation de George de Trébizonde à Jean Paléologue*, 203. *Entrée de cet empereur à Venise*, 204. *Bulle pour la translation du concile de Bâle à Ferrare*, 206. *Censures respectives du pape et*

du concile de Bâle, 207. *Ouverture du concile de Ferrare, et ordre des séances*, 208. *Conférences préliminaires*, 209. *Assemblée de Bourges, où se fait la pragmatique-sanction*, 210. *Mort de l'empereur Sigismond*, 212. *Albert II, duc d'Autriche, lui succède*, 212. *Disputes sur la procession du Saint-Esprit*, 214. *Raisonnemens de l'archevêque de Rhodes*, 215. *Réponses de Bessarion de Nicée et de Marc d'Ephèse*, 217. *Répliques du cardinal Julien et du provincial des Dominicains de Lombardie. Fait de Charisius*, 217. *Le concile est transféré de Ferrare à Florence*, 219. *Marc d'Ephèse confondu par le provincial des Dominicains*, 220. *Bessarion reconnaît et confesse la vérité*, 224. *George Scholarius appuie Bessarion*, 225. *Le patriarche de Constantinople, l'empereur et tous les Grecs, excepté Marc d'Ephèse, embrassent l'union*, 225. *Mort du patriarche de Constantinople*, 227. *Publication du décret de Florence*, 228. *Points d'explication entre les Latins et les Grecs*, 230. *Tumulte et derniers excès du concile de Bâle qui dépose le pape*, 232. *Il est frappé d'anathème par le pontife*, 237. *Décret de Bâle pour l'immaculée Conception*, 237. *Amédée, duc de Savoie*, 237. *Il est déclaré pape par le concile de Bâle*, 238. *La cour de France et la plupart des souverains ont horreur de ce schisme*, 238. *Défection des Grecs arrivés chez eux. Fermeté de leurs plus illustres prélats*, 241. *Mort de Marc d'Ephèse*, 242. *Le livre de l'imitation de Jesus-Christ mis au jour*, 243. *Invention de l'imprimerie*, 243. *Réunion des Arméniens à l'église romaine*, 245. *Réunion des Jacobites*, 246. *L'empereur d'Ethiopie et le patriarche Melquite d'Alexandrie écrivent au pape des lettres de soumission*, 247. *Amédée, dit Félix V, mécontent de son concile*, 248. *Négociations du pape avec les Allemands*, 249. *Réflexion sur les contradictions apparentes entre les décrets des deux conciles*, 250.

LIVRE CINQUANTE-DEUXIÈME.

Décadence du concile de Bâle, 252. *Le roi d'Aragon se réconcilie avec le vrai pape*, 254. *Mort du pieux cardinal Albergati*, 256. *Division en Pologne*, 257. *Victoires d'Huniade*, 258. *Scanderbeg remonte sur le trône de ses pères*, 259. *Trève d'Amurat avec le roi de Pologne*, 261. *Bataille de Varne*, 265. *Mort du roi Ladislas*, 267. *Mort du cardinal Julien Cesarini*, 268. *Soumission des Eutychiens de Syrie au concile de Latran*, 269. *Casimir IV, roi de Pologne*, 270. *Mort de l'empereur Jean Paléologue, remplacé par son frère Constantin*, 271. *Négociations pour l'extirpation du schisme*, 272. *Saint Antonin élevé sur le siége de Florence*, 273. *Canonisation de saint Nicolas de Tolentin*, 275. *Concorde rétablie entre le pape et les Allemands*, 276. *Sages conseils de la France*, 277. *Mort d'Eugène IV*, 278. *Son caractère*, 279. *Nicolas V*, 280. *Fin de la neutralité de l'église d'Allemagne*, 281. *Conférence de Lyon*, 282. *Concordat germanique*, 283. *Légation du cardinal de Carvajal en Bohème*, 284. *Pogebrac*, 285. *Cabales et intrusion de Roquesane*, 285. *Les sectaires se rendent maîtres de Prague*, 287. *Conciles provinciaux en France. Supplice du maréchal de Retz*, 288. *Assemblée de Lyon pour l'extinction du schisme*, 291. *Renonciation d'Amédée au pontificat*, 293. *Réflexion sur la conduite du cardinal d'Alleman*, 294. *Dissolution du concile de Lausanne*, 296. *Autorité et variétés du concile de Bâle*, 296.

LIVRE CINQUANTE-TROISIÈME.

Soumission des états divers au pape légitime, 298. *Jubilé de la cinquantième année*, 299. *Canonisation de saint Bernardin de Sienne*, 300. *Saint Didace*, 300. *Réduction des Anglais en France*, 302. *Bataille de Four-*

migni, 306. *Mission du B. Capistran en Allemagne*, 310. *Fermeté de Sbignée, évêque de Cracovie*, 313. *Le sultan Mahomet II*, 314. *Alarmes du pape*, 316. *Le cardinal d'Estouteville réforme l'université de Paris*, 317. *Frivolité et avarice de l'empereur Frédéric II*, 318. *Indifférence des états chrétiens sur les progrès du Turc*, 320. *Avertissement du pape aux Grecs*, 321. *Saint Laurent Justinien, premier patriarche de Venise*, 324. *Le solitaire Gennade anime les Grecs schismatiques*, 326. *Mahomet II bâtit le fort occidental des Dardanelles*, 327. *Il investit Constantinople*, 328. *Artillerie du sultan*, 330. *Belle défense du général Justinien*, 331. *Mahomet fait transporter ses vaisseaux par terre*, 332. *Victoire prodigieuse des vaisseaux chrétiens*, 333. *Le courage de Justinien se dément*, 335. *L'empereur Constantin périt en combattant*, 337. *Les Turcs se rendent maîtres de Constantinople. Excès de leur barbarie*, 338. *Prise de Galata*, 339. *Evasion du cardinal Isidore*, 340. *Fin malheureuse de l'amiral Notaras*, 340. *Phranzès, grand maître de la garde-robe, fait esclave*, 341. *Le sultan rétablit l'ordre et la sûreté dans Constantinople*, 341. *Il fait élire un patriarche*, 342. *Il rend visite au patriarche Gennade, et l'écoute sur la religion. Ouvrages de Gennade*, 343. *Relique du saint Suaire. Avantages retirés du malheur des Grecs par l'église latine*, 344.

LIVRE CINQUANTE-QUATRIÈME.

Exhortations d'Æneas Sylvius aux princes chrétiens, 346. *Denys le Chartreux*, 347. *Epargne sordide de Frédéric III*, 348. *Les Prussiens se donnent au roi de Pologne*, 349. *Bas intérêt des Vénitiens et des Génois*, 350. *Mort de Nicolas V*, 350. *Alfonse Tostat*, 351. *Election de Callixte III*, 352. *Il s'engage par vœu à faire la guerre aux Turcs*, 353. *Affaire de Guillaume de Malestroit, évêque de Nantes*, 354. *Querelle des ordres mendians avec l'université de Paris*, 355. *Doctrine de l'Immaculée Conception confirmée*, 356. *Concile de Soissons*, 356. *Affreux*

ouragans en Italie, 357. *Délivrance de Belgrade*, 358. *Mort d'Huniade et du B. Capistran*, 361. *Héroïsme d'une jeune Lesbienne*, 363. *Exploits d'Usum-Cassan, roi de Perse*, 363. *Ladislas, fils d'Huniade, décapité*, 364. *Matthias, autre fils d'Huniade, élu roi de Hongrie*, 365. *Pogebrac se fait proclamer roi de Bohème*, 366. *Destruction du Thabor et des Thaborites*, 367. *Mort du roi Alfonse d'Aragon*, 367. *Intrigues du conclave après la mort de Callixte III*, 368. *Enée Sylvius, pape sous le nom de Pie II*, 373. *Son zèle contre les Turcs*, 377. *Sa partialité en faveur de Ferdinand d'Aragon*, 378. *Affaires de Bohème*, 380. *Côme de Médicis*, 381. *Assemblée de Mantoue contre les Turcs*, 382. *Affaires de la pragmatique-sanction*, 383. *Bulle à ce sujet*, 384. *Appel des Français*, 385. *Mort de Charles VII*, 386. *Appel du duc d'Autriche contre quelques décrets du pape*, 387. *Invectives de Grégoire d'Heimbourg*, 388. *Louis XI veut rétablir la pragmatique-sanction*, 388. *Conduite de Geoffroi, évêque d'Arras*, 389 *Variations de Louis XI au sujet de la pragmatique*, 392. *Chute de Trébizonde*, 393. *Jaïza reprise sur Mahomet par le roi Matthias*, 394. *Départ de Pie II pour la guerre de Turquie*, 395. *Rétractations de ce pontife*, 396. *Sa mort. Sainte Catherine de Bologne*, 397. *Paul II*, 397. *Il gratifie les cardinaux*, 398. *Il excommunie Pogebrac*, 400. *Scanderbeg fait lever le siége de Croies*, 402. *Mort de ce héros*, 402. *Martyrs illustres. Le bienheureux André du Chio*, 403. *L'empereur Frédéric à Rome*. 404. *Etablissement des chevaliers de Saint-Michel*, 405. *Jubilé réduit à la vingt-cinquième année. Fanatisme de Mahomet II*, 405. *Prise de Negrepont*, 406. *Vains projets contre les infidèles*, 407. *Mort de Paul II*, 408.

LIVRE CINQUANTE-CINQUIÈME.

LE pape Sixte IV, 409. *Fin malheureuse du roi Henri VI*, 411. *Légation du cardinal de Borgia en Espagne*, 412. *Désagremens de Bessarion à la cour de France*, 413. *Sa mort, son zèle pour les lettres*, 414. *Exploits militaires*

du cardinal Carafe, 414. *Institution de l'*Angelus, 415. *Concile d'Aranda*, 417. *Saint François de Paule, instituteur des Minimes*, 418. *Le bienheureux Amédée de Savoie*, 419. *Tribut de Naples, réduit à la haquenée*, 420. *Avignon érigé en métropole*, 421. *Bulle de Sixte IV pour la Conception immaculée*, 422. *Querelle des Pazzi et des Médicis*, 423. *Louis XI soutient les Florentins contre le pape*, 427. *Différent entre les religieux mendians d'Allemagne et les curés*, 430. *Affaire des réalistes et des nominaux*, 431. *Erreurs de Jean de Vésalie*, 433. *Erreurs de Pierre d'Osma*, 434. *Ferdinand établit l'inquisition en Espagne*, 435. *Notions sur ce tribunal*, 437. *Progrès et revers de Mahomet II*, 440. *Les Turcs pénètrent en Italie par les Alpes*, 441. *Siége de Rhodes et sa délivrance*, 442. *Prise d'Otrante par les Turcs*, 444. *Mort subite de Mahomet II*, 445. *Zizim dispute l'empire à Bajazet*, 446. *Reprise d'Otrante*, 447. *Révolutions en Angleterre*, 448. *Retraite de Louis XI au château du Plessis*, 449. *Il fait venir d'Italie saint François de Paule*, 450. *Mort de Louis XI. Son étrange caractère*, 452. *Mort de Sixte IV*, 454. *Innocent VIII*, 455. *Saint Casimir, prince de Pologne*, 456. *Etablissement des religieuses de la Conception*, 456. *Soulèvement causé par l'inquisition*, 457. *Martyre de saint Pierre d'Arbueza*, 458. *Mission du Congo*, 459. *Avénement d'Isabelle au trône de Castille*, 460. *Guerre civile entre les Maures d'Espagne*, 461. *Jean Laillier exclus du doctorat par l'université de Paris, pour cause de wicléfisme*, 462. *Renaud Péacok condamné au concile de Lambeth*, 463. *Extravagances de Jean Marchand au sujet de saint François*, 464. *Stigmates de sainte Catherine de Sienne*, 465. *Pic de la Mirandole*, 466. *Zizim amené de France à Rome*, 467. *Grandes maîtrises des ordres de chevalerie réunies à la couronne d'Espagne*, 469. *Siége et prise de Grenade*, 471.

LIVRE CINQUANTE-SIXIÈME.

FERMENTATIONS causées dans tous les esprits par la découverte du Nouveau-Monde, 475. *Découvertes de Christophe Colomb*, 478. *Don Bueil, premier missionnaire de l'Amérique*, 481. *Titre de la croix du Sauveur, trouvé à Rome*, 481. *Mort d'Innocent VIII*, 482. *Alexandre VI*, 483. *Intrigues et mouvemens en Italie*, 485. *Maximilien I, empereur. Usurpation du duché de Milan par Ludovic Sforce*, 490. *Troubles en Bohème et en Hongrie*, 491. *Entrée et progrès de Charles VIII en Italie*, 492. *Exemple de continence donné par ce prince*, 493. *Charles VIII à Rome. Sa modération*, 494. *Mort violente du prince Zizim*, 496. *Terreur et abdication d'Alfonse, roi de Naples*, 497. *Manœuvres d'Alexandre VI, et soulèvement général de l'Italie contre les Français*, 498. *Bataille de Fornoue*, 499. *Expulsion des Maures d'Espagne*, 500. *Maures et Juifs chassés de Portugal*, 501. *Vasquez de Gama double le cap de Bonne-Espérance, et pénètre dans les Indes*, 502. *Principe de l'énergie portugaise*, 504. *Améric Vespuce donne son nom aux découvertes de Colomb*, 505. *Le roi consulte l'université de Paris au sujet des désordres d'Alexandre VI*, 506. *Décret de cette université pour l'Immaculée Conception*, 506. *Institution des Repenties*, 507. *Vertus et mort de Charles VIII*, 508. *Etablissement du parlement de Bretagne*, 509. *Bonté de Louis XII*, 509. *Répudiation de la reine Jeanne*, 511. *César de Borgia en France*, 513. *Le cardinal d'Amboise*, 513. *Réforme des Jacobins et des Cordeliers*, 515. *Milanez recouvré par Louis XII*, 517. *Commencement de Ximenès*, 517. *Il est contraint par le pape d'accepter l'archevêché de Tolède*, 519. *Sa vie régulière et dure*, 520. *Sa hauteur apparente*, 521. *Il réforme les Cordeliers*, 523. *Sa réception et ses œuvres à Tolède*, 524. *Son synode pour la discipline*, 527. *Histoire de Jérôme Savonarole*, 529. *Révolte à Grenade*, 530. *Conversion*

du prince Zégri, 5[illegible]. *Ximenès empêche de traduire la Bible en arabe vulgaire*, 533. *Conversion des Grenadins*, 534. *Châtimens ordonnés en Espagne contre les tyrans du Nouveau-Monde*, 535. *Fondation du collége de Saint-Ildefonse d'Alcala*, 536. *Institution pour l'éducation et pour la sûreté des mœurs des jeunes personnes du sexe*, 537. *Traités frauduleux de Ferdinand avec Louis XII*, 538. *Institution des Annonciades de sainte Jeanne de France*, 540. *Mort de cette sainte*, 541. *Cruauté perfide de César de Borgia*, 541. *Empoisonnement fortuit d'Alexandre VI*, 542.

LIVRE CINQUANTE-SEPTIÈME.

Le cardinal d'Amboise joué par le cardinal de la Rovère dans sa prétention au pontificat, 545. *Election et mort de Pie III. Election de Jules II*, 547. *Ruine de César de Borgia*, 548. *Mort de la reine Isabelle*, 550. *Jeanne la Folle, reine de Castille sous la régence de Ferdinand*, 550. *Catherine d'Aragon remariée au prince Henri d'Angleterre*, 551. *Calixtins et frères de Bohême*, 552. *Bulle pour l'élection des papes*, 555. *Commencement de Saint-Pierre de Rome*, 556. *Progrès des Portugais dans les Indes*, 556. *François d'Almeida, premier vice-roi*, 557. *Le grand Albuquerque*, 558. *Juifs massacrés à Lisbonne*, 559. *Mort de saint François de Paule*, 560. *Mariage de la princesse Claude de France avec le duc d'Angoulême*, 562. *Ligue de Cambrai contre les Vénitiens*, 563. *Bataille d'Agnadel*, 565. *Ximenès fait la conquête d'Oran*, 568. *Pierre de Navarre*, 567. *Modestie de Ximenès*, 572. *Ligue de Ferdinand et des Italiens contre la France*, 574. *Mort du cardinal d'Amboise*, 575. *Violence de Jules II contre la France*, 576. *Assemblée du clergé à Orléans*, 577. *Jules II à la tête des armées*, 578. *Conciliabule de Pise*, 580. *Il est transféré à Milan*, 582. *Convocation du concile de Latran*, 583. *Son ouverture*, 584. *Revers de Louis XII*, 584. *Ferdinand usurpe la Navarre*, 585. *Mort de Jules II*,

587. *Léon X*, 588. *Sa prudence et sa modération à l'égard des Français*, 589. *Bataille de Novare*, 591. *Réconciliation des Français avec le concile de Latran*, 592. *Mort de la reine de France*, 594. *Second mariage et mort de Louis XII*, 595. *François I*, 596. *Décrets de réformations faits au concile de Latran*, 597. *Victoire de François I en Italie*, 600. *Conférence de Bologne*, 603. *Le concordat est substitué à la pragmatique-sanction*, 605. *Mort de Ferdinand le Catholique*, 609. *Ximenès, régent de Castille*, 611. *Disgrace et mort de Ximenès*, 613. *Fin du concile de Latran. Conjuration tramée contre Léon X*, 614. *Indulgences publiées dans tous les pays chrétiens*, 615.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

TOME HUITIÈME,

Depuis la décadence des fauteurs du grand schisme d'occident en 1400, jusqu'au commencement du Luthéranisme en 1517.

LIVRE QUARANTE-HUITIÈME.

Depuis la décadence des fauteurs du grand schisme d'occident en 1400, *jusqu'au concile de Constance en* 1414.

A La fin du second âge de l'église, les nations diverses dont elle était composée depuis la chute de l'empire romain, sorties enfin de la barbarie, de la stupide ignorance, de la superstition, et des pratiques les plus vicieuses qui en sont comme les suites nécessaires, avaient pris le caractère et la forme, qu'à de légères nuances près elles retiennent encore aujourd'hui. Dans leurs génies, leurs mœurs et leurs

coutumes, nous n'apercevrons plus désormais que ces diversités légères, qui sont occasionnées par la différence des situations, et qui ne sont pas plus durables que ces incidens passagers. La différence prodigieuse de la physionomie des peuples anciens à celle des peuples modernes, si l'on peut s'exprimer de la sorte, fut principalement l'effet de ces expéditions tumultueuses et lointaines, qui agitèrent durant deux siècles toutes les nations chrétiennes. Du chaos reproduit par ce bouleversement universel, on vit éclore, comme un monde nouveau, une sorte d'indigènes dont les généalogies antérieures, à l'exception de quelques races augustes, furent bientôt reléguées dans la classe des chimères.

Cependant la discorde et les rivalités intestines agitèrent encore long-temps, dans le quinzième siècle, ces peuples renouvelés, et si différens de leurs premiers auteurs. Le duc Frédéric de Brunswick, substitué dans l'empire à l'imbécille Wenceslas, fut assassiné par le comte de Waldeck avant d'avoir été couronné. Robert, comte palatin du Rhin, élu en sa place dès le 24 Août 1400, ne fut couronné que l'année suivante dans la ville de Cologne, parce qu'Aix-la-Chapelle refusa de lui ouvrir ses portes. Cette ville privilégiée demeurait attachée à Wenceslas, qui, malgré la bassesse de son ame, continuait à se porter pour empereur, et fut encore long-temps appuyé d'une faction assez considérable. Elle le soutint jusque sous l'empire de Sigismond son frère, que les sectaires de Bohème désolèrent d'ailleurs par des séditions fréquentes, et par des victoires presque aussi souvent réitérées. La puissance impériale n'était pas plus révérée en Italie. Outre les villes commerçantes érigées en républiques, Milan, Mantoue, Modène furent subjuguées par des seigneurs particuliers qui s'arrogèrent une indépendance pareille. En même temps, les contrées méridionales étaient sans cesse inondées de sang par les deux factions d'Aragon et d'Anjou, qui se disputaient le royaume de Naples avec d'autant plus de fureur que leurs titres étaient plus équivoques.

La France gémissait dans un état plus déplorable encore par l'ambition jalouse de quatre princes du sang, qui voulaient chacun s'emparer seul de l'administration politique dont l'infirmité de Charles VI le rendait incapable. Le duc d'Orléans, frère du monarque, devint la victime de la perfidie du duc de Bourgogne; et ce ne furent là que les prémices de l'horreur. Un monstre dénaturé, sous le titre sacré de reine et de mère, exclut de la couronne son propre fils, et par un traité solennel, la livra, avec le destin de la France, à la dureté britannique. On avait essuyé peu auparavant la perte de la bataille d'Azincourt, plus funeste que celles de Créci et de Poitiers; et le jour où se conclut à Troies ce monstrueux traité, parut avec raison infiniment plus funeste que la journée d'Azincourt. Le royaume fut plongé depuis dans un abîme de malheurs si extrêmes, si multipliés, si fortement liés l'un à l'autre, si désespérans et si peu réparables, qu'on crut n'en avoir pu sortir que par un miracle.

L'Angleterre, après ce lustre odieux et passager qui ne résulte que de la discorde nourrie entre des voisins, se vit à son tour en butte à toutes les fureurs des brigues et des cabales. L'infortuné Henri VI, qui le 31 d'Août 1422 hérita des deux royaumes d'Henri V son père, ne fut pas seulement contraint d'abandonner celui de France, mais il se vit encore arracher l'Angleterre et la vie, après avoir essuyé pendant quarante ans, avec son peuple et sa famille, tous les désastres des factions et des guerres intestines. Deux fois précipité du trône, et jeté dans les fers, et deux fois rétabli, il fut arrêté de nouveau, et poignardé dans sa prison. Treize effroyables batailles, et un bien plus grand nombre de siéges meurtriers, signalèrent tour à tour les atroces factions de la rose blanche et de la rose rouge, c'est-à-dire, des maisons d'Yorck et de Lancastre, qui ne firent de la Grande-Bretagne, pendant près d'un siècle, qu'un théâtre de sang et de forfaits: désastre qui aboutit à la ruine de la race des Plantagénètes, source commune des prétentions de ces deux mai-

sons, et qui régnait en Angleterre depuis plus de trois cents ans.

En Espagne, les infidèles qui l'avaient envahie, et si long-temps possédée presque toute entière, réduits enfin au seul royaume de Grenade, d'où bientôt encore ils devaient être chassés, ne donnaient plus d'inquiétude aux chrétiens : mais la division qui avait ruiné la domination musulmane, semblait, avec les victoires et la sécurité, avoir passé chez ses destructeurs. Quatre états divers, la Castille, l'Aragon, la Navarre et le Portugal, partageaient cette région isolée, dont la seule assiette marquait les inconvéniens de ce partage. La difficulté du recours aux puissances étrangères, et en même temps la facilité des communications et des invasions intérieures ; la continuité de la guerre contre les Maures, qui avait banni les sciences et les arts, fait abandonner le commerce aux juifs, ignorer en un mot toute autre profession que celle des armes ; les alliances entre les familles royales des états concentrés dans ce coin du monde, où les femmes héritaient du sceptre ainsi que les mâles ; tant de prétextes et de facilités pour envahir, et le désir naturel de conserver, tout fournissait de jour en jour des causes nouvelles aux guerres nationales. Les Espagnes ne parvinrent dans la suite à un état paisible, que par le mariage de Ferdinand d'Aragon avec Isabelle de Castille, et par la réunion stable de ces deux royaumes : cause première de la grandeur et de la solide prospérité de ces régions, qu'elle délivra du danger de retomber sous l'esclavage des Arabes renvoyés au delà des mers, et dont elle décora le monarque du titre glorieux de roi catholique.

Sur la fin du quatorzième siècle, et dans les commencemens du quinzième, la reine Marguerite de Valdemar, surnommée la Sémiramis du nord, remit les royaumes de cette extrémité de notre hémisphère, dans un état de splendeur et de tranquillité qui leur avait été inconnu avant elle, et qui disparut bientôt après. L'amour excessif de ces peuples pour la liberté, la fierté et les prérogatives

des grands, les priviléges exorbitans du clergé, le système de l'élection, ou de la succession arbitraire des rois, mettaient à leur autorité des bornes si étroites, qu'ils ne pouvaient rien faire pour le bien public; ils ne secouèrent de temps en temps ces entraves, que par une violence qui avait l'air de la tyrannie. De là, durant la plus grande partie du siècle que nous décrivons, les peuples n'eurent qu'à gémir alternativement, ou dans l'oppression, ou dans l'anarchie, et bien souvent dans les horreurs réunies de l'une et de l'autre. La Pologne eut à souffrir l'ambition et l'avidité des religieux militaires de l'ordre teutonique, qui ne devaient que faciliter les progrès de l'évangile, jusqu'à ce que le grand Jagellon, dit Udalislas V, peu avant sa mort, qui arriva le 31 Mai 1434, les réduisit à lui céder une partie de la Prusse, et à ne tenir le reste qu'à titre de fief relevant de sa couronne.

L'empire de Constantinople, presque réduit à la ville de ce nom, déjà bloquée par les Turcs, était près de tomber au pouvoir de leur sultan Bajazet, le premier des Ottomans qui ait obtenu ce titre du sultan d'Egypte, représentant des anciens califes (1). Manuel-Paléologue, cinquième empereur de cette maison, après avoir sans succès imploré par lettres le secours des Occidentaux, prit le parti de l'aller solliciter en personne. Il s'embarqua pour Venise, passa par Milan, où le duc Galéas Visconti lui donna un équipage convenable à son rang, et il se rendit à Paris le 3 Juin 1400. On lui fit les plus grands honneurs: les ducs de Berry et de Bourgogne allèrent assez loin au devant de lui; le roi Charles VI, qui se trouvait dans un de ses bons intervalles, vint le recevoir à la porte de la ville, et le prince grec y fit son entrée avec plus de pompe qu'il n'eût pu faire à Constantinople: mais ce fut là tout le succès de son voyage, et de son séjour, qui fut de deux ans et demi, à la réserve d'une apparition qu'il fit avec aussi peu de fruit dans la Grande-Bretagne. On pourrait ajou-

(1) Calch. l. 11, p. 44. Juv. p. 143.

ter que tout l'avantage fut pour les nations qu'il était venu intéresser en sa faveur. Paléologue était accompagné de plusieurs savans, qui répandirent en Europe les germes et le goût de la littérature. Ils y apprirent à connaître les livres de la Grèce, à priser et à imiter tous les bons auteurs de l'antiquité.

Tout ce qu'il put obtenir, ce fut quelques secours en argent; ce qui ne lui était pas à beaucoup près le plus nécessaire contre la valeur ottomane : mais par les ressources admirables de la Providence, qui voulait encore fournir aux Grecs un dernier moyen de salut, avant de punir leur schisme par le renversement de leur empire, le secours lui vint d'où il avait moins sujet de l'attendre (1). Il avait, à la vérité, réclamé contre l'oppression de Bajazet, l'équité de Tamerlan ou Timur le boiteux, de la race de Genghiskan, et comme lui empereur des Mogols, et maître de presque toute l'Asie; mais il faisait si peu de fond sur ce moyen de défense, qu'il était parti peu après pour se ménager celle des Occidentaux. Cependant le fier Tartare envoya dire à l'Ottoman, en termes impératifs, qu'il eût à laisser tranquille Paléologue son protégé, et à lui restituer les provinces qu'il avait déjà envahies. Bajazet, furieux d'un procédé si hautain, s'emporta jusqu'à outrager les envoyés de Tamerlan. Ces deux rivaux terribles marchèrent aussitôt l'un contre l'autre : ils se rencontrèrent dans les plaines d'Angora, l'ancienne Ancyre de Galatie, où ils se livrèrent une des plus sanglantes batailles dont il soit fait mention. Bajazet la perdit, et fut fait prisonnier. Toute la Natolie devint la conquête du vainqueur; Nicée fut pillée, Pruse réduite en cendres, et tout le pays dévasté jusqu'au Bosphore de Thrace. Il usa néanmoins envers son prisonnier d'une modération à laquelle on n'avait pas lieu de s'attendre, et n'oublia rien pour le consoler de sa mauvaise fortune. Il se disposait même à lui rendre la liberté, quand l'Ottoman superbe mourut, vraisemblablement de chagrin. La

(1) Bibl. or. p. 877.

cage de fer où les auteurs grecs le font renfermer et périr (1), doit être mise au nombre des épisodes romanesques, qui sont de style parmi les historiens de cette nation.

Paléologue, instruit en route de ces heureuses nouvelles, se consola de son peu de succès du côté des Latins, à la bonne volonté desquels il rendit néanmoins témoignage. Il parut même se rapprocher insensiblement de leur manière de penser, que ce prince très-lettré avait combattue par écrit durant son séjour en France. Il avait vu de ses propres yeux les agitations qui bouleversaient la France et l'Angleterre, et qui rendant insuffisant à ces royaumes eux-mêmes tout ce qu'ils pouvaient avoir de forces et de ressources, y mettaient un obstacle insurmontable à toute entreprise étrangère. Les autres souverains de l'Europe n'étaient guère plus en état de prendre la défense de la Grèce. La circonstance du temps y apportait seule un empêchement considérable. Dans l'année séculaire où l'empereur d'orient vint en France, on s'y souvenait trop de la journée de Nicopolis, si funeste quatre ans auparavant à l'élite de la noblesse française, pour qu'on ne préférât point à des indulgences si hasardeuses, celle du jubilé, qu'on pouvait gagner avec infiniment moins de risque. Rome étant toujours regardée universellement comme le dépôt naturel des trésors de la divine miséricorde, il s'y fit un concours d'autant plus nombreux des fidèles de l'obédience d'Avignon, et de la France en particulier, qu'ils avaient eu moins d'égard au jubilé, fixé par le pape de Rome Urbain VI, à la trente-troisième année, c'est-à-dire, à l'an 1390. Pour la centième année, soit qu'on partît de la bulle de Boniface VIII, soit de la réduction de moitié faite par Clément VI, on ne pouvait douter que l'indulgence n'y fût attachée, indépendamment de la diversité d'opinion et de parti. L'ardeur fut donc si grande et si générale, que la défense d'aller à Rome, portée par le roi Charles VI, sous

(1) Poc. suppl. p. 45.

peine de châtimens afflictifs, fut inefficace (1): mais cette imprudente ferveur eut plus à souffrir dans le voyage de Rome, que dans celui d'outre-mer. Les troupes de factieux et de brigands sur les routes, la peste au sein de la ville, firent périr misérablement la plupart des pélerins. Grand nombre de femmes, et même de la première qualité, prises en route par ces guerriers dissolus, endurèrent des outrages plus affreux que la mort.

Un mouvement subit de dévotion populaire s'éleva dans le même temps en Italie, et pénétra jusqu'à Rome (2). De toute part on rencontrait des processions de gens revêtus de longs habits blancs, avec des capuces qui leur couvraient tout le visage, à l'exception des yeux, devant lesquels étaient ménagées deux petites ouvertures. Telles sont à peu près les robes des pénitens, que l'on voit encore dans quelques-unes de nos provinces. Cette dévotion singulière fut d'abord si générale, qu'avec le torrent du peuple, elle entraîna des prêtres, des évêques et des cardinaux. Ils marchaient gravement en chantant des cantiques tout nouveaux, parmi lesquels néanmoins on remarque la prose *Stabat mater dolorosa*, qu'ils attribuaient à saint Grégoire. Ils continuaient ces exercices pendant treize jours consécutifs, et la nuit couchaient, comme ils se rencontraient, hommes et femmes, dans les cimetières, dans les monastères, dans les églises, au milieu de tous les dangers qu'occasionnait cette confusion. Cependant les peuples paraissaient édifiés sur leur passage, et s'empressaient à exercer l'hospitalité à leur égard : la confession et la communion étaient fréquentées ; les villes ennemies se réconciliaient ; des haines personnelles et envenimées furent éteintes.

Mais la singularité en matière de religion, quelquefois innocente à son origine, devient presque toujours criminelle. Des imposteurs écossais avaient apporté ces pratiques suspectes en Italie, où ils étaient venus avec des croix de brique tellement

(1) Ab. Niem. l. II, c. 28. (2) Ibid. c. 26.

enduites de sang et d'huile, qu'elles sembloient suer pendant les chaleurs. Ils n'excitaient pas seulement l'effroi populaire, en publiant que le monde allait finir par un affreux tremblement, ils soutenaient encore, avec une obstination insensée, que l'un d'entr'eux était le prophète Elie revenu du ciel (1). Cette imagination se répandit jusqu'au fond de l'Allemagne dans le marquisat de Misnie, où, quelques années après, des flagellans hérétiques débitèrent de même, qu'Elie et Enoc avaient reparu dans le monde; que les persécuteurs de la vérité avaient fait brûler Elie à Erfort, et qu'Enoc vivait encore dans la personne de leur plus célèbre docteur, nommé Conrad Schmid. Pour donner quelque suite à leurs fictions, ils assuraient que les ames, au commencement du monde, avaient été créées toutes ensemble, et déposées dans le paradis terrestre; qu'un ange les allait tirer de ce dépôt à mesure qu'il fallait animer quelque enfant, et que celles d'Elie et d'Enoc avaient été infusées de la sorte dans les chefs de la nouvelle religion; car ces hardis sectaires proscrivaient avec audace tout autre christianisme que le leur, et prétendaient que depuis que les frères de la croix, c'est le nom qu'il se donnaient, avaient paru dans le monde, Dieu avait rejeté le pape, les évêques, les prêtres; qu'il leur avait ôté le pouvoir de délier, de consacrer; en un mot, qu'il avait anéanti le sacerdoce évangélique, à cause de la corruption de ceux qui en étaient revêtus. Ils abolissaient aussi tous les sacremens, et sur-tout l'eucharistie, qu'ils disaient n'être ni le vrai corps du Sauveur, ni le vrai Dieu, mais le mystère de la cupidité des prêtres. Tous ces signes sensibles et productifs de la grâce, ils les réduisaient au baptême de sang, qu'ils prétendaient se donner en se flagellant à la suite d'une croix, en mémoire de la passion de Jesus-Christ. Ils affirmaient que sans cela il était impossible d'entrer dans le royaume des cieux: mais aussi, quelque innombrables et quel-

(1) Gobel. p. 295.

que énormes que fussent les crimes qu'on avait commis, cette seule pénitence, dans leur système, suffisait pour les expier; c'est pourquoi toutes les indulgences, aussi-bien que les œuvres satisfactoires, leur paraissaient inutiles. La célébration des fêtes, à l'exception du dimanche, et la foi du purgatoire, ne leur étaient pas moins odieuses que les indulgences. Pour comble d'impiété ou de folie, ils tenaient que leur docteur Conrad Schmid, et non pas Jesus-Christ, présiderait au jugement dernier.

On voit ici, ou que les conceptions de Wiclef s'étaient déjà propagées bien au loin, ou que l'Angleterre n'était pas la seule terre féconde en chimères et en monstres. La mort de cet hérésiarque n'avait rien ôté à l'aveugle témérité, ou du moins à la sourde activité de ses zélateurs. Condamnés par un parlement tenu en 1402 (1), à être recherchés et remis à l'évêque diocésain, pour être livrés, en cas d'obstination, au bras séculier, ils s'observèrent avec d'autant plus de soin, que cette ordonnance avait d'abord été exécutée sur un prêtre qu'on brûla publiquement à Smithfield : mais s'ils dogmatisèrent avec plus de secret, ils ne le firent pas avec moins d'impiété. Dès l'année suivante, le chevalier Louis de Clifford, qui jusque là les avait protégés sans trop les connaître, découvrit à l'archevêque de Cantorbéry, Thomas d'Arondel, qu'ils enseignaient, entr'autres erreurs, les propositions suivantes : L'église est la synagogue de Satan, où il ne faut paraître ni pour honorer Dieu, ni pour recevoir les sacremens, principalement celui de l'autel qui est un pain de mort, et l'aliment de l'antechrist : Tous les sacremens, en général, ne sont que des signes sans objet et sans vertu, dans la forme usitée par l'église : Il ne faut point porter les enfans nouveaux nés à l'église, pour y recevoir le baptême, parce qu'ils sont des images très-pures de la Trinité, et que sous la main des prêtres, ils contracteraient des souillures qu'ils n'ont pas : Pour faire un saint

(1) Valsing. p. 364, etc.

mariage, le consentement des parties suffit seul, sans aucune soumission à l'église : La virginité n'est point approuvée de Dieu, qui a tellement ordonné le mariage, qu'on n'est point en voie de salut, si l'on n'a du moins la volonté de se marier : Il n'est ni fête, ni jour plus saint qu'un autre, et tous les jours, sans nulle exception, on a une égale liberté de travailler, ainsi que de boire et de manger : Enfin, il n'y a point de purgatoire après cette vie, et pour quelque péché que ce soit, il ne faut point d'autre pénitence que de le quitter, et de s'en repentir avec foi.

Ce fut par la voie de la Bohème que cette malheureuse doctrine, après l'Angleterre, infecta l'Allemagne : des jalousies de collége opérèrent ce bouleversement dans la religion (1). L'université de Prague, fondée par l'empereur Charles IV, qui se servit pour cela de docteurs allemands, demeurait toujours sous le gouvernement de ces étrangers, au grand mécontentement des naturels du pays, et sur-tout de Jean Hus, quoique jeune encore et de basse naissance, mais enorgueilli de ses dispositions pour les sciences, de son talent pour la parole, de ses mœurs austères, de sa piété sauvage; hypocrite, en un mot, dévoré par le désir de la considération et l'envie de dominer. A la faveur du ressentiment du roi Wenceslas, irrité contre tous les Allemands pour avoir été déposé de l'empire, les Bohémiens recouvrèrent sans peine l'intendance de leurs écoles, à l'exclusion de ces concurrens, qui de dépit quittèrent Prague au nombre de plusieurs milliers tant docteurs qu'étudians, et se retirèrent à Leipsick, dont l'université s'établit à cette occasion.

Dans ces conjonctures, un noble bohémien, qui avait étudié à Oxford où les écrits de Wiclef tombèrent sous sa main, les rapporta dans sa patrie, comme un monument de son goût et d'une étude profonde. Il ne manqua point de se montrer zélé partisan des principes qu'il apportait de si loin, et

(1) Trith. chr. hirs. an. 1402. Æn. Sylv. His. Boh. p. 103.

les communiqua aux ennemis des Allemands, particulièrement à Jean Hus, qui était l'un des plus déclarés. Ils saisirent avec toute la chaleur de l'école et du patriotisme, une ressource que la nouveauté, au défaut du génie, offrait si à propos pour soutenir la gloire nationale. Hus, ordonné prêtre en 1400, avait été aussitôt après établi prédicateur dans une église fondée nouvellement sous le nom de Bethléem, par un riche bourgeois de Prague. Cette institution, suivant laquelle on prêchait chaque jour en boémien ou sclavon vulgaire, ne pouvait être plus favorable à ses vues. Il commença par hasarder quelques propositions de Wiclef, avec de grands préambules, tant sur l'excellence de cette rare doctrine, que sur la sainteté de l'auteur, dont il disait envier, pour toute récompense, le sort éternel. Bientôt voyant accourir une foule d'esprits inquiets et sans principes, les gens obérés de dettes, les citoyens factieux, les clercs ignorans et notés pour crimes, quelques savans jaloux de la préférence accordée, non plus aux Allemands pour les places d'honneur, mais à la noblesse dans la distribution des meilleurs bénéfices; en un mot, toute cette classe d'hommes qui ne trouvent à gagner que dans les nouveautés et les révolutions; le prédicant alors ne garda plus de mesures, et aux erreurs de Wiclef, joignit celles des Vaudois. Nous verrons bientôt les fruits désastreux de ces conventicules.

Auparavant Pierre de Lune ou Benoît XIII, détenu depuis près de cinq ans dans son palais d'Avignon, où il avait essuyé ce qui aurait abattu toute autre ambition que la sienne, eut encore assez de force et de présence d'esprit pour former et mettre à exécution le projet de sa délivrance. Comme il était gardé par des soldats normands, un gentilhomme de cette province, nommé Robert de Braquemont, que l'on présume avoir été déterminé par l'envie de plaire au duc d'Orléans, entièrement dévoué aux intérêts de ce pape; Braquemont, dis-je, rendait des visites fréquentes à Benoît, avec toute la liberté que lui en laissaient les gardes ses compatriotes.

Après les avoir accoutumés à ces fréquentes apparitions, qui se faisaient principalement sur le soir, le 11 de Mars 1403, aux approches de la nuit, il sortit avec le pape déguisé, comme si c'eût été un homme de sa suite (1). Une escorte de cinq cents hommes préparés par Braquemont, les reçut l'un et l'autre à quelque distance d'Avignon, et les conduisit à Château-Raynard, petite place voisine. On observe que Benoît, jusque dans sa fuite et son travestissement, voulut, autant qu'il était possible, figurer en pape : il emporta l'eucharistie dans une petite boîte d'argent, suivant l'usage des souverains pontifes, qui la font porter devant eux dans leurs voyages. Il eut aussi la précaution de prendre, comme des pièces utiles à ses vues, quelques lettres où le roi Charles VI lui déclarait que jamais son dessein n'avait été qu'on se retirât de son obédience.

Dès qu'il se vit en sûreté, il reprit les habits et toutes les marques du pontificat, se fit faire la barbe, qu'il avait laissé croître durant tout le temps de sa prison, en signe de l'oppression qu'il souffrait, et à cette occasion, plaisanta sur les outrages qu'il y avait soufferts, avec une gaieté d'humeur, ou plutôt avec une sérénité et une grandeur d'ame qui le fit paraître autant supérieur aux bassesses de la vengeance qu'aux caprices de la fortune. Sa fuite causa un tel étonnement dans Avignon, que bientôt il n'y eut plus de gardes autour du palais. Les officiers en sortirent sans peine, d'abord avec les cardinaux de Pampelune et de Tarragone. Tous les autres s'empressèrent de même à se rapprocher de lui, et à regagner ses bonnes grâces, après avoir été les premiers auteurs de ses revers. Il ne leur marqua pas plus de vengeance qu'à ses gardes ; il n'eut pas même la politique, si ordinaire en pareille rencontre, de mettre la réconciliation à un haut prix : après quelque légère résistance, employée par dignité, ou pour se les attacher davantage, il promit d'oublier tout le passé, et retint à dîner ceux d'en-

(1) J. Juv. p. 152. Labour. p. 461.

tr'eux qu'ils avaient choisis pour médiateurs (1). Il ne se montra pas plus difficile à l'égard des citoyens d'Avignon, qu'il obligea simplement à réparer les brèches faites au palais tandis qu'ils l'y tenaient assiégé.

Le jour même de son arrivée à Château-Raynard, Benoît se prévalant des lettres où le roi Charles paraissait improuver la soustraction d'obédience, écrivit à ce prince, et en même temps aux seigneurs de son conseil, et à l'université de Paris, pour leur notifier sa sortie d'Avignon. Il demandait la restitution de l'obéissance qui lui était due, et protestait, avec son emphase accoutumée, de son zèle pour l'union et la prospérité de l'église. Après la réconciliation des cardinaux, comme le roi avait déjà convoqué le clergé de France pour balancer les avantages et les inconvéniens de la soustraction, le pape lui députa les cardinaux de Malesec et de Saluces. Le 20 de Mai, en présence des princes du sang et de quelques autres seigneurs, ils eurent audience du monarque dans son palais ou maison de Saint-Paul (2), monument de la simplicité respectable de nos rois : ce n'était pas même pour le temps, la plus belle maison de Paris. Le cardinal de Malesec, portant la parole, représenta que la soustraction d'obédience, bien loin de remédier au schisme, n'avait servi qu'à augmenter le scandale et la confusion; que cette considération avait engagé les cardinaux à se réunir à leur chef, qui d'ailleurs, par son empire sur la fortune et le ressentiment durant les derniers orages, venait de marquer toute la grandeur et la bonté d'ame propres à gouverner l'église dans les temps difficiles. Il ajouta que le pontife promettait de se conformer à ce que réglerait le conseil du roi et des princes, et qu'il les choisissait pour arbitres de tous ses intérêts. Ce discours, joint à la protection du duc d'Orléans, fit la plus forte impression : dès-lors la restitution d'obédience fut très-avancée.

(1) Hist. Anon. p. 466. (2) Du Puy, p. 275.

Le roi la renvoya cependant aux délibérations de l'assemblée du clergé, où il y eut encore un grand conflit d'opinions, jusque dans les compagnies subordonnées, qui en firent partie. La seule université de Paris, contraire à celles de Toulouse, de Montpellier et d'Angers, qui toutes les trois tenaient unanimement pour la restitution d'obédience, était partagée à ce sujet en deux partis différens, sans compter celui de la nation d'Angleterre, aujourd'hui d'Allemagne, qui continuait à reconnaître le pape de Rome, et ce qu'il y a de plus étonnant, sous la protection même du roi Charles VI. Dans cette diversité de sentimens néanmoins, le duc d'Orléans entrevit que le grand nombre penchait pour Benoît. Il obtint un ordre du roi son frère, pour faire prendre et compter les suffrages, non pas en public, mais sous la direction de chaque métropolitain pour les sujets de sa dépendance. La pluralité se trouvant telle qu'il l'avait prévue, le 28 Mai, comme les ducs ses oncles et ses antagonistes étaient absens, il rassembla le clergé, passa, suivi des prélats, dans la chapelle où le roi était en prières, et lui présenta la liste des suffrages qui condamnaient la soustraction. Le roi donna des marques de contentement, et dit quelques paroles très-flatteuses sur la supériorité du génie et l'intégrité des mœurs de Benoît.

A l'instant, le duc prenant le crucifix de l'autel, le présenta au roi, et le pria de faire serment sur ce signe adorable de notre rédemption, qu'il ne se départirait point des bons sentimens où il était pour l'église. Charles mit les mains sur la croix, et dit: Dès ce moment, je rends à N. S. P. le pape Benoît XIII, toute l'obéissance qui lui est due, et je promets de le reconnaître, tant que je vivrai, pour le vicaire de Jesus-Christ en terre; je m'engage aussi à le faire reconnaître de tout mon royaume. Ces paroles finies, il se prosterna devant l'autel, et entonna le *Te Deum*, qui fut continué par tous les assistans. Il fit ensuite annoncer sa détermination au peuple de Paris, par le son de toutes les cloches de la ville,

et à ceux des provinces, par une lettre circulaire adressée aux évêques. Avertis alors par un éclat si imprévu, les ducs de Berry et de Bourgogne ne manquèrent pas de témoigner leur improbation en des termes qui firent appréhender que ce qui s'était fait ne tînt pas long-temps. Ils eussent en effet tout rompu, au moins dans quelque accès de la maladie du roi, s'ils eussent persévéré dans la même résolution et dans les mêmes vues ; mais le duc d'Orléans donna tant d'espérance au duc de Berry d'obtenir tout ce qu'il souhaiterait du pape Benoît, qu'il réussit à le mettre dans les intérêts de ce pontife ; après quoi ce fut une espèce de nécessité pour le duc de Bourgogne, qui craignit un affront plus marqué, au moins de paraître goûter ce qu'on lui affirma des dispositions présentes de Benoît pour la tranquillité de l'état et de l'église.

On assurait, par exemple, que ce pape, toujours magnifique en promesses, accepterait la cession, si son compétiteur Boniface venait ou à céder, ou à mourir, ou à être chassé de son siége (1); qu'avant cela, il n'inquiéterait personne sur ce qui s'était passé pendant la soustraction, et en particulier, qu'il ne changerait rien aux collations ni aux promotions faites alors par les ordinaires. Sur bien d'autres assurances de même nature, garanties par le duc d'Orléans, trop persuadé de son ascendant sur l'esprit inflexible et caché de ce pape, le trentième jour de Mai, on tint une conférence chez le duc de Berry au palais des Tournelles près la porte Saint-Antoine : mais avant qu'elle fût finie, le roi manda l'assemblée à son palais de Saint-Paul. Il ne pensait plus qu'à rendre grâces à Dieu pour la réconciliation, et déjà il se trouvait tout prêt à monter à cheval pour aller à Notre-Dame. Il s'y fit accompagner par les princes et les prélats ; le cardinal de Malesec officia pontificalement, et l'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly, publia en chaire ce qui s'était fait en faveur du pape. Le même jour, le roi

(1) Du Boul. p. 64 et seq.

fit

fit expédier ses ordres à tous ses sujets, à l'effet de reconnaître Benoît XIII pour souverain pontife. Il y eut une ordonnance particulière pour l'université de Paris, dont elle fixa l'irrésolution par l'unanimité parfaite qu'elle y rétablit, à l'exception néanmoins de la nation d'Angleterre, qui persista toujours dans l'obédience romaine. Pour rendre complet le triomphe de la concorde, et complaire en tout au pape Benoît, à qui les Dominicains étaient tout particulièrement attachés, l'université rouvrit ses portes à ces religieux, exclus de son sein depuis sept ans, comme fauteurs de la témérité de Jean de Montson leur confrère, contre la conception immaculée. Elle exigea néanmoins que les bacheliers de l'ordre fissent serment de tenir la condamnation de cette doctrine (1); et les Frères Prêcheurs de la province de France s'y soumirent par un acte authentique du 21 d'Août de cette année 1403. La Castille et les autres nations qui, à l'exemple de la France, avaient abandonné le pape Benoît, rentrèrent de même sous son obéissance.

Ainsi repassa-t-il sans intervalle de l'abîme des humiliations au comble de la gloire et de la grandeur, par un de ces coups de fortune qui nous apprennent à mépriser également ses disgraces et ses faveurs, et sur-tout à n'abuser jamais de celles-ci. Mais ce qui n'est pas moins étonnant que la manière merveilleuse dont cette leçon fut donnée à Pierre de Lune, c'est l'indocilité qu'il y opposa. Aussitôt après, et malgré toutes ses promesses, se montrant toujours également jaloux de l'autorité et de la domination, il donna pour nul tout ce qui s'était fait pendant la soustraction, relativement à la juridiction pontificale, et voulut faire des collations nouvelles de tous les bénéfices qui avaient vaqué tandis qu'elle durait. Philippe de Villète, pourvu alors de l'abbaye de Saint-Denis, fut traité en intrus par l'ambitieux pontife (2); il fut soumis à une information nouvelle de vie et de mœurs, et réduit

(1) Ib. p. 82. (2) J. Juv. p. 154.

à prendre des bulles d'Avignon. L'archevêché de Toulouse, auquel Vital de Castelmoron avait été élu, fut censé vacant, et conféré par le pape à l'évêque de Saint-Pons, Pierre Ravot, son partisan zélé (1). Celui d'Arles étant venu à vaquer, Benoît se contenta d'y mettre un vice-gérent, et s'en appliqua les revenus. Il entreprit de faire rentrer dans ses coffres les subsides que la chambre apostolique n'avait pas perçus les dernières années, ainsi que les droits de dixième, de procuration, de dépouilles, de redevances de toute espèce, avec leurs arrérages.

Ces exactions, qui mirent en trouble toutes les églises, étant parvenues à la connaissance du roi, le monarque, justement irrité de cette audace et de cette infraction de paroles, donna une déclaration qui confirmait toutes les provisions des bénéfices obtenus durant la soustraction, avec défense à tout ecclésiastique de rien payer aux collecteurs du pape pour les subsides ou autres droits échus pendant le même temps (2). Le roi fit aussitôt notifier cette ordonnance à Benoît, par des députés qui le joignirent à Tarascon, où il était avec le duc d'Orléans, parti avant eux, comme offensé personnellement par la violation des promesses qu'il avait garanties. Le coup d'autorité émané du trône, donna aux sollicitations du duc la vertu qu'elles n'avaient point eue jusque là. Le pape accorda tout ce qu'on lui demandait, et en fit expédier des bulles, qu'il remit au prince avant son départ, en redoublant ses protestations de bienveillance pour le royaume, et de zèle pour la paix de l'église.

Afin de fortifier l'illusion, et de persuader qu'il voulait sincèrement la réunion tant demandée, il fit partir pour Rome cinq ambassadeurs, parmi lesquels Pierre Ravot, cet évêque de Saint-Pons que nous l'avons vu enchaîner à sa fortune, était chargé de la parole. Il est difficile de rapporter au juste le détail de ce qui se fit, et sur-tout de ce qui se dit dans une négociation qu'on peut assimiler à un

(1) Gall. Christ. l. 1, p. 581. (2) Preuv. 15, Libert. p. 466.

combat, dont les deux partis contraires publient séparément des relations a leur avantage : discussion d'ailleurs assez inutile, puisqu'il ne s'agit que d'une manœuvre de plus dans un jeu très-long destiné tout entier à faire des dupes. Voici tout ce qu'il importe d'en savoir (1). Benoît demanda un sauf-conduit pour ses ambassadeurs ; Boniface et les Romains l'accordèrent. Il y eut deux pourparlers à Rome : dans le premier, tout se passa en déférences guindées, en protestations vagues, en propositions ambiguës, et avec une retenue visiblement forcée. La feinte cessa dans la seconde entrevue ; on se piqua réciproquement, on s'échappa de part et d'autre, on en vint aux propos injurieux, et aux reproches outrageans. Boniface dit avec hauteur, qu'il était vrai pape, et que Pierre de Lune n'était qu'un intrus. Les ambassadeurs répliquèrent qu'au moins leur maître n'était pas simoniaque, insinuant ainsi que Boniface l'était. Celui-ci leur ordonna de sortir sur le champ de la ville. Ils répondirent d'un ton hardi : Nous avons un sauf-conduit des Romains, aussi-bien que de vous ; le terme n'en est pas expiré, nous en voulons jouir dans toute son étendue. Le pape se retira fort chagrin dans son palais : il fut attaqué d'une fièvre aiguë, qui jointe aux douleurs de la pierre dont il était tourmenté depuis long-temps, l'emporta le 1er Octobre de l'année 1404, le quinzième de son pontificat.

Cette mort, malgré les expériences passées, fit encore espérer la paix de l'église. Les ambassadeurs de Benoît prièrent les cardinaux romains de surseoir à l'élection, assurant que, par ce moyen, on parviendrait bientôt à l'union : mais on les arrêta tout court, en les sommant de déclarer s'ils avaient pouvoir de renoncer, pour leur maître, au pontificat. Ils furent contraints d'avouer non-seulement que leur commission ne s'étendait point jusque là, mais qu'ils ne croyaient point qu'on pût amener le pape Benoît à la voie de cession, qu'il regardait comme

(1) Hist. anon. p. 501. Ampliss. Collect. t. VII, p. 688 et seq.

contraire aux canons et à l'équité (1). Sur quoi les cardinaux, au nombre de neuf, entrèrent au conclave le 12 Octobre. Presque au même temps, les ambassadeurs, nonobstant leur sauf-conduit, furent arrêtés par le gouverneur du château Saint-Ange, parent du feu pape. Ils furent délivrés, peu de jours après, par le crédit des cardinaux; mais il leur en coûta cinq mille florins d'or, qui tinrent lieu au gouverneur de la gloire qu'il avait d'abord affecté de mettre à venger le pape son parent. Aussitôt que le roi Charles VI eut appris ce qui s'était passé à Rome, il écrivit aux cardinaux romains, pour les engager à suspendre l'élection d'un pape jusqu'à l'arrivée des ambassadeurs qu'il leur destinait, et à réparer, par la délivrance de ceux du pape Benoît, l'atteinte donnée au droit des gens dans leurs personnes. Sa diligence fut également inutile à l'égard de ces deux objets, dont l'un était déjà exécuté, et l'autre ne pouvait plus l'être.

Les cardinaux, le sixième jour du conclave, 17 Octobre 1404, avaient élu pape, sous le nom d'Innocent VII, le cardinal Cosmat Meliorati, après avoir pris la précaution, déjà si bien démontrée insuffisante, de s'obliger, chacun par serment, à sacrifier, s'il était nécessaire, sa propre grandeur à la paix de l'église. Innocent, né dans l'Abruzze de parens médiocres, est vanté généralement pour son esprit et sa doctrine, son expérience dans les affaires, son application, sa modestie, sa douceur inaltérable, la pureté de ses mœurs; en un mot, pour toutes les qualités qui en eussent fait un pape sans reproche, si ce prodige n'eût été comme impossible dans les circonstances épineuses où il occupa la chaire pontificale: car on ne peut guère se figurer que toute l'éminence de sa vertu ait été à l'épreuve de cette tentation, formidable en effet à l'héroïsme même, selon Thierri de Niem (2), très-mordant, à la vérité, sur le compte des papes, mais panégyriste éloquent de celui-ci en particulier, où

(1) Du Boul. t. v, p. 117. (2) Lib. 2, c. 39 et 41.

Innocent ne vit plus la cession du même œil que l'avait envisagée Meliorati, où le pape crut pouvoir dispenser le cardinal des sermens faits dans le conclave : mais c'est principalement sur les œuvres que porte cette inculpation.

Dans la lettre circulaire, par laquelle, suivant l'usage, il fit part de son élection aux prélats de son obédience, et dans plusieurs autres lettres adressées à différens princes, il dit simplement qu'il a convoqué un concile pour délibérer des moyens propres à éteindre le schisme, sans parler de la voie de cession dont il s'agissait, et à quoi l'on s'était arrêté. Bientôt même il mit expressément en question, s'il était obligé de la prendre, c'est-à-dire, s'il devait tenir ce qu'il avait juré. Ladislas, roi de Naples, prenant encore de l'ombrage de ces faibles démarches pour l'extinction du schisme, dans la crainte qu'on ne fît un pape favorable à Louis d'Anjou son concurrent, Innocent s'obligea, par une bulle, à ne rien conclure, ni lui, ni les cardinaux, pour l'union de l'église, que les deux partis ne fussent convenus de laisser ce prince soupçonneux en pleine et paisible possession du royaume (1); ce qui ne pouvant être adopté par les cardinaux français, rendait la réunion manifestement impossible. Il eut bientôt à se repentir de sa prédilection pour se protégé perfide. Sous prétexte de défendre Innocent contre les insultes des Romains, Ladislas vint à Rome avec des troupes, et anima les factions, au lieu de les calmer, pour réduire ce bon vieillard aux derniers embarras, et par là s'emparer de l'administration publique. Cependant le pape dans une seule promotion doubla le nombre de ses cardinaux, et parmi les onze nouvellement créés, il y en eut cinq de la seule ville de Rome, dont il voulait gagner l'affection; à quoi cependant il ne put réussir. La confusion y alla toujours croissant; et ce séjour lui parut enfin si périlleux, qu'il s'enfuit à Viterbe. Il n'en revint que sept mois après,

(1) Decret. Innoc. VII, ap. Rain. an. 1404.

quand Paul des Ursins, à la tête des Guelfes, eut chassé les Napolitains.

Pendant ce temps-là, les ambassadeurs d'Avignon, congédiés, comme on l'a vu, par Boniface, et renvoyés, sans être entendus, par Innocent, avaient eu tout le loisir de faire de leur négociation les rapports qu'ils avaient jugé convenir à leur parti. Les Romains ne s'oublièrent pas non plus; ils répandirent en tout lieu, et s'efforcèrent sur-tout de convaincre la cour de France, que l'ambassade de Benoît n'avait été qu'un artifice pour en imposer au monde chrétien; que ses ambassadeurs n'avaient jamais parlé de cession, mais uniquement d'une conférence qu'on avait rejetée comme un amusement et une dérision. Ces espèces de manifestes remplis de détails, et revêtus de circonstances qui laissaient peu de lieu au doute, nuisirent infiniment aux affaires de ce pape. Inépuisable en ressources et en artifices, il publia qu'il voulait aller lui-même à Rome mettre la dernière main à l'extinction du schisme, s'avança jusqu'à Gênes, qui était alors sous la protection de la France, et demanda au pape Innocent un sauf-conduit, qui fut refusé. C'était là vraisemblablement tout ce que prétendait l'artificieux Benoît, qu'on entendit aussitôt se plaindre de vive voix, et par des lettres ampoulées écrites de toute part, qu'il ne tenait point à lui, mais uniquement à son compétiteur, que la paix ne fût rendue à l'église. Pour accréditer cette imputation à la cour de France, qu'il lui importait principalement de ménager, il y envoya le cardinal de Chalant en qualité de légat. Cependant la peste étant survenue à Gênes, où d'ailleurs on n'avait pas jugé à propos de laisser entrer les troupes qu'il avait amenées, il reprit avec elles la route de Provence.

Attentif en toute rencontre à ce qui pouvait donner du relief à son obédience, au milieu des occupations et de tous les soucis de son séjour à Gênes, il avait mandé saint Vincent Ferrier, qui se rendit à ses ordres, mais qui ne parut à la cour pontificale, comme dans ses plus édifiantes missions, qu'en pé-

nitent, en apôtre et en thaumaturge (1). Déjà il avait évangélisé dans presque toutes les contrées de l'Europe, sur-tout en Espagne et en France, faisant par-tout des conversions admirables par leur nombre, et plus encore par les difficultés. Gens du peuple, grands seigneurs, prêtres et prélats, hérétiques, sarrasins, juifs endurcis, chrétiens mécréans et apostats, rien ne résistait à la force de son éloquence, ou plutôt aux traits enflammés de la grâce qui partaient de sa bouche. La rapidité de ses succès en égalait les autres prodiges. Par-tout où il paraisait, il se faisait un changement subit, une révolution totale dans les mœurs. L'amour de la pénitence, de la pauvreté évangélique, du renoncement effectif aux grandeurs du siècle, gagnait toutes les conditions. Les ecclésiastiques abandonnaient leurs bénéfices multipliés; les grands faisaient d'abondantes aumônes, et plusieurs embrassaient la vie religieuse. On offrait au saint de riches présens; mais ils passaient aussitôt de ses mains dans celles des pauvres. Au diocèse de Genève, il trouva des restes d'idolâtrie qui avaient tenu contre tout le zèle des pasteurs, et qu'il abolit comme tous les autres désordres. Il reçut à Gênes un don si merveilleux des langues, que prêchant en espagnol, il se faisait entendre aux gens de toute nation que le grand commerce de cette ville, et la présence du pape, y attiraient. On raconte du saint bien d'autres merveilles, qui nous font connaître les ressources de la Providence pour soutenir l'église au milieu même des schismes et des scandales.

Le pape Benoît étant arrivé à Nice, reçut encore la visite d'une personne vénérable pour ses vertus, et même pour les fonctions du zèle que la faiblesse de son sexe et l'obscurité de sa naissance ne l'empêchèrent point d'exercer avec succès (2). La B. Colette, fille d'un charpentier de Corbie au diocèse d'Amiens, après s'être éprouvée pendant trois ans dans l'état de recluse, entreprit de rétablir l'ordre

(1) Act. SS. t. ij, Apr. p. 480. (2) Boll. t. 1, Mart. p. 532.

de saint François dans sa première splendeur. Ce fut pour en obtenir la permission et les moyens, qu'elle vint trouver le pape. Elle lui demanda de passer du tiers-ordre où déjà elle était engagée, dans celui de sainte Claire; d'en pratiquer la règle à la lettre, et de travailler à la réforme tant des Frères Mineurs que des religieuses Claristes. Des propositions si extraordinaires de la part d'une femme, furent examinées avec toute la circonspection convenable. Enfin le pontife les crut inspirées d'en haut, exhorta cette vierge courageuse à une exécution prompte, l'admit sur le champ à la profession, et l'établit abbesse générale de toutes celles de ses sœurs qui voudraient embrasser la réforme. Le succès, après quelques années d'épreuve, justifia pleinement cette conduite.

Pendant que Benoît s'occupait, à l'entrée de l'Italie, de ces fonctions édifiantes, la légation du cardinal de Chalant en France y était regardée comme un nouvel artifice pour prolonger le schisme, sous prétexte de l'éteindre (1). On ne lui rendit aucun des honneurs dus à son caractère, et l'on refusa même assez long-temps de l'entendre. Lorsqu'enfin on l'admit à l'audience, on se convainquit de ce qu'on avait présumé: il ne fit qu'exalter le zèle apparent de son maître pour l'union, particulièrement ses démarches pour aller à Rome, et finit par attacher la fin du schisme à la constance de l'attachement qu'on aurait pour ce pape. Le docteur Jean Petit, qu'on verra bientôt acquérir une célébrité scandaleuse par ses maximes détestables sur le tyrannicide, répondit, de l'aveu des princes, que Benoît, par la violation de toutes ses promesses, devait bien faire sentir la faute qu'on avait commise, en rétablissant avec tant de précipitation, par la seule cabale de quelques particuliers, l'obédience à laquelle on s'était soustrait avec tant de maturité et de concert. Il fit ensuite une vive peinture des vexations que l'église de France souffrait de la part du pape, et de

(1) Hist. anon. ap. Labour. p. 538.

l'indigence où ses collecteurs en avaient réduit les ecclésiastiques; puis il conclut à la délivrer des exactions de la cour pontificale, à condamner sévèrement une lettre où l'université de Toulouse, toute dévouée au pape Benoît, traitait de crime la soustraction d'obédience, et à observer cette soustraction plus ponctuellement que jamais.

Il y eut de grandes contestations dans l'assemblée, dont quelques membres, soupçonnés d'avoir part aux exactions de Benoît, soutinrent son parti avec une chaleur qu'ils ne manquèrent pas de colorer du prétexte éblouissant de défendre les droits de la chaire apostolique. Dans cette contrariété d'opinions ou d'intérêts, les princes fort embarrassés renvoyèrent la décision au parlement, comme à une compagnie exercée aux discussions épineuses, et peu intéressée en des débats qui ne pouvaient être fructueux que pour les membres et les officiers du clergé. L'avocat général Jean Juvenal des Ursins, père de l'archevêque de Rheims, qui a fait l'histoire de Charles VI, après avoir rappelé en substance les moyens des plaidoyers précédens, requit l'exécution des conclusions de Jean Petit dans leurs trois chefs. Il intervint d'abord un arrêt du parlement contre la lettre de l'université de Toulouse, pièce visiblement téméraire, injurieuse à la partie la plus nombreuse et la plus illustre de la nation (1). Quant à l'article des charges imposées sur l'église gallicane, tout temporel qu'il était en soi, cette sage et religieuse compagnie le regarda comme ayant trait au régime hiérarchique, et appartenant à ce qu'on appelait alors soustraction partielle d'obédience. Elle n'y voulut toucher qu'après un ordre formel du roi, en présence de plusieurs prélats et de plusieurs docteurs. Alors elle rendit un second arrêt qui supprimait ces impositions accablantes, et que le souverain confirma. Il restait encore à prononcer sur la soustraction totale et absolue, dont le roi renvoya la décision à l'assemblée du clergé.

(1) Du Boul. t. v, p. 119 et seq.

Elle se tint au mois de Novembre 1406, et il s'y trouva soixante-quatre évêques ou archevêques, beaucoup plus d'abbés, et un grand nombre de docteurs députés des différentes universités du royaume (1). Quoique la plupart sussent très-bien à quoi s'en tenir sur les moyens de Benoît, on ne laissa pas de commettre douze docteurs chargés de balancer ces défenses, et de parler alternativement pour et contre lui. On ne pourrait qu'être excédé de la longueur fastidieuse de ces pesantes et bizarres harangues, dont nous avons eu soin d'extraire et de répartir aux lieux convenables le peu d'anecdotes intéressantes qu'elles contiennent. Qu'on juge de ce que l'on perd à cette omission, par les traits dont le docteur cordelier, Pierre aux Bœufs, crut embellir son discours. Suivant lui, le schisme était figuré par le cercle nommé halo, qu'on voit quelquefois autour de la lune, et qui annonce les orages. La lune entourée de ce cercle, sans jamais en être touchée, représentait la voie de cession, à laquelle les deux papes rivaux ne touchaient point, contens de marcher à l'entour sur une ligne circulaire qui les en laissait toujours à la même distance, tandis que l'église était exposée aux plus affreuses tempêtes. Serait-ce ici le lieu d'observer que les comparaisons et les images tirées des sciences abstraites, ne sont pas une invention des beaux esprits de nos jours? Remarquons au moins qu'il peut se rencontrer dans tous les temps des imaginations mesquines et guindées, sans qu'on y manque de raisonnemens et de doctrine, et mieux encore sans que la science de la religion y soit obscurcie.

Une chose plus étonnante que le mauvais goût du docteur aux Bœufs, ce fut le personnage de défenseur du pape Benoît, rempli par le fameux évêque de Cambrai, Pierre d'Ailli, autrefois si ardent à poursuivre cet obstiné pontife (2). Ici, au contraire, il s'efforça de prouver que toutes les démarches de

(1) Du Chatenet, Hist. Conc. Const. Preuv. p. 94, etc. (2) Du Boul. v, p. 133. Du Chat. p. 198.

Benoît tendaient à la paix de l'église ; qu'il y avait de la témérité à le soupçonner de schisme ou d'hérésie, et que dans les circonstances présentes, la soustraction ne ferait qu'augmenter la discorde et la confusion parmi les fidèles. Ces principes qui attaquaient de front ceux de l'université, y excitèrent de grands murmures ; et sans le haut crédit dont l'évêque de Cambrai jouissait à la cour de France, comme à celle d'Avignon, il n'aurait point échappé aux poursuittes qu'on résolut de faire contre lui.

Cependant on voulut encore entendre l'avocat général Jean Juvenal des Ursins. Il fit un long discours dans le goût des harangues précédentes, puis requit que la soustraction fût ordonnée une seconde fois. Quand il eut fini, le chancelier de France, au nom du roi, ordonna que les prélats seuls s'assembleraient encore le lendemain pour terminer les délibérations. Après quelques contestations nouvelles qui s'élevèrent dans cette seconde assemblée, les partisans de la soustraction l'emportèrent enfin, et l'on y arrêta qu'elle serait faite sur le même plan que la première fois. On reçut alors d'Italie des nouvelles qui suspendirent l'exécution.

Le pape Innocent VII était mort le 6 Novembre 1406 ; et ses cardinaux instruits que la cour de France s'était engagée à procurer la renonciation de Benoît, au cas qu'on suspendît à Rome l'élection d'un nouveau pape, avaient conçu quelque dessein de ne rien précipiter. Le roi voulut donc leur écrire avant toute chose, pour les affermir dans une disposition si avantageuse à l'église : mais ce n'était dans les cardinaux romains qu'une faible velléité, que l'inquiétude habituelle de cette nation, et la crainte des soulèvemens si Rome restait long-temps sans maître, fit presque aussitôt oublier. Dès le 18 Novembre, ces prélats, au nombre de quatorze, étaient entrés au conclave ; et le 30, jour de saint André, selon le témoignage précis de Thierri de Niem qui était présent, ils élurent, sous le nom de Grégoire XII, le cardinal Ange Corrario, noble

vénitien, vieillard d'environ soixante-dix ans, plus vénérable encore par ses vertus que par ses années. Ce fut lui qui, pendant le conclave, avait principalement engagé ses confrères à mettre un frein plus gênant qu'on n'avait encore fait à l'ambition de celui qui serait élu (1); et l'on a tout lieu de penser que ce n'était pas de sa part un zèle affecté pour parvenir plus sûrement au pontificat. Ce nouvel engagement contenait en effet des moyens qu'on aurait pu croire infaillibles, si l'amour de la domination n'avait des ressources que toute la prudence humaine ne saurait éluder. L'acte qui l'exprimait, et que tous les cardinaux du conclave jurèrent d'observer, obligeait celui qui serait élu pape, à renoncer purement et simplement à la papauté, au cas ou que son concurrent en fît de même, ou qu'il vînt à mourir, ou que les cardinaux d'Avignon se voulussent réunir à ceux de Rome pour l'élection d'un même pontife. Ces engagemens devaient être notifiés par le nouveau pape, sous l'espace d'un mois, à son compétiteur et à ses cardinaux; à tous les princes, prélats, universités et communautés du monde chrétien, sous trois mois. On devait convenir du lieu propre à consommer l'union; et pendant cette négociation, le pape choisi en dernier lieu ne devait point créer des cardinaux, sinon pour égaler le nombre de ceux de l'autre obédience, ou à moins que par la faute de son chef, l'union ne fût pas conclue dans le terme d'une année, à compter de l'expiration des trois mois marqués ci-dessus. Ainsi le pontificat n'était qu'une espèce de dépôt entre les mains de Grégoire XII, jusqu'à ce qu'il le remît à ses commettans, pour procurer par ce moyen, dans les premières conjonctures favorables, une paix solide à l'église.

Grégoire, par ses œuvres, aussi-bien que par ses lettres et ses discours, parut quelque temps envisager sa place avec ce détachement. Aussitôt après son élection, et avant la fin du conclave, il en ratifia

(1) Rayn. an. 1406, n. 11.

tous les engagemens ; il fit ponctuellement toutes les démarches et les avances promises ; il conjura les cardinaux de concourir avec lui à une pleine et prompte exécution. Dans ses entretiens privés, il ramenait à chaque instant la conversation sur cet objet (1). Il ne s'étonnait d'aucune difficulté pour procurer un si grand bien à la religion, fallût-il pour cela, au défaut de galères, c'est ainsi qu'il s'en exprimait, passer la mer sur la première chaloupe qui se rencontrerait, ou traverser à pied les provinces et les royaumes, au cas que les voitures et les chevaux vinssent à lui manquer. Au bruit de ces discours, soutenus par quelques œuvres, les fidèles, qui n'avaient pas encore pris le degré d'expérience qu'il ne tarda point à leur faire acquérir, ne doutèrent plus de la proximité de la paix, et s'abandonnèrent aux transports de la joie. Ils applaudissaient à l'élection de Grégoire, qu'ils regardaient comme l'heureux médiateur destiné de Dieu à rétablir la sainte unité. Ils le connaissaient mal, et jusque là Grégoire ne se connaissait pas lui-même. Les premières épreuves purent le détromper, et dessillèrent certainement tous les yeux que le voile de l'intérêt n'offusquait point.

Après bien des avances de parade, et autant de tergiversations de la part des deux papes, dont la conduite devint dès-lors infiniment suspecte, on convint d'une entrevue, où ils devaient l'une et l'autre faire leur renonciation dans la ville de Savone à la Toussaints de cette année 1407. C'était là l'épreuve décisive, qui fut préparée avec des soins et des mouvemens infinis, pour reconnaître s'ils agissaient de bonne foi, ou s'ils ne méritaient plus que le mépris, et les traitemens réservés aux imposteurs qui jouent la religion. Il y eut bien de messages et des ambassades à Rome et en Provence où était Benoît, tantôt en un lieu, tantôt en un autre, sans que les affaires en prissent un cours plus rapide. Les ambassadeurs de France, en trois tentatives

(1) Niem. l. iij, c. 6.

différentes, ne purent pas seulement obtenir de Benoît qu'il notifiât par une bulle la promesse verbale qu'il avait faite d'embrasser la cession. Grégoire, de son côté, fit naître des difficultés sans nombre sur le lieu de la conférence qu'on avait indiquée à Savone dans l'état de Gênes. Tantôt il affectait de craindre pour sa sûreté ; tantôt il n'avait pas pour s'y rendre des galères en assez grand nombre, ou montées comme il convenait, lui qui peu auparavant promettait avec tant d'ostentation de commettre son sort, s'il en était besoin, à la première chaloupe. A mesure qu'il paraissait plus opposé à ce voyage, son rusé compétiteur témoignait plus d'empressement à se mettre en route, et ne cherchait cependant qu'à augmenter les ombrages de ce timide vieillard, déclarant qu'il ne prétendait pas désarmer sa flotte, quoique cette condition eût été stipulée formellement. Il se rendit donc, comme en triomphe, à Savone plusieurs jours même avant la saint Michel, terme assigné en premier lieu pour l'entrevue ; et là, il jouit quelque temps du plaisir malin de l'emporter sur son rival dans l'accomplissement des traités.

Pendant ce temps-là, Grégoire pressé par les ambassadeurs de France, par les lettres et les réquisitions de son concurrent, par les avis des plus célèbres jurisconsultes, par les exhortations de ses propres cardinaux, se livrait aux craintes et aux irrésolutions de son âge, aux impressions de ses neveux, qui voulaient du moins s'assurer quelque fortune avant qu'il abdiquât. Il promettait et se rétractait d'un jour à l'autre ; il avançait vers le rendez-vous, puis retournait sur ses pas, et quelquefois il s'abandonnait aux larmes avec toutes les faiblesses d'une décrépitude peu différente de l'enfance. Enfin il se rendit à Lucques dans le duché de Toscane, et promit de s'avancer jusqu'à Petra-Sancta, d'où il conférerait par procureurs avec Benoît, qui devait se rendre et se rendit en effet à Porto-Venère sur la côte de Gênes, mais toujours suivi de ses galères bien armées. Grégoire objecta aussitôt cet ar-

mement, et n'arriva point. Benoît se prévalut encore d'avoir ici l'avantage, comme il avait eu à Savone, usant néanmoins de retenue et d'une modestie politique, louant la prudence et la piété de son compétiteur, qu'il disait n'avoir accepté le compromis que par un mouvement de la grâce, et ne pouvoir manquer d'accomplir enfin un engagement si saint et si solennel : procédés ambigus qui firent soupçonner de la collusion entre les deux papes, à dessein d'éloigner l'union, et de maintenir leur domination respective. On les regarda comme deux champions qui s'approchent du champ de bataille, en faisant mine de vouloir se battre à toute outrance, après être convenus de ne se faire aucun mal, et qui, en se retirant, s'applaudissent d'avoir joué les spectateurs mêmes dont ils sont la risée (1).

On ouvrit donc les yeux, et sur-tout en France, où le monarque, par des lettres patentes du 12 Janvier 1408, adressées à tous les fidèles, déclara que si l'union n'était pas consommée à l'Ascension prochaine, il embrasserait la neutralité avec tout son royaume. En même temps, on expédia des lettres particulières à Benoît et à Grégoire, pour leur notifier cette résolution. Quoique ce ne fût là qu'une exécution, même assez lente, de ce qui avait été si solennellement convenu, et que Benoît sur-tout dût peu s'en étonner depuis le long temps que la soustraction avait été résolue à son égard, il parut néanmoins à l'impression que ce coup fit sur lui, qu'il ne l'avait pas prévu. Et dans le fond, si le duc d'Orléans eût encore existé, il y a toute apparence que ce puissant et constant protecteur aurait derechef empêché, ou au moins retardé ce dénouement : mais ce prince, frère unique du roi, et le plus bel homme, disait-on, le plus affable, le plus éloquent du royaume, peu après l'expiration du terme donné aux deux papes pour faire cesser le schisme, avait été massacré par les ordres du duc de Bourgogne son cousin-germin : assassinat monstrueux, où la

(1) Niem. III, 21, p. 312.

perfidie de l'assassin, ses lâches déguisemens d'abord, et son impudence ensuite parurent le point suprême de l'énormité, jusqu'à ce que dans la personne de Jean Petit, on vit un docteur vendu à la scélératesse, entreprendre de la canoniser à la face du trône, des princes du sang, et de tout ce qu'il y avait de plus respectable dans le royaume. La puissance et l'effronterie suspendirent quelque temps le cri des lois et de la vertu : mais par l'indignation avec laquelle toute la France condamna le faux dogme de tyrannicide, on ne tarda point à voir que si elle peut enfanter quelques monstres, ils ne doivent s'y attendre qu'à l'exécration qu'ils méritent. Tant de revers et de contre-temps multipliés tirèrent Benoît XIII de son caractère, qui excellait surtout dans l'art des ménagemens et de la réserve : pour la première fois, il s'abandonna à un emportement, qu'au terme où en étaient les choses, on doit bien plutôt rapporter à l'altération de son sens ordinaire, qu'à un dessein prémédité de bouleverser la France, afin de se maintenir. Dès qu'il eut reçu l'annonce de la soustraction pour le jour précis de l'Ascension, 24 de Mai 1408, il fit parvenir directement entre les mains du roi une bulle foudroyante, où, aux censures, aux interdits, à la privation de tous offices et bénéfices, était jointe l'absolution du serment de fidélité, et toutes les peines dont il y eût des formules dans le style de la chancellerie (1). On tint d'abord un grand conseil, où l'on délibéra sur cette audace inconcevable d'un pape douteux dont la puissance ne tenait presque plus à rien. Quelques jours après, savoir le 21 de Mai, dans les jardins du palais, afin de manifester à plus de personnes la folle présomption du pontife, il y eut une assemblée de tout ce qu'il y avait de docte et d'illustre dans la capitale, en présence d'un peuple infini qui occupait tous les environs. La bulle y fut qualifiée d'œuvre d'iniquité, condamnable en tous ses chefs, et sur le champ lacérée aux acclamations de tout le monde.

(1) Spicileg. t. VI, p. 182. Preuv. libert. p. 485.

L'ordre

L'ordre fut aussitôt expédié au maréchal de Boucicaut, alors gouverneur de Gênes pour la France, et depuis long-temps formidable à Benoît, d'empêcher, en se saisissant de lui, qu'il n'allât hors de ce royaume prolonger sa papauté et son schisme; ce que son opiniâtreté sans égale ne faisait appréhender qu'avec trop de raison, comme on le verra par la suite: mais aussi vigilant qu'opiniâtre, il s'enfuit de Porto-Venère, s'approcha des galères qu'il entretenait toujours le long de cette plage, et accompagné de quatre cardinaux, il s'embarqua le quinzième jour de Juin de cette année 1408, terme remarquable du séjour que les papes firent en France durant cent trois ans.

Le lendemain de l'Ascension, jour où expirait le temps marqué en dernier lieu pour l'accord entre les deux papes, le roi Charles donna ponctuellement ses lettres patentes pour la publication de la neutralité, qui fut annoncée le dimanche suivant 27 de Mai; ensuite il députa vers les principales cours de l'Europe, dont un grand nombre dans l'obédience même de Grégoire, se conformèrent à la résolution des Français. Cependant, soit pour faire ratifier en forme, par le corps de l'église de France, ce qu'on avait statué sur la présomption très-bien fondée de ses sentimens, soit afin de pourvoir au régime hiérarchique pendant la soustraction, on assembla un concile national, qui se tint à Paris depuis le onzième d'Août jusqu'au cinquième de Novembre. On ne manqua point d'y confirmer toutes les dispositions précédentes; on y déclara fauteurs du schisme les adhérens de Pierre de Lune, et comme tels, déchus de tout droit aux bénéfices et aux grâces de l'église; on régla sur les principes du droit commun, le gouvernement et la jurisprudence ecclésiastique; enfin l'on nomma les prélats et les docteurs qui devaient assister au concile déjà convoqué de toute la chrétienté dans la ville de Pise (1). Dès le 24 de Juin, il l'avait été par

(1) Conc. Hard. t. VII, p. 1927, etc. Du Chat. Preuv. p. 263, etc.

les cardinaux réunis des deux obédiences, quoique la lettre de ceux d'Avignon ne soit datée que du 14 de Juillet. Benoît s'étant enfui de Porto-Venère, et Grégoire n'ayant pas voulu s'avancer au delà de Lucques, où il fit même une promotion de quatre nouveaux cardinaux, contre la remontrance des anciens et la teneur précise du serment fait dans le conclave; comme les colléges des deux obédiences ne pouvaient plus douter que ces pontifes ambitieux ne tendissent à prolonger leur règne schismatique, ils s'étaient réunis à Livourne comme en un lieu sûr où la France alors donnait la loi. Déjà les officiers de la cour de Rome se trouvaient à Pise, ville également sûre, où ils répandirent contre Grégoire des écrits injurieux, qu'ils faisaient afficher jusque dans Lucques sous les yeux de ce pape. Pour se justifier, et persuader qu'il voulait toujours l'union, il indiqua lui-même un concile général, pour la Pentecôte prochaine, dans la province d'Aquilée: il dit dans la bulle de convocation, que ces assemblées ne pouvaient se tenir que par l'autorité du pape, et qu'autrement elles seraient de vrais conciliabules (1). Les cardinaux qui déjà l'avaient cité à Pise, ainsi que Benoît, ne manquèrent pas de répondre, que dans la position où se trouvait l'église, ce ne pouvait être qu'à eux de convoquer le concile; que cette manière de convocation était la seule praticable, tant au regard des nations qui avaient embrassé la neutralité, qu'à l'égard des sujets particuliers de chaque obédience, dont l'une se garderait bien de déférer à l'autorité de l'autre; que si les deux papes ensemble régissaient un même concile, l'église ne présenterait plus que l'aspect odieux d'un monstre à deux têtes. Les cardinaux finissaient leurs lettres par exhorter pathétiquement les deux papes à se trouver au concile de Pise au terme marqué, 25 de Mars de l'année suivante. Grégoire eut si peu de déférence, qu'aggravant la faute même qui avait occasionné la rup-

(1) Rain. an. 1408, n. 383.

ture, il fit une promotion nouvelle de neuf cardinaux.

Benoît, de son côté, fit cinq cardinaux, afin de remplacer ceux qui le quittaient pour aller à Pise; il convoqua aussi un concile, qui devait se tenir et se tint en effet à Perpignan où ce pape s'était réfugié. L'ouverture s'en fit dès le 1er Novembre de l'année de sa convocation 1408; et d'abord il fut assez nombreux, selon l'auteur aragonais Surita, qui compte six vingts prélats en tout; mais on lit dans des mémoires qui furent produits au concile de Pise, qu'ils n'étaient qu'environ quarante, tant évêques qu'abbés, de Castille, d'Aragon, de Navarre, de Savoie, et même de quelques provinces méridionales de France (1). Quoi qu'il en soit, après quelques sessions, Benoît ayant demandé ce qu'il y avait à faire pour le bien de l'église, les opinions furent extrêmement partagées; ce qui porta la plupart des prélats à se retirer de Perpignan. Il n'en resta que vingt-trois, qui peu après se réduisirent à seize, et le 1er de Février 1409, conseillèrent à leur pape d'envoyer sans délai à Pise des légats autorisés à renoncer en son nom au pontificat. Il répondit qu'il savait, à n'en pas douter, que ce n'était pas là le sentiment unanime du concile. Saint père, lui dit-on, il n'y a qu'un seul homme qui ne soit pas de l'avis des autres. Eh bien, répliqua-t-il, celui-là pense mieux lui seul que tous les autres ensemble; je m'en tiens à son sentiment. Et comme le cardinal de Chalant voulut faire quelque remontrance: Je vous défends d'ouvrir la bouche, lui dit le pontife en colère; vous ne cherchez qu'à me nuire en toute rencontre; craignez que je ne vous mette en tel lieu, que de votre vie vous ne voyiez le jour. Cette menace peu après fit partir le cardinal pour aller se réunir au corps du sacré collége. Cependant Benoît ayant réfléchi sur les suites d'une vivacité qui dévoilait le fond de son ame, reprit le masque de la dissimulation, et le 26 de Mars, le concile de Pise

(1) Spicil. t. VI, p. 304. Conc. Hard. t. VIII, p. 74.

étant assemblé, il nomma des nonces pour y aller traiter en son nom.

L'ouverture s'en fit au jour marqué, 25 de Mars 1409; et dès-lors on vit à la tête de l'assemblée quatorze cardinaux, sept de chaque obédience (1). Dans la suite, on en compta vingt-trois, douze métropolitains, quatre-vingts évêques, et quatre-vingt-sept abbés présens en personne, cent deux procureurs des évêques absens, deux cents des abbés, les supérieurs généraux ou les procureurs de la plupart des ordres religieux, les députés des universités les plus célèbres, ceux des chapitres de plus de cent églises cathédrales, environ trois cents docteurs en théologie ou en droit canon; enfin les ambassadeurs des rois de France, d'Angleterre, de Portugal, de Bohème, de Sicile, de Pologne, de Chypre, des ducs de Bourgogne, de Brabant, de Lorraine, et d'une très-grande partie des princes d'Allemagne. Les rois de Hongrie, de Suède, de Danemarck et de Norwège, qui tinrent encore quelque temps pour Grégoire XII, le quittèrent bientôt après, pour adhérer au concile. La France néanmoins fournit seule plus d'un tiers de l'assemblée. Après ce royaume, ce furent l'Angleterre, la Bohème, les pays de de la Meuse et du Rhin, avec les contrées septentrionales de l'Italie, qui envoyèrent un plus grand nombre de prélats et de docteurs. Pour les royaumes de Castille, d'Aragon et d'Ecosse, ils demeuraient soumis à l'obédience de Benoît, et les états de Naples, avec ceux de l'empereur Robert en Allemagne, et différens cantons d'Italie, à celle de Grégoire. Le président du concile fut le cardinal de Malesec ou de Poitiers, au titre duquel la plus subtile chicane n'avait rien à opposer : il avait été créé par Grégoire XI, avant toute apparence de schisme.

Après la messe solennelle, le sermon, et des oraisons propres qu'on récitait au commencement de chaque session pour obtenir l'union de l'église, les pères étant en chapes de toutes couleurs et en mi-

(1) Conc. t. XI, p. 2117.

tres blanches, on élut les officiers du concile, entr'autres un avocat rapporteur des faits et forfaits des deux papes rivaux. Cet orateur, après avoir mis en évidence leur opiniâtreté, leur mauvaise foi, leur collusion même, par la suite de leurs actions et la contrariété de leurs discours, conclut à ce qu'ils fussent déclarés contumaces, ce qu'un des promoteurs requit sur le champ; mais pour observer les formes canoniques, deux cardinaux, par trois jours différens, les citèrent à la porte de l'église. Personne n'ayant comparu de leur part, le président du concile prononça contre eux la sentence de contumace.

A la quatrième session, qui se tint le 15 d'Avril, le nombre des assistans fut notablement augmenté. Avec le cardinal de Bari, revenu de sa légation d'Allemagne, on y vit quantité de prélats arrivés depuis peu, ainsi que les ambassadeurs du roi des Romains, envoyés en premier lieu au pape Grégoire, et de là au concile, pour y soutenir les intérêts de ce pontife. C'était là tout l'effet qu'avait produit sur l'esprit du roi Robert la diète tenue à Francfort trois mois auparavant (1). Le vœu général de l'Allemagne était néanmoins pour l'union. Par-tout où passa le cardinal de Bari, envoyé par le concile de Pise, il fut reçu par les peuples et le clergé avec des honneurs extraordinaires. Le légat de Grégoire au contraire, Antoine Corario, neveu de ce pontife, qui l'avait créé cardinal dans la fatale promotion qui ruina son obédience, fut regardé comme un tison de discorde, qui n'était propre qu'à perpétuer le schisme. La diète se tenait depuis six jours, quand il y arriva; et déjà son habile antagoniste avait incliné tous les seigneurs à seconder les vues des cardinaux réunis pour le bien de l'église. Corario fit un long et ennuyeux discours, où, peu content de justifier le pape son oncle, il s'échappa sans retenue contre le sacré collége. L'indécence de ses invectives acheva de décrier sa cause. La conclusion de la diète fut que le chef du corps germanique, et quelques-uns

(1) Niem. l. III, c. 36.

de ses membres, tant princes que prélats, enverraient des ambassadeurs en Italie pour presser l'union. Les tentatives du cardinal neveu ne plurent qu'à Robert de Bavière, qui, reconnu roi des Romains par Boniface IX, et ses successeurs Innocent et Grégoire, trouvait son intérêt à les tenir pour légitimes et incontestables pontifes.

Mais lui-même ne fut pas traité par le concile en roi des Romains, parce qu'il n'était par généralement reconnu pour tel. Cette auguste assemblée crut qu'il lui convenait moins qu'à personne d'approuver la déposition de Wenceslas, tout indigne qu'il s'était rendu de l'empire. On ne voulut entendre les ambassadeurs du nouveau roi des Romains, que comme de simples envoyés du duc de Bavière. Ils ne laissèrent pas de se présenter en pleine session, et après avoir protesté des bonnes intentions de leur maître pour la paix de l'église, ils proposèrent jusqu'à vingt-deux chefs d'objections contre les mesures prises pour la procurer. Tout ce qu'il y eut de spécieux dans ce long tissu de subtilités illusoires et minutieuses, ce fut l'irrégularité de la convocation du concile, et de ses entreprises sur l'autorité de la chaire pontificale : mais il ne fut pas difficile de faire sentir que dans la situation où se trouvait l'église, il n'était pas possible de s'astreindre aux règles ordinaires; que les cardinaux cependant ont droit de convoquer le concile quand il est nécessaire, et quand le pape, ou ne veut, ou ne peut pas le convoquer, parce qu'il n'est pas de l'essence d'un concile qu'il soit soumis à l'autorité de celui qui le convoque, comme il est évident par le pouvoir qu'a le concile provincial sur le métropolitain qui l'assemble; que dans tous les cas, l'église a droit de pourvoir à sa propre sûreté, de s'assembler et de rendre ses jugemens; que le concile général qui la représente, peut déposer les papes en différentes circonstances, et sur-tout dans l'incertitude quel est le véritable; que telle est enfin la seule voie qui reste, après avoir épuisé toutes les autres, pour étouffer le schisme funeste qui la tient depuis trente ans sur le penchant de sa ruine.

Les ambassadeurs n'attendirent par ces réponses, et par toute la suite de leurs procédés, il paraît qu'ils ne regardaient pas eux-mêmes leurs difficultés comme bien solides. Ils tombèrent en contradiction avec leurs propres principes, en demandant que l'on convînt d'un jour et d'un lieu nouveau pour s'assembler en concile, et trouvant bon que si le pape Grégoire manquait alors de venir et d'accomplir sa promesse pour la cession, on procédât à l'élection d'un pape unique. Comme d'ailleurs ce n'était là que ce que Grégoire avait tant de fois rebattu dans les préliminaires de la conférence de Savone, on ne douta point que cette ruse ne vînt de lui, afin de de rompre un concile tout assemblé, et qu'il serait impossible de rassembler de nouveau, au moins du vivant de ce vieillard sans droiture. On leur demanda cependant leurs propositions par écrit, et l'on promit de leur faire réponse au bout de la huitaine : mais ils partirent furtivement la veille de son expiration, vingt-unième jour d'Avril, après avoir affiché à la porte de l'église un appel à Jesus-Christ et à un concile légitime, contre tout ce qui pourrait se faire à Pise (1).

Cependant Grégoire éprouvait de cruelles inquiétudes (2). On publia la soustraction d'obédience jusque dans la ville de Lucques où il se trouvait, et qu'il fut contraint d'abandonner, pour se retirer à Rimini chez les seigneurs de la maison de Malatesta, ses amis à toute épreuve. Ils envoyèrent en diligence à Pise pour solliciter, à l'exemple du roi des Romains, la translation du concile en un autre endroit : mais ils furent refusés de même ; ce qui a fait dire à différens historiens, qui n'ont pas poussé leurs recherches au delà de cette première négociation, que des protecteurs si généreux s'y étaient bornés. Il est constant par le recueil des meilleurs mémoires de ces temps-là, que Charles de Malatesta, qui avait en propre la principauté de Rimini, poussa

(1) T. XI, Conc. p. 2248. (2) Ampliss. Collect. t. VII in Præf. p. lxxxv, etc. in Oper. p. 966, 988, 996, etc.

le zèle jusqu'à faire en personne le voyage de Pise, et qu'il y épuisa toute la science des expédiens pour parvenir à son but. Enfin les cardinaux touchés consentirent à transférer le concile à Pistoie, ville plus avancée dans les terres, et moins suspecte que celle de Pise, pourvu que Grégoire donnât des assurances qu'il s'y rendrait, et y exécuterait la cession. Ils promirent encore de lui faire conférer, pour toute sa vie, la légation de Forli et de Trévise, avec le premier rang dans l'état ecclésiastique, après le pape qu'on élirait. Le prince de Rimini, au comble de sa joie, crut n'avoir plus qu'à traiter avec les Florentins pour les saufs-conduits, qui ne pouvaient point souffrir de difficultés : mais Grégoire ne voulut jamais ratifier les conventions de son médiateur, qui, après bien de prières et de reproches également inutiles, feignit de convertir toute son amitié en indignation (1). Confondu dans toutes ses allégations et toutes ses défaites, le faible pontife n'eut plus à répondre que par ce cri d'alarme qu'il réitérait sans cesse : Si j'abdique le pontificat, que deviendront mes proches et mes amis? Quoique Charles de Malatesta, l'un des plus dignes seigneurs de son temps, et particulièrement renommé pour sa générosité à l'égard de ses amis, n'eût jamais abandonné Grégoire dont il blâmait l'opiniâtreté, ce pape jugea néanmoins à propos de quitter Rimini, et de se rapprocher des états de Venise où il était né, pour célébrer le concile qu'il voulait opposer à celui de Pise.

Ce dernier concile prenait de jour en jour une face plus auguste et plus imposante, et dans la même proportion, rendait sa marche plus méthodique et plus irrépréhensible. Sur la fin d'Avril, on vit arriver, aux acclamations publiques, les ministres étrangers de Brabant, de Hollande, de Liége, de Cologne, de Mayence; les ambassadeurs d'Angleterre, l'évêque de Salisbury à leur tête; enfin l'ambassade française, composée des plénipotentiaires

(1) Rain. an. 1409, n. 34.

du roi, et des agens de l'université de Paris, qui durant tout le cours de cette grande affaire, jouit d'une considération proportionnée au zèle qu'elle y signala invariablement. Quand le concile fut accru de ce nombre distingué de pères et d'assistans, quoique les envoyés de l'empereur ne fussent plus à Pise, et qu'on eût déjà mis leurs chicanes en poudre par l'organe d'un savant cordelier parvenu au siége de Digne, le docteur Pierre d'Ancarano, l'oracle de l'université de Bologne et de toute l'Italie en matière de jurisprudence, montra de nouveau quelle était l'autorité du saint concile pour extirper le schisme, et retirer la puissance pontificale des mains qui ne l'employaient qu'à le perpétuer.

Comme ces objections intéressaient vivement tous les pères, parce qu'elles répandaient des nuages sur l'autorité et la légitimité même du concile, le patriarche d'Alexandrie, Simon de Cramaud, chef de l'ambassade française, revint encore sur ce point important, et avec autant de force que d'éloquence, il prouva que tout ce qui s'était fait par les cardinaux unis contre les deux prétendans au pontificat, avait pu se faire, suivant les saints canons, pour un bien aussi précieux que la paix de l'église universelle; après quoi il demanda que le concile y mît la sanction par un décret en forme (1). Il proposa aussi un ordre nouveau pour les assemblées particulières ou congrégations qui précédaient les sessions générales. Selon ce plan, on devait nommer différens députés, qui confèreraient entre eux sur chaque point de discussion, et qui en feraient ensuite le rapport à tous les membres du concile. Ainsi les prélats français étaient-ils déjà convenus entre eux d'assister, par métropoles, aux congrégations; en sorte que chaque métropolitain, et en son absence quelqu'un de ses suffragans, y assistât avec un docteur du même district. On adopta aussitôt cette méthode, qui dans la suite servit de modèle aux conciles de Constance et

1) Hist. Annal. p. 699.

de Bâle, quand ils jugèrent à propos de faire opiner par nations.

Le chef de l'ambassade britannique, Robert Halem, évêque de Salisbury, fit, de son côté, une observation bien naturelle, qui semblait devoir se présenter à tout le monde, et qui jusque là néanmoins n'avait été faite par personne (1). C'est qu'il était fort extraordinaire que les cardinaux de Benoît prétendissent ne former avec les autres qu'un seul collége et un même concile, tandis qu'ils n'avaient pas encore renoncé à l'obédience d'un chef que tous les membres de cette sainte assemblée traitaient de schismatique notoire, et même d'hérétique. Ces cardinaux en effet avaient toujours ménagé leur pontife dans l'espérance de le gagner, et peu avant le concile, ils lui avaient encore écrit une lettre respectueuse, pour le prier de se joindre à eux. Au propos de l'évêque de Salisbury, surpris et un peu troublés, ils demandèrent de délibérer entre eux. Le résultat fut qu'ils se conformèrent sur le champ aux désirs du concile. Le lendemain, à la huitième session tenue le 10 de Mai, on dressa deux décrets, qui le 17 furent publiés dans la neuvième. Par le premier, on établissait l'autorité du concile, la compétence de ce tribunal, l'union des deux colléges, et par l'autre, la soustraction absolue d'obédience, sans exception de lieux ni de personnes.

Après qu'on eut pris tant de sages mesures pour se mettre en règle, il ne fut plus question que de prononcer définitivement contre Grégoire et Benoît, afin d'élire ensuite un seul et vrai pape. Dès le commencement des séances, on avait procédé à l'instruction de ce grand procès; les témoins avaient été entendus, et l'on avait recueilli leurs dépositions pour les présenter au concile. Les sessions du 22 et du 23 de Mai furent employées à la révision de ces pièces, qui contenaient quarante-deux chefs d'accusation. Un notaire du concile les lut tous l'un après l'autre, en faisant une pause à chacun, pour donner

(1) Ibid. p. 700. Vouder. Hard. p. 116.

à l'archevêque de Pise, commis à cet effet, le temps de nommer les témoins qui le certifiaient. Le 25 de Mai, dans la douzième session, le patriarche d'Alexandrie publia un décret, où il était dit que la notoriété des faits étant certaine, on pouvait passer outre. Ce jour-là même on reçut de Benoît XIII des lettres hautaines, qui ne purent qu'accélérer sa condamnation. Ce n'était qu'un tissu de menaces adressées aux cardinaux de son obédience, s'ils osaient conniver à l'élection d'un antipape. Bien loin de retarder sa chute, elles fournirent des connaissances qui épargnèrent bien des recherches et bien des longueurs : on acquérait une preuve authentique et permanente, qu'il avait été appelé au concile, qu'il était indubitablement contumace, et qu'on ne pouvait plus espérer qu'il renonçât au schisme.

Avant de prononcer la sentence définitive, on voulut avoir en particulier l'avis de l'université de Paris, qui s'expliqua par l'organe du docteur Pierre Plaoul. Sur le champ il monta dans la tribune, et tant au nom de cette université dont il était membre, que de celles d'Angers, d'Orléans et de Toulouse, il déclara que le concile avait toute l'autorité nécessaire pour juger souverainement les deux célèbres coupables qui lui étaient dénoncés ; qu'on devait les tenir pour de vrais schismatiques, et même pour des hérétiques, comme détruisant, autant qu'il était en eux, l'article du symbole où l'on confesse l'unité de l'église ; que le saint concile ne pouvait mieux faire que de les frapper d'anathème, et de les déposer hautement du pontificat, dont ils étaient déjà déchus par le schisme et l'hérésie. Après le docteur de Paris, l'évêque de Novare prit la parole, et certifia que les trois cents docteurs députés au concile par les différentes universités du monde chrétien, étaient du même sentiment que ceux de France ; qu'on avait encore par écrit l'avis de l'université de Bologne, et des lettres semblables signées par six vingts docteurs de Florence.

Le surlendemain de cette session, en conséquence des représentations faites par quelques prélats qui

trouvèrent qu'on avait plus insisté sur la notoriété des faits, qu'on n'en avait établi les preuves juridiques, l'archevêque de Pise, dans la quatorzième session, qui se tint le premier jour de Juin, fit la récapitulation des témoignages entendus contre les deux papes, spécifiant à chaque article le nombre et la qualité des témoins qui en certifiaient la vérité; et pour lever toute ombre de scrupule, on ajouta que si quelqu'un voulait voir les dépositions dans toute leur étendue, et les examiner à loisir, il y avait dans le monastère des Carmes des bureaux établis pour les montrer. En effet, la multitude et le caractère des témoins, cardinaux, évêques, docteurs accrédités; l'ordre et la régularité de la procédure étaient tels, que pour le fond et la forme, il il ne restait rien à désirer.

Après tant de précautions et de préliminaires, dans la quinzième session tenue le 5 de Juin, les deux contumaces ayant été cités, pour la dernière fois, par deux cardinaux et deux archevêques, le patriarche d'Alexandrie, assisté de celui d'Antioche et de celui de Jérusalem, du haut de la tribune, les portes de l'église demeurant ouvertes aux fidèles tous intéressés à ce jugement, en présence de cette multitude infinie et de tout le concile, lut la sentence qui était conçue en ces termes (1): Au nom de Jesus-Christ, le saint concile œcuménique, représentant l'église universelle, à qui appartient la connaissance et la décision de cette cause, vu tout ce qui a été produit et prouvé contre Pierre de Lune et Ange Corario, jadis Benoît XIII et Grégoire XII; après plusieurs conférences avec une infinité de docteurs, après la plus mûre délibération, a jugé d'une voix unanime, et prononce que tous les griefs contenus dans la requête présentée aux pères par les promoteurs, sont vrais et notoires, et que lesdits accusés, Ange Corario et Pierre de Lune, sont indubitablement schismatiques opiniâtres, hérétiques, parjures, incorrigibles, scandalisant toute

(1) T. XI, Conc. p. 2126.

l'église de Dieu d'une manière intolérable. C'est pourquoi, tout rejetés qu'ils sont de Dieu, et destitués, par les canons, du pontificat et de toute dignité dans l'église, le saint concile, pour plus grande sûreté, les dépose, les retranche, leur défend de se plus porter pour souverains pontifes, et déclare que le siége apostolique est vacant. On défend ensuite de leur obéir, de leur donner secours, conseil ou retraite; on déclare nulles toutes les sentences et les censures prononcées par eux, ainsi que les promotions de cardinaux faites par Ange Corario depuis le 3 de Mai 1408, et par Pierre de Lune depuis le 15 de Juin de la même année.

Les mouvemens des pères ne furent guère désormais que pour l'élection du nouveau pape, avant laquelle arrivèrent encore à Pise quatre cardinaux, ceux de Todi et de Saint-Eustache de l'obédience de Rome, ceux de Bar et de Chalant de l'obédience d'Avignon. Les légations et d'autres embarras avaient été la cause ou le prétexte de leur retard; ce qu'on ne voulut pas trop approfondir.

On vit arriver dans le même temps les légats de Benoît, qui avaient pris la précaution très-sage, et néanmoins insuffisante, de se joindre aux ambassadeurs du roi d'Aragon; ce qui n'empêcha point qu'ils ne fussent insultés par le peuple en allant au lieu de l'audience. On entendit les ambassadeurs avec les égards qui étaient dus au roi leur maître; et en leur considération, on consentit à écouter les légats eux-mêmes, quoique dans les règles étroites, on ne dût pas traiter avec les ministres d'un excommunié et d'un hérétique. Comme ils se furent qualifiés nonces du pape Benoît, il s'éleva un murmure général, et on les appela nonces de l'hérétique et du schismatique. Quand la porte fut fermée, on leur lut la condamnation prononcée contre cet opiniâtre pontife. Ils demandèrent s'ils pouvaient parler avec liberté, nonobstant la défense qu'on disait avoir été faite de contredire les décisions déjà rendues. Comme on n'avait pas jugé convenable à la dignité du concile de les entendre

en pleine session, on leur répondit qu'il n'était pas au pouvoir de la congrégation particulière où ils se trouvaient, de dispenser des lois portées en commun; que s'ils avaient quelque chose à représenter, ils devaient bien peser leurs paroles. Ils se consultèrent un moment avec les ambassadeurs d'Aragon, et tous ensemble demandèrent un délai jusqu'au lendemain; mais à l'issue de l'assemblée, ils sortirent furtivement de la ville, et reprirent en diligence la route d'Espagne. L'un d'entre eux, nommé Boniface Ferrier, frère de saint Vincent Ferrier, et général des Chartreux, a laissé une relation qui accuse des dernières violences les pères de Pise, et Simon de Cramaud en particulier: mais ce religieux, d'une piété et d'un caractère bien différent de celui de son saint frère, écrit avec trop de prévention et d'aigreur, pour faire impression sur des lecteurs judicieux. C'est ainsi qu'en a jugé, entre les protestans même, un historien des plus éclairés et des plus équitables (1).

On ouvrit enfin le conclave le 15 de Juin, et vingt-trois cardinaux s'y renfermèrent, treize de l'obédience de Rome, et dix de celle d'Avignon, après que le concile, sans décider du droit entre les uns et les autres, leur eut conféré pour cette fois à tous indistinctement le pouvoir d'élire un pape. Onze jours après, 26 de Juin, ils élurent d'une voix unanime le cardinal de Milan, Pierre Philargi ou Philaret, qui prit le nom d'Alexandre V.

C'était un de ces hommes extraordinaires que le ciel paraît élever avec d'autant plus de complaisance, qu'ils sont plus uniquement abandonnés à ses soins (2). Il était d'une naissance si obscure, qu'il n'avait jamais connu ni père, ni mère, ni aucune personne de sa famille, dont il fut délaissé dans la première enfance: on ne saurait même assigner avec certitude le lieu qui l'a vu naître. Il y a néanmoins toute apparence que ce fut l'île de

(1) Lenf. præf. Conc. Pise. (2) Niem. l. iij, c. 51. Vading. 1405, n. 12, etc.

Candie, où il fut recueilli par un Cordelier charmé de sa vivacité et de son air d'esprit. Il apprit les élémens des lettres, puis entra dans l'ordre. Pour cultiver les rares talens qu'il ne tarda point à montrer, on l'envoya étudier dans l'université d'Oxford, et de là dans celle de Paris, où il fut reçu docteur. Rappelé ensuite dans la province de Lombardie, à laquelle il était agrégé, il se rendit si célèbre par ses prédications et ses doctes écrits, que Galéas Visconti, duc de Milan, le voulut connaître à fond. Lui ayant trouvé autant d'habileté pour les affaires que pour les sciences, il l'admit dans son conseil, le fit créer évêque de Plaisance, d'où il passa successivement aux siéges de Vicence, de Novare et de Milan. Innocent VII le fit enfin cardinal. Il était irréprochable dans ses mœurs, d'une piété exemplaire, d'un caractère doux et affable, modeste, généreux; tel enfin, que les cardinaux, en le faisant pape, prétendirent convaincre tout le monde chrétien qu'ils ne pouvaient mieux choisir.

A la vingtième session, qui se tint le 5 de Juillet, le nouveau pape présida avec la dignité convenable, fit un discours touchant sur les devoirs du bon pasteur, confirma la réunion des deux colléges de cardinaux, à l'exclusion de ceux qui avaient été créés par les deux papes depuis la défense qui leur en avait été faite, et ratifia généralement toutes les dispositions du concile. Il y eut encore après cela trois sessions, où Alexandre annulla expressément toutes les censures et toutes les sentences portées par les papes compétiteurs depuis le commencement du schisme, confirma les promotions faites en faveur des personnes qui adhéraient au concile, et avec le désintéressement qu'il posséda au souverain degré, renonça pour l'avenir à toutes les réserves odieuses, en remettant les arrérages que les bénéficiers pouvaient redevoir à la chambre apostolique. Il confirma aussi le droit qu'avait sur Naples le roi Louis d'Anjou, qui ne manqua point de venir au concile pour tirer parti de l'indignation des pères contre Ladislas, ennemi déclaré de l'union, et usur-

pateur des biens de l'église. Il s'agissait encore de réformer l'église dans son chef et dans ses membres. Comme cette grande œuvre demandait un loisir que n'avaient plus les pères de Pise, rappelés pour la plupart dans leurs diocèses par des besoins pressans, le pape ordonna, pour préparatifs, qu'on célébrât avec attention les conciles provinciaux, les synodes diocésains, les chapitres monastiques, et qu'on se tînt prêt à revenir dans trois ans au lieu qui serait indiqué, pour y reprendre et continuer le concile général. Ainsi les délibérations furent moins censées finies que suspendues, et l'on ne se sépara que pour un temps spécifié.

Pendant le concile de Pise, Grégoire XII célébra le sien à Austria, si proche d'Udine, capitale du Frioul, qu'on peut prendre ces deux villes pour une seule (1). Ainsi s'exprime la bulle de convocation que n'avaient pas examinée d'assez près quelques écrivains, qui, sur la seule ressemblance des noms, font tenir ce concile en Autriche. Il eut en tout trois sessions, en y comprenant celle de l'ouverture, qui fut le jour du saint Sacrement, 6 de Juin. On ne fit que prendre à pure perte des mesures pour le rendre plus nombreux qu'à ce début, qui fut des plus obscurs. Dans la seconde, Grégoire se fit déclarer vrai pape, et fit condamner comme antipapes ses compétiteurs Alexandre et Benoît. Il parut dans la troisième faire quelques pas vers la réunion; il promit de renoncer au pontificat, si ses antagonistes y renonçaient de leur part, et donna pouvoir à l'empereur, au roi de Naples Ladislas et au roi de Hongrie, de fixer le jour et le lieu des conférences: illusion palpable, puisque ces trois princes, inconciliables en toute autre chose, étaient encore bien moins disposés à s'accorder dans une affaire de cette nature. Grégoire demeura cependant si jaloux de son fantôme de papauté, que loin de suivre l'exemple des Vénitiens ses compatriotes, qui reconnurent alors le pape Alexandre, il aima mieux s'exposer aux

(1) T. XI, Conc. p. 3003.

dernières

dernières extrémités, abandonner, travesti en marchand, l'asile qu'ils lui avaient fourni jusque là, se réfugier sur les terres de Ladislas dans la petite ville de Gaëte, et moins figurer désormais en souverain pontife qu'en malheureux transfuge. Benoît se montra pour le moins aussi indocile, fut réduit de même à faire le personnage de fugitif, et ne cessa point de se porter pour pape, quand même il vit toute son obédience presque réduite à sa forteresse de Paniscole. Ainsi, après le concile de Pise, la division, loin de s'éteindre, s'accrut en quelque sorte, et au lieu de deux papes, on en vit trois, dont chacun retint encore des princes et des nations sous ses lois. Cependant l'obédience d'Alexandre s'étendit rapidement par les pertes que firent de jour en jour celles de ses adversaires.

Les pères de Pise, sans étouffer le schisme, firent donc tout ce qui était possible, dans les circonstances, contre un monstre si opiniâtre dans sa défense: s'il n'y fut pas entièrement exterminé, il y reçut au moins une plaie mortelle, après laquelle il ne fit plus que languir, jusqu'à ce qu'il expirât sous les coups du concile de Constance. Immédiatement même, ou très-peu de temps après le concile de Pise, les affaires de l'église changèrent entièrement de face: au lieu d'un schisme général, si bien nommé le grand schisme d'occident, ce ne fut plus qu'un schisme tout ordinaire; de sorte que l'on se trouva dans les termes de tant de scissions précédentes, où le vrai pape était reconnu de l'église catholique, et l'antipape soutenu par quelques factions diffamées. Alors on applaudit généralement parmi tous les peuples, qui ne s'obstinèrent point contre l'évidence, à ce qu'avait réglé le concile de Pise, dont on ne s'avisait pas de révoquer en doute la légitimité, ni l'œcuménicité même. L'église de Rome, comme toutes les autres, et d'une manière plus marquée qu'aucune d'entre elles, donna la preuve effective et la plus authentique de son consentement, en recevant pour son légitime pasteur celui que le saint concile lui avait donné, et en regardant les derniers pontifes romains,

aussi-bien que ceux d'Avignon, comme des papes douteux. Elle a toujours continué depuis à révérer Alexandre V et ses successeurs, tous provenus jusqu'à nos jours de cette même souche. Que le petit nombre de docteurs qui ont pour premier maître Jean Dominici, l'un des quatre cardinaux que fit Grégoire XII contre sa promesse, et qui ne furent reconnus qu'après avoir été créés de nouveau dans le concile de Constance; qu'ils voient donc, ces docteurs singuliers, si c'est mieux servir Rome d'ôter au concile de Pise son caractère essentiel d'autorité, que de suivre à ce sujet les sentimens des églises de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Bohême, de Hongrie, de Pologne, de tous les royaumes du nord, et de la plus grande partie des docteurs anciens de l'Espagne et de l'Italie même.

Le pape Alexandre, aussitôt après son élection, ne manqua point de la notifier à toute l'Europe, qui, à l'exception des royaumes de Castille, d'Aragon et d'Ecosse attachés à Benoît, des états de Robert de Bavière, du roi Ladislas, et du peu de villes d'Italie qui tenaient encore pour Grégoire, ne différèrent point à le reconnaître pour seul et vrai pontife. Il est à présumer qu'il aurait gagné le roi Robert lui-même, s'il eût pris part assez hors de saison aux démêlés temporels des princes, et ne l'eût pas offensé, en laissant à Wenceslas la qualité de roi des Romains. Il en fut cependant du nouveau pontife, ainsi que de bien d'autres, qui ayant été regardés dans le second rang comme des hommes supérieurs, se trouvent dans le premier réduits à la classe des génies subalternes. Le cardinal de Milan, devenu pape, ne se gouverna que par les conseils, ou plutôt par les ordres du cardinal de Saint-Eustache, le fameux Balthazar Cossa, qui lui succéda sous le nom de Jean XXIII. Cossa revêtu de la légation de Bologne, où il avait acquis une autorité presque souveraine par son génie entreprenant, ses intrigues, son talent pour les affaires, et même pour la guerre, se rendit d'abord nécessaire au pape Alexandre, en unissant les troupes de l'église avec celles du roi Louis d'Anjou

et en soumettant au pontife le patrimoine de saint Pierre, et la ville même de Rome. Cependant, loin d'y conduire le pape, que la peste obligea de quitter Pise sur la fin d'Octobre, il l'engagea, malgré les invitations pressantes des Romains, à venir à Bologne, où il pouvait tout, fondant dès-lors un espoir ambitieux sur la grande vieillesse et les infirmités du pape. Alexandre alla d'abord à Prato, puis à Pistoie, où il passa une partie de l'hiver, et donna tout le loisir de reconnaître son penchant extrême à répandre les bienfaits. Malgré la bassesse de sa naissance, il avait reçu de la nature un fond de générosité, à quoi l'on ne pouvait qu'applaudir pour ce qui était des pauvres et des gens de mérite : mais aussi, comme il arrive assez souvent aux personnes qui dans les bas étages ont cette inclination noble, il porta la bienfaisance à l'excès, et dans son exercice ne sut point user de la réserve et du discernement convenable. C'était en lui une espèce de passion de faire des grâces, et de renvoyer tout le monde content (1). A peine savait-il, selon Thierri de Niem, ce que c'était de refuser, quelle que fût la chose demandée, et la qualité de celui qui demandait. Il multiplia les charges de sa cour presque à l'égal de la multitude avide des solliciteurs qui l'obsédaient, distribua les bénéfices, sans s'astreindre aux examens et aux autres formes accoutumées, donna des abbayes, des évêchés, des archevêchés avant même son couronnement, et accorda des grâces si exorbitantes aux conclavistes des cardinaux, qu'il se fit soupçonner d'avoir contracté avec eux des engagemens simoniaques ; ce qu'il serait néanmoins fort imprudent de prendre à la lettre. Outre le penchant habituel de Thierri pour la satire, cet historien était spécialement intéressé, comme officier de la chancellerie romaine, à blâmer un pape qui, en abrégeant les formes et les expéditions, avait extraordinairement réduit les émolumens de cette charge. Ce n'est pas que nous prétendions mettre ce pontife à l'abri de tout reproche d'imprudence et

(1) L. iij, cap. 51 et 52.

d'inconsidération ; profond théologien, prédicateur éloquent, on ne voit pas qu'il fût bien versé dans les lois et les usages, et il marqua aussi peu de talens que d'expérience dans les choses de pratique. Il nous apprend lui-même les effets d'une profusion qui s'accrut à proportion de ses dignités. On lui entendit souvent répéter qu'il avait été un riche évêque, un pauvre cardinal, et qu'il était un pape mendiant. Dans la distribution de ses immenses bienfaits, il n'eut garde d'oublier l'ordre qui l'avait tiré de la poussière. Il donna des charges dans sa cour à ses anciens confrères les Frères Mineurs, les fit placer, autant qu'il le put, dans les évêchés vacans, et confirma leurs priviléges par une bulle qui renouvela tous les anciens démêlés des religieux mendians avec le clergé séculier.

Etant encore à Pistoie, il publia une autre bulle, afin d'arrêter les progrès que les erreurs de Wiclef faisaient en Bohème par les intrigues de Jean Hus, ainsi nommé du bourg de Hussinetz, lieu de sa naissance. Ce cabaleur hypocrite ayant éloigné de Prague les docteurs allemands les plus capables de s'opposer aux nouvelles erreurs, en répandait le venin sans gêne et sans retenue (1). Les prédicans les plus fougueux, après lui, étaient Jacobel de Misnie et Jérôme de Prague, qui, à l'exemple de leur coryphée, ne cessaient d'animer les peuples contre les prêtres et les moines. Ils ne déclamaient pas seulement contre les clercs ignorans et vicieux, mais contre tout l'ordre hiérarchique, sans épargner les premiers prélats, ni le souverain pontife. Jean Hus se faisait gloire de suivre en cela les principes schismatiques de Wiclef, et jusqu'à ses dogmes les plus visiblement hérétiques, à la réserve de ceux qui anéantissaient les sacremens, ou du moins la présence réelle de Jesus-Christ dans l'eucharistie. Différens docteurs lui donnèrent, mais en vain, des avis salutaires. L'archevêque de Prague, Sbincon d'Haseimberg, de naissance illustre, d'un zèle éclairé, et

(1) Coch. l. j, c. 12. Harps. Feld. l. iv. Dubrav. Æn. Sylv.

d'un courage à tout mépriser pour la défense de la foi, rassembla les docteurs en sa qualité de légat du saint siége, se fit apporter les livres qui mettaient le trouble dans son diocèse, et les fit brûler au nombre de plus de deux cents, avec les étoffes précieuses, les plaques et les fermoirs d'or et d'argent dont ils étaient revêtus pour la plupart. Bien plus, attaquant de front Hus lui-même, sans égard à la vive protection de la reine Sophie dont il était confesseur, il l'interdit de la prédication : mais le perturbateur habile établit des conférences, où de simples laïques, des artisans grossiers, des femmes et des servantes, faisaient la controverse comme des théologiens. Il y en eut qui composèrent des livres, mais sur-tout des chansons, dont quelques-unes étaient si injurieuses à l'archevêque, que Wenceslas, tout abruti qu'il était, fit défense de les chanter, sous peine de la vie. Ce fut pour arrêter ces scandales, dont le bruit se porta au delà des monts, que le pape Alexandre donna sa bulle du 20 Décembre 1409, portant défense d'enseigner en public ou en particulier les articles de Wiclef, avec ordre de faire abjurer les personnes suspectes, de les tenir pour hérétiques si elles n'obéissaient pas, et de les poursuivre comme tels. Jean Hus qui se sentait fortement appuyé, ne fit que rire de cette ordonnance, et appela du pape surpris, au pape mieux informé.

Alexandre se rendit cependant à Bologne, où, après quelques mois, comme le cardinal de Saint-Eustache s'y attendait et y contribua, selon les soupçons même du concile de Constance, il mourut le 4 Mai 1410, après dix mois et huit jours de pontificat. Avant d'expirer, il déclara qu'il croyait juste et légitime tout ce qui s'était fait au concile de Pise. Le sacré collége était alors composé de vingt-trois cardinaux, dont sept se trouvaient absens : les seize présens entrèrent au conclave après la neuvaine des funérailles, et le 17 du même mois de Mai, ils élurent le cardinal de Saint-Eustache, Balthazar Cossa, qui prit le nom de Jean XXIII. Quelque envie qu'il eût d'être pape, il avait feint de ne pas s'en soucier,

et avait proposé d'élire le cardinal Carraccioli son compatriote, homme de bien, ou plutôt bon homme, sans doctrine, sans dehors, et sans nulle aptitude au gouvernement. La dissimulation de Cossa n'empêcha point qu'il ne fût accusé de violence et de simonie, de vexations tyranniques, de manœuvres de corsaire analogues à sa première profession, des trames et des noirceurs d'un génie brouillon, de dissolution dans ses mœurs ; en un mot, de tous les vices et les déportemens qui fournirent au malheureux procès sur lequel nous ne serons que trop obligés par la suite de nous appesantir. Du reste, il avait beaucoup de talent pour les affaires temporelles.

Quatre jours avant son couronnement, le 21 de Mai, Robert, roi des Romains, était mort dans ses états de Bavière. Sitôt que le pape en fut informé, il fit marcher ses nonces, afin de procurer cette couronne à Sigismond de Luxembourg, alors roi de Hongrie, fils de l'empereur Charles IV et frère de Wenceslas, avec lequel Sigismond n'avait rien de commun que la proximité du sang. C'était un prince d'heureux naturel, de beaucoup d'esprit, d'une grande prudence et d'une constance éprouvée, instruit et laborieux, bienfaisant, religieux sans être irréprochable dans ses mœurs, doué, en un mot, des qualités les plus propres, sinon à édifier, du moins à soutenir l'empire et l'église. Il n'eut cependant qu'une partie des suffrages le 10 de Septembre 1410, et les autres voix tombèrent sur Josse, marquis de Moravie : mais celui-ci était fort avancé en âge, et mourut le 8 de Janvier de l'année suivante ; après quoi tous les électeurs reconnurent Sigismond, qui régna vingt-sept ans. Le samedi des quatre-temps de la Pentecôte, 6 de Juin 1411, le pape Jean fit une promotion de quatre cardinaux, dans laquelle il eut soin de donner place à différentes nations. Les deux plus remarquables furent Pierre d'Ailli, évêque de Cambrai, et Guillaume Filastre, autre docteur français, et comme le premier fort attaché autrefois à Benoît XIII. Jean voyant encore les mécontentemens qu'occasionnait la bulle rendue par son prédécesseur

en faveur des religieux mendians, ordonna qu'elle serait regardée comme non avenue, et que les choses resteraient dans l'état où elles se trouvaient avant la publication d'un règlement si mal accueilli (1).

Enfin, après avoir passé un an à Bologne, afin d'assurer les intérêts du saint siége dans cette partie de l'Italie, il alla prendre possession de Rome, pour s'attacher de plus en plus les Romains, qui l'appelaient par des invitations empressées, et pour les délivrer des inquiétudes que leur donnait toujours Ladislas. A cette fin, il joignit les troupes de l'église à celles de Louis d'Anjou, qui remporta d'abord de grands avantages. La bataille du Garillan, l'une des plus mémorables de ce siècle, devait naturellement faire perdre ce royaume à Ladislas, et ne procura que de beaux chevaux avec de riches ameublemens aux généraux vainqueurs, qui s'amusèrent à piller comme le soldat. Pour comble d'imprudence, le roi Louis, au lieu d'écraser sur le champ son rival, reprit, après sa victoire, la route de France, et laissa aux Napolitains le temps de se rétablir. A la première nouvelle du combat, qui fut portée à Rome avec les étendards pris sur les vaincus, le pape se livra aux transports d'une joie excessive, mais qui dura peu. Bientôt il fut instruit des fautes du vainqueur, et des ressources du vaincu, qui reparut en campagne, et reprit, avec son premier ascendant, tous ses procédés tyranniques. Au défaut des armes temporelles, le pontife eut recours aux censures et à l'anathème, à l'absolution des sermens de fidélité, aux qualifications de parjure, de schismatique et d'hérétique, de relaps, d'ennemi incorrigible de l'église, à tout ce qui pouvait rendre ce prince odieux aux fidèles, et enfin à la croisade qu'il fit publier contre lui dans toute la chrétienté (2). C'est ce qui porta les nouveaux hérétiques de Bohème à se démasquer avec insolence, et à commencer ces attroupemens sédi-

(1) Hist. univ. Paris. t. v, p. 214. (2) Hist. anon. xxxj, 24, p. 810.

tieux dont la férocité et tous les excès dévastèrent si long-temps ce malheureux royaume.

Jean Hus, depuis sa première condamnation, s'était retiré à Hussinetz, sous la protection du seigneur de cette bourgade, son admirateur aveugle et son déterminé fauteur. L'archevêque Sbincon étant venu à mourir, le prédicant rentra dans Prague; et jamais on ne connut mieux de quelle conséquence, heureuse ou funeste, est un évêque bon ou mauvais dans la capitale, pour les affaires générales de la religion. Il eut pour successeur un certain Albicus de Moravie, qui parvint à cette dignité par la faveur, ou plutôt par le caprice du roi Wenceslas dont il était médecin : ame de boue, et pétrie toute entière, pour ainsi dire, de la fange d'où il avait été tiré. Son avarice en particulier était si sordide et si extravagante, qu'il ne pouvait souffrir les chevaux, parce qu'ils mangeaient, disait-il souvent, la nuit comme le jour. Uniquement attentif à remplir ses coffres, il laissa faire aux novateurs tout ce qu'ils voulurent. Il vendit quelque temps après son archevêché à Conrad, évêque d'Olmutz, qu'il avait nécessairement fallu donner pour administrateur à son incapacité, et qui remplit tout ce que présageait ce trafic impie.

Après avoir lié sa partie, et corrompu une infinité de personnes parmi le peuple, les ecclésiastiques et l'université même, Jean Hus eut l'audace d'annoncer par des affiches, et de tenir en effet une conférence publique au sujet de la croisade et de l'indulgence publiée contre le roi Ladislas (1). Les sectaires étaient si animés, que plusieurs conjurèrent ensemble pour immoler sur le champ les prédicateurs de l'indulgence. Un dimanche qu'un de ces prédicateurs développait les trames et faisait sentir le venin des écrits de Jean Hus, un cordonnier lui donna un démenti en pleine assemblée. Un second artisan, dans une autre église, se mit à crier au milieu du sermon, que le pape Jean était l'antechrist, puisqu'il faisait répandre le sang chrétien. Il y en eut

(1) Theod. Bell. huss. p. 12. Aca Sylv. Hist. Boh. c. 35.

un troisième qui chargea d'injures un moine qui prêchait dans son monastère. On osait tout sous un prince crapuleux qui ne se souciait pas plus de la religion que de l'état, et sous une reine fascinée par un directeur hérétique. Cependant le sénat fit emprisonner ces trois boute-feux, et tenta, par une juste sévérité, d'arrêter le désordre à sa source : mais le peuple prit les armes, et demanda leur liberté avec des clameurs effrayantes. Le sénat calma l'émeute par de belles paroles, et chacun retourna chez soi. Peu après on exécuta secrétement les coupables : mais comme on eut vu leur sang couler sous la porte du palais, le peuple s'attroupa de nouveau, enleva leurs corps, les enveloppa de draps d'or et d'argent, et les porta processionnellement dans toutes les églises de la ville, les prêtres de la secte ne cessant de crier : Voilà les martyrs qui se sont immolés pour la loi de Dieu. Ils les embaumèrent ensuite, et les déposèrent, comme des reliques insignes, dans le sanctuaire de leur église de Bethléem. La superstition en cette rencontre arrêta les effets de la fureur et de la vengeance, qui ne furent suspendus que pour se déborder ensuite avec plus de violence et d'atrocité.

Cependant Jean XXIII, en confirmation de la bulle de son prédécesseur, prononça de nouveau contre les erreurs courantes. Il condamna la lecture des ouvrages de Wiclef, ordonna de brûler publiquement ceux qu'on pourrait découvrir, et menaça les opposans d'être traités comme fauteurs d'hérésie. Cette bulle fut dressée dans le concile que le pape Jean, en exécution des décrets de Pise, tint à Rome trois ans après celui-ci. C'est le seul acte qu'on en trouve. Il y vint si peu d'évêques, qu'il n'y eut pas moyen de lui attribuer le caractère auguste de concile œcuménique et représentatif de l'église universelle. Il fallut donc proroger de nouveau le terme de la réformation ordonnée à Pise; et bientôt il fut question, d'une manière à ne plus reculer, d'en fixer le temps et le lieu.

Le pape, avant d'assembler son concile à Rome,

s'était réconcilié avec le roi Ladislas. La retraite de Louis d'Anjou, et les progrès de son rival dans les terres de l'église où il avait soin de se fortifier pied à pied, firent oublier les notes qu'on lui avait imprimées d'hérétique et de relaps. On prétend, de plus, que cette paix coûta au pontife cent mille florins d'or (1). Il fut stipulé que Ladislas jouirait non-seulement du royaume de Naples, mais de celui de Sicile; que, de son côté, il reconnaîtrait le pape Jean, et abandonnerait Grégoire. Cette négociation ne put se conduire si secrétement, que Grégoire n'en eût au moins quelque soupçon. Avant qu'elle fût entièrement conclue, Ladislas l'étant venu voir à Gaëte, et le saluant à l'ordinaire comme souverain pontife : Mon cher seigneur, lui dit le malheureux pape, que ne demandiez-vous au moins mon concours pour l'accord que vous méditiez! Le roi nia tout avec assurance, laissa passer quelques semaines pour colorer son mensonge, puis lui fit dire qu'il eût à sortir avec ses gens du royaume de Sicile dans le dernier jour d'Octobre. Alors trop assuré du traité, et tremblant, avec toute sa cour, de la position où il se trouvait, Grégoire s'embarqua sur deux vaisseaux vénitiens qui avaient heureusement relâché à Gaëte, tint quelque temps la haute mer, tourna vers la Marche d'Ancone, et accompagné de trois cardinaux, se retira dans son ancien asile de Rimini, sous la protection du prince Charles Malatesta son ami incorruptible.

Au printemps de l'année suivante 1413, le roi Ladislas s'approcha de Rome avec une armée considérable, sous prétexte d'y maintenir le bon ordre pendant que le pape Jean irait au concile général que toute l'église continuait à demander. Le pape, malgré son traité, se douta que ce prince peu délicat tendait à surprendre Rome, et se tint sur ses gardes : mais le roi y avait des intelligences, et y entra par une ouverture faite de nuit à la muraille. Le pape s'enfuit de grand matin, se retira jusqu'au

(1) Niem. vit. Joan. c. 24.

voisinage de Florence, où il ne se crut pas encore en sûreté, passa le reste de l'année à errer de ville en ville dans la Lombardie, puis alla s'établir à Bologne vers le commencement du carême. Le roi de Naples, qui n'aspirait à rien de moins qu'à subjuguer l'Italie entière, où tout pliait devant lui, voulut d'abord fondre sur Bologne, et en chasser le pape, comme il l'avait chassé de Rome. Déjà il avait rassemblé à cet effet des troupes nombreuses, quand il fut attaqué, à leur tête, d'une maladie violente qui l'obligea de retourner à Naples. Il mit fin aux alarmes du pape, en y mourant, le 6 d'Août, âgé de trente-neuf ans seulement (1): prince des plus fameux entre ceux de son siècle, tant par ses grands talens que par ses grands vices, et malgré la médiocrité de ses états, par la grandeur de ses exploits. Mais toutes ses bonnes qualités furent entièrement éclipsées par les mauvaises, et sur-tout par une ambition, une avarice, une débauche, auxquelles il sacrifia, et parole, et traités, et sermens, tous les droits les plus inviolables de la nature, de la société, de la religion. Comme il ne laissait point d'enfans légitimes, quoiqu'il eût eu trois femmes, ses états passèrent à la princesse Jeanne ou Jeannelle sa sœur, de mœurs encore plus déshonnêtes ou plus déshonorantes que celles de son f[illegible].

Le roi d'Angleterre, Henri IV, était mort dès le 20 Mars de l'année précédente 1413. Son fils aîné lui succéda sous le nom d'Henri V (2). A ce changement de souverain, les Lollards ou Wiclésistes, voulant intimider le nouveau roi, affichèrent des placards aux portes des églises de Londres, par lesquels ils annonçaient qu'ils étaient cent mille prêts à s'élever contre quiconque ne tenait pas leur foi. Ils avaient pour chef Jean d'Oldcastel, homme de condition, renommé pour sa valeur. Thomas d'Arondel, en sa qualité d'archevêque primat du royaume, crut ne devoir pas dissimuler sur un trait d'audace qui pou-

(1) Summont. l. 4. Niem. l. iij, c. 48. (2) Valsing. p. 574. T. xi, Conc. p. 2323.

vait avoir de si grandes suites. Il rassembla le clergé dans la capitale, et l'on trouva que ce gentilhomme avait envoyé des apôtres de la secte en plusieurs diocèses pour prêcher, malgré les évêques et les défenses expresses des conciles déjà tenus à ce sujet. L'archevêque le fit citer et comparaître en personne, et à jour nommé : tout l'effet de la citation fut que le chevalier hérétique se fortifia dans le château qu'il habitait. Il fut pris enfin, et amené à Saint-Paul de Londres, pardevant l'archevêque, assisté des évêques de Londres et de Winchester. On l'interrogea, principalement sur le mystère de la transsubstantiation, et la nécessité du sacrement de pénitence, qu'on ne put jamais lui faire confesser. Touchant le pouvoir des clefs, il répondit qu'il ne fallait obéir au pape et aux évêques qu'autant qu'ils imiteraient la pauvreté de Jesus-Christ et de saint Pierre; que depuis que l'église s'était enrichie, le pape était la tête de l'antechrist; que les évêques en étaient les membres, et les moines la queue : idée assez noble, au jugement des sectes anglicanes, pour avoir persévéré jusqu'à nos jours, depuis le temps grossier dont elle date parmi elles. Oldcastel se livrant ensuite à son enthousiasme, étendit les mains, et cria aux assistans : Ceux qui me jugent sont des guides qui ne peuvent que vous conduire au lieu de perdition. Il fut déclaré hérétique, et livré au bras séculier.

On lui accorda néanmoins un délai de quarante jours pour venir à résipiscence : mais avant ce terme, il s'échappa de la tour de Londres où il était détenu, répandit aussitôt de lettres séditieuses parmi le peuple et la noblesse, rassembla tous ceux de son parti, et attisa, par toutes les voies imaginables, le feu de la révolte, qui éclata l'année suivante. Alors au cœur de l'hiver et durant la nuit, ils se rendirent en forces au village Saint-Gilles près de Londres, dans le dessein de détruire, pour coup d'essai, les monastères d'Ouestminster, de Saint-Alban, de Saint-Paul, et généralement tous ceux de cette capitale : mais instruit à propos, le roi mit les troupes sous les armes, et marcha de nuit aux

rebelles, qui, se voyant découverts, perdirent courage, et s'enfuirent à la débandade. Plusieurs furent pris, et sur le champ pendus ou brûlés. Peu après, on publia par tout le royaume un édit, qui déclarait les Lollards ou Wiclésistes traîtres à Dieu et au roi, confisquait leurs biens, condamnait leurs personnes au feu, comme hérétiques et rebelles. Ces exécutions eurent lieu en différens endroits, et le royaume fut encore mieux purgé de cette infection, par la crainte qui le fit déserter à ces perturbateurs, pour aller chercher leur sûreté dans les lieux où ils étaient moins connus.

En France on condamna vers le même temps la doctrine du tyrannicide que Jean Petit y avait soutenue avec tant d'impudence cinq ans auparavant (1). Ce n'est pas qu'à son origine elle n'y eût excité toute l'horreur qu'elle méritait ; mais le pouvoir du duc de Bourgogne, et l'arrogance de son protégé, avaient étouffé les réclamations. Le faux docteur étant mort, et le duc ayant beaucoup perdu de son crédit, l'église de France témoigna tout son éloignement d'une doctrine qui pouvait mettre en péril la personne chérie de ses rois. Gerson fut le premier qui se déclara, sans toutefois nommer le bourguignon, ni son apologiste (2). Ensuite Gérard de Montaigu, évêque de Paris, l'inquisiteur et le conseil de la foi à la poursuite de la cour, demandèrent l'avis des docteurs sur différentes propositions extraites de l'ouvrage de Jean Petit. La première, qui faisait tout le fond du système, portait qu'un tyran peut et doit être mis à mort, même par ses sujets, en toute manière possible, de vive force ou par artifice, sans attendre l'ordre de personne, et nonobstant tout serment. Les autres articles sont des exemples tirés de l'écriture, pour confirmer le premier. Après bien de conférences, et toutes les discussions convenables, le 16 de Janvier 1414, les docteurs donnèrent leur avis, portant que cette

(1) Du Boul. t. v, p. 247 et seq. (2) Gerson. t. v, p. 56 et seq.

étrange proposition, érigée témérairement en maxime, est une erreur dans la foi et dans la doctrine des mœurs ; qu'elle tend au renversement de tous les états et à la perte des souverains ; qu'elle donne ouverture aux défiances réciproques, aux trahisons, aux parjures, aux plus funestes désordres. Le 23 de Février, l'évêque de Paris et l'inquisiteur, en présence de quelques prélats, de plusieurs docteurs, et d'une grande foule de peuple, prononcèrent la censure contre les propositions, dénoncées au nombre de neuf, et condamnèrent au feu le discours dont elles étaient tirées. Cette sentence fut exécutée le surlendemain devant une multitude encore plus nombreuse, au parvis de Notre-Dame. Cette manière de penser des docteurs et des prélats français fut peu après confirmée, par l'église universelle, dans le concile de Constance, qui enfin commença cette même année 1414.

La bulle de convocation, qui en fixait l'ouverture au premier jour de Novembre, en avait été publiée dès le 9 Décembre de l'année précédente, par les soins de l'empereur Sigismond, qui eut à vaincre pour cela les appréhensions aussi vives que bien fondées, et toute la dextérité de Jean XXIII (1). Ce pape ne cherchait point à faire manquer un concile qui se tenait par les ordres, et n'était, pour ainsi dire, que la continuation de celui de Pise, aux dispositions duquel Jean devait la tiare ; mais il craignait, avec raison, qu'en le célébrant dans les états de l'empereur, il n'y fût pas le maître, soit de dissoudre l'assemblée, soit d'en traverser les opérations, si, comme il parut le pressentir, on ne pouvait conclure l'union de l'église toujours divisée, qu'aux dépens de sa dignité propre. Les manières insinuantes, le secret et la politique de Sigismond, triomphèrent de ce premier obstacle : mais après que le pape eut agréé la ville de Constance, et l'eut indiquée lui-même pour le lieu du concile, il fit encore difficulté d'y assister en personne. La ville de

(1) Rayn. an. 1413, n. 22.

Rome étant rentrée sous son obéissance depuis la mort du roi Ladislas, il voulut s'y rendre, sous prétexte de recouvrer les autres domaines de l'église. Alors ses cardinaux eux-mêmes s'élevèrent avec force; ils lui dirent qu'il devait laisser le soin du temporel à des lieutenans, et vaquer en personne aux choses spirituelles. Il fut donc réduit à prendre, inquiet et tremblant, la route de Constance.

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-NEUVIÈME.

Depuis l'ouverture du concile de Constance en 1414, *jusqu'à sa conclusion en* 1418.

Comme une victime ornée pour le sacrifice, Jean XXIII, après avoir fait de grands préparatifs en habits, en équipages, en meubles magnifiques, partit pour Constance le premier jour d'Octobre 1414, avec une suite de six cents hommes (1). Comme il pressentait cependant le coup fatal qui l'y attendait, il s'aboucha dans le comté de Tirol avec le duc Frédéric d'Autriche, le lia fortement à ses intérêts, et le déclara capitaine général de ses troupes, avec une pension annuelle de six mille florins d'or; après cela, il reprit sa route avec un air de sécurité, et le 28 du même mois, jour de saint Simon et saint Jude, il fit son entrée à cheval sous un dais, accompagné de neuf cardinaux et du reste de son pompeux cortége. Le concours des assistans venus de toute part, était si nombreux, que l'on compta dans Constance jusqu'à trente mille chevaux, et une multitude proportionnée de personnes. Six cardinaux arrivèrent encore depuis le

(1) Vonder. Hard. t. IV, p. 7.

jour

jour de la Toussaints, indiqué pour l'ouverture du concile, et dans la suite il y en eut vingt-deux.

Ce fut sans doute par considération pour ces prélats et pour les autres pères qui survenaient de jour en jour, que cette ouverture fut différée jusqu'au 5 de Novembre (1). Le délai fut résolu de l'avis des cardinaux présens; et le jour de la Toussaints, le pape officiant dans la cathédrale, au milieu de la messe, le cardinal de Florence lut un écrit qui annonçait cette prorogation, et donnait le nouveau concile pour une continuation de celui de Pise. Jean XXIII ne perdait aucune occasion d'inculquer la liaison indissoluble, et l'espèce d'identité qu'il aimait à établir entre ces deux conciles, persuadé que si le second n'était qu'une partie du premier d'où émanait son autorité, elle ne courrait aucun risque, et que la déposition de ses concurrens Grégoire et Benoît serait regardée comme un jugement sans retour. Cette idée prit assez bien parmi les prélats qui arrivèrent les premiers à Constance: c'est ce qui paraît par un mémoire dressé dans quelques congrégations tenues entre la cérémonie de l'ouverture, qui se fit enfin le 5 de Novembre, et la première session qui se tint le 16 du même mois (2). On y traitait de la réunion des trois obédiences; mais on ne proposait la cession que pour Grégoire XII et Benoît XIII, et l'on insistait fortement sur la soumission due aux décrets du concile de Pise, afin de ramener tous les partis à l'obéissance de Jean XXIII, successeur d'Alexandre V.

Quoique cette manière de voir et de présenter les choses fût principalement l'ouvrage des Italiens, arrivés les premiers en assez grand nombre, elle ne laissait pas d'être fort plausible. Tous ceux qui composaient le concile ne doutant point qu'il ne fût légitime et vraiment œcuménique, ne pouvaient pas douter non plus que Jean XXIII ne fût le vrai pape, et ne dût être reconnu comme tel de toute la chrétienté. Comme cette assemblée avait été convoquée

(1) Ibid. p. 10. (2) Id. t. 11, part. 8, p. 188.

de l'autorité de ce pape pour continuer le concile de Pise, s'il en eût tenu l'autorité pour équivoque, il est évident que la sienne eût été pareillement douteuse; si au contraire elle n'était qu'une suite, et comme une prorogation du concile de Pise, on devait conséquemment tenir pour antipapes Grégoire et Benoît, déposés par ce concile comme schismatiques et hérétiques, et par la même conséquence reconnaître Alexandre V et son successeur, papes indubitables. On n'en était plus au terme où l'on s'était trouvé avant la création d'Alexandre, quand les pères de Pise ne pouvant pas discerner avec certitude entre les droits respectifs des deux prétendans au pontificat, ils les avaient déposés l'un et l'autre pour faire un pape dont l'autorité ne fût plus douteuse. Il paraissait donc fort raisonnable qu'à l'exemple de ce qui s'était fait anciennement contre tant d'autres schismes, on s'en tînt au pape que reconnaissait l'église, représentée par un concile général, et qu'on ne s'occupât plus que des moyens d'abattre les antipapes. Les pères de Constance, sans se départir des principes qu'on vient d'exposer, n'en tirèrent pas néanmoins cette conséquence pratique: mais ces idées amusèrent encore le pape Jean, jusqu'à ce qu'il y eût au concile un certain nombre d'évêques et de docteurs. Dans la première session, où l'on choisit les officiers du concile, et dans le peu d'affaires qu'on traita d'ailleurs pendant le reste du mois de Novembre, on n'attaqua ni son état, ni son autorité, et les délibérations se firent à peu près selon ses vues. Son parti se soutint même assez bien le reste de l'année, c'est-à-dire, jusqu'à l'arrivée de l'empereur, qui entra dans Constance, avec une cour nombreuse, la nuit de Noel.

Ce prince, pour lors âgé d'environ quarante-six ans, et l'un des plus beaux hommes de son siècle, par les qualités du corps et de l'esprit, par sa haute stature, la beauté noble de son visage, son port plein de majesté, et cet air de grandeur à qui le droit de commander paraît naturel, par son aisance et

ses grâces à s'énoncer en latin même, par sa capacité dans les lettres, et son mépris pour ceux d'entre les nobles qui se faisaient encore honneur de leur ignorance, par sa politique, son application aux affaires, sa libéralité, son humanité, sa douceur, et beaucoup d'autres vertus morales et chrétiennes, spécialement par un zèle infatigable pour la foi et l'union de l'église (1); ce prince, en réparant par tant de qualités brillantes le déshonneur que Wenceslas avait fait à son sang, dut passer pour un prodige, en comparaison de ce frère diffamé. Mais quoi qu'en aient dit bien des historiens éblouis par les traits si tranchans de ce contraste, Sigismond, outre son incontinence qui enhardit celle de sa seconde femme, la Messaline de son siècle, eut bien des défauts qui font douter s'il fut un grand homme, et qui constatent irréfragablement que ce ne fut pas un héros. Battu honteusement dans la plupart des combats qu'il livra sans nombre, il se montra aussi enclin à maîtriser les prêtres et les docteurs, qu'inhabile à réprimer les ennemis de l'état; et tel fut peut-être, aussi-bien que sa manie, le trait le plus propre de son caractère.

Avant son arrivée à Constance, Pierre d'Ailli, cardinal de Cambrai, y était revenu de la légation d'Allemagne que le pape Jean lui avait confiée. Ce membre illustre de l'école de Paris en avait tous les principes, par rapport à l'extirpation du schisme (2). Ayant vu le mémoire dressé par les Italiens, pour demander que l'on commençât par ratifier les décrets de Pise, et soumettre en conséquence Ange Corario et Pierre de Lune, il répliqua, par écrit, que les conciles de Pise et de Constance étant égaux en autorité, l'un n'avait pas besoin d'être confirmé par l'autre; que cette confirmation n'était pas seulement inutile, mais qu'elle serait très-préjudiciable au concile de Pise, en faisant naître le scrupule dans l'esprit des simples, et en fournissant aux schisma-

(1) Joan. Cuspin. in Sigism. (2) Vonder. H. t. II, part. 8, p. 195.

tiques une source nouvelle de chicanes. Il faudrait bien plutôt tenter, poursuit-il généralement, et sans excepter le pape Jean XXIII, il faudrait bien plutôt tenter l'abdication volontaire, en faisant un sort honnête à tous ceux des prétendans qui voudraient se déporter de leurs droits pour le bien de la paix. C'était là sans doute attaquer la papauté de Jean XXIII, mais par des traits furtifs, et décochés comme au hasard. L'assurance qu'inspira l'arrivée de l'empereur, fit démasquer les batteries.

Sigismond, de premier abord, demanda qu'on attendît les nonces de Grégoire et de Benoît; ce qui fut accordé, sans que Jean pût parer un coup qui en préparait tant d'autres, en établissant l'égalité entre les trois papes. Les nonces de Grégoire arrivèrent durant le cours de Janvier, et se joignirent au cardinal de Raguse, Jean Dominici, qui était venu pour la même fin dès le mois de Novembre, et qui avait affiché sur son logement les armes de Corario, avec les symboles du pontificat (1). Il est vrai que ces marques d'honneur furent abattues presque aussitôt, mais d'une manière clandestine; et dans les délibérations qui se firent à ce sujet, quelques-uns furent d'avis qu'on devait les replacer: le grand nombre, sans vouloir faire cet affront au pape Jean, opinèrent que si Grégoire était présent en personne, on devrait lui laisser cette distinction. Conformément à cet avis, on permit que les nonces de ce pontife entrassent en chapeau rouge. On ne voulut pas cependant les admettre parmi les autres cardinaux. Ils promirent, de la part de leur maître, la cession, avec une soumission parfaite à toutes les décisions du concile, et requirent que Jean XXIII n'y présidât point. On accepta leur promesse; mais on n'eut aucun égard à leur demande, parce que le concile tenant Jean pour vrai pape, les canons voulaient qu'il y présidât jusqu'à ce qu'il fût dépouillé de son titre. Quant aux nonces de Benoît, ils ne proposèrent qu'un pourparler à Nice en Provence,

(1) Conc. Hard. t. VIII, p. 236. Append. ad t. XII, Conc.

entre lui et l'empereur, en présence du roi d'Aragon. C'était Sigismond lui-même qui avait imaginé ce projet, qu'il se flattait de rendre efficace, et qui ne servit qu'à mettre dans tout son jour l'endurcissement irrémédiable de Pierre de Lune.

Cependant tous les avis tendant à la cession générale des trois papes, les partisans de Jean XXIII composèrent et firent courir différens écrits pour s'opposer au progrès de cette opinion; mais ils ne firent qu'insister vaguement sur l'autorité du concile de Pise, sans toucher au point juste de la question, savoir si celui qui était reconnu pour vrai pape, pouvait être obligé à céder dans une conjoncture où sa cession importait à la paix de l'église. On leur répondit qu'on suivait précisément l'intention et la conduite du concile de Pise, où, quoique chaque obédience tînt son pape pour légitime, on avait toutefois reconnu de part et d'autre, que ce pape devait céder pour le bien de la paix, parce qu'une partie de la chrétienté ne voulait pas lui obéir; que de la même manière, et pour les mêmes raisons, quoique les pères de Constance reconnaissent Jean pour légitime pontife, et qu'il le soit réellement, comme il est encore des souverains et des états entiers qui soutiennent le contraire, il est obligé de céder en cas que les deux autres en fassent autant, puisque c'est l'unique moyen sûr de réunir toute l'église sous un même chef, et d'extirper promptement le schisme. Il est évident par là que la conduite du concile de Constance n'ôte rien à l'autorité ni à la légitimité de celui de Pise. Ce ne fut point dans le doute si Jean XXIII était le vrai pape, qu'on voulut à Constance qu'il se démît du pontificat; mais dans la persuasion où l'on y était, que le vrai pasteur doit se sacrifier lui-même pour les ouailles : sublimité de principes conforme à celle de la plus pure antiquité, parce que l'église, dans les siècles les plus dissemblables, s'est toujours ressemblée à elle-même.

On se souvint à Constance de ces temps antiques et saints, où trois cents évêques d'Afrique con-

vinrent de quitter leurs siéges pour mettre fin au long schisme des Donatistes, jugeant que l'unité de l'église, comme le plus grand de tous les biens, devait être préférée à tout autre intérêt, et que c'était pour l'avantage du troupeau que devait être ou n'être pas le pasteur. On ne manqua point de se rappeler sur-tout ces maximes admirables de saint Augustin, l'ame de cette assemblée magnanime : C'est pour nos peuples que nous sommes évêques ; or, ce que nous sommes pour nos frères, que nous le soyons, à la bonne heure, tant qu'il leur est utile ; mais que nous cessions de l'être dès qu'il leur devient nuisible. Après que le fils de Dieu est descendu du ciel, afin que nous devinssions ses membres, aurons-nous de la peine à descendre de nos chaires, pour empêcher que ces membres ne soient déchirés par une division funeste (1) ?

Décidés sur ces principes pour la cession de Jean XXIII, comme pour celle de ses compétiteurs, les pères de Constance prirent tous les moyens les plus propres à la faire exécuter. Ce concile devenait de jour en jour plus nombreux. Dans les derniers jours de l'année suivante, il arriva grand nombre de députés nouveaux de France, d'Angleterre, d'Allemagne, et des royaumes du nord, aussi-bien que de l'Italie ; mais la partie la plus privilégiée en était la moins nombreuse. Il y avait beaucoup moins d'évêques que d'ecclésiastiques du second ordre : entre les docteurs même, on en comptait un grand nombre qui n'étaient que laïques. Cette différence de caractère et d'état fit naître une question sur la manière de prendre les suffrages. Le pontife qui avait une foule de créatures parmi les prélats, dont les Italiens faisaient d'ailleurs un si grand nombre, voulait que les cardinaux, les archevêques, les évêques et les abbés eussent tout seuls voix définitive ; mais les autres nations, animées sur-tout par les deux cardinaux français, d'Ailli et Filastre, prétendaient que toutes les personnes invitées au con-

(1) Aug. ep. 1 de gest. cum Emerit. t. VII, edit. Par.

cile, prêtres ou évêques, clercs ou laïques, donnassent leur suffrage, au moins pour l'affaire de l'union. Ils la regardaient comme du ressort de tous les fidèles, que le droit primordial, redevenu nécessaire, autorisait à se choisir un pasteur. Filastre accordait même le droit de juger, en matière de foi, à toutes les personnes revêtues de quelque ordre ou de quelque office ecclésiastique; ce qui est contraire à la pratique invariable de l'antiquité, et formellement condamnable (1). Pierre d'Ailli, bien supérieur à son collègue en sagesse et en doctrine, réservait aux évêques les points qui concernent la foi, les sacremens, et en général tout ce qui appartient uniquement à la religion. Le concile conclut à laisser à tous les assistans, de quelque état qu'ils fussent, la liberté générale d'opiner pour et contre les intérêts du pape Jean.

En conséquence de cet arrangement, on en fit un autre qui ne mortifia pas moins ce pontife. L'usage ancien des conciles, où l'on ne recueillait que les suffrages des évêques, était de prendre la voix de chaque personne, pour former ensuite les décrets. A Constance où il se trouvait dix-huit mille ecclésiastiques, sans compter les princes et les ambassadeurs, cette méthode devenait impraticable, ou du moins sujette à la plus grande confusion, depuis qu'on avait résolu de prendre les avis de toutes sortes de personnes. Pour conserver l'ordre, on partagea le concile en quatre nations; savoir, les Italiens, les Français, les Allemands et les Anglais: il n'était pas encore question des Espagnols, qui tenaient toujours à Pierre de Lune. Chacune de ces nations avait son président particulier, qu'on changeait tous les mois; et chacune formait comme un tribunal séparé, où les affaires se traitaient en première instance, et où chaque personne, sans distinction d'état ni de caractère, donnait son suffrage. Ces assemblées particulières se communiquaient ensuite leurs délibérations dans une conférence gé-

(1) Vonder. H. t. II, part. 8, p. 224 et seq.

nérale, et l'on en formait un résultat, dont le rapport se faisait en pleine session, pour y être approuvé par tout le concile. Ainsi quand on tenait une session, il ne s'agissait plus de prendre l'avis de chaque assistant, mais seulement de confirmer ce qui avait été résolu par le plus grand nombre des nations; ce qui était fort désavantageux au pape Jean, parce que la nation d'Italie, où il avait plus de partisans que dans toutes les autres ensemble, et où l'on comptait le plus d'évêques, n'entrait néanmoins que pour un quart dans les décisions du concile.

Sur ce pied là, les quatre nations s'étant assemblées, chacune à part, pour délibérer sur la voie la plus propre à éteindre entièrement et promptement le schisme, toutes, sans excepter celle d'Italie, conclurent à la cession des trois papes. Cette unanimité, qui fut un coup de foudre pour le pape Jean, déconcerta toute sa fermeté, et le fit d'autant mieux entendre à ce qu'on exigeait de lui, qu'il craignit des affronts bien plus humilians s'il faisait une plus longue résistance. Comme tout ce qui se passait dans les assemblées des nations lui était ponctuellement rapporté, nonobstant la loi du secret, qu'une lésion apparente des droits divins du pontificat, jointe à l'appât des bienfaits, faisait transgresser sans scrupule, il apprit qu'on avait présenté contre lui une longue accusation de crimes énormes, et qu'on demandait d'en informer juridiquement. Quoique chargé à faux sur plusieurs chefs, comme il le protesta constamment, il savait aussi dans sa conscience, et il avoua même à quelques-uns de ses confidens, qu'il était en effet coupable d'une partie des fautes qu'on lui imputait. C'est pourquoi il se résolut à faire de bonne grâce, et comme par zèle, ce à quoi il tremblait qu'on ne le contraignît d'une manière ignominieuse. Ayant rassemblé les quatre nations en présence de l'empereur, il leur déclara que pour faire voir à toute la terre le désir ardent qu'il avait de réunir l'église, il lui sacrifiait le pontificat même, et leur promettait d'y renoncer par un acte en bonne forme. Toute l'assemblée applaudit par de vives

acclamations ; on donna mille éloges au zèle généreux du pontife, et il ne s'agit plus que de procéder à l'abdication. La formule en fut dressée, à la demande du pape, par le cardinal de Florence, François Zabarelle, mais en des termes qui parurent équivoques au concile. On lui en substitua une seconde, qui ne le satisfit pas davantage. Le concile, de son côté, en proposa une troisième, dont le pape à son tour ne fut pas content.

Enfin on en dressa une quatrième, à laquelle les députés de l'université de Paris donnèrent le degré de précision convenable, et qui, après quelques altercations, fut adoptée de tout le monde. Au milieu de ces premiers débats, arriva le chancelier Gerson, accompagné de trois docteurs en théologie, de trois jurisconsultes, de trois membres de la faculté de médecine et de quatre maître-ès-arts. A la qualité de chef des députés de l'université de Paris, le chancelier joignait celle d'ambassadeur du roi très-chrétien. Le plus distingué après lui était Benoît Gentien, ce moine de Saint-Denis que l'on croit auteur de l'histoire anonyme et très-intéressante du roi Charles VI : il était revêtu de la qualité d'orateur de la députation. Ces nouveaux envoyés furent comblés de caresses par le pape, qui, malgré les poursuites des cardinaux Filastre et d'Ailli, établissait encore de grandes espérances sur les Français, si attachés à son prédécesseur. Elles ne durèrent pas long-temps. Ayant passé de l'audience du pape à celle de l'empereur, qu'ils complimentèrent en latin, et qui leur répondit dans la même langue avec une facilité qui excita l'admiration générale, Sigismond les voulut lier de sentiment à la nation d'Allemagne, et leur fit la faveur de les introduire aussitôt dans l'assemblée de cette nation : là, il leur exposa par ordre tout ce qui s'était fait jusqu'alors pour ménager la cession des trois papes. Ils entrèrent dans ces vues, et il ne fut plus question que d'en concevoir tellement la formule, qu'elle ne prêtât plus à aucune difficulté raisonnable.

Elle fut rédigée le 27 Février, et présentée le len-

demain, dans l'assemblée des nations, aux députés de l'université de Paris, qui n'y désirèrent que les termes de vœu et de serment, au lieu de la simple promesse d'abdiquer qu'on y exigeait du pape (1). Ayant été rectifiée sur cet avis, on tint le 1er de Mars une congrégation générale en présence du pape, à qui le patriarche d'Antioche, prélat français, la présenta, et qui la reçut beaucoup plus facilement qu'on ne l'espérait. Jean déclara qu'il voulait tenir dès le lendemain une session solennelle, afin d'y publier cet acte décisif tel qu'il venait de l'approuver. Elle se tint en effet dans la cathédrale, où le pape, après avoir célébré la messe du Saint-Esprit, fit la lecture de cette formule, qui était conçue en ces termes: Pour le repos de tout le peuple chrétien, je promets librement, et de ma pleine volonté je voue et jure à Dieu, à l'église et à ce saint concile, de céder purement et simplement le pontificat, et d'accomplir cet engagement selon la délibération du concile, dès que Pierre de Lune, appelé dans son obédience Benoît XIII, et Ange Corario, dit Grégoire XII, renonceront par eux-mêmes ou par procureurs à leurs droits prétendus. Je m'engage de même pour tous les autres cas de renonciation, de mort et d'événement quelconque, où les circonstances seront telles, que l'union de l'église et l'extinction du schisme dépendent de mon abdication. Aux mots de vœu et de serment, Jean voulant se montrer pénétré de l'obligation qu'il contractait, descendit de son trône, et se mit à genoux au pied de l'autel. Le même jour, non pas cependant sans difficulté, il consigna son engagement, comme on le lui demandait, dans une bulle adressée à tous les fidèles; ce qui eût mis le comble à la joie publique, si le pape n'eût opposé une résistance nouvelle, et qu'on ne put jamais vaincre, à la demande qu'on lui fit de constituer des procureurs pour abdiquer en son nom.

Il objecta l'éloignement avéré que Pierre de Lune

(1) Vonder. Hard. t. IV, part. 1, p. 45.

avait de la cession par voie de procureur. La nation d'Italie ne marqua pas moins d'opposition. Les Français, partie de leur propre mouvement, partie par les inductions des Italiens, se montrèrent indécis; sur quoi l'empereur, à la tête des Allemands et des Anglais, étroitement liés ensemble, se transporta au lieu où se tenait l'assemblée particulière des Français, et prétendit diriger leur résolution. Ceux-ci choqués de ce procédé impérieux, dirent nettement qu'ils ne délibéreraient point, si les étrangers ne se retiraient, à l'exception de la seule personne de l'empereur. Sigismond, après quelques propos hautains et menaçans que l'on dédaigna, prit le parti de sortir, puis fit dire aux Français qu'ils devaient au moins se concerter avec les ambassadeurs du roi leur maître. C'était le prince Louis de Bavière, frère de la reine Isabelle, peu française d'inclination, qui était à la tête de cette ambassade. Par la médiation de ces ministres, la nation de France se rapprocha de celles d'Allemagne et d'Angleterre, et toutes trois conclurent enfin à obliger le pape de constituer un procureur pour la cession, de ne point dissoudre le concile, comme le bruit se répandait qu'il le voulait faire, et de continuer lui-même son séjour à Constance. Cependant les Français, malgré toutes les instances qu'on leur put faire, ne voulurent point entendre au parti violent qui fut dès-lors proposé d'arrêter le pape: propos imprudent, qui ne manqua point de revenir aux oreilles du pontife, et qui le décida sur le champ à se mettre en sûreté par une retraite furtive.

Frédéric d'Autriche qu'on a vu d'intelligence avec lui, était arrivé nouvellement à Constance au retour du pays d'Artois, où il avait été conférer avec le duc de Bourgogne, qui tenait, comme lui, pour Jean XXIII. L'envie de soustraire l'ouvrage de Jean Petit à la flétrissure que méritait cet apologiste du tyrannicide, était le grand mobile qui faisait agir le Bourguignon. Le prince autrichien, nommé duc d'Autriche selon l'usage d'Allemagne, quoique cadet de sa maison, avait pour apanage, avec le Brisgaw,

quelques autres contrées du voisinage, et ce qui restait encore dans la Suisse à la maison d'Autriche. Afin de ménager l'évasion du pape qu'il voulait réfugier chez lui, il fit un tournoi; et pendant que tout le monde s'amusait au spectacle, où lui-même rompait la lance avec le comte de Cillei, beau-frère de l'empereur, le pontife s'échappa déguisé en palefrenier, et gagna Schaffhouse, ville appartenante au duc, à neuf lieues de Constance. Le même jour, Frédéric disparut aussi, et se retira au même lieu. Dans la première agitation où cette nouvelle étonnante mit tous les membres du concile, on reçut un billet daté du jour même de l'évasion du pape, et tout entier de sa main: il y protestait que sa retraite n'ôtait rien à la sincérité de ses promesses; qu'il ne s'était mis en lieu sûr que pour faire son abdication avec plus de liberté, et sans qu'on eût aucun prétexte de l'attribuer à la crainte. On envoya vers lui pour savoir comment il y voulait procéder, et s'il donnerait enfin la procuration qu'on lui demandait avec de nouvelles instances.

Cependant comme il régnait une grande incertitude parmi les membres du concile, qu'on disait ne pouvoir se continuer sans le pape, et que plusieurs s'étaient déjà rendus auprès de lui, l'empereur parut en public, afin de tout contenir dans l'ordre. Il s'efforça de relever par son éloquence le courage des pères, et ne négligea rien pour réprimer les fauteurs du trouble et de la défection. Il assembla les princes de l'empire qui se trouvaient à Constance, accusa Frédéric d'Autriche d'avoir été l'auteur de la défection du pape, et le cita, pour un jour marqué, devant son tribunal. Après la contumace, il le mit au ban de l'empire. Aussitôt après, il lui enleva plusieurs places aux environs de Constance. Les Suisses, de leur côté, rompant la trève qu'ils avaient avec le duc, ajoutèrent à leur république les cantons qui restaient encore dans leur pays à la maison d'Autriche. Le zèle de Sigismond fut secondé par les Français. On engagea le chancelier Gerson, déjà très-connu par ses doctes écrits sur les matières du temps,

et universellement estimé de toutes les nations, à parler dans leur assemblée générale, pour montrer quelle était l'autorité du concile. Il dit expressément que le concile œcuménique, représentant l'église universelle, était au-dessus du pape, non pas seulement dans le doute si le pape est légitime, mais aussi afin de l'obliger à la cession, quelque indubitables que soient ses droits, quand le concile trouve cette voie nécessaire pour éteindre le schisme. L'orateur, qui n'avait eu qu'un jour pour préparer son discours, ne donna point les preuves de ce qu'il avançait; mais elles se trouvaient consignées dans des traités célèbres qu'il avait composés sur cette matière et qui étaient entre les mains de tout le monde; c'est pourquoi la plupart des assistans ne firent aucune difficulté d'adopter ces principes.

Le pape qui en fut bientôt instruit à Schaffhouse, se montra extrêmement offensé, se plaignit de l'atteinte qu'on donnait depuis son départ à l'autorité du saint siége, et sur le champ publia une ordonnance, qui appelait auprès de lui tous les prélats et les officiers de la cour pontificale : il ne leur donnait que six jours pour obéir; après quoi s'ils tardaient encore, ils encourraient la sentence d'excommunication. Cependant pour écarter les soupçons que faisait naître cette conduite, il adressa aux cardinaux un bref qui leur donnait pouvoir, mais d'une manière vague et difficile à exécuter, de céder le pontificat en son nom, si Ange Corario et Pierre de Lune prenaient le parti de faire la même chose, ou s'ils venaient à mourir. Ces palliatifs ne surprirent personne, et l'on ne douta plus qu'il ne voulût dissoudre le concile en débauchant le sacré collége, quand on on apprit que sept cardinaux s'étaient rendus à Schaffhouse. Entre ceux qui restaient à Constance, plusieurs refusèrent de prendre part aux délibérations sans l'aveu du pape. Sur des appréhensions si bien fondées, on tint sans délai la troisième session.

Elle ne fut pas nombreuse; on n'y vit que deux cardinaux, Pierre d'Ailli qui présida, et François Zabarelle, avec soixante-dix prélats tant abbés qu'é-

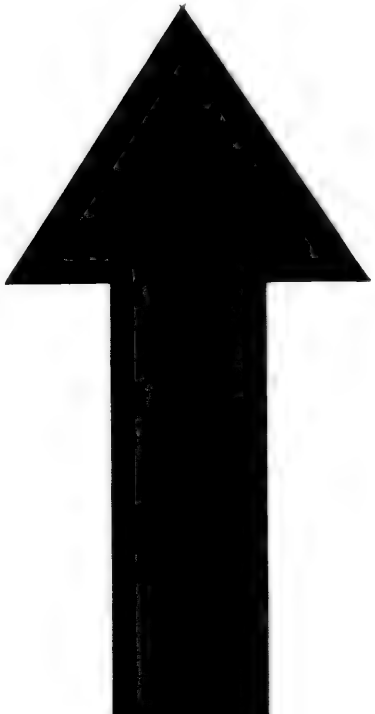

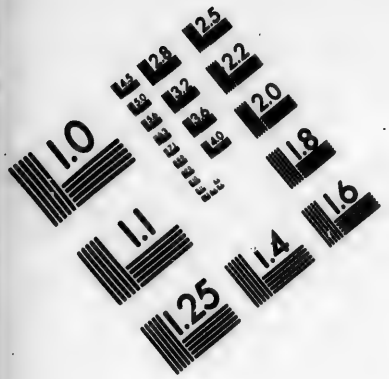

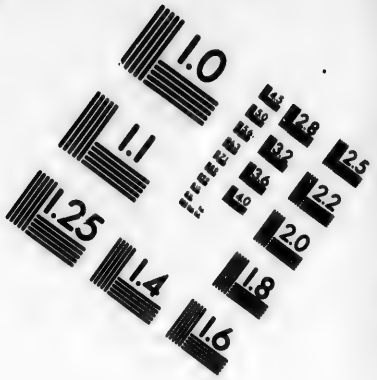

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

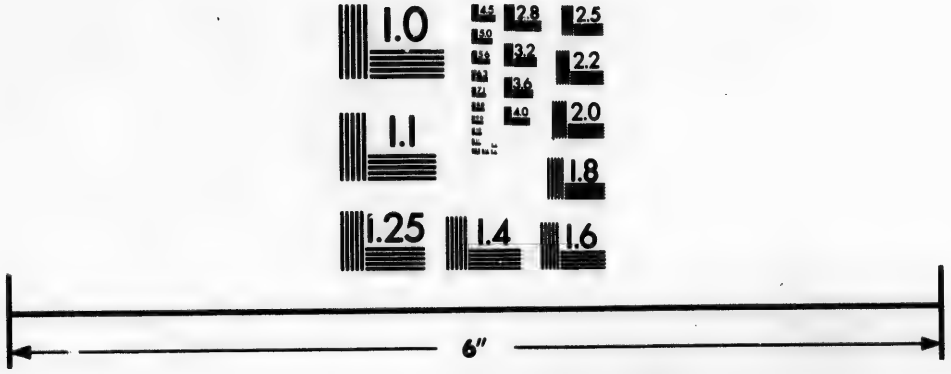

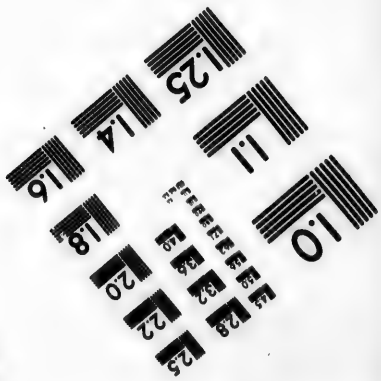

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

vêques : ce n'était pas la troisième partie de ceux mêmes qui restaient à Constance (1). Sigismond y assista dans tout l'appareil de la majesté impériale, et l'on décida le jour de l'Annonciation, 25 de Mars, que le saint concile œcuménique avait été légitimement convoqué et commencé; qu'il n'était pas dissous par la retraite du pape, ni de toute autre personne; qu'il ne pouvait pas l'être avant l'entière extirpation du schisme, et la réformation de l'église dans son chef et dans ses membres; qu'il ne pourrait pas non plus être transféré dans un autre lieu, sinon pour une cause reconnue légitime par tous les pères; que les prélats et les autres membres de l'assemblée ne devaient point s'absenter de Constance, sans l'approbation du concile, et que dans le cas où ils l'auraient obtenue, ils nommeraient quelqu'un pour tenir leur place.

La quatrième session se tint cinq jours après la troisième; et dans cet intervalle, les nations, excepté celle d'Italie, constamment attachée au pape et aux cardinaux, furent presque toujours assemblées. L'empereur animant tout le monde par sa présence et sa résolution, assistait infatigablement à leurs conférences. On entendit les députés qu'on avait envoyés au pape fugitif, et qui rapportaient sa réponse. Il consentait à nommer des procureurs pour son abdication, et à s'obliger de ne point dissoudre le concile, ni de le transférer jusqu'à ce que l'affaire de l'union et de la réformation fût conclue : mais il imposait une foule de conditions si peu admissibles, qu'on regarda ses propositions comme une manœuvre nouvelle ménagée pour traîner en longueur, et pour dissoudre insensiblement le concile. Il exigeait entr'autres choses, qu'on ne fît aucun acte d'hostilité contre le duc d'Autriche, et qu'il fût libre aux cardinaux d'aller et venir de Constance à Schaffhouse, et de Schaffhouse à Constance, pourvu néanmoins qu'il y en eût toujours assez dans cette dernière ville pour suivre les affaires. Les pères furent bien plus

(1) Conc. Hard. t. VIII, p. 246 et seq. Vonder H. t. IV, p. 71.

mécontens encore, quand six cardinaux qui arrivaient de Schaffhouse, avancèrent en plein concile, qu'il était dissous par la retraite de Jean XXIII, puisque Jean étant reconnu pour vrai pape par ceux qui assistaient au concile, le concile, sans ce pape, devenait acéphale, et ne pouvait plus avoir d'autorité. Le sacré collége ayant fait publier ensuite le jeudi saint 28 de Mars, et comme de la part du pape, un écrit portant permission à tous les officiers de la cour romaine de rester à Constance jusqu'au dimanche de Quasimodo, les pères, bien loin d'applaudir à un trait pareil de condescendance, le regardèrent comme un acheminement aux derniers éclats de la division. Il fut donc résolu de célébrer sans délai la session quatrième, qui devait mettre le concile sur un pied à n'avoir plus rien à craindre des entreprises du pape Jean. La fuite nouvelle de ce pontife, qui dans ces entrefaites se retira précipitamment de Schaffhouse à Lauffembourg plus éloigné de Constance, ne fit qu'augmenter l'ardeur et le mécontentement des pères avec d'autant plus de raison, qu'à son départ il avait protesté contre tout ce qui s'était fait, pour son désistement, dans la seconde session.

Après que le plan des décisions eut été dressé à l'ordinaire dans les conférences que tinrent le vendredi saint les nations de France, d'Allemagne et d'Angleterre, dès le lendemain on célébra la session solennelle, qui fut beaucoup plus nombreuse que la précédente. Il s'y trouva onze cardinaux, après bien des débats néanmoins avec les nations, et environ deux cents autres prélats. La plupart de ceux qui s'étaient d'abord retirés auprès du pape, voyant le mauvais pli que prenaient ses affaires et celles du duc Frédéric, étaient revenus dans la crainte d'être eux-mêmes enfin l'objet de la vigueur avec laquelle l'empereur et le concile agissaient de concert. Le cardinal Zabarelle, dont ensuite on inculpa la fidélité, lut en ces termes la définition qui ne devait être que le résultat des congrégations préliminaires: Le saint concile de Constance, vraiment général et

représentant de l'église militante, légitimement assemblé pour l'extirpation du présent schisme, pour l'union et la réformation de l'église dans son chef et dans ses membres, définit et déclare, 1. qu'il a reçu immédiatement de Jesus-Christ une puissance à laquelle toute personne, de quelle condition qu'elle soit, même papale, est tenue d'obéir en ce qui regarde la foi et l'extirpation du présent schisme; 2. que notre saint père le pape Jean XXIII ne pourra, sans l'approbation de ce concile, transférer de Constance, ni la cour romaine, ni les officiers de cette cour, ni en général aucunes personnes dont l'absence pourrait entraîner la dissolution du concile, et que si, à ce sujet, il prononçait des censures ou d'autres peines ecclésiastiques, elles seraient nulles; 3. que toutes les translations de prélats, les privations de bénéfices, les révocations de commendes et de donations, les monitions, censures, procédures, actes juridiques faits ou à faire contre les membres du concile par le pape ou ses commissaires, sont nuls de droit, et positivement annullés par le concile.

Il est entre les versions imprimées et les versions manuscrites de cette session, concernant le premier décret, un point de diversité qui donne lieu à de vives disputes entre les docteurs des nations diverses, les uns prétendant que ce décret avait été rendu comme il a été lu par le cardinal Zab[illegible]e, c'est-à-dire, sans soumettre le pape au conc[illegible] en ce qui regarde la réformation de l'église dans son chef et dans ses membres, les autres, au contraire, soutenant que cette clause a été comprise dans la définition, comme elle se trouve dans les actes imprimés: querelle aussi vaine que fameuse, où, comme en tant d'autres, on ne tend qu'à vaincre, sans considérer l'utilité de la victoire. Qu'importe que les termes de réformation de l'église dans son chef et dans ses membres soient ou ne soient pas dans le décret, puisqu'ils se trouvent incontestablement dans son préambule? Il y a toute apparence que ce fut là l'objet de l'infidélité du cardinal Zabarelle, et que cette faute une fois commise, on aima mieux la réparer

réparer dans la session suivante, ou plutôt dans les conférences qui la devaient préparer, que d'élever des contestations que le concile s'était fait une maxime d'écarter de ses séances générales.

Dans ces vues, on tint le 6 d'Avril la cinquième session, où présida le cardinal des Ursins, et où l'on répara l'omission de la session précédente, quel qu'en eût été l'auteur. La substitution de l'évêque de Posnanie au cardinal Zabarelle, pour y lire les décrets, fortifie encore les soupçons contre ce prélat, qui essuya d'ailleurs des reproches très-amers. Alors on prononça formellement que le pape était obligé d'obéir au concile, en ce qui regardait tant la réformation de l'église dans le chef et dans les membres, que les matières de foi et l'extirpation du schisme; à quoi l'on ajouta que s'il ne revenait à résipiscence, il serait puni comme il le méritait, et qu'on emploierait contre lui les moyens même de droit, s'il était nécessaire. On déclara aussi qu'on n'avait porté et qu'on ne prétendait porter encore aucune atteinte à la liberté du pape, ni d'aucun des membres du concile. Les Romains, sur la foi de quelques manuscrits, prétendent que les cardinaux et les ambassadeurs de France protestèrent secrétement, avant cette session, contre ce qu'ils avaient su qu'on y devait décider, et sur-tout par rapport à la liberté de Jean XXIII et de tous les membres du concile. Il est bien des choses à relever dans cette allégation, et sur-tout l'invraisemblance de la ligue des Français avec les zélateurs les plus ardens des prétentions romaines. Mais sans nous égarer dans un dédale de probabilités qui se grossissent ou s'exténuent selon la diversité des systèmes qu'on épouse, supposons la réalité de ce que les controversistes les plus vétilleux se figurent: à moins d'abandonner les principes fondamentaux en cette matière, ne conviendront-ils pas que la protestation de ces cardinaux et de ces ambassadeurs n'a pu infirmer des décrets auxquels adhéra tout le reste du concile, eux-mêmes s'y trouvant présens, et ne donnant aucun signe d'improbation?

Le concile avait pris enfin sur Jean XXIII un ascendant qui ne pouvait plus que s'accroître, et que fortifia la conduite même de ce pontife, adroit jusqu'à un certain point, entreprenant, fécond en ressources ou en intrigues, mais peu compassé dans ses démarches, sans justesse dans ses vues, d'une indécision et d'une instabilité qui l'arrêtant au milieu des projets même les mieux concertés, ne le laissaient agir qu'au hasard, et lui en ravissaient le fruit au moment de le recueillir. Les cardinaux ne pouvant plus prendre de confiance en un pareil chef, et n'ayant plus qu'une triste perspective dans leur attachement pour lui, ils se rapprochaient visiblement des puissances qui s'accroissaient de tout ce que perdait la sienne. On voyait augmenter dans la même proportion le concert de la nation d'Italie avec les trois autres, et par une suite naturelle, la vigueur et la célérité des opérations du concile, qui en informa tous les princes et les peuples chrétiens.

L'inconsidéré pontife s'éloignant de plus en plus de Constance, et s'étant retiré jusqu'à Fribourg en Brisgaw, d'où il comptait passer dans les terres du duc de Bourgogne, on tint six jours après, le 17 d'Avril, la sixième session, où assistèrent neuf cardinaux. Elle fut présidée, comme toutes les autres, jusqu'à l'élection d'un nouveau pape, par le plus ancien d'entr'eux, savoir, Jean de Brogni, cardinal-évêque d'Ostie, nommé communément le cardinal de Viviers à cause de son premier évêché. C'était un prélat de grande vertu et de grand mérite, parvenu par cette voie seule au point d'élévation où il se trouvait, après avoir gardé les pourceaux dans son enfance, au village de Brogni, lieu de sa naissance, près d'Annecy en Savoie. On ouvrit la séance par la lecture d'une formule de procuration dressée dans la congrégation préalable, à l'effet d'exécuter sans retard la destitution du pape Jean; puis on nomma huit commissaires choisis par les quatre nations, pour aller, sous la conduite des cardinaux Filastre et Zabarelle, la lui présenter. Ils avaient ordre de le sommer en même temps de revenir à Constance,

ou du moins de se tenir dans quelqu'une des villes voisines, telles que Bâle, Ulm ou Ravemsbourg. On lui promettait toute sûreté; mais on ne lui donnait que deux jours pour se déterminer à l'un de ces asiles, et dix jours pour s'y rendre; autrement on voulait qu'il consentît par une bulle expresse à n'être plus regardé comme pape, et s'il refusait cette bulle, on devait procéder contre lui dans toute la rigueur du droit. Les députés étant arrivés à Brisach, où le pape, toujours plus incertain, était allé de Fribourg, ils firent leurs propositions, dont on renvoya la réponse au lendemain: mais au moment où ils comptaient la recevoir, il se trouva que le fugitif s'était retiré à Neubourg, petite ville du voisinage, d'où il se flattait de passer facilement dans les états du duc de Bourgogne. Les députés ne voyaient plus d'autre parti à prendre que de s'en retourner confus au concile; et déjà ils étaient en route, quand ils se rencontrèrent à Fribourg avec le duc Louis de Bavière, qui, en termes d'abord assez équivoques, s'efforça de relever leurs espérances.

Ce chef des ambassadeurs de France au concile, était, comme on l'a dit, beau-frère de Frédéric d'Autriche. Voyant son proche allié au ban de l'empire, et ses places de toute part emportées par les armées impériales, il était venu pour lui persuader de se réconcilier avec l'empereur et le concile. La paix de l'Autrichien fut conclue aux dépens du pape, et toutes les lois de l'amitié, de l'hospitalité, de la foi publique, furent sacrifiées à celles de l'intérêt: tant il est imprudent de se reposer sur toute amitié qui peut être combattue par la politique. Sigismond avait exigé pour première condition, que le pontife lui fût livré, c'est-à-dire, suivant l'expression de saint Antonin (1), que Frédéric de protecteur devint traître; et ce duc, pour faire sa paix avec un peu plus d'avantage, au lieu d'avertir au moins le pape de s'évader secrétement, s'engagea lâchement à demeurer lui-même en otage, jusqu'à ce qu'il eût remis

(1) Part. 3, t. XXII, c. 6, §. 3.

l'infortuné pontife entre les mains de l'empereur. Jean, sollicité par Frédéric, revint à Fribourg : on lui demanda la procuration si souvent promise ; il l'accorda de mauvaise grâce, et en des termes encore ambigus. Alors dans la septième session qui se tint le 2 de Mai, il fut résolu qu'on lui ferait son procès, et on porta contre lui un décret d'ajournement pour comparaître en personne dans l'espace de neuf jours. En vain les cardinaux à qui on avait communiqué cet acte quelques momens seulement avant la session, se plaignirent qu'on leur eût laissé si peu de temps pour en délibérer. Ils demandèrent plus inutilement encore, qu'on leur donnât pour les suffrages autant d'autorité qu'en avait la nation d'Angleterre, où l'on ne comptait que trois prélats, et tout au plus vingt personnes en tout. Après l'avis qu'on avait ouvert depuis peu d'exclure des délibérations tous les cardinaux, on crut beaucoup faire en les laissant opiner en commun avec les nations dont ils étaient membres ; aussi de seize qu'ils étaient à Constance, il n'y en eut que sept qui voulurent prendre part à cette session.

En attendant les effets de la citation qu'elle avait ordonnée, on tint la huitième session le 4 de Mai de cette même année 1415. Elle est fameuse par la condamnation des erreurs de Wiclef. On y censura trois cents quarante-cinq propositions tirées des écrits de cet hérésiarque, dont quarante-cinq rapportées en termes formels dans le décret, et deux cents soixante qui n'y sont qu'indiquées. Il est défendu à toutes personnes, sous peine d'anathème, de prêcher, d'approuver, et même de citer cette doctrine, si ce n'est pour la combattre. L'auteur, quoique mort depuis long-temps, n'en est pas moins condamné ; on ordonne d'exhumer son cadavre, et de le rejeter de la terre sainte. Nous ne saurions nous dispenser ici d'observer que ces censures sont générales, du moins pour le plus grand nombre ; car nous aimons à écarter jusqu'à l'ombre de la contention. Laissons donc attribuer à des monumens de quelque antiquité, autant d'autorité qu'on voudra, pour faire présumer

que le concile donna leur qualification propre et particulière aux quarante-cinq premiers articles de cette doctrine réprouvée. Nous n'insisterons point encore sur ce qui est néanmoins incontestable, savoir que les censures exprimées dans ces monumens ne s'accordent point avec les qualifications prononcées par le concile contre deux de ces propositions, les seules qui se trouvent qualifiées en particulier dans ces actes; il nous suffit qu'outre les quarante-cinq premières, il en reste deux cents soixante, et de plus trente de Jean Hus, qui, de l'aveu de tout le monde, n'ont été censurées qu'en général par le concile œcuménique de Constance. Qu'importe, après tout, à la conservation du sacré dépôt, que l'erreur soit proscrite par des censures générales, ou par des particulières, pourvu qu'il n'y ait aucune des qualifications qu'on y emploie, qui ne convienne à quelqu'un des articles proscrits, et qu'il n'y ait aucun de ces articles qui ne mérite quelqu'une de ces qualifications? Tout ce qui importe au troupeau de Jesus-Christ, c'est qu'on le repaisse d'une doctrine saine, et qu'on le détourne des pâturages empoisonnés. Du reste, il est peu nécessaire de lui spécifier le poison, dont il doit avoir indistinctement horreur, quelle qu'en soit l'espèce. Cette marche noble et simple paraît même la mieux assortie à la dignité et aux fonctions habituelles de la divine institutrice des peuples. L'église a beaucoup moins à former d'habiles dissertateurs que des fidèles soumis.

Dans les quatre sessions qui suivirent la sixième, on vit en moins de trois semaines, l'orage qui jusque là n'avait que grondé sourdement sur la tête de Jean XXIII, éclater coup sur coup, et faire sa fatale explosion (1). Trois de ses cardinaux, entre lesquels on trouve avec surprise Othon Colonne qui lui succéda, et la plupart des officiers pontificaux, abandonnèrent tremblans les lieux menacés de la foudre, et revinrent de Fribourg à Constance. Le duc d'Au-

(1) Conc. Hard. t. VIII, p. 307 et seq. Vonder. H. p. 166 et seq.

triche vint en personne faire satisfaction, les genoux en terre, à l'empereur Sigismond, et concerter les moyens de lui livrer la victime qu'on était convenu d'immoler à la paix. Aussitôt les archevêques de Riga et de Besançon se mirent en route, soutenus par une troupe de trois cents hommes d'armes que commandait le burgrave de Nuremberg, pour sommer le pape Jean, d'une manière à n'être plus éludée, d'obéir à la citation du concile. Il était peut-être encore temps de réveiller les sentimens de respect empreints dans le cœur des fidèles pour la majesté pontificale, de toucher les pères par le spectacle de ses humiliations mêmes, de maintenir ou d'adoucir au moins son sort, en leur remettant de bonne grâce une place d'autant plus disputée qu'elle était plus opiniâtrément défendue. Jean ne consulta que son incertitude et son inconsidération ordinaire; il nomma les cardinaux d'Ailli, Filastre et Zabarelle, pour répondre en son nom, et les trois cardinaux refusèrent cette commission dangereuse.

On le cita, suivant les cérémonies accoutumées, aux portes de l'église; on informa juridiquement, non pas précisément contre ses lenteurs et ses tergiversations qu'on accusait de tendre à perpétuer le schisme, mais contre ses mœurs et toute sa conduite, recherchées depuis son enfance jusqu'à sa détention. Il fut enfin ramené et renfermé dans le château de Rotoffzelle, à deux milles de Constance. Il avait été énormement chargé par les dépositions de toutes sortes de personnes, des prélats les plus qualifiés, de ses propres cardinaux, sans qu'aucun, depuis qu'il fut arrêté, crût devoir lui témoigner ni reconnaissance, ni commisération. L'évêque de Toulon, et deux hommes de chacune des quatre nations, qu'on lui donna comme pour le consoler, n'étaient au fond que les inspecteurs de ses moindres démarches, et les scrutateurs dangereux de ses sentimens. Après qu'on lui eut prononcé, pour première sentence, une interdiction de toutes les fonctions pontificales, comme à un contumace notoire, convaincu d'ailleurs de forfaits criants, cet évêque lui redemanda le sceau

des bulles et l'anneau du pêcheur. Il les rendit en poussant un profond soupir, et en s'excusant de quelques-uns des griefs qu'on lui imputait. Cependant l'évêque de Posnanie, par l'ordre des pères, fit publiquement la lecture de ces charges ignominieuses, et à chaque article qu'il avait lu, un officier du concile spécifiait le nombre et la qualité des témoins qui le certifiaient, sans toutefois les nommer.

Nous n'entrerons pas dans le détail scandaleux de ces accusations, prouvées, à ce qu'on prétendit, d'une manière invincible, mais d'autant plus dignes d'un oubli éternel, et des flammes auxquelles on a quelquefois dévoué le souvenir de moindres horreurs. Pour en avoir une idée générale, qu'on se représente tout ce qu'un scélérat, revêtu d'un pouvoir sans bornes, peut commettre d'injustices, d'infamies et de sacriléges. En un mot, si tout ce qu'on en dit est aussi certain qu'on le prétend, on ne peut trop s'étonner, non pas précisément qu'un pareil monstre ait pu demeurer quelques momens possesseur tranquille de la chaire pontificale, mais qu'il n'ait pas été démasqué, et depuis long-temps étouffé dans les rangs les plus bas de la cléricature.

Quelque criminel que pût être ce pape, plus infortuné encore, quand on vint pour lui communiquer ces charges, et lui annoncer sa déposition prochaine, il reçut ce coup accablant avec une humilité et une résignation seules capables de les expier. Comme les cinq cardinaux commis pour lui en faire la lecture, paraissaient, en entrant, disposés à lui baiser les pieds, selon la coutume, parce qu'il n'était pas encore déposé du pontificat, l'évêque de Toulon, chargé de sa garde, les en empêcha, sous prétexte que le pontife était déjà suspens de sa dignité. Quand les cardinaux se mirent en devoir de commencer la lecture, l'infortuné pape leur dit que cela n'était pas nécessaire; qu'il se soumettait en tout aux ordonnances du concile. Il ajouta de vive voix et par écrit, qu'il était tout prêt, quand il plairait à cette assemblée, à se dépouiller du pontificat; qu'il la priait seulement, et la conjurait, par les en-

trailles de la divine miséricorde, d'avoir quelque égard à son honneur et à son état, sans toutefois que cela pût préjudicier aux intérêts de l'église. Trois fois on lui vint présenter ces accusations humiliantes, avec l'annonce de sa déposition, toujours plus prochaine, et trois fois il marqua le même courage et la même soumission. Sur ce qu'on l'avertit de pourvoir à sa cause, il répondit qu'il ne voulait point d'autre défense ni d'autre protection que celle du concile même, à la bonté duquel il s'abandonnait sans réserve.

Il tâcha de même, par les voies de la sensibilité et de la pitié, d'intéresser à son malheureux sort l'empereur Sigismond, qui pouvait infiniment dans le concile. Par une lettre qu'il fut difficile de lire sans être attendri, il lui représenta en termes touchans et très-ménagés, les services qu'il lui avait rendus pour l'acquisition de l'empire; comment, en toutes choses, il avait également favorisé ses intérêts et secondé ses vues; qu'au regard même du concile, il avait déféré aveuglément aux désirs du prince, et pour le terme de la convocation, et pour le lieu de l'assemblée, qu'on voyait si bien ne lui pas avoir été suspect sans raison, et pour la promesse d'abdiquer, qu'il avait toujours été sincèrement disposé à la remplir. Mais enfin, poursuivait-il, je n'imaginais pas devoir mettre aucunes bornes à la confiance que j'avais en vous, ne doutant pas que mon dévouement absolu ne m'obtînt de votre part une amitié réciproque. A ce moment même, prince, mon refuge unique, et le seul appui de mon espérance après Dieu, j'ose encore le réclamer ce titre sacré d'ami; et si vous m'en trouvez indigne, c'est par les entrailles de Jesus-Christ que je vous conjure d'imiter sa clémence, de me pardonner si j'ai eu le malheur de vous déplaire, d'avoir compassion d'un homme qui, dans quelque abîme d'anéantissement qu'on s'empresse à le précipiter, est néanmoins jusqu'ici votre père et votre pasteur. Je suis tout prêt à quitter ce titre, en renonçant de mon plein gré au pontificat: que faut-il de plus? Daignez

donc employer le crédit et l'autorité que vous avez dans le concile, afin qu'on ait quelque égard, sauf toujours l'union de l'église, à ma personne, à mon honneur, à mon état futur.

Tout criminel que Jean XXIII pût être d'ailleurs, cet abandon de son sort entre les mains de ses subalternes, les grâces dont il avait comblé plusieurs d'entre eux, le fond de bonté d'ame dont on ne saurait disconvenir, malgré tous ses autres défauts, que la nature ne l'eût éminemment pourvu, sa confiance, garant de sa franchise, sa sécurité et son inconsidération même, devaient sans doute inspirer l'intérêt, ou du moins la pitié. On devait même se souvenir, avec reconnaissance, qu'il avait porté le premier et le plus terrible coup au schisme dans le concile de Pise, dont il avait été le moteur principal. C'était lui qui avait réuni par ses négociations les deux colléges des cardinaux: mais si en offensant les corps, on s'attire infailliblement la haine des particuliers, on n'en est pas plus assuré de la reconnaissance des particuliers, en rendant service aux corps.

Nonobstant ses titres et ses prières, il fallut que Jean XXIII, dans son humiliation, épuisât jusqu'à la lie la coupe de l'opprobre et de l'amertume. Le vingt-neuvième jour de Mai, on ne l'obligea pas seulement à céder le pontificat, mais on prononça contre lui la sentence la plus honteuse de déposition, pour cause de simonie notoire, de dissipation des biens temporels et spirituels de l'église, d'une extrême corruption dans ses mœurs, d'une obstination scandaleuse et irrémédiable dans le vice; pour cela, il fut condamné à demeurer en prison, sous la garde de l'empereur, tant que le concile le jugerait à propos. On se réservait encore de lui imposer d'autres peines, selon que la justice ou la clémence le demanderait. Le concile déclara aussi qu'on ne pourrait, sans son consentement, procéder à l'élection d'un nouveau pape, et qu'il ne serait plus permis d'élire ni Balthasar Cossa, ci-devant pape Jean XXIII, ni Ange Corario, ni Pierre de Lune,

nommés dans leur obédience Grégoire XII et Benoît XIII. C'est ainsi que les pères distinguèrent Jean XXIII, qu'ils nommaient pape, d'avec les deux autres qu'ils disaient simplement tenus pour tels dans leurs obédiences. On vit donc alors, et pour la premiere fois depuis l'établissement du christianisme, un pape déposé par ceux qui le reconnaissaient pour pape. Telles furent les opérations effrayantes de la douzième session du concile de Constance : le premier personnage de l'église y fut réduit à la condition privée, et condamné aux rigueurs de la prison, dans l'attente d'une destinée plus malheureuse encore.

Il restait à signifier la sentence à cet illustre coupable. Deux jours après qu'elle eut été prononcée, l'évêque de Lavaur, accompagné de quelques officiers du concile, lui en alla faire la lecture. Il acquiesça humblement à tout ce qu'elle renfermait, fit serment de ne jamais y contrevenir, déclara que dès ce moment il ne se regardait plus comme pape ; et comme il avait déjà fait ôter de sa chambre la croix pontificale, il dit que s'il avait des habits à changer, il s'en revêtirait sur le champ, pour anéantir jusqu'aux moindres vestiges de sa grandeur passée ; qu'il voudrait n'avoir jamais occupé une place où il ne s'était pas levé pour lui un jour serein, et que loin de prétendre à la papauté, quand on voudrait la lui décerner de nouveau, il ne consentirait jamais à l'accepter (1). Des témoignages aussi expressifs de soumission et de repentir semblaient devoir mettre un terme à la sévérité : mais un maître dépossédé est toujours un objet d'alarmes. Il fut resserré dans le château de Gothleben, à une demi-lieue de Constance. On lui changea tous ses domestiques, à l'exception d'un seul cuisinier, et on lui ôta toute correspondance au dehors. Quelques-uns de ses anciens amis trouvant encore moyen de lui faire tenir des lettres, on le remit à l'électeur palatin, qui le fit transporter à Heidelberg dans ses états,

(1) Conc. Hard. t. VIII, p. 373.

d'où, sur quelques soupçons nouveaux, il fut transféré à Manheim. Là, durant trois ans d'une dure captivité, il n'eut pas une personne qui le pût consoler ou l'entretenir, tous ceux qui l'approchaient étant des Allemands dont il ne savait pas la langue, et qui ne savaient pas la sienne.

Ce traitement sans exemple à l'égard du souverain pontife, et sa seule déposition, ne fut point, à beaucoup près, généralement applaudie. Sigismond qui lui était redevable de l'empire, et qui faisait profession d'être son ami, fut accusé d'ingratitude, et d'une dureté d'autant plus odieuse, qu'elle était inutile pour la paix de l'église, la cession suffisant, et paraissant même plus efficace que la déposition pour éteindre le schisme. Bien des docteurs aussi trouvaient qu'un pape reconnu comme très-légitime, et déposé pour d'autres crimes que celui de l'hérésie, était un exemple pernicieux à donner au monde chrétien. Quand le concile en eut fait porter la nouvelle en France, le roi qui n'avait prétendu que la cession, répondit sèchement en plein conseil, et devant tous les princes, qu'il trouvait étrange qu'on eût déposé de la sorte le vrai chef de l'église (1); et comme dans le chagrin qu'on avait de cette réception, l'université eut fait des remontrances sur la multiplication des impôts, le dauphin fit emprisonner, sous prétexte d'insolence, le docteur qui portait la parole. Sa détention ne dura que peu de jours; mais quand on l'élargit, le dauphin dit aux députés qui avaient sollicité cette grâce: Sachez que nous vous l'accordons par pitié, et nullement en votre considération. Depuis trop long-temps vous vous en faites accroire, en sortant de votre sphère au grand dommage de l'état; et qui vous a faits si hardis, que de procurer, sans notre consentement, la déposition du pape? Il ne vous reste plus qu'à disposer de la couronne du roi, et de l'état des princes de son sang: mais nous saurons mettre un frein à votre présomption. Depuis cette époque en effet,

(1) Hist. anon. Trad. Lab. l. 35, c. 18.

l'université vit rapidement baisser son crédit, sous ce règne même de Charles VI, où il était monté à son comble. Elle fut réduite à ses fonctions naturelles ; et telle fut la cause, ainsi que l'époque du degré tout nouveau de splendeur que commencèrent à lui procurer la culture des études solides et la proscription des nouveautés dangereuses.

Cependant comme à la sentence de déposition, Jean XXIII ajouta lui-même un acte authentique de cession fait de son plein gré, et personne ne l'y obligeant, la cour et toute l'église de France se calmèrent, et déposèrent insensiblement leurs préjugés contre les dispositions du concile. Le pape Jean fut imité dans sa soumission, par Grégoire XII. Ce dernier pontife, jouet de l'ambition d'autrui, plutôt que de la sienne propre, vivait toujours retiré chez son ami généreux le prince de Rimini. Il lui donna sa procuration en bonne forme, à l'effet de renoncer au pontificat ; et ce seigneur partit pour Constance, où il fut reçu avec acclamation et avec de grands honneurs. On célébra cependant la treizième session le jour même de son arrivée 15 de Juin, et l'on y condamna la communion sous les deux espèces, introduite par Jacobel, comme de nécessité absolue ; après quoi on prépara la quatorzième session pour le 4 de Juillet. Grégoire XII voulant figurer en souverain pontife jusqu'à ce que son abdication fût consommée, on crut ne devoir point mettre d'obstacles à des choses de pure cérémonie, qui loin de tirer à conséquence contre l'autorité du concile, ôtaient à ceux de cette obédience l'unique prétexte qui leur restât pour ne se pas soumettre. Après que le cardinal de Raguse, premier envoyé de Grégoire, eut déclaré, au nom de ce pape, qu'il donnait les mains à la célébration du concile, et qu'il le confirmait, le seigneur de Rimini monta sur un trône préparé comme pour le pape même, prononça un discours sur le rétablissement de la concorde, lut la formule de renonciation pure et simple au pontificat, puis descendit du trône comme ne représentant plus le pontife, et alla se placer dans un

siége ordinaire. Alors l'archevêque de Milan monta sur la tribune, et accepta la résignation de la part du concile. Quand Grégoire eut appris à Rimini ce qui s'était fait à Constance, il assembla son consistoire, y parut revêtu, pour la dernière fois, des habits pontificaux, déclara qu'il approuvait ce que son procureur avait fait en son nom, mit bas sa tiare avec toutes les autres marques de sa dignité, et protesta qu'il ne les reprendrait de sa vie. Il mourut deux ans après avec le titre de premier des cardinaux et de légat perpétuel de la Marche d'Ancone que lui avait décerné le concile. Les six cardinaux qui lui restaient quand il abdiqua, furent incorporés au sacré collége, et l'on confirma tout ce qu'il avait fait de légitime dans son obédience.

Il ne restait qu'à tirer la cession de Benoît XIII, qui toujours se donnait pour pape sur son rocher de Paniscole. L'empereur qui le connaissait mal, se fit fort de l'y faire consentir, et se chargea d'aller en personne traiter avec lui; mais auparavant il voulut terminer l'affaire de Jean Hus, et remédier à l'état déplorable où, par l'incapacité de son frère Wenceslas, se trouvait le royaume de Bohème. Le novateur audacieux était arrivé à Constance dès le commencement du concile, après avoir obtenu de Sigismond le sauf-conduit devenu si fameux. On y recommandait à tous les princes et à tous les sujets de l'empire, par le respect dû à la majesté impériale, qui prenait Jean Hus sous sa protection, de le bien recevoir et traiter dans son voyage pour aller au concile général de Constance; de lui fournir tout ce qui serait nécessaire pour assurer et accélérer sa route, en l'exemptant même des droits d'entrée et de sortie; de le laisser librement et sans aucun obstacle passer, demeurer, s'arrêter, retourner, et de le pourvoir de bons passe-ports, s'il en était besoin. On voit par les termes seuls de cette pièce, que la protection et toutes les concessions impériales sont uniquement relatives à la sûreté du voyageur allant de Prague à Constance; et lui-même ne l'avait demandé qu'à cet effet. Il se prétendait

calomnié sur la doctrine (1), et s'était si peu proposé de se prémunir par là contre les châtimens dus à l'hérésie, qu'il avait publié de toute part, avant d'obtenir cette garantie prétendue, que si dans le concile on pouvait le convaincre de la moindre erreur contre la foi, il consentait à subir toutes les peines portées contre les hérétiques C'est ce qu'il avait fait afficher en trois langues différentes aux portes des églises de Prague, avant son départ (2); et dans le cours de sa route, il distribuait en tout lieu les mêmes affiches. Il prétendait si peu que la sûreté de ses jours à Constance fût attachée au sauf-conduit, qu'il se mit en chemin, et arriva jusqu'à Spire avant de l'avoir obtenu. Sigismond, en le lui donnant enfin, n'eut en vue que de lui fournir le moyen de justifier sa foi, comme il le lui déclara, sans être contredit durant l'instruction du procès (3). Il le lui accorda pour les fins qui l'avaient fait demander, c'est-à-dire, afin que l'accusé, en prouvant la fausseté des accusations, ou en se rétractant, se fît absoudre par le concile qu'il reconnaissait pour juge et tenait pour œcuménique, comme il le confessait dans ses affiches. Ainsi donc quand l'empereur ordonna de laisser passer et retourner librement l'accusé, il est clair que c'est quand il aura fait ce pourquoi il a demandé et on lui a expédié le sauf-conduit; qu'autrement, il ne peut lui servir de rien.

Mais le novateur remplit si peu ces conditions, qu'au lieu de confondre ses accusateurs par la pureté et la simplicité de sa foi, il ne cessa point de répandre sur son passage, dans les villes d'Allemagne, les impiétés de Wiclef, et dogmatisa même au milieu de Constance parmi les faibles et les gens inquiets qu'il attroupait clandestinement dans son logis. Enfin il tenta de s'échapper de cette ville, en se cachant dans un chariot de paille, où il fut repris. Ayant ainsi violé le premier la foi qui lui avait été donnée pour venir rendre compte de sa

(1) Cochl. l. 2. Brov. an. 1414. (2) J. Hus, ep. 6. (3) Epist. 5.

doctrine, il ne mérita plus qu'on la lui gardât, et fut privé de la liberté. Il lui fallut alors exécuter ce qu'il avait promis d'une manière si confiante, au sujet de sa justification. Le seul expédient qu'il eût pour cela, c'était de confesser humblement ses erreurs, et de les abjurer sincèrement. Outre les témoins de ses prêches hérétiques et séditieux, on avait en main ses écrits, qui n'exprimaient que la doctrine réchauffée de Wiclef, à l'exception peut-être de ce qu'elle a de plus contraire à la présence réelle et à la transsubstantiation; car en ce point-là même, il n'est pas aussi parfaitement orthodoxe que différens modernes l'ont avancé (1). C'est ce que nous fait présumer sur-tout le témoignage de Jérôme de Prague son disciple, qui, en confessant la foi catholique sur ce mystère, dit qu'il en fallait plutôt croire saint Augustin et les autres pères de l'église, que Wiclef et Jean Hus, qu'il mettait ainsi de niveau en ce point.

Jérôme, pour défendre son maître et son ami, s'était rendu à Constance avec empressement, sans avoir obtenu de sauf-conduit ni du concile, ni de l'empereur même, comme en avait eu Jean Hus; et celui que le concile inséra, comme projeté, dans l'acte de sa citation, mais qui n'eut pas lieu, portait expressément cette clause: Sauf la justice et les intérêts de la foi; c'est-à-dire, l'abjuration de l'hérésie s'il s'en trouvait coupable, et la punition en cas de refus. Mais Jérôme qui prit, comme Hus, le parti de la fuite, ayant déjà gagné les frontières de la Bohème, se mit à dogmatiser, et vomit tant d'injures contre le concile, qu'il fut déféré aux magistrats, arrêté par leur ordre, et reconduit à Constance. Ce fut alors que pour faire sentir au maître et au disciple tout le crime de leurs nouveautés, le concile général confirma la condamnation que les conciles particuliers d'Angleterre et de plusieurs autres endroits avaient déjà faite des articles de Wiclef. Il condamna en même temps l'obtination schismati-

(1) Vonder. H. t. IV, p. 771.

que de Pierre de Dresde et de Jacobel de Misnie ; par rapport à l'usage de la coupe.

On n'épargna rien pour inspirer aux deux prisonniers un repentir qui pourrait procurer la conversion de toute la Bohème. Les commissaires de la procédure, les docteurs, et spécialement les Français, Gerson à leur tête, les évêques, les cardinaux, l'empereur même, tous s'employèrent avec d'autant plus d'ardeur, que l'opiniâtreté de ces deux chefs de la secte parut s'ébranler. Jean Hus, suivant un écrivain hussite (1), en vint jusqu'à confesser que les trente articles qu'on lui reprochait, étaient véritablement dans ses livres ; qu'il était résolu à se rétracter, et n'était venu de son plein gré à Constance que pour se soumettre au jugement du concile. Ce qui causa tant de joie, qu'on sonna toutes les cloches de la ville pour faire rendre grâces à Dieu ; et déjà on se mettait en devoir de créer des pensions considérables pour les deux pénitens, qui devaient se retirer, loin de la Bohème, dans un monastère de Souabe. Mais en des chefs de parti, qu'il y a loin du premier remords à la consommation de tous les sacrifices que demande la persévérance !

Quand on somma Hus d'accomplir sa parole, il répondit, ainsi que Jérôme, qu'il voulait bien se rétracter, mais en particulier seulement, et à condition qu'on n'en saurait rien en Bohème. Il soutint ensuite que les propositions qu'on avait condamnées n'étaient pas les siennes ; et quoiqu'on le convainquît par une foule de témoins irréprochables qui les lui avaient très-souvent entendu prêcher, quoiqu'on les lui montrât dans les extraits authentiques de ses livres, et qu'on lui représentât ces livres mêmes où elles se trouvaient en termes formels, ou il niait tout avec une impudence révoltante, contre le témoignage de ses propres yeux, ou il leur trouvait un bon sens tout contraire à la signification naturelle des termes, et à la manière de concevoir de tous les lecteurs. Là dessus, il protestait qu'il n'avait

(1) Apud. Cochl. l. 2.

garde

garde de se rétracter, parce que ce serait abjurer la plus pure doctrine de l'évangile. Ce qui fait voir toute sa mauvaise foi, c'est que toujours il nia qu'il eût enseigné la doctrine de Wiclef, qui distillait par flots de tous ses ouvrages, et que jamais cependant il ne la voulut condamner. Enfin sa résolution dernière et irrévocable, après plus de sept mois de patience et d'exhortations, fut de ne rien abjurer, soit des erreurs étrangères qu'il niait avoir enseignées, soit des impiétés de son invention qu'il faisait gloire d'avouer.

Tout étant inutile, le 6 de Juillet, dans la quinzième session, la sentence de sa condamnation fut enfin prononcée, après que l'empereur l'eut encore sollicité plus instamment que jamais d'obéir au concile. Il lui remontra qu'il n'avait obtenu un sauf-conduit qu'afin de s'y rendre; qu'il était temps de penser à lui; que les pères allaient user de leur pouvoir dans toute son étendue, et que lui-même, empereur, allumerait le bûcher, plutôt que d'empêcher qu'on fît justice d'un hérétique endurci. Il fut aussitôt déclaré hérétique manifeste et incorrigible, atteint et convaincu d'ailleurs de quarante chefs de rebellion ou de sédition (1); il fut dégradé du sacerdoce, et livré au bras séculier, ayant sur la tête une mitre de papier, avec cet écriteau, *c'est un hérésiarque*. L'empereur ayant fait signe au duc de Bavière qui tenait la pomme d'or près du trône impérial, le duc se leva, les gardes se saisirent du coupable, et tous le conduisirent au bûcher, tandis qu'on brûlait ses écrits à la porte de l'église. Quand il fut lié au poteau, environné du bois qui n'attendait que la première étincelle, le duc de Bavière et le comte de Pappenheim s'approchant de lui, l'exhortèrent encore à se reconnaître. Il recommença au contraire à protester de son innocence; et comme il haranguait vivement le peuple, les exécuteurs allumèrent le feu, qui étouffa l'hérésiarque et ses plaintes séditieuses.

(1) Anon. hussit. t. II, oper. J. Hus.

Quelques sectaires lui ont attribué des prophéties burlesquement ajustées à son nom de Hus, qui signifie une oie en langue bohémienne, et appliquées à Luther comme un cygne vengeur de cette oie malheureuse : mais ce sont là des fictions aussi gratuites que ridicules. Tout ce qu'on tient des auteurs du temps sur la mort de Jean Hus, au rapport même des protestans sensés, c'est qu'il mourut intrépide, et avec une grande apparence de piété (1). Ils conviennent pareillement que dans tous les monumens anciens, il n'existe aucune preuve qu'on ait violé contre lui la foi publique, ou qu'on ait rien fait contre les lois du sauf-conduit. Ni Jean Hus, ni Jérôme de Prague, en parlant à Sigismond, ni aucun des anciens Hussites qui avaient suivi cette affaire, n'ont formé de plainte à ce sujet. La vérité était trop claire alors, pour être obscurcie par ces réclamations calomnieuses ; elles n'ont été formées que long-temps après, tant par la malignité de l'hérésie, que par la légéreté de quelques orthodoxes devenus ses échos.

Après la catastrophe de Jean Hus, l'empereur comptant les affaires de Bohème rétablies, prit congé des pères et la bénédiction du concile, et partit pour l'entrevue qu'il devait avoir avec Pierre de Lune et le roi d'Aragon. Il ne doutait point que Jérôme de Prague et les autres disciples de l'hérésiarque, intimidés par son supplice, n'entendissent bientôt raison. On fut encore près de trois mois à travailler infatigablement à la conversion de Jérôme, dont le sort et le caractère ont trop de rapports avec ceux de son maître, pour en être séparés : génie aussi dur et aussi faux, d'une sphère plus étendue, au moins plus éloquent et beaucoup plus savant que n'avait pu le devenir un prédicant idolâtre dès l'ouverture de sa carrière, et jeté aussitôt dans le tourbillon des affaires et des intrigues. Mais peu stable dans sa foi, cet esprit avide de notions nouvelles et singulières, avait depuis long-temps alarmé au loin les docteurs

(1) Cochl. l. 2.

les plus pénétrans des universités célèbres. Le chancelier Gerson lui reprocha d'avoir troublé celle de Paris, en proposant des questions erronées, sous le voile des universaux. Il fut accusé par des docteurs de Cologne et d'Heidelberg, d'avoir scandalisé les peuples, sous prétexte de les éclairer.

Cependant, après trois mois d'instructions, il se soumit, ou feignit de se soumettre. Introduit le 23 Septembre dans la dix-neuvième session du concile, il monta sur la tribune, abjura d'un ton pénitent les erreurs de Wiclef et de Jean Hus, fit profession de la foi romaine, et protesta qu'il voulait vivre et mourir dans cette sainte croyance. Il ajouta que s'il retombait dans l'hérésie, il consentait à être puni selon toute la rigueur des lois canoniques et civiles, et finit par remercier éloquemment les pères du concile de l'avoir retiré, par leurs instructions lumineuses, de l'abîme où il s'était précipité par ignorance. La crainte avoit inspiré ces sentimens, l'amour de la prééminence et de la considération les étouffa. Voyant qu'il avoit encouru le mépris des novateurs dont il était l'idole, sans gagner la confiance des catholiques qui continuaient à observer ses œuvres et ses discours, il céda au dépit et au découragement, prit le parti de se réconcilier avec les hérétiques, en rétractant ses rétractations, comme ne les ayant faites que par force, et s'enfuit une seconde fois de Constance. Il ne fut pas plus heureux qu'à la première; mais quand il eut été repris, il montra tout le courage que le désespoir peut faire succéder à la lâcheté. Depuis ce moment, son opiniâtreté fut invincible : il persista irrévocablement à professer les erreurs de Wiclef et de Jean Hus, à la seule exception de ce qui touche l'eucharistie; en quoi il crut bizarrement ne devoir point abandonner la tradition qu'il foulait aux pieds en toute autre matière. Telle est la foi qu'on peut avoir dans les sectes, arbitraire, inconséquente, sans suite et sans connexion, comme sans principes et sans consistance. Jérôme incorrigible ainsi que Jean Hus, fut livré au bras séculier, et brûlé vif comme

UNIVERSITAS O. M. L.
Universitas BIBLIOTHECA Lovaniensis

relaps, selon la sentence qu'il avait prononcée contre lui-même, pour le cas où il viendrait à démentir son abjuration.

La même session qui proscrivit la secte et le chef des Hussites, condamna aussi la doctrine pernicieuse du tyrannicide. Le duc de Bourgogne avait appelé au saint siége de la condamnation que l'évêque de Paris avait déjà faite de l'écrit scandaleux de Jean Petit, où elle était contenue. Dès qu'il eut appris la chute de Jean XXIII, il se retourna du côté du concile, et applaudit à ses procédés, afin de gagner sa faveur. En même temps, il supplia les pères de se tenir en garde contre certains délateurs qui avaient entrepris de le diffamer, sous prétexte de zèle contre des propositions hérétiques faussement attribuées au docteur Jean Petit. Là dessus le concile nomma pour commissaires les cardinaux d'Albane, d'Aquilée, de Florence et de Cambrai: mais ce dernier fut aussitôt récusé comme l'ancien maître du chancelier Gerson, partie principale en cette affaire. Les trois autres, par les intrigues des ambassadeurs bourguignons, et sur-tout de leur chef Martin Porrée, évêque d'Arras, cassèrent la sentence rendue à Paris contre les propositions déférées, sans néanmoins en approuver la doctrine, qui révoltait tout le monde. L'expédient qu'ils imaginèrent pour cela, et qui ne put paraître heureux qu'aux regards faux et superficiels de l'intérêt ou de la prévention, ce fut de soutenir que le tribunal d'un évêque est incompétent en matière de foi, au moins quand l'article dont il s'agit n'a pas encore été décidé par un concile général ou par le saint siége; en quoi ils marquaient le peu de justesse et la confusion de leurs idées touchant l'autorité judiciaire de l'église en fait de doctrine. Cette prérogative, à la vérité, est subordonnée dans chaque évêque, et absolue dans le corps épiscopal, c'est-à-dire, que si un évêque prononce mal à propos sur la foi, il a pour supérieurs le chef et le corps de l'église enseignante, qui peuvent réformer son jugement; mais tout évêque, en première instance et dans son diocèse,

n'en a pas moins le droit de prononcer sur les matières doctrinales, décidées ou non.

Comme le jugement des cardinaux commissaires pouvait donner à penser que la doctrine scandaleuse de Jean Petit avait été approuvée par le concile de Constance, Gerson en appela au concile même qui les avait commis. Il en obtint justice, mais non pas aussi pleinement qu'il se le promettait. Cette auguste assemblée se garda bien de donner atteinte, en cassant la sentence de l'évêque de Paris, au droit qu'a tout évêque de juger de la doctrine et des docteurs de son diocèse : mais d'un autre côté, sans flétrir l'auteur, elle se contenta de proscrire en général la mauvaise doctrine, et d'en censurer la proposition fondamentale, qui contenait en substance les huit autres. Elle avait été dénoncée en ces termes : Tout tyran peut et doit être mis à mort par qui que ce soit de ses vassaux ou de ses sujets, qui peuvent même employer pour cela les embûches et les feintes caresses, nonobstant tout serment et toute alliance, et sans attendre la sentence d'aucun juge, ni l'ordre d'aucun supérieur. Le concile prononça qu'elle était contraire à la foi et aux bonnes mœurs, hérétique, scandaleuse, propre à induire au mensonge, au parjure, à la révolte et à la trahison ; que tous ceux qui la soutenaient étaient hérétiques, et comme tels devaient être punis selon la rigueur des lois.

Voilà tout ce qui fut défini là dessus à Constance, sans nommer personne. Les pères, suivant le conseil de l'empereur, voulurent ménager le duc de Bourgogne ; et telle fut l'unique raison qui empêcha de censurer nommément l'écrit d'où la doctrine condamnée était extraite. Le concile de Constance ne se croyait certainement pas moins de pouvoir que les autres conciles généraux, et que le cinquième en particulier, où l'on avait condamné les auteurs et les écrits dénoncés, avec la mauvaise doctrine qu'ils exprimaient. Il avait lui-même usé de ce droit, en proscrivant Wiclef et Jean Hus, avec leurs livres et leurs enseignemens. Du reste,

il n'était pas à craindre qu'en France où la doctrine du tyrannicide avait pris naissance, elle pût devenir contagieuse, ou du moins se propager impunément. A la censure qui en avait été faite par l'évêque diocésain, et que le concile laissait subsister dans toute sa force, l'autorité royale ajouta une ordonnance qui obligeait de lacérer tout ce qu'on pourrait découvrir d'exemplaires de l'ouvrage proscrit, avec défense d'en retenir aucun, sous peine de confiscation de biens et de châtiment corporel. Elle fut enregistrée, avec la sentence épiscopale, à la cour du parlement, qui en même temps déclara soumis à toutes les peines des criminels de lèse-majesté, ceux qui oseraient encore soutenir la doctrine de ce libelle détestable. Le duc de Bourgogne eut encore par la suite assez de crédit pour extorquer de l'université une espèce de désaveu de ce qu'elle avait fait contre Jean Petit, et une révocation formelle de la sentence de l'ordinaire sur le même sujet (1). Il pouvait alors tout oser, s'étant rendu de nouveau maître absolu de la cour et de la capitale. Mais les idées publiques étaient fixées : la postérité, qu'on ne séduit point, n'a regardé qu'avec indignation les violences d'un tyran, qui peuvent affaiblir le flambeau de la vérité, mais non pas l'éteindre.

L'empereur partit pour la conférence d'Aragon au mois de Juillet 1415, après la dix-septième session du concile, où, dans les mesures que prirent les pères pour la sûreté de ce médiateur auguste, on trouve qu'ils décernèrent la privation de tout bien, et de toute dignité, même royale, contre ceux qui l'inquiéteraient en route : entreprise apparente sur le temporel des princes, et qu'on retrouve dans plusieurs autres décrets de Constance ; mais on doit faire attention que les souverains dont les ambassadeurs assistaient au concile, étaient censés consentir à ces lois. Zélés même, comme ils l'étaient, pour l'union, souvent ils étaient les premiers à proposer des règlemens d'autant plus propres à la pro-

(1) Du Boul. v, p. 332. Monstrel. 1, c. 196.

curer, qu'ils y donnaient l'exemple des plus généreux sacrifices. Nonobstant ces décrets, et tout l'intérêt que prit le concile à la sûreté de l'empereur, ce prince jugea néanmoins à propos de se faire accompagner par quatre mille hommes de cavalerie, en qui il mettait plus de confiance que dans toutes les défenses canoniques.

Le premier endroit choisi pour y conférer, était la ville de Nice en Provence, à laquelle on ne substitua Perpignan que par un effet ordinaire des artifices et des lenteurs affectées de Pierre de Lune, toujours semblable à lui-même. Il ne se rendit encore dans cette dernière ville, qui était alors de la domination aragonaise, qu'après bien des tergiversations, qu'avec une garde qui avait tout l'air d'une armée, et il prit son logement dans la citadelle, d'où il envoyait à l'empereur ses propositions et ses réponses. C'était, disait-il clairement, pour ne point s'exposer, comme Balthasar Cossa, à passer du trône dans la prison. On traita néanmoins bien des fois avec lui, et l'on eut tous les égards et toute la patience que peut inspirer l'amour de la paix.

Pour les seuls préliminaires du traité, cet audacieux vieillard demanda qu'on déclarât nul tout ce qui avait été fait au concile de Pise; qu'on rompît celui de Constance, et qu'on en convoquât un autre dans quelqu'une des villes méridionales de la France; qu'on l'y reconnût pour pape, et qu'on y reçût après cela sa démission, en lui assurant pour le reste de ses jours la dignité de cardinal-légat, avec une indépendance absolue, tant au spirituel qu'au temporel, dans toute l'étendue des états qui le reconnaissaient encore. Il osa dire ensuite que quand sa démission serait faite, le droit d'élire un nouveau pape n'appartiendrait qu'à lui, comme au seul cardinal incontestablement légitime, puisque lui seul avait été créé, avant le schisme, par Grégoire XI.

Comme on lui eut représenté l'abîme des malheurs où l'église était plongée depuis si long-temps; qu'elle tendait vers lui ses mains suppliantes, et lui adressait ses soupirs, comme à celui dont sa délivrance

dépendait uniquement ; qu'il était encore temps de faire avec gloire le sacrifice d'une dignité que la vieillesse et la mort lui arracheraient bientôt avec un opprobre éternel pour sa mémoire ; que ses deux compétiteurs s'étant déposés, l'honneur, la conscience, les promesses et les sermens, tout, sans nulle ombre d'excuse, l'obligeait à consommer l'œuvre heureuse, dont la pleine exécution demeurait sous sa main : Benoît tournant à son avantage ce qu'on alléguait de plus pressant pour l'engager à céder, répondit que c'était l'assemblée de Constance qui seule désormais entretenait le schisme, puisque les deux autres prétendans ayant fait leur démission, il se trouvait incontestablement le seul pape ; qu'ainsi, en le reconnaissant pour tel, on mettait fin à ce schisme funeste ; qu'on le ranimerait au contraire, en faisant une nouvelle élection, parce qu'il était résolu à n'abandonner jamais le gouvernail du vaisseau de saint Pierre que Dieu lui avait confié ; que plus il voyait approcher le moment de rendre compte au juge suprême, plus il craignait de s'attirer l'indignation du Seigneur, et le mépris de la postérité, en cédant à la tempête, en montrant une lâcheté indigne également de son âge et de son caractère (1).

Voilà une partie des sophismes auxquels Pierre de Lune trouvait encore moyen de donner une face plausible, et qu'il soutenait avec tant de force et de véhémence, qu'un jour entr'autres dans une assemblée générale des princes et des ambassadeurs, il parla sept heures de suite ; après quoi tous ses contradicteurs se trouvant épuisés, le harangueur octogénaire parut aussi frais qu'en commençant. Telle était en lui la passion de régner, qu'elle passait non-seulement les bornes communes, mais la sphère même de la nature. L'empereur fut si offensé de cette obstination inimaginable, qu'il se retira à Narbonne avec les prélats de sa suite, dans le dessein de rompre tout-à-fait la négociation. Les Espagnols se reprochant la prolongation d'un schisme qu'ils soute-

(1) Marian. l. 20, c. 7. Surit. Hist. Arag. l. 12.

naient presque seuls, et honteux eux-mêmes de leur attachement pour un pontife qui sacrifiait toute l'église à son ambition, recoururent après l'empereur, le prirent, avec l'endurci, sur le ton de la menace, ce qui fut encore inutile, et consentirent enfin tant à procéder contre lui, qu'à s'unir en concile avec les deux autres obédiences. Benoît craignit avec raison qu'on ne s'assurât de sa personne, gagna la mer, s'embarqua sur quatre galères avec quatre cardinaux et quelques autres prélats de sa suite, et s'alla renfermer dans son fort de Paniscole. Cette place appartenait à la maison de Lune, et sa situation sur un rocher, près de l'embouchure de l'Ebre, la faisait réputer imprenable.

Cependant il vit paraître un traité alarmant, qu'on appela capitulation de Narbonne. Les députés du concile et l'empereur d'une part, de l'autre les ministres des rois de Castille, d'Aragon, de Navarre, des comtes de Foix et d'Armagnac, étaient convenus que l'obédience de Benoît se joindrait à celle de Constance, pour en former un concile général; qu'en y procédant à la déposition juridique de Benoît, comme tout le monde y consentait, on ne partirait point de ce qui s'était fait à Pise; que si ses cardinaux voulaient aller au concile, ils y seraient reçus à donner leurs suffrages, comme les autres, pour l'élection du futur pontife; que les censures portées respectivement par les papes compétiteurs seraient abolies, et les concessions confirmées; que tous ceux des officiers de Benoît qui abandonneraient son obédience, auraient part aux bienfaits du concile; qu'on ne toucherait en aucune manière à l'intérêt des princes de cette obédience, et que les princes, de leur côté, si Benoît venait à mourir avant sa déposition, ne permettraient point qu'il se fît d'autre élection dans leurs états. L'empereur, et tous les membres de l'assemblée de Constance qu'on affecte dans ce traité de ne jamais nommer concile, en devaient jurer l'observation. Les pères, avec une sage condescendance, ne formèrent aucun incident sur des manières de parler

qui n'empêchaient point les effets. Ils ne prenaient le titre de concile général vis-à-vis des obédiences opposées, qu'à mesure qu'elles se réunissaient, après avoir fait chacune leur convocation pour la forme. La consommation ou la ruine des plus grandes affaires dépend le plus souvent des moindres moyens. La complaisance des négociateurs de Narbonne fut presque aussitôt suivie de la soustraction d'obédience de la part des trois rois de l'Espagne, des comtes de Foix et d'Armagnac, et peu après de la part du roi d'Ecosse.

Ce fut saint Vincent Ferrier qui publia cette soustraction le 6 de Janvier, fête de l'Epiphanie 1416, et prenant de la circonstance du jour occasion d'entrer en matière, il dit que trois rois venaient d'offrir des présens très-agréables à Dieu et à l'église; ce qui fut trouvé fort ingénieux, et lui mérita les acclamations générales. Il se déclara contre Benoît XIII avec d'autant plus de force, qu'il avait été plus longtemps la dupe des artifices de ce pontife : il ne le traita plus que de fourbe et de parjure, digne du mépris et de l'indignation des fidèles (1). Il repassa l'année suivante en France, dans le dessein de s'aller soumettre avec éclat au chef unique qu'on devait bientôt donner à l'église.

Mais toujours dévoré par la soif du salut des ames, et persuadé que Dieu demandait en particulier qu'il travaillât à la conversion des peuples de Gaule les plus reculés vers l'Océan, il s'arrêta en Bretagne, et y fit dans le cours de deux années des fruits prodigieux (2). Ce fut à Vannes que le 5 Avril 1419, il termina sa carrière vraiment apostolique, et constamment autorisée par les miracles les plus éclatans et les plus incontestables. Les conversions étonnantes qu'il opéra, pourraient seules leur servir de preuves. La duchesse de Bretagne voulut lui rendre elle-même les honneurs de la sépulture. Toute la province accourut à ses funé-

(1) Niem. ap. Vonder. H. t. II, part. 15, p. 432. (2) Rainal. 1419, n. 11 et 12.

railles et à son tombeau, où le Seigneur continua de manifester la sainteté de son serviteur par une infinité de prodiges. Il a été canonisé par Calixte III en 1455, et son culte est encore en grande recommandation dans la ville de Vannes. Saint Vincent Ferrier a laissé différens ouvrages de spiritualité, avec beaucoup de sermons peu dignes de la majesté de la chaire et de la divine éloquence, qui entraînant des peuples entiers à sa suite, renouvelait la face de la terre par-tout où il évangélisait: c'est qu'il ne nous en reste que la lettre, altérée même par les copistes; et c'est l'esprit qui vivifie.

L'empereur Sigismond se persuada, de son côté, que pour consommer l'union de l'église, il fallait réconcilier les rois de France et d'Angleterre. La France était plongée dans la plus affreuse désolation par la bataille d'Azincourt, livrée l'année précédente avec la même imprudence, perdue d'une manière aussi inopinée, et beaucoup plus funeste qu'autrefois celles de Créci et de Poitiers. Avec une poignée de troupes délabrées et languissantes, réduites, par la dyssenterie, à la moitié de ce qu'elles étaient peu auparavant, et qui n'aspiraient pour tout bonheur qu'à regagner l'Angleterre, le roi Henri V avait étendu parmi les morts neuf mille gentilshommes français, avec le connétable d'Albret leur général, une multitude de seigneurs, et six princes du sang; il en avait pris autant les armes à la main, sans compter quatorze mille prisonniers moins distingués. Sigismond ne fit autre chose à Paris que de recevoir les accueils honorables des Français, et d'ajouter à leur humiliation, en faisant quelques actes indirects de souveraineté, qui ne prouvent que l'état déplorable où se trouvait le plus indépendant des royaumes, plus près alors de sa ruine qu'on ne le vit jamais. Il passa de France en Angleterre, où il ne servit les Français que par les lenteurs de sa négociation, qui les eussent prémunis en effet contre l'ambition si bien amorcée de Henri, si la discorde les eût laissé penser à autre chose qu'à se détruire les uns les autres. Du reste, il s'y comporta d'une

manière à se faire reprocher par le monarque français, qu'au lieu du personnage de médiateur, il n'avait rempli d'abord que celui d'ennemi caché, puis s'était uni ouvertement avec Henri V contre la France (1). Après cette négociation, le prétendu pacificateur reprit le chemin de Constance, où il arriva au commencement de l'année 1417.

Quand les Espagnols se furent unis au concile de Constance, il fut question de la manière dont ils y figureraient. Les pères enchantés de leur accession, et voulant se les attacher de plus en plus, les admirent sur le pied de nation particulière : mais Benoît XII ayant autrefois partagé le monde chrétien en quatre nations, et les Anglais se trouvant en possession des prérogatives annexées à la quatrième, les Français, jaloux de cette nouvelle grandeur, proposèrent de les comprendre, comme du passé, avec la Hongrie et les autres états du nord, dans la nation d'Allemagne. Ces fiers insulaires étaient trop enivrés de leurs derniers succès, pour rien relâcher de leur première distinction. Le délire de l'orgueil alla jusqu'à leur persuader que leur île, en étendue même, surpassait les Gaules : c'est ce qui paraît par le mémoire qu'ils donnèrent pour leur défense. Ils n'y comptent en France que six mille paroisses, tandis qu'ils en mettent cinquante-deux mille en Angleterre. Les Français désiraient au moins que si l'on ne s'en tenait point au partage des nations fait par Benoît XII, on fît une nouvelle division, dont il y eût autant de parties que les quatre anciennes pouvaient fournir de portions égales à l'Angleterre ; mais soit par l'instigation de l'empereur, arrivé depuis peu à Constance, où il ne put cacher sa partialité pour les Anglais, soit par la crainte de renouveler les animosités entre les deux nations qui venaient de faire une trève, le concile ne déféra point au désir des Français, qui d'ailleurs n'étaient pas tous de concert : tant il y avait de zèle dans cette nation pour la paix de l'église, que la jalousie de la prépondérance, et le sentiment même

(1) Déclarat. de Charles VI, Hist. univ. t. v, p. 216, etc.

des maux les plus affreux qu'elle pût endurer, ne l'empêchaient pas de procurer avec autant d'ardeur et de persévérance, que si elle eût joui du calme le plus profond. Ainsi les Anglais continuèrent à faire corps de nation comme avant l'arrivée des Espagnols, qui en formèrent une cinquième.

Bientôt on procéda juridiquement à la déposition de Benoît XIII, ou de Pierre de Lune; mais quoiqu'on eût commencé son procès dès le 5 Novembre 1416, dans la vingt-troisième session, il ne fut terminé que le 26 Juillet de l'année suivante. On informa avec autant d'exactitude que si les charges n'eussent pas été notoires; on entendit les témoins, on fit les citations juridiques, on alla jusqu'à Paniscole faire les significations en forme. Enfin dans la trente-septième session, présidée, comme les précédentes, par le cardinal-évêque d'Ostie, après une déclaration nouvelle de la contumace, le cardinal Filastre prononça le décret de déposition et de condamnation absolue. Benoît y est traité de parjure, de schismatique et d'hérétique même, comme ayant donné, autant qu'il était en lui, atteinte à l'article du symbole qui concerne l'unité et la catholicité de l'église.

Il restait encore deux objets capitaux au concile; savoir, la réformation de l'église et l'élection d'un pape. La réforme ne pouvait regarder ni la foi, ni les principes des mœurs, sur quoi l'enseignement commun de l'église est invariable; elle concernait uniquement la manière de vivre des ecclésiastiques, et des simples fidèles qui en sont infailliblement imitateurs, au moins dans la pratique du mal; aussi ne trouvons-nous rien qui touche au dogme dans les diffus et nombreux mémoires qui avaient été dressés sur cette matière depuis le premier instant où il en avait été question à Constance. Chacun s'exerça, comme à l'envi, dans ce champ critique, et les athlètes les moins qualifiés, comme les moins exposés aux coups de la réforme, furent ceux qui usèrent le moins de ménagement.

Un Bénédictin français, nommé Bernard Baptizé, reprocha hautement aux premiers prélats la négli-

gence, la vanité, l'avarice, la mollesse et la dissolution dans les mœurs : il va jusqu'à les qualifier de suppôts du démon, qui n'ont d'autres lois que leur cupidité, ou les fougues de leurs inclinations dissolues (1). Un autre théologien français dit qu'ils prenaient le faste et l'impérieuse dureté des militaires, sans en prendre les travaux, et la mondanité des femmes, sans en retenir la pudeur ; qu'ils tiraient le suc de la terre, sans rien cultiver ; qu'ils ne cherchaient qu'un lucre sordide dans l'administration des choses saintes ; qu'ils aimaient mieux nourrir des musiciens, des farceurs, des femmes perdues, des chevaux et des chiens, que les pauvres de Jesus-Christ.

Plus attentif à la bienséance et aux ménagemens convenables, Pierre d'Ailli, en sa qualité de cardinal, et avec autant de sagesse que d'autorité, donna, au lieu de déclamations insultantes, des conseils précis, pratiques et très-engageans (2). Il s'éleva même avec force contre ces réformateurs subalternes qui déprisaient autant la dignité que la conduite des prélats de premier ordre, et dit qu'ils feraient beaucoup mieux d'écarter la poutre qui couvre leurs yeux, que d'observer malignement la paille qui gêne l'œil de leurs frères, ou plutôt de leurs pères et de leurs maîtres. Il proteste ensuite que le sacré collége s'est déclaré plus hautement que personne pour la réforme, et que l'église romaine est disposée à se prêter à tous les règlemens que l'esprit de sagesse et de vérité suggérera au concile. Cependant il propose lui-même bien des articles de correction. Il insiste beaucoup sur la célébration fréquente des conciles, tant généraux que provinciaux, dont la cessation, si contraire à l'usage de la sainte antiquité, a principalement multiplié les désordres qui lui étaient inconnus. Il veut que la cour de Rome concoure à leur rétablissement avec d'autant plus de zèle, qu'on l'accuse davantage de vouloir étendre sa domination par la voie contraire. Il propose aussi d'alléger les

(1) Vonder. H. t. IV, p. 88. (2) Gerson. t. II, p. 885 et seq.

charges qu'elle imposait ; savoir, les subsides pécuniaires, les réserves sans nombre et sans bornes, les excommunications trop fréquentes, les lois multipliées à l'excès, et les exemptions qui anéantissaient insensiblement l'autorité des ordinaires.

Quant aux prélats, il juge qu'il est plus sûr de les bien examiner avant leur élection, que de les réformer ensuite, et blâme fortement l'usage qui s'était introduit d'ordonner des évêques à simple titre, et sans diocèse. Il soumet néanmoins à la correction ceux qui se dispensaient de la résidence, qui allaient à la guerre, qui exigeaient de l'argent pour la collation des ordres, ou pour l'expédition des lettres. Il les oblige de veiller à la célébration de l'office divin ; sur quoi il observe sensément que cet office ne doit pas être trop long, parce qu'il importe infiniment plus à la piété de le bien dire, que d'en dire beaucoup. Il conseille de n'établir en trop grand nombre, ni de nouvelles églises, ni de nouveaux jours de fête. Il voudrait qu'excepté les dimanches et les fêtes les plus solennelles, on permît au peuple de travailler après l'office, tant pour laisser aux pauvres le temps de gagner leur vie, que pour écarter l'oisiveté et la débauche.

Pour les ecclésiastiques du second ordre, on ne saurait mieux les rendre tels qu'ils doivent être, qu'en apportant les plus grands soins à la collation des bénéfices ; en ne préférant pas l'inexpérience et la recommandation aux services réels, la naissance au mérite, l'ignorance à la doctrine, et la science des procès à celle de la théologie. Le docte cardinal veut que l'on cultive la langue grecque, aussi-bien que la latine ; qu'on établisse des bibliothèques dans toutes les cathédrales, et que dans les collégiales considérables, ainsi que dans ces premières églises, on place un théologien qui explique le livre des sentences, et qui, durant toute l'année, fasse des instructions sur les épîtres et les évangiles. Pour ce qui est des vices grossiers, comme le concubinage : Les censures, dit-il, étant des armes trop faibles, c'est par la privation de bénéfice qu'il faut procéder contre

les incorrigibles. A l'égard des réguliers, il dit qu'il faudrait plutôt diminuer qu'augmenter le nombre des ordres religieux, sur-tout des quêteurs ou mendians ; veiller à ce que les moines n'usurpent ni les biens, ni les droits du clergé séculier, empêcher qu'ils n'aillent étudier hors de leurs monastères, les appliquer à la théologie, et non pas à l'étude des lois ; retenir la règle dans la simplicité, sans laisser enchérir par une ferveur indiscrète, qui ne sert bien souvent qu'à faire tomber les observances primitives. Pour les religieuses, il demande qu'elles soient toutes rentées, pour prévenir les quêtes et les sorties, avec tous les périls qu'elles entraînent. Enfin pour la réforme des simples fidèles, le sage cardinal s'attache à la voie d'exhortation, afin d'engager les princes à réprimer les excès et les scandales, à secourir les malheureux, à protéger l'église, à éteindre le feu de la discorde et des guerres qui désolent la chrétienté ; et le moyen qu'il trouve le plus efficace pour les y engager, c'est que l'exhortation soit soutenue du bon exemple : d'où il conclut à la nécessité la plus pressante d'une solide réformation dans tous les ordres du clerge.

Gerson donna de même différens mémoires, où il parcourait les classes de prélats, de clercs, de réguliers, de simples fidèles (1) ; et comme le cardinal son ancien disciple, il appuya fortement sur la nécessité de célébrer les conciles, de tenir les lois ecclésiastiques en vigueur, plutôt que de les multiplier, et sur-tout de n'instituer dans l'église que des ministres qui en soient la bonne odeur par l'exemple de leurs vertus. Il trouve dans tous les états beaucoup d'objets de réforme, qui se réduisent, comme ceux de tous les autres mémoires, au défaut de résidence dans les pasteurs, au faste et à la dissipation des prélats, à la pluralité des bénéfices, à la profusion des dispenses, aux pratiques simoniaques, aux mœurs libertines, à la mondanité, à l'oisiveté et à l'ignorance.

(1) Ibid. p. 314.

Tout

Tout retentissait à Constance du bruit de la réforme, et toutes les voix s'unissaient pour la demander : mais il y eut une grande division pour la circonstance du temps où elle se devait faire, et ce faible accessoire, comme il arrive souvent, fit presque entièrement manquer le capital. L'empereur, avec les Allemands et les Anglais, voulait qu'elle se fît sans nul retardement. Les cardinaux au contraire, avec les Italiens, les Espagnols, et ce qui est plus étonnant, avec les Français ses plus ardens promoteurs, pensaient que le rétablissement parfait de l'unité, le premier objet du concile, et par conséquent l'élection d'un pape, devait précéder. Ils tinrent ferme contre les sollicitations et les menaces de l'empereur, et ils l'emportèrent. Le concile se contenta de statuer, dans la quarantième session du 30 d'Octobre, que le pape futur réformerait l'église, et dans le chef et dans les membres, suivant les règles de l'équité et d'une administration sage ; que cela se ferait néanmoins de concert avec le concile ou ses députés, et avant la séparation de cette assemblée : à quoi il ajouta que quand la députation aurait été réglée par les nations, les autres pères et membres du concile pourraient se retirer avec la permission du pape (1). Cependant on spécifia les points de réforme qu'il faudrait traiter ; savoir, la réduction du nombre des cardinaux, des réserves, des annates, des expectatives et des commendes ; la confirmation des prélats élus ; les évocations et les appels en cour de Rome ; les exemptions accordées pendant le schisme ; les offices de la chancellerie et de la pénitencerie ; la perception des fruits durant la vacance des bénéfices ; les aliénations des biens ecclésiastiques ; les cas où le pape pouvait être corrigé et déposé ; la manière de pourvoir à son entretien et à celui de sa cour ; l'extirpation de la simonie ; enfin les dispenses, les indulgences et les décimes. Il fut aussi réglé qu'on tiendrait chaque dix ans au plus tard un concile gé-

(1) Vonder. H. t. IV, p. 1449.

néral, et que d'abord on célébrerait le premier dans cinq ans, et le second sept ans après le premier.

Après ces précautions que l'on jugea suffisantes, malgré tant d'expériences du contraire, on ne pensa plus qu'à procéder à l'élection d'un pape, et l'on régla que le conclave serait composé non-seulement des cardinaux, qui étaient au nombre de vingt-trois, mais de trente députés des nations, six de chacune; ce qui formait en tout cinquante-trois voix, dont les deux tiers devaient se réunir, en observant d'ailleurs toutes les lois portées pour l'élection des souverains pontifes. Au bout de dix jours, on entra au conclave le 8 de Novembre 1417, et le 11, avant midi, tous les suffrages se trouvèrent réunis en faveur du cardinal Othon Colonne, qui prit le nom de Martin en mémoire du saint dont on fait la fête ce jour-là. C'est le cinquième pape de ce nom, en comptant les deux qu'on a quelquefois nommés Marin, au lieu de Martin. Sur le soir, on alla processionnellement du conclave à l'église cathédrale, pour introniser le nouveau pape, avec un cortége immense de prélats, de princes, d'ambassadeurs, de fidèles de tout ordre et de tout état, qui donnèrent le spectacle le plus magnifique peut-être qu'on eût jamais vu dans aucune cérémonie ecclésiastique. Martin V, par sa naissance, par sa doctrine et ses vertus, son amour pour la justice, son désintéressement, sa modestie, et sur-tout par un esprit de conciliation qui lui avait gagné tant de cœurs si diversement affectés, méritait tout l'honneur d'un choix d'autant plus flatteur, qu'il se faisait en des conjonctures plus critiques. Il fut couronné, avec le même appareil, le dimanche 21 de Novembre, après avoir reçu en trois jours consécutifs les ordres de diacre, de prêtre et d'évêque. Tout le monde chrétien applaudit sincèrement à son élévation. Si la cour de France, craignant encore une élection caduque, et sujette à être infirmée, fit d'abord quelque difficulté de le reconnaître, elle ne tarda point à revenir de ses appréhensions, et renchérit sur la soumission religieuse de tous les états catholiques.

Il y eut encore quatre sessions depuis l'élection du nouveau pape, qui y présida, et qui, après tant de vœux et de cris pour la réforme, se crut obligé à y mettre la main (1). Mais les circonstances étaient bien changées, et l'aspect de la majesté pontificale imposa étonnamment. On ne parlait avant l'élection du pape, que des cas où il pouvait être corrigé et déposé; c'était là comme la base sur laquelle devait porter tout le reste de la réformation. Martin n'est pas plutôt élu, qu'il déclare nettement ne pas juger à propos de rien statuer à ce sujet, et les nations se conforment à ses vues avec la facilité la plus inespérée. Il y eut néanmoins sept points de réforme publiés, de la part de ce pontife, dans la session quarante-troisième : ils consistent à condamner sévèrement la simonie; à réprouver l'inconduite et la mondanité des ecclésiastiques; à révoquer les exemptions accordées depuis Grégoire XI; à casser les unions de bénéfices de la même époque; à rejeter, comme abusives, les dispenses obtenues pour jouir de certains bénéfices, sans prendre les ordres qui leur étaient propres; à ne plus appliquer désormais à la chambre apostolique le revenu des bénéfices vacans; enfin, à ne lever ni décime, ni autre imposition pécuniaire sur une église, sans le consentement des prélats du canton.

Ces sept articles généraux, avec ceux des concordats particuliers passés dans le même temps entre le pape Martin et chaque nation, sont toute la réforme qui se fit à Constance. Au reste, ces concordats sont autant de la discipline du concile, que tous les autres décrets, puisqu'ils y furent approuvés dans la quarante-troisième session. C'est de là que tire son autorité le décret important qui permet de communiquer avec les excommuniés non dénoncés, à l'exception de ceux qui sont si notoirement coupables de sacrilége et de violence à l'égard des clercs, que leur crime ne puisse être couvert en aucune manière plausible. C'est ce qu'on appelle la bulle *Ad*

(1) Schelestr. in comp. p. lxxj.

vitanda scandala, dont nous avons cru, malgré toute la brièveté que nous nous sommes prescrite, devoir établir ici l'authenticité, pour suppléer au défaut de la plupart des canonistes, qui n'en font mention que d'après saint Antonin. Elle fait néanmoins partie du concordat germanique, et par conséquent des actes du concile de Constance. Ajoutons qu'elle se trouve encore, avec les concordats divers des autres nations, insérée dans les règles de la chancellerie, que Martin V publia aussitôt après son élévation au pontificat.

Il s'en fallait bien cependant que ces décrets, tant généraux que particuliers, remplissent tout ce qui avait été requis, soit dans les assemblées des nations, soit même dans les séances solennelles du concile; mais cette auguste et sage assemblée crut devoir s'en tenir là pour le moment. En matière de réforme sur-tout, il ne faut d'abord embrasser que peu, afin de bien exécuter. Elle espérait d'ailleurs que les conciles généraux qu'elle avait ordonnés, et dont le premier ne devait pas se différer au delà de cinq ans, acheveraient ce qu'on n'avait pu qu'ébranler dans le faible calme qui succédait à peine aux orages d'un schisme de quarante ans. Dans la quarante-quatrième session, on annonça en effet le prochain concile général, et l'on désigna la ville de Pavie pour le lieu de l'assemblée : mais il s'éleva bien des mouvemens et des mécontentemens nouveaux dans cette session.

Un Dominicain polonais, nommé Jean de Falkemberg, présent au concile de Constance, avait composé un livre dans le goût des principes de Jean Petit, dont il exaltait la mémoire en toute rencontre (1). Pour plaire aux chevaliers teutoniques, qui, malgré tous leurs traités et tous leurs sermens, se montraient les ennemis irréconciliables du grand Jagellon, l'apôtre des peuples du nord, et leur défenseur contre ces tyrans couverts du voile de la religion, le violent Dominicain y traitait au contraire de tyran cet excellent prince, et osait enseigner que celui qui le

(1) Schelstr. comp. chron. p. lvij.

mettrait à mort ferait une œuvre méritoire. Gerson, et la plupart des Français qui se trouvaient à Constance, se joignirent aux ambassadeurs de Pologne, pour faire condamner ce mauvais livre au tribunal de Martin V : mais le pape ne voulut pas plus prononcer sur cette affaire, que sur celle de Jean Petit, qui était foncièrement la même. Les ambassadeurs ajoutèrent les menaces aux suppliques, et déclarèrent que si le pontife ne faisait justice, ils en appelleraient au concile général, vers qui le recours était facile, puisque l'assemblée tenait encore. Le pape assembla un grand consistoire, d'où il émana une bulle, portant qu'il n'est permis à personne d'appeler du pontife romain, vicaire de Jesus-Christ, ni de décliner son jugement dans les causes de la foi. Alors Gerson publia un écrit contraire (1), où il est aisé de sentir tout l'avantage qu'il avait après ce qui s'était déjà passé au concile de Constance. Si l'on ne peut pas appeler, disait-il, du pape au concile général, le concile n'est donc pas le tribunal suprême de l'église ; mais s'il n'a pas cette supériorité de puissance, il n'a pu déposer légitimement Jean XXIII, qui serait encore le vrai pape, et Martin V ne peut justement en exercer l'autorité. Du reste, Gerson ménagea ses termes avec beaucoup de respect ; il donna même un sens favorable à la bulle de Martin, et déclara qu'il n'était pas permis d'appeler indistinctement du pape au concile.

Il en use de même dans un dialogue très-fort de choses et très-mesuré dans les expressions, qu'il intitula le Pélerin (2) : nom qu'il aimait à prendre, et que bientôt il porta justement, quand pour se soustraire au ressentiment du duc de Bourgogne, il se résolut à mener loin de Paris une vie errante et fugitive. Pendant la tenue du concile, son caractère d'ambassadeur avait rendu sa personne inviolable : la commission finie, il se réfugia d'abord en Bavière, puis il alla s'établir à Lyon, où son frère était prieur des Célestins. Ce fut là qu'il passa le reste de ses

(1) Gers. t. II, p. 303. (2) Id. t. II, p. 386.

jours dans la pratique de l'oraison et de toutes les vertus, dans la continuation de ses compositions savantes, et dans l'instruction des jeunes enfans, que ce grand homme, l'oracle de la première école chrétienne et d'un concile œcuménique, remplit avec toute l'assiduité qu'aurait pu marquer un maître gagé (1). Il y acquit une telle réputation d'habileté dans la science des saints, qu'on l'a regardé longtemps comme l'auteur du livre incomparable de l'imitation de Jesus.

Un objet tout différent de l'affaire de Gerson et des Polonais, avec laquelle néanmoins il se trouve lié par ses suites, attira l'attention du pape Martin sur la fin du concile de Constance. A la première nouvelle du supplice de Jean Hus, il y avait eu à Prague une violente sédition (2). Ses disciples s'étant assemblés tumultuairement dans la chapelle du château, pour lui décerner les honneurs du martyre, se répandirent ensuite dans la ville et dans tout le royaume, pillèrent le palais de l'archevêque, les maisons des ecclésiastiques, et massacrèrent quantité de personnes. Les seigneurs même du pays, au nombre d'environ soixante, écrivirent au concile une lettre pleine d'amertume, où ils se plaignaient qu'on eût fait mourir, comme hérétique, un homme qu'on n'avait convaincu d'aucune erreur, disaient-ils, un homme tout apostolique, et non moins respectable pour sa doctrine que pour ses vertus. Ils ajoutaient, pour la justification du pays de leur naissance, que le bruit répandu qu'on y enseignait des hérésies, n'était qu'une calomnie fabriquée par des ennemis perfides. Pour avoir réparation de cette injure prétendue, ils appelaient de la sentence du concile, au pape qu'on devait élire.

Le plus ardent de ces seigneurs fut Jean de Troczno, alors chambellan du roi Wenceslas, et depuis si formidable sous le nom bohémien de Ziska, c'est-à-dire, Borgne, qu'on lui donna, quand, à la tête des sectaires, il eut perdu un œil en gagnant une

(1) T. 1, p. clxviij. (2) Cochl. l. 4. Æn. Syl. l. 5.

bataille. Il était né à Tresnon en Bohème avec si peu de fortune, qu'il fut souvent réduit à chercher sa nourriture chez la noblesse du voisinage. Il devint page de l'empereur Charles IV, père de Wenceslas; puis il parvint à la dignité de chambellan par des preuves éclatantes de sa valeur et de son intelligence dans le métier des armes. Les Hussites ses estimateurs lui déférèrent le rang de général, qu'il accepta volontiers dans le dessein de venger la mort de Jean Hus, auquel il avait été fort attaché. Il n'eut d'abord sous ses ordres qu'un amas confus de paysans et de vagabonds; mais il sut si bien les aguerrir, qu'il en fit les troupes les plus vaillantes du nord. Pour se ménager les moyens de les former et de les employer selon son gré, il persuada à l'imbécille Wenceslas, que c'étaient les plus fermes appuis de son trône, prêts à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour exterminer ses ennemis.

Environ trois mois après son élection, Martin V donna deux bulles en date du même jour 22 de Février 1418, afin d'empêcher les progrès de l'hérésie, en manifestant sa manière de penser aux hérétiques qui appelaient à son jugement de celui du concile (1). Par la première, adressée aux évêques et aux inquisiteurs des pays divers où il y avait des Hussites, il condamne les quarante-cinq articles de Wiclef, et les trente propositions de Jean Hus. Il rassemble dans la seconde tous les décrets publiés contre Wiclef, Jean Hus et Jérôme de Prague, tant par le pape Jean XXIII que par le concile de Constance; puis il ajoute que par l'autorité apostolique, et de sa science certaine, il approuve et ratifie ces décrets ou statuts, et qu'il supplée tous les manquemens qu'on y pourrait trouver. Il est encore à observer, quant à la première de ces bulles, que parmi les interrogations qu'elle enjoint de faire à ceux des Hussites qui voudraient se convertir, elle prescrit de leur demander s'ils croyaient que tous les fidèles doivent tenir et approuver ce que le concile de

(1) Schelstr. p. 254 et seq. Vonder. H. t. IV, p. 1518.

Constance, représentant de l'église universelle, a approuvé et approuve en faveur de la foi et pour le salut des ames; qu'il faut de même les obliger à tenir pour condamné, ce que le même concile a condamné et condamne comme contraire à la foi et aux bonnes mœurs. Cette bulle, en parlant, comme on vient de l'entendre, des mœurs aussi-bien que de la foi, dit plus que la déclaration donnée dans la quarante-cinquième session au sujet des affaires de Pologne, dont il est à propos de la rapprocher.

Paul Voladimir, un des ambassadeurs polonais, parlant dans cette session avec beaucoup de chaleur, le pape lui imposa silence, et pour toute réponse à ses instances animées, donna la déclaration dont nous parlons, qui fut transcrite par les notaires du concile. Elle portait en propres termes, que le pape voulait tenir et inviolablement observer tout ce qui avait été décerné conciliairement, dans les matières de la foi, par le concile de Constance; qu'il approuvait et ratifiait tout ce qui avait été fait ainsi dans ces matières, mais non ce qui avait été fait autrement. Telle est l'approbation si diversement interprétée, que Martin V donna aux décrets de Constance dans la dernière session de ce concile. On s'accorde assez à entendre le terme *conciliairement*, de ce qui a été prononcé dans les sessions solennelles, et non pas simplement dans les congrégations, soit générales, soit particulières. Quant à ces mots, *en matière de foi*, et même à ceux-ci, *pour le salut des ames et pour les mœurs*, lesquels se trouvent dans la première des deux bulles du 22 Février, les Italiens et différens autres docteurs en restreignent la signification aux erreurs et aux observances des Hussites, contre qui en effet les deux bulles furent directement données. Des théologiens, non moins habiles certainement, prétendent que ces expressions doctrinales doivent être prises dans toute la généralité qu'elles énoncent.

Il était de notre devoir de donner l'historique de cette grande question; mais il n'est pas de l'historien de prendre part à la dispute et aux discussions contentieuses. Tout ce qui nous importe véritablement,

bornés, suivant nos promesses, et l'exemple du saint et sage concile de Trente, à la défense du dogme, c'est que tous les docteurs catholiques indistinctement tiennent pour certain, tiennent pour irrévocable, ce qui a été réellement décidé en concile à Constance. C'est par là que les orthodoxes, partagés sur ce qui ne touche point à ces fondemens de la foi chrétienne, diffèrent essentiellement et totalement des contempteurs hérétiques des conciles, malgré tous les reproches de partialité que peuvent leur faire ces fabricateurs éternels de parallogismes et de comparaisons louches.

A cette quarante-cinquième session, le cardinal de Brancace dit aux pères, de la part du pape : Seigneurs, allez en paix. Ainsi le concile, commencé au mois de Novembre 1414, après trois ans et environ six mois de durée, finit le 22 Avril 1418.

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE CINQUANTIÈME.

Depuis le concile de Constance en 1418, *jusqu'à celui de Bâle en* 1431.

SI jamais concile avait réglé de grandes affaires, c'était celui de Constance. Grégoire XII, regardé comme antipape depuis le concile de Pise, avait été déposé solennellement, et avait fait sa cession d'assez bonne grâce. Jean XXIII, pape légitime, avait aussi été déposé pour le bien général de l'église, que l'on crut ne pouvoir procurer autrement, et il s'était soumis au jugement du concile. Pour Benoît XIII, malgré sa déposition, il demeurait toujours opiniâtre dans la forteresse de Paniscole : mais les rois de Castille, d'Aragon, de Navarre, et tous les princes de son obédience l'ayant abandonné, on regardait ce reste de schisme comme éteint, ou près d'expirer avec l'antipape décrépit, qui ne faisait plus que des efforts impuissans pour le fomenter. L'hérésiarque Jean Hus, et son disciple Jérôme de Prague, avaient encore été jugés et punis avec éclat. Si la réformation de la discipline ou des mœurs n'avait été qu'ébauchée, on avait indiqué pour l'an 1423 un nouveau concile général, qui ne devait pas manquer d'y mettre la dernière main.

Après tant de soins donnés au rétablissement du pouvoir et du ministère spirituel, le pape s'appliqua aussi à rétablir sa puissance temporelle dans l'état ecclésiastique. Durant le long séjour des papes à Avignon, et sur-tout pendant les troubles du grand schisme, la plupart des villes d'Italie s'étaient accoutumées à vivre dans l'indépendance. Toute leur soumission consistait à recevoir avec honneur les légats du pape qu'elles reconnaissaient, lesquels ou ne mettaient point l'obéissance à de plus grandes épreuves, ou voyaient infailliblement leurs ordres sans exécution. Les Romains sur-tout se soulevaient en toute rencontre, et se laissaient emporter aux idées chimériques de leur ancienne grandeur. La ville de Bologne, la plus puissante ou la plus fière après Rome, s'était révoltée, sans aucun ménagement, aussitôt après le départ de Jean XXIII, dont la longue légation y avait été si absolue. Pressé par de si grands intérêts, Martin V passa de Constance en Italie, et alla droit à Florence, où on lui fit un accueil qui l'y retint plus d'un an. En reconnaissance, il érigea cette ville en métropole.

Ce fut là que Balthasar Cossa, autrefois le pape Jean XXIII, délivré de sa prison de Manheim, suivant l'ordre porté dans la session quarante-deuxième du concile de Constance, pour être remis entre les mains de Martin V, vint le trouver de son plein gré, au grand étonnement de tout le monde (1). Il avait recouvré sa liberté au prix de l'or, qu'il donna, dit-on, au comte palatin: il était d'un caractère entreprenant; on croyait que la vie privée lui était insupportable. Ses anciens amis et ses créatures exagéraient sans cesse à ses oreilles la violence et la nullité de tout ce qu'on lui avait fait faire; ils le pressaient vivement de reprendre les ornemens pontificaux dans le pays de Parme où il se trouvait, au milieu d'une infinité de mécontens qui n'eussent pas manqué de lui former un parti redoutable: les petits

(1) Anton. tit. 22, c. 7, §. 2. Platin. in Mart. V. Onufr. de Rom. Pont.

tyrans de Bologne, de Pérouse, de Spolette, et généralement tous les usurpateurs des domaines de l'église, se fussent déclarés pour lui, dans l'espérance d'en avoir meilleure composition que de Martin. Cependant comme tous les vrais fidèles recommençaient à trembler sur le péril d'un nouveau schisme, Balthasar conduit ou par sa conscience, ou par son instabilité naturelle, et certainement, quelle que fût son idée, par la main invisible du Seigneur, attentif à la conservation de son église, s'échappa seul de son cortége séducteur, et de sa pleine volonté, sans guides, sans escorte, sans conventions préalables, et sans nulle garantie, il vint se jeter aux pieds du pontife qui avait pris sa place, et le reconnut hautement pour le vicaire de Jesus-Christ. Tous les assistans versaient en abondance des larmes de joie et de pitié, sur-tout ceux des cardinaux qui lui devaient la pourpre, ou qui avaient suivi son obédience. Le pape lui-même le reçut avec tendresse, le créa cardinal-évêque de Tusculum, avec le rang de doyen du sacré collége, et la distinction d'un siége plus élevé que celui des autres cardinaux dans les cérémonies publiques.

Il ne jouit pas long-temps de cette faible consolation; six mois après, le 22 Décembre 1419, il mourut, et fut célébré fort diversement par les écrivains des différens partis, qui en ont dit et trop de bien et trop de mal (1). Il fut enterré magnifiquement par les soins de Côme de Médicis, ami très-constant et très-bien payé. Ce fut par les libéralités de ce pécunieux pontife, ajoutées à sa propre fortune, que Côme devint d'abord le particulier le plus opulent de toute l'Italie, alors la plus opulente et la plus commerçante de toutes les nations, et que ses descendans se frayèrent la route à la souveraineté.

Martin V reçut à Florence une ambassade de l'empereur Manuel Paléologue, qui promettait que

(1) Platin. in Mart. V. Sabell. 10. Ennead. 1.

les Grecs se conformeraient aux Latins en ce qui appartenait à la foi, si ceux-ci voulaient traiter à des conditions équitables. On prétend néanmoins que Manuel, depuis qu'il avait couru toute l'Europe, sollicitant en vain le secours des princes accablés du faix de leurs propres affaires, avait changé de principes, et s'était oublié jusqu'à composer un ouvrage contre la procession du Saint-Esprit. Il ne laissa point d'envoyer au concile de Constance l'archevêque de Kiovie, pour y proposer la réunion des deux églises. L'ambassadeur fut très-bien reçu; on lui marqua des conditions, il repartit pour les aller communiquer à ses commettans, et promit de revenir avec tous les pouvoirs nécessaires pour la consommation de cette entreprise: mais le concile était séparé avant que le négociateur pût être de retour. Il revint d'autres ambassadeurs grecs qui trouvèrent Martin V sur le trône apostolique. Ceux-ci proposèrent d'assembler un concile œcuménique en orient: le pape y consentit, et promit d'y présider par ses légats. Il envoya même une première légation, tant pour convenir du temps et du lieu de l'assemblée, que pour reconnaître ce qu'on pouvait sagement espérer de cette nouvelle démarche des Grecs.

Jean Paléologue, fils de Manuel, associé à l'empire depuis le 19 Janvier de cette année 1419, avait alors la principale part au gouvernement, à cause de l'état d'infirmité où se trouvait son père. On a lieu de croire que ce jeune empereur était bien disposé pour l'union, puisqu'il la conclut lui-même, quelques années après, au concile de Florence: mais pour le moment, le projet d'un concile général en Grèce n'était qu'une idée creuse. Les Turcs ravageaient l'un après l'autre tous les apanages de l'empire de Constantinople, dont la ruine entière n'était que retardée par les divisions passagères de la maison ottomane, et par quelques traités que les Grecs, attentifs à tirer parti des circonstances, ménageaient avec toute la finesse qui fit toujours le fond de leur caractère. Ainsi le danger des routes et du séjour

rendait manifestement impossible la célébration du concile en orient.

La ville de Bologne étant rentrée sous l'obéissance de Martin V par la reddition des Bentivoglio, et les Florentins ne marquant plus la même affection à ce pontife, il alla de Florence à Rome. Il y fut regardé, suivant l'expression des auteurs du temps (1), comme un astre d'heureux présage, et reçu comme le vrai père de la patrie. Le vingt-deuxième jour de Septembre 1420, où il y fit son entrée aux acclamations d'un peuple innombrable, fut un de ces jours heureux qu'on marqua dans les fastes publics, pour en conserver à jamais la douce mémoire. Il trouva Rome dans un tel état de désolation, qu'elle ne conservait plus aucun trait de la capitale du monde, ni presque d'une ville commune et d'une habitation sociale. Les lois, la police, le commerce, l'urbanité et l'humanité y semblaient anéantis; les palais et la plupart des maisons, les temples et tous les monumens publics étaient ruinés, ou tombaient en ruines, et dans les maisons des citoyens régnait cette rudesse et cette grossiéreté sauvage que donne la longue habitude de vivre dans les haines et les défiances réciproques. Le pape s'appliqua si bien à rétablir la ville, à y ramener l'abondance et la sécurité avec le bon ordre, à relever et à orner les édifices, qu'elle reprit une existence toute nouvelle, et ne put exprimer sa reconnaissance avec justesse, qu'en lui donnant le nom de père et de réparateur.

La Bohème éprouvait cependant toutes les horreurs réunies de la discorde et du fanatisme. Ziska profitant de l'incurie du roi Wenceslas, avoit aguerri jusqu'à quarante mille hommes soumis aveuglément à ses ordres. Dès l'année 1419, il les conduisit à Prague, entra dans l'hôtel de ville, et fit jeter par les fenêtres les sénateurs, que le peuple émeuté recevait sur des lances et des fourches. A cette effrayante nouvelle, Wenceslas fut frappé d'apoplexie, et peu après mourut le 16 du mois d'Août.

(1) Platin. in Mart. V.

Sigismond son frère lui succéda, et trouva moyen d'obtenir les hommages de la capitale : mais elle oublia presque aussitôt la fidélité qu'elle lui avait promise. Il fut obligé de former le siége de la nouvelle Prague, dont [illegible] habitans appellèrent Ziska à leur secours.

Il venait d'établir, pour son hérétique faction, un lieu de refuge sur la croupe d'une montagne avancée entre deux rivières, en forme de presque île (1). Cette ville extrêmement forte fut nommée Thabor, comme un lieu consacré à la manifestation des vérités les plus sublimes de la religion, d'où vint à ces sectaires le nom de Thaborites. Il marcha contre Sigismond : mais ce prince s'était déjà fait rendre Prague par le gouverneur hussite, en lui promettant le pardon de sa révolte. Ziska fit à son tour le siége de cette ville ; et l'empereur qui en était sorti pour rassembler toutes ses forces, revint sur le rebelle, et lui fit lever le siége. Ces premiers succès enflèrent tellement le courage de Sigismond, qu'il résolut d'assiéger la ville même du Thabor, se flattant d'exterminer tous les hérétiques dans une campagne : mais d'abord la moitié de son armée, détachée sous les ordres des comtes de Rossen et de Crager, fut entièrement défaite par le seigneur de Hussinetz, premier fauteur de Jean Hus son vassal. Il marcha lui-même contre Ziska, qui s'était retranché sur la montagne de Villechon (2). Aux deux premières charges, il eut tant d'avantage, que le marquis de Misnie, l'un des commandans impériaux, pénétra jusque dans le camp ennemi. A la troisième, au contraire, Ziska faisant des efforts proportionnés à la grandeur du péril, poussa les impériaux en des lieux escarpés avec tant de furie, qu'ils se culbutèrent les uns les autres dans les précipices, où ils trouvèrent une mort aussi prompte et moins glorieuse que sous les armes. Le fruit de cette action fut pour Ziska la réduction de la nouvelle Prague. Il s'empara aussi de Vinegrade, après

(1) Æn. Sylv. hist. Bohem. c. 43. (2) Cochl. 5.

avoir battu de nouveau Sigismond, qui put à peine s'enfuir lui vingtième. La révolte des Moraves l'obligea aussitôt après à voler en Silésie.

Ziska triomphant, et dominant sans gêne, entreprit de se rendre absolu sur toutes les sectes qu'enfantait journellement la sienne. L'hérésie des Adamites, en abomination dès les premiers temps, et renouvelée par un scélérat nommé Picard du pays de sa naissance, passa de la Belgique, sous la conduite de cet aventurier impie, dans la Bohème, devenue la sentine de toutes les erreurs et de tous les vices (1). Par ses discours de séduction, et par ses prestiges, il s'y fit bientôt suivre d'une troupe innombrable d'hommes et de femmes, qu'il faisait aller tout nus en signe d'innocence, à l'exemple de nos premiers pères : licence qui engendra parmi eux une corruption si affreuse, que Ziska lui-même, tout vicieux qu'il était, en conçut une vive horreur, et résolut de venger la nature si publiquement outragée. Comme de l'île qui leur servait de repaire, ils se répandaient dans le voisinage, et que déjà ils y exerçaient des barbaries égales à la dissolution de leurs mœurs, il vint les charger, força leur asile, et extermina ces monstres, dont quelques-uns échappèrent néanmoins, et se perpétuèrent encore long-temps après.

Contre l'ordre de la nature, les sectes les plus monstrueuses sont les plus fécondes. Les Orébites, rejetons et rivaux des Thaborites, sous ce nom sacré qu'ils avaient pris de la montagne où le Seigneur donna sa loi à son peuple, l'emportaient encore sur eux par leurs atrocités contre les catholiques, et principalement contre les prêtres (2). Ils s'imaginaient rendre à Dieu le plus grand service, en les faisant expirer dans les plus horribles tourmens. Ils se délectaient sur-tout, tantôt à les brûler à petit feu, tantôt à les exposer nus, et liés deux à deux, sur des étangs glacés. De la souche perverse du Thabor sortit une branche nouvelle, qui s'établit dans un château qu'elle bâtit à son tour sur une haute

(1) Æn. Sylv. c. 41. Dubrav. l. 26. (2) Æn. Sylv. c. 43.

montagne,

montagne, et qu'elle nomma Sion, comme un lieu chéri du ciel, d'où la vérité et la félicité devaient se répandre dans toute la Bohème (1). Habitués ainsi dans les antres et les forêts, ces sauvages sectaires avaient contracté des mœurs farouches, qui jointes à l'esprit haineux de secte et de faction, les naturalisèrent à tous les excès de la barbarie et de la brutalité. Ziska, né homme de condition, et qui avait long-temps vécu à la cour, ne pouvait qu'abhorrer cette grossièreté féroce, sur-tout dans les Orébites, dont il sembla quelque temps avoir conjuré la ruine : mais la vertu qui n'a que la connaissance et l'éducation pour principes, est bien faible contre la politique et l'intérêt de parti. Ziska craignit que l'ennemi commun ne se prévalût de la moindre division qu'il apercevrait parmi les Hussites, engagea les Orébites à joindre leurs armes aux siennes, et s'engagea lui-même à ne plus faire de quartier à l'avenir aux prêtres catholiques.

Il tint plus qu'il n'avait promis : entre les places nombreuses qu'il enleva aux fidèles, s'étant un jour emparé d'une petite ville après la plus vigoureuse résistance, il fit renfermer dans une église, outre les ecclésiastiques, les hommes échappés aux armes, les femmes et les enfans, et y mit le feu. Dans une autre rencontre, un seigneur catholique ayant été fait prisonnier, fut étendu par terre, et battu à coups de fléaux comme un tas de blé; après quoi on lui coupa les mains, et l'on brûla le reste du corps. Ce sont là deux traits tirés au hasard d'une infinité de cruautés pareilles ou plus atroces, et revêtues quelquefois de circonstances qui feraient autant gémir la pudeur que l'humanité (2).

Quant à l'amour du pillage et du brigandage, afin de l'assouvir tout d'un coup à la faveur de la perfidie et des fictions sacriléges, différens sectaires, faisant les prophètes, annoncèrent que le jour de la Pentecôte des torrens de feu tomberaient du ciel, et consumeraient tant les villages que les villes dans toute

(1) Id. c. 52. (2) Æn. Sylv. Krantz. Bonfin. Dubrav. passim.

l'étendue de la Bohème, à l'exception de cinq villes seulement qu'ils eurent grand soin de nommer (1). Ils se proposaient de faire abandonner aux catholiques leurs places de défense, et de les dépouiller tout à la fois de leurs biens et de leurs asiles : stratagème grossier qui eut tout son effet, et qui nous marque la facilité que le caractère de cette nation prêtait aux progrès de l'hérésie. Quoiqu'au jour prédit il tombât par toute la Bohème des fleuves de pluie, au lieu des torrens de feu qui avaient été annoncés, on ne laissa point de courir de toute part aux cinq villes réputées chéries du ciel, tandis que les villes catholiques vides d'habitans, et toutes les richesses qu'elles renfermaient, devenaient sans obstacle la proie des sectaires.

Le pape, à la sollicitation de l'empereur, ayant publié une croisade contre ces ennemis de la religion et de l'ordre public, Sigismond vit bientôt à sa suite des troupes plus nombreuses que jamais : mais c'étaient moins les forces qui manquaient à cet arbitre des papes et des conciles, que le talent de la guerre et la valeur même, selon des auteurs contemporains. Après quelques minces avantages qu'il exalta beaucoup, il essuya des pertes immenses faute d'habileté et d'intrépidité, fuyant quelquefois sans être poursuivi, et même sans avoir vu l'ennemi (2). Cinq fois il entra dans la Bohème avec de fortes armées, et cinq fois il tourna le dos avant d'avoir envisagé ceux qui lui faisaient peur, laissant à l'abandon son bagage, ses convois, son canon, et la plupart de ses troupes, qu'on immolait sur le champ de bataille, ou qu'on assommait dans la fuite, avec les vivandières même et les valets d'armée (3).

Ziska perdit d'un coup de flèche le seul œil qui lui restât, et n'en devint pas moins formidable à Sigismond. Ce fut en cet état d'aveuglement, qu'après la diète de Nuremberg, où les princes de l'empire avaient pris parti pour l'empereur, il remporta sa plus mémorable victoire sur le chef et les

(1) Dubrav. His. Hus. Æn. Silv. p. 42. (2) Dubrav. l. 26. (3) Annal. Bavar. c. 7.

membres du corps germanique. Réduit à ne pouvoir plus sortir de sa tente sans guide, dès qu'il savait l'ennemi dans un poste, il s'informait de sa disposition. Là dessus il disposait sa propre armée; il donnait des ordres précis, et jamais ses combinaisons ne se trouvèrent fautives, ni ses volontés sans exécution. Il soutint ses succès jusqu'à sa mort, qui, par une sorte de fatalité, ne fut guère moins nuisible que sa vie au malheureux Sigismond. Il mourut au plutôt l'an 1424, lorsque l'empereur, plus habile à négocier qu'à vaincre, l'avait attiré dans ses intérêts, en lui offrant, avec des sommes immenses, le gouvernement du royaume et le commandement de toutes les troupes de Bohème (1). On dit néanmoins que se voyant près d'expirer, Ziska voulut qu'après sa mort on l'écorchât, et que de sa peau on fît un tambour, dont il promit que le bruit suffirait pour mettre ses ennemis en fuite (2). On exécuta ses ordres; et, selon Crantz l'historien, ses promesses eurent leur effet (3).

Tant de troubles et de désordres survenus dans le nord, après ceux du schisme, causèrent un relâchement déplorable dans la discipline, que de pieux prélats s'efforcèrent de rétablir, et en particulier Eberhard, archevêque de Saltzbourg. Il tint un concile dans son diocèse (4), où l'on commença par confirmer tous les statuts portés par ses prédécesseurs, Frédéric, Conrad et Pillegrain. On fit ensuite un grand nombre de règlemens généraux et particuliers, qui montrèrent toujours l'église animée du même esprit pour la bonne conduite de ses ministres, et pour le sage gouvernement des fidèles. Après avoir condamné l'erreur qui enseignait qu'un prêtre en péché mortel n'a plus le pouvoir d'absoudre ni de consacrer, et que lui-même ne peut pas être absous du péché de fornication, on prive de leurs bénéfices les clercs concubinaires, et on les rend inhabiles à en posséder de nouveaux. On or-

(1) Æn. Hist. Bohem. cap. 46. (2) Id. ep. 130. (3) L. II, Hist. Eccl. (4) Conc. t. XII, p. 308.

donne de publier trois fois l'an les constitutions du concile de Constance contre les simoniaques, avec injonction à tout ecclésiastique, avant de prendre possession d'un bénéfice, de jurer devant l'évêque qu'il n'a point commis de simonie pour l'obtenir. On oblige les clercs à se vêtir d'une manière différente des laïques, et avec toute la modestie qui convient à leur état. Les religieux qui deviennent évêques, sont obligés de conserver leur habit de religion. Les bâtards sont exclus du clergé. Quiconque est admis aux ordres sacrés, doit se confesser avant de les recevoir. Il est défendu aux prêtres de donner des repas le jour de leur première messe. On défend à tous les clercs d'aller au cabaret, et même de manger chez les laïques, de prendre le divertissement de la chasse, ou des jeux de hasard. Les curés n'administreront pas la pénitence ni les autres sacremens à ceux qui ne sont point de leur paroisse, à moins d'en avoir obtenu la permission du curé propre. Dans tous les cas, les sacremens et la sépulture doivent s'administrer gratuitement. On prononce l'excommunication contre ceux qui ont enterré dans les cimetières pendant un interdit; mais on défend de porter les interdits légérement, ou mal à propos. On refusera la communion aux femmes qui s'y présenteront vêtues d'une manière immodeste. On voit par plusieurs autres de ces statuts, que le pillage des biens ecclésiastiques, les violences à l'égard des clercs, les usurpations des dîmes, et le mépris des immunités cléricales, étaient toujours fort communs.

Ce concile de Saltzbourg se tint l'an 1420, mémorable par la découverte que les flottes portugaises firent alors des Indes orientales. On s'empara d'abord entre Lisbonne et les îles Canaries, déjà occupées par les Européens, d'une île assez médiocre pour l'étendue, mais très-considérable par l'abondance et l'excellence de ses productions. Comme entr'autres avantages, elle avait de belles futaies, on lui donna le nom de Madère, qui signifie bois. Amorcés par cette première acquisition, ils s'avancèrent le long des côtes d'Afrique, firent la découverte du

cap de Bonne-Espérance, qu'ils doublèrent les premiers d'entre les modernes, et parvinrent dans la grande Asie jusqu'aux Indes, qui n'étaient connues que de nom, et où l'on n'avait jamais pénétré par mer. Les plus célèbres de ces nouveaux argonautes furent Jean Gonzalve, et Gilles Annius, qui donna la connaissance de la vraie foi aux Hespériens les plus reculés, aux Ethiopiens, et à une multitude de nations asiatiques. Gonzalve prit possession de l'île de Madère et de plusieurs autres riches domaines, au nom du roi son maître; ce que le pape Martin V prétendant légitimer, comme favorable au progrès de l'évangile, il accorda aux rois de Portugal toutes les terres que leurs sujets découvriraient depuis l'embouchure du fleuve Niger jusqu'aux extrémités des Indes. Plusieurs de ses successeurs, partant de cet exemple, et sans examiner davantage le droit commun des gouvernemens et des empires, firent les mêmes concessions par différentes bulles.

L'attention des Français était alors absorbée toute entière par les convulsions de l'esprit de parti, et par l'accablement de leurs maux portés à l'extrême. Leur reine, Isabelle de Bavière, avait conclu avec le roi d'Angleterre, Henri V, le traité barbare de Troies, où cette femme diffamée à tous égards, perfide au royaume, d'une fidélité au moins équivoque envers son auguste époux, dénaturée pour le seul fils qui lui restât, à la faveur du nom d'un roi sans volonté, puisqu'il était sans raison, eut assez de pouvoir pour faire enfreindre les lois fondamentales de l'état, et transférer à l'Anglais le droit d'hérédité du dauphin. Henri prit aussitôt le titre et fit les fonctions de régent. Jusqu'au décès du roi Charles, on usa de cette formule dans l'expédition des affaires: Par le roi, sur le rapport du roi d'Angleterre, héritier et régent de France. Dans l'acte de proscription porté en général contre ceux qui s'étaient rendus coupables de l'assassinat du duc de Bourgogne, cause ou prétexte de tout ce renversement, Charles VI lui-même donna au roi d'Angleterre, avec le titre d'héritier et de régent du royaume, celui de son fils

très-aimé, au lieu qu'en parlant de son propre fils, seul et indubitable héritier de la couronne, il ne le nomma que Charles, soi-disant dauphin. Il n'est toutefois rien de moins constant que ce qu'avance Monstrelet, et qu'ont répété, d'après lui seul, bien d'autres historiens; savoir, que le dauphin fut cité à la table de marbre, et que n'ayant pas comparu, il fut jugé par contumace, banni à perpétuité, et déclaré incapable de succéder à la couronne (1) On ne voit pas d'où ces auteurs peuvent avoir tiré cette allégation. Il n'en est pas dit un mot dans la déclaration du roi Charles, qu'aucun d'entre eux ne paraît avoir lue. Les complices du meurtre de Jean Sans-peur ne sont pas nommés dans cette pièce de première authenticité; et au sujet de ce meurtre, on n'y parle du dauphin qu'en termes équivoques.

Le duc Jean de Bourgogne, surnommé Sans-peur pour la valeur qui l'avait signalé dans une foule de batailles perdues ou gagnées avec la même fermeté de courage, exerçait sans retenue, depuis l'assassinat du duc d'Orléans, sa domination tyrannique sur les seigneurs de cette faction malheureuse, et sur la cour même. Il animait encore les Anglais à déchirer le royaume, après une réconciliation telle qu'elle pouvait être avec l'héritier présomptif de la couronne, âgé de seize ans seulement, mais plein de caractère, malgré la sphère assez bornée de son génie, et livré au parti d'Armagnac, qui se confondit avec celui d'Orléans, quand cet assassin fameux fut assassiné à son tour dans une conférence avec le dauphin sur le pont de Montereau : fléau de l'empire français, dont il faillit à renverser toute la constitution; génie turbulent et hautain, d'un faste insultant, d'une ambition insatiable, allant à ses fins par tous les chemins indistinctement et par tous les attentats, populaire par grimace ou par nécessité, prisant peu la religion, dont il remplissait les devoirs extérieurs par intérêt, ou tout au plus par habitude et sans esprit de piété. Tanneguy du Chatel s'empressa

(1) Hainaut. an. 1420.

de le frapper, sous prétexte que le duc avait porté la main à son épée au reproche que lui fit le dauphin sur ses nouvelles intelligences avec les Anglais. Les apparences étant contre le jeune prince, en vain nia-t-il constamment qu'il eût aucune part à ce forfait; en vain ses défenseurs alléguèrent sa grande jeunesse asservie aux impressions étrangères, et peu capable d'une pareille résolution. L'impitoyable Isabelle avait tout à la fois deux passions violentes à satisfaire, et sa vengeance contre un fils qui avait consenti à l'exil flétrissant d'une mère accusée d'intrigues honteuses, et le dépit d'avoir perdu par la mort du duc de Bourgogne, les moyens d'assouvir sa cupidité et toutes ses passions : c'est pourquoi elle prit la résolution dénaturée qu'elle exécuta l'année suivante par le traité de Troies.

Deux ans après mourut le roi Charles VI, le vingt-deuxième jour d'Octobre 1422 : mais quoique le roi d'Angleterre fût mort dès le 31 d'Août précédent, la France demeura dans la plus affreuse confusion. Son fils, enfant de neuf mois, lui succéda sous le nom d'Henri VI, et sous la régence du duc de Betfort son oncle paternel. Tout fut doublé, ou divisé dans le royaume, la cour, le parlement, les charges de chancelier, de connétable, de grand-amiral, les vues des seigneurs et le cœur des sujets. Au fléau de la guerre et de la discorde, se joignirent, dans la plupart de nos provinces, la stérilité, la famine, la peste; et le royaume se trouva réduit à un point de désolation, qui ne laissa d'espoir aux bons Français que dans les coups de la droite du Tout-Puissant, qu'ils crurent dans la suite leur prodiguer en effet les miracles.

Dans l'état d'accablement où languit si long-temps la France, le bien de la religion et l'honneur de l'église l'intéressèrent toujours vivement. Comme on touchait au terme de cinq ans, marqué par le concile de Constance pour consommer la grande affaire de la réformation, et que toute la chrétienté avait les yeux ouverts sur Martin V, en attendant l'effet de ses promesses, l'université de Paris lui en-

voya une députation pour l'engager à seconder les vœux de tous les fidèles. Le pape entra dans les vues de cette première école chrétienne, promit de convoquer incessamment le concile général; et peu après, il le convoqua effectivement à Pavie (1). On en fit l'ouverture au mois de Mai 1423; mais dès le 22 du mois de Juin suivant, il fut transféré à Sienne. Quatre députés seulement arrivés d'Allemagne, point d'autres d'Italie que les trois légats du pape, six de France, quelques-uns de plus venus d'Angleterre, aucun de la nation espagnole; ce nombre si modique d'assistans, joint au danger de la peste qui menaçait le lieu de l'assemblée, en fit choisir un autre. On ne fut pas plus tranquille à Sienne où elle fut transférée, qu'on ne l'avait été à Pavie. Cependant on y fit un décret contre les hérésies condamnées à Constance, et contre tous ceux qui donneraient du secours aux Wicléfistes et aux Hussites. On y prononça aussi contre le schisme et les partisans de l'antipape Pierre de Lune; après quoi ce concile fut encore dissous par un decret daté du 19 de Février 1424 (2). L'affaire de la réformation, avec la réunion des Grecs tentée de nouveau, fut renvoyée au concile général, fixé en second lieu par les pères de Constance à la septième année après le premier, et l'on marqua pour le lieu de l'assemblée, la ville de Bâle, siége épiscopal de la province de Besançon, dont l'archevêque était le plus distingué des Français qui se trouvaient à Sienne.

La cause de l'église, aussi-bien que celle de son vrai chef Martin V, courait de grands périls au concile de Sienne, où ce pontife devait se rendre dans les premiers mois de la célébration, et où il crut ensuite qu'il n'était pas de la prudence d'exposer sa personne. Des émissaires entretenus par le roi d'Aragon répandirent des soupçons sur l'élection de ce pape, parlèrent de la rappeler à l'examen, et lui opposèrent de nouveau les prétentions de

(1) Rain. an. 1423, n. 2. (2) Conc. Hard. t. VIII, p. 1119.

Pierre de Lune, toutes misérables qu'elles étaient (1). Le trône d'Aragon était néanmoins occupé par Alfonse V, fils de Ferdinand le Juste, qui par la capitulation de Narbonne avait quitté avec tant d'éclat l'obédience de cet antipape ; et lui-même, peu content de ratifier cette résolution, avait procuré en Espagne une croisade contre le réfractaire : mais Alfonse, surnommé le Magnanime, ne parut faire usage de cette qualité qu'en faveur de son ambition, et nullement pour les intérêts les plus essentiels même de l'église. Il pensa remettre lui seul en feu toute la chrétienté, en ranimant le schisme qui rendait ses derniers soupirs dans un coin de la Catalogne, parce que le pape Martin, sur les traces des pères de Pise et de Constance, appuyait les droits de la maison d'Anjou au royaume de Sicile.

La reine Jeanne II, sœur et héritière de ce roi Ladislas qui eut à lutter jusqu'à sa mort contre le parti angevin, avait adopté Alfonse pour se défendre contre Louis d'Anjou, troisième du nom, et petit-fils de celui que la reine Jeanne première avait appelé autrefois en Italie (2). Alfonse exigea que le pape lui donnât le titre de roi de Naples, au préjudice de Louis, et le menaça, s'il refusait, de remettre tous ses états sous l'obéissance de Benoît XIII (3). Déjà il souffrait qu'on reconnût Benoît comme pape en Aragon, et qu'on y prêchât contre le concile de Constance, au grand scandale de ses propres sujets. Le pape qui avait dissimulé sur l'article de l'adoption, fut indigné qu'on abusât de sa condescendance, jusqu'à le vouloir rendre positivement complice du dépouillement de la maison d'Anjou (4). Il répondit courageusement à l'Aragonais impérieux, qu'il ne se rendrait jamais coupable d'une pareille injustice ; qu'à Dieu ne plût qu'il transportât ainsi le droit d'un prince, qui, à l'exemple de ses pères, se montrait en toute rencontre le protecteur de l'église, à celui qui la persécutait en protégeant les restes odieux

(1) Ibid. p. 1108. (2) Summont. Hist. prov. l. 4. (3) Mart. ep. l. 3, ap. Rain. (4) Platin. in Mart. V.

d'un schisme manifeste. Alfonse se déclara ouvertement ennemi du pape Martin, et fauteur de Pierre de Lune, dont il eût réveillé le parti dans l'Italie même, si la Providence, touchée de la longueur des maux de l'église, n'eût permis qu'il perdît peu après le crédit qu'il venait d'y acquérir par son adoption. S'étant rendu insupportable à sa bienfaitrice par sa hauteur et par ses violences, Jeanne révoqua son adoption par un acte authentique qu'elle fit notifier à tous les princes de l'Europe; et considérant qu'elle sortait de la maison de France, aussi bien que Louis, qui d'ailleurs avoit de justes prétentions sur son royaume, elle résolut de l'adopter à son tour, afin de réunir dans la personne de ce prince les droits des branches de Duras et d'Anjou, issues toutes les deux du comte Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Il y eut bien des révolutions, et bien des alternatives de bonne et de mauvaise fortune entre les deux prétendans à ce royaume, qui enfin demeura au parti d'Aragon: mais Alfonse auparavant fut assez affaibli, pour laisser respirer l'église.

Louis après son adoption, qui fut confirmée par le pape, ayant pris l'ascendant sur l'Aragonais, celui-ci remonta précipitamment sur sa flotte avec tous ses Catalans, s'empara de Marseille sur son passage, saccagea cette ville qui appartenait à son rival, comme toute la Provence, et continua sa route vers l'Espagne, chargé de dépouilles, en particulier des reliques de saint Louis, évêque de Toulouse. Arrivé dans ses états, et furieux contre le pape, constant protecteur du roi Louis, par le genre de vengeance le plus indigne d'un prince chrétien, il fit tout ce qu'il put imaginer pour ressusciter le schisme avant et après la mort de Pierre de Lune, qui enfin mourut environ un an après le retour de ce prince en Aragon, le vingt-neuvième jour de Novembre 1424. A ne partir que des actes du concile de Sienne, on assignerait un terme plus court à la carrière de ce pontife: mais sans parler de l'intérêt qu'avait le roi d'Aragon à répandre le bruit de cette mort, afin d'intimider les Romains qui ne

craignaient rien tant que de lui voir donner un successeur, on a des preuves positives qui en fixent le décès au jour que nous venons de marquer.

Il était âgé de quatre-vingt-dix ans, et il y en avait trente qu'il se maintenait dans une indignité qui ne fut jamais ni attaquée plus vivement, ni plus opiniâtrément défendue. De ce long espace de trente ans que n'atteignit point le pontificat de saint Pierre, des esprits minutieux ont prétendu conclure démonstrativement, que Benoît XIII ne fut qu'un antipape : observation qui ne décèle pas moins l'ignorance que la puérilité. Il est faux même que dans la cérémonie de l'élection des papes, on les avertisse qu'ils ne verront pas les années de Pierre. Tout ce qu'il y a de remarquable, ou de singulier sur cet article, c'est qu'en effet dans la suite si nombreuse des papes, dont plusieurs furent élus très-jeunes, aucun néanmoins, à l'exception de saint Pierre, n'a occupé le saint siége pendant vingt-cinq ans : mais l'église, sage et majestueuse dans toutes ses démarches, ne les régla jamais sur de pareilles petitesses. Quand elle déposa Benoît XIII au concile de Pise, il n'y avait pas quinze ans qu'il était en place ; et il n'y en avait que vingt-deux lorsqu'elle jugea de même à Constance, par la raison qu'il était impossible de rétablir autrement l'union catholique, et d'après les reproches si bien fondés qu'elle lui faisait de fomenter le schisme par la supercherie et le parjure même.

Les approches de la mort ne changèrent rien aux dispositions de Benoît, qui fit bien connaître alors à quel point une passion violente peut aveugler le génie le plus transcendant, et combien l'ambition surtout peut flétrir de qualités supérieures. L'étendue et l'élévation de l'esprit, la profondeur des connaissances, la science des affaires et des ressources, le goût du travail et de l'application, le sang froid dans les situations les plus critiques, la force d'ame et l'intrépidité du courage, sans compter les talens, et bien des vertus qui gagnent les cœurs, l'affabilité, le don de la parole et de la persuasion, la libéralité et la bienfaisance, la patience et la facilité à par-

donner les injures, avec de la piété, des mœurs irréprochables, et une naissance des plus illustres, tout fut éclipsé, et comme anéanti par la soif des grandeurs et la passion de régner. Ce faible seul, mais le plus caractérisé peut-être qui fut jamais en ce genre, lui ravit les belles qualités tant reçues de la nature qu'acquises par une longue habitude, le rendit ombrageux, injuste, fourbe et sans parole, ravalla souvent cette ame grande aux dernières bassesses, et au lieu de la gloire qu'il eut des occasions si particulières de se procurer, dévoua sa mémoire à une ignominie et à une horreur éternelle.

Il mourut tranquille, et tellement entêté de sa papauté, qu'il obligea, sous peine de la malédiction divine, les deux cardinaux qui restaient à sa cour, d'élire un autre pape après lui (1) : aveuglement effroyable sans doute, mais qu'on doit beaucoup moins imputer à la personne de Benoît, qu'aux maximes accréditées de son temps. On n'a rien à lui reprocher de plus qu'à ceux qui les tenaient avec lui, sinon d'avoir eu l'esprit plus conséquent qu'eux, ou l'ame plus forte. Prévenu d'une part que les conciles n'ont jamais aucun pouvoir sur les papes, comme il s'efforça de le prouver par un traité qu'il composa sur ce sujet, et de l'autre, fort persuadé qu'il était vrai pape, lui qui avait vu tout ce qui s'était passé à l'élection d'Urbain VI, il ne se crut point obligé de déférer à la sentence d'une assemblée qu'il regardait comme un conciliabule. Dans ses principes, en un mot, on ne peut lui reprocher personnellement que les supercheries dont il usa pour éluder la cession à laquelle il s'était engagé. Telles sont les conséquences du monstrueux système, soit de la suprématie temporelle, soit de la monarchie universelle des papes. Tout pape du même caractère que Benoît XIII, et dans la même position, n'en peut faire usage que pour la subversion de l'église. Elle ne vient donc pas du ciel cette

(1) Marian. l. 21, c. 2.

doctrine qui peut tourner, du moins en quelques circonstances, à la ruine de l'œuvre de Dieu.

Benoît enjoignit à ses deux cardinaux de lui donner un successeur dès qu'il serait expiré; et ce talent de commander qu'il avait caractérisé pendant sa vie, eut encore son effet après sa mort. Le roi d'Aragon intima pareillement ses volontés, et astreignit de plus les deux électeurs à choisir le pape parmi ses sujets. Ils entrèrent au conclave, qu'on vit, contre l'essence des choses, composé de deux vocaux, et où par conséquent on ne pouvait pas être élu à la pluralité des voix, sans se donner à soi-même son propre suffrage. Ils eurent honte d'en user ainsi; c'est pourquoi ils portèrent leurs vues hors de leur prétendu collége, sur un sujet néanmoins qui n'en eut pas plus de dignité. Le 10 de Juin 1425, ils firent un pape du chanoine Gilles Mugnos, à qui différens auteurs, copistes les uns des autres, font une réputation de sagesse et de doctrine que détruit visiblement la manœuvre seule à laquelle il se prêta. On prétend avec beaucoup plus de vraisemblance, que la simonie n'eut pas moins de part à la création de ce burlesque pontife, que la complaisance pour le roi d'Aragon. Quoi qu'il en soit, le chanoine de Barcelone, sur le suffrage de deux cardinaux intrus, endossa la chape papale, prit le nom de Clément VIII, et ne manqua point de faire un cardinal neveu; en un mot, il exerça généralement toutes les fonctions de souverain pontife.

Le ridicule fut poussé encore plus loin. Outre les cardinaux électeurs, nommés Julien Loba et Eximino Doha, tous deux Aragonais, Benoît en avait laissé deux autres, savoir, Dominique de Bonnefoi ou de Bonne-Espérance, et Jean Carrière, l'un et l'autre français de naissance. Dominique accéda aux deux Aragonais, non sans difficulté, parce qu'ils l'avaient long-temps flatté de l'élever sur la chaire de Benoît, qui, toute dégradée qu'elle était, excitait encore les plus vives passions: tant il est vrai que l'image des grandeurs agit autant et plus sur les hommes, que la réalité. Quant à Jean Carrière, re-

tiré en France durant ces intrigues, quand il les eut apprises, il protesta contre l'élection de Mugnos, et se regardant comme en droit lui seul de donner un chef à l'église, il nomma pape un Français qui se fit appeler Benoît XIV. Ce fantôme de souverain pontife, qui rentra bientôt dans les ténèbres d'où on l'avait tiré, n'est connu que par une lettre de Jean Carrière au comte d'Armagnac, et par une consultation que le comte, encore mal dégagé du schisme, adressa sur ce sujet à la Pucelle d'Orléans, qui passait alors pour être honorée des plus grandes faveurs du ciel. Ce fut là dans la suite un des chefs d'accusation contre cette fille extraordinaire, qui protesta néanmoins de son attachement invariable à l'obédience de Martin V (1).

Quelque méprisable que fût tant cette cabale que celle du roi Alfonse, toutefois comme ce prince avait sous sa domination les royaumes d'Aragon, de Valence, de Sardaigne, et même de Sicile, où il avait repris le dessus depuis l'échec que nous lui avons vu essuyer, il y avait un danger prochain que le schisme ne renaquît de sa cendre, et qu'après avoir entraîné ces quatre royaumes, il ne s'insinuât dans les autres nations au premier mécontentement qu'elles auraient du légitime pontife. Martin V vit tous ces périls, s'appliqua de tout son pouvoir à les écarter, et ne trouva personne plus propre à seconder ses vues, que le cardinal de Foix, créé par Benoît XIII, et demeuré dans son obédience jusqu'au concile de Constance, qui l'avait confirmé dans cette dignité.

Il était frère du comte de Foix, qu'il fit rentrer dans l'unité catholique, proche parent du roi d'Aragon, et allié à tous les souverains de l'Europe (2); mais dès sa tendre jeunesse, il avait préféré l'humilité de la croix à toutes les grandeurs du siècle, et s'était consacré à Dieu dans l'ordre de saint François,

(1) Anecd. Martin. t. II, p. 1732. Procès de la Pucelle d'Orl. Mss. Colleg. Lud. XIV. (2) Act. Leg. card. Fux. ex Mss. Vatic. ap. Bsor. Ad. 1425, etc.

où il acquit en peu de temps la réputation de l'un des plus vertueux et des plus savans hommes de cet institut florissant. Il avait de même en partage la sagesse, la modération, l'esprit d'insinuation et le talent des affaires. C'était peu néanmoins que tous ces avantages, pour fléchir un caractère aussi intraitable que celui d'Alfonse. Le fier Aragonais opposa d'abord la hauteur la plus repoussante, jusqu'à faire défendre au cardinal de mettre le pied sur ses terres en qualité de légat, et refuser aux plus pressantes instances toute permission de le voir. Deux ans tout entiers s'écoulèrent, sans que le roi se rendît moins inflexible, et sans que le cardinal, qui passa ce temps d'épreuve chez le comte son frère sur la frontière des états d'Aragon, relachât rien de sa constance inébranlable.

Enfin par un changement soudain que put seul opérer celui qui manie, comme il lui plaît, le cœur des princes, Alfonse rougit de fomenter un schisme dont tout le monde chrétien et la plupart même de ses sujets avaient horreur. Comme le cardinal-légat commençait à désespérer de son entreprise, le roi l'envoya prier de venir à Valence pour y traiter ensemble; ordonna, pour sa réception, toute la pompe usitée dans les légations les plus solennelles, alla au devant de lui hors de la ville, lui donna la droite, quelque résistance que pût faire l'humble cardinal, et marcha toujours tête nue à côté du légat, qui demeurait couvert de son chapeau rouge. On convint ensuite, non toutefois sans peine, des conditions réciproques de la réconciliation. Il y eut encore plus de difficulté quand le légat ayant fait agréer les conventions au pape, il en vint demander au roi la ratification. Mais le ciel, quand il importe à l'édification publique, sait réduire les cœurs même sans vertu à se montrer vertueux.

Alfonse proposa une foule de conditions nouvelles qui le firent soupçonner de ne chercher que le lucre dans la religion, et même de n'en faire qu'un jeu. Telle dut paraître en particulier la demande qu'il fit d'une bulle pontificale, qui n'excuserait pas seule-

ment, mais qui canoniserait tous les scandales qu'il avait donnés par son schisme. C'est à quoi le légat vertueux ne voulut jamais entendre, offrant bien l'absolution, mais jamais la justification de tant d'excès. Après bien des pourparlers inutiles sur cet article, comme le succès en semblait désespéré, et que le roi allait partir pour la guerre qu'il avait préparée contre la Castille, le légat fut inspiré de faire encore une dernière tentative. Il va au palais; il arrive au moment que le prince, déjà descendu dans la cour, allait monter à cheval. Voyant approcher le légat, le roi s'arrête, comptant ne recevoir que le compliment d'adieu qu'un cardinal son parent venait lui faire, en prenant congé pour s'en retourner. Le légat, d'un ton pathétique et respectueux, commence par lui représenter tout ce qu'il a fait et souffert durant sa longue et triste légation; mais il entrait à peine en matière, qu'Alfonse l'interrompant et le prenant par la main: C'en est assez, lui dit-il, vertueux prélat, je ne me souviens qu'avec amertume de toutes les peines que vous prenez depuis plus de quatre ans pour le salut de mon ame et le bien de l'église; aussi pour m'acquitter de ce que je dois à Dieu et à la religion, pour le salut de mon ame et pour l'amour de vous, monsieur le cardinal, je veux exécuter de point en point, et signer de ce moment tout ce que j'ai promis; ce qu'il fit en effet sur le champ. Après quoi lui et le roi de Navarre son frère, qui l'était venu joindre à Barcelone, prennent le légat, le mettent entre eux deux, vont à l'église, et font chanter le *Te Deum* en actions de grâces; ensuite il donna ses ordres précis pour les porter à Paniscole, demanda et reçut avec beaucoup de respect la bénédiction du légat, et monta à cheval pour rejoindre son armée.

Au premier signe de la volonté du roi, le chanoine travesti en pape, et sujet aussi souple que vain pontife, se dépouilla de ce personnage avec beaucoup de majesté néanmoins, ou plutôt avec un appareil de comédie, et en renouvelant une farce qui n'a rien de comparable que celle de son élection.

Ses

Ses cardinaux se déposèrent comme lui, après avoir encore fait la cérémonie d'élire pour pape celui qui était reconnu depuis douze ans par l'église universelle. Le légat leur donna l'absolution des censures qu'ils avaient encourues, aussi-bien qu'à leur chef, qui fut pourvu de l'évêché de Majorque. Ainsi fut entièrement terminé le grand schisme, qui depuis le 21 de Septembre 1378 jusqu'au 24 d'Août 1429, avait duré près de cinquante-un ans.

Il n'avait point empêché que de l'Aragon même il ne sortît un des plus dignes restaurateurs de la vie religieuse. Le docteur Martin Vargas, du monastère de la Pierre en ce royaume, étant allé à Rome, en ramena douze compagnons, avec lesquels il rétablit dans le monastère de Sion, près de Tolède, les anciennes observances et toute la régularité de Cîteaux (1). Ce fut là l'origine d'une congrégation nouvelle, nommée de Saint-Bernard, qui, à l'exemple de ce pape, allia si bien la retraite et la piété, avec la culture des sciences, qu'on lui confia plusieurs écoles de philosophie et de théologie, entr'autres les facultés déjà célèbres d'Alcala et de Salamanque. Un autre Espagnol, nommé Loup d'Olivet, peu content des observances de la congrégation des Hiéronimites, approuvée par le pape Grégoire XI, et dont il avait été général, au lieu de la règle de saint Augustin qu'elle avait suivie jusque là, en dressa une nouvelle tirée des écrits et principalement des épîtres de saint Jérôme, et obtint de Martin V, avec qui il avait étudié à Paris, la permission de la faire prendre à son ordre (2). Il y éprouva beaucoup d'opposition de la part des principaux religieux, s'en sépara, et vint à Rome, où le pape lui donna le monastère de Saint-Alexis au Mont-Aventin, chef-lieu de cette institution, qui se répandit de là dans toute l'Italie. Quelques auteurs assurent néanmoins qu'il l'avait établie auparavant en Espagne dans le monastère de Saint-Isidore près de Séville. On trouve en effet dans ce temps-là deux

(1) Aub. Mira. orig. Monast. l. 5, c. 4. (2) Ibid. l. 1, c. 25.

congrégations nouvelles de Hiéronimites, qui furent réunies dans la suite sous le même régime, comme sous la même règle.

Ce fut dans la même année 1425, que la B. Colète fit refleurir la régularité, avec l'esprit de pauvreté et de pénitence qui l'animait, premièrement dans le monastère de Sainte-Claire de Besançon, puis en dix-sept autres monastères de filles, soit d'ancienne, soit de nouvelle fondation (1). Elle rétablit de même la rigueur de la règle de saint François dans plusieurs maisons d'hommes. Telles furent, jusqu'à l'âge de soixante-six ans, les heureuses occupations de sa vie, qu'elle couronna par une mort très-sainte, le 6 Mars 1447, dans le monastère de Gand, qui conserve ses reliques. Quoiqu'elle n'ait été que béatifiée, le pape Urbain VIII a permis de célébrer sa fête dans l'ordre de saint François, et dans toute l'étendue de la France où elle était née.

Saint Bernardin de Sienne seconda puissamment le zèle de cette sainte fille (2). Les Frères Mineurs qui pratiquaient leur règle sous des clauses et des dispenses obtenues du saint siége, portaient depuis le pontificat d'Innocent IV le nom de Frères Conventuels. Bernardin, sans égard à cette espèce de possession, conçut le dessein de rappeler si bien ses frères à la pureté des observances primitives, qu'ils fussent dignes du nom d'Observantins, qui leur fut en effet confirmé par la voix publique. Il avait en partage toutes les qualités et tous les avantages les plus propres à lui faciliter le succès de son entreprise; la naissance et l'éducation, l'amour du travail, la doctrine, l'éloquence, l'habileté à manier les affaires et les esprits, sans compter toutes les vertus surajoutées au plus heureux naturel.

Il était né à Massa dans la Toscane, de la race des Albieschi de Sienne, qui jointe au long séjour qu'il fit dans cette ville, lui en a fait donner le surnom. On y tint même cette espèce d'adoption tellement en honneur, qu'on observa qu'il était né dans l'année

(1) Ibid. l. 3, c. 11, instrum. Boll. 535. (2) Vita per Capistr.

1380, où était morte sainte Catherine de Sienne, comme pour conserver sans interruption à cette cité chérie du ciel, la plus grande splendeur dont elle pût briller. Il perdit sa mère à l'âge de trois ans, et son père à sept : mais une tante respectable prit un soin religieux de son éducation, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de treize ans ; après quoi les parens distingués qu'il avait à Sienne, le firent venir dans cette ville, où ils lui donnèrent les meilleurs maîtres, Onuphre pour les belles-lettres, et pour la philosophie Jean de Spolette. Il ne tarda point à entrer dans cette carrière de l'héroïsme, qui annonce les ames marquées du sceau des saints. S'étant agrégé, tout au sortir des études, aux Hospitaliers de la Scala, il s'y consacra au service des pestiférés ; et à cet exercice aussi pénible que périlleux, il ajouta des austérités encore plus effrayantes.

A l'âge de vingt-deux ans, il embrassa l'institut des Frères Mineurs, reçut les ordres sacrés, et se livra au ministère de la prédication, dans lequel il fit des fruits admirables, et s'acquit la plus grande réputation. Pour exciter dans le cœur des fidèles la première des dévotions, c'est-à-dire, l'amour envers Jesus-Christ, il imagina de leur présenter le nom de Jesus peint ou gravé au centre d'un soleil étincelant de vives couleurs, et leur fit distribuer grand nombre de ces emblèmes : mais les pieuses industries du zèle manquent rarement de trouver des censeurs ; il fut accusé de superstition, et d'hérésie même, devant le pape Martin, qui le cita au tribunal apostolique, et fit examiner ses ouvrages. Comme on n'y eut rien trouvé qui ne respirât autant la pureté de la foi que les vives ardeurs de la charité, le souverain pontife, peu content de le renvoyer absous, ferma pour toujours la bouche à la malignité et à la censure, en le comblant d'éloges, et en l'exhortant à continuer les heureuses fonctions de son ministère. Il fut demandé pour évêque par les villes de Sienne, de Ferrare et d'Urbin : mais ce saint homme, d'une humilité et d'un détachement qui faisaient la base de toutes ses autres vertus, refusa inébranlablement ces honneurs, quel-

que instance que lui pût faire le chef de l'église. Au moyen d'une vertu si bien éprouvée et si hautement reconnue, Bernardin réforma ou établit de nouveau près de trois cents monastères, et fut institué vicaire général de cette étroite observance dans toute l'Italie : qualité que sa modestie ne lui permit d'accepter, qu'afin de consommer et de perfectionner l'œuvre du ciel.

Il la soutint par ses ferventes exhortations, par ses travaux continuels, et sur-tout par ses exemples, jusqu'à l'âge de soixante-quatre ans, où il mourut le 20 de Mai à Aquilée dans l'Abruzze. L'éminence de ses vertus, et les miracles éclatans qu'il fit pendant sa vie et après sa mort, l'ont fait compter au nombre des saints six ans seulement après son décès, contre le préjugé populaire qu'on ne peut faire de canonisation en règle que cent après le trépas. Parmi les raisons que l'on rend du culte qui lui est décerné, on déclare qu'il a contribué principalement à étouffer la faction pernicieuse des Guelfes et des Gibelins, et à faire rentrer les fidèles dans les routes de la discipline et du bonheur (1). On a de ce saint et laborieux personnage, quatre tomes d'ouvrages, qui ne contiennent guère que des traités de morale et de spiritualité. Quant aux deux cours de sermons qu'on y trouve pour le carême, la différence très-marquée du style fait présumer raisonnablement qu'ils ne sont pas de lui.

On rapporte au temps de ces réformes, c'est-à-dire, au 9 Décembre de l'année 1425, la confirmation que fit Martin V de l'université de Louvain, fondée depuis peu par le duc Jean de Brabant : école trop illustrée par son zèle généreux contre les novateurs, sortis même de son sein, pour ne pas mériter place jusque dans les fastes les plus concis de l'église. On y compte vingt colléges, où tous les arts et toutes les sciences ont fleuri dans tous les temps, et où des docteurs sans nombre se sont signalés spé-

(1) Ratiæ in Mart. V, sub. fin.

cialement par la profondeur et la solidité de leur érudition.

Pendant tous ces temps-là, les factieux sectaires de Bohème avançaient d'un pas toujours plus insolent dans la carrière de la séduction, de la violence, d'une barbarie manifestement antichrétienne. Jamais on ne vit mieux de quel danger il est pour un royaume d'avoir dans la capitale un mauvais pasteur. L'aventurier Albicus, fait archevêque de Prague par le caprice du roi Wenceslas, n'avait paru en possession de ce riche archevêché, que pour en tirer les revenus. Conrad d'Olmutz, qui lui succéda par les voies sacriléges que nous avons dites, après quelques œuvres de parade, se montra presque aussitôt peu différent de ce fantôme de pasteur; puis de spectateur oisif des progrès de l'hérésie, il en devint l'appui déclaré, le déserteur de la foi de ses pères, et l'un des principaux fauteurs de la rebellion (1).

Sous un régime aussi ruineux, les sectaires portèrent l'audace jusqu'à proposer, avec protestation de ne s'en départir jamais, quatre articles de demande qui contenaient tout le plan de leur procédé hérétique. Ils exigeaient qu'on administrât publiquement à tout le monde la communion sous les deux espèces; qu'ils eussent la liberté de prêcher en tout lieu, sans la mission des évêques; qu'on dépouillât le clergé de ses possessions temporelles, et sur-tout de ses seigneuries; enfin, qu'on exterminât tout péché mortel en tout état, par une réformation sérieuse et efficace: quatrième proposition fort édifiante en apparence, mais raisonnablement suspecte dans la bouche de tout novateur, et manifestement subversive dans ceux qui prétendaient que le péché ôtait aux ministres sacrés toute la vertu de leur ministère. Ils osèrent encore tenir, sous le gouvernement de l'apostat Conrad, une assemblée qu'ils qualifièrent de saint concile, et par ordre, comme ils s'exprimèrent, des barons, des gentilshommes, et des villes tant de Bohème que de Moravie, dont

(1) Cochl. lib. 5.

quatre magistrats y présidèrent : là, dans une suite de vingt-deux articles, dont plusieurs rendent témoignage à la sainteté et à la perpétuité de la foi catholique, spécialement touchant le sacrement de l'eucharistie, le sacrifice de la messe, la confession auriculaire, et les différentes onctions sacramentales, ils en mêlèrent aussi beaucoup de contraires à la doctrine de l'église, et à plusieurs de ses plus saintes observances, qu'ils dirent effrontément avoir abandonnées pour de justes causes. Sur quoi il s'éleva une dissention fort animée entre les sectaires de Prague et ceux de Thabor, les premiers demeurant d'accord avec l'église, à la réserve de la participation au calice, d'où leur est venu le nom de Calistins, les autres renversant, comme les Wicléfistes, presque toute la doctrine de l'église, et criant, sans nulle exception, qu'il fallait abolir tous ses rites. La chaleur fut si vive et si opiniâtre dans les deux partis, que les congrès multipliés pour se convaincre ou se confondre respectivement, ne purent jamais étouffer la discorde. Le même esprit d'orgueil et de scission qui leur avait donné naissance, fut, comme on le verra par la suite, l'instrument de leur ruine.

L'un des plus ardens boute-feux était un déserteur sacrilége de l'ordre de Prémontré, nommé Jean, génie brouillon, d'une audace effrénée, d'une insolence impudente, en un mot préparé par l'apostasie à toutes sortes d'excès et de forfaits (1). C'est par ses conseils que les hérétiques prirent la méthode de porter chaque jour l'eucharistie, sous l'espèce du vin, par toutes leurs églises : mais son orgueil, exalté par la considération qu'il s'acquit dans le parti, se rendit insupportable à ses propres partisans, ou du moins à ceux qui conservaient encore quelque teinture de retenue et de subordination. Les consuls de Prague, sous prétexte d'affaires capitales, attirèrent au prétoire ce fléau public, avec neuf complices de ses fougues et de ses suggestions violentes, et sitôt

(1) Ain. Sylv. Hist. Boh. cap. 44.

qu'il y fut introduit, ils le firent expirer sous le glaive. Ce furent pour les fanatiques des reliques nouvelles, et non moins meurtrières que celles de Jean Hus : les magistrats qui avaient ordonné cette exécution, furent les premières victimes qu'on leur immola.

La division s'accrut encore après la mort de Ziska leur chef et leur idole. Il s'éleva deux commandans nouveaux, qui partagèrent les Thaborites mêmes en deux factions. Un aventurier nommé Procope, et surnommé le Rasé, parce qu'après bien des courses en France, en Espagne, en Italie, et jusqu'en Palestine, il avait reçu la tonsure cléricale avec l'ordre de prêtrise, se mit à la tête des premiers rangs, qui retinrent le nom de Thaborites. Par une suite d'exploits ou de forfaits capables de faire perdre le souvenir de son sacerdoce, il obtint des brigands dont il était le guide et le modèle, le titre de héros et de grand. Le reste de ces bandits ne trouvant personne digne d'hériter de la puissance de Ziska, prirent le nom d'Orphelins, et pour l'administration des affaires publiques, c'est-à-dire, du massacre et du pillage, ils ne choisirent que des conseillers, entre lesquels un second Procope, appelé le Petit, se rendit le plus important. Il restait une troisième faction, savoir les Orébites, qu'on a déjà vu rompre avec le Thabor. Ceux-ci prirent pour chef un autre prêtre libertin nommé Bédric, qui, au mépris de la religion catholique, se maria publiquement. Tels étaient dans la pratique ces rigoristes imposteurs, qui protestaient ne tendre qu'à exterminer de la société chrétienne la corruption et le relâchement. Ces trois partis de forcenés faisaient la guerre séparément, et assez souvent les uns contre les autres ; mais toujours ils unissaient leurs forces et leurs fureurs quand il était question de faire couler le sang catholique.

De la Bohème, ils portèrent leurs ravages en Silésie, et de là, avec trois armées, se jetant sur la Hongrie, la Pologne et l'Autriche, ils renchérirent à l'envi les uns sur les autres par des atrocités toutes nouvelles, et par des sacriléges aussi multipliés qu'inouis, contre les choses et les personnes consacrées

à Dieu (1) : horreurs encore aggravées, si elles pouvaient l'être, par tous les accessoires de l'impiété et de la perversité, par le sang froid, la dérision et le triomphe dans le crime. Les raffinemens les plus affreux de la cruauté faisaient leurs jeux les plus assidus et leurs plus doux amusemens. Leurs prêtres et leurs dévots, sépulcres le mieux blanchis au dehors, n'en étaient que plus infectés au dedans de forfaiture et de corruption. Jean Przibram, savant ecclésiastique, qui avait été entraîné dans leur parti sans bien le connaître, au moyen de la grande influence qu'on lui donna dans les affaires, réussit à le pénétrer, et l'ayant abandonné avec horreur, il décrivit ainsi leurs prêtres en particulier.

C'est au dehors, dit-il dans le livre où il consigna son abjuration, c'est l'image de la piété et de la bénignité évangélique, qu'un prêtre du Thabor; ce n'est au dedans que desseins tyranniques, que violence oppressive, que profanation, qu'impiété, que mépris de l'humanité et de la religion. Il est doux et bienfaisant en apparence; il est en effet tout dégoûtant de sang et de carnage. Il paraît paisible et soumis; il se prosterne au pied d'un chacun, et il s'élève intérieurement au-dessus de tout le monde; il ne révère, il ne connaît point de puissance; il ne veut aucun maître, aucun supérieur; il croit surpasser en grandeur et en mérite tous ceux qu'il surpasse en enflure et en présomption. Il fuit les sages, et s'immisce en tout; rétablit ce qui est en ordre, refait ce qui est fini, juge ceux qui doivent le juger, fait marcher le préjugé avant le jugement, et sans frein, sans discernement, sans nul autre guide que la précipitation et l'imprudence, il foule indistinctement aux pieds toutes les lois divines et humaines. Przibram s'éleva tout particulièrement contre le prêtre apostat Procope le Rasé, chef principal des Thaborites, et contre leur évêque prétendu, Nicolas de Pelhisimon, qui tous deux s'efforcèrent long-temps de le regagner au parti (2) : ce qui ne servit qu'à les

(1) Crantz. Hist. Vand. l. 11, c. 17 et 20. (2) Cochl. hist. huss. lib. 6.

couvrir d'opprobres, en lui donnant lieu de rapporter les énormes blasphèmes qu'ils vomissaient contre nos dogmes les plus sacrés, et spécialement contre le mystère adorable de nos autels, qu'ils feignaient néanmoins de retenir.

La France, plus religieuse que n'avaient jamais été ces contrées demi-chrétiennes du nord, et toujours invariablement attachée à la foi pure qu'elles défiguraient si horriblement, ne jouissait pas cependant d'un sort beaucoup plus heureux. Son roi exclus du trône de ses pères, et banni du centre de ses états, s'était retiré vers le midi du royaume, où il figurait moins en monarque qu'en proscrit fugitif. Il fut poursuivi par les Anglais, avec lesquels se liguèrent les Bretons et les Bourguignons. Le roi Charles fut accablé de tous les côtés; on battit ses petites armées dans presque toutes les rencontres; on lui enleva la plupart de ses places, avec ses équipages, ses munitions, et le peu d'argent qu'il réservait pour le payement de ses troupes. On le réduisit à un tel état de dépouillement et de dégradation, que ses vainqueurs insolens le nommèrent par dérision le roi de Bourges.

C'en était fait de la monarchie française, ou pour le moins de cette suite non interrompue de souverains indigènes, la plus longue, la plus auguste et la plus religieuse de l'univers, si le ciel, par un tissu de choses et de circonstances qu'on ne put qualifier que de prodige, n'eût soutenu visiblement un empire depuis long-temps nommé par excellence le royaume des chrétiens, et si digne encore de servir de modèle aux autres nations chrétiennes. Orléans, pivot sur lequel portaient alors, si l'on peut s'exprimer ainsi, tous les destins de la constitution française, était déjà investi, et vivement pressé; et sa chute entraînait celle de la royauté du cinquantième successeur de Clovis. Le duc d'Alençon, le fameux comte de Dunois, la Fayette, la Hire, Saintrailles, noms à jamais chers à la France, et tant d'autres guerriers associés à leur héroïsme et à leur renommée, loin de pouvoir sauver la place,

soutenaient à peine le courage étonné du roi, qui ne parlait que de se réfugier dans les détroits des montagnes aux extrémités du royaume. Il était arrêté dans les décrets suprêmes, que la France en cette rencontre ne devrait point son salut aux héros.

Mais à cent lieues du tumulte des armes, dans l'obscurité paisible de la vie champêtre, l'ange tutélaire de la monarchie préparait une héroïne d'une manière si nouvelle, qu'elle put à peine se persuader à elle-même la merveille de sa destination. Jeanne d'Arcq, née de parens simples et craignans Dieu, dans le village de Domremi près Vaucouleurs, sur les frontières de la Champagne et de la Lorraine, occupée dès l'enfance à garder les moutons, ou à ranger la chaumière de son père, eut à l'âge de dix-sept ans un songe, où l'archange saint Michel lui apparut tout resplendissant de lumière, et lui commanda, au nom du Seigneur, de prendre les armes, d'aller délivrer Orléans, et de faire sacrer Charles VII à Rheims. Jeanne, toute jeune qu'elle était, avait la fermeté d'esprit qui accompagne d'ordinaire celle du courage. Elle avait si peu de penchant à la crédulité, qu'à son réveil elle méprisa elle-même son rêve; mais ayant eu la même apparition trois ou quatre nuits de suite, elle s'en ouvrit à son père et à sa mère, qui la menèrent au gouverneur de Vaucouleurs. Cet officier, nommé Baudricourt, ne put que rire à la première annonce que lui fit une jeune paysanne, que Dieu voulait se servir d'elle pour chasser les Anglais de France. Frappé néanmoins par sa jeunesse même, par sa figure, par son air de noblesse, par sa fermeté et son aisance à s'énoncer, il l'écouta long-temps, et ne sut trop que résoudre en l'entendant raisonner de toute chose avec habileté et avec un sens exquis. Elle parlait de la religion en savant théologien, et de la guerre en général d'armée; mais ce qui mit le comble à l'incertitude de Baudricourt, c'est que cette fille étonnante lui dit d'un air inspiré : Sachez qu'au moment où je vous parle, les Français sont battus près d'Orléans, et si vous ne m'envoyez au roi, il leur

arrivera de plus grands malheurs. Huit ou dix jours après, Baudricourt apprit la vérité de cette prédiction. Les Français avaient attaqué un grand convoi où il y avait jusqu'à trois cents fourgons chargés de harengs que les Anglais menaient à ceux des leurs qui assiégeaient Orléans, et les agresseurs avaient été battus à plate couture. C'est ce qu'on nomma la journée des harengs, le siége se faisant en carême, alors observé religieusement par les troupes, comme par les autres fidèles.

Quand Baudricourt vit que la Pucelle avait prophétisé, il la regarda comme une personne envoyée de Dieu, lui donna des chevaux et des armes, et la fit conduire au roi, accompagnée de deux gentilshommes, avec lesquels elle voulut encore avoir ses deux frères. Charles VII était alors à Chinon en Touraine, plus déconcerté que jamais, désespérant d'Orléans, et presque de sa couronne. On le prévint sur l'arrivée de la Pucelle : il la fit introduire dans sa chambre, au milieu d'une quantité de jeunes seigneurs, dont il eut soin que la plupart fussent vêtus plus richement que lui. Elle ne prit point le change, marcha droit au roi, et le salua avec une assurance modeste. Charles poussant la feinte plus loin, dit qu'il n'était pas le roi : le voilà, lui ajouta-t-il, en montrant de la main un courtisan de figure avantageuse. La Pucelle sourit, et dit : Je sais à qui j'ai l'honneur de parler, et je connaissais mon souverain avant de l'avoir vu. Elle lui parla avec tant d'esprit, avec tant de grâce et de dignité, que toute la cour crut voir en elle quelque chose de sur-humain. Elle promit en termes formels de délivrer Orléans, et de faire sacrer le roi à Rheims. Pour se concilier une entière créance, elle lui rappela, en présence de son confesseur, du duc d'Alençon, et du sage Christophe d'Harcourt, des secrets qu'il n'avait jamais communiqué à personne. Vous souvient-il, sire, lui dit-elle, que le jour de la Toussaints dernière, au moment de communier, vous demandâtes à Dieu deux choses, l'une de vous ôter l'envie et le pouvoir de faire la guerre, si vous n'étiez pas l'hé-

ritier légitime du royaume, et l'autre de faire tomber toute sa colère sur vous, plutôt que sur vos peuples? Le roi parut dès-lors persuadé de la mission divine de la Pucelle, et il ne pensa plus qu'aux moyens d'en convaincre les autres.

Il la fit d'abord examiner dans sa cour par l'évêque de Chartres qui était son confesseur, par le seigneur d'Harcourt, singulièrement renommé pour sa prudence, et par les autres personnes les plus éclairées; après quoi on la conduisit à Poitiers, où elle fut interrogée par le parlement, et par la plus saine partie des docteurs de Paris, qui étaient venus s'y établir. Elle subit entr'autres un interrogatoire de plus de deux heures, où les docteurs lui parlèrent l'un après l'autre, et lui représentèrent tout ce qu'elle risquait. Un religieux de l'ordre des Carmes, docteur sévère et rébarbatif, suivant le portrait qu'en trace un historien du temps, lui dit d'un ton brusque, qu'on ne la croirait point, à moins qu'elle ne montrât un signe. Elle répondit qu'elle ne voulait point tenter le Seigneur; que le signe ordonné par le ciel était la levée du siége d'Orléans, puis le sacre du roi à Rheims; qu'on la suivît, et qu'on verrait. Sur quoi un autre docteur de l'ordre de saint Dominique, lui objecta que si la délivrance d'Orléans devait être l'œuvre de Dieu, il n'était pas besoin de tous ces gens de guerre qu'elle demandait. Je n'en demande qu'un petit nombre, reprit-elle; qu'on tente seulement le combat, et Dieu donnera la victoire. Enfin le résultat de tous les examens fut que tout étranges que parussent les promesses de la Pucelle, le roi devait y prendre confiance, et en faire usage.

On l'arma de toutes pièces, habillée en homme comme elle était venue de son pays, et les cheveux déjà coupés en rond. On lui donna un cheval, qu'elle mania sur le champ avec toute la facilité du meilleur écuyer. Le roi lui voulut donner une épée; mais elle dit d'un ton prophétique, qu'il en était une dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois en Touraine, et qu'à cette arme fatale, marquée de cinq croix et

de trois fleurs de lis, étaient attachées ses victoires sur les Anglais. On trouva l'épée à l'endroit qu'elle avait indiqué, et sitôt qu'on la lui eut remise, elle la tira comme par essai, et toute énorme qu'elle était, l'agita dans les airs, aux yeux de tout le monde, avec une célérité, avec un air de joie et de sécurité qui présagea son prochain triomphe. Quand elle se vit armée comme elle le désirait, elle prit congé du monarque, et s'en alla joindre à Blois les troupes préparées pour Orléans. Elle avait donné le dessein d'un étendard à fond blanc, semé de fleurs de lis d'or, au milieu desquelles le Tout-Puissant était représenté tenant le globe du monde: on bénit l'étendard suivant les cérémonies accoutumées de l'église; après quoi elle rassembla les généraux, les engagea à chasser de l'armée toutes les femmes de mauvaise vie, pour qui elle marqua toujours la plus grande horreur, à prendre avec leurs soldats toutes les dispositions capables d'attirer les bénédictions du ciel, spécialement à se confesser et à communier. Elle commença par leur en donner l'exemple.

Quand elle eut été satisfaite sur tous ces articles, elle se mit à la tête des troupes, et s'approcha d'Orléans. Déjà le comte de Dunois s'y était jeté: il fit une sortie pour favoriser le secours, et la Pucelle entra dans la place presque sans combattre. Dès qu'elle en eut reconnu l'état et les tranchées, elle fit à son tour des sorties terribles et répétées sans cesse, attaqua et enleva pied à pied les ouvrages des assiégeans. Toujours elle était la première à la charge, et criait ordinairement aux soldats: Ils sont à nous, ils sont à nous; le Seigneur est pour nous. Elle reçut à une de ces attaques un coup de flèche qui lui perça l'épaule. Le comte de Dunois qui la vit tout en sang, la voulut faire retirer. Non, non, lui dit-elle, pour un peu de sang qu'il m'en coûte, ils ne m'échapperont pas; et poussant toujours les ennemis, elle monta sur leurs retranchemens, et y planta elle-même son étendard. Les Français poussèrent mille cris de joie et de triomphe, forcèrent de toute part les

assiégeans, et en firent un effroyable carnage. Dès le lendemain, les Anglais abandonnèrent tous les autres forts qui leur restaient, et levèrent le siége le 8 de Mai 1429, jour auquel les Orléanais établirent une fête, où ils célèbrent encore tous les ans la merveille de leur délivrance.

La Pucelle ayant ainsi rempli le premier point de sa mission, revint trouver le roi, et lui dit : Prince, il faut à présent vous aller faire sacrer à Rheims. Quelque ascendant qu'elle se fût acquis par ses grands faits d'armes, cette proposition parut extravagante au conseil; et il faut convenir qu'on n'en pouvait guère juger différemment dans les règles ordinaires de la prudence. Les Anglais tenaient encore une infinité de places dans le pays où l'on se trouvait; ils avaient dans toutes les provinces des troupes infiniment plus nombreuses que celles du roi Charles; et dans la Champagne, ils étaient maîtres de Rheims, de Troies, de Châlons, et de presque toutes les villes. A ces objections, la Pucelle dit pour toute réponse : Sire, allons à Rheims; de la part de Dieu, je réponds de vous y remettre en toute sûreté, et de vous y faire conférer l'onction des rois vos pères. L'assurance avec laquelle elle parlait, passa dans le cœur des plus timides, et l'on ne délibéra plus.

Son nom eut bientôt volé jusqu'au fond des provinces qu'on avait à parcourir; mais sa prudence voulut d'abord s'assurer des contrées voisines. Elle emporta, comme en passant, la ville de Gergeau. Pour faire tomber Beaugenci, elle ordonna la bataille de Patai, où tous les généraux ne parurent chargés que de l'exécution de ses ordres. Toujours elle était au front de la première ligne, avec son étendard redouté, et à chaque mouvement, les plus habiles capitaines venaient lui demander ce qu'il fallait faire. Les Anglais furent mis en déroute, et le célèbre Talbot leur général fut fait prisonnier. On retourna au siége, et Beaugenci se soumit sans résistance. Les ennemis de la France, si orgueilleux peu auparavant, reconnurent enfin que le ciel

combattait pour elle. Il semblait que l'arrogance britannique, si fort exaltée par la fortune, et que le duc de Bourgogne, si plein de sa vengeance, craignissent de lutter contre la toute-puissance divine, ou qu'elle leur tînt les mains liées, tant une fille, devenue tout à coup général, avait changé la destinée des combats.

Les Français, d'un autre côté, persuadés que le ciel se déclarait pour Charles VII, se réveillèrent de l'assoupissement où ils languissaient, et prirent les armes de toute part. La noblesse, armée à ses dépens, accourait de toutes les provinces, et grossissait de jour en jour l'armée royale. Le connétable de Richemont lui-même, Artur de Bretagne, quoique le duc son frère fût ligué avec les Anglais, et qu'il fût personnellement disgracié du roi, lui vint offrir ses services avec douze cents gentilshommes. La Pucelle, par les impressions de Charles à qui il était suspect, monta aussitôt à cheval à la tête de toute la cavalerie, à dessein de l'observer, et pour le charger en cas de besoin; mais quand elle eut reconnu la droiture d'intention de ce héros généreux, elle sauta de cheval, et l'alla saluer avec de grandes marques d'honneur. Le connétable mit aussi pied à terre, et lui dit: Jeanne, on m'avait rapporté que vous vouliez me combattre; j'ignore si vous êtes ou n'êtes pas envoyée de Dieu; si vous l'êtes véritablement, je n'ai rien à craindre, car Dieu sait mon bon vouloir, et si vous venez de la part de l'enfer, je vous redoute encore moins. Il était à propos de rapporter avec justesse cet incident, peu considérable en lui-même, mais de conséquence contre les détracteurs de la Pucelle et du nom français. L'héroïne fit tous ses efforts, mais sans fruit, pour remettre le connétable dans les bonnes grâces du roi. Artur ne laissa pas de demeurer très-fidèle à son souverain, et de le servir en quelque sorte malgré lui: il poussa vers la Normandie, où il reprit plusieurs places sur les Anglais.

Le roi prit enfin le chemin de la Bourgogne, pour passer en Champagne, et se faire sacrer à

Rheims. La ville d'Auxerre, à qui la peur faisait observer la neutralité, refusa d'ouvrir ses portes, et fournit néanmoins des vivres. Troies était plus mal disposée, ou mieux asservie. Elle avait une forte garnison, de bons ouvrages, des munitions abondantes, et l'armée royale n'avait pas même d'artillerie pour en faire le siége. Charles assembla son conseil, et toutes les voix allaient à s'en retourner en Berry, quand la Pucelle, se doutant de cette résolution honteuse, vient et entre sans être mandée. La dispute et les longs discours n'étaient pas de son génie. Sire, dit-elle, marchons à Troies, et en deux jours je vous remets cette ville. Laissons-la faire, dit le roi, et que tout le monde lui obéisse. Elle monta aussitôt à cheval, fit avancer l'armée, qui n'était qu'à deux lieues de la place, déploya ses bataillons à la vue des assiégés, dressa, au défaut de canons, des batteries simulées, et donna tous les autres genres de spectacle propres à imprimer l'effroi. Son aspect même, tel que la beauté auguste et terrible des habitans célestes, effrayait autant que son courage. Elle se montra au pied des remparts, et menaça les citoyens de la vengeance divine, plus encore que de celle du roi. Ils se rendirent à ses exhortations, soutenues par celles de Jean de l'Esguise leur évêque, demandèrent grâce, et ouvrirent leurs portes. Peu après, Jean de Sarrebruche, évêque de Châlons, engagea son peuple à faire la même chose; et la ville de Rheims envoya ses clefs, après avoir chassé sa garnison anglaise. Pour surcroît de bonheur, le duc de Lorraine, le duc de Bar et le damoiseau de Commerci, amenèrent leurs troupes au roi. Il entra dans Rheims en pleine assurance, et y fut sacré par l'archevêque, la Pucelle étant présente en habit de guerre, et son étendard arboré près du monarque. Ce prince, en reconnaissance, l'anoblit avec toute sa famille, même en ligne féminine, lui changea le nom d'Arcq en celui du Lis, et lui donna pour armoiries une épée soutenant la couronne, et accompagnée de deux fleurs de lis.

Tels sont les exploits principaux qui signalèrent la Pucelle

Pucelle d'Orléans. On les qualifiera comme on imaginera le devoir faire ; mais on ne contestera point la vérité, pour peu qu'on ait d'érudition et de droiture. Il faut s'abandonner à toute la partialité de l'anglais Rapin-Toyras, ou de quelques faux compatriotes travaillés de la même manie contre la gloire du nom français et le nom seul de miracle, pour avancer que Monstrelet est le seul auteur contemporain qui ait parlé de la libératrice d'Orléans. Jean Chartier, moine de Saint-Denis, attaché à la personne de Charles VII pour écrire les événemens de son règne (1) ; le héraut du même prince, nommé Berri ; Alain Chartier, qui avait quarante-trois ans quand Jeanne d'Arcq vint pour la première fois à Chinon ; l'auteur anonyme qui se trouvait à Orléans quand le siége en fut levé, et dont l'histoire circonstanciée suit pas à pas la Pucelle jusqu'après le sacre du roi ; un savant magistrat du parlement de Grenoble, nommé Guy-Pape, qui témoigne avoir vu cette héroïne ; l'auteur du petit ouvrage qui se trouve dans les œuvres de Gerson (2), sous le titre de l'admirable victoire d'une jeune bergère devenue chef des armées françaises contre les Anglais, et datée du 14 de Mai 1429, soit qu'il ait été composé par Gerson même, qui ne mourut que deux mois après, soit par le flamand Gorickeim, qui vivait dans le même temps : tous ces écrivains, plus à portée de s'instruire, et plus impartiaux que Monstrelet tout dévoué à la maison de Bourgogne, étaient aussi-bien que lui comtemporains de Charles VII et de Jeanne d'Arcq. Or, cette multitude de témoins attestent tous, ou la merveille des exploits de la Pucelle, et leur cause première, ou du moins la persuasion commune des docteurs et des citoyens de tout rang, à ce sujet.

Le bruit de ces prodiges, sitôt qu'ils s'opérèrent, se répandit au loin parmi les étrangers mêmes. Un ecclésiastique allemand et modeste, qui ne nous

(1) Hist. de Charles VII, par Godef. p. 19 et suiv. (2) Gers. t. IV, p. 864.

a point transmis son nom, composa du temps même de la Pucelle, un livre intitulé de l'admirable Jeanne de Lorraine, qui commanda l'armée du roi Charles VII (1). Elle y est représentée comme une prophétesse suscitée de Dieu, qui a rempli tout l'univers du bruit de ses exploits, et de la bonne odeur de ses vertus. Jean Nider, aussi Allemand, et religieux dominicain, mort en 1438, rapporte que dix ans auparavant, on voyait une fille nommée Jeanne, qui se disait et que tout le monde croyait envoyée de Dieu pour rétablir le roi Charles dans ses états, et qui faisait tant de merveilles, que tous les royaumes de la chrétienté en étaient dans l'admiration (2). Saint Antonin, archevêque de Florence, qui était au plus beau point de sa carrière lorsque la Pucelle vint, en 1429, offrir ses services à Charles VII, parle d'abord de cette fille extraordinaire avec quelque incertitude; mais bientôt il lève tous ses doutes, en voyant l'estime générale qu'on en faisait, fondée sur ses grandes œuvres et sur la sainteté de sa vie (3). Le pape Pie II, ou, si l'on veut, son secrétaire, également contemporain à Jeanne d'Arcq, témoigne, comme saint Antonin, que la merveille de ses beaux faits ne laissait pas douter qu'elle ne fût conduite par l'esprit de Dieu; et ce qui marque le peu de penchant de l'auteur à flatter les Français, il ajoute que Dieu leur envoya cette héroïne, pour qu'ils ne s'enorgueillissent point du succès, selon leur coutume (4). Nous pourrions encore citer, pour le même temps, Martin Franc, secrétaire de Félix V, ou d'Amédée de Savoie, et différens annalistes d'Italie, tels que Berni et Boniacaretrio. En poussant jusqu'à la fin du quinzième siècle, ou au commencement du seizième, la liste de nos témoins, tels que Philippe de Bergame, Paul-Emile, Nauclerc, Meyer, Paul-Jove, Belle-Forêt, Paquier, et une infinité d'autres, s'alongerait démesurément et inutilement. Nous en avons présenté un assez grand

(1) Ap. Hordal. p. 50. (2) Ib. p. 52. (3) Tit. 22, c. 9, §. 7. (4) Comment. Pie II, lib. 6, p. 254.

nombre, pour démentir Rapin-Toyras, et tous les critiques décidés à ne rien voir que d'ordinaire dans les exploits et la destination de la Pucelle.

Prétendons-nous donc élever ces objets jusqu'à l'ordre surnaturel ? Ce n'est pas à nous de prononcer sur cette grande question. Après que nous avons présenté les faits et les pièces justificatives, tout ce qu'on peut nous demander encore, c'est de mettre le lecteur en état d'en faire un usage libre de prévention. Or, tous ceux que n'effarouche pas la seule idée de miracle, qui croient et confessent que le bras du Tout-Puissant ne fut jamais raccourci, qui connaissent et savent appliquer les règles de discussion propres à ce genre d'examen, ne reconnaîtront-ils pas que l'événement dont nous venons d'offrir les détails et de fournir les preuves, fut, sinon un de ces prodiges qui dérogent aux lois de la nature, du moins un trait marqué de protection et de providence particulière sur l'empire français ? Une jeune fille paraît, qui à quinze jours près qu'elle servit dans une auberge, fut perpétuellement appliquée aux soins paisibles d'une demeure champêtre, et qui avec un esprit sain, des mœurs extrêmement pures, une piété solide, sans travers, sans erreurs, sans superstition, se dit tout à coup inspirée de Dieu pour la délivrance du royaume, excite d'abord la risée du roi et des grands, fait, pour autoriser sa mission, des prédictions qui sont soumises à l'examen rigoureux des juges et des docteurs, s'arme d'après leur suffrage, et sitôt qu'elle est en lice, ce n'est plus une vierge timide, c'est un soldat robuste, c'est un général consommé qui n'ignore rien de l'art de l'attaque et de la défense, qui voit d'un premier coup dœil ce qui échappait aux Dunois, aux La Hire, aux Saintrailles, et réduit tous ces héros à lui venir demander à chaque instant, *Jeanne, que ferons-nous ?* qui les étonne autant par ses faits d'armes, que par l'habileté de ses manœuvres et la profondeur de ses ressources. Est-ce là qu'on prononce enfin, est-ce là un événement qui ne sorte point de l'ordre commun, et dont on

trouve la cause dans les facultés naturelles d'une paysanne laissée à elle-même ?

Le règne des devins et des magiciens, prétexté dans ce temps par la vengeance homicide des Anglais au désespoir, est trop bien tombé aujourd'hui, pour y avoir recours. Donnerait-on avec plus de succès l'illusion, pour cause d'exploits réels, incomparables, combinés et conduits avec une intelligence supérieure, lesquels changent la fortune des nations, subjuguent les provinces et les esprits, rangent les soldats et les généraux sous les lois d'une fille de campagne, excitent l'admiration dans tous les rangs et parmi tous les peuples ? Reste la supposition plus misérable encore d'une manœuvre de politique : mais sans nous arrêter à ce que Charles VII risquait par là pour sa réputation et tous ses intérêts, depuis quand les intrigues de cour transformèrent-elles une fille de dix-sept ans en foudre de guerre, en capitaine expérimenté ? Ramènent-elles, fixent-elles la victoire sous les drapeaux qui combattaient à peine pour retarder leur dernière catastrophe ? Car enfin les succès de la Pucelle renverseront toujours les systèmes, les suppositions, les conjectures imaginées pour réduire ses faits héroïques à la classe des choses humaines et communes.

Quand elle eut fait conférer à Charles VII le sceau sacré de l'oingt du Seigneur : Enfin, lui dit-elle, auguste monarque, les ordres d'en haut sont remplis. Orléans est délivré, et vous venez d'être sacré dans la ville de Rheims. C'est le terme de ma mission ; il ne me reste plus qu'à rentrer dans la vie paisible d'où le ciel ne m'a tirée que pour ces deux objets. Le roi qui se trouvait si bien de ses services, lui fit de grandes instances pour qu'elle les lui continuât. Elle obéit à son souverain ; en quoi manifestement il n'est rien à reprendre. Si en même temps les applaudissemens des militaires, compagnons de sa fortune, et quelque confiance dans ses propres forces et sa renommée, dans son ascendant prodigieux sur des ennemis que son aspect seul mettait en fuite ; si ces germes presque imperceptibles de

vanité influèrent dans sa résolution, bientôt le Seigneur, qui avait sur cette ame pure des vues bien différentes de celles des hommes, lui fit expier ces faiblesses avec une rigueur qui nous étonne encore. Jeanne rentra dans l ordre d'une providence commune, et après qu'un reste de la terreur attachée à son nom eut encore fait rendre au roi la plupart des places depuis Rheims jusqu'à Paris, sa fortune vint briser à cette capitale. Elle voulut qu'on y donnât l'assaut, et reçut une blessure assez considérable, pour battre en retraite, malgré tout le *feu de son courage.*

Au mois de Mai de l'année suivante 1430, elle fut prise, dans une sortie, par les Bourguignons qui assiégeaient Compiègne; puis vendue aux Anglais, qui firent chanter le *Te Deum*, comme pour le plus signalé de leurs triomphes. Aussitôt après, ils avisèrent aux moyens barbares d'effacer l'opprobre que cette héroïne imprimait depuis deux ans à leurs armes. Pierre Cauchon, nom à jamais flétri dans les fastes de l'église et de la France, fut l'instrument principal de leur lâche vengeance. Cet évêque français-anglican prétexta que la Pucelle ayant été prise sur les terres de son diocèse, qui confine près de Compiègne avec celui de Soissons, et les crimes dont on l'accusait regardant le for ecclésiastique, c'était à lui d'instruire le procès. Il la demanda à Jean de Luxembourg, général du duc de Bourgogne, et ce grand sordide la lui vendit pour une somme de dix mille livres. Elle fut transportée et enchaînée au château de Rouen, où l'on ne tarda point à l'accuser de toutes sortes de crimes, excepté néanmoins le déréglement dans les mœurs; ce qui fait une démonstration rigoureuse de sa pudeur et de sa pureté virginale. On était si peu disposé à l'épargner, ou à se taire seulement sur cet article, qu'on ne s'y détermina qu'après s'être assuré, par des examens révoltans où la duchesse de Betfort ne rougit point d'entrer, que l'infortunée prisonnière était toujours demeurée vierge.

L'évêque Cauchon, au défaut de l'inquisiteur,

qui refusa de prendre part à cette trame d'iniquité, s'en associa le vicaire moins délicat, avec quatre abbés normands, et grand nombre de docteurs ou de licenciés. Il la fit comparaître, et débutant par une interrogation insensée, il lui demanda si elle était en grâce avec Dieu. Hélas ! monseigneur, répondit-elle avec une sagesse modeste, qui peut le savoir ? Si j'y suis, que Dieu m'y conserve, et qu'il daigne m'y remettre si je n'y suis pas ! Un moine fort simple étant venu pour l'exorciser, et se munissant sans fin du signe de la croix : Ne craignez rien, mon père, lui dit-elle, je ne vous ensorcellerai pas. Après les interrogatoires, qui furent réitérés presque chaque jour pendant plus de deux mois ; après la rédaction de bien de faux témoignages, des réponses et des aveux de la prisonnière, falsifiés de même, comme il fut prouvé par la suite, on envoya cette procédure monstrueuse à l'université de Paris. Cette compagnie célèbre, devenue l'oracle de la faction anglicane, n'était plus que la lie d'elle-même depuis que la plus saine partie en avait suivi son roi en Poitou. A la seule inspection des pièces, il fut décidé que Jeanne d'Arcq était atteinte et convaincue de superstition, de divination, d'invocation des démons, de blasphème, de schisme, d'hérésie et d'impiété. Dès-lors la sentence capitale fut comme rendue. On fit comparaître Jeanne sur un échafaud, à la vue d'un peuple infini ; on la sermona, suivant l'usage qui s'est perpétué au delà des monts, et on lui dit qu'elle devait soumettre toutes ses paroles et toutes ses œuvres au jugement de l'église. Après qu'elle l'eut fait sans difficulté, on lui ajouta qu'elle devait déférer de même à l'autorité de ses présens juges, et se rétracter sur tous les égaremens de sa vie. A cette seconde injonction, elle ne se montra pas si docile, au moins pendant quelque temps : car si nous en croyons les actes de son procès, falsifiés, il est vrai, en quelques points, et dès là fort suspects en tout ; après quelque résistance, durant laquelle on n'omit rien pour l'intimider, elle dit que puisque tant d'ecclésiastiques jugeaient

ses révélations fausses, elle ne s'obstinerait point à les tenir pour vraies. Cet acte, soit de faiblesse, soit de docilité, recula, mais n'empêcha point sa perte, trop décidément résolue. Soustraite par les formes mêmes au sort de la contumace et de l'opiniâtreté, ses juges pharisaïques ne la condamnèrent pour le moment qu'à une prison perpétuelle, au pain et à l'eau : mais ces tyrans hypocrites s'étaient ménagé un faux fuyant, pour revenir sur leurs pas quand ils le voudraient, et pour consommer l'atrocité quand il leur conviendrait le mieux.

Une des conditions qu'on avait imposée à la prisonnière, c'était de quitter l'habit d'homme qu'elle avait coutume de porter; et aussitôt elle s'était habillée en femme. On la réduisit, après quelques jours de prison, à reprendre ses vêtemens militaires, et apparemment par l'insolence qu'on inspira aux soldats chargés de sa garde, puisque nous l'entendons depuis ce moment prétexter, pour ne s'en plus défaire, le danger continuel que courait sa pudeur de la part de ses gardes. Les juges, bien avertis sans doute de l'effet du piége, envoyèrent leurs appariteurs pour constater ce qu'ils n'ignoraient pas, c'est-à-dire, que la Pucelle avait repris l'habit d'homme. Ce fut là son crime capital; qu'on juge des autres. Ce fut son crime et le comble de son malheur d'avoir pris la forme de vêtement la plus propre à ses exploits, qui ne la rendait méconnaissable à personne, qui, loin d'être pour elle une voie à la licence, n'était qu'une sauve-garde pour sa vertu. Afin d'en imposer au peuple par les grands termes de sorcière, d'apostate et de relapse, on l'interrogea de nouveau. Son ame reprenant alors tout ce qu'elle avait jamais eu d'énergie, elle se persuada que des ministres si indignes de leur état sacré n'avaient pas l'esprit du Seigneur pour l'intelligence de ses merveilles; sur quoi elle protesta derechef, et pour ne s'en plus dédire, que c'était du ciel qu'elle tenait ses révélations ainsi que ses victoires, et qu'elle avait failli en adoptant la rétractation qu'on lui avait suggérée d'une manière insidieuse.

Dès le lendemain de cette déclaration, 28 de Mai 1431, l'évêque de Beauvais, avec ses barbares assesseurs, prononça qu'on l'abandonnait au bras séculier; ce qui était la même chose que de la condamner au feu. En effet, le 30 du même mois, à l'âge de vingt un ans seulement, elle fut brûlée à la vue d'une multitude infinie de spectateurs qu'elle exhortait à rentrer sous l'obéissance de leur souverain légitime, et dont la plupart ne voyaient qu'avec exécration cette horrible scène. Toute la constance paisible et modeste du chrétien, jointe, en un moment si décisif, à la magnanimité des héros, les convainquit sur-tout de son innocence et de la merveille de sa mission : mais il n'était pas sûr de s'en expliquer, la tyrannie s'étendant jusque sur les cœurs et la manière de penser. Le dominicain Pierre Bosquier, pour avoir laissé paraître un premier mouvement d'indignation, fut entrepris par le fougueux évêque de Beauvais, contraint de se rétracter, et après cela condamné à faire encore en prison une pénitence de six mois au pain et à l'eau. Vingt-quatre ans après la mort de la Pucelle, le pape Calixte III commit l'archevêque de Rheims, avec les évêques de Paris et de Coutances, à l'effet d'en réviser le procès. Ils informèrent d'abord à Rouen avec toute la maturité et la circonspection imaginable ; et le cardinal d'Estouteville, que la prudence réfléchie du pape voulut encore peu après leur adjoindre, entendit avec eux une multitude de témoins. Ils ne déchargèrent pas seulement la Pucelle de toute imputation de crimes, mais ils constatèrent la pureté et la simplicité de sa foi, sa soumission religieuse à l'église, sa piété sincère, sa chasteté angélique, et toutes ses vertus. Le promoteur de l'officialité de Rouen, qui avait assisté à l'instruction de la première procédure, révéla une infinité de fraudes commises par l'évêque de Beauvais. Le propre neveu de cet indigne prélat déposa en termes exprès, que son oncle, mort quelques années auparavant, avait procédé dans cette affaire avec une injuste partialité.

On ne se contenta point des informations faites à

Rouen; on informa jusque dans le lieu où la Pucelle était née, et tout le monde y attesta sa religion, sa piété, la régularité parfaite et invariable de sa conduite. On entendit encore le duc d'Alençon, le comte de Dunois, tous les princes et les courtisans à qui la guerre avait donné des rapports intimes et si fréquens avec elle. Tous ces seigneurs, dans un temps où la religion n'était pas un jeu pour le grand monde, obligés, sous le sceau du serment, à dire le vrai en toute rigueur, la déchargèrent de toutes les imputations qu'on lui avait faites, rendirent en particulier à sa piété et à sa pudeur le plus éclatant témoignage, et protestèrent unanimement qu'ils la croyaient inspirée de Dieu.

En conséquence d'une enquête si grave, qui dura près de nuit mois, il fut prononcé que le procès fait contre la Pucelle était inique, plein d'impostures, de mensonges et de calomnies; qu'il serait, comme tel, lacéré et brûlé; qu'on ne ferait aucun fond sur les rétractations attribuées à cette fille; que sa mémoire devait être, et que, par ces présentes, elle était entièrement rétablie; que pour réparation d'honneur, on ferait deux processions en deux jours consécutifs, l'une à l'endroit où elle avait été condamnée, et l'autre au lieu de son supplice, où l'on éleverait une croix pour monument; enfin, que cette sentence serait publiée dans toutes les bonnes villes du royaume : ce qui fut aussitôt exécuté de point en point. Depuis on érigea encore une statue dans la ville de Rouen, à cette illustre et infortunée héroïne. De vieux chroniqueurs ont ajouté à la vie de la Pucelle, des années et des aventures qui ne méritent que l'oubli. Tout lecteur sensé concevra de lui-même combien un pareil fond prêtait aux fictions romanesques.

Sur la fin des triomphes de la Pucelle d'Orléans, au mois de Janvier 1430, le duc de Bourgogne, retourné de Paris en Flandres, épousa en troisièmes noces Isabelle de Portugal, et à cette occasion, il institua l'ordre de la Toison d'or, toujours si distingué depuis cette époque antique. Il s'en réserva la

maîtrise, et borna d'abord à vingt-quatre le nombre des chevaliers, qu'il porta depuis à trente-un. Ce nombre est devenu illimité par la suite ; mais le roi d'Espagne qui en est le chef, et comme héritier du duc de Bourgogne, et comme prince du même sang de France, le maintient dans toute sa splendeur, par la dignité de ceux à qui il le confère. Reprenons à présent le cours des affaires générales.

Le concile ordonné depuis si long-temps pour la réformation de l'église, commencé à Pavie, et presque aussitôt transféré à Sienne, l'avait encore été à Bâle pour un temps assez éloigné, mais déterminé cependant, et auquel on touchait enfin. Les sept ans de la prorogation coulant depuis le 19 de Février 1424, Martin V, le 1er de Février 1431, donna sa bulle d'exécution, et commit en sa place le cardinal Julien Cesarini pour célébrer le concile, déclarant que lui-même, pour cause de maladie, n'y pouvait pas présider en personne. On ne tarda point à reconnaître la vérité de son excuse. Dès le vingtième jour du même mois, il mourut à Rome à l'âge de soixante-trois ans, dont treize et trois mois et demi de pontificat : grand homme de bien et grand homme d'état, qui par tout ce qu'il a fait en des conjonctures si difficiles, pour la splendeur de Rome, pour le repos de l'Italie, pour la paix et la gloire de l'église universelle, nous laisse à regretter ce qu'il n'eût pas manqué de faire en des temps meilleurs. Les censeurs déterminés à chicaner tous les papes, l'accusent d'avoir aimé à thésauriser (1) : mais le témoignage que saint Antonin lui rend sur cet article, joint à l'usage qu'il a fait de ces trésors dans toutes les grandes œuvres que nous venons de toucher, le justifie surabondamment.

Le troisième jour de Mars, Gabriel Gondelmère, Vénitien, et petit neveu de Grégoire XII, de qui il avait reçu le chapeau étant évêque de Sienne, fut élu pape, sous le nom d'Eugène IV, par les cardinaux rassemblés au nombre seulement de quatorze,

(1) Atit. Chron. Titul. 22, c. 8.

cinq se trouvant retenus ailleurs, sans compter les quatre qui avaient été créés depuis peu par le feu pape, et qui n'étaient pas encore préconisés. Saint Antonin qui eut de fréquens rapports avec Eugène, en parle avec éloge, et loue particulièrement sa charité, sa ferveur et son zèle. Le nouveau pape marqua néanmoins, sitôt qu'il fut établi sur le saint siége, une rigueur excessive, ou du moins fort à contre-temps, dans la poursuite des officiers et des propres neveux du pape défunt, sous prétexte des distractions faites sur le riche mobilier [illegible] trésors de ce pontife. On fait état de plus de [illegible]onnes à qui cette recherche coûta la vie. L[illegible]es, parens de Martin, prirent les armes, [illegible] bien des troubles et du sang répandu avant qu'on pût les soumettre. On avait déjà pris à mauvais augure pour le pontificat d'Eugène, une éclipse de soleil qui était arrivée le jour de la mort de Martin. Les poutres de la salle où Eugène tint son premier consistoire, s'étant encore affaissées, et quelques personnes ayant péri dans le tumulte, le vulgaire crédule ne s'attendit plus qu'à un avenir funeste. Nous verrons bientôt que le règne du nouveau pape fut en effet très-orageux; mais, comme on pourra le remarquer aussi, ce fut du choc des idées, des prétentions, des intérêts, et non pas de la révolution des astres ou des élémens, qu'on en put tirer quelque pronostic.

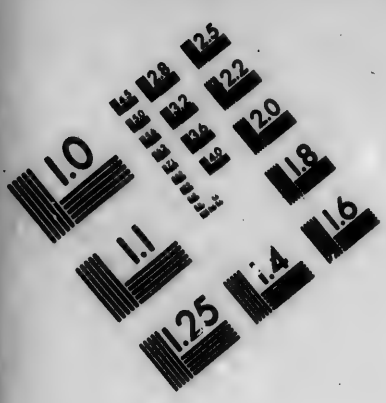

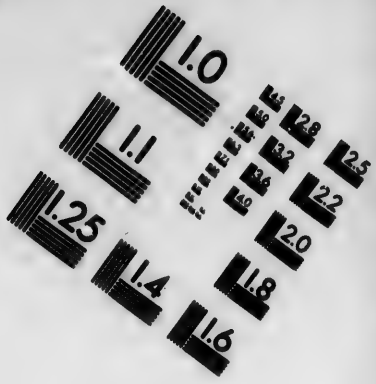

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

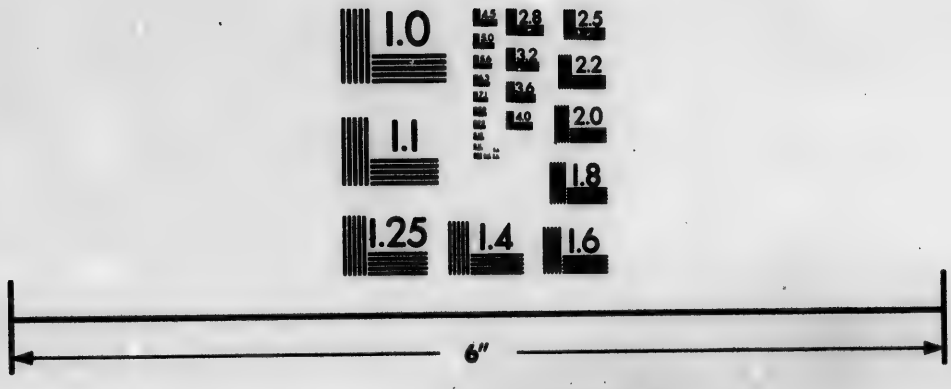

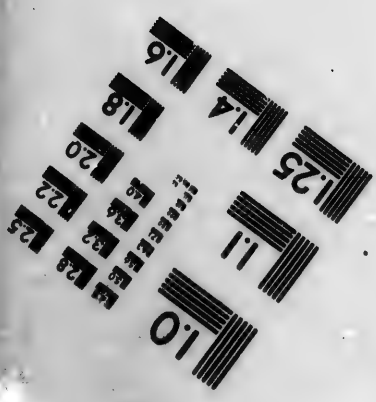

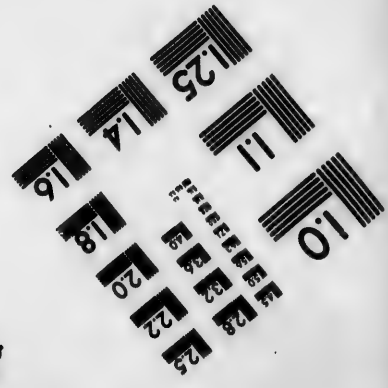

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE CINQUANTE-UNIÈME.

Depuis le commencement du concile de Bâle en 1431, jusqu'à la fin du concile de Florence en 1442.

Les mornes commencemens du concile de Bâle ressemblèrent à ces nuages sombres où se forment sourdement les tempêtes. Le troisième jour de Mars 1431, auquel devait s'ouvrir l'assemblée de l'église universelle, qui était précisément le jour de l'élection d'Eugène IV, on vit, par une singularité sans exemple, un seul homme procéder à une cérémonie si auguste ; encore n'était-il pas évêque. Ce prélat unique, abbé de Vézelai en Bourgogne, ne laissa point de se rendre ponctuellement à la cathédrale au jour indiqué, et en prit acte le lendemain en présence des chanoines de cette église. Sur la fin du mois, il lui arriva pour collègues quatre docteurs de Paris, dont deux se détachèrent aussitôt pour aller en Allemagne prendre langue avec le cardinal de Saint-Ange, Julien Cesarini, qui était occupé, en qualité de légat, à des expéditions plus qu'inutiles contre les Hussites, et qui avait été confirmé par le pape Eugène dans la dignité de président du concile. Ce délégué, qui ne voulait pas encore renoncer aux succès qu'il se promettait vainement en Bohème,

subdélégua, pour tenir sa place à Bâle, Jean Polemar, auditeur du sacré palais, et Jean de Raguse, docteur dominicain de l'université de Paris. Le 23 Juillet, ces présidens subalternes, avec le persévérant abbé de Vézelai, les députés parisiens et quelques prêtres du lieu, firent une seconde ouverture, à laquelle on ne crut point encore devoir donner le nom de session.

Enfin le cardinal de Saint-Ange laissa ses guerres de religion, et se rendit vers la mi-Septembre dans la ville de Bâle, d'où il écrivit à tous les métropolitains de la chrétienté, pour les inviter, avec leurs suffragans, à se rendre sans délai au concile (1) : mais quelque pressantes que fussent ces exhortations, le nombre des pères parut encore assez long-temps disproportionné à la dignité des représentans de l'église universelle, et bornés, dit-on, à trois évêques et sept abbés, quand le cardinal-légat jugea qu'il fallait avertir le pape de cette solitude (2). Tant en son nom qu'en celui du concile, Jean Beaupère, chanoine de Besançon, fut envoyé vers le pontife pour lui faire cette observation, et lui représenter en même temps l'état déplorable où se trouvait le clergé d'Allemagne ; que la contagion des nouvelles erreurs gagnait tous les états de l'empire ; qu'elles étaient insinuées jusque dans la ville de Bâle, où l'on ne témoignait que du mépris aux ecclésiastiques ; que d'ailleurs on ne pouvait plus s'y promettre la tranquillité depuis les hostilités qui avaient commencé entre les ducs d'Autriche et de Bourgogne. Un nouveau contre-temps fut que les Grecs témoignant de nouveau vouloir se réunir aux Latins, et reconnaissant que le concile qu'ils avaient proposé de tenir pour cela dans la Grèce, ne pouvait point y avoir lieu, l'empereur et le patriarche de Constantinople demandèrent qu'il se tînt au moins dans quelque ville d'Italie la plus à portée d'eux qu'il serait possible. Sur ces considérations, ou sous ces prétextes, le

(1) Ampliss. Collect. t. VIII, p. 28. (2) Conc. Hard. t. VIII, p. 1177.

pape répondit à son légat le 12 de Février, selon Rainalde, Sponde et Pagi, qu'il eût à dissoudre ce qu'il y avait de concile à Bâle; ce sont les termes de la bulle, et à le transférer à Bologne pour y être célébré dans dix-huit mois. Une autre découverte, peu de temps après, confirma Eugène dans cette résolution : ayant appris que le légat et les pères de Bâle avaient invité les sectaires de Bohême à venir conférer sur les points controversés entr'eux et les catholiques, il lui parut que c'était remettre en question ce qui avait été si solennellement décidé, et il donna le 18 Décembre une seconde bulle, adressée à tous les fidèles, qui déclarait formellement le concile de Bâle dissous et transféré à Bologne. Telle fut la première origine des tristes débats, où nous allons voir, si long-temps et à tant de reprises différentes, le pape Eugène IV lutter avec le concile de Bâle.

Mais avant la bulle du 18 Décembre, le cardinal Julien, qui peut avoir pris la bulle antérieure pour un ordre seulement conditionnel de dissoudre le concile, c'est-à-dire, supposé que les circonstances fussent telles qu'on les avait rapportées au pontife, les crut apparemment changées, indiqua la première session pour le 14 du même mois, et la tint en effet. Il y eut auparavant des congrégations préliminaires, où l'on dressa des règlemens qui annonçaient une assemblée toute autre qu'elle n'était encore. On ne comptait pas douze prélats à Bâle, et déjà l'on avait, comme à Constance, distingué quatre nations, savoir, d'Italie, de France, d'Allemagne et d'Espagne. On régla de même tout ce qui pouvait contribuer à la tranquillité et au bon ordre. En conséquence, le président, en habits pontificaux, siégea près de l'autel dans la chaire épiscopale, le visage tourné vers les évêques, qui revêtus aussi des ornemens épiscopaux, étaient assis dans les stalles des deux côtés du chœur. Les ambassadeurs des princes occupaient des bancs dans le milieu, le visage tourné vers le président, et derrière eux les généraux d'ordres, les abbés, les docteurs, et les autres ecclésiastiques.

Pour prévenir toute difficulté au sujet des rangs et de la prééminence, il fut statué qu'à l'avenir on ne pourrait point se prévaloir de ce qui s'était passé à Bâle. Après les prières et les exhortations accoutumées, on lut le décret de Constance, concernant l'obligation et le temps de célébrer les conciles, avec les bulles de Martin V et d'Eugène IV, qui avaient désigné la ville de Bâle pour exécuter enfin le grand projet de la réformation.

La bulle formelle de translation étant parvenue au cardinal Julien, il en parut extrêmement mortifié, et néanmoins il fit d'abord scrupule d'y contrevenir: il déclara à tout le monde qu'il ne pouvait plus exercer les fonctions de président. Nous verrons par la suite que sa conscience douteuse, variable, entraînée par les circonstances, comme il arrive souvent dans ces positions critiques, ne fut pas toujours si timorée: mais pour le moment, il se contenta d'adresser au pape des remontrances contre la bulle de translation, qu'il y dit rendue sur un faux informé. Or, cette fausseté ne pouvait être imputée qu'au chanoine Beaupère, sur le rapport duquel le pontife avait pris sa résolution, et qui, par son caractère d'envoyé du concile, était revêtu de la plus grande autorité qu'on pût désirer. Nulle part cependant on ne le taxe d'infidélité; on le trouve, après comme avant cette commission, qualifié de vénérable docteur, et l'on aperçoit des attentions marquées à le ménager: espèce de contradiction qui fait raisonnablement présumer qu'il s'est glissé des pièces fausses dans cette affaire, ou du moins qu'il s'en est perdu d'essentielles; ce qui doit nous faire user à ce sujet d'une grande circonspection dans nos jugemens.

Quoi qu'il en soit, les pères de Bâle arrêtèrent entr'eux de continuer le concile, et firent expédier des lettres circulaires, qui enjoignirent aux prélats divers, sous les peines de droit, de s'y rendre promptement (1). Le 15 de Février, ils tinrent la seconde session, où l'évêque de Constance, Philibert

(1) Conc. t. XII, p. 83a, etc.

de Mont-Joyeux, présida au lieu du cardinal de Saint-Ange, et où l'on se prémunit contre tout ce que le pape pourrait faire pour dissoudre ou transférer le concile. A cet effet, on relut les décrets fameux des sessions quatrième et cinquième de Constance, portant que le concile général tient son pouvoir immédiatement de Jesus-Christ; que toute personne, de quelque dignité qu'elle soit, même papale, est obligée de lui obéir dans ce qui regarde la foi, l'extirpation du schisme, et la réforme de l'église dans son chef et dans ses membres, et que tous ceux qui refuseraient de lui obéir, fût-ce le pape même, devaient être punis de la manière convenable, et même par les moyens de droit, s'il était nécessaire.

En conséquence, notre saint concile, disent les pères de Bâle, représentant l'église militante, et ayant été assemblé légitimement pour l'extirpation des erreurs et des hérésies, pour la réformation de l'église dans son chef et dans ses membres, et pour la pacification des princes chrétiens, déclare et définit qu'il est dûment et légitimement assemblé dans cette ville; qu'il ne peut être dissous, transféré ni différé par qui que ce soit, pas même par le pape, sans le consentement des pères; que personne, par qui que ce soit, n'en peut être rappelé, ni empêché d'y aller, sous prétexte même de nécessité en cour de Rome, à moins que le saint concile n'y donne son approbation; que les censures, privations de bénéfices, et toutes autres voies de contrainte à ce sujet, sont d'avance mises à néant; enfin, qu'aucuns membres du concile, avant qu'il soit terminé, ne s'éloigneront de la ville de Bâle, si ce n'est pour une cause raisonnable trouvée telle par la députation préposée à cet examen; que dans ce cas-là même, ils seront tenus de constituer des procureurs pour les représenter. Il était difficile de pousser plus loin la prévoyance et les précautions : mais en même temps ces procédés ne pouvaient qu'aliéner le pape, et donner lieu aux scissions et à bien des scandales.

Ce fut pour prévenir ces dangers, que, dès le 26 de

de Février, le clergé de France, ou du moins des provinces soumises alors au roi Charles VII, se rassembla dans la ville de Bourges. Ces prélats n'ignoraient par les raisons qui militaient en faveur du concile de Bâle, telles, par exemple, que l'espérance de ramener les Hussites, et le besoin de réforme dans les ordres divers de la hiérarchie; mais ils n'avaient pas oublié non plus le respect et les ménagemens qu'on devait à l'autorité pontificale. Par un acte adressé sous le titre d'avis, selon le style du temps, au roi qui les avait convoqués, ils déclarèrent que le concile de Bâle importait dans les circonstances présentes au bien de l'église; que sans cela, l'hérésie des Bohémiens, qui avait déjà pénétré dans quelques coins du royaume, y répandrait son venin de tous côtés; que le prince, animé du même esprit que ses ancêtres pour le salut de la religion, ferait une œuvre digne de lui, en envoyant une ambassade solennelle au pape, afin de l'engager à favoriser le concile; qu'il devait en même temps exhorter l'empereur, les ducs de Savoie et de Milan, à ne rien entreprendre qui pût engager le pontife et la cour pontificale dans une résolution violente, comme de rompre ou de suspendre cette assemblée. On demandait encore au roi, pour les évêques ses sujets, la liberté de s'y rendre; mais on le priait aussi d'envoyer promptement des ambassadeurs à Bâle, afin d'y maintenir l'esprit de paix et de concorde, et pour y annoncer les démarches qu'on faisait auprès du pape.

Les docteurs de Paris, ou, pour mieux dire, la partie de l'université de cette ville qui y croupissait dans l'opprobre sous le joug anglican, ne manqua point de s'intriguer dans une affaire dont l'importance et l'éclat couvrait pour le moment la tache de sa déloyauté et de sa connivence à l'usurpation: mais autant les prélats attachés inviolablement à leur souverain légitime, ménageaient avec dignité les grands intérêts du chef et du corps de l'église, autant cet amas flétri de prêtres, de clercs, de laïques, oublia toutes les règles d'une sage économie, de la réserve,

et de la décence même. Ils écrivirent coup sur coup à Bâle durant plusieurs mois, tantôt qu'il n'y avait que des enfans d'iniquité qui eussent pu songer à la translation du concile, tantôt que c'était l'ennemi du genre humain qui avait inspiré cette pensée détestable; tantôt qu'il fallait se roidir contre ces artifices pernicieux, et résister en face à Eugène, comme Paul, modèle des docteurs, avait résisté à Pierre (1). En un mot, ils procédèrent avec une violence qui ne prouve autre chose, sinon que ce n'est pas aux clercs du second ordre, et moins encore aux laïques, qu'il est donné d'administrer les affaires capitales de la hiérarchie.

Ces docteurs inquiets voulurent s'ingérer aussi dans les affaires politiques, au moins pour accélérer la paix, dont le retardement, qui aggravait de jour en jour la misère publique, diminuait dans la même proportion le nombre des étudians et l'honoraire des maîtres. Par là ils s'attirèrent l'indignation du régent britannique, le duc de Betfort, qui d'abord porta différentes atteintes à leurs priviléges, puis institua l'université de Caen pour les mortifier. C'était un coup des plus sensibles pour ces maîtres intéressés, qui par la multiplication des académies littéraires, voyaient décroître de plus en plus la célébrité de celle de la capitale. Ils firent bien des plaintes et des représentations, que méprisa le régent, peu reconnaissant, comme il arrive toujours, du honteux sacrifice qu'ils lui avaient fait autrefois de leur honneur et de leur patrie. Le pape Eugène confirma ce nouvel établissement en 1437, et lui accorda tous les priviléges dont jouissaient les autres universités.

Nonobstant le zèle qu'on marquait en France pour le concile de Bâle, il est à présumer qu'il n'eût pas tenu long-temps contre les efforts du pape et de la cour romaine, si l'empereur, plus heureux à régir des prêtres que des militaires, n'eût repris, un peu moins vivement néanmoins, le personnage que nous lui avons déjà vu faire à Constance. Il avait perdu

(1) Du Boul. t. v, p. 412.

jusqu'à treize batailles rangées contre les Hussites : sa royauté de Bohème ne tenait plus à rien, pour ainsi dire ; il ne voyait de ressource que dans les conférences que les pères de Bâle offraient à ces réformateurs révoltés. Alors il était en Italie occupé à se décorer des couronnes impériales, tant de celle de fer qu'il alla recevoir à Milan, selon l'ancien usage, que de celle d'or qu'il reçut à Rome de la main du pape le jour de la Pentecôte 1433. Il s'intéressa pour la continuation du concile, et fit tous ses efforts pour inspirer les mêmes sentimens au pape ; mais il exhorta fortement les pères du concile à ne rien précipiter, à prendre plutôt les voies de la douceur et de la conciliation que celles de l'autorité, et à éviter sur toute chose les éclats capables de faire renaître le schisme.

Cependant les sessions se multipliaient dans le concile qu'improuvait le pape ; sans compter les deux premières, il s'en tint jusqu'à douze dans cet état de crise et ce danger toujours plus prochain de rupture. Dès la première fois qu'on se rassembla, on fit une motion juridique, par laquelle on sommait le pape de venir au concile, ou d'y envoyer quelqu'un de sa part dans l'espace de trois mois. On enjoignit à tous les cardinaux, ce qui était sans exemple, de s'y rendre en personne, avec menace de procéder contre le pape et contre eux, s'ils ne se conformaient pas aux intentions du concile. Le même décret s'adressait à tous les prélats du monde chrétien, à tous les généraux d'ordre, à tous les inquisiteurs, et commandait, sous peine d'excommunication, à toutes personnes, soit ecclésiastiques, soit séculières, aux rois mêmes, et à l'empereur, d'intimer cette monition au pape et aux cardinaux.

Moins de deux mois après, on fit des règlemens concernant le régime pontifical. Il fut statué que le pape ne pourrait faire aucune promotion de cardinaux durant le concile ; que s'il venait à mourir (sa santé était fort chancelante), l'élection de son successeur se ferait à Bâle ; qu'il ne pourrait em-

pêcher les prélats, ni les officiers de sa cour, de venir au concile, quelque emploi et quelque devoir qui les attachassent à sa personne. Ils s'ingérèrent enfin dans l'administration même temporelle de l'état ecclésiastique, et donnèrent un gouverneur au Comtat Venaissin d'une manière injurieuse à Eugène, qui avait nommé pour cela son frère Marc Condolmer.

Ce pontife, à la sollicitation de l'empereur, prit le parti d'envoyer à Bâle pour y chercher un tempérament aux difficultés qui ulcéraient si fort les esprits. Jean Dupré, qui partit le premier, y fut emprisonné honteusement, sans qu'on en sache la raison, mais évidemment contre le droit public et l'honneur du saint siége. La seconde députation, composée de trois évêques et d'un auditeur du sacré palais, ne fut guère mieux reçue. Après avoir obtenu, avec des peines infinies, les passe-ports suffisans et l'audience des pères, ils s'efforcèrent de justifier les vues du souverain pontife; ils appuyèrent particulièrement sur le danger auquel on exposait la foi, en invitant les hérétiques de Bohème à venir conférer, *afin de porter ensuite un jugement définitif sur ce qui devait être cru et tenu dans l'église. Venez avec confiance*, disaient-ils en termes exprès à ces novateurs déjà condamnés, *on écoutera vos raisons, et le Saint-Esprit décidera lui-même ce qu'il faut croire.* Or, il est évident, disaient les nonces, que c'est là réputer les décisions de Constance comme non avenues, et rendre problématique la foi des fidèles. Les pères donnèrent une interprétation favorable et catholique à ces termes de l'invitation, qui véritablement en avaient besoin; mais ils ne cédèrent ni sur l'invitation même, ni sur la continuation du concile.

Dans la sixième session, la première qui spécifie le nombre des personnes de marque qui composaient l'assemblée, savoir, trente prélats, évêques ou abbés, et deux cardinaux, les docteurs Berard et Lami, de la faculté de Paris, requirent qu'on déclarât le pape et le sacré collége contumaces; et

déjà le concile avait ordonné les citations canoniques, quand les nonces, par les instances les plus engageantes, en obtinrent à peine le délai. Entre les deux cardinaux présens à cette session, Dominique Capranica était un des quatre nommés simplement peu avant la mort de Martin V, et qu'on n'avait pas voulu admettre au conclave. Le pape Eugène n'avait pas encore jugé à propos de confirmer sa nomination, et de lui conférer le chapeau, qu'il vint chercher et obtint à Bâle. Devenu ainsi cardinal du concile, ce titre ne lui inspirait rien moins que du ménagement pour le souverain pontife. Branda de Castiglione, deuxième cardinal présent à la même session, et plusieurs autres, tant cardinaux qu'officiers de la cour pontificale, qui s'en échappèrent successivement, et se transportèrent à Bâle, avaient ou prétendaient avoir contre Eugène des sujets particuliers de mécontentement, qui les firent entrer de même dans les intérêts du concile contre ce pape. Tel est au moins le témoignage d'un homme qui sut bien voir, et qui fut à portée de voir tout, mais qu'il faut apprécier sur les temps et les circonstances où il eut à vivre : il s'agit d'Æneas Sylvius, officier de Capranica pendant le concile de Bâle, élevé dans la suite à la papauté sous le nom de Pie II, et qui en des positions si diverses, prit des sentimens ou un langage qui ne furent pas moins variables (1).

Le cardinal de Saint-Ange qui avait interrompu ses fonctions de président du concile, les reprit à la septième session, apparemment en conséquence de l'inutilité des représentations qu'il fit au pape dans une seconde lettre plus forte encore que la première. Il alla jusqu'à lui rappeler la rigueur si mémorable des pères de Constance contre les papes Jean XXIII et Benoît XIII. On était déterminé à soumettre Eugène, ou à ne plus le ménager, et pendant presque toute l'année 1433, on suivit ce dessein avec une inflexible persévérance. Dès le 18 Décembre de l'année précédente, on lui avait

(1) Pius II in Bull. retract.

assigné, dans la huitième session, un terme de soixante jours pour révoquer ses bulles défavorables au concile ; après quoi, lui dénonçait-on, il serait procédé contre lui, en usant, sous la direction de l'Esprit-Saint, de toutes les voies que le droit divin et humain pourrait suggérer. Durant ces soixante jours, il lui était défendu, à peine de nullité, de conférer aucun bénéfice en vue de dissoudre ou de traverser le concile. On ordonnait aux cardinaux et à tous les officiers de sa cour, de s'en retirer vingt jours après l'expiration du terme assigné ; on lui ôtait même la faculté de mettre aucun nouvel impôt sur les terres de l'église, ainsi que d'en aliéner la moindre partie. On renouvelait encore l'injonction faite aux prélats divers de se rendre promptement à Bale ; enfin, on défendait à toutes personnes, aux rois mêmes et à l'empereur, aussi-bien qu'au pape, de reconnaître aucun autre concile, parce qu'il ne peut y avoir, disait-on, deux conciles œcuméniques en même temps.

Cependant l'arrivée des Hussites offrit un tout autre spectacle au concile, où, nonobstant la déférence excessive de ceux qui les y invitaient, ils ne voulurent se rendre qu'après avoir obtenu tous les saufs-conduits que leur fit demander la crainte de s'y voir traités comme Jean Hus. Ils firent leur entrée à Bâle, avec un grand appareil, au nombre de trois cents cavaliers, qu'un peuple innombrable, attroupé dans les rues et dans les places, entassé aux fenêtres, et monté jusque sur les toits, contemplait avec une curiosité mêlée de terreur (1). Leur physionomie sinistre, leurs regards terribles, leurs manières, et tout leur extérieur farouche, rappelaient avec un effroi nouveau le souvenir de leurs excès passés. Leurs principaux chefs, militaire et ecclésiastique, étaient Procope le Rasé, illustré par ses victoires et ses forfaits, et Jean de Roquesane, qui par les noires manœuvres de l'hypocrisie, se frayait la route à l'archevêché de Prague, où il

(1) Ain. Sylv. c. 49.

perpétua en effet l'erreur et l'impiété. Ces deux apostats, et la plupart de leurs partisans, ne feignaient d'obéir au concile que pour maintenir leur crédit par cette vaine montre de docilité. Ils furent admis à une conférence, ou plutôt à d'opiniâtres et fastidieuses disputes qui durèrent cinquantes jours entiers. Ils abandonnèrent cependant les points manifestement impies de leur doctrine, et se bornèrent à défendre les quatre articles auxquels ils étaient le plus attachés, savoir, la communion sous les deux espèces, la correction arbitraire des péchés publics, la liberté d'annoncer la parole de Dieu, indépendamment des évêques, et l'anéantissement de la domination temporelle du clergé. On leur laissa dire librement et fort au long, tout ce qu'ils voulurent; on leur répondit avec la même diffusion, et l'on ne termina rien. Les pères voyant enfin l'inutilité de la controverse avec des commissaires de parti, naturellement entêtés, gênés de plus par les instructions de leurs commettans, et qui commençaient eux-mêmes à presser leur retour, prirent la résolution d'envoyer sur les lieux, afin de traiter d'une manière plus franche et plus aisée avec le corps de la secte.

On députa pour cela dix savans de différentes nations, à qui l'on donna pour chef l'évêque de Coutances, personnage très-considérable dans le concile, où nous l'avons déjà vu présider, et qui en Bohême travailla beaucoup pour la pacification de l'état et le rétablissement de la religion, administra trois ans l'archevêché de Prague, et pendant six années, c'est-à-dire, jusqu'à sa mort, empêcha Roquesane d'usurper ce siége. A l'arrivée de ces députés annoncés avantageusement, il se rassembla dans la capitale une multitude infinie de Bohémiens, prêtres, seigneurs, et de tous les ordres du peuple, qu'ils exhortèrent affectueusement à rentrer d'abord dans le sein de l'unité, pour mieux discuter ensuite les difficultés qui ne seraient plus grossies par la prévention. La multitude cria qu'avant toute chose, au contraire, il la fallait contenter sur les

quatre articles, qu'elle prenait pour autant de points immuables de l'évangile, et qu'après cela, elle ne marquerait plus que de l'empressement pour la réunion. On pérora beaucoup de part et d'autre; on contesta, et l'on négocia long-temps, mais toujours en vain, jusqu'à ce que les députés, épuisés de ressources, demandèrent qu'on leur remît les quatre articles dans la forme précise où on les voulait, pour qu'ils les fissent passer au concile. On les leur donna conçus en ces termes : Que les prêtres administrent librement la communion sous les deux espèces, à tous les fidèles dans le royaume de Bohème, et dans les endroits limitrophes : que les péchés soient corrigés selon la raison et la loi de Dieu, par ceux à qui il importe de le faire : que les dignes ministres du Seigneur, prêtres ou lévites, aient la liberté de prêcher fidellement la parole de Dieu : qu'il ne soit pas permis au clergé d'exercer une domination séculière sur les biens temporels. Les députés du concile reçurent les articles, et repartirent pour Bâle.

L'accord, selon toutes les apparences, ne se fût pas encore fait, s'il n'eût été favorisé par les dissentions domestiques de ces factieux et jaloux sectaires : mais la noblesse et la bonne bourgeoisie de Bohème, rougissant enfin de préférer aux justes droits d'un maître auguste, le joug honteux d'un prêtre apostat qui les traitait tous indistinctement en vils esclaves, ils choisirent un administrateur du royaume dans l'ordre de la noblesse. Procope, furieux, rassembla aussitôt les Thaborites et les Orphelins, la lie de la secte, ennemis de tout ordre, et dont la rapine et le ravage étaient devenus comme l'élément naturel. Leur premier dépit tomba sur la ville de Pilsen, qui avait persévéré dans une inviolable fidélité à l'église, quoique tentée sans fin par les séducteurs; et ils la tinrent assiégée une année presque entière, pendant laquelle il lui livrèrent de fréquens et terribles assauts. La cause des catholiques et des Hussites modérés commença ainsi à devenir commune.

Cependant les envoyés des uns et des autres

agissaient à Bâle, afin d'accélérer la réunion. Avant de toucher à la manière de communier, le concile prononça sur les trois autres demandes des Bohémiens, ajoutant qu'après qu'ils auraient reçu les modifications qu'il jugeait nécessaire d'y mettre, on aviserait aux moyens de s'accorder aussi par rapport à la communion sous les deux espèces. Voici quelles étaient ces modifications. Au premier de ces trois articles qui demandait que les péchés fussent corrigés, on avait supprimé ces mots, comme trop généraux, *par ceux à qui il importe de le faire*, et l'on avait substitué à leur place, que les péchés seraient corrigés *selon la loi de Dieu et les institutions des saints pères*. Sur le second article, le concile prononçait que la parole de Dieu serait prêchée librement et fidellement, par des ministres dignes, *approuvés et envoyés par les supérieurs à qui il appartenait de le faire, non pas cependant à tous propos, mais avec ordre et dignité, sauf encore l'autorité du pontife, chargé de l'administration générale suivant l'institution des pères.* Enfin le troisième article corrigé par le concile, portait que les ecclésiastiques *administreraient fidellement, et suivant les salutaires maximes des saints pères, les biens de l'église dont ils sont les administrateurs, et que ces biens ne peuvent être usurpés sans sacrilége sur ceux à qui l'administration en a été commise canoniquement.*

Attachés sur toute chose à leur manière de communier, les Bohémiens ne voulurent point répondre sur les autres objets, qu'ils n'eussent entendu ce qu'on offrait sur ce premier chef de toutes leurs demandes. Il fallut encore négocier, conférer, disputer long-temps, enfin renvoyer à Bâle le chef même de la députation du concile, pour en prendre les derniers ordres. Il fut conclu qu'encore que la coutume de ne plus communier que sous une espèce, introduite généralement pour plusieurs raisons très-fortes, ne dût point être improuvée, et qu'on ne dût pas la changer arbitrairement sans l'autorité de l'église, cette église pouvait néanmoins, pour des causes raisonnables, accorder la commu-

nion sous les deux espèces ; en conséquence, qu'on permettait aux prêtres de Bohème de donner à leurs peuples la communion sous l'espèce du pain et du vin, en avertissant chaque fois que Jesus-Christ tout entier est sous chaque espèce. Là dessus les Bohémiens consentirent à la réunion, qui ne put toutefois s'effectuer d'une manière authentique et générale, qu'après que l'indomptable opiniâtreté des Thaborites et des Orphelins eût fini par leur destruction.

Mais sitôt que la division se fut mise dans la secte, ceux-ci se rendirent de jour en jour plus odieux aux habitans de Prague leurs anciens fauteurs. Dès l'année 1434, ils vinrent assiéger la ville neuve. Ils en furent repoussés, avec une grande perte, le jour de l'Ascension. Le dimanche d'après la Fête-Dieu, le siége de Pilsen étant levé, aussi-bien que celui de Prague, et toutes les forces des séditieux se trouvant réunies, ils livrèrent une bataille rangée à l'armée nationale de l'administrateur, à qui les catholiques avaient joint leurs armes. Ces forcenés essuyèrent une défaite égale à la fureur désespérée de leur attaque. Les deux Procopes y furent tués, la plus grande partie des Thaborites et des Orphelins restèrent sur le champ de bataille, et les prisonniers que l'on fit encore au nombre de plusieurs milliers, furent traités comme des bêtes féroces, qui n'épient que le moment de déchirer la main qui les fait vivre. On distingua cependant entre les scélérats naturalisés par une longue habitude à tous les genres de forfaits, une foule de paysans séduits qui étaient venus nouvellement de leurs campagnes se ranger aveuglément sous les mêmes drapeaux.

On fit publier par un héraut d'armes, que les guerriers accoutumés à suivre les Procopes au milieu des hasards, eussent à se séparer des lâches, parce qu'on voulait employer ces braves gens à une expédition glorieuse qui leur fît mériter un traitement digne d'eux. On vit aussitôt s'avancer de toute part, et en très-grand nombre, des groupes de sauvages

de haute stature, d'une carrure énorme, les cheveux hérissés, la barbe démesurément longue, le regard sombre et farouche, tout noircis par le soleil, tellement durcis par les vents et les frimas, la peau si rude et si raboteuse, que le fer semblait s'y devoir émousser. Tel est au moins le portrait que nous en a tracé Enée Sylvius ou Pie II, qui les avait vus (1). On les répartit dans un grand nombre de granges, comme pour les y enrôler; et quand ils y furent entrés, on en ferma les portes, et on y mit le feu, ajoute le même auteur, pour les punir du mépris qu'ils faisaient de la religion depuis si long-temps. Il aurait pu prétexter d'une manière plus analogue aux lois, les meurtres, les ravages et les incendies qu'ils avaient multipliés sans nombre; mais sans parler de la mauvaise foi dont on usa à leur égard, et que rien ne peut excuser, n'était-ce point ici le cas où saint Augustin, conformément à l'esprit de l'église, nous enseigne qu'en faveur de la multitude, et sur-tout d'une multitude confuse et attroupée avec précipitation, il faut moins avoir égard à la sévérité de la loi, qu'à la douceur de l'évangile?

Sigismond, qui ne s'oubliait pas, accourut à ces nouvelles, et se fit reconnaître pour roi par tous les Bohémiens, même par le peu qui restait de Thaborites. Quelque temps après, dans une diète régulière assemblée à loisir, et sous les auspices du concile, dans la ville d'Iglaw en Moravie, l'administrateur que ces peuples s'étaient donné, les barons du royaume, les députés de Prague et des autres villes, firent publiquement leurs soumissions à leur nouveau souverain, et furent reçus en paix. Roquesane représentant, avec quatre autres prêtres, tout le clergé du parti, promit solennellement à l'église romaine l'obéissance qu'il garda si mal par la suite. Le lendemain tous les Bohémiens et les Moraves furent absous, par les envoyés du concile, de l'anathème, et de toutes les autres censures qu'ils avaient encourues. Sigismond, soit par trop

(1) Hist. Boh. c. 51.

d'empressement à recouvrer l'héritage de ses pères, soit par la crainte dont il prétendait s'affranchir quand son autorité serait établie, leur accorda beaucoup d'autres faveurs que n'avoua jamais le concile.

Cette assemblée s'occupait sur-tout à défendre les droits dont elle soupçonnait toujours le chef de l'église d'en vouloir dépouiller le corps. Eugène déjà sommé juridiquement de révoquer, sous un terme fixe, les bulles contraires au concile, pressé continuellement par l'empereur Sigismond, étonné du cours inattendu qu'avait pris l'affaire des Hussites, et de la faveur qu'acquérait le concile; frappé de toutes ces considérations, Eugène craignit de passer pour indifférent aux vrais intérêts de l'église, et prit le parti de plier un peu ses idées sur celles de Bâle. Il consentit, après avoir encore défendu le terrain pied à pied, et il prescrivit en particulier qu'on n'entamât les grands articles de la réformation que quand il y aurait au concile soixante et quinze prélats revêtus du caractère épiscopal; enfin, il consentit que le concile se tînt à Bâle (1): mais le décret rendu pour cela portait simplement qu'on y travaillerait à l'extirpation des hérésies de Bohême et à la pacification des états chrétiens, sans faire aucune mention de la réforme. Par une autre bulle, à la vérité, il chargea ses légats de travailler, avec le concile, à la réformation de l'église dans tous ses membres: mais cela ne satisfit point encore les pères, qui craignaient que les légats ne fussent seuls arbitres de la réformation, et qui d'ailleurs ne voyaient point dans la bulle la clause alors réputée de si grande valeur, c'est-à-dire, la liberté de réformer l'église dans son chef, aussi-bien que dans ses membres.

Ces réserves, tout implicites qu'elles étaient, révoltèrent l'assemblée. On n'y était point du tout d'humeur à se relâcher, ni à se maintenir par la voie des tempéramens; on voulait, ou tout emporter, ou tout rompre, en observant néanmoins les formes d'usage, et en tenant cette marche froide

(1) Rain. an. 1439, n. 5 et 6.

et compassée, qui ne va que plus efficacement à son but. Le 19 de Février, dans la dixième session composée de quarante-six prélats, on requit qu'Eugène fût déclaré contumace. Dans la onzième, tenue le 27 Avril, après avoir exalté l'utilité des conciles généraux, on le menaça de suspense et de déposition, s'il s'opposait à leur célébration. La douzième session, qui fut différée jusqu'au 13 de Juillet, devait tenir lieu de la troisième monition à Eugène, qu'on y représenta comme un pontife scandaleux et mal intentionné pour l'église. C'est pourquoi on lui ordonnait, sous peine de suspense, de révoquer ses premières bulles dans l'espace déjà donné de soixante jours, et de reconnaître que le concile était légitime depuis son commencement. On abolit ensuite toutes les réserves, on rétablit les élections, et l'on exposa la manière dont elles se doivent pratiquer, soit dans les cathédrales, soit dans les abbayes.

Tout étant ainsi disposé, on entendit les promoteurs, touchant la contumace du pape, dans la troisième session qui se tint le 11 de Septembre. Le décret de suspense fut dressé; et déjà l'évêque de Lectoure en avait commencé la lecture, quand les nonces d'Eugène, incidentant sur la forme, alléguèrent que les soixante jours qu'on lui avait donnés pour révoquer ses bulles, n'étaient point expirés. Il s'en fallait en effet deux jours à compter de la session précédente, qui était censée tenir lieu de troisième monition. Le duc de Bavière, chargé de la protection du concile en l'absence de l'empereur, et les magistrats de Bâle, appuyèrent les nonces, et le résultat fut qu'on accorderait encore au pape trente jours de délai. Sigismond qui se trouva le 7 Novembre à la quatorzième session, fit étendre le terme à trois mois.

Le pontife n'en attendit point l'expiration. Sur la fin de cette même année 1433, la réconciliation se fit, au moins pour un temps, entre lui et le concile, toutefois encore après bien des altercations, bien des marches et des contre-marches, et des variations sans nombre, que la délicatesse des circonstances

présentes, et plus encore les appréhensions de l'avenir, ne manquèrent pas d'occasionner : mais enfin l'accord se conclut ; le pape approuva purement et simplement le concile, et confirma généralement tout ce qu'on y avait statué depuis l'ouverture (1). On révoqua de part et d'autre les décrets offensans et désavantageux qu'on avait portés réciproquement; et de nouveaux légats envoyés au concile, qui jusque là ne les y avait voulu recevoir qu'en leur privé nom, furent admis à y présider avec le cardinal Julien, qui lui était encore tout dévoué. Ces nouveaux représentans du chef de l'église étaient les cardinaux de Sainte-Sabine, d'Albane, de Sainte-Croix et de Saint-Marc, avec l'archevêque de Tarente, l'évêque de Padoue et l'abbé de Sainte-Justine : les trois derniers étaient simplement constitués pour tenir, en cas d'absence, la place des cardinaux-présidens.

Depuis l'accord, on vit les pères arriver au concile en bien plus grand nombre qu'auparavant. On en compta cent à la dix-septième session ; et depuis la quinzième jusqu'à la vingt-quatrième, le concile parut beaucoup plus tranquille. Ces dix sessions furent au moins les jours sereins du concile de Bâle, qui n'y usa point contre le pape des voies odieuses de la contrainte et de la procédure : mais il restait un levain d'aigreur ou de mésintelligence, un fond de méfiance réciproque qui perça dans mille rencontres, et que tous les palliatifs ne purent empêcher de faire enfin sa triste éruption.

Les deux partis cherchèrent séparément à s'épauler de la faveur des souverains divers de la chrétienté, qui tout en s'intéressant pour le concile et le rétablissement de la discipline, ne soutenaient pas l'idée révoltante des procédures intentées contre le vicaire de Jesus-Christ. Charles VII, du sein des embarras que les Anglais ne cessaient pas de lui susciter, écrivit aux pères de Bâle, qu'il était effrayé de la menace étrange de suspense faite au souverain pontife de l'église universelle, et du terme fatal de

(1) Conc. t. VIII, p. 1172. Conc. Hard. t. IX, p. 1113.

soixante jours ; qu'il les conjurait, par les entrailles de la divine miséricorde, de ne point pousser ainsi le premier pasteur ; au péril de voir ces poursuites aboutir au schisme (1). Hélas ! ajoutait-il, nous frémissons encore au seul souvenir de la cruelle division qui a si long-temps affligé l'église. Que serait-ce donc s'il venait à se rallumer l'affreux incendie qu'on eut tant de peine à éteindre (2) ? Les autres princes de l'Europe, spécialement le roi d'Angleterre, les ducs de Bourgogne et de Savoie, le doge de Venise, l'empereur même et les électeurs de l'empire, s'exprimèrent à peu près de même sur cette étrange suspense du chef de l'église.

Le duc Philippe III de Bourgogne, fils si différent de son factieux père, qu'il fut surnommé le Bon, puissant par ses grands domaines et ses grandes alliances, sage, vertueux, plein de piété, était l'un des princes qu'Eugène avait le plus à cœur d'attacher à ses intérêts. Il fit au duc un présent conforme à ses pieuses inclinations. Il lui envoya la sainte hostie, qui se conserve encore dans la sainte chapelle de Dijon. Il y joignit un bref, portant qu'il l'avait tirée de sa propre chapelle ; que par l'attentat d'un homme sacrilége, elle avait été percée de plusieurs coups de couteau, et qu'en ces endroits elle était teinte de sang (3). On assure qu'elle ne se corrompt point ; qu'au moins elle ne l'était pas quand on en fit l'examen il y a environ cent ans, et qu'elle conserve encore, sans corruption, une seconde hostie qu'on met par-derrière pour la soutenir. On raconte aussi plusieurs merveilles opérées par son moyen. Il est constant que le roi Louis XII crut lui devoir le recouvrement soudain de sa santé après une communion, et qu'en reconnaissance, il donna la couronne de son sacre à l'église où est gardée cette relique adorable.

Jusque là le duc de Bourgogne n'avait eu que peu d'envoyés au concile de Bâle ; aussitôt après, il re-

(1) Ampliss. col. t. VIII, p. 633. (2) Ibid. p. 627. (3) Boulien, Remarq. sur la sainte hostie de Dijon. Rain. an. 1433, n. 27.

vêtit de ce caractère six évêques et quatre abbés, sans compter les docteurs et les seigneurs laïques. Les autres souverains parurent aussi prendre plus à cœur ce qui s'y passait; et telle fut sans doute, avec le concours d'un bien plus grand nombre de prélats qu'auparavant, la cause du genre de ménagement qu'observèrent alors les pères à l'égard du pape. La quinzième session, qui se tint encore dans l'année 1433, le 26 de Novembre, on ne fit que des règlemens très-sages, concernant la célébration des conciles provinciaux et des synodes diocésains. Quant à la seizième, tenue le 5 Février de l'année suivante, on y révoqua solennellement tout ce que de part et d'autre on avait fait de contraire à la bonne intelligence. Toutefois les légats survenus pour présider au concile, n'y furent admis que le 24 Avril, dans une congrégation générale, après avoir encore été obligés de jurer, mais en leur privé nom seulement, et non pas en celui du souverain pontife, qu'ils donneraient leurs avis suivant les règles de la conscience, qu'ils observeraient un secret exact, qu'ils ne s'éloigneraient point de Bâle sans la permission du concile, qu'ils travailleraient pour son honneur et sa conservation, qu'ils en maintiendraient les décrets, et spécialement celui qui avait été renouvelé de Constance, touchant la puissance coactive des conciles généraux sur les papes, en ce qui regardait la foi, l'extirpation du schisme et la réformation de l'église dans son chef, aussi-bien que dans ses membres.

Dans la dix-septième session qui se tint le surlendemain, et où l'on vit cent prélats mitrés, les nouveaux légats furent admis enfin à présider conjointement avec le cardinal Julien, mais sans aucune juridiction coactive, et avec obligation de suivre la méthode observée jusque là par le concile, et d'expédier les actes en son nom et sous son sceau. Il paraît que ces ministres pontificaux tardèrent peu à se dégoûter d'une présidence si limitée et si mortifiante, puisqu'ils ne voulurent point assister à la dix-huitième session, qui se tint deux mois après la dix-septième.

Alors

Alors on confirma de nouveau, beaucoup plus par humeur que par nécessité, les décrets de Constance touchant la supériorité des conciles généraux sur les papes. C'était pour la cinquième fois qu'on en revenait à cette montre affectée de prééminence.

La session suivante présente un incident plus remarquable encore, puisqu'il fournit par la suite le dénouement de cet interminable démêlé (1). Un des objets du concile œcuménique étant la réunion des Grecs, les deux partis qui divisaient l'église latine s'efforçaient chacun de se donner du relief par cet endroit. Le pape Eugène et le concile de Bâle envoyèrent l'un et l'autre à Constantinople, et l'un et l'autre aussi en reçurent des envoyés. Les Grecs, au défaut d'une place de leur domination, demandaient au moins, et avec une persévérance inébranlable, quelque ville maritime ou voisine de la mer, en Italie, pour le lieu de l'assemblée. La demande était favorable aux vues du pape, qui l'appuyait autant que le concile y mettait d'opposition. Cependant comme c'était un coup de partie pour l'un ou pour l'autre d'avoir au moins en apparence l'église d'orient de son côté, le concile ne voulant pas marquer moins de zèle qu'Eugène pour l'union des deux églises, convint avec les envoyés de Grèce, le 7 de Septembre, à la dix-neuvième session, que si leur maître ne voulait point absolument agréer la ville de Bâle, on accepterait l'endroit qui lui plairait davantage (2). Ce point d'observation, dont l'utilité ne se fera pas sentir durant tout le cours de l'année 1435, est important pour la suite d'une affaire si compliquée.

Le concile fit cette année-là des règlemens exemplaires de discipline. Les ecclésiastiques, publiquement concubinaires, furent déclarés déchus du droit de percevoir les fruits de leurs bénéfices pendant trois mois, et si à ce terme ils n'avaient pas renvoyé leurs concubines, privés de tous leurs bénéfices, et inhabiles à en obtenir de nouveaux; et le concubi-

(1) Conc. t. IX, p. 1117. (2) Amplis. Collect. t. VIII, p. 767.

nage public, aux termes de cette sévérité judicieuse, ne devait pas s'imputer seulement à ceux qui seraient convaincus ou par sentence, ou par leur aveu, ou par la notoriété du fait, mais à tous ceux qui, après avoir été avertis, ne se seraient pas séparés des femmes suspectes. Il leur fut encore défendu de garder chez eux les enfans provenus de ce honteux commerce. Ensuite on spécifie, pour la paix des consciences, les excommuniés qu'on serait tenu de fuir; savoir, ceux qui seraient nommément dénoncés, ou qui auraient encouru si manifestement cette censure, qu'il ne leur resterait aucun moyen plausible de tergiverser et de s'en défendre. On statua aussi contre les interdits jetés trop facilement, contre les appels frivoles en faveur de la possession triennale des bénéfices, sur la révérence due aux fêtes et aux églises, sur la célébration publique ou privée des saints offices, et généralement sur tout ce qui peut contribuer à la dignité et à la régularité du culte divin.

Il sortit de la vingt-unième session tenue au mois de Juin, des décrets qui furent moins généralement applaudis. Contre les remontrances des légats et le sentiment de plusieurs pères de considération, mais de l'avis du grand nombre, on abolit les annates, les déports ou premiers fruits, et sans nulle exception, toutes les redevances qui allaient au pape ou à des prélats inférieurs, sous prétexte de collation, de confirmation, d'investiture, d'expédition en matière de bénéfices, de dignités ecclésiastiques et d'ordres sacrés, nonobstant toute coutume, privilége ou statut contraire. On menaça les contrevenans des peines marquées par les canons contre les simoniaques; on déclara nuls tous les engagemens contractés à cet égard, et l'on ajouta que si le premier pontife, plus obligé qu'aucun autre à observer et à maintenir les canons, donnait atteinte à celui-ci, il serait déféré juridiquement au concile.

Les légats, dans leurs représentations, insistèrent particulièrement sur le contre-temps des circonstances, et sur ce qu'on n'avait rien statué contre ces

relâchemens prétendus dans les différens conciles qui s'étaient célébrés depuis leur établissement. Ce moyen de défense, il en faut convenir, n'avait pas bonne grâce. Les prélats se plaignaient sur-tout des entraves où les papes avaient tenu les derniers conciles par rapport à la réforme des prérogatives, des translations, des délais sans nombre et sans fin; après quoi, Rome semblait déjà se prévaloir de leur silence à ce sujet. D'un autre côté cependant, les circonstances ne pouvaient pas être plus mal choisies pour faire cette énorme réduction aux revenus pontificaux; et les pères, aux yeux des fidèles qui le sentaient, avaient tout l'air de vouloir amener de force le pape à leurs fins, en déprimant tant l'autorité que la dignité du siége apostolique. Eugène, sans cesse vexé par le duc de Milan, Philippe Visconti, et poussé depuis peu à toute outrance, resserré et comme emprisonné dans Rome par les généraux milanais, courant risque à chaque instant d'être livré par les Romains ennuyés de cette guerre ruineuse, ou même par de traîtres gagés, comme le complot en était déjà fait, il s'était échappé secrétement en habit de moine, avait descendu précipitamment le Tibre dans une barque, où il fut assailli de pierres et de flèches par des furieux qui le reconnurent du rivage; puis sur une galère qu'il rencontra heureusement à Ostie, il s'était retiré à Pise, et peu après à Florence (1): là, après la commisération du moment, et les vaines démonstrations d'un attachement stérile, dénué des choses les plus nécessaires, n'ayant rien emporté de son palais abandonné à la rapacité romaine, privé du revenu de tous les domaines de l'église envahis ou ruinés, peu s'en fallut qu'il ne fût réduit à mendier de porte en porte. Comme le ressentiment d'une injure atroce fait presque oublier les offenses plus légères ou moins récentes, Eugène dans l'accablement des maux que lui faisait le duc de Milan, écrivit de Florence aux pères de Bâle, que le fond de son ame, que tous ses

(1) Blond. iij, dec. 5 et 6. Antonia tit. 22, c. 10.

vœux et ses desseins étaient de se tenir uni avec eux par les liens d'une charité parfaite ; qu'il leur conservait, sans altération, les sentimens de tendresse qu'un bon père a pour ses enfans, et que sa plus douce consolation était de se promettre une cordialité semblable de leur part ; que les démêlés précédens n'avaient laissé aucun nuage dans son esprit ; qu'après tout, la dispute avait simplement roulé sur la forme et les moyens, et non pas sur la substance de la bonne œuvre, qu'on voulait également de part et d'autre. Telle fut, ajoutait-il, l'apparente division de saint Paul et de saint Barnabé, tous deux animés également du zèle de l'évangile. Ensuite avec cet épanchement de cœur, et cette diffusion même de style qui suppose la réciprocité d'intérêt, il leur racontait les cruelles extrémités où l'avaient réduit la violence du duc de Milan et la connivence des Romains.

Eugène ignorait encore quelles étaient à son égard les dispositions du grand nombre des prélats, ou des docteurs de Bâle, qui prirent à la vérité quelque part à ses derniers chagrins, mais qui n'en travaillaient pas cependant avec moins d'activité à l'amener de gré ou de force au terme où ils le voulaient. Ils envoyèrent à son secours les cardinaux Nicolas Albergati et Jean de Cervantès, pour contenir les Italiens, qui révéraient singulièrement la haute probité du saint homme Albergati, ou du moins pour démentir le duc de Milan, qui feignait d'agir de concert avec le concile. Il est des observateurs qui prétendent que ce pieux cardinal, alors premier légat du saint siége à Bâle, et fort zélé pour la dignité du chef de l'église, ne fut renvoyé au delà des monts que par la crainte que le concile avait de son zèle et du crédit que lui donnait sa vertu.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, qu'on ne peut guère tirer que du secret des cœurs et des intentions, Eugène, par l'attaque la moins déguisée, fut bientôt convaincu de la détermination fixe du concile. Les pères lui firent signifier en forme, avec le rétablissement des élections, la suppression des

annates et des autres redevances qui allaient à la chambre apostolique. Leur commissaire, simple docteur en droit canon, nommé Jean Bachenstein, harangua longuement et très-fortement en présence du pape, se plaignit hardiment que les décrets du concile n'étaient point observés à Rome, et fit en particulier des reproches offensans au pontife, sur ce qu'il attirait encore une infinité de causes à son tribunal. Eugène, piqué sans doute autant que surpris, se contint néanmoins, et répondit froidement qu'il s'expliquerait par ses nonces. Bientôt il envoya vers les pères, et fit à son tour une multitude de plaintes, parmi lesquelles il n'oublia point de récriminer contre l'empressement du concile à s'emparer de toutes les affaires tant communes qu'importantes, tant particulières que générales.

En effet, rien n'égalait l'activité sans réserve et sans borne de cette assemblée. Les débats chaque jour renaissans entre deux prétendans à un même bénéfice, étaient des affaires capitales pour ces représentans de l'église universelle. On les vit entrer jusque dans les rivalités monastiques, académiques, canoniales; maintenir, entr'autres, un chanoine de Troies, contre les conclusions de son chapitre, dans la jouissance entière de sa prébende qu'il ne desservait pas (1). Ses absences furent excusées pour la diligence avec laquelle il s'était rendu au concile, où, quoique peu nécessaire, il avait paru des premiers; ce qui, joint à bien des traits semblables, fit dire souvent qu'il suffisait de parvenir à s'incorporer à cette assemblée, pour en obtenir tout ce qu'on voulait, et même pour écraser les parties avec lesquelles on plaidait. Sigismond lui-même, retiré de Bâle après la dix-septième session, se plaignit beaucoup de la fermentation qui régnait en ce lieu, et de l'étendue qu'on y donnait aux occupations de tout genre, sans épargner ce qui regardait beaucoup plus la puissance impériale que celle du sacerdoce (2).

(1) Amplis. Coll. t. VII, p. 937. (2) Append. in edit. act. Bienn.

Le concile entreprit cependant une affaire temporelle qui lui attira de justes éloges, comme infiniment importante au bien de l'église, et digne de toute l'application d'un concile œcuménique. Le pape Eugène voulut avoir part à cette grande œuvre, c'est-à dire, à la réconciliation de Charles VII et du duc de Bourgogne, qui déconcertait tous les efforts de l'Angleterre, et devait mettre fin aux troubles de la France. On convint d'un congrès qui se tiendrait à Arras; on y invita le roi d'Angleterre, avec tous les princes qui pouvaient y prendre intérêt, et chacune au moins des puissances directement intéressées ne manqua point d'y envoyer ses agens. Le saint cardinal Nicolas Albergati s'y trouva comme légat du pape, et Hugues de Chypre comme légat du concile, l'un et l'autre avec une suite nombreuse de prélats et d'autres ecclésiastiques : mais ces ministres de l'église, chargés de l'office de simples médiateurs, devaient rester neutres entre les parties, et balancer avec impartialité les propositions qui se feraient de part et d'autre. Ils ne purent qu'applaudir à celles de la cour de France, qui offrit d'abandonner au roi d'Angleterre tout ce qu'il possédait en Guyenne, avec la Normandie toute entière, sauf néanmoins l'hommage au monarque français. Les plénipotentiaires anglais rejettèrent ces offres avec une hauteur que l'événement montra bien plutôt inspirée par la présomption que par une juste estime de soi-même; ils n'exigèrent rien de moins que la cession de la couronne de France, n'en laissant à l'héritier légitime, qu'ils nommèrent toujours par mépris Charles de Valois, que ce qu'il possédait alors tant en deçà qu'au delà de la Loire : les légats du pape se récrièrent d'une voix unanime contre le projet révoltant de ravir au fils de tant de rois le trône de ses ancêtres. Les Anglais mécontens se retirèrent, et l'on continua la négociation avec le duc de Bourgogne.

Philippe le Bon, que le cri du sang paternel et la fatalité des circonstances avaient moins induit qu'entraîné dans cette querelle; Philippe, bon parent, bon français, et sur-tout prince vraiment chrétien,

souffrait beaucoup depuis quelque temps de voir employer sa main, ou du moins ses forces, à déchirer sa patrie, et à dégrader le diadème de ses ancêtres. La paix entre le monarque et le duc se conclut avec d'autant plus de facilité, que le souverain consentit en quelque sorte à recevoir la loi du vassal, assuré qu'il était par là de la faire bientôt lui-même à tous les ennemis du royaume. La délivrance de la capitale fut huit mois après le fruit de cette réconciliation, et peu à peu toutes les parties de l'empire français rentrèrent sous les lois de leur maître naturel; ce qui fit autant d'honneur qu'il causa de joie au pape Eugène et au concile de Bâle, auxquels on dut presque uniquement le succès d'une affaire également importante et difficile. Le cardinal Julien, quand il l'eut appris, s'écria dans l'assemblée des pères, que le concile eût-il duré vingt ans, et n'y eût-on rien fait autre chose, devrait sembler très-court.

La conduite de cette négociation, ménagée en commun, fit diversion aux querelles de Bâle durant une bonne partie de l'année 1435 : mais on reconnut dès le commencement de la suivante, que dans les cœurs ulcérés à un certain point, si le venin de l'aigreur peut encore demeurer assoupi, l'éruption n'en est ensuite que plus violente. On fit alors des plaintes plus longues et aussi animées que jamais, sur les différens points de réforme qu'on avait proposés sans effet dans les conciles précédens, sur les réserves et les expectatives, aussi-bien que sur les annates, sur les causes d'appel en cour de Rome, sur la dispensation des indulgences, sur les offices de la chancellerie et de la pénitencerie, sur les dispenses, les exemptions, les commendes, les décimes, et sur tous les abus que l'esprit de discussion et de censure avait relevés dans ces différentes matières. Il fut impossible de statuer en détail sur tant d'objets, dans la vingt-troisième session où ils s'agitèrent le 25 de Mars; pour les réformer en substance, et comme pour trancher d'abord tous les abus dans leur racine, on donna des règles pour le choix des papes et des

cardinaux. Après avoir déterminé l'ordre et la police des conclaves, on spécifia les qualités qui seraient requises pour être élu pape, les sermens particuliers qu'on leur ferait faire à la profession de foi le jour de leur couronnement, et les monitions qui leur seraient faites chaque année sur leurs devoirs essentiels. Pour le cardinalat, on ne devait choisir que des hommes mûrs, éclairés, d'une sagesse reconnue, expérimentés dans les affaires ecclésiastiques, tirés indistinctement de tous les états chrétiens, rarement des maisons souveraines, et jamais neveux des papes ou des cardinaux. On ordonnait encore que leur nombre serait irrévocablement fixé à vingt-quatre. Cette session remonta les têtes comme elles l'étaient avant les négociations d'Arras; et la suivante, en ramenant l'affaire des Grecs, donna lieu, le 18 d'Avril, au dernier éclat.

On a vu que les pères étaient convenus en termes exprès, que si l'on ne pouvait engager l'empereur de Constantinople à s'en tenir à la ville de Bâle pour y traiter de la réunion, ils accepteraient l'endroit que voulait ce prince. Depuis cet arrêté fait à la dix-neuvième session plus d'un an et demi auparavant, le conflit perpétuel d'autorité entre le pape et le concile, et les tentatives isolées de l'un et de l'autre, du côté de Constantinople, avaient occasionné bien du changement dans les affaires et dans les esprits. Sans entrer dans ce labyrinthe de députations multipliées et rivales, de sollicitations contraires, de négociations, de subtilités et d'intrigues, il suffira de savoir qu'enfin le concile avait déjà désigné la ville d'Avignon pour y entendre les Grecs. Le 14 d'Avril, dans la vingt-quatrième session, où l'on prétend qu'il ne se trouva que vingt-trois prélats, dont dix seulement étaient évêques, et qui ne laissa pas de publier des indulgences plénières, le grand nombre des assistans tint invinciblement pour la ville d'Avignon, ou du moins ne voulut entendre au choix d'aucune ville plus à la portée et plus conforme à la demande des Grecs. Mais ce grand nombre, dit Augustin Patrice dans sa rédaction des actes de Bâle, n'était que la

populace du concile (1). Il ajoute que pour grossir la multitude, on admit à l'assemblée une foule de prêtres de campagne, et de bas officiers attachés au service des prélats. De là, le cardinal Julien, auparavant si opposé à Eugène IV, trembla pour les droits du saint siége même, et reprit vivement les intérêts du souverain pontife.

Parut alors ce phénomène presque inexplicable, ce contraste de tant de vertu et de tant d'opiniâtreté qu'offrit dans sa personne et sa conduite Louis d'Alleman, cardinal-archevêque d'Arles, qui prit à cette époque la haute autorité qu'il ne quitta plus, tandis qu'il y eut à Bâle quelque ombre de concile. Il avait quitté secrétement la cour de Rome, s'était jeté dans une galère génoise, et s'était venu joindre aux pères de Bâle, enchanté du projet de réforme qui les rendait célèbres, et qui le séduisit au point de conniver, de présider à la trame, à la consommation, à la prolongation la moins déguisée du schisme. Il était donc encore nécessaire l'exemple tant de fois donné et tant de fois insuffisant, afin de bien inculquer, et que la vertu plus ferme qu'éclairée n'est qu'un écueil pour les grandes places, et qu'on ne doit pas juger de la doctrine ou de la foi par les plus apparentes vertus, mais bien de la vertu par les principes de la foi et la doctrine de l'église.

On n'avait rien prononcé de définitif pour les Grecs dans la vingt-quatrième session; la vingt-cinquième, tenue le septième jour de Mai 1437, après bien des courses d'occident en Grèce, et de Grèce en occident, mit le comble à la mésintelligence, et rendit la division désormais irrémédiable. On y porta deux décrets contradictoires, dont le premier avait pour auteurs les légats du pape, et les personnages du plus grand poids dans l'ordre de la prélature. Il y était statué que les Grecs s'assembleraient, ou à Florence, ou à Udine dans le Frioul, ou dans quelque autre ville d'Italie à leur bienséance. Le gros de l'assemblée au contraire, composé, comme on

(1) Conc. t. IX, p. 1131.

l'a vu, d'un amas confus de clercs, et de bas officiers érigés en pères du concile, prononça, par l'organe de son président le cardinal d'Arles, que l'assemblée des Grecs et des Latins se tiendrait ou à Bâle, ou à Avignon, ou en Savoie; qu'on irait prendre à Constantinople les députés de la Grèce, et qu'ils seraient obligés de se laisser conduire à l'un de ces trois endroits. Les deux factions ayant ainsi rendu ces décrets contradictoires, et aucune des deux ne voulant céder, le débat devint encore plus vif quand il fut question d'apposer les sceaux. Cependant les présidens respectifs, pour moyen de conciliation, imaginèrent de constituer trois commissaires qui jugeraient le différent, et qui firent sceller le décret des prélats attachés au pape, à ce que dit Augustin Patrice. L'archevêque de Palerme au contraire, dans l'ouvrage qu'on lui attribue sur ce sujet, dit qu'ils firent sceller le décret du parti opposé à Eugène, et que le premier décret ne fut scellé que par la manœuvre de quelques faussaires qui forcèrent clandestinement le dépôt où se gardait le sceau du concile; sur quoi plusieurs critiques se perdent en des discussions aussi problématiques que superflues. Un vice de plus ou de moins dans un procédé qui ne fut tout entier que le résultat de la cabale et de la zizanie, doit nous sembler d'autant plus indifférent, qu'il ne s'y agissait en aucune manière de l'enseignement de l'église.

La même ardeur qu'on avait mise au décret, et à l'apposition des sceaux, on la mit de part et d'autre à rechercher les Grecs. Les légats, et la partie du concile qui tenait pour le pape d'une part, et de l'autre, la multitude confuse qui lui était opposée, envoyèrent à Constantinople pour en ramener l'empereur et les prélats représentans de l'église orientale: mais les partisans du pape gagnèrent de vîtesse, et arrivèrent près d'un mois avant leurs compétiteurs. Ce n'était pas encore pour ceux-ci le plus grand désavantage. Les Grecs prenaient d'ailleurs peu de confiance dans un concile contredit par le premier pontife. Ceux d'entre eux qui n'avaient que

des vues politiques, n'espéraient pas grand secours de ces prélats tout prêts à rompre avec leur chef, peu puissans par eux-mêmes, et désaprouvés, à bien des égards, par leurs souverains. Ceux qui aspiraient sincèrement à rentrer dans l'unité catholique et la voie du salut, craignaient de ne sortir d'un schisme que pour retomber dans un autre.

Cette seconde disposition, qui paraît avoir été constamment celle de l'empereur Jean Paléologue, deuxième du nom, fut encore fortifiée par les exhortations de George de Trébizonde, personnage aussi distingué par l'éminence de sa doctrine et l'élévation de ses sentimens, que par la noblesse de son extraction. Il lui écrivit de ne point se lier avec un concile qui par ses décrets uniques et ses manœuvres scandaleuses contre Eugène, vrai successeur de Pierre, témoignait clairement n'aspirer qu'au schisme, afin de transporter le pontificat en France ou en Germanie; que le peuple de prêtres et de clercs attroupés à Bâle, devrait moins se nommer un concile, qu'un conciliabule d'impies et un repaire de brigands; qu'il lui serait d'ailleurs bien honteux de se rendre à l'endroit marqué, sans sa participation pour un concile œcuménique, lui successeur des empereurs, qui, après le pontife romain, avaient toujours eu la première part à la célébration des conciles; qu'il renvoyât donc à leur concile prétendu les émissaires de la cabale, et que, sans balancer, il allât célébrer le saint et légitime concile avec le chef des pasteurs, autrement qu'il ne ferait qu'augmenter la division dans l'église, dont il témoignait désirer si vivement l'union (1).

Paléologue suivit ce conseil, dont il reconnut la solidité avant son départ, les députés du concile s'étant démasqués eux-mêmes, et lui ayant dit, comme ils le voyaient résolu à monter les galères envoyées par Eugène, qu'en arrivant auprès de ce pontife, il le trouverait précipité de la chaire apostolique. L'empereur n'en fut que plus affermi

(1) Edit. Pontan. post hist. Pharan.

dans sa résolution, que soutint encore l'assurance qu'on lui donna de la détermination du souverain pontife à présider en personne au nouveau concile. Il s'embarqua sur les neuf galères qu'on lui avait envoyées bien armées et bien équipées, avec le despote Démétrius son frère, le patriarche de Constantinople, vingt autres prélats, évêques ou archevêques, environ autant de députés du second ordre, les uns et les autres choisis dans toute l'église grecque pour la suréminence de leur mérite, et une suite nombreuse qui montait à sept cents personnes. Les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, avaient commis formellement quelques-uns de ces prélats pour les représenter au concile. Après une navigation longue et assez fâcheuse, tous arrivèrent à Venise le 9 de Février 1438.

On n'épargna rien pour leur faire une entrée magnifique (1). Le lendemain de leur arrivée, dimanche de la Septuagésime, le doge et le sénat allèrent recevoir l'empereur dans le Bucentaure, tout éclatant d'or et de soie, suivi de douze galères superbement équipées, et d'une infinité de gondoles qui couvraient au loin toute la mer, tandis qu'un peuple immense bordait la côte et tous les passages. Après que Paléologue, assis dans sa galère sur un trône magnifique, eut reçu les devoirs que le doge et les sénateurs lui rendirent en grande cérémonie, il passa sur leur bord, et ayant mis le doge à sa droite, et Démétrius son frère à sa gauche, il entra dans la ville par le grand canal, au bruit de toutes sortes d'instrumens, des cloches de toute la ville, et des acclamations de tout le monde. Le pape informé de l'arrivée du prince, l'envoya complimenter par le cardinal Albergati, accompagné du marquis de Ferrare, Nicolas d'Est, qui lui déféra le commandement dans sa ville et dans tous ses états. L'empereur le remercia avec de grands témoignages de sensibilité, et de son côté envoya deux abbés et trois seigneurs à Ferrare pour rendre ses devoirs

(1) Conc. t. XIII, p. 19 et 903.

au pape. Les abbés ne firent qu'une inclination en saluant le souverain pontife ; les laïques fléchirent le genou : mais tous refusèrent de se prosterner pour le baisement des pieds, coutume encore tout-à-fait inconnue aux Grecs.

Comme le concile était ouvert depuis le mois de Janvier, l'empereur s'empressa de partir quelques jours même avant le patriarche, extrêmement avancé en âge, s'arracha le 28 de Février aux honneurs dont on le comblait à Venise, et remonta le Pô jusqu'à Francolin, à une demi-lieue de Ferrare, où le marquis d'Est se retrouva, au moment de la descente, pour lui renouveler ses offres : là, Paléologue monta sur un cheval bai superbement enharnaché ; puis au milieu de tous les cardinaux et d'une grande multitude d'autres prélats qui étaient venus au devant de lui hors de la ville, il y entra le 4 de Mars, sous un dais magnifique porté par les enfans et les plus proches parens du marquis. Il fut ainsi conduit jusqu'au palais du pape, arrivé depuis peu de Bologne. Tous ceux qui l'accompagnaient mirent pied à terre à la première porte, lui seul demeurant à cheval pour traverser les cours, jusqu'à la porte de la salle où était le pontife. Il descendit alors, et le pape averti à point nommé quitta son trône, et vint à sa rencontre, en mesurant si bien ses pas, qu'ils se rencontrèrent au milieu de la salle. Eugène l'embrassa tendrement, et lui présenta sa main, que Paléologue s'empressa de baiser avec respect. Il le conduisit à sa chambre, et le fit asseoir à sa gauche, où tous les princes, avec les cardinaux, vinrent lui rendre leurs honneurs. Après quelque temps d'entretien, il le fit conduire, avec la même pompe, dans le palais qu'on lui avait préparé, et où on le traita avec toute la grandeur et la somptuosité qui convenait à son rang auguste.

Trois jours après l'entrée de l'empereur, le patriarche, avec une partie des évêques et des métropolitains, arriva par eau dans un vaisseau magnifique du marquis de Ferrare. Comme on n'avait point

envoyé de cardinaux au devant de lui, mais seulement quelques évêques, il passa le reste du jour dans son vaisseau, jusqu'à ce qu'on eût réglé tout le cérémonial de sa réception d'une manière qui répondît à son zèle pour maintenir la dignité de son rang, le premier de l'église orientale. Tout fut arrangé dans cet intervalle; et le lendemain quatre cardinaux, accompagnés de vingt-cinq évêques, d'un grand nombre d'officiers du pape, et du marquis d'Est avec ses enfans et le corps de la noblesse, allèrent le recevoir à la descente du vaisseau, lui présentèrent, et aux personnes de sa suite, les chevaux qu'on leur avait préparés, et entre deux cardinaux, il avança jusqu'à la porte de l'une des ailes du palais, où il mit pied à terre; de là, traversant une suite de salles et d'antichambres, il fut conduit à la chambre secrète, où le souverain pontife, qui n'avait pas voulu rendre cette audience publique, l'attendait assis sur un trône fort élevé, et ayant à sa droite les cardinaux sur des siéges beaucoup plus bas. A l'arrivée du patriarche, on ouvrit la porte, et on le fit entrer, accompagné seulement de six métropolitains des plus distingués de la Grèce. Le pape le voyant approcher, se leva, l'embrassa, se remit sur son trône, et le fit asseoir, à sa gauche, sur un siége semblable à ceux des cardinaux. Les six métropolitains furent pareillement admis au baiser, et rangés à la gauche du patriarche, mais debout, ainsi que les autres Grecs, qu'on fit entrer six à six les uns après les autres, et dont on proportionna l'accueil à leurs qualités respectives. Les évêques et les principaux officiers de l'église de Constantinople furent admis au baiser de la main et de la joue; les autres ecclésiastiques firent une profonde inclination, et les laïques baisèrent à genou les pieds du pontife. Quelques jours après, on s'occupa de soins plus sérieux.

Aussitôt que le pape Eugène s'était vu assuré des Grecs, approuvé qu'il était d'ailleurs des meilleures têtes de Bâle, et voyant les restes de ce concile décidés à ne plus observer de ménagement, il avait

repris courage du sein de l'adversité, et par une bulle du 17 de Septembre, il avait transféré cette assemblée tumultueuse à Ferrare, avec des modifications cependant. Le concile ne devait se tenir uniquement en ce dernier lieu, qu'après que les Grecs seraient arrivés; et à tout événement, on pouvait durant trente jours, à compter depuis cette bulle de translation, s'occuper à Bâle de l'affaire des Bohémiens, qui avaient alors des ambassadeurs en cette ville: mais il s'en fallut bien que ces tempéramens inspirassent de la modération à cette assemblée sans chef et sans ordre. Parfaitement acéphale dès la vingt-sixième session, et n'ayant plus qu'un chef de pur appareil, elle avait renouvelé contre le pape et les cardinaux son procédé favori de l'ajournement à comparaître sous soixante jours, avec un long détail de griefs ou d'injures contre le pape. Depuis cette époque jusqu'à l'arrivée des Grecs à Ferrare, il y eut à Bâle session sur session, outrage sur outrage envers le chef de l'église. Casser la nomination d'un cardinal, supprimer les bulles de Rome, contumacer Eugène, le déclarer suspens tant au spirituel qu'au temporel, avertir les princes et le clergé qu'ils eussent à ne plus lui rendre obéissance, tous ces excès furent l'ouvrage de quelques mois, et de cinq sessions.

Dans la trente-deuxième, tenue le 24 de Mars 1438, comme le vicaire de Jesus-Christ, à la tête du concile de Ferrare, avait déjà frappé de censures tous ceux qui osaient encore tenir à Bâle des assemblées ecclésiastiques, ils osèrent à leur tour fulminer contre le concile uni avec le chef de l'église, et le traiter de conventicule schismatique. Déjà cependant il s'y trouvait environ quatre-vingts évêques, et deux mois après il y en eut plus de cent quatre-vingts, en y comprenant les Orientaux, qui avec les Latins formèrent enfin le concile général des deux églises le 9 d'Avril 1438. Il s'était tenu auparavant deux sessions, qui ne sont pas comptées dans les actes romains du concile, parce qu'il n'y fut pas question du différent entre les deux églises qui en faisait l'objet

capital. Par la même raison, cette première assemblée des prélats grecs et latins n'est pas encore comptée au nombre des sessions en règle ; elles ne commencèrent proprement que six mois après : les Grecs attentifs à leurs intérêts temporels, autant qu'aux spirituels, voulaient attendre la fin des démêlés de Rome avec Bâle, et la réunion de tout l'occident, qui leur fournirait alors de plus grands secours.

On ne laissa pas de faire au jour marqué l'ouverture du concile œcuménique, le premier où ce souverain pontife, à la tête des évêques latins, eût assisté en personne avec l'empereur et les patriarches d'orient. C'est ce qui occasionna d'abord quelque difficulté par rapport à l'ordre des séances. Le pape souhaitait que son trône fût placé en chef au milieu de l'église, et l'empereur prétendait occuper cette première place, à l'exemple de Constantin et de Marcien, qui l'avaient eu aux conciles de Nicée et de Calcédoine : mais l'affaire s'arrangea sans beaucoup de peine, après qu'on eut représenté à Paléologue que le pape n'avait pas assisté en personne à ces anciens conciles. Chacun prit sa place dans l'ordre suivant. Sur un trône illuminé, devant le milieu de l'autel, on mit le livre de l'évangile entre les chefs des apôtres saint Pierre et saint Paul. Du côté droit, nommé communément côté de l'évangile, était la chaire apostolique, et un peu au-dessous, le trône de l'empereur latin, quoiqu'absent ; après quoi suivaient les siéges des cardinaux, au nombre de huit ou neuf, parmi lesquels siégeaient deux patriarches latins, celui de Jérusalem après le premier cardinal, et celui d'Aquilée après le dernier, puis les archevêques et les évêques selon l'ancienneté de leur ordination. Du côté de l'épître, l'empereur des Grecs était dans son trône vis-à-vis celui de l'empereur latin, puis la chaire du patriarche de Constantinople et des autres patriarches orientaux ; savoir, Philotée d'Alexandrie, représenté par Antoine d'Héraclée, et par Grégoire, confesseur de l'empereur ; Dosithée d'Antioche, représenté

représenté par Marc Eugénie d'Ephèse, et par Isidore de Kiovie en Russie ; Joachim de Jérusalem, représenté par Denis de Sardes et Dosithée de Monembasé ; ensuite les métropolitains Dorothée de Trébizonde, Métrophanes de Cyzique, Bessarion de Nicée, Macaire de Nicomédie, Dorothée de Mythilène, celui des Géorgiens, avec un de ses évêques, et plusieurs autres moins dignes de remarque. Le bas de l'église était rempli par les généraux d'ordres, les abbés, les docteurs, et beaucoup d'autres ecclésiastiques ; le haut était occupé par les notaires et les autres officiers du concile. Aux pieds du trône de l'empereur grec, qui avait à son côté son frère Démétrius, étaient placés les ambassadeurs de Trébizonde, du grand duc de Moscovie, du prince des Géorgiens, des despotes de Servie et de Valachie, et les principaux officiers de l'empire. Les ambassadeurs des princes latins étaient assis de même près du trône de l'empereur d'occident.

Tout cet arrangement ayant été convenu, on s'assembla dans l'église de Saint-George, la plus grande de Ferrare, et l'on y déclara, de concert avec les Grecs, que le concile œcuménique y était ouvert pour l'union des deux églises. Le patriarche de Constantinople, vieillard plus qu'octogénaire, et retenu chez lui par une indisposition, donna ses lettres de consentement. On ne fit rien de plus ce jour-là ; on accorda même quatre mois de délai à ceux qui devaient se rendre au concile, dont les opérations ne devaient commencer qu'à ce terme. Il fut ensuite différé jusqu'à six mois, sans qu'on témoignât beaucoup plus d'empressement à y venir. Le roi de France, ceux d'Espagne et les princes d'Allemagne, quoique bien décidés à reconnaître toujours Eugène IV pour vrai pape, jugèrent à propos de ne point lui envoyer leurs évêques, afin d'employer leur médiation avec plus de succès entre ce pontife et les pères de Bâle.

Toutefois, pour ne point perdre de temps, Eugène proposa de préparer au moins les voies à la réunion,

en éclaircissant par des conférences préliminaires les principaux articles de controverse qui tenaient les Orientaux séparés de l'église latine. Le cardinal Julien, homme docte et habile, qui entra fort avant dans cette affaire, et sembla vouloir effacer les impressions que sa première conduite avait données à la cour pontificale, réduisit les points de dispute à la primauté du pape, à la procession du Saint-Esprit, à l'usage des azymes, et au purgatoire; ensuite il pressa fort les docteurs de la Grèce d'entrer en lice sur ces différens objets. Ceux-ci remettaient toujours à le faire jusqu'à ce que le concile, composé de deux partis qui divisaient l'occident, tînt en paix ses sessions réglées. Tout ce qu'on put obtenir, ce fut d'agiter celui des articles où les deux églises se rapprochaient davantage. Les Grecs, ainsi que les Latins, tenaient la foi du purgatoire, ou d'un lieu destiné à purifier les ames des justes morts coupables de fautes légères, ou redevables à la divine justice pour des péchés griefs insuffisamment expiés. Ils confessaient encore qu'elles étaient purifiées et délivrées par les sacrifices, les prières, les aumônes et les autres bonnes œuvres des fidèles; mais ils voulaient que tout leur châtiment consistât dans les ténèbres, la tristesse, la privation de la vue de Dieu, et non pas dans la peine du feu, qu'ils prétendaient n'avoir lieu dans l'enfer même qu'après la résurrection des corps. Quoi qu'il ne parût pas difficile de concilier deux sentimens, où de part et d'autre le fond du dogme se trouvait en sûreté, la dispute ne produisit point cet effet, qui, de même que la docilité sur les autres points de différent, ne put être le fruit que des délibérations publiques et de la vertu attachée à l'autorité divine des conciles.

Pour trouver quelque voie de conciliation entre le pape Eugène et les pères de Bâle, ou du moins pour obvier aux suites d'une mésintelligence qui faisait languir la discipline dans la plupart des églises, le clergé de France, avec le roi Charles VII et les grands du royaume, tint à Bourges une assemblée très-fameuse encore de nos jours, quoique le

statut principal en ait été anéanti par le concordat de François I. C'est là que fut dressée la pragmatique-sanction, toujours si chère depuis aux Français, dont quelques-uns l'ont nommée le rempart de leur église. Elle comprend vingt-trois articles tirés des décrets de Bâle, avec les sages modifications qui convenaient tant aux usages du royaume qu'aux circonstances critiques où se trouvait tout le monde chrétien. On y reconnut l'autorité des conciles œcuméniques, supérieure à celle des papes; on y abolit les annates, les réserves, les expectatives, la multiplicité des censures et des appellations à Rome, les jugemens ecclésiastiques hors du royaume; et ce qui mérite ici le plus d'attention, on y rétablit les élections canoniques. La plupart de ces règlemens ont été maintenus par le concordat, qui n'a totalement éteint que les élections, bien dégénérées alors de leur ancienne pureté, et sujettes à une infinité d'abus auxquels d'illustres prélats de l'église même de France ont jugé ce remède convenable (1).

Tant que les Gaules, et l'on peut dire à peu près la même chose des autres régions, tant que les Gaules furent soumises aux empereurs romains, ces maîtres du monde, surchargés des soins d'une domination sans borne, ne s'ingéraient point dans le détail des changemens infinis de titulaires dans les évêchés et les abbayes, peu riches alors, ou du moins peu considérables dans l'ordre politique. Mais les conquérans, qui des provinces romaines se firent autant de royaumes, ayant appelé les prélats à leur conseil, et leur ayant donné, avec les titres d'honneur et les grands domaines, une puissante influence dans les affaires d'état, n'en obtinrent pas seulement le pouvoir réciproque d'entrer dans bien des affaires de la hiérarchie, mais se montrèrent fort jaloux de bien connaître, et de s'attacher ceux qu'ils admettaient ainsi à la partici-

(1) Marc. de Corde, p. 886 et seq.

pation de leur propre puissance : tant il est dangereux que l'église, en acquérant un bien étranger, ne perde quelque partie de ses avantages naturels. Cependant ni le clergé, ni le peuple n'étaient encore privés du droit d'élire leurs pasteurs ; ils étaient seulement obligés de n'en point élire qui ne fussent connus du roi, et qui n'eussent obtenu son agrément. C'était au moins la méthode suivie sous les princes religieux, tels que Charlemagne et Louis le Débonnaire : car avant eux, souvent les rois nommaient de pleine autorité les évêques ; et depuis, malgré le rétablissement des élections fait différentes fois sous leur bon plaisir, et à condition qu'ils les confirmeraient, il arriva souvent qu'ils ne s'en tinssent point à cette prérogative, et qu'il s'introduisît des abus qui occasionnèrent de grands troubles dans l'église et dans l'état. Depuis la translation des papes en deçà des monts, les rois et le clergé de France se trouvaient également frustrés de leurs plus beaux droits à la collation des bénéfices, par les réserves, par les expectatives, par tous les expédiens inventés à Avignon pour en disposer avant même qu'ils fussent vacans. C'est ce qui attacha sur-tout les Français au concile de Bâle, si ardent en particulier pour cette partie de la réforme; c'est ce qui leur en fit emprunter presque tous les règlemens de la pragmatique-sanction. On croira sans peine que ce concile ne manqua point de l'approuver.

En Allemagne, aussi-bien qu'en France, on prit tout de nouveau en considération les démêlés du chef de l'église avec les pères de Bâle. L'empereur Sigismond, non moins inhabile à conduire sa femme que ses armées, était mort le 9 Décembre en Moravie, où il avait été contraint de s'enfuir de Prague, tout malade qu'il était, dans la crainte d'une sédition préparée par cette impératrice débauchée, qui sans front, comme sans mœurs, intrigua, son mari vivant, afin de se remarier avec le roi de Pologne à peine sorti de l'enfance. Sigismond avait marié Elisabeth sa fille et son héritière avec Albert II,

duc d'Autriche, qui fut élu pour l'empire le 20 Mars de cette année 1438. Ce fut dans la diète tenue pour ce sujet à Francfort, que les princes électeurs délibérèrent sur les décrets et les censures contraires que publiaient réciproquement le pape Eugène et le concile de Bâle. Ils arrêtèrent que l'Allemagne garderait la neutralité, et que les églises y seraient gouvernées suivant le droit ordinaire; ce qui déplut également au pape et au concile. Après son élection néanmoins, Albert se déclara pour le concile, et ordonna aux ambassadeurs nommés par Sigismond, de se rendre à Bâle. Il voulait même que les décrets en fussent observés en Allemagne; mais les princes demandèrent du temps pour s'y déterminer. On tint en conséquence plusieurs assemblées en différens lieux d'Allemagne. On envoya différentes ambassades au pape, qui parut se prêter aux voies de conciliation; on envoya de même vers le concile; et ces ambassadeurs allemands furent soutenus par des Français, par des Italiens, par les envoyés mêmes du duc de Milan si contraire à Eugène. La médiation fut presque entièrement inutile auprès d'une multitude entraînée par l'impétuosité du cardinal d'Arles, par cette aveugle roideur de vertu qui ne contribue pas moins que le vice à la subversion et au scandale. Tout ce qu'on y put gagner, ce fut que le concile surseoirait pendant quelques mois au jugement du pape, sans interrompre cependant les instructions de procédures, ni les dépositions de témoins qui se faisaient contre lui.

Enfin le temps marqué pour reprendre le concile de Ferrare étant près d'arriver, sans qu'il vînt aucun évêque de Bâle, ni presque d'ailleurs, et les Grecs voyant, au cours des affaires, qu'une attente plus longue serait inutile, ils se déterminèrent à tenir des sessions solennelles, après que le pape leur eut encore fait entendre que là où il se trouvait avec l'empereur et le patriarche de Constantinople, les vicaires des autres patriarches, et les cardinaux ou les premiers prélats d'occident, tous y ayant été dûment convoqués, là était véritablement l'assem-

blée de l'église universelle (1). Comme ils témoignèrent craindre que les évêques latins, bien plus nombreux que les grecs, ne l'emportassent par le nombre seul des suffrages, on leur promit que chacun dirait simplement et paisiblement son avis pour éclaircir les matières, et que pour la décision, on userait de tous les tempéramens que la sûreté du sacré dépôt pourrait permettre.

On nomma donc six théologiens de part et d'autre; et parce que le pape était retenu chez lui par la goutte, on s'assembla dans la chapelle de son palais, qui était fort spacieuse, avec le même ordre et le même appareil qu'on avait tenu les sessions préliminaires dans la grande église de Saint-George. Les pères étaient placés devant le livre d'évangile, les Latins près du pape, et les Grecs près de leur patriarche. Le cardinal Julien, André, dominicain parvenu à l'archevêché de Rhodes, Louis, évêque de Forli, tiré de l'ordre de saint François, et Jean de Montenegro, provincial des Frères Prêcheurs de Lombardie, furent ceux qui se distinguèrent le plus entre les Latins. Parmi les Grecs choisis dans toute la nation pour la montrer avec avantage, on remarqua sur-tout la science et l'éloquence, la maturité jointe au feu de la jeunesse, la modestie, la droiture de Bessarion, archevêque de Nicée, le flux de paroles et la souplesse d'esprit de Marc, archevêque d'Ephèse, la probité d'Isidore, archevêque de Kiovie, le raisonnement et l'érudition de Michel Balsamon, grand bibliothécaire de l'église de Constantinople. Nicolas Secundin, placé entre les prélats des deux nations, pour écrire en latin ce qui se disait en grec, était si versé dans les deux langues, qu'il rendait sur le champ dans l'une tout ce qui s'était dit dans l'autre.

On avança peu néanmoins par une marche si bien ordonnée, et fournie par de si habiles personnages. Le point de controverse concernant la foi du Saint-Esprit, fut seul proposé à Ferrare; il y fut encore

(1) Conc. t. XIII, p. 34 et seq.

réduit de plus de moitié, savoir, à la simple insertion que l'occident en avait faite dans le symbole. Toutefois après quinze sessions, à ne compter que de la reprise du concile au 8 d'Octobre, on n'avait point fait cesser les reproches que les Grecs faisaient aux Latins d'avoir altéré jusqu'aux premiers monumens de la foi chrétienne. Avant d'entrer en dispute, Marc d'Ephèse demanda que l'on commençat par lire les définitions des saints pères, afin de reconnaître quelle était de la doctrine des Grecs ou des Latins, celle qui s'y trouverait la plus conforme. On lut en effet, non pas les définitions entières des sept premiers conciles, ce qui eût duré trop long-temps, mais ce qu'elles avaient de relatif à la question proposée, et spécialement la défense faite par le concile d'Ephèse de rien ajouter au symbole. Par un ménagement réciproque, on ne cita rien des conciles qualifiés contradictoirement de huitième général, ni de tous ceux qui avaient été tenus pour et contre Photius. Après qu'on eut bien examiné les autres conciles, comme les Grecs accusaient encore les Latins d'altération ou d'addition dans le symbole, l'archevêque de Rhodes leur prouva que ce qu'ils appelaient ainsi, n'était ni un changement, ni une addition proprement dite, mais une simple explication des principes évidemment conforme à l'évangile, qui est la source du symbole. Il établit ce moyen sur le témoignage des pères grecs, en particulier de saint Chrysostome, et sur ces paroles du fils de Dieu dans l'évangile : *Tout ce qu'a mon père est à moi* ; d'où il conclut que si le père est le principe d'où procède le Saint-Esprit, le Fils aussi est nécessairement le même principe. Or, il est certain, reprit-il, que ces sortes d'explications, qui ne sont qu'une déclaration plus étendue de la vérité contenue dans le symbole, ne sont pas du tout défendues, et quoiqu'on les appelle additions, en tant qu'exprimées par plus de paroles, elles ne le sont pas véritablement ; au moins peuvent-elles s'insérer dans le symbole par l'autorité de l'église, quand elle les juge propres à l'instruction des fidèles.

L'archevêque conclut de là, que la défense des pères ne tombait que sur les additions contraires à la croyance une fois définie, et non pas sur celles qui lui donnent le développement convenable, puisqu'eux-mêmes avaient ajouté au symbole des apôtres dans le concile de Nicée, et au symbole de Nicée dans les conciles d'Ephèse et de Calcédoine; que les apôtres ayant pu déduire des principes généraux de la foi, les dogmes particuliers qui y sont contenus; qu'ayant inféré, par exemple, l'unité de l'église de ces mots, *un seul Seigneur*, *une seule foi*, le même pouvoir appartenait a leurs successeurs que Jesus-Christ a promis d'assister jusqu'à la consommation des siècles; que s'il n'était pas permis d'ajouter au dogme par cette voie d'exposition, il ne serait plus possible de proscrire les hérésies naissantes; que pour cela on ne pouvait point accuser d'imperfection les premiers symboles, très-parfaits quant à la vérité et la sûreté de la foi, mais non pas quant aux notions distinctes, qui ne peuvent résulter que du développement des principes; que les Grecs eux-mêmes, depuis les conciles d'Ephèse et de Calcédoine, avaient ajouté à celui de Constantinople ces paroles, *qui est descendu des cieux*, et celles-ci, *selon les écritures*; que dans le deuxième concile de Nicée, ils avaient entendu, sans réclamation, une formule de foi, portant en termes exprès que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; qu'ils avaient reçu, sans réclamer davantage, avec Photius même, auteur de leur schisme, différentes lettres des pontifes romains qui contenaient la même vérité : d'où il apparaissait que cette explication ne s'était pas faite à l'insçu des Grecs, comme ils s'en plaignaient, quoique le siége apostolique, ajouta-t-il, aurait pu en user ainsi, sans outre-passer ses droits. Comme il n'est point de concile légitime suivant les auteurs mêmes de la Grèce, à moins qu'il n'ait été célébré avec le consentement de ce premier siége, tout décret au contraire doit avoir son effet sitôt qu'il émane d'un concile assemblé et approuvé par l'autorité aposto-

lique, soit que les évêques d'orient et d'occident tout ensemble, soit que les uns ou les autres l'aient célébré séparément.

Bessarion et Marc d'Ephèse répondirent à l'archevêque de Rhodes, que toute addition de mots ou de choses, explicative ou ampliative, était indistinctement défendue; qu'on pouvait bien expliquer la foi, et même en insérer les explications dans les définitions synodiques, mais jamais dans le corps du symbole; qu'on avait pu le faire jusqu'au concile d'Ephèse, mais que ce sage concile l'avait défendu en termes formels; qu'au reste, cette défense eût été visiblement inutile, si elle ne fût tombée que sur les choses contraires à l'ancienne foi, puisqu'un pareil attentat avait toujours été défendu. L'évêque de Forli répliqua, et qu'il n'y avait, et qu'il ne pouvait y avoir aucune loi qui ôtât ce pouvoir à l'église, revêtue, comme elle l'était par Jesus-Christ même, de toute l'autorité de cet Homme-Dieu pour l'instruction des fidèles, selon les temps et les rencontres; qu'une telle défense ne pouvait regarder que les particuliers qui voudraient de leur chef faire ces sortes d'additions.

Le cardinal Julien, avec le provincial des Dominicains de Lombardie, revint encore sur ce décret du concile d'Ephèse, et l'expliqua par les circonstances où il avait été porté. Charisius, prêtre zélé de Philadelphie, ayant déféré à ce concile un symbole dressé par les Nestoriens pour tromper les simples, les pères défendirent, sous peine d'anathème et de déposition, de dresser et de faire signer aucune autre confession ou exposition de la foi que celle de Nicée. En même temps néanmoins, ils reçurent de Charisius lui-même un autre symbole conforme à ceux de Nicée et de Constantinople; mais qui n'était ni l'un, ni l'autre, et qui faisait confesser plus expressément, contre les novateurs du canton, le Saint-Esprit consubstantiel au Père et au Fils: d'où les deux docteurs latins tirèrent une conséquence bien naturelle, savoir, que le concile d'Ephèse n'avait point eu d'autre but dans

sa défense, que d'empêcher qu'on enseignât ou qu'on introduisît de nouvelles doctrines. Et à Calcédoine, reprit le cardinal, le pape Léon et le patriarche Flavien ayant été accusés de contrevenir à la défense d'Ephèse, en exposant plus au long les dogmes catholiques, furent pleinement justifiés par le concile, comme ayant moins fait une addition au symbole, que confondu l'hérésie par de sages et salutaires explications; que si l'on ne donnait pas ce sens au concile d'Ephèse, et qu'on en voulût étendre la défense aux pères et aux conciles postérieurs, il s'ensuivrait que l'église ne pourrait pas faire une exposition nouvelle de sa foi contre les nouvelles erreurs; ce que les Grecs eux-mêmes reconnaissaient faux. En finissant, il dit que c'était s'amuser à des contestations frivoles; que le point essentiel et décisif était le dogme des Latins sur la procession du Saint-Esprit; que s'il était faux, on ne devait l'insérer ni dans le symbole, ni dans aucune définition, et que s'il était vrai, on ne pouvait plus douter, après tout ce qu'on avait entendu, qu'il ne pût s'insérer dans le symbole, afin de maintenir en toute sûreté un dogme si long-temps combattu.

Après le discours du cardinal Julien, Bessarion le félicita sur ce qu'il avait saisi le nœud de la difficulté, et avec la candeur qui embellissait tous ses talens, il lui témoigna combien il était satisfait de la justesse de ses conséquences. Cependant il devait encore lui répliquer; mais on ne trouve point qu'il l'ait fait. Il n'en fut pas ainsi de l'intarissable et opiniâtre archevêque d'Ephèse; il recommença une vive et très-longue diatribe contre toute espèce d'addition dans le symbole, à quoi il ne voulait point, sans produire de moyens nouveaux, qu'on ajoutât une seule syllabe. La matière étant épuisée, le reste de la dispute ne fut plus qu'une espèce de joûte, où le cardinal Julien montra une mémoire et une présence d'esprit, qui eussent excité une admiration plus flatteuse, s'il les eût mieux employées. Il reprit par ordre l'immense verbiage du discoureur schismatique, le réduisit à

vingt-huit chefs, et à chacun opposa une foule de passages et d'argumens qui mettaient en poudre tout l'édifice du sophiste. Marc voulant à son tour faire montre de ses forces, rapporta le discours du cardinal à huit chefs, sur lesquels il s'étendit tout de nouveau avec une diffusion si démesurée, qu'elle parut un jeu d'apprêt, soit pour se signaler par le genre d'escrime où il excellait, soit plutôt pour retarder un dénouement qui ne pouvait que le couvrir d'opprobre. Julien lui disputant encore ce pitoyable avantage, et passant les termes de la retenue qu'il prétendait lui inspirer, lui dit avec toute la jactance du pédantisme, qu'à chaque argument qu'il oserait faire, il en opposerait mille. On s'échauffa, on se piqua réciproquement, et il en arriva ce qui provient communément des disputes substituées en matière de foi à la voix pacifique et sûre du corps des pasteurs, c'est-à-dire, qu'on se trouva plus loin de la paix qu'avant d'entamer les conférences nombreuses qui la devaient procurer. Le chagrin succéda : on fut assez long-temps sans se rassembler, et la plupart des Grecs, ennuyés d'ailleurs de la prolongation de leur séjour sous un ciel étranger, ne semblaient qu'aspirer à la rupture entière du concile; ce qui fût indubitablement arrivé, sans le zèle sincère de l'empereur et du patriarche pour l'extinction du schisme.

Pour surcroît de contre-temps, le pape dans ces entrefaites, soit par la crainte réelle de la peste qui assiégeait le voisinage, et qui pouvait gagner Ferrare au sortir de l'hiver, soit plutôt par le besoin où il s'y trouvait d'argent, à quoi les Florentins s'offraient de subvenir s'il transférait le concile chez eux, en fit la proposition, qui redoubla d'abord les mécontentemens : mais par les bornes et la nature même de l'esprit humain, qui, partagé entre deux passions, ne donne à l'une que ce qu'il reprend sur l'autre, le chagrin que ce nouveau déplacement causa aux Grecs, fit diversion à leurs premières plaintes, et amortit peu à peu toute leur sensibilité. La loi impérieuse du besoin fit le reste, moyennant toutefois la

promesse qu'on leur fit de ne point les retenir à Florence au delà de quatre mois. La translation du concile fut publiée le 10 Janvier 1439, dans la seizième et dernière session de Ferrare, où il ne fut question de rien autre chose.

Il y eut encore à Florence, entre les Grecs et les Latins, dix sessions qui n'occupèrent que huit jours au delà du terme marqué, savoir, depuis le 26 de Février jusqu'au 6 de Juillet (1). Le patriarche de Constantinople, accablé de vieillesse et d'infirmités, ne put assister à aucune de ces sessions, où l'on commença par disputer comme à Ferrare, et avec aussi peu de fruit. Tout ce que gagna Paléologue, qui entra lui-même en lice avec le cardinal Julien, ce fut la réputation d'une habileté plus propre d'un théologien que d'un empereur. Le goût de la dispute s'était ranimé. On nomma derechef des athlètes de part et d'autre; les Grecs demandèrent même que cette lutte nouvelle se fît hors des sessions publiques. Le pape refusa fermement d'y consentir, et voulut, si l'on en revenait encore à la controverse et aux discussions, qu'elles se fissent du moins en plein concile. Sur ce pied-là, Jean, provincial des Dominicains de Lombardie, occupa principalement l'arène durant six sessions consécutives, avec Marc d'Ephèse, jusqu'à ce que cet antagoniste confus lui eût abandonné le champ de bataille pour les sessions huitième et neuvième.

L'ayant d'abord fait convenir que procéder c'était recevoir l'être, et que le Saint-Esprit recevait son être du Père, il lui proposa l'objection suivante touchant le fond du dogme, qu'enfin l'on traita sérieusement. L'Esprit-Saint reçoit la procession de celui dont il reçoit l'être : or, il reçoit son être du Fils, puisqu'il n'y a qu'un être en Dieu; donc il en reçoit aussi la procession. Le docteur appuya ce raisonnement d'une foule de passages de l'écriture, et de témoignages des pères grecs, ainsi que latins; il en fit l'application avec dextérité, avec précision,

(1) Conc. t. XIII, p. 223, etc.

d'une manière si juste et si pressante, qu'il réduisit plusieurs fois Marc au silence, nonobstant la volubilité de l'éloquence et les détours de la dialectique qui le distinguaient entre les Grecs mêmes. En conférant sur plusieurs anciens exemplaires apportés de Grèce, un texte décisif, où saint Basile, dans ses livres contre Eunomius, dit expressément que l'Esprit-Saint procède non-seulement du Père, mais encore du Fils, Jean causa bien une autre confusion à l'archevêque d'Ephèse : il lui fit toucher, pour ainsi dire, au doigt et à l'œil la fourbe des Grecs, qui dans quelques exemplaires qu'ils produisaient de leur côté, avaient supprimé le mot de *fils*. Marc demeurant sans repartie, l'empereur prit la parole, et dit qu'il y avait en Grèce beaucoup d'autres exemplaires où ce mot ne s'était jamais lu, et qu'on ne devait pas se prévaloir de ce que la distance des lieux empêchait de les produire. Mais, seigneur, repartit le cardinal Julien, ne deviez-vous point, en partant pour le combat, vous munir de vos armes ? C'est les demander un peu tard, que d'attendre pour cela le fort de la mêlée (1).

Jean revint encore à l'autorité de saint Basile, comme du plus grand poids sur l'esprit des Grecs. Il en produisit beaucoup de passages nouveaux, quelques-uns en particulier de l'homélie sur le Saint-Esprit, où la doctrine des Latins est si clairement énoncée, que Marc d'Ephèse fut mis derechef hors d'état de répondre. L'empereur prit encore la parole ; et comme si le vaincu n'eût gardé le silence que parce qu'il commençait à être ébranlé, Paléologue dit qu'en effet il y avait lieu de douter, et qu'on en délibérerait dans un moment plus opportun. Avisant ensuite aux expédiens pacifiques, il s'arrêta au passage de saint Maxime, où ce père, dans une de ses lettres, parle ainsi du sentiment des Latins sur la procession du Saint-Esprit : Ils ne prétendent pas que le Fils soit la cause du Saint-Esprit, puisqu'ils reconnaissent que le Père est la cause unique des

(1) Antonin. Fit. 22, c. 12.

deux autres personnes, du Fils par la génération; et du Saint-Esprit par la procession; mais ils entendent seulement que le Saint-Esprit procède par le Fils, parce qu'il est d'une même essence. Sur quoi le prince observant que les docteurs latins reconnaissaient sans difficulté que le Père est la seule cause du Saint-Esprit, il proposa aux évêques ses sujets de conclure l'union, moyennant que le concile approuverait la lettre et le sentiment de saint Maxime. Puisque nous étions arrêtés uniquement, leur dit-il, par la crainte que les Latins n'admissent deux principes du Saint-Esprit, à présent qu'ils professent hautement le contraire, tous les blâmes retomberaient sur nous, si nous nous obstinions encore à nous tenir séparés. Tous les prélats de Grèce applaudirent à la proposition de l'empereur, excepté l'archevêque d'Ephèse et celui d'Héraclée.

Du consentement des évêques, il voulut entendre encore une fois le savant provincial des Dominicains; mais paisiblement et sans dispute, afin de lever jusqu'à leurs moindres doutes, et de prendre ensuite à la pluralité de leurs suffrages une dernière résolution. Pour ôter tout obstacle à cet éclaircissement pacifique, il défendit aux archevêques d'Ephèse et d'Héraclée d'y assister. La défense n'était pas nécessaire pour le premier, si mal mené dans les dernières disputes, si confus et si déconcerté, qu'il n'osait plus paraître. Selon quelques historiens (1), il en pensa perdre l'esprit; il en eut au moins quelques accès de délire. On le trouva un jour dans son lit, pleurant et se lamentant de ce que les cardinaux, entrés de nuit par le toit, lui avaient donné mille coups de fouet avec des verges toutes rouges de feu. Telle était la trempe d'esprit de ce héros du schisme, tant le fanatisme a d'affinité avec la démence. Le dominicain Jean, sans antagoniste dans la huitième session, ainsi que dans la suivante, triompha d'abord de ce que Marc abandonnait le combat: mais l'empereur le rappela aussitôt à des pensées plus graves et plus

(1) Joseph. Methon. in tom. XIII, Conc. p. 678.

modestes, en le faisant souvenir qu'on n'était plus rassemblé par un esprit de contention.

Jean reprit le ton de dignité, et posant pour base de ses assertions, la doctrine de saint Basile, il montra que ce père, et les Latins avec lui, tenaient que le Saint-Esprit tire son être du Fils, aussi-bien que du Père; que toutefois le Père est la seule cause du Fils et du Saint-Esprit. Il s'appuya de ces paroles de l'évangile, *le consolateur, l'esprit de vérité, qui procède du Père que je vous enverrai de la part de mon Père*; et il insista particulièrement sur ces mots, *que je vous enverrai*; ensuite il rapporta une quantité de témoignages des papes saint Léon et saint Grégoire, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Augustin, et de beaucoup d'autres saints docteurs. Il reprit le même sujet de la tradition et de l'autorité, dans la neuvième session, et montra que les textes du nouveau testament dont s'autorisaient les Latins, avaient été pris dans le même sens par tous les Grecs qui vivaient dans le troisième, le quatrième et le cinquième siècles, long-temps avant le schisme de Photius; que leur doctrine avait été regardée unanimement comme très-orthodoxe par les Grecs aussi-bien que par les Latins; que de tous ceux même de la Grèce qui avaient parlé de la procession du Saint-Esprit, plusieurs avaient dit en termes formels ou en termes équivalens, qu'il procède et reçoit l'être du Père et du Fils; plusieurs, qu'il procède du Père par le Fils, ce qui revenait au même; quelques-uns, qu'il procède du Fils et par le Fils, et aucun, qu'il procède seulement du Père: ce qui serait indubitablement arrivé, ajouta-t-il, s'il était faux qu'il procédât du Fils. Récapitulant enfin tout ce qui s'était dit dans les discussions précédentes, il remit sous les yeux la substance de toutes les preuves, de toutes les objections. Il parla de la sorte, dans ces deux sessions, huit heures entières, avec toute l'érudition, la sagacité et la force imaginable; puis donna par écrit le précis de son discours, afin que les Grecs, comme ils le désiraient, pussent l'examiner à loisir dans une assemblée particulière de leur nation.

Les avis y furent très-partagés, les uns ne voyant plus rien à désirer pour embrasser l'union, et les autres la reculant par toutes sortes de chicanes, ou par une aveugle résistance qu'ils ne se donnaient pas la peine de motiver. Marc d'Ephèse, qui n'avait plus d'adversaire en tête, avait repris tout son courage et son arrogance insultante; il rejeta avec mépris le dogme des Latins, et alla jusqu'à le qualifier d'hérésie (1). Bessarion au contraire s'abandonnant aux impressions de la vérité et de la droiture de sa conscience, dit qu'il ne fallait plus que rendre gloire à Dieu; qu'il reconnaissait de bonne foi, dans la doctrine romaine, celle des anciens pères de la Grèce; que si quelques-uns d'entr'eux avaient parlé d'une manière obscure, on devait les expliquer par ceux qui s'étaient énoncés clairement; qu'il était honteux de n'avoir plus qu'à dire vaguement avec Marc d'Ephèse, que les œuvres des pères grecs avaient été corrompues par les Latins, comme si l'on ignorait que tous les anciens exemplaires en ont été tirés de la Grèce, et transcrits par les Grecs eux-mêmes; qu'il est d'ailleurs de toute nécessité de concilier ensemble les docteurs de l'église d'occident et ceux de l'orient; que si en quelques passages ils semblent contraires les uns aux autres, il faut, par la suite de l'enseignement, montrer comme une chose nécessaire à la foi, que ces contradictions ne sont qu'apparentes; enfin, que si les Grecs, avant le concile, étaient excusables dans leur éloignement de l'église romaine depuis que la lumière avait lui si abondamment à leurs yeux, ils ne pouvaient plus se tenir séparés sans crime. Ce Grec, plein de droiture et de générosité, sembla craindre qu'un caractère si étranger à sa patrie ne lui attirât que des revers s'il y retournait. Il resta dans le centre de la catholicité, où il fut élevé dans la suite à la dignité de cardinal, et ne se distingua pas moins par sa dextérité dans un genre tout nouveau d'affaires, que par sa doctrine et sa piété éminente. George Scholarius,

(1) T. XIII, Conc. p. 563, 592 et seq.

sénateur

sénateur très-versé dans la théologie, appuya le sentiment de Bessarion, et insista sur la fausseté du point d'honneur qu'on mettrait encore à ne point changer de parti depuis que des lumières nouvelles montraient clairement la vérité. Il fit, pour avancer l'union, jusqu'à trois discours, qui, avec plusieurs autres, prononcés de même par les Grecs au concile de Florence, annoncent une grande supériorité de génie, et sur-tout de culture, sur les orateurs latins du même temps. Nous nous bornons cependant au peu d'analyses que nous en avons présentées jusqu'ici. Déjà peut-être ont-elles paru longues, vu l'aridité d'une matière si abstraite; mais elles nous ont paru devoir indispensablement entrer dans notre plan, qui nous oblige à fournir des notions justes sur tout ce qui appartient au dogme.

Les discours de Bessarion et de George Scholarius, comme celui du provincial dominicain, furent remis aux Grecs, afin qu'ils y fissent leurs observations. Ils y employèrent plus de deux mois, pendant lesquels ils examinèrent sur-tout le docteur latin avec toute l'exactitude de la jalousie nationale. Enfin, comme il n'y avait plus d'éclaircissemens à demander, il fut question de prendre un parti. L'empereur voulant absolument terminer cette affaire, et voyant que les conférences, les discussions, les controverses ne finissaient rien, il alla trouver le chef de l'église, qui lui persuada de prendre la voie de l'autorité, comme la seule établie de Dieu, pour fixer en matière de religion l'instabilité de l'esprit humain. On convint d'assembler de part et d'autre dix personnes, pour opiner chacune sur les moyens les plus propres à terminer sans retardement. On se proposa réciproquement des formules de croyance; on se rapprocha autant qu'on le put faire, sans donner atteinte au sacré dépôt; et quand l'empereur vit l'affaire au terme où la condescendance et la prudence de concert la demandaient, il fit assembler tous ses prélats chez le patriarche, pour donner leurs voix, et former la décision à la pluralité des suffrages.

Le vertueux patriarche, tout occupé du dernier

compte qu'il se sentait près de rendre au souverain juge, et déterminé, comme il s'en expliqua, à se réunir au siége apostolique, quand l'empereur même ne prendrait pas ce parti, commença par opiner d'une manière raisonnée et motivée savamment. Puisque les pères, tant de l'orient que de l'occident, dit-il, enseignent en quelques endroits que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, et en d'autres qu'il procède du Père par le Fils, ce qui signifie la même chose, toutefois, sans me servir de cette expression, *du fils*, je prononce qu'il procède du Père par le Fils, entendant par là que le Fils est cause dans la procession du Saint-Esprit. Je ne m'en tiens pas moins uni aux Occidentaux, qui disent que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; mais je ne prononce pas ni qu'on doive ajouter ces paroles au symbole, ni que nous devions changer nos rites en recevant l'union. Après le patriarche, l'empereur dit qu'il reconnaissait le concile de Florence pour œcuménique, et que se croyant obligé en conscience à suivre le sentiment du plus grand nombre des pères, il s'y soumettait avec une entière docilité, sans toutefois que l'occident obligeât les Grecs à rien ajouter au symbole, ni changeât rien à leurs rites. Isidore de Russie, Bessarion de Nicée, l'archevêque même d'Héraclée, ci-devant contraire à l'union, presque tous les vicaires des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, et d'autres évêques au nombre de dix, donnèrent leur consentement dans cette première assemblée. Les contradicteurs les plus opiniâtres furent Marc d'Ephèse et Sophrone d'Anchiale. Dans une assemblée nouvelle tenue peu après, tous enfin, à l'exception du seul archevêque d'Ephèse, reconnurent unanimement que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils, comme lui étant consubstantiel; ils confessèrent même qu'il procède du Père et du Fils, comme d'un seul principe et d'une seule substance, et par une seule spiration ou production. Cependant il y eut encore quelques difficultés de part et d'autre sur les formules diverses qu'on dressa dans les deux partis pour énoncer cette

doctrine, et spécialement sur ces mots, *par le fils*, auxquels s'étaient arrêtés les Grecs : mais ceux-ci donnèrent enfin une déclaration qui satisfit pleinement les Occidentaux.

Il ne s'agissait plus que de convenir sur les autres articles, savoir, la primauté du pape, la manière d'offrir le saint sacrifice et le purgatoire. On s'accorda sans peine sur les deux derniers, à condition qu'on ne spécifierait pas la nature des peines du purgatoire, et que les Grecs reconnaîtraient que la matière du sacrifice est changée au corps de Jesus-Christ par les seules paroles de la consécration, indépendamment de la prière qu'ils y ajoutaient. Quant à la primauté, ils ne la voulaient reconnaître qu'en général, et non point à l'effet spécial d'y interjeter appel du jugement des siéges patriarcaux, ni de pouvoir célébrer les conciles œcuméniques sans l'empereur et le patriarche. Cette difficulté crut à un tel point, que tout l'accord fut presque rompu. On se rapprocha cependant au moyen des tempéramens et des explications ; et tous les Grecs embrassèrent enfin l'union, et avec une entière liberté, selon le témoignage authentique de Bessarion, qui n'en excepte que Marc d'Ephèse, et l'un de ses disciples, nommé par quelques auteurs George Scholarius, mais bien différent du savant et pieux sénateur du même nom, qui devint dans la suite patriarche de Constantinople.

Cependant le patriarche Joseph était mort, avant les derniers arrangemens, dans les désirs les plus vifs de voir son troupeau réuni avec toute l'église, sous la houlette de Pierre. Il mourut subitement, après s'être exprimé par écrit en ces termes : Joseph, par la divine miséricorde, archevêque de Constantinople, la nouvelle Rome, et patriarche œcuménique. Touchant au terme de mes jours, et tout près de payer la dette commune à tous les mortels, j'écris par la grâce de Dieu, je souscris et manifeste mes sentimens sincères à mes chers enfans ; je crois tout ce que croit et enseigne l'église catholique et apostolique de Notre-Seigneur Jesus-Christ, celle de l'ancienne Rome, et je déclare que j'embrasse tous

les articles de cette croyance. Je confesse encore que le pape de l'ancienne Rome est le père des pères, le souverain pontife et le vicaire de Jesus-Christ, pour assurer la foi de tout le monde ; je crois aussi le purgatoire des ames. Le pape fit faire à un si digne prélat des funérailles magnifiques dans le monastère des Dominicains où il était logé. Les prélats grecs y officièrent selon leur rit, et tous les cardinaux se firent un devoir d'y assister, avec les évêques latins.

On tint enfin le sixième jour de Juillet 1439, la dixième et dernière session réglée du concile général des deux églises, pour la publication du décret qui avait été préparé avec tant de soin. Il était conçu en ces termes, que le cardinal Julien rendit en latin, et Bessarion de Nicée en grec (1) : Eugène, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour servir de monument à perpétuité, du consentement de notre très-cher fils en Jesus-Christ, Jean Paléologue, illustre empereur des Romains, de ceux qui tiennent la place de nos vénérables frères les patriarches, et les autres représentans de l'église orientale, au nom de la sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, avec l'approbation de ce saint concile œcuménique assemblé à Florence, nous définissons ce que tout chrétien doit croire et professer, savoir, que le Saint-Esprit est éternellement du Père et du Fils, qu'il reçoit son essence et son être subsistant du Père et du Fils tout ensemble, et qu'il procède de l'un et de l'autre éternellement, comme d'un seul principe et par une seule spiration, déclarant que les saints docteurs et les pères qui disent que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils, entendent et font connaître par-là que le Fils, aussi-bien que le Père, est la cause selon les Grecs, et selon les Latins le principe de la subsistance du Saint-Esprit ; et parce que le Père, en engendrant éternellement le Fils, lui a communiqué tout ce qu'il a lui-même, à l'exception de la paternité, il lui a donné aussi de toute éternité ce en quoi le Saint-Esprit procède de lui. Nous définissons en-

(1) Conc. t. XII, p. 510.

core que l'explication faite par ces paroles *Filioque*, pour éclaircir la vérité, comme il était nécessaire alors, a été ajoutée au symbole légitimement et avec raison. Nous déclarons de même que le corps de Jesus-Christ est véritablement consacré dans le pain de froment, levé ou azyme, et que les prêtres doivent employer chacun celui qui est d'usage dans son église, soit orientale, soit occidentale; que les ames des vrais pénitens qui sont morts dans la grâce de Dieu, avant d'avoir expié, par de dignes fruits de pénitence, leurs péchés de commission et d'omission, sont purifiés après la mort par les peines du purgatoire, et qu'elles y sont soulagées par les suffrages des fidèles vivans, tels que le sacrifice de la messe, les prières, les aumônes et les autres œuvres pies que les fidèles font pour les autres fidèles suivant les institutions de l'église; que les ames qui n'ont contracté aucune souillure du péché depuis le baptême, et celles qui en ayant contracté les ont effacées pendant leur vie, ou après la mort en la manière que nous venons de dire, entrent aussitôt dans le ciel, et jouissent de la claire vision de Dieu, plus ou moins parfaitement selon la différence de leurs mérites; enfin, que les ames de ceux qui sont morts dans le péché mortel actuel, ou dans le seul péché originel, descendent aussitôt en enfer pour y être punies, quoiqu'inégalement. Nous définissons aussi que le saint siége apostolique et le pontife romain a la primauté sur toute la terre; qu'il est le successeur de saint Pierre, prince des apôtres, le véritable vicaire de Jesus-Christ, le chef de toute l'église, le père et le docteur de tous les chrétiens; que Jesus-Christ lui a donné, dans la personne de saint Pierre, le plein pouvoir de paître, de régler et de gouverner l'église universelle, ainsi qu'il est expliqué dans les actes des conciles œcuméniques et dans les saints canons; renouvelant en outre l'ordre des canons, concernant les autres patriarches, en sorte que celui de Constantinople soit le second, ou immédiatement après le pape, celui d'Alexandrie le troisième, celui d'Antioche le quatrième, et celui de Jérusalem le

cinquième, sans toucher à leurs droits ni à leurs priviléges.

Ce décret fut signé par le pape, huit cardinaux, les deux patriarches latins de Jérusalem et d'Aquilée, huit archevêques, quarante-sept évêques, quatre généraux d'ordre et quarante-un abbés. Les prélats avaient été en plus grand nombre, même jusqu'à la dernière session; mais comme la signature ne se fit que plus de trois mois après, sans doute à cause des questions qui s'agitèrent depuis, plusieurs déclarèrent d'avance leur sentiment, et partirent incontinent, rappelés par les besoins pressans de leurs églises. Du côté des Grecs, Jean Paléologue s'empressa de signer le premier: il ne fut point imité par le prince Démétrius son frère, qui s'obstina dans le schisme. Ceux qui signèrent les premiers après l'empereur, furent les deux vicaires du patriarche d'Alexandrie, celui de Constantinople étant mort; ensuite le seul archevêque de Russie pour le patriarche d'Antioche, Marc d'Éphèse son autre vicaire persévérant dans le schisme, l'archevêque de Monembase, demeuré seul vicaire du patriarche de Jérusalem par la mort de l'archevêque de Sardes, au nom duquel signa Bessarion, qu'imitèrent différens évêques, commis de même par leurs confrères; puis encore quatorze archevêques, et dix tant abbés qu'ecclésiastiques constitués en dignité. Il est des auteurs qui font monter beaucoup plus haut le nombre des évêques d'orient qui souscrivirent au concile: on le trouve porté jusqu'à quarante-six, soit de l'empire de Constantinople, soit de Trébizonde, de l'Ibérie ou Géorgie, de la Russie, de l'Arménie, d'où il arriva deux métropolitains à Florence avant le départ des Grecs. Il y a toute apparence que l'on compte dans ce nombre les souscriptions qui se firent par procureur.

Avant qu'on se séparât, les Latins demandèrent aux Grecs la raison de différentes observances tout-à-fait particulières à leur liturgie. Les plus étonnantes concernaient le sacrement de confirmation, et l'indissolubilité du mariage. Ruard Tapper, docteur célèbre

de Louvain, assure que les prélats et les théologiens de Grèce quittèrent leurs erreurs touchant la confirmation, et la reconnurent tous pour un vrai sacrement de la loi nouvelle (1); ce que plusieurs d'entr'eux ne croyaient point auparavant. Quant au mariage, ils pensaient qu'il était permis de le dissoudre pour cause d'adultère, et d'en contracter ensuite un nouveau. En vain leur montra-t-on qu'ils s'écartaient en cela, non-seulement de la pratique des Occidentaux, mais de la multitude même de leurs anciens docteurs. Ils n'eurent rien de mieux à répondre, sinon qu'ils n'en agissaient pas ainsi sans de bonnes raisons. On ne les poussa pas plus loin, parce que le concile n'avait pas prononcé formellement sur cette question; mais on vit avec douleur, et les atteintes funestes que le schisme manque rarement de porter à la croyance, et la triste indulgence où réduit le danger d'éteindre le dernier souffle de vie, en enfonçant l'instrument même de la guérison en des plaies si profondes. Le pape voulait encore que Marc d'Ephèse fût traité comme les empereurs chrétiens en avaient usé constamment envers les réfractaires qui ne se soumettaient point aux décisions des conciles. Les évêques de la Grèce s'assemblèrent pour en délibérer, et citèrent ce schismatique opiniâtre, qui courut effrayé vers l'empereur, et le supplia, les larmes aux yeux, de lui donner du temps pour prendre une résolution qui n'eût pas l'air de la contrainte. Paléologue, assez humain, se laissa fléchir, et adoucit les évêques, en leur donnant ces fatales espérances qui renversèrent à Constantinople tout ce qu'on avait fait à Florence.

Il repartit pour la Grèce sur la fin de Juillet, après avoir obtenu d'Eugène, naturellement grand et généreux, beaucoup plus que n'avait promis ce pontife. Outre les frais tant du voyage que du séjour, et les vaisseaux nécessaires pour s'en retourner, il donna vingt mille écus d'or pour le payement de la garnison

(1) Tapp. t. II, art. 12, de Confirm.

de Constantinople, s'obligea d'y entretenir habituellement deux galères et trois cents arbalêtriers, de fournir, en cas de besoin, jusqu'à vingt navires pendant six mois, ou bien dix pendant une année; et si l'on demandait des troupes de terre, de s'employer de tout son pouvoir auprès des princes chrétiens, afin de procurer des forces respectables.

A Bâle cependant, Eugène fut mal récompensé de ce qu'il faisait à Florence. On y tint le 16 Mai de cette même année, la trente-troisième session, où, malgré les oppositions des cours et des plus grands prélats, on prit les conclusions qui préparaient au dernier scandale. On avait dressé préalablement un mémoire, où l'on établissait, comme une chose de principe, que le concile général est au-dessus du pape; qu'il ne peut être dissous, transféré ni prorogé, sans le consentement des pères, et que celui qui contredit ces vérités est hérétique. On y faisait ensuite l'application de ces généralités à Eugène, d'où l'on concluait enfin, particulièrement et comme un point de foi, qu'il était coupable d'hérésie. Les ambassadeurs des princes près du concile, la diète impériale qui se tint en même temps à Mayence, le plus grand nombre des évêques, tout ce qui conservait encore assez de sang froid pour discerner les véritables intérêts de l'église, s'éleva contre une entreprise qui était un acheminement si visible et si rapide au schisme. Nicolas Tudesque, nommé communément Panorme, parce qu'il était archevêque de Palerme, ce protée qui n'eut jamais de forme à lui, et qui prit toutes celles que lui marqua la fortune, avait à Bâle le caractère d'ambassadeur du roi d'Aragon, et se montra l'un des plus ardens défenseurs des droits pontificaux que sa plume trahit par la suite. Il combattit avec autant de force que d'avantage, les principes schismatiques, les raisonnemens rompus, les bévues et l'ignorance passionnée du cardinal d'Arles, qui confondant le pouvoir de juger les consciences, avec celui de juger de la foi, attribuait aux simples prêtres la même autorité qu'aux évêques pour prononcer sur le dogme, et donnait même la

prépondérance au suffrage d'un pauvre prêtre sur celui d'un prélat opulent.

L'archevêque de Palerme au contraire soutenait que ce n'était qu'aux apôtres et aux évêques leurs successeurs que cette puissance avait été accordée (1). Et depuis quand, s'écria-t-il, de simples prêtres ont-ils voix définitive dans les conciles ? Leur état ne les borne-t-il point à donner simplement leur avis ? Il cita ces paroles des pères de Calcédoine : *Un concile est une assemblée d'évêques, et non pas de clercs ;* ce que le bon cardinal d'Arles crut fort bien réfuter, en disant que le nom de clercs devait là s'entendre des simples tonsurés. Mais si Louis d'Alleman était si peu versé dans les antiquités ecclésiastiques, il montra du moins qu'il n'en était pas ainsi de ce qu'il avait autrefois puisé d'érudition et de politique dans les livres de collége. Avançant toujours avec une impétuosité qui le servait mieux que le goût et la raison, il rejeta tous les tempéramens et tous les délais qu'on lui proposa, instruit, disait-il, par l'exemple d'Annibal, qui, au lieu de marcher à Rome incontinent après la bataille de Cannes, avait manqué son coup pour avoir différé au lendemain, et par celui des Gaulois-Sénonois, qui déjà maîtres de cette ville, en furent chassés honteusement, pour s'être laissé amuser autour du capitole : d'où il conclut qu'il fallait mourir pour l'église, comme Curtius était mort pour Rome, et Codrus pour Athènes.

Ces motifs parurent péremptoires à la plupart des membres du concile, tel qu'il était alors, c'est-à-dire, à une multitude confuse d'ecclésiastiques du second ordre. Le cardinal profitant de l'enthousiasme qu'il avait inspiré, voulut aussitôt faire approuver dans une congrégation les articles dressés contre le pape Eugène. Les ambassadeurs des princes, les nations d'Espagne et d'Italie tout entières, le plus grand nombre des évêques, et sur-tout l'archevêque de Palerme, y marquèrent la plus grande opposition. L'archevêque voyant que le cardinal n'en prétendait

(1) Comment. Æn. Sylv. l. 1, p. 24.

pas moins conclure, cria fortement pour se faire entendre au milieu de la confusion : Puisque vous méprisez tant de princes et de prélats, je vous déclare, au nom du corps épiscopal, que vous ayez à surseoir à la conclusion (1). Il est bien étrange que vous prétendiez l'emporter, avec trois évêques. C'est à nous qui sommes le plus grand nombre, qu'il appartient de prononcer ; nous sommes véritablement le concile, et ce titre ne va point au tas de pédagogues et d'écrivains gagés qui vous environnent. L'archevêque s'attira des applaudissemens, et occasionna de vives réclamations. Le patriarche d'Aquilée qui tenait pour le cardinal d'Alleman, éleva la voix, et dit au parti de l'opposition qu'ils ne connaissaient pas la nation germanique, et que s'ils continuaient à s'opposer au bien de l'église, ils ne sortiraient pas la tête sauve. Panorme s'écria qu'il n'y avait plus de liberté dans le concile, et qu'ils eussent à fuir d'une assemblée où on les menaçait de leur casser la tête. En vain le comte de Tierstein qui faisait l'office de protecteur du concile, promit toute sûreté, et obligea le patriarche à révoquer ce qu'il avait osé dire. Le tumulte et la confusion ne firent que s'accroître, et si l'on ne s'emporta point aux derniers excès, on ne tint du moins aucun compte de la protestation de Panorme.

Comme il était déjà nuit, et que l'obstiné cardinal ne voulait point lâcher prise sans avoir rempli son objet, il usa de ce stratagème pour suspendre le tumulte. Feignant tout à coup d'avoir à proposer des choses qui n'avaient aucun rapport aux contestations présentes, il dit qu'il avait reçu de France des lettres récentes dont le contenu était étonnant et presque incroyable. La curiosité ayant procuré un moment de silence, il lut en effet quelques lettres assez peu intéressantes, d'où il inféra néanmoins que les nonces d'Eugène remplissaient la France de leurs maximes touchant le pouvoir absolu du pape et de la dépendance du concile. Le

(1) Ibid. p. 33 et 34. Conc. t. IX, p. 1154.

feu s'étant aussitôt rallumé parmi la multitude, il conclut, sans donner le temps de réfléchir, et comme au nom du concile, à confirmer au moins entre les articles proposés contre le pape, ceux qui assuraient les principes généraux de la sainte doctrine.

On tint en conséquence la trente-troisième session, où les ambassadeurs des princes et la plupart des évêques refusèrent d'assister. On n'y vit pas un seul prélat d'Espagne; il y eut un évêque et un abbé d'Italie, dix-huit évêques ou abbés tant de France que d'Allemagne, en tout vingt prélats, dont la plupart n'étaient pas évêques. En récompense, on y compta quatre cents de ces pères factices à qui le cardinal-président conférait la plus haute prérogative de l'épiscopat; mais comme cette maxime mouie ne prenait pas à beaucoup près dans toutes les têtes, il usa d'un expédient plus étrange encore pour concilier de la vénération à son concile. Il fit recueillir toutes les reliques réparties dans les différentes églises de Bâle, et les plaça sur les siéges des évêques absens; ce qui inspira tant de dévotion, que *les bonnes gens*, dit Æneas Sylvius, et non pas *un chacun*, comme traduit un écrivain moderne, *fondaient en larmes* (1). Peut-on chercher des palliatifs? Ne doit-on pas laisser à une manœuvre aussi palpable de subornation, tout le hideux de ses couleurs naturelles? Mais non, jamais on ne donnera le change aux fidèles tant soit peu instruits, sur l'infaillibilité accordée aux successeurs des apôtres jusqu'à la consommation des siècles, c'est-à-dire, au corps vivant de l'apostolat ou de l'épiscopat. On n'excitera que le mépris et l'indignation des gens sensés, en suggérant aux simples, avec un autre écrivain encore plus hardi, que des saints et muets témoins de la foi valaient mieux que des témoignages d'évêques vivans et vicieux. Le décret projeté passa sans doute à un pareil tribunal : il y fut décidé comme trois articles de foi, premièrement que

(1) De Gest. Concil. Basil. l. 2, pag. 37 in fals.

le concile général a une autorité supérieure au pape et à qui que ce soit ; en second lieu, que le pape ne peut en aucune manière dissoudre, transférer ni proroger les conciles ; enfin, qu'on doit traiter en hérétique quiconque contredit les deux vérités précédentes. Quelques semaines après, on fit à Eugène, dans une congrégation nombreuse, l'application de ce décret général dans les termes, mais très-personnel dans les vues de ceux qui l'avaient si artificieusement ménagé.

Dès le surlendemain de cette congrégation, le 25 de Juin, dans la session trente-quatrième, on déclara le pape Eugène déposé, comme schismatique, hérétique, endurci, parjure, entaché de tous les vices qui prêtaient aux qualifications injurieuses. Le décret défendait à quiconque de le reconnaître désormais pour chef de l'église, et déclarait les contrevenans déchus par le seul fait de toutes leurs dignités, soit ecclésiastiques, soit séculiers, fussent-ils évêques, archevêques, patriarches, cardinaux, rois ou empereurs. Voilà ce que statuait une assemblée de trente-neuf prélats, dont il n'y en avait que sept ou huit qui fussent revêtus du caractère épiscopal, tandis que les canons demandent douze juges de cet ordre pour la déposition d'un simple évêque ; encore dans ce nombre méprisable de sept à huit, tous avaient contre eux des moyens de récusation, qui les rendaient indignes ou incapables de juger. Tel est au moins le témoignage du cardinal de Saint-Sixte, ou du savant Turre-Cremata, qui les démasque l'un après l'autre, et trouve en particulier parmi eux deux évêques à simple titre, moines de profession et apostats de leur ordre. Il n'épargne pas même le coryphée du parti, Louis d'Alleman, qu'il peint comme envenimé contre le pape Eugène, pour n'en avoir pu obtenir de succéder à son oncle dans la charge de camerlingue. Si l'on craint de s'en rapporter à Turre-Cremata dans toute l'étendue de ses inculpations, au moins ne peut-on guère douter de ce qu'atteste saint Antonin, qu'entre ceux qui déposèrent Eugène IV,

quelques-uns avaient été privés de leurs dignités par ce pontife à cause de leurs crimes (1).

La majesté du siége apostolique était violée à Bâle d'une manière trop outrageante, pour que Rome gardât le silence. Le successeur de Pierre ne se contenta point de casser comme pernicieuses, et les conclusions prises contre lui, et tous les actes de cette assemblée ; mais il la traita de brigandage, de conspiration infernale pour placer l'abomination de la désolation dans l'église de Dieu ; il en déclara les assistans opiniâtres, frappés d'anathème, privés de toute dignité, et réservés à la rigueur de la justice divine, avec Coré, Datham et Abiron.

Cependant le concile rendit un décret d'édification touchant la mère de Dieu. Dans la trente-sixième session, il déclara que la croyance de la conception immaculée de Marie est pieuse, conforme au culte de l'église, à la foi catholique, à la droite raison et aux saintes écritures ; qu'il n'est permis à personne d'enseigner ni de prêcher le contraire, et que la fête en sera célébrée suivant l'usage de l'église romaine : mais à la session trente-septième, les pères de Bâle, instruits et vivement offensés du décret porté contre eux par le pape, procédèrent au choix des électeurs et aux préparatifs du conclave, pour instituer un nouveau pontife, ce qui fournit encore beaucoup d'exercice à la session suivante.

Il existait alors parmi les princes de l'Europe, un de ces caractères manqués qui prêtent également au blâme et à l'éloge, sans jamais atteindre à l'un de ces deux points marqués qu'on nomme proprement vice ou vertu. Amédée, créé premier duc de Savoie par l'empereur Sigismond, avait gouverné sagement son petit état durant bien des années. Il quitta le monde sans chagrin, et sans abdiquer la souveraineté ; il laissa croître sa barbe à la façon des hermites, et se fit solitaire dans le séjour délicieux de Ripailles au bord du lac de Genève. Il établit au-

(1) Nat. Alex. t. VIII, p. 544.

tour de lui, sous un habit modeste et pénitent, les chevaliers de Saint-Maurice, qu'on soupçonna de renoncer avec lui moins aux plaisirs qu'aux embarras du monde, pour couler des jours oiseux dans ce que la volupté avait de plus raffiné. On ne peut guère se persuader qu'Amédée, réglé durant sa jeunesse, se fût livré à des passions grossières dans un âge avancé ; mais on a trop de raisons de croire que l'ambition qui ne vieillit jamais, n'était pas éteinte dans cet étrange solitaire. Des évêques et des troupes de prêtres attirés de ses états au concile de Bâle, s'y montraient les plus ardens contre le pape Eugène ; la plupart des électeurs établis au nombre de trente-trois pour choisir un nouveau pontife, étaient de Savoie, ou des contrées voisines ; les principaux officiers du conclave étaient pareillement de la domination d'Amédée : enfin, le cardinal d'Arles peignit si bien le sujet qu'on devait élever à la papauté, qu'il ne manquait au tableau que le nom de ce prince ; ce qui fit même décliner sensiblement la confiance illimitée que le concile avait eue jusque là dans son président.

On procéda cependant à l'élection, et le duc de Savoie, après quatre scrutins, où sa qualité de prince du siècle, et purement laïque, écarta bien des suffrages, en eut vingt-six au cinquième, et fut déclaré pape le 5 Novembre 1439. Il donna son consentement après quelque résistance, et prit le nom de Félix V, sans venir encore à Bâle. Il n'y parut que le 24 Juin de l'année suivante ; et de là jusqu'à son sacre et son couronnement, il y eut encore un mois d'intervalle : mais il ne négligea pas si longtemps les soins de sa nouvelle dignité ; il se fit d'abord un consistorial, en créant quatre cardinaux, auxquels il en ajouta quatorze par deux autres promotions ; il s'empressa de même à faire partir des nonces pour toutes les cours, afin de gagner les princes à son parti.

Le docteur Thomas de Courcelles, chanoine d'Amiens, puis doyen de Notre-Dame de Paris, et proviseur de Sorbonne, fut député vers la cour de

France, où il n'omit rien pour répondre à la confiance que lui avait marquée le concile, en l'admettant au nombre des docteurs chargés de nommer les électeurs du nouveau pape. Le roi Charles et le corps du clergé avaient constamment improuvé la violence avec laquelle on poussait le pape Eugène. Les ambassadeurs du roi au concile, aussitôt après l'élection d'Amédée, avaient protesté contre une entreprise si effrayante pour la politique chrétienne: on en trouve l'acte en bonne forme dans un manuscrit respectable de la bibliothèque de Saint-Victor. Eugène, de son côté, avait envoyé vers le roi, et ce prince avait rassemblé à Bourges le clergé de son royaume, afin de prendre une résolution convenable au nouveau péril où retombait l'église (1). On délibéra pendant six jours, après lesquels l'évêque de Clermont, au nom du monarque, répondit qu'encore que sa majesté eût toujours favorisé le concile de Bâle, le démêlé survenu entre le pape et les pères n'avait point cessé de la remplir d'amertume; qu'elle n'avait rien négligé pour en prévenir les suites, et que toutes ses intercessions, tous ses soins, tous ses efforts, avec une sorte d'injure pour sa couronne, étaient démeurés sans effet; qu'ayant fait tout son possible pour empêcher la déposition précipitée du pape Eugène, elle voulait avec ses sujets persévérer dans son obéissance, et le reconnaître à jamais pour seul et vrai pontife (2). Du reste, ajouta le prélat, ce n'est pas l'intention de sa majesté qu'on fasse aucune injure à monsieur de Savoie, qui lui est uni par les liens du sang; mais comme il s'agit de la religion, le roi ne le favorisera point contre la justice. Parut aussitôt une déclaration, par laquelle Charles VII ordonnait à tous ses sujets d'obéir au pape Eugène, avec défense de reconnaître un autre pape, et de répandre dans le royaume aucunes lettres ou expéditions pontificales, sous le nom de tout autre que ce pût être.

(1) Miss. Victor, part. 8, fol. 124. (2) Conc. t. IX, p. 1171. Du Boul. t. V, p. 449.

L'empereur Frédéric III, qui fut élu le 2 Février 1440, à la place d'Albert II son cousin-germain, mort quatre mois auparavant, et la plupart des princes d'Allemagne, se comportèrent à peu près comme le roi de France, nonobstant leur neutralité apparente (1). Elle consista uniquement à ne rien statuer sur le démêlé des pères de Bâle avec Eugène, qui passa toujours dans l'empire pour le vrai pontife. Le corps germanique s'occupant fortement de la tristre situation de l'église, et Félix lui ayant envoyé, avec le cardinal d'Arles, quatre autres cardinaux de sa création, l'ancien cardinal fut admis comme tel, et non comme légat, à la diète qui se tenait alors à Mayence, et les quatre nouveaux eurent défense de paraître en public avec leurs chapeaux rouges. Les autres grands états de la chrétienté, à la réserve de l'Aragon que la politique intéressée du roi Alfonse fit un peu varier, s'attachèrent de plus en plus à l'obédience de Rome. Félix n'eut jamais, ou du moins n'eut constamment dans la sienne que la Savoie, les Suisses, la partie de Bavière qui obéissait au prince Albert de Munich, la ville de Bâle, celle de Strasbourg, quelques-unes en Saxe, et un assez bon nombre d'universités. Telles furent celles de Paris, de Cologne, d'Erfort et de Cracovie, dont alors les docteurs formaient presque seuls le concile (2).

La Grèce, nouvellement réunie avec les Latins, se montra fort indifférente à l'égard de ces deux obédiences, ou plutôt elle se déclara plus vivement que jamais contre le corps et tous les membres de l'église d'occident. Ceux des Orientaux qui avaient signé l'union à Florence, ne furent pas plutôt retournés à Constantinople, où ils arrivèrent le premier jour de Février 1440, qu'il y eut contre eux un soulèvement général du clergé, du peuple, et sur-tout des moines. On les appelait des noms injurieux d'azymites, d'apostats, de traîtres à la religion et à la patrie, de lâches esclaves des barbares

(1) Conc. t. IX, p. 1175. (2) Du Boul. t. V, p. 450.

qui

qui se disaient Romains. On refusa de les admettre aux exercices publics de la religion. L'empereur, d'abord très-zélé, ayant voulu qu'ils y vinssent, tous leurs compatriotes sortirent précipitamment, et les laissèrent comme des excommuniés et des impies. Marc d'Ephèse triomphait seul entre les Grecs qui avaient paru à Florence; tout retentissait de ses louanges à Constantinople, comme de l'unique défenseur de la religion de ses pères, et d'un confesseur magnanime qui avait tout méprisé pour s'opposer au torrent de la séduction. Il exaltait à son tour la foi et la piété de ses panégyristes; il enflammait leur courage dans toutes les rencontres; il animait leur haine et leur mépris contre les partisans de l'union; il s'élevait avec insolence contre l'empereur même, qui reconnut trop tard les effets pernicieux de son aveugle indulgence. Les progrès de la séduction furent d'autant plus rapides, qu'il n'y avait point de patriarche à Constantinople pour la réprimer.

Un grand nombre de ceux qui avaient assisté au concile œcuménique, et différens prélats des plus considérables, tels que les archevêques de Trébizonde et d'Héraclée, ne manquèrent pas seulement de courage, mais s'emportèrent jusqu'à déclamer, tant par écrit que de vive voix, contre les décrets qu'ils venaient de souscrire. Il y en eut cependant plusieurs qui signalèrent leur persévérance, et avec autant de force que d'habileté, firent l'apologie du concile dont ils avaient embrassé la foi. Tels furent non pas seulement Bessarion fixé en Italie, mais Joseph, évêque de Méthone, Grégoire, confesseur de l'empereur, qu'il avait si heureusement dirigé, et le célèbre George Scholarius. Ils établirent savamment le dogme, et mirent en évidence la mauvaise foi, les calomnies, les inventions insensées et l'ignorance présomptueuse de l'oracle des schismatiques.

Joseph de Méthone, en particulier, nous fait connaître l'esprit faux et la sotte suffisance de l'archevêque d'Ephèse, qui bien moins occupé du

dogme que des armes et des flottes des Latins; était parti pour l'Italie dans l'orgueilleuse persuasion qu'il n'aurait à traiter qu'avec un tas d'ignorans; qu'il ne se trouverait pas entre eux tous un seul homme capable de lui répondre; qu'après le premier argument, il ne serait plus question que d'armer pour la défense de la Grèce (1). C'est ce qu'il prouve par le tumulte que Marc s'efforça d'exciter aussitôt qu'il vit des séances en règle, et par le saisissement qui souvent pensa lui faire prendre la fuite, quand il entendit une foule de savans à qui tout était familier dans la tradition grecque et latine, ancienne et moderne. Isidore de Russie, ainsi nommé parce qu'il en était archevêque, quoique natif et moine de Grèce, soutint sa foi au péril de sa vie et aux dépens de sa liberté, parmi ses ouailles farouches, et plus entêtées du schisme grec que les Grecs eux-mêmes. A l'exception des Russes voisins de la Pologne, où il fit recevoir les décisions de Florence, il n'essuya par-tout que des avanies et des brutalités barbares, jusqu'à ce qu'il fut renfermé, dépouillé de tous ses biens, dans une dure prison, d'où enfin il s'échappa comme par miracle, et s'enfuit auprès du pape, qui le fit cardinal, aussi-bien que Bessarion.

Marc d'Ephèse ne jouit pas long-temps de son triomphe impie. Dans une dispute avec le savant dominicain Barthelemi de Florence envoyé à l'empereur, qui eut la faiblesse de remettre en question ce qui avait été décidé, Marc s'échauffa si fort, qu'il en mourut au bout de quelques jours (2). Mais l'incendie étant allumé de toute part, il ne fut plus possible d'en arrêter les progrès. Le fanatisme et l'audace allèrent si loin, que dans la plupart des églises le nom de l'empereur fut retranché des dyptiques. Paléologue, soit par la crainte d'une rebellion déclarée, soit par ménagement pour les ombrages qu'Amurat avait conçus de l'union des Grecs avec les Latins, soit que la mort de l'empereur Albert qui avait entrepris la guerre contre le

(1) Conc. t. XIII, p. 677. (2) Ibid.

Turc à la sollicitation du pape Eugène, ne lui laissât plus espérer grand fruit de la réunion, soit plutôt par l'incertitude où le jettèrent tant de contre-temps capables d'étonner le plus ferme courage ; Paléologue, jusque là si bien disposé, sentit expirer tout son zèle, ou du moins s'amortir si considérablement, que les factions schismatiques n'éprouvèrent presque plus de gêne dans tout ce qu'elles osèrent désormais tenter. C'était pour la treizième fois, mais ce fut aussi pour la dernière, que la grâce du salut fut ainsi rejetée par l'obstination indomptable des Grecs, treize ans avant l'effroyable catastrophe qui en fut le juste châtiment.

On vit néanmoins éclore dans ce temps mauvais deux productions admirables, plus ou moins directement relatives au bien de la religion. Le livre de l'imitation de Jesus-Christ, le plus précieux pour la piété après les divines écritures, parut pour la première fois dont on ait connaissance, dans le cours de l'année 1441, sous le nom de Thomas à Kempis, chanoine régulier du Mont-Sainte-Agnès près de Zwol en Hollande. Cette édition, jointe au témoignage de Jean Brusch, historien contemporain et confrère de Thomas, fait attribuer presque généralement à celui-ci cet incomparable ouvrage. Toutefois la jalousie de corps et de nation lui en fit disputer la gloire, sur bien des indices et des probabilités qui ne pouvaient manquer contre un auteur beaucoup plus jaloux d'imiter l'humilité de Jesus-Christ, que de s'assurer l'honneur de son travail. Respectons son motif, et ne pensons qu'à nous conformer à des vues si saintes. Il importe infiniment de lire et relire ce livre tout divin, et très-médiocrement d'en connaître l'auteur.

Il ne s'est pas moins élevé de disputes touchant l'invention de l'imprimerie qu'on rapporte au même temps, et qui servit autant à la propagation des connaissances religieuses, qu'à l'avancement des lettres humaines. On l'attribue communément à Jean de Guttemberg, natif de Strasbourg, et habitué à Mayence, où il s'associa avec Jean Faust et

Pierre Schoeffer, gendre de Faust (1). La ville de Harlem en Hollande qui en fait honneur à l'un de ses citoyens, nommé Laurent Janson, et plus souvent Jean Coster, ne produit pour preuves que des livres sans date, imprimés d'ailleurs à la manière des Chinois, c'est-à-dire, avec des planches ou de petites tables de bois multipliées à l'égal des feuillets qu'on avait à copier; méthode usitée en Chine dès l'an 930. On attribue encore l'invention de l'imprimerie à Jean Mantel, bourgeois de Strasbourg, et on la rapporte au règne de l'empereur Frédéric III, qui pour récompense anoblit Mantel. Quoi qu'il en soit de ces prétentions diverses, le livre intitulé *Psalmorum codex*, imprimé en 1457 en caractères détachés, et le plus ancien que l'on connaisse, se trouve, avec tous ceux qui approchent le plus de cette antiquité, imprimé à Mayence chez Jean Faust et Pierre Schoeffer. De là, cet art inestimable se répandit en peu de temps dans tous les états de la chrétienté, où bientôt les sciences, d'une acquisition si difficile et si dispendieuse auparavant, n'offrirent plus de difficultés, pour ainsi dire, qu'à la stupidité et à la nonchalance. Avant cette époque, une concordance de la Bible fut vendue cent écus d'or, et les œuvres de Tite-Live en coûtaient jusqu'à six-vingts.

Après que les Grecs eurent quitté Florence, il y eut encore cinq sessions depuis le 6 de Septembre 1439 jusqu'au 6 d'Avril 1442. Ce fut dans la première de ces sessions que le pape Eugène prononça contre les actes et les pères de Bâle, la sentence terrible, sur laquelle il revint encore dans la session troisième, tant contre Amédée que contre ses fauteurs. Il avait appris que l'œuvre du schisme était enfin consommée; et afin de procurer de nouveaux défenseurs au siége romain, il fit une promotion de dix-sept cardinaux, moins remarquables encore par le nombre que par les qualités de ceux qu'il honorait de la pourpre. Ils étaient tirés de presque

(1) Trittam. Chron. Hirs. an. 1440.

toutes les nations, et tous estimés pour leur capacité, pour leurs mœurs, pour leur naissance. Ce fut alors que Bessarion de Nicée, le plus distingué entre tant de prélats illustres, et Isidore de Russie, reçurent le chapeau. Parmi ceux d'occident, l'espagnol Jean Turrecremata, dominicain, maître du sacré palais, était le plus renommé pour son habileté dans la théologie, dans la philosophie, dans le droit canon et dans la plupart des sciences.

La seconde session de Florence offrit un spectacle encore tout nouveau après la réunion des Grecs. On a déjà vu que des Arméniens étaient arrivés en cette ville avant que les Grecs en fussent partis (1). Le catholique ou patriarche de cette nation, instruit qu'on devait célébrer un concile œcuménique, afin de réunir toute l'église sous un même chef, comme dans une même foi, avait envoyé quatre de ses plus habiles docteurs chargés de le représenter, de proposer quelques difficultés pour s'en éclaircir, et adhérer en son nom aux décisions légitimes du concile. Ces peuples lointains, engagés dans les erreurs d'Eutychès, y persévéraient plutôt par habitude et faute d'instruction, que par opiniâtreté. Ils cherchaient de bonne foi la lumière, et la reçurent dès qu'on la leur présenta; mais comme leur éloignement et leur position leur interdisait presque tout rapport avec le reste de la chrétienté, outre leurs égaremens dans les spéculations de la foi, il s'était glissé parmi eux plusieurs pratiques abusives dans l'administration des sacremens: c'est pourquoi le décret fameux du concile de Florence, ou du pape Eugène aux Arméniens, s'étend particulièrement sur cette matière. Ce qu'il a de plus singulier, c'est qu'il assigne pour matière au sacrement de confirmation, l'onction du saint chrême, et la tradition des instrumens au sacrement de l'ordre, sans exprimer d'une manière formelle et précise l'imposition des mains: elle n'y est cependant exclue nulle part; et si l'on veut, sans esprit

(1) Conc. t. XIII, p. 1198.

d'école et de système, se rappeler les circonstances des lieux et des personnes, on sentira que cette sorte d'omission était sans inconvénient pour l'église d'Arménie, extrêmement attachée, comme toutes celles de l'orient, à l'imposition des mains. Voilà néanmoins une des fortes raisons qui ont engagé plusieurs théologiens modernes à ne plus regarder comme œcuménique le concile de Florence depuis le départ des Grecs. Nous n'entrerons point du tout dans cette nouvelle controverse, qui, à raison de son étendue et de notre dégagement de tout intérêt de système, est sous tous les points de vue étrangère à notre plan.

Le patriarche et les évêques jacobites d'Egypte, Eutychiens ou Monothélites, ainsi que les Arméniens, avaient été invités, comme tous les Orientaux, au concile de Florence par des lettres et des nonces du souverain pontife (1). Albert, prêtre de l'ordre des Frères Mineurs, envoyé vers les Jacobites, s'aquitta parfaitement de sa commission. Leur patriarche, réduit à l'état déplorable où se trouvaient tous ces chefs de la hiérarchie autrefois si florissans sous le gouvernement romain, et manquant de moyens nécessaires pour paraître d'une manière convenable à son rang, fit partir en sa place André, abbé du monastère dit spécialement de Saint-Antoine, parce que ce saint y était mort. Il avait commission de recevoir avec respect la doctrine de la sainte église romaine, et de la rapporter fidellement dans sa patrie, pour y être embrassée de tout le monde. Le patriarche l'avait chargé de la lettre suivante, où il parut craindre que toute l'emphase du style oriental ne pût rendre encore la vivacité de ses sentimens pour le pape.

Jean, serviteur indigne des serviteurs de Jesus-Christ, évêque du siége de Saint-Marc de la grande Alexandrie et de toute l'Egypte, de la Libye, de l'Ethiopie, de l'Afrique occidentale, et généralement de toute la mission du saint évangéliste, après

(1) Ibid. p. 1204.

avoir demandé au Seigneur pardon de mes péchés, je me prosterne jusqu'à terre devant vous, très-sage et très-saint père, seigneur Eugène, pape de la grande Rome, prêtre et pasteur par excellence, guide assuré dont les leçons et les exemples marquent la route du ciel à tous ceux qui fournissent leur pélerinage dans les ombres de ce siècle, chef apostolique de toutes les églises chrétiennes, prince unique et vénérable de tous les princes constitués dans les autres siéges : que l'Eternel confirme à jamais la stabilité de votre trône, et que par vos lumières, comme par l'étoile qui apparut aux mages, il dirige si bien son immense bercail, qu'aucun de ceux qui entendront votre voix ne manque de la suivre. Après ces hommages, le patriarche instruit le souverain pontife de la commission qu'il a donnée à l'abbé son représentant. Il ne fut pas difficile de terminer avec des sujets si bien disposés. André, au nom de son patriarche et de tous les Jacobites, adopta tout ce que tenait et enseignait l'église romaine ; il réprouva de même tout ce qu'elle réprouvait, et l'acte en fut dressé tant en arabe qu'en latin.

L'empereur d'Ethiopie ou d'Abyssinie, nommé Zarah, écrivit aussi au pape Eugène, et lui envoya ses lettres par un abbé des Ethiopiens, nommé Nicodême : il témoignait tant de zèle pour l'union, qu'il projetait de venir lui-même à Rome, afin de l'embrasser en personne ; ce qui ne fut pas suivi de l'effet. Toute cette ferveur de climat, aussi prompte à s'évaporer qu'à s'enflammer, nous donne à connaître quelle faible mesure de christianisme restait enfin à tous ces étrangers volages depuis leur ancienne rupture avec le centre de l'unité. Philotée, patriarche melquite d'Alexandrie, ne manqua pas non plus d'écrire au pape en des conjonctures si propres à réveiller l'enthousiasme. Il lui prodigua les titres d'honneur avec la même profusion que le Jacobite (1) ; il l'appela homme céleste,

(1) Conc. t. XIII, p. 1174.

et ange terrestre, non moins revêtu de la grâce divine que des ornemens pontificaux, le chef divin de toutes les églises, le successeur de Pierre, et la pierre inébranlable de la foi; il applaudit en termes aussi pompeux à l'union, qu'il confirma aussitôt qu'il en eut reçu la nouvelle. Il ajoute qu'il écrit à l'empereur et aux principaux prélats de Constantinople, afin de traiter en hérétiques et en objets d'anathème ceux qui ne l'admettront pas. Bientôt on verra ces bouillans Africains, et généralement tous les Orientaux, se rengager avec la même chaleur dans la défection de la Grèce.

Ces dangers à venir n'empêchaient pas le pape Eugène d'opérer le bien présent, malgré les obstacles et les embarras de tout genre qu'on ne cessait de lui susciter à Bâle : mais les membres de ce concile, à force de manquer au pape, s'habituèrent à peu révérer la papauté dans le sujet même qu'ils en avaient revêtu. Ils ne souffraient point que leurs décrets fussent publiés au nom de Félix; ils le tenaient dans une dépendance continuelle. L'empereur et le corps germanique ayant résolu, dans une diète tenue à Francfort, de faire assembler un nouveau concile, celui de Bâle promit que son pape n'y présiderait point, et qu'on y procéderait en tout comme avant son élection (1). Félix se plaignait encore, que bien loin de lui procurer tous les avantages qu'on lui avait promis, on lui faisait épuiser l'héritage de ses pères pour soutenir son obédience. Cependant l'empereur suivait toujours le projet d'un nouveau concile. Après en avoir conféré, par des envoyés réciproques, avec le pape Eugène et l'assemblée de Bâle; comme il retournait dans ses états, il passa près de cette ville, sans y vouloir mettre le pied, parce qu'on y faisait difficulté d'entrer dans ses vues. Il y envoya des ambassadeurs pour avoir une réponse précise, et n'y laissa point ignorer qu'il traitait avec Eugène comme avec le vrai pontife romain, et que déjà cinq

(1) Cochl. Hist. russ. l. 9.

électeurs opinaient à faire cesser leur neutralité entre Rome et Bâle. La crainte et l'intérêt firent ce que tant de motifs plus relevés n'avaient pu faire : on rendit à César l'obéissance qu'on refusait depuis si long-temps à Dieu et à son vicaire. Ce prince vint pour lors à Bâle, afin de consolider ce qui avait été conclu ; et l'on observe qu'il ne rendit point à Félix les honneurs dus au souverain pontife ; il partit aussitôt après, et dès-lors le concile de Bâle se dissipa presque entièrement. Félix se retira lui-même, et avec une partie de ses cardinaux alla s'établir à Lausanne.

Eugène qui le 6 Avril de cette année 1442, dans la cinquième et dernière session tenue à Florence depuis le départ des Grecs, avait tranféré ce concile à Rome ; cet habile et magnanime pontife répondit à l'empereur, avec la dignité qui convenait au vrai chef de l'église, qu'aussitôt qu'il serait dans cette ville, il rassemblerait le plus grand nombre possible de prélats, pour examiner s'il était expédient de célébrer un autre concile, et qu'ensuite il enverrait des légats en Allemagne, pour délibérer à ce sujet avec l'empereur et les princes de l'empire ; qu'il ne voyait pas cependant ce qu'on pouvait avancer, à moins que l'Allemagne ne se départît d'une neutralité inconciliable avec les vrais principes de la foi, et ne reprît les sentimens de son ancien respect pour le siége apostolique, conduite qui toute seule rétablirait la paix dans l'église ; que si on prenait ce parti, il procéderait volontiers à la célébration d'un nouveau concile, avec l'agrément des rois et des autres princes qui n'avaient point chancelé dans leur soumission religieuse. Eugène ne laissa point de passer encore à Florence le reste de l'année, et les deux premiers mois de la suivante : mais il n'y eut plus ni sessions, ni congrégations synodiques ; et dès-lors ce concile, quoique transféré à Rome où l'on ne tint qu'une session sans conséquence pour les affaires générales de l'église, put se regarder comme fini.

Deux conciles célébrés en même temps, et en

contradiction l'un avec l'autre, forment sans doute un grand scandale dans l'église chrétienne, à qui son instituteur adorable n'a point imprimé de signe plus propre et plus divin que celui de l'unité. Cette difficulté résulte sur-tout des décisions, contradictoires en apparence, qui furent prononcées à Florence et dans la seconde session de Bâle, touchant l'autorité respective des papes et des conciles; car pour les dernières sessions de Bâle, à compter depuis la vingt-sixième inclusivement, c'est-à-dire, de la dissolution ou translation expressément ordonnée par le chef de l'église; comme on reconnaît aujourd'hui, d'une manière assez unanime, que ce concile dès-lors cessa d'être œcuménique, il ne reste plus que le scandale de la discorde et de la zizanie, qui ne touche point au fondement de la foi: mais la prérogative même de l'infaillibilité ne se trouve-t-elle pas compromise dans ces différens? Ne s'y en est-il pas fait deux attributions contradictoires, qui l'anéantissent, d'un côté, par le concile de Bâle qui ne faisait que répéter les décrets œcuméniques de Constance, et de l'autre, par le concile de Florence, sur lequel renchérit encore, sous Léon X, celui de Latran? Pour dissiper ces alarmes, il suffit de se rappeler les définitions prétendues contradictoires qui les ont fait naître. Et d'abord, quant au décret fameux de Bâle ou de Constance touchant la supériorité des conciles généraux sur les papes, il nous est inutile d'en rien répéter, après tout ce qu'on en vient de lire. Pour celui de Latran, il paraît tout au contraire attribuer aux papes cette autorité supérieure: mais outre que cela n'y est pas même prononcé comme définition de foi, ni pour d'autres effets que de convoquer ou de dissoudre les conciles, que nous importe cette contrariété, quelle qu'elle soit, puisque les docteurs les plus respectables de l'Italie même nous laissent une entière liberté de regarder ou non ce concile comme œcuménique? Quant au décret de Florence, qui est d'un tout autre poids, il ne porte autre chose, sinon que le pape a pleine puissance pour gouverner l'église

universelle. Or, quel est le catholique sincère qui ne convienne que l'autorité du souverain pontife s'étend à toutes les églises, et que les pasteurs qui les gouverne immédiatement lui sont subordonnés comme à leur chef?

Après tout, le lien de l'unité n'a jamais été rompu, par ce genre impropre de controverse, entre les partisans les plus vifs des deux sentimens opposés. Tout en se combattant, ils se reconnaissaient mutuellement pour frères et pour orthodoxes; ils contribuaient même, chacun selon ses maximes, au bien général de leur mère commune, ou de la même église, essentiellement différens, par cela seul, de ces enfans d'anathème qui ne tournent leurs efforts contre les enfans dociles et zélés, que pour déchirer plus librement ensuite le sein maternel.

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE CINQUANTE-DEUXIÈME.

Depuis le concile de Florence en 1442, *jusqu'à la fin du schisme de Bâle en* 1449.

CE qui avait donné les plus grandes espérances aux pères de Bâle, la déposition du pape Eugène et l'élévation de Félix en sa place, ne servit qu'à précipiter la ruine de ce concile. Depuis cette fatale époque, la plupart des évêques et des souverains n'apprenaient plus qu'en tremblant ce qui se passait dans cette assemblée. Ses membres eux-mêmes prenant une partie de l'effroi qu'ils inspiraient, sentirent tout à coup succéder à leurs fougues une espèce de langueur et d'engourdissement. Après le premier enthousiasme de leur triomphe déplorable, ils ne tinrent plus que quelques sessions de loin en loin, et ils n'y parurent occupés que de pourvoir à leur sûreté propre, ou à l'impunité de leurs complices. La quarante-cinquième et dernière session de Bâle se tint enfin le 19 Mai 1443. On y condamna quelques propositions avancées par des religieux mendians, au préjudice du droit des curés, de la juridiction épiscopale et du service des paroisses (1); mais ce qu'on y fit de relatif au grand objet qui nous occupe

(1) Conc. t. XII, p. 657.

ici, c'est qu'en partant à l'ordinaire des décrets de Constance, on arrêta qu'un autre concile général se célébrerait trois ans après dans la ville de Lyon, et cependant que celui de Bâle ne serait pas dissous, si les pères jusque là y trouvaient la même sûreté qu'auparavant; autrement, qu'il serait continué à Lausanne. Des causes de toute espèce les obligèrent presque aussitôt à prendre ce dernier parti.

Le froid, avec les contre-temps, augmentait de jour en jour entre le concile et Félix, qui refusait de retourner à Bâle, et qui transportant son séjour tantôt à Lausanne et tantôt à Genève, ne réussissait qu'à diversifier ses ennuis. La dignité où il s'était promis le repos et le bonheur, lui causait infiniment plus de soucis que ne lui en avait jamais donné le gouvernement de ses états. Naturellement enclin à l'économie, il gémissait sur l'épuisement rapide des trésors amassés par les épargnes d'une longue suite d'années, et souvent il répétait qu'on l'obligeait à ruiner ses enfans. L'empereur, d'un autre côté, parlait toujours de tenir un concile qui ne fût point suspect au pape Eugène. Le roi d'Aragon, qui par intérêt s'était soumis quelque temps à Félix, se rapprocha d'Eugène par un intérêt plus puissant, et rappela les ecclésiastiques ses sujets qui étaient à Bâle. Enfin la guerre s'allumant entre le duc d'Autriche et les Suisses, la ville de Bâle, alliée de ceux-ci, ne parut plus un lieu sûr.

Alfonse, roi d'Aragon, prince vraiment digne du surnom de grand, si l'on acquiert ce titre par le sacrifice de toutes les lois de la religion et de la probité, traita tout à la fois, et dans le même temps, avec Eugène et Félix, afin de s'attacher à celui des deux qui lui ferait le meilleur parti (1). Félix promit par ses nonces de confirmer l'adoption faite en premier lieu d'Alfonse par la reine Jeanne de Naples, avec le titre de roi de Sicile qu'il prenait en conséquence, et de fournir deux cents mille écus d'or pour aider ce prince à le mettre en possession du

(1) Surit. l. 15, c. 18.

patrimoine de l'église. Eugène qui ne manqua point d'être instruit de ces propositions, en conçut de vives alarmes ; et c'était là vraisemblablement tout ce que prétendait l'Aragonais artificieux, qui trouvait bien plus sûr et plus honorable de traiter avec le pontife reconnu de presque toute église, qu'avec le pape des Savoyards et des Suisses. L'amour de la gloire, quoique subordonné dans Alfonse à celui de la fortune, ne laissait point d'être une de ses passions. Quand il vit sa ruse réussir auprès d'Eugène, il ne chercha plus qu'à éluder les engagemens pris avec Félix, proposant d'y ajouter des articles nouveaux extrêmement onéreux, et très-contraires en particulier au goût du nouveau pape pour l'épargne. Il exigeait, entr'autres conditions, qu'on lui livrât les deux cents mille écus d'or sans retard, et d'un seul payement. Ainsi Félix vit ses espérances avortées aussitôt que conçues, et sa petite obédience plus bornée que jamais au moment où il se flattait de l'étendre ; mais en abandonnant la partie à son compétiteur, il lui rendit le succès beaucoup plus difficile et plus dispendieux.

Le fier Aragonais exigea que le pontife romain lui cédât le royaume de Naples, sous cette clause humiliante, *nonobstant que le roi Alfonse s'en soit rendu maître à main armée*. Il voulut encore qu'on le tînt quitte de tout ce qu'il redevait à la chambre apostolique, à quelque titre que ce fût; enfin, que Ferdinand son bâtard fût légitimé par le souverain pontife, et désigné, lui et sa postérité, successeur de son père au royaume de Naples. Ce dernier article parut si honteux à Eugène, qui l'accorda néanmoins comme les autres, qu'on arrêta que la bulle n'en serait pas publiée du vivant de ce pontife (1) : comme si la tache qu'on laisse en mourant, imprimée pour toujours à sa mémoire, était un moindre mal que celle qu'on peut en survivant se promettre d'effacer !

Le roi d'Aragon s'obligea, de son côté, à reconnaître Eugène pour pape certain, à lui faire hommage

(1) Ibid. c. 32.

pour le royaume de Naples, à rendre les villes qu'il avait enlevées à l'église romaine, et à donner des troupes pour forcer le duc de Milan à la même restitution; de plus, à fournir contre les Turcs six galères, et quatre mille hommes de cavalerie. Mais ce qui importait sur-tout à Eugène, Alfonse, après la conclusion du traité, fit publier dans toutes les provinces de ses états, qu'on eût à reconnaître ce pape pour légitime et unique pontife, et à regarder comme nul tout ce qui s'était fait contre lui à Bâle. C'est ainsi que l'esprit d'intérêt dissipa tout à coup les longues incertitudes d'Alfonse, ou plutôt ses doutes affectés, dont il a soin dans son ordonnance d'attribuer la solution à un plus mûr examen. Trois cardinaux ses sujets, et presque tous les autres bénéficiers de ses états, après quelques délibérations, sortirent de Bâle, et se retirèrent dans leurs églises, en se lamentant et en protestant, tandis qu'ils furent éloignés du terrible Alfonse, qu'ils demeureraient toujours fidèles à Félix et à son concile. Panorme, dont le zèle était le plus variable ou le plus servile, qui, après l'avoir signalé avec l'éclat qu'on a vu en faveur d'Eugène, s'était si bien retourné vers Félix, qu'il en avait obtenu le cardinalat, renonça tant à cette dignité qu'au titre pompeux de légat du concile par toute l'Allemagne, puis se retira dans son diocèse de Palerme, où il mourut de la peste environ deux années après: personnage le plus versé de son temps dans le droit canonique, comme ses différens ouvrages en font foi; mais le moins stable dans ses principes, ou du moins le plus inconséquent dans sa conduite, tour à tour favorable ou contraire à Eugène, et toujours jusqu'à la passion. On compte parmi ses ouvrages, un traité fameux composé en faveur du concile de Bâle, et qui comprend les temps les plus orageux de ce concile: mais on a peine à le trouver, parce qu'il fut supprimé, dit-on, comme ne respirant qu'une animosité scandaleuse.

L'accord du pape avec le roi d'Aragon porta le coup mortel au parti de Félix. Alfonse s'unit avec les Vénitiens, les Florentins, les Siennois, et les autres

villes principales d'Italie, et tous de concert agirent auprès de l'empereur, afin de l'engager à favoriser le dessein qu'avait le pape d'assembler au palais de Latran le concile qui devait porter le dernier coup au schisme. Frédéric alors conçut que la célébration d'un autre concile qu'il proposait depuis si long-temps, éprouverait des difficultés insurmontables. On chercha des tempéramens, on proposa des expédiens nouveaux, on s'efforça sur-tout d'amener les affaires à un point où ce prince pût avec honneur se tirer d'embarras. Dans cette situation des affaires et des esprits, la disposition où se montra la France, invariablement attachée à l'autorité d'Eugène, malgré tout son respect pour la discipline de Bâle, fit pencher la balance et déterminer la résolution finale. On s'en tint au plan donné à l'empereur par le roi Charles VII, de tenir une assemblée générale des princes de l'Europe, ou de leurs représentans, et de mettre à exécution ce qui serait conclu à la pluralité des voix (1).

Le pape Eugène, au sortir de Florence, s'était rendu à Sienne, où il fit un séjour de six mois. Il y fut visité par quantité de princes, et d'autres personnages considérables d'Italie, dont il s'efforça de redoubler l'affection, et qui de leur côté ne manquèrent pas de relever ses espérances. Il essuya cependant un chagrin sensible par la mort du cardinal de Sainte-Croix, le pieux Nicolas Albergati, évêque de Bologne. Son attachement au légitime pontife avait constamment égalé ses autres vertus. Il avait été tiré de l'ordre des Chartreux, dont il conserva et augmenta même sous la pourpre la tendre piété, l'esprit de recueillement et toutes les austérités. Son habileté et sa rare sagesse éclatèrent dans les légations les plus importantes et les plus épineuses. Il mourut comme il avait vécu, c'est-à-dire, en telle réputation de sainteté, qu'en divers endroits on le trouve honoré du titre de bienheureux. Thomas de Sarsane et Æneas Sylvius, qui devinrent tous deux

(1) Æn. Sylv. ep. 54 et 55.

papes,

papes, avaient été de sa maison ; et ce fut pour honorer sa mémoire que le premier prit le nom de Nicolas V en montant sur le saint siége. Le corps du bienheureux Albergati, comme il l'avait ordonné, fut transporté où avait toujours été son cœur, c'est-à-dire, parmi ses confrères à la chartreuse de Florence, d'où Thomas de Sarsane était alors prieur. Le souverain pontife honora de sa présence le convoi funèbre, acheva d'expédier à Sienne plusieurs affaires, puis se rendit à Rome. Il y arriva le 28 Septembre de cette année 1443, et y reçut tout l'accueil qu'il devait se promettre, après une absence de plus de neuf ans employés au triomphe du saint siége. Quelques jours après, il se transporta au palais de Latran, annonça le concile qu'il y devait célébrer, puis envoya les lettres de convocation aux états divers de la chrétienté.

Cependant l'éloquence et l'activité du cardinal Julien qu'il avait envoyé légat en Hongrie, rallumèrent la foi et le courage dans ce royaume et dans toutes les contrées voisines : on arma de toute part pour faire tête au formidable Amurat, empereur des Turcs, qui, à la faveur de la division qui désolait la Hongrie, menaçait d'en ravir également le trône aux deux concurrens qui se le disputaient. Après la mort de l'empereur Albert, qui n'avait laissé, pour lui succéder en Hongrie, que l'enfant dont l'impératrice demeurait enceinte, les grands, dans le doute si ce serait un fils, avaient offert cette couronne à Uladislas, roi de Pologne, qui l'accepta. Cependant la princesse étant accouchée d'un fils qu'elle nomma Ladislas, ne laissa point de le faire couronner. Ce fut la guerre allumée à cette occasion dans la Hongrie, qui parut à l'équité musulmane une raison décisive pour attaquer les Hongrois. Les Polonais et les Valaques leur envoyèrent ce qu'ils avaient de meilleures troupes en cavalerie et en infanterie ; et comme le pape avait fait prêcher au loin la croisade contre une si odieuse oppression, il arriva de la France même et de l'Allemagne une quantité de généreux volontaires. Ainsi l'armée chrétienne, assez

nombreuse, fut infiniment plus respectable encore par les troupes d'élite qui la composaient.

On passa le Danube avec intrépidité ; on s'empara de la ville de Sophie, qu'on croit être l'ancienne Sardique, fameuse dans l'histoire des conciles ; on prit en passant plusieurs autres places ; et comme le roi Uladislas eut reçu avis que les Turcs avançaient vers la rivière de Morave, il détacha, avec dix mille chevaux, Jean Corvin, plus connu sous le nom d'Huniade, afin de les surprendre durant la nuit. Ce héros était alors vaivode ou gouverneur de Transilvanie, et général des troupes hongroises et polonaises, qu'il avait accoutumées à braver toutes les forces musulmanes. Dans la seule année précédente, il avait remporté trois victoires éclatantes sur les infidèles, l'une devant Belgrade, qu'il avait délivrée après sept mois de siége, et les deux autres en Transilvanie. Son nom était si redoutable aux Turcs, que leurs enfans ne l'entendaient prononcer qu'avec effroi. Leurs janissaires mêmes lui donnant ces surnoms injurieux qui sont si honorables dans la bouche d'un ennemi armé, l'appelaient le plus souvent Jean le scélérat.

Ce foudre de guerre exécuta si heureusement l'ordre d'Uladislas, qu'il tomba sur les Turcs au moment où ils s'y attendaient le moins, en fit un carnage effroyable, et dissipa le reste, sans perdre plus de cinq cents hommes. Tout le voisinage de la chrétienté fut purgé d'infidèles après cette victoire, et l'armée chrétienne s'avança librement jusqu'aux frontières de la Thrace et de la Macédoine : là, elle défit près du mont Hémus une seconde armée qu'Amurat avait fait venir d'Asie pour garder les défilés des montagnes. Carambei son général avait eu ordre de couvrir simplement les passages, et défense absolue d'engager une action générale : mais ce bouillant Asiatique ne prenant conseil que de son audace, à la vue du petit nombre des chrétiens infiniment disproportionnés à la multitude qu'il commandait, accablés d'ailleurs par l'âpreté des chemins, la difficulté de la subsistance et l'inclémence de la saison, tomba

tout à coup sur eux la veille de Noel. Ses meilleures troupes furent hachées autour de lui, les autres prirent la fuite, et il demeura prisonnier. Les historiens varient étonnamment sur le nombre des infidèles qui périrent dans la mêlée, et qu'ils font monter ou baisser depuis trente mille jusqu'à six mille ; mais tous sont d'accord sur la conséquence infinie dont cette affaire fut pour les Turcs, non pas seulement par le respect, alors tout nouveau, qu'elle leur imprima pour la valeur européenne, mais spécialement par la prise de quatre mille de leurs braves, parmi lesquels on comptait treize bachas ou généraux. Toutefois comme le reste des Turcs demeuraient cantonnés dans les montagnes, le roi Uladislas craignit de pousser plus avant, et reprit le chemin de Bude, où, pour acquitter le vœu qu'il avait fait, il alla nu-pieds à l'église de Notre-Dame, et aux acclamations de toute cette capitale, suspendit à la voûte neuf enseignes qu'il avait enlevées aux ennemis de la religion.

Scanderbeg, non moins digne qu'Huniade de trouver place dans les fastes de l'église, commandait dans l'affaire de la Morave une division de l'armée d'Amurat, dont il avait la confiance, quoiqu'il fût né de parens chrétiens, et qu'il dût être suspect au sultan pour bien d'autres raisons (1). Il était fils de Jean Castriot, roi d'Albanie, qui avait été réduit par Amurat à lui livrer la ville presque imprenable de Croie sa capitale, afin de conserver le reste de son petit royaume, et à lui donner encore ses fils en otage pour une entière garantie de sa fidélité. George, le plus jeune des quatre, par sa bonne mine et ses belles qualités, gagna si bien les bonnes grâces de son tyran, qu'il le tint dans son palais, et sa familiarité le fit élever avec soin dans la religion mahométane, et dans tout ce qui pouvait former un Turc distingué. Il changea jusqu'à son nom de George en celui de Scanderbeg, qui veut dire seigneur Alexandre, et qu'il lui donna, frappé de sa stature imposante, de la force prodi-

(1) Rain. an. 1443, Chalcond.

gieuse de son corps, de l'élévation et de la fermeté de son ame, qui chaque jour se développaient davantage. Ayant mis son intrépidité à toutes sortes d'épreuves, et jusque dans ces duels barbares où les deux champions, demi-nus et le poignard à la main, se mesuraient dans une même tonne, il lui confia le commandement de troupes nombreuses, et en tira de grands services tant contre les chrétiens d'Europe que contre les infidèles d'Asie. Toujours il lui avait promis de le rétablir sur le trône de son père; mais le sultan perfide s'étant emparé de l'Albanie après la mort du roi Jean, et ayant fait empoisonner les frères de Scanderbeg, cette ame haute et sensible prit la détermination de ravir au moins l'héritage de ses proches à leur assassin.

Ayant, selon toute apparence, concerté son dessein avec Huniade avant la bataille dont nous venons de parler, et feignant, durant l'action, de plier avec le corps de troupes qu'il y commandait, il se renversa sur le gros de l'armée turque, qui fut aussitôt enfoncée et mise en déroute. Au milieu du désordre et de la confusion, il saisit le secrétaire d'Amurat qui accompagnait le général en chef, et le poignard sur la gorge, le força d'expédier pour le gouverneur de Croie un ordre, en bonne forme, de remettre la place et le gouvernement au porteur de cette commission. Sitôt qu'il en fut muni, il fit main basse sur le secrétaire et sur le peu de Turcs qui étaient présens, afin que le sultan n'eût connaissance de l'entreprise qu'après l'exécution. Il vole à Croie, il présente l'ordre, on lui remet la place; puis il se fait connaître à ses peuples, qui enchantés de secouer le joug ottoman, le proclament roi avec des transports inexprimables d'alégresse. C'est ainsi qu'il reprit le sceptre de ses ancêtres l'an 1443. Ayant captivé à un point unique le cœur de son peuple et de sa noblesse, à laquelle il sut communiquer son héroïsme, il trouva moyen de résister au dépit furieux d'Amurat, remporta souvent sur lui des avantages à peine vraisemblables, et le contraignit enfin à lui accorder la paix et tous les droits de la souve-

raineté. Il traitait en toutes choses d'égal à égal avec lui, sur-tout quand il importait à la vraie religion, qu'il reprit sincèrement, et qu'il honora constamment par ses vertus. Amurat l'ayant invité à rentrer tout à la fois dans son ancienne faveur et dans les observances de la religion mahométane, Scanderbeg l'exhorta lui-même à se faire chrétien, et avec une supériorité de motif qui fit au moins sentir l'inégalité des deux religions. Il voulait que tout mît le christianisme en honneur, jusque dans ses armées, où il fit fleurir la piété, et par un bien plus grand prodige, régner une pureté de mœurs qu'on eût admirée dans une communauté religieuse. Par les secours qu'il attirait ainsi d'en haut, il soutint, il augmenta sa puissance durant tout le règne d'Amurat, et enfin, sous les murs de Croie, lui fit essuyer un affront personnel, et des pertes immenses qui firent mourir de chagrin cet orgueilleux sultan. Le héros chrétien, avec son petit état et le secours unique du ciel, lutta long-temps encore depuis contre toutes les forces ottomanes, contre le plus formidable des sultans, Mahomet II, qu'il fit souvent trembler, dont il eut constamment l'estime, et qu'il réduisit à l'admiration lors même qu'il faillit succomber sous le poids énorme qui écrasa tout l'orient.

Amurat déconcerté par la valeur réunie d'Huniade et de Scanderbeg, les deux héros de leur siècle, et par une ligue formidable conclue contre l'ennemi commun de la chrétienté entre les Hongrois, les Polonais, les Vénitiens, les Génois, le bon duc de Bourgogne que sa piété associa aux entreprises des plus grandes puissances, le prince de Caramanie qui incommodait beaucoup Amurat en Asie, et l'empereur de Constantinople tout faible qu'il était; Amurat, quoiqu'animé d'une haine implacable contre les chrétiens, et d'une passion qui n'était pas moins ardente pour l'agrandissement de ses états, ne vit que la paix pour écarter une attaque qu'il ne se croyait pas en état de surmonter. Il envoya des commissaires, comme pour traiter de la rançon du bacha Carambei, et par leur moyen, il y fit promettre secrétement

au despote de Servie dont il avait épousé la fille, et qu'il n'en avait pas moins dépouillé de ses états, qu'il y rétablirait, s'il engageait les autres princes ligués à conclure au moins une trève supportable (1). Le despote, nommé George, gagna d'abord Huniade, à qui l'on n'épargnait point les promesses, et qui fit ensuite consentir le roi Uladislas, peu porté d'ailleurs à continuer la guerre loin de la Pologne menacée par les Tartares; ainsi, au grand regret et contre les remontrances du cardinal-légat, le célèbre Julien Césarini, on conclut une trève de dix ans aux conditions suivantes: Qu'Amurat garderait la Bulgarie, et que toutes les autres possessions qu'il avait envahies de ce côté-là, seraient restituées à ceux qui les tenaient avant la guerre; qu'on rendrait tous les prisonniers faits de part et d'autre, nommément les fils du despote George de Servie. Le Turc, pour bien cimenter cette paix furtive, voulait qu'on la jurât sur la divine eucharistie; ce qui révolta la piété chrétienne, alarmée de la seule idée de donner en spectacle aux infidèles nos plus redoutables mystères. Elle fut néanmoins jurée sur l'évangile par les chrétiens, et sur l'alcoran par les Turcs.

Amurat se promettant bien de recouvrer par la suite ce qu'il rendait en Europe, fit passer toutes ses troupes en Asie, afin d'accabler d'abord le prince de Caramanie, abandonné, pour ainsi dire, à la discrétion du Turc. Le cardinal François Condolmer, neveu du pape Eugène, qui commandait la flotte des chrétiens déjà rassemblée sur ces plages, fit savoir à Uladislas ce qui s'y passait. Il le pressait en même temps de seconder avec vigueur, selon ses promesses, des alliés éloignés et de bonne foi, qui déjà s'étaient exécutés avec tant de grandeur d'ame, lui représentant que jamais l'occasion n'avait été si belle que depuis que le Mahométan avait épuisé de troupes tous ses domaines d'Europe. L'empereur de Constantinople écrivit de son côté, que les Occidentaux ne pouvaient plus différer à lui prêter la

(1) Boasin. 3 Dec. 6 Mart. Trom. l. 21.

main, sans imprimer une tache ineffaçable à leur mémoire, lui qui n'avait pas seulement rejeté la paix et l'alliance qu'Amurat lui avait offertes, mais qui tenait toutes ses armes prêtes contre lui, et avait déjà commencé les hostilités; que dans leur trève tout avait été fait en fraude et par surprise de la part du Turc, disposé à reprendre les armes au premier moment favorable, malgré tous ses sermens; que ce jeu familier à ces infidèles, s'il arrêtait les vainqueurs au milieu de leurs succès, les rendrait à la fable de l'univers. Uladislas, Huniade et tous les grands de l'armée, préconisés jusque là par la voix unanime de tant de rois et de tant de nations comme les sauveurs de la république chrétienne, commencèrent à rougir de leur inconsidération, et conçurent un repentir amer de s'être ainsi précipités.

Le cardinal-légat que le torrent des avis contraires avait arrêté dans ses premières réclamations, les fit alors valoir avec cette force de raisons qui caractérisait son éloquence. Il conjura les chefs de l'armée de bien envisager à quoi leur légéreté avait abouti; qu'en engageant leur foi aux infidèles, ils avaient violé celle qu'ils avaient donnée antérieurement à toute l'église militante, au premier pasteur qui est en terre le vicaire de Jesus-Christ, aux souverains ligués avec eux, à tous les princes et à tous les peuples chrétiens, et cela pour un mince avantage, pour un avantage illusoire, pour le recouvrement de la Mysie entièrement ruinée, et où le musulman parjure rentrerait quand il lui serait expédient; qu'auraient ils donc à répondre au père commun de tous les fidèles dont ils trompaient l'espérance; à l'empereur de Constantinople, qui se tenait sous les armes depuis l'alliance qu'il avait contractée authentiquement avec eux, et qui les attendait pour marcher à un sûr et plein triomphe; aux Vénitiens et aux Génois, qui avaient si ponctuellement équipé leur flotte; aux Bourguignons, qui, séparés de la mer par tant de provinces, l'avaient déjà franchie, et couvraient l'Hellespont; à tout le monde chrétien, qui les accuserait d'infidélité à leurs promesses, de lâcheté, de

perfidie, d'avoir foulé aux pieds tout droit social, et au lieu de l'immortalité qu'ils avaient presque acquise à leur nom, de lui avoir imprimé une ignominie éternelle ?

Revenant encore, comme au point capital de la difficulté, à la nullité de la trêve conclue contre des engagemens antérieurs, il les pressa vivement de réparer une faute si honteuse, avant que la renommée eût donné plus d'éclat à cette infamie. Il leur dit qu'à la vérité on devait observer inviolablement un serment juste, et que tel était celui qui les engageait envers le pape et les princes ligués; mais qu'un serment téméraire fait au préjudice d'un tiers et du bien public, contre un traité précédent, en faveur d'un ennemi sans foi qui n'avait pas délivré, selon ses propres conventions, les prisonniers et les places des chrétiens, qu'un pareil serment était nul, et que son observation ne pouvait que déplaire à Dieu, au lieu de l'honorer; que pour écarter néanmoins tout scrupule, il leur en donnait l'absolution au nom du souverain pontife. Æneas Sylvius rapporte en effet que le pape Eugène écrivit à son légat d'absoudre le roi Uladislas de son serment, et de l'obliger même par menaces à continuer la guerre contre le Turc (1).

Le discours du légat fit tant d'impression, qu'on n'entendait dans toute l'assemblée que les cris de ceux qui demandaient la guerre, quand même l'issue en devrait être malheureuse; qu'il valait beaucoup mieux mourir pour la religion, que de traîner une vie honteuse, après avoir trahi avec elle ceux qui étaient plus zélés pour sa défense. Huniade même et le despote de Servie, qui avaient ménagé la trêve, revinrent au sentiment commun, celui-ci dans l'espérance de recouvrer plus glorieusement sa principauté, et celui-là au moyen de la promesse qu'on lui fit de l'établir roi des Bulgares. Aussitôt après cette résolution, on l'envoya notifier à l'empereur de Constantinople et au cardinal neveu qui com-

(1) Æn. Sylv. Europ. c. 5.

mandait la flotte. Uladislas partit ensuite de Segedin dans la Basse-Hongrie, passa le Danube, et traversa la Bulgarie, sans s'arrêter au siége des places et des forts nombreux encore occupés par les Turs, dans le dessein de faire sa jonction avec les troupes embarquées. Il fut joint en route par le prince de Valachie, grand homme de guerre, qui, par son habileté autant que par sa valeur, avait jusque là défendu lui seul son pays contre les Turcs : mais quand ce sage capitaine vit l'armée d'Uladislas extrêmement diminuée par la retraite d'une quantité de Valaques et de Polonais qu'on avait congédiés aussitôt après la signature de la trève, sans compter les auxiliaires de toute nation dont elle avait éteint la chaleur, il fit tout son possible pour empêcher le roi de s'avancer davantage, ou du moins pour lui faire attendre différens secours qu'on lui promettait. Et que ferez-vous, lui ajouta-t-il, contre le grand-seigneur, avec une armée qui n'équivaut pas à son équipage de chasse ? Toutes ses instances étant inutiles, le généreux Valaque ne laissa pas de lui donner quatre mille chevaux commandés par son fils ; puis il alla pourvoir par lui-même, en cet imminent péril, à la défense de ses propres états.

Instruit à son tour de la rupture des traités, et des mouvemens de l'armée chrétienne, Amurat ne vit plus de salut pour lui que dans son extrême diligence : mais ce qui le faisait frémir, c'était d'avoir à repasser des mers couvertes de la flotte ennemie. Soit par surprise, soit par l'avarice perfide des Génois qu'on accusait d'avoir vendu le passage aux Turcs à raison d'un écu d'or par tête (1), le sultan réussit à repasser en Europe avec toutes les troupes qu'il en avait tirées, et à joindre encore celles qui s'étaient assemblées vers la Chersonnèse de Thrace. Avançant à grandes journées au devant des chrétiens, il les rencontra sur le rivage du Pont-Euxin, à Varne dans la Basse-Mésie, et se disposa sur le champ à leur livrer bataille. Le roi de Pologne n'était

(1) Boaf. Hist. Hung. Decad. 6.

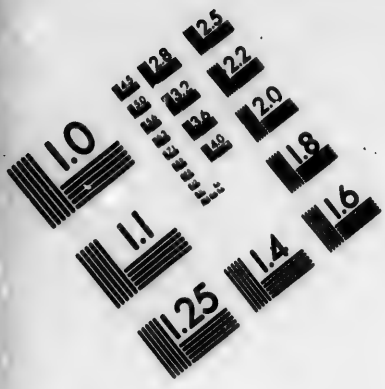

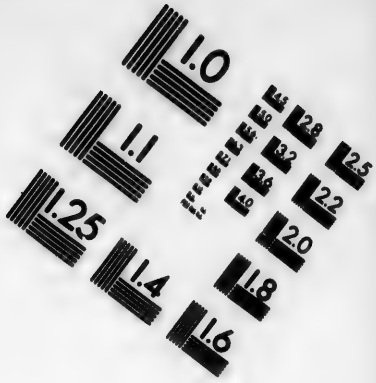

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

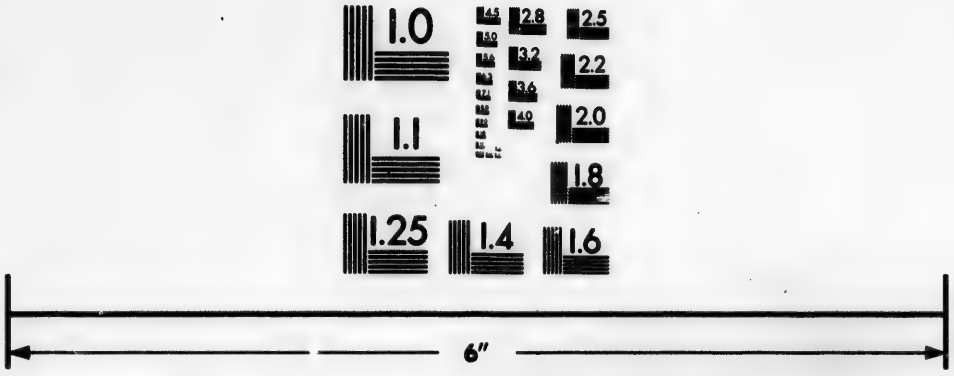

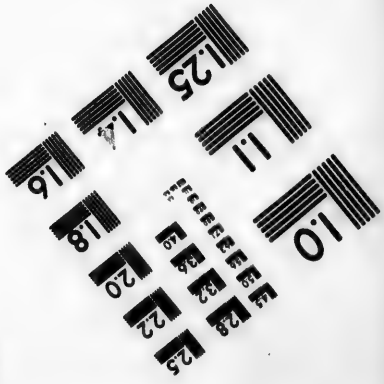

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

pas moins empressé à combattre, quoiqu'il fût tourmenté par un abcès qu'il avait à la cuisse. Le légat opina sagement à se retrancher près des montagnes, pour bien reconnaître les forces de l'ennemi, et pour attendre des nouvelles précises, tant de la flotte que des troupes grecques avec qui l'on devait agir de concert. Plusieurs capitaines expérimentés furent de même avis: mais Huniade emporté par le feu de son courage à la vue des bataillons qu'il avait si souvent rompus, dit qu'il connaissait l'ostentation musulmane, qu'on faisait toujours les armées turques beaucoup plus nombreuses qu'elles n'étaient; qu'après tout, quand toutes les forces de la Turquie seraient rassemblées, elles n'offriraient à la valeur hongroise que plus de lauriers à cueillir. Sur cet avis, dicté par une bravoure de soldat, le combat fut imprudemment résolu pour le lendemain; mais quand les deux armées se trouvèrent en présence, Huniade fut si étonné de leur énorme disproportion, qu'il ne dissimula point au roi tout ce qu'on hasardait, et lui conseilla la retraite. Uladislas lui répliqua brusquement, que son conseil venait trop tard; qu'il eût à se rappeler les assurances pompeuses qu'il avait données le jour précédent; qu'il n'était plus temps que de combattre avec le courage qu'il avait prématurément témoigné, et non pas de faire une retraite qui ne pouvait plus être qu'une fuite honteuse; après quoi il donna ordre à chacun de prendre les armes, et de se tenir tout prêt à charger. Huniade rangea aussitôt l'armée en bataille. Elle n'était que de dix-huit à vingt mille hommes, et celle des Turcs, selon différens auteurs, en comprenait cent mille.

La bataille se livra le dixième de Novembre, la veille de saint Martin, et assez long-temps on se battit avec une grande bravoure de part et d'autre (1); mais l'impétuosité des chrétiens ayant renversé les premières lignes des Turcs, Amurat en prit une

(1) Naucler. Gener. 49, p. 466.

terreur soudaine et si vive, qu'il ne pensait qu'à s'enfuir; et bientôt il fût sorti de la mêlée, si ses officiers, prenant la bride de son cheval, ne l'eussent forcé à rétablir le combat. On se battit de nouveau avec une ardeur prodigieuse, et durant plusieurs heures, la victoire penchant, tantôt du côté des Turcs, et tantôt du côté des chrétiens, jusqu'à ce que ceux-ci, accablés par le nombre, commencèrent à perdre quelque terrain. Alors Uladislas, avec un groupe de ses braves, se jette au plus fort de la mêlée, et taillant à droite et à gauche, avance à travers les janissaires, jusque sur une colline où le sultan s'était posté: fougue de jeunesse et de désespoir, qui ne laissa point de porter encore la terreur dans le cœur d'Amurat et de ses gens, et qui pouvait décider la victoire, si Huniade avait marqué la même vigueur; mais ce grand capitaine, qu'on ne peut pas raisonnablement soupçonner d'avoir eu peur, s'astreignit trop aux règles ordinaires, et jugeant par-là toute l'armée perdue, s'il n'en sauvait quelque partie, il battit en retraite avec dix mille hommes tant Hongrois que Valaques. Le roi eut son cheval tué sous lui, et périt, accablé plutôt que vaincu: héros infortuné, âgé de moins de vingt ans, et déjà digne de l'immortalité, non-seulement pour sa valeur à laquelle on ne reprocha que l'excès, mais pour toutes les qualités solides et brillantes du corps et de l'esprit, pour de rares vertus, la tempérance, la frugalité, l'insigne piété, et même pour l'amour de la justice, qui ne l'empêcha pas néanmoins d'usurper sur un roi enfant le royaume de Hongrie. Mais où sont les vertus qui tiennent contre l'appât d'une couronne? Amurat, attendri lui-même, lui décerna sur le champ de bataille une sépulture honorable, avec une colonne et des inscriptions qui pussent au moins perpétuer la mémoire d'un héros digne de plus longs jours.

Mais sitôt qu'il fut tué, on lui coupa la tête, et on l'éleva sur une pique à la vue de toutes les troupes. Les Turcs qui commençaient à désespérer tant de la vie du sultan que de leur propre salut, repri-

rent courage, et à leur insçu, pour ainsi dire, remirent en fuite ceux qui les faisaient fuir, et remportèrent, contre leur attente, une pleine victoire. Déjà ceux d'entre eux que l'irruption d'Uladislas avait d'abord dissipés, s'étaient répandus dans les places voisines, et y avaient publié que les chrétiens étaient vainqueurs. Ceux même qui avaient soutenu le combat jusqu'à la fin, ignorant encore que la victoire fût restée au sultan, et ne sachant où les chrétiens s'étaient retirés depuis leur fuite, craignirent que ce ne fût là qu'un piége, et demeurèrent deux jours sans oser piller le camp des vaincus. Tous les soldats polonais néanmoins, selon le torrent des auteurs, périrent jusqu'au dernier, avec la plupart des Hongrois, soit sur le champ de bataille, soit dans les campagnes où ils se dispersèrent. Les seigneurs et les évêques furent jetés dans les fers. Æneas Sylvius dit que le cardinal Julien fuyant à cheval, et déjà soustrait aux poursuites des Turcs, fut assassiné par des voleurs qui le croyaient chargé d'argent. Telle fut la fin de cet excellent homme, ainsi qualifié par les Grecs mêmes (1), et digne de toute sa célébrité par ses vertus, par sa doctrine, par son éloquence, par son influence dans les plus grandes affaires de deux conciles généraux avant l'âge de quarante-six ans où il périt. Tout lui avait réussi, excepté la conduite des armées, étrangère à son état.

Le malheureux Jean Paléologue, empereur d'orient, ou pour mieux dire, de la ville de Constantinople enclavée dans l'empire des Turcs, s'attendait, par la bataille de Varne, à tous les emportemens de la vengeance de la part d'Amurat. Le sultan usa d'une modération à peine croyable, lui accorda la paix à la première demande, et l'observa ponctuellement tout le reste de sa vie. On ne le vit point s'enfler de cette victoire; loin d'en témoigner la joie qui lui était ordinaire dans ces rencontres,

(1) Chalcond. c. 7.

il paraissait triste et rêveur, et répondit un jour à ceux qui lui en demandaient la raison, qu'il ne voyait point de plus grand malheur que de vaincre souvent à ce prix. C'est pourquoi, sans poursuivre ses avantages, il s'en retourna vivre paisiblement dans sa capitale d'Andrinople. Il avait perdu au moins trente mille hommes de ses meilleures troupes. On dit que voyant tout tomber ou plier autour de lui, il tira de son sein l'acte de la trève signé par les chrétiens, et leva les mains et les yeux au ciel, en conjurant Jesus-Christ, s'il était véritablement Dieu, d'en punir les violateurs parjures; on ajoute qu'à l'instant l'armée chrétienne se débanda: historiette bâtie sur le fond des annales turques, où il est dit simplement qu'Amurat, au fort du péril, implora l'assistance du ciel, à quoi la verve exaltée de l'italien Bonfinio a donné peu sensément un air de miracle. En se rappelant ce que nous avons touché de la foi violée, à l'égard du pape et des princes chrétiens, par le traité contraire, et conclu depuis avec Amurat, peut-on raisonnablement imaginer que le ciel ait fait intervenir les prodiges, pour punir l'infraction de ce nouvel engagement qu'on n'avait pu contracter sans fouler aux pieds tout ce qu'on devait au corps entier de la république chrétienne? Il est même des auteurs qui justifient absolument cette conduite, sur ce qu'Amurat avait le premier violé son traité, en retenant les prisonniers et les places qu'il s'était obligé de rendre aux chrétiens.

Le pape Eugène fut accablé de douleur quand il apprit les suites de la journée de Varne, qui faisait évanouir les espérances conçues de tenir au moins les Turcs relégués pour long-temps au del à duBosphore. Il s'efforça de s'en consoler, en s'occupant de fonctions moins tumultueuses, propres uniquement au successeur de Pierre et au vicaire du Sauveur de tous les hommes. Dans la première session du concile de Rome, tenue au palais de Latran le 30 de Septembre 1444, il réunit à l'église romaine les peuples chrétiens de la Syrie et de la Mésopotamie, qui étaient infectés des erreurs d'Eu-

tychès et des Grecs (1). L'archevêque d'Edesse, nommé Abdala, vint à Rome de ces extrémités de l'orient, et au nom du patriarche Ignace, reçut, après quelques conférences, une confession de foi, par laquelle il reconnaissait qu'il y a dans Jesus-Christ deux natures sans confusion, ainsi que deux volontés sans opposition, et que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, comme d'un seul principe. On vit avec admiration, que ces frères séparés du centre de la catholicité par tant de mers et de terres incultes, et plongés depuis si long-temps dans les ténèbres de l'erreur, étaient entièrement orthodoxes, à la réserve de ces trois articles, auxquels ils se soumirent dès qu'ils les connurent.

Le concile de Latran continuant toujours, le septième du mois d'Août de l'année suivante, dans une congrégation générale, Elie, évêque des Maronites, qui tenaient aussi les erreurs d'Eutychès, et Timothée de Tarse, archevêque des Chaldéens, entachés du nestorianisme, revinrent à la saine doctrine avec tout leur peuple et leur clergé (2). L'archevêque de Tharse était venu en personne, et l'évêque Elie avait envoyé Isaac son représentant au concile, où tous deux firent une profession solennelle de la foi romaine, et furent admis à la communion catholique.

La bataille de Varne, entr'autres effets désastreux, avait rendu deux trônes vacans, fort exposés l'un et l'autre à la rapacité des infidèles (3). Les Hongrois, pour remplir le leur, portèrent cependant leurs vues sur un prince de cinq ans, soit qu'ils fussent touchés d'un reste d'inclination pour ce même Ladislas qu'ils avaient d'abord rejeté à cause de son enfance, soit qu'ils ne vissent point de moyen plus propre à étouffer les factions si dangereuses dans les circonstances présentes, que de couronner le sang de leurs anciens rois. Mais pour tenir les rênes dans un gouvernement si agité et des conjectures si

(1) Conc. t. XIII, p. 1222. (2) Ibid. 1225. (3) Thuros. c. 441 et 45. Dubrav. l. 28.

difficiles, on établit régent du royaume le célèbre Huniade, auquel on applaudit alors de s'être conservé pour le salut de la patrie et de la religion. Il ne fallut pas moins que ce grand homme pour les préserver d'une ruine entière durant un interrègne de plus de six ans, causé par l'obstination de l'empereur Frédéric à retenir près de lui le jeune Ladislas son neveu. Durant ce temps-là, le régent eut à combattre, tantôt cet empereur, et tantôt les Turcs; et contre ceux-ci même, tantôt vainqueur, tantôt vaincu, sans jamais rien perdre de sa force d'ame, et faisant redouter aux infidèles jusqu'à ses défaites. Les Polonais, après s'être obstinés à révoquer en doute la mort du roi Uladislas, élurent enfin, pour lui succéder, le duc de Lithuanie, qui refusa d'abord la couronne (1). Ce ne fut qu'après une seconde élection qu'il l'accepta, et qu'il prit, avec le diadème, le nom de Casimir IV le 26 de Juin 1447.

Vers le même temps mourut l'empereur de Constantinople, Jean Paléologue, deuxième du nom, à la mort duquel les historiens grecs et latins assignent des époques qui varient considérablement (2). Ils s'accordent tous sur l'état déplorable où restait son empire par la puissance formidable des Turcs, par l'extrême faiblesse des Grecs, et sur-tout par les querelles de politique et de religion qui divisaient ceux-ci. Des quatre frères de l'empereur, qui mourut sans laisser d'enfant, Constantin et Démétrius, les deux plus âgés, dont celui-ci tenait pour le schisme, et l'autre pour l'union, étaient bien plus divisés encore par leurs prétentions au trône. Constantin l'emporta par le moyen du grand-seigneur, qui fut choisi pour arbitre, et qui en disposant ainsi de l'empire, parut préluder à la puissance absolue qu'y exercerait bientôt son fils et son successeur.

L'empereur d'occident continuait toujours ses soins pour la paix de l'église, et toujours suivait le

(1) Crom. l. 22. (2) Naucl. Gener. 59, p. 470.

dessein, peu goûté du pape Eugène, d'assembler un nouveau concile. Comme chacun poursuivait assez modérément sa prétention particulière, il survint un événement qui sembla d'abord devoir tout brouiller, et qui forma néanmoins une issue à ce labyrinthe. Le pape légitime ayant déposé les archevêques de Trèves et de Cologne, comme fauteurs des plus ardens de l'antipape Félix, les autres électeurs de l'empire, assemblés à Francfort, convinrent entre eux, que si Eugène n'annullait cette déposition, ils adhéreraient à celle qui avait été faite de lui-même par le concile de Bâle (1). Ils envoyèrent aussitôt après vers l'empereur pour lui déclarer cette résolution, et le prier de la soutenir. Frédéric l'improuva hautement, la traitant d'inique et d'impie, comme faisant dépendre d'un intérêt privé l'état et l'autorité du vicaire de Jesus-Christ; mais il envoya Æneas Sylvius, exercé dès la jeunesse à remplir les personnages les plus disparates, et alors secrétaire de l'empereur, afin de représenter au pape combien il lui importait de ménager les esprits en des conjonctures si critiques. Eugène qu'un tact sûr guidait toujours dans ces rencontres décisives, ne balança point à faire ce qu'on lui demandait, et renvoya vers les princes allemands les légats Thomas de Sarsane, déjà évêque de Bologne, et Jean de Carvajal, espagnol d'une grande prudence.

Le concile de Bâle, réduit presque à rien par la mort et la défection journalière de quelq'un de ses membres, voulut encore avoir l'air d'influer dans ce qu'on allait résoudre. Ces évêques ou ces clercs qui avaient rejeté avec tant de hauteur tous les projets d'abrogation et de translation de leur concile, quand ils avaient été proposés avec ménagement par le pape, ou même par l'empereur, rendus enfin pacifiques et modestes par le décri où ils étaient tombés, et par la vénération qui se réveillait dans tous les cœurs pour le pontife légitime, déclarèrent, par un décret formel, qu'il n'y avait point de

(1) Æn. Sylv. Comm. l. 1. Antonin. Tit. 22, c. 11.

voie

voie plus propre qu'un nouveau concile pour terminer le schisme, et qu'ils transféreraient le leur au lieu qu'indiqueraient l'empereur et les princes de l'empire ; après quoi ils envoyèrent le cardinal d'Arles leur chef à la diète nouvelle, où l'on devait entendre les légats d'Eugène. Sur les conseils d'Æneas Sylvius et des autres ministres de l'empereur, on y proposa quelques demandes, moyennant la concession desquelles les églises d'Allemagne devaient mettre fin à leur neutralité, et obéir au pape Eugène comme au seul souverain pontife. L'affaire fut consommée, au commencement de l'année suivante, par les ambassadeurs que l'empereur et les princes envoyèrent à Rome : mais dès cet arrêté conditionnel, le succès absolu parut si certain, que le pape, pour récompense, créa cardinaux ses légats encore absens, et leur envoya le chapeau sur la route. Il était temps de faire cardinal Thomas de Sarsane, si le successeur d'Eugène devait être tiré du sacré collége, puisqu'il ne restait que quelques mois de vie à ce pontife, qui peu après cette promotion fut attaqué de la maladie dont il ne releva point.

Eugène plaça néanmoins encore sur le chandelier une des plus brillantes lumières de ce siècle ; mais si attentive à tempérer son éclat par tous les pieux artifices de la modestie, qu'elle se déroba presque aux yeux qu'elle frappait continuellement. Depuis neuf mois le siége important de Florence demeurait vacant, malgré la foule des compétiteurs qui aspiraient à ce riche archevêché, les uns portés par les citoyens de cette ville, les autres par les brigues de la cour de Rome (1). Mais Eugène voulait un évêque tel en tout que les Florentins en corps le lui avaient demandé, c'est-à-dire, un prélat docte, saint, expérimenté, et Florentin lui-même, afin de mieux connaître les mœurs, et de mieux gagner l'affection du peuple qu'il aurait à conduire. Le pape avait si fort à cœur de remplir ces vœux édifians,

(1) Baill. t. II, p. 183.

sur-tout pour une ville qui lui avait toujours témoigné un attachement tout particulier, qu'au milieu de tant d'affaires majeures qui devaient absorber toute son attention, celui-ci paraissait l'occuper uniquement. Un jour qu'il prenait quelque relâche près d'un frère dominicain, peintre habile et facétieux, dont le propos ne l'égayait pas moins que le talent, il lui dit que l'archevêché de Florence lui causait plus de soucis que toute l'église. Ils me demandent un saint, un sage, un savant, et qui soit Florentin; où trouver cette merveille? Je n'en dors point depuis neuf mois. Vous voilà bien embarrassé, répondit le frère: vous trouverez tout cela dans notre père Antonin.

A ce nom, Eugène fut comme un homme à qui on tire le bandeau qui lui dérobait la lumière. Il se piqua contre lui-même, et rougit de ne voir, pour ainsi dire, que par les yeux d'un autre un mérite qui lui était si personnellement connu, et qui, au seul nom d'un pasteur accompli, aurait dû le premier se présenter à sa pensée. Il le proposa sur le champ, et le diocèse l'accepta unanimement avec le plus grand respect et la plus vive alégresse. Il avait cinquante-cinq ans, était entré dans l'ordre de saint Dominique dès l'âge de seize ans, et en avait gouverné les monastères dans toutes les bonnes villes d'Italie, qui de leur côté l'employèrent en des négociations très-épineuses. Dans tous les lieux et tous les emplois, il avait laissé dans la plus haute estime, sa sainteté, sa doctrine, son habileté dans le gouvernement monastique et dans la conduite des plus grandes affaires: mais si toute sa modestie ne put éclipser des talens d'un si grand éclat, jamais non plus tout cet éclat ne causa le moindre éblouissement à sa modestie. Bien affermi dans le saint éloignement des dignités ecclésiastiques, seul garant irrécusable de la vraie sainteté, il prit une ferme résolution de ne point accepter l'épiscopat. Il reçut la nouvelle de sa nomination, comme il retournait à Naples avec son neveu et un frère de son ordre, après la visite de l'un de ses monastères. Quittant

aussitôt la route de cette grande ville, où sa célébrité ne lui permettait pas de demeurer inconnu, il s'avança précipitamment vers la mer dans le dessein de passer en Sardaigne, et de se tenir caché le reste de ses jours parmi ces insulaires demi-sauvages : mais ses compagnons prétextant l'obéissance qui était due au vicaire de Jesus-Christ, empêchèrent absolument le saint de s'embarquer, et usèrent même d'une sorte de violence pour le ramener jusqu'à Sienne. Là, il résista invinciblement à toutes les voies de la persuasion et à toutes les prières ; il fallut un ordre formel du souverain pontife, qui tout ensemble lui envoya ses bulles gratuitement, avec défense rigoureuse de laisser plus long-temps son église sans pasteur. Il en prit enfin possession après beaucoup de plaintes et de larmes que ne partagea point son peuple, qui s'abandonna tout au contraire à une joie presque démesurée.

Eugène IV, au terme de sa carrière, s'empressa aussi de donner à saint Nicolas de Tolentin, au moins après le trépas, la célébrité à laquelle ce brillant flambeau de l'ordre des hermites de saint Augustin s'était constamment dérobé pendant la vie (1). Déjà même il y avait plus d'un siècle que ce mortel admirable, fruit de bénédiction accordé aux vœux de parens stériles, règle vivante et constant modèle d'un ordre fervent, l'objet de l'édification et de l'admiration publique dans tous les lieux où il s'était montré ; il y avait, dis-je, cent quarante ans qu'il était mort avec la réputation d'un saint et même d'un thaumaturge, sans qu'on pensât à le tirer des ombres du tombeau où il était passé de l'obscurité du cloître, peu différent pour lui de la sépulture. Mais le Seigneur se plaît sur-tout à glorifier ceux de ses saints qui se sont le plus dépréciés eux-mêmes ; et le vicaire de Jesus-Christ entrant dans ces vues, inscrivit, avec une grande solennité, l'humble Nicolas au nombre des élus dignes de l'imitation et de la vénération publique. Depuis le décès du saint,

(1) Bullar. t. 1, Eugène IV, Const. 27.

il s'était continuellement opéré à son tombeau des miracles plus éclatans encore, et en bien plus grand nombre que ceux qu'il avait faits de son vivant.

Les ministres de paix qui devaient rétablir l'harmonie parfaite entre l'empereur et le chef de l'église, arrivèrent enfin à Rome comme il ne restait à Eugène que le temps précis de consommer cette grande œuvre. Le jour même où ils firent leurs propositions, le pape, après les avoir entendues, fut réduit à garder le lit qu'il ne devait plus quitter que pour le tombeau (1). Æneas Sylvius, chargé de la parole comme le plus habile à la manier entre les agens impériaux, dit que le corps germanique apportait la paix, mais qu'il venait aussi la chercher, et qu'elle dépendait de quelques articles dont la concession pouvait seule guérir les cœurs ulcérés de cette nation, et les attacher solidement à l'unité. Outre le rétablissement des archevêques déposés de Cologne et de Trèves, on demandait trois choses : la première, d'assembler un concile général dans le temps et le lieu qui seraient désignés ; la seconde, de reconnaître l'autorité et la prééminence des conciles généraux, et la troisième, de libérer l'église d'Allemagne des charges onéreuses dont elle se plaignait. Le pape, arrêté par sa maladie, donna pouvoir aux cardinaux de traiter en son nom ; et comme on lui eut fait le rapport des conventions projetées, il approuva le tout en général, et ordonna d'en expédier les lettres ; après quoi les ambassadeurs introduits près du malade, lui firent leurs soumissions, et lui promirent obéissance au nom de leurs commettans. Æneas Sylvius, qui fut encore chargé par Eugène de rédiger la bulle, et qui de secrétaire de l'empereur, devint ainsi secrétaire du pape, après l'avoir été de l'antipape Félix, remit sur le champ cette pièce aux ambassadeurs.

On y voit que ce qui intéressait le plus les Allemands, n'était ni la célébration d'un nouveau concile, ni la puissance ou prééminence des conciles

(1) Cochl. Hist. Huss. l. 9. Pie II, Comment. l. 1.

en général. La bulle regarde sur-tout la distribution des bénéfices, la juridiction des évêques, les droits des princes, les annates, les communs services; sur quoi elle accorde ou confirme beaucoup de priviléges à la nation germanique; elle absout aussi tous ceux qui avaient adhéré au concile de Bâle depuis sa rupture, pourvu qu'ils reviennent à l'unité de l'église, et les rétablit dans leurs dignités, offices et bénéfices. Au moyen de ces concessions ou confirmations, sans plus incidenter sur ce qui pouvait nuire à la réconciliation parfaite, on regarda mutuellement l'accord comme inébranlable, et l'on ne s'occupa plus que des actions de grâces et des réjouissances extraordinaires qu'occasionna cette heureuse issue dans toute l'étendue de Rome.

Il y a toute apparence que les princes allemands qui agissaient de concert avec les Français, et qui les avaient admis à leurs assemblées, se relâchèrent sur les articles les plus contraires aux prétentions de la cour de Rome, par les conseils modérés et les sages tempéramens de celle de France. Le roi Charles VII, animé du zèle le plus vif pour le rétablissement de l'unité catholique, fit un projet d'accommodement qui écartait tous les préjugés nationaux, et les différens les plus difficiles à concilier. Il n'y était pas question de convoquer un nouveau concile, ni même de confesser expressément l'autorité du concile œcuménique sur le pape, tout décidé qu'eût été cet article à Bâle et à Constance (1); il demandait simplement que les procédures et les censures adversatives des deux partis fussent réputées non avenues; qu'Amédée de Savoie, dit Félix V, eût dans l'église le rang le plus élevé après le souverain pontife, et que l'on conservât à ses partisans leurs offices et leurs dignités. A ce moyen, Félix devait renoncer au pontificat, et partout Eugène devait être reconnu pour seul et vrai pape. Ce plan dressé à Tours sur la fin de l'an 1446, et porté en premier lieu aux pères de Bâle, ne parvint

(1) J. Chart. p. 129. Spicil. t. IV, p. 321.

à Rome qu'après la mort d'Eugène IV, qui arriva le 23 Février de l'année suivante, la seizième de son pontificat, et de son âge la soixante-quatrième.

Sitôt qu'on avait su la vie du pape en péril, le saint archevêque de Florence, sans qu'il fût appelé, était venu pour lui administrer les derniers secours de l'église. Eugène, comme tous les grands, instruit le dernier du peu d'heures qu'il avait à vivre, marqua d'abord beaucoup d'étonnement; mais rappelant aussitôt la fermeté de courage et les grands sentimens de religion qui l'avaient animé toute sa vie, il fit rassembler dans sa chambre tous les cardinaux qui se trouvaient à Rome, afin de pourvoir, autant qu'il le pouvait encore, au bien de l'église. Durant son long pontificat, tous, à la réserve d'un seul, avaient reçu de lui le chapeau. Il les exhorta paternellement à la concorde et à l'union fraternelle, à l'exemple de Jesus-Christ, qui, avant de se livrer à la mort, avait légué sa paix à ses disciples, comme l'héritage le plus précieux (1). Il les conjura, par ce qu'il y a de plus sacré, d'établir dans un saint concert un digne vicaire de l'éternel pasteur; de préférer dans ce choix, à tout intérêt particulier, le bien public, la gloire de l'église, le service de Dieu, et sur-tout de choisir une personne que l'esprit de charité et de modération, si spécialement nécessaire à un pape dans ces conjonctures, rendît agréable à tout le monde. Dieu veuille me pardonner, ajouta-t-il, les fautes que j'ai pu commettre dans l'administration de cette dignité formidable! J'avoue qu'il est arrivé bien des choses fâcheuses au saint siége tandis que je l'occupais: mais toujours mes intentions furent droites; et ma consolation en ce moment terrible, c'est que la divine miséricorde a plus d'égard à la bonne volonté qu'au succès. J'avais sans doute pris trop de plaisir à me voir élevé aux grandeurs qui m'échappent comme une ombre, et le Seigneur a usé des revers pour me faire sentir l'instabilité des choses humaines.

(1) Placin. in Eugen. IV. Æn. Sylv. Europ. c. 58.

Eugène fort éloquent sur cet article, au moins à ce dernier moment, s'écriait devant tout le monde : O Gabriel ! c'était son nom de baptême, ô Gabriel ! qu'il te serait bien plus avantageux de n'avoir jamais été ni pape, ni cardinal, ni évêque, mais d'avoir fini tes jours comme tu les avais commencés, en suivant paisiblement dans ton monastère les exercices de ta règle (1) !

Ce fut toutefois un des plus grands papes, quoiqu'un des moins heureux. Il eut toutes les qualités qui font révérer et chérir les grands, l'élévation de l'esprit, la fermeté du courage, la noblesse des goûts et des manières, la libéralité et la bienfaisance, le don de la parole, le talent des affaires, l'amour des lettres, sans être bien savant lui-même, et ce qu'on ne peut trop apprécier dans sa place et dans son siècle, la sagesse de ne point se mêler dans les différens temporels des princes. Sa vie fut édifiante et réglée ; il se montra extrêmement charitable envers les pauvres, et très-zélé pour la réduction des sectes, qu'il eut le bonheur de réunir en si grand nombre au centre de l'unité. Un historien ecclésiastique, plus abondant que judicieux, dans sa compilation sans choix et sans discernement, l'accuse d'une ambition odieuse, et d'avoir entretenu le schisme dans la seule vue de maintenir son autorité : mais ne lui eût-on pas reproché, avec plus de sens et de justice, l'imprudence, la pusillanimité, l'abandon du devoir, la trahison même et la prostitution de l'épouse de Jesus-Christ, si, à l'ordre de huit évêques, et d'un amas confus de clercs travestis en successeurs des apôtres, il fût descendu de la chaire apostolique, pour y élever un intrus avéré ? Eugène IV était naturellement si modeste, qu'en le voyant en public, on l'eût pris, dit un écrivain du temps (2), pour une vierge timide qui n'a pas l'assurance de lever les yeux. Observons cependant qu'on en a dit trop de bien, comme trop

(1) Ampliss. Coll. præf. t. VIII, p. 45. (2) Volaterr. l. 22.

de mal. C'est le sort de tous les grands en des situations même beaucoup moins critiques.

Dix jours après les funérailles du pape défunt, selon la coutume, on ouvrit le conclave, où entrèrent dix-huit cardinaux; et d'abord on eût donné pour certain que le pieux et savant cardinal Prosper Colonne lui succéderait, si ce n'eût été un point de fait déjà passé en proverbe, que celui qui entre pape au conclave, n'en sort que cardinal. Colonne après différens scrutins où il eut toujours le plus de suffrages, sans néanmoins atteindre aux deux tiers, vit tout à coup ses espérances passer à Thomas de Sarsane, autrefois Chartreux, et alors cardinal-évêque de Bologne, qui parut fort étonné de sa fortune, et voulut s'en défendre en se disant indigne d'un rang si élevé. Æneas Sylvius rapporte néanmoins deux songes prophétiques, l'un où l'empereur Frédéric III se vit couronner par Thomas cinq ans avant son élection, et l'autre où Thomas lui-même vit Eugène IV, la veille de sa mort, se dépouiller des ornemens pontificaux, pour l'en revêtir (1). Des observateurs de même goût remarquèrent aussi que dans le conclave, tandis que les cellules des autres cardinaux se tendaient de vert ou de violet, le cardinal de Sarsane voulut que la sienne fût tendue de blanc. Quoi qu'il en soit de ces observations mystérieuses ou minutieuses, le cardinal de Sarsane, peu puissant dans le sacré collége, réunit sur sa personne les deux tiers des suffrages, et fut instamment prié de ne pas se refuser aux besoins de l'église. Il donna son consentement, et fut créé pape le 6 de Mars 1447, veille de saint Thomas d'Aquin dont il portait le nom. Il prit sur le saint siége celui de Nicolas V, en mémoire du saint cardinal Nicolas Albergati, qu'on prétend encore lui avoir prédit qu'il serait pape. Il était de si basse extraction, que sa mère Andréole, quoique mariée à un médecin, avait, selon Frégose, vendu publiquement des œufs et des volailles (2): mais sa piété et son

(1) Comment. Pii II. (2) Dict. et Fact. Mem. l. 3, c. 4.

habileté en tout genre de sciences et de connaissances lui avaient acquis tant d'estime, qu'en moins de seize mois, elles lui firent déférer l'évêché de Bologne, le chapeau de cardinal, et enfin la tiare. Sa douceur, sa modestie, si nécessaires à un pape dans les circonstances où il se trouvait, se distinguaient entre toutes ses autres vertus.

Après son élection, le 20 Juillet de la même année, l'empereur Frédéric assembla au pays de Mayence les princes d'Allemagne, tant ecclésiastiques que séculiers, et il y fit confirmer l'obéissance déjà rendue par les ambassadeurs de l'empire, d'abord au pape Eugène, puis à Nicolas son successeur. En même temps, la neutralité fut totalement abolie, et toute communication rompue tant avec le prétendu pape Félix, qu'avec les évêques ou les prêtres de son parti, qui prenaient toujours à Bâle et à Lausanne le nom de concile. L'empereur, à ce sujet, fit publier un édit, portant que chacun eût à reconnaître sincèrement et invariablement Nicolas V pour seul et indubitable pontife, vicaire de Jesus-Christ, et successeur légitime de saint Pierre; qu'on lui rendît une obéissance effective et entière, et qu'on rejetât avec mépris tout acte revêtu du nom de Félix qui avait usurpé le pontificat, ou émané de l'assemblée de Bâle (1). Ce trait de vigueur porta le dernier coup à l'autorité depuis long-temps défaillante de cet étrange concile, et fit songer sérieusement Amédée à se démettre de sa papauté chimérique.

Il y était d'ailleurs sans cesse porté par les pressantes sollicitations du roi Charles VII, d'intelligence avec Louis de Savoie, fils et successeur d'Amédée. Charles qui avait été constamment attaché au pape Eugène, ne balança point à reconnaître Nicolas, et le fit assurer, aussitôt après son élection, des soins que l'on continuait de prendre en France pour la destruction du schisme. Le duc Louis, prince sensé, et très-peiné du personnage ridicule qu'on faisait

(1) Cochl. 9 in fin.

jouer à son père, fit secrétement un voyage à Bourges, afin de s'aboucher avec le roi, qui avait invité les princes étrangers à venir traiter en commun, avec les Français, des besoins pressans de l'église. On y vit des ambassadeurs non-seulement de l'Allemagne, mais de l'Angleterre même, nonobstant l'animosité qui subsistait toujours entre cette couronne et celle de France. Comme on y revenait encore au projet d'un nouveau concile, et au maintien de l'autorité des conciles en général; pour ménager avec sagesse les dispositions des esprits, il fut dit qu'il n'était rien de plus juste que de procurer la célébration d'un concile œcuménique, et de maintenir en toute manière la prééminence de ces saintes assemblées; que le roi désirait même que le nouveau concile se tînt dans son royaume, et cela dans l'année prochaine; qu'il aurait soin d'obtenir du pape Nicolas la bulle de convocation, ainsi que de lui faire reconnaître et révérer, à l'exemple de ses prédécesseurs, la puissance éminente du concile de Constance, et généralement de tous les conciles représentant l'église catholique (1). Revenant ensuite à son objet, il fit sentir qu'il convenait, avant toutes choses, d'éteindre les divisions qu'avait causées dans l'église le différent du pape Eugène avec le concile de Bâle; qu'il fallait pour cela supprimer toutes les sentences rendues, et tous les appels interjetés de part et d'autre, régler et assurer le rang qu'il convenait d'accorder à M. de Savoie après qu'il aurait renoncé à la papauté, pourvoir à l'état de ses officiers, et confirmer la possession de leurs bénéfices et dignités à tous ceux qui en avaient été pourvus dans son obédience. Tel fut le plan de la réconciliation, qui fut adopté de tout le monde; après quoi il ne s'agit plus que de le faire agréer à Félix et à son concile.

On tint pour cela de nouvelles conférences à Lyon au mois de Juillet de cette même année 1447.

(1) Hist. Chron. Car. VII, p. 430. Conc. Hard. t. IX, p. 1321. Spic. t. IV, p. 326.

Les ambassadeurs d'Angleterre s'y trouvèrent encore, avec ceux d'Allemagne, ceux du roi de Sicile, comte de Provence, et un choix illustre de plénipotentiaires français, à la tête desquels on avait mis le fameux comte de Dunois, afin de donner le plus grand poids à la commission. De la part de Félix qui avait eu vent des préliminaires de Bourges, vint le cardinal d'Arles, avec quelques autres tenans principaux du parti. Le roi, dans les instructions qu'il avait données à ses plénipotentiaires, n'approuvait pas qu'aucun député de Bâle vînt à Lyon, sans néanmoins défendre positivement de les y recevoir; mais en cas qu'ils s'y présentassent, on ne devait pas souffrir qu'aucun de ceux qui avaient été créés cardinaux par Félix, parût avec les marques de sa dignité. Avant toute chose, on devait leur proposer de se soumettre à Nicolas V, et de faire renoncer Félix au pontificat.

Les ambassadeurs de France s'écartant de l'esprit de ces instructions, se transportèrent à Genève où était alors Félix, par le conseil de l'assemblée, et dans l'espérance d'y négocier avec plus de succès. Félix en effet consentit à quitter le pontificat, mais à des conditions que le légitime pontife jugea ne pas même mériter une réponse. Il voulait tenir la qualité de légat apostolique, et tous les traitemens qu'il demandait tant pour lui-même que pour ses partisans, non de la grâce du pape, mais de l'autorité du concile, dont il reconnaissait, au moins indirectement, l'illégitimité en se démettant. Ce fut sans doute pour l'intimider et l'amener à une soumission plus recevable, que Nicolas publia sur la fin de cette année une bulle fulminante, par laquelle il abandonnait toutes les terres de la maison de Savoie au roi Charles VII et au dauphin son fils, puisque ce jour-là même, 12 de Décembre, on vit paraître une autre bulle qui laissait ce monarque maître absolu de l'accommodement.

Cependant pour satisfaire aux plaintes de la nation germanique, et y cimenter le rétablissement de l'unité, le pontife y envoya le cardinal de Carvajal

en qualité de légat. Les principaux griefs des Allemands roulaient sur la distribution des bénéfices, en quoi ils se prétendaient excessivement lésés. Après plusieurs conférences entre le légat et l'empereur Frédéric, accompagné des princes ecclésiastiques et laïques de l'empire, on fit enfin le règlement qui porte le nom de concordat germanique, et qui fut confirmé par une bulle de Nicolas V, en date du premier Avril 1448 (1). On y laisse au souverain pontife le droit de nommer à tous les bénéfices des grandes églises, comme aussi à toutes dignités et à tous bénéfices qui vaqueraient en cour de Rome, considérables ou médiocres, simples ou onéreux, séculiers ou réguliers, électifs ou non électifs; enfin, à tous ceux des cardinaux et des officiers de la cour romaine, en quelque lieu que meurent ceux qui les possèdent. D'un autre côté, on arrêtait que les élections canoniques se feraient dans les métropoles, les cathédrales et les monastères, à charge d'être confirmées par le saint siége dans le temps marqué par les anciens décrets; quant aux autres dignités et bénéfices, à la réserve des dignités principales des cathédrales et des collégiales, que le pape et l'ordinaire alternativement y pourvoiraient chacun pendant six mois de l'année, de telle manière cependant que si, dans trois mois à compter de la vacance du bénéfice laissé à la nomination du pape, on n'en produisait point l'acte, l'ordinaire y pourvoirait, et quant aux annates, qu'on payerait celles des cathédrales et des abbayes d'hommes, selon la taxe de la chambre apostolique, excepté pour les bénéfices dont le revenu n'excède pas la somme de vingt-quatre florins d'or, lesquels seraient conférés *gratis* par le saint siége.

Le légat Jean de Carvajal passa, selon les ordres du pape, de la Germanie dans la Bohème, où l'on croyait qu'il ne s'agissait plus que de mettre la dernière main au rétablissement de la religion et de l'ordre public : mais on y reconnut ce qu'on expéri-

(1) Bullar. t. 1. Nicol. V, Const. 1.

menta de tout temps, qu'une secte abattue est bien loin d'être anéantie, tandis qu'elle a des fauteurs animés par cet esprit de faction qui ne dogmatise qu'afin de brouiller, et sur-tout tant qu'un prêtre ambitieux en a toute la confiance (1). A la naissance de Ladislas, fils posthume de l'empereur Albert, roi de Bohème, les états de ce royaume, poussés par les Hussites, avaient refusé de se soumettre à ce descendant de Sigismond, sous prétexte de son enfance, et avaient offert la couronne à différens princes, qui eurent la générosité de la refuser. Ils avaient ensuite nommé deux administrateurs, Praczeckou-Petarscon choisi par les Hussites, et Meinard de Neuhauf par les catholiques. Petarscon, livré aux sectaires qui avaient surpris sa probité, ne laissait pas de révérer la vertu de Meinard, pour qui il eut une déférence étonnante en mille rencontres; mais il était l'ami intime, ou plutôt la dupe des fourberies de Roquesane, ce prêtre parjure et ambitieux, hérétique ou catholique suivant les intérêts de son ambition, et suivant le plus ou le moins d'espoir que lui donnait de parvenir à l'épiscopat la profession ou l'abjuration de l'impiété. Ce fourbe, appuyé de l'administrateur son patron, circonvint tellement les Bohémiens par ses artifices, que le salut de la patrie et la félicité publique leur parurent attachés à son élévation sur le siége de Prague, et qu'ils en firent dépendre le destin de l'état.

Pour comble de contre-temps, l'administrateur Petarscon vint à mourir, et George de Cunstat, plus connu sous le nom de Pogebrac, aussi ami de Roquesane, et bien plus dangereux que Petarscon, se fit substituer en sa place. Il avait une ambition démesurée, qui n'aspirait à rien de moins qu'à monter sur le trône de Bohème: mais pour la satisfaire, comme il y réussit par la suite, les troubles et les scissions lui devenaient nécessaires; et rien n'était plus contraire à ses vues, que la concorde et l'unité catholique. Ainsi quoiqu'il tînt médiocrement à la

(1) Cochl. hist. Hum. l. 10.

doctrine des Hussites, il ne laissa point d'appuyer de tout son pouvoir les préjugés et les innovations de ces inquiets sectaires. On reçut néanmoins le légat du saint siége avec des marques extraordinaires d'honneur, on le harangua publiquement, on lui prodigua les éloges les plus flatteurs; on se répandit en expressions magnifiques tant au sujet de l'église romaine que de ses pontifes Eugène IV et Nicolas V; on conclut cependant par demander qu'il confirmât les concessions du concile de Bâle, et que Jean de Roquesane fût ordonné archevêque de Prague. Sur les articles accordés par ce concile, et que les novateurs entendaient à leur manière, le cardinal répondit qu'on en traiterait plus à loisir; que pour l'ordination de Roquesane, avant qu'elle se fît, il fallait restituer les biens de l'église de Prague, afin que l'évêque d'un si grand siége pût vivre avec la dignité convenable. Le sage légat voulait, ou amortir le zèle des Bohémiens pour Roquesane, au moyen des difficultes et des délais nécessaires pour ce qu'il proposait, ou il prétendait se ménager le temps d'étudier et de connaître à fond les dispositions véritables de cet aspirant équivoque. Rien ne fait obstacle à l'esprit de parti: les Bohémiens répliquèrent qu'en attendant qu'on eût rétabli les affaires de l'archevêché, ils s'obligeaient à fournir abondamment sur leur propre fortune, non-seulement aux besoins, mais à l'aisance et à toute la splendeur qu'ils souhaitaient plus que personne proportionner à la dignité de leur archevêque.

Roquesane, de son côté, craignant qu'un si vif intérêt ne vînt à se ralentir avec le temps, n'omit rien pour obtenir une réponse définitive, tandis qu'il était dans toute sa vivacité: mais en voulant faire cesser les incertitudes ou les répugnances du légat, il ne fit que les augmenter; il protesta que si le saint siége le faisait archevêque, il exécuterait aveuglément tous les ordres qui lui viendraient de Rome, et garantit que pendant tout son épiscopat, il n'arriverait aucun trouble en Bohème pour ce qui regardait la religion. Un propos si peu réfléchi redoublant avec raison les

ombrages du légat contre un ambitieux démasqué, qui faisait dépendre sa religion, ainsi que la tranquillité publique, de son élévation à l'épiscopat, le cardinal chercha plus que jamais à traîner en longueur, et cependant il s'efforça d'ouvrir les yeux aux Bohémiens sur l'ame oblique de l'hypocrite qui les fascinait. Le charme en était au point où la main la plus habile ne pouvait plus le lever. En quelques momens l'émotion des esprits devint telle, que le légat romain les voyant tout prêts à violer sans ménagement le respect dû au siége apostolique, et ne pouvant plus se promettre de sûreté pour sa propre personne, il pensa sérieusement à se retirer, sans le faire néanmoins furtivement : mais ce dernier trait de magnanimité et de ménagement pour la dignité de son caractère, pensa lui coûter la vie. La secte perfide ne se contenta point de lui dresser des embûches dans la Bohème; leurs manœuvres homicides s'étendirent jusque dans la plupart des provinces germaniques où il devait repasser. Ce ne fut qu'à la faveur de la marche la mieux concertée, et de l'affection sincère que lui portaient tant les princes que les peuples de l'empire, qu'enfin il arriva auprès du pape.

Après son départ et la dissolution des états du royaume, ce qu'il y avait de Hussites à Prague, furieux de ce que Meinard y avait rétabli les anciennes cérémonies de l'église, interrompues depuis vingt-quatre ans, formèrent le complot de l'exclure des affaires, et de rendre Pogebrac seul administrateur du royaume. Ils s'ouvrirent à celui-ci, qui ne manqua point d'accepter leur proposition, mais qui joignant la ruse à l'audace, ainsi qu'à tous les talens des rebelles et des usurpateurs, voulut s'assurer, avant l'entreprise, que les sectaires fussent en état de la bien soutenir. On envoya de tous côtés pour faire sourdement cet examen; sur le rapport, qui fut favorable, on prit la dernière résolution, et l'on s'arrêta, pour l'exécuter, à ce plan barbare : quelques Hussites devaient mettre le feu, durant une nuit fort sombre, au quartier de l'ancienne Prague qui était voisin de

la nouvelle, et après que les catholiques seraient venus pour l'éteindre, d'autres Hussites devaient ouvrir à Pogebrac une porte désignée de la nouvelle Prague, où il ne manquerait pas de se trouver avec toutes les forces du parti. Le succès passa les espérances des incendiaires : la violence d'un vent soudain qui portait les flammes vers cette ville neuve où logeaient la plupart des catholiques, les fit tous accourir, sans nulle autre appréhension que celle de l'embrasement qui les menaçait ; aussitôt les hérétiques demeurés seuls introduisirent Pogebrac, qui, avant que les catholiques fussent instruits de la surprise, eut le loisir de s'emparer du pont qui sépare les deux villes ; les places, les remparts, tous les postes avantageux occupés de même par ses troupes, rendirent inutiles tous les efforts de ses malheureux concitoyens, dont il immola sans peine ceux qui voulurent résister. Meinard, à qui l'on en voulait principalement, fut pris et jeté dans un cachot, où il mourut peu après, soit par l'accablement du chagrin ajouté au poids des années, soit par le poison, comme tout porte à le croire. C'est ainsi que sur les traces des tyrans nés particuliers, Pogebrac se frayait la route au trône. Dès-lors il fut seul maître de Prague, et il ne lui manqua dans la Bohème que le titre de roi. Par sa protection, Roquesane s'empara peu après de l'archevêché, et fit, sans autre mission, toutes les fonctions d'archevêque.

Le discrédit où était tombé le concile de Bâle en ressuscitant le schisme, n'avait pas réjailli sur ses plans utiles de restauration et de réforme. En conséquence de ses premiers décrets, la célébration des conciles provinciaux qu'il recommandait si spécialement, reprit sur-tout en France, où le zèle de ces pères fut constamment applaudi pour tout ce qui était du vrai bien de l'église. Entr'autres conciles qui se tinrent dans ces circonstances, ceux de Rouen, d'Angers et de Lyon sont remarquables à raison des mœurs du temps qu'ils nous font connaître, et des sages règlemens qu'ils dressèrent pour les épurer.

rer. Les secrets prétendus de la divination et la magie avaient pris tant de faveur dans les têtes mal saines, que le maréchal de Rais, de l'illustre maison de Laval, l'un des plus valeureux capitaines de son temps, et d'abord possesseur d'une fortune immense, ne sut pas néanmoins se préserver de cette épidémie. Abîmé dans la débauche, et bientôt après dans l'indigence, afin de réparer le délabrement de ses affaires, il eut recours au grand œuvre, puis au sortilége, ressource abandonnée aux derniers des misérables. Outre les évocations et les enchantemens de toute espèce, il commit des maléfices, des profanations, des infamies, des violences et des meurtres si abominables, qu'ayant été mis entre les mains de la justice, il se confessa lui-même coupable de plus de forfaits qu'il n'en fallait pour condamner à mort dix mille personnes. Il fut brûlé comme un monstre pernicieux à la société (1).

Pour empêcher désormais de pareils scandales, le concile tenu à Rouen l'an 1445, proscrivit d'abord, sous des peines rigoureuses, les livres de magie, les sortiléges, la divination, les enchantemens, les talismans, la profanation du saint nom de Dieu (2); et parce que l'usage où l'on était de donner des noms particuliers à différentes images de la sainte Vierge, par exemple, *Notre-Dame de Recouvrance*, *Notre-Dame de Pitié*, dégénérait en superstition, outre qu'il servait d'expédient à la cupidité pour attirer les offrandes, il fut abrogé par le concile. Les mêmes raisons ne subsistant plus, il a été rétabli. Par la suite des décrets, qui sont au nombre de quarante, on ne doit admettre aux saints ordres que les sujets bien instruits des articles de foi, de la distinction entre les péchés, de la doctrine du décalogue et des sacremens : pour cela, on ne manquera point de les examiner avant l'ordination ; on exigera aussi qu'ils aient un bénéfice, ou un titre patrimonial, et s'ils commettent quelque fraude à cet égard, ils seront suspens de leurs ordres. Les prêtres ne feront point

(1) Lobin. t. I, p. 614. (2) Conc. Hard. t. IX, p. 1296 et seq.

de conventions intéressées pour la célébration de la messe ; ils éviteront tous les gains sordides, tout négoce, les procès en cour séculière, l'intempérance, la vanité dans les habits. Les prêtres, tant réguliers que séculiers, ne prêcheront qu'après avoir été trouvés capables par l'évêque ou ses grands vicaires. Les curés, chaque dimanche, instruiront soigneusement leurs paroissiens, touchant la foi et les mœurs. Ceux qui ont l'autorité sur les écoles publiques, y mettront des maîtres d'une maturité, d'une vertu et d'une capacité éprouvées. On entretiendra la propreté et la décence dans les choses saintes. Il est défendu de passer la nuit de Noel à jouer aux dés, ou à d'autres jeux. Jamais on ne se promenera, ni on ne conversera dans les églises. Quant à la régularité monastique, il est enjoint aux supérieurs réguliers de bien s'acquitter de leur charge, et s'ils la négligent, l'évêque est autorisé à se saisir de l'affaire.

Au concile de la province de Tours, tenu à Angers au mois de Juillet 1448 (1), les évêques, par ménagement pour ceux de Rennes et du Mans qui se disputaient la préséance, convinrent d'abord de siéger suivant l'ancienneté de leur ordination. Ils firent ensuite dix-sept règlemens, où l'on retrouve tout l'esprit du concile de Bâle par rapport à la manutention de la discipline. Suivant ces dispositions, ceux qui obtiennent des rescrits apostoliques, ne pourront traîner leurs parties hors du diocèse, au delà d'une journée de chemin. Les sentences d'excommunication seront publiées dans l'espace d'un mois, et demeureront sans effet, si l'on prévient le terme marqué dans les monitions. On ne distribuera point de reliques nouvelles, et l'on ne publiera point de nouvelles indulgences, sans la permission de l'ordinaire. On refusera les distributions aux chanoines qui n'auront point assisté aux offices. Ceux qui auront été pourvus de quelques dignités, sont tenus de prendre les ordres majeurs dans l'année, sous peine de perdre leurs bénéfices. Outre la résidence, on re-

(1) Ibid. p. 1341.

commande instamment le silence et le respect durant les offices. On condamne sévèrement le concubinage, et même pour les laïques, les jeux de hasard, les mariages clandestins, les charivaris ou vacarmes qui se faisaient aux secondes noces, et enfin la fête des foux, si digne de cette qualification, et depuis si long-temps néanmoins défendue sans succès.

L'année suivante, on fit à Lyon dix-huit règlemens de discipline, vraisemblablement dans l'assemblée qui négociait l'extinction du schisme, et qui, par les vues générales tracées dans le préambule, semble annoncer un concile national de l'église de France (1): au moins est-il constant qu'aux prélats de la province de Lyon, il se joignit plusieurs archevêques, vraisemblablement de ceux qui étaient chargés de traiter avec la cour de Savoie. Dans ce concile, ou cette assemblée, on s'étudia sur-tout à prendre les mesures convenables pour n'établir dans l'église que de dignes ministres. On n'en doit ordonner que le nombre nécessaire pour le service. Tous, jusqu'aux moindres clercs, doivent être examinés soigneusement tant sur la conduite que sur le degré de doctrine qui leur convient. On examinera plus scrupuleusement encore ceux qui sont nommés pour les bénéfices à charge d'ames. Tout l'extérieur des ecclésiastiques annoncera la gravité et la modestie : ils porteront la soutane, la tonsure, et jamais ils n'administreront les sacremens sans surplis. Les attentions religieuses des pères s'étendent jusqu'aux universités, qui formaient les premiers élèves de l'église, et auxquelles ils enjoignent de veiller diligemment à ce précieux dépôt. Ils défendent aussi l'abus des indulgences, les prédications et les confessions faites sans l'approbation des ordinaires, l'infraction de la clôture religieuse, les mariages clandestins, le concubinage, le blasphème alors très-commun, et qu'ils veulent qu'on réprime, en implorant même le bras séculier.

Ces prélats eurent à Lyon tout le loisir de s'occu-

(1) Anecd. t. IV, p. 375.

per des mœurs et de la discipline durant toutes les démarches et les pourparlers qui furent nécessaires pour concilier les grands intérêts dont le conflit suspendait la paix de l'église. Déjà le roi d'Angleterre avait envoyé sans succès à Rome, pour y faire goûter les conditions auxquelles Félix attachait sa démission. Cet événement ne rebuta point le zèle du roi très-chrétien, qui envoya au pape Nicolas une ambassade composée de deux archevêques, de cinq évêques, d'une troupe de seigneurs, et d'ailleurs si magnifique, qu'on ne se souvenait pas d'avoir jamais vu rien de pareil à Rome. Le pape prit une grande confiance dans les ministres d'un prince qui marquait tant de révérence pour le saint siége, et un zèle si soutenu pour ses intérêts. Il dit publiquement aux ambassadeurs, qu'il n'y avait rien, sauf l'honneur de Dieu et de l'église, qu'il ne fût prêt à accorder à un roi si chrétien; puis il leur communiqua plusieurs articles secrets pour être envoyés en France (1).

Les ambassadeurs, suivant leurs ordres, allèrent de Rome à Lausanne, où Félix tenait sa cour et tout son concile depuis environ un an que l'empereur Frédéric et les magistrats de la ville de Bâle les avaient contraints de se retirer. Félix, avant de s'ouvrir aux ambassadeurs, voulut savoir le résultat d'une ambassade qu'il avait envoyée lui-même au roi Charles VII. Quelles que fussent ses propositions, la réponse et l'avis immuable du monarque, fut que Félix se démettrait purement et simplement du pontificat; que le pape Nicolas, par trois bulles, annullerait toutes les procédures faites contre Félix et ses partisans, confirmerait tous les actes publiés dans cette obédience, et rétablirait toutes les personnes qu'il y avait dépouillées de leurs dignités ou de leurs bénéfices. Tout cela, et sans doute aussi le traitement futur de Félix, ayant été stipulé et bien assuré; comme on touchait au moment tant désiré de la paix et de la concorde, un secrétaire d'Amédée, nommé Bolomier, tout puissant sur l'esprit de son maître,

(1) Conc. t. XIII, p. 1316.

pensa tout faire échouer par les défiances qu'il lui inspira : mais l'activité du duc régnant découvrit et arrêta le mal à sa source. En quelques momens, le perturbateur fut mis aux fers, interrogé, convaincu, et précipité dans le lac de Genève; après quoi, Félix reprit les sentimens de droiture dont l'ame des princes ne s'écarte guère qu'aux suggestions des ames viles.

Après avoir donné trois bulles dans le goût de celles que promettait le pape Nicolas, faible consolation qu'on ne lui disputa point, il rendit enfin la paix à l'église, par la démission pure et simple qu'il fit du pontificat le septième jour d'Avril de l'année 1449. Quand cette nouvelle eut été répandue, la joie fut parfaite dans tout le monde chrétien, et sur-tout à Rome, où l'on exalta de toute part le nom et la sagesse du pape Nicolas, qui de son côté en rapporta toute la gloire à Dieu, et lui en fit rendre les actions de grâces les plus solennelles. Il en fit ensuite ses remerciemens au roi Charles VII, qu'il regardait avec raison comme l'instrument principal dont le Seigneur s'était servi pour faire cesser la désolation de son église. La réconciliation fut entière et cordiale entre Nicolas et Félix. Le pape ne s'en tint pas aux termes convenus, il n'expédia pas seulement les trois bulles promises ; mais outre Louis d'Alleman, ce fameux cardinal d'Arles qu'il avait déposé, il rétablit dans le sacré collége Jean d'Arsi, archevêque de Tarentaise, Louis de Varambon, évêque de Maurienne, et Guillaume de l'Etang, archidiacre de Metz, créés cardinaux par Félix : les autres étaient morts, ou avaient renoncé à cette dignité.

Pour Amédée, il fut institué cardinal-évêque de Sabine, légat et vicaire perpétuel du saint siége dans les états de Savoie, et dans les lieux voisins quand il s'y rencontrerait : premier personnage de l'église, après le souverain pontife, qui serait tenu de se lever à son approche, et de n'exiger de lui que le baiser de la bouche ; de plus, en droit de conserver les ornemens et les marques d'honneur du pontificat, excepté le dais, l'anneau du pêcheur, la croix sur la

chaussure, et le port du saint sacrement en voyage. Par ces concessions, qui ne font qu'une partie de ce que Félix avait demandé, il paraît que s'il fut aussi détaché de la papauté que l'ont publié ses admirateurs, les décorations et les symboles en conservèrent un attrait bien singulier pour lui: mais telle est la misère humaine jusque dans la piété, et avec de grandes vertus. Combien de personnages, érigés pareillement en saints, se trouveraient repréhensibles au jugement des hommes mêmes! Quoi qu'il en soit des dispositions de l'ame que nous ne prétendons pas scruter, on peut dire que Félix, pour un antipape qui se reconnaît, fut assez bien traité. Après son abdication, il retourna dans la solitude de Ripailles, où, dit-on, il ne se souvint pas plus de son pontificat, qu'il ne l'avait ambitionné, ce qui est encore équivoque; mais ce qu'on atteste d'une voix unanime, c'est qu'il vécut encore dix-huit mois d'une manière chrétienne et vraiment édifiante. Heureux d'avoir mis cet intervalle entre sa vaine papauté et le compte terrible qu'il eut à en rendre! Plus heureux, ajoute Æneas Sylvius, l'un de ses admirateurs prématurés, s'il n'eût pas imprimé cette flétrissure, et réservé cette amertume à sa vieillesse!

Le plus zélé de ses partisans, Louis d'Alleman, cardinal de Sainte-Cecile, archevêque d'Arles, montra des vertus plus éclatantes encore. Rentré dans les bonnes grâces du pape, mais dégoûté à jamais des affaires et des agitations qui lui avaient si mal réussi, il se livra tout entier au gouvernement de son diocèse et à la pratique des bonnes œuvres. Après sa mort, qui arriva presque en même temps que celle d'Amédée, il se fit à son tombeau différens miracles, qui engagèrent dans la suite le pape Clément VII à permettre de l'honorer comme bienheureux (1), déclarant néanmoins dans une constitution qui est rapportée par différens auteurs, qu'il ne prétendait point par là le placer dans le catalogue des saints, jusqu'à ce qu'on eût fait sa canonisation avec les

(1) Addit. ad Ciaccon. Hist. eccl. Arel. per Petr. Sax.

solennités accoutumées. L'historien de l'église d'Arles raconte que de son temps, c'est-à-dire, depuis plus d'un siècle, on a cessé de faire son office dans cette église, et de l'y invoquer publiquement : résolution dont M. d'Attichi, évêque d'Autun, dans ses histoires choisies des cardinaux, attribue la cause aux réflexions sérieuses que l'on fit alors sur tout ce que le cardinal d'Alleman s'était permis en faveur du schisme. Cependant le décret de Clément VII n'a point été révoqué, et par conséquent il est censé demeurer en vigueur.

Qu'en conclura tout esprit impartial et attentif aux grands principes, sinon, comme le fait Sponde avec tant d'autres savans judicieux, que celui qui a eu le bonheur de mourir saintement après avoir plongé l'église dans le schisme, avait dans l'intervalle expié sa faute par une digne pénitence ? Autrement le schisme ne serait pas contraire au salut, pas même à ce degré de sainteté qui mérite un culte public; ce qui renverserait tous les élémens de la saine doctrine, et ne pourrait se soutenir sans un énorme scandale. Ces principes de droit sont incontestables, et portent avec eux une évidence entière : tout ce qu'on pourrait imaginer chrétiennement, c'est que, dans le fait, les lumières bornées du cardinal d'Alleman, et la qualité singulière de son zèle, en le tenant dans une ignorance invincible, auraient rendu sa faute purement matérielle. Mais sans pénétrer dans ces replis de la conscience dont il n'appartient qu'à Dieu de juger, et sans supposer à ce prélat vénérable une trempe d'esprit qui lui ferait si peu d'honneur, il nous suffit qu'il se soit réconcilié avec le pontife légitime, et qu'il ait fait de bonne foi, comme tous les partis en conviennent, cette démarche héroïque, la plus essentielle sans contredit de toutes les satisfactions. La plupart des auteurs témoignent encore, qu'après avoir reconnu la vérité, il fut un des plus ardens à presser la renonciation de Félix. Dans ces dispositions, et avec les éminentes vertus que tout le monde lui accorde, il est hors de doute, que s'il fut un temps où s'est démentie cette vertu,

il aura depuis, comme un écrivain de première antiquité l'assure de Félix même, il aura reconnu sa faute, l'aura confessée, et en aura fait la pénitence convenable (1).

Après l'abdication du prétendu pape Félix V, le concile de Lausanne, faible reste de celui de Bâle, et toujours paré du grand titre de concile œcuménique, voulut se dissoudre avec honneur. Expirant, pour ainsi dire, à sa naissance, il n'avait tenu sa première session que pour y voir descendre de la chaire apostolique son chef et son pape. Au bout de huit jours, le 16 Avril, il fit deux décrets dans la seconde session, l'un pour abolir les censures prononcées à l'occasion du schisme, et l'autre pour rétablir les actes portés et infirmés presque tout ensemble dans ces temps de trouble et de contradiction. Le personnage et l'imitation continuant à plaire à ces représentans fictifs de l'église, ils tinrent le 19 une troisième session, où ils élurent pape Nicolas V, qui l'était depuis deux ans. Trois jours après, ils en tinrent enfin une quatrième, où ils déférèrent à Félix les titres et les dignités qu'il ne pouvait recevoir que de Nicolas. La pièce finie, le concile se déclara dissous, et sur le champ il se sépara.

Il avait duré dix-huit ans entiers, à compter de ses premiers commencemens à Bâle; il avait été ordonné par deux conciles généraux, ceux de Constance et de Sienne; convoqué par deux papes légitimes, Martin V et Eugène IV; long-temps et justement révéré comme l'assemblée de l'église universelle, qu'il représenta, suivant l'estimation la plus sûre, durant les vingt cinq premières sessions; très-utilement appliqué encore depuis à rétablir la discipline ancienne, et à remettre en vigueur ces décrets salutaires dont l'église de France a profité plus qu'aucune autre, et que son attrait pour la sainte antiquité lui a fait insérer pour la plupart dans sa pragmatique-sanction, et pour cette raison, puissamment et presque invariablement protégé par tous les princes qui eurent

(1) Jannoz. Manuel. in vit. Nicol. V, ap. Rain. an. 1449, n. 6.

à cœur la gloire et la régularité cléricale. Mais l'amour du plus grand bien produit souvent de grands maux, et toujours il manque absolument son objet, s'il n'évite cette intempérance de sagesse, et cette amertume d'émulation, qui détruisent au lieu d'édifier. Pour parvenir à la réforme, Bâle fit schisme, et déposa le pontife que reconnaissait tout le monde chrétien. Tel est un des exemples nombreux qui dans la première période de cet âge de rétablissement et de restauration, nous marquent les précipices où conduit le zèle outré de la réforme : issue fatale et heureuse tout ensemble, puisqu'elle imprima tant d'horreur du schisme, que depuis ce temps-là, par un sage concert de toutes les églises et de toutes les puissances chrétiennes, le siége de Pierre fut toujours inaccessible aux scissions qui l'avaient si souvent désolé dans tous les âges précédens; leçon plus utile encore, si elle nous convainc à jamais que pour édifier, il ne faut pas détruire, et qu'en redressant la règle, il faut craindre de la rompre.

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE CINQUANTE-TROISIÈME.

Depuis l'extinction du schisme de Bâle en 1449, *jusqu'à la chute de l'empire d'orient en* 1453.

Au milieu du quinzième siècle, le corps de l'église latine, ou, pour mieux dire, de l'église universelle, parut comme un vaisseau qui rentre au port après l'orage, tandis que le faible esquif qui s'arrogeait toujours le grand nom d'église orientale, battu sans interruption par les vents et les vagues, était poussé de moment en moment avec plus de violence contre les écueils où il devait briser. Reconnu et sincèrement révéré de l'antipape repentant, et des fauteurs si long-temps obstinés du schisme, le pasteur romain s'appliquait dans le sein de la paix et de la concorde, à rendre au siége apostolique toute sa majesté, et à réparer les désordres qu'avaient occasionnés l'animosité et la division. Alfonse, roi d'Aragon et de Naples, s'était désisté de ses prétentions sur le duché de Milan, où la domination des Visconti, après cent soixante-dix ans de durée, avait fini avec la vie du duc Philippe, et par une modération si nouvelle pour lui, il laissait respirer l'Italie, après tous les troubles qu'il y avait excités par ses jalousies et son ambition. Les états d'Espagne, ainsi que la Navarre et la Castille, ne marquaient pas moins d'obéissance au saint

siége que le royaume de Portugal, qui n'avait jamais chancelé dans l'obédience des papes Eugène et Nicolas. La France, que l'excès de ses maux n'avait pas empêchée de travailler avec succès au rétablissement de l'unité catholique, soutenait son ouvrage avec un zèle égal à sa reconnaissance envers le Tout-Puissant, qui parut en récompense vouloir à jamais confondre la présomption de l'Anglais jaloux, et affermir inébranlablement le trône dans la race de saint Louis. En Germanie, en Pologne, en Hongrie, dans toutes les contrées septentrionales et voisines des Orientaux schismatiques, loin de donner accès à la contagion de l'erreur, on tendait la main à ces frères errans, et au moyen des secours temporels, on s'efforçait de ressusciter en eux l'esprit de la vraie foi avant qu'il fût entièrement éteint.

Dans le centre de la religion et de l'unité chrétienne, à l'époque précise que nous venons de marquer, on reconnaît d'abord que la vénération des peuples et des grands pour le siége de Pierre, si elle avait été suspendue par l'esprit de scission, n'en était que plus empressée à se manifester depuis le rétablissement de la concorde. Suivant la bulle de Clément VI, qui avait réduit le jubilé à cinquante ans, Nicolas V l'ayant annoncé le 19 Janvier 1449, pour l'année suivante, les fidèles de tout rang et de tout pays accoururent en si grand nombre au tombeau des saints apôtres, qu'on ne se souvenait pas d'y avoir jamais vu un concours si nombreux (1). Le pape avait donné des ordres efficaces pour la liberté et la sûreté des routes, pour que les pélerins n'y fussent point exposés au pillage ni aux insultes, et pour que les vivres se vendissent à bon marché : mais on ne put obvier au tumulte et à la confusion, presque inévitable dans le flux et reflux de cette multitude sans nombre ; quantité de personnes furent étouffées dans les églises, et dans bien d'autres endroits. Sur le pont Saint-Ange, ceux qui allaient voir l'image de la Véronique à l'église du Vatican, et

(1) Matth. de Courci, p. 629.

ceux qui en revenaient déjà, s'étant rencontrés près d'un homme qui conduisait une mule rétive, ils s'écartèrent si brusquement, et se pressèrent tellement de part et d'autre, que quatre-vingt-dix-sept personnes furent portées par-dessus les parapets dans les eaux du fleuve, où s'entre-heurtant, et s'embrassant ensuite les unes les autres, elles furent toutes noyées. Le pape en témoigna une vive douleur, et leur fit des obsèques magnifiques, comme à des pénitens qui avaient trouvé la mort dans l'exercice même de leur pénitence. Il accueillit honorablement beaucoup de pélerins d'un rang distingué, entr'autres l'archevêque électeur de Trèves, qu'il autorisa à fonder une université dans cette métropole, et le comte de Cillei en Styrie, aussi décrié pour ses vices qu'illustré par ses alliances avec les empereurs. Il était âgé de quatre-vingt-dix ans, et ne laissa point de se replonger à son retour dans tous les crimes qu'il était venu confesser si loin : tant il est rare que le changement des cœurs soit le fruit des pélerinages.

L'année jubilaire reçut un nouvel éclat de la canonisation de saint Bernardin de Sienne, qui se fit alors (1). Le grand nombre de miracles qui s'opéraient à son tombeau depuis six ans qu'il était décédé, réunit en faveur de cet humble disciple de saint François, les citoyens de Sienne où il avait passé presque toute sa vie, avec ceux d'Aquila où il était mort. On avait commencé l'information de ses vertus héroïques dès le temps du pape Eugène IV, qui en avait été souvent le témoin; et Nicolas V la fit continuer avec tant de diligence, qu'elle fut terminée en 1449 par les soins de Jean Capistran, bien digne d'un ministère dont lui-même, par la suite, devait être l'objet. Enfin, la canonisation se célébra solennellement le jour de la Pentecôte, 25 de Mai 1450. On y vit encore un autre saint de la même observance, savoir, le bienheureux Diègue ou Didace, espagnol de naissance, qui dans son rang de frère-lai,

(1) Bull. t. II, Const. Nicol. V.

produisit les fruits et fit éclater toutes les vertus de l'apostolat. Les religieux conventuels révérant alors celui qu'ils n'avaient pas voulu suivre dans la réforme, et s'obstinant à ne pas rendre son corps qu'ils conservaient dans leur monastère d'Aquila, le souverain pontife ordonna que la garde en fût commise aux Observantins, qui l'avaient constamment révéré et suivi comme un second instituteur. Ils lui bâtirent une église magnifique, où il fut transféré quelques années après, et placé dans une châsse d'argent que donna le roi Louis XI, qui l'honorait tout particulièrement. A la canonisation de cet illustre Franciscain, saint Antonin de Florence, qui faisait pareillement l'honneur de son ordre, ou des Dominicains, fut, pour ainsi dire, canonisé tout vivant. Plein d'admiration pour sa vie angélique et ses œuvres merveilleuses, Nicolas V s'écria qu'il ne croyait pas Antonin vivant, moins digne que Bernardin mort, d'être inscrit parmi les saints.

Ce fut dans cette même année 1450, que la victoire remportée à Fourmigni sur les Anglais, rétablit enfin les affaires du roi Charles VII, et toute la dignité de la couronne de France, comme pour faire succéder sans intervalle à la paix de l'église, la tranquillité et la prospérité de la nation qui l'avait principalement procurée. Tandis même qu'elle oubliait ses intérêts propres et tous ses dangers, pour s'appliquer toute entière à l'extinction du schisme, la trêve qu'elle avait conclue à ce dessein avec les Anglais, fut rompue par ces ennemis irréconciliables deux mois avant le terme convenu. Ils surprirent Fougères sur le duc de Bretagne, allié du roi Charles, dans le temps que les bourgeois, tranquilles sur la foi des traités, pensaient avoir le moins à craindre; ils pillèrent cette ville, et enlevèrent un très-grand butin. Le roi s'en plaignit au duc de Sommerset, qui était gouverneur de Normandie pour le roi d'Angleterre, et qui s'en crut quitte pour désavouer l'auteur de l'invasion. Comme on eut demandé qu'il fît donc réparer le dommage et rendre la place, il répondit froidement que cela ne dépendait pas de lui. On porta l'affaire

au roi d'Angleterre, qui ne paya pareillement que de défaites.

Cependant le duc de Sommerset proposa une conférence au roi Charles. Elle fut acceptée ; les ministres du roi et les agens du duc se rendirent à Louviers où elle se devait tenir : mais on avait tout lieu de soupçonner la foi britannique de ne chercher qu'à gagner du temps pour remédier aux embrasemens de la discorde, qui, par un juste jugement de Dieu, étaient repassés de la France dans l'Angleterre qui les y avait allumés ; c'est pourquoi le duc de Bretagne, avec le consentement du roi, s'empara du Pont-de-l'Arche dans le voisinage, et de quelques autres places qui pouvaient servir d'échange, ou du moins de dédommagement pour Fougères. Le duc de Sommerset ne laissa point de se plaindre avec amertume. La réponse était toute prête : on lui dit qu'il fît rendre Fougères, et qu'on restituerait aussitôt ce qu'on n'avait pris que par représailles. Le gouvernement britannique fit alors connaître clairement ses vraies dispositions ; il ordonna sans délai à ses agens de rompre les conférences, et la guerre fut hautement déclarée entre les deux nations.

L'Angleterre, vengeant en quelque sorte la France sur soi-même, se précipitait de son propre mouvement dans l'abîme où elle l'avait si long-temps poussée : elle s'engageait de son plein gré dans une guerre étrangère et ruineuse, tandis que le sort du duc de Glocester, étranglé en prison, tout frère du roi qu'il était, et que des exactions imprudentes causaient dans le sein de l'état des agitations terribles et des désordres de tout genre. Les Anglais ayant encore osé faire une irruption en Ecosse, contre la foi des traités où ce royaume avait été compris, ils y perdirent deux batailles sanglantes, dont une seule leur coûta vingt-quatre mille hommes ; après quoi les Ecossais fondirent à leur tour en Angleterre, et y exercèrent toutes sortes de ravages. Charles VII profita si bien des circonstances, qu'il chassa pour toujours de son royaume ces dangereux vassaux.

Le comte de Foix qu'il avait établi lieutenant de

ses armées depuis les Pyrénées jusqu'à la Garonne, eut ordre d'attaquer généralement toutes les places que les Anglais conservaient dans ces provinces. La confiance du monarque ne pouvait être mieux placée : le comte, gendre du roi de Navarre, qui était ligué avec le roi d'Angleterre, et lui avait garanti en particulier la ville de Moléon-de-Saule, très-forte pour ce temps-là, en forma le siége, lui coupa les vivres de toute part, et fit triompher de la tendresse naturelle, la fidélité qu'il devait à son souverain ; il tint ferme contre toutes les sollicitations que lui fit le roi son beau-père accouru pour secourir la place, et la réduisit à se rendre. Il emporta aussi le château de Guissan, situé à quatre lieues de Bayonne, après avoir défait une armée anglaise qui marchait à son secours.

Du côté de la Normandie où l'ennemi était le plus puissant, le comte de Dunois, fait lieutenant général du royaume, à condition de céder le commandement au connétable quand ils se trouveraient ensemble, mit en fuite le général Talbot, qui était venu pour faire le siége du fort de Verneuil au Perche, l'une des meilleures places de France. On ne soumit pas seulement Verneuil, mais Lisieux au centre de la Normandie, Pont-Audemer, Saint-James de Beuvron, Alençon ; et de tous côtés, Mante, Vernon, le château de Dangu, Gisors, Gournai, Neufchâtel, Fécamp, et beaucoup d'autres forteresses, les unes prises d'assaut, et les autres par composition. Dans la Basse-Normandie, le duc de Bretagne, accompagné du connétable, soumit d'abord les villes de Coutances, de Saint-Lo, de Carentan, avec un grand nombre de châteaux fortifiés ; puis Valogne, avec six ou sept petites places, et enfin dans son duché, la ville de Fougères, qui avait été la cause de la rupture.

Le roi instruit de tant d'avantages qui portèrent la consternation dans la ville de Rouen, où étaient le duc de Sommerset et le général Talbot, avec trois mille hommes de leur nation, envoya sommer cette capitale, ennuyée d'ailleurs du joug anglican,

de rentrer sous l'obéissance (1). Le duc empêcha les hérauts d'entrer dans la ville, et les menaça même de mort s'ils en approchaient : mais le comte de Dunois ayant fait défiler toute l'armée à la vue des remparts, les bourgeois, à ce spectacle qui fut répété plusieurs fois, se représentèrent vivement toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut, et prièrent leur archevêque Raoul-Roussel d'aller ménager leur paix avec le roi Charles, à des conditions raisonnables. Ils se mirent aussitôt après sous les armes dans tous les quartiers, afin de résister à la garnison anglaise, qu'ils prévoyaient bien devoir s'opposer à leur résolution. En effet, le duc de Sommerset et le général Talbot, désespérés d'essuyer tous deux ensemble un pareil affront, firent prendre les armes à tous ceux de leur nation, et s'emparèrent d'abord des portes et des murs de la ville ; mais ils en furent bientôt chassés par une bourgeoisie innombrable, qui les contraignit de se réfugier dans le vieux château, et dans quelques autres postes hors de la ville. Le comte de Dunois fit derechef approcher son armée, prit en passant Sainte-Catherine, dont le gouverneur se rendit à la première sommation, et là reçut les clefs de la ville que les principaux citoyens vinrent lui apporter. Il y introduisit aussitôt ses troupes, qui jointes aux bourgeois, resserrèrent les Anglais dans leurs faibles asiles. Après quelques jours, le duc de Sommerset fut réduit à composer, et convint de rendre, avec les postes qu'il occupait, toutes les places qui lui restaient encore dans le voisinage, à l'exception de Harfleur, regardant comme trop honteux de livrer lui-même une ville qui avait été la première conquête du roi Henri V. Il s'obligea aussi à mettre en liberté tous les prisonniers qu'il avait faits sur les Français, à payer de plus cinquante mille écus d'or dans l'espace d'une année, et à laisser le général Talbot en otage pour garant de l'exécution. A ces conditions, on accorda au duc, à sa famille et à

(1) Monstrel. vol. 3, c. 19.

toute

toute la garnison anglaise, un sauf-conduit pour se retirer où bon leur semblerait, avec tout le bagage, excepté la grosse artillerie.

Charles VII fit son entrée à Rouen avec un appareil proportionné à l'importance de cette conquête (1). Les archers marchaient les premiers, ensuite les hérauts du roi, ceux du roi de Sicile qui était de l'expédition, et ceux des autres princes avec leurs cottes d'armes; après eux les trompettes, suivis du grand écuyer qui portait l'épée royale. Enfin le monarque paraissait, armé et monté sur un cheval couvert jusqu'aux pieds d'un velours bleu qui était semé de fleurs de lis brodées en or. Il portait un chapeau doublé de velours rouge, au haut duquel était une houpe de fil d'or. C'est alors qu'en France commença l'usage des chapeaux, qui succédèrent aux chaperons dont tout le monde s'était servi jusque là. Le roi était suivi de ses pages. A ses côtés marchaient le roi de Sicile et le comte du Maine son frère, ensuite le comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Saint-Pol, le grand-maître d'hôtel, le bailli de Caux portant le panon couvert d'azur à trois fleurs de lis d'or, puis une longue suite d'autres seigneurs. Le comte de Dunois vint au devant du monarque, avec l'archevêque de Rouen, les évêques de Lisieux, de Bayeux, de Coutances, et les principaux citoyens, qui haranguèrent le prince à la porte de la ville; après quoi il alla descendre à la cathédrale pour y faire hommage au Tout-Puissant des succès où la protection du ciel sur la France était marquée en traits si difficiles à méconnaître. Le général Talbot, resté en otage, fut témoin de ce spectacle, aussi-bien que la duchesse de Sommerset, qui avait été retenue par plusieurs contre-temps, malgré tout son empressement à s'éloigner; ainsi fut-elle forcément témoin d'une cérémonie qui dut peu la flatter, après l'indignité de ses procédés contre l'héroïne

(1) J. Chart. p. 180.

suscitée du ciel pour déterminer le cours de ces triomphes.

Quand le roi eut établi ses officiers dans la ville, et qu'il en eut réglé le gouvernement, il voulut consommer sans délai sa conquête. Malgré la rigueur de la saison, il fit assiéger la ville de Harfleur, place extrêmement forte qui n'avait pas été comprise dans le traité : on l'investit le 8 de Décembre, avec douze à quinze mille hommes, et on la battit avec seize gros canons jusqu'au 24 du même mois, où les assiégés capitulèrent. Elle fut livrée le 1er de Janvier; et là finit la campagne. La guerre ayant recommencé avec le printemps, elle fut d'abord heureuse pour les Anglais, qui, avec quelques renforts reçus de leur île, assiégèrent et prirent Valogne aux extrémités de la Normandie. Ce succès enfla le courage de Thomas Kiriel, qui commandait à la place de Talbot, encore retenu en otage, parce que le gouverneur de Honfleur avait refusé de rendre cette ville suivant le traité de Rouen.

Le nouveau général, avec les troupes qu'il avait amenées d'Angleterre, et celles qu'il tira des garnisons voisines, forma un corps d'armée de six à sept mille hommes, avec lesquels il entreprit de tenir la campagne. Après différentes marches et quelques avantages, il vint camper au village de Fourmigni, entre Bayeux et Carentan, où il reçut encore quelques renforts d'Angleterre, qui ne servirent qu'à redoubler l'ardeur des Français. Le comte de Clermont, jeune prince de grande espérance, détaché de l'armée que conduisait le connétable, commença la charge, et eut du dessous; mais le connétable accourut en si bon ordre, et avec une contenance si fière, que les Anglais effrayés ne pensèrent plus qu'à battre en retraite. Comme environ mille d'entre eux s'étaient déjà retirés, et que les autres s'ébranlaient pour regagner leurs lignes, le connétable fondit sur l'aile qu'il avait en face, et dont un grand nombre fut tué ou fait prisonnier. Il se joignit après au comte de Clermont, et le sénéchal de Brézé chargea si vivement l'autre aile, que

la terre en quelques momens fut jonchée de morts. Les Anglais ayant néanmoins gagné leurs retranchemens, le connétable attaqua le ruisseau et le pont qui les couvraient, et les chargea avec tant d'impétuosité et de constance, qu'il les mit en déroute après trois heures de combat. Les Anglais avaient plus de sept mille hommes, et les Français n'en avaient qu'environ trois mille cinq cents : mais l'esprit que la Pucelle, ou l'ange tutélaire de la France, avait ranimé parmi eux, n'y était pas mort avec cette héroïne, que le ciel vengeait en toute rencontre par l'humiliation de ses assassins. L'historien Jean Chartier dit que les Français ne perdirent que huit hommes dans cette action, tandis qu'il y eut trois mille sept à huit cents morts du côté des Anglais, et quatorze cents prisonniers, parmi lesquels furent le général Kiriel et la plupart des officiers de marque.

Après cette victoire, on reprit sans peine toutes les places que les Anglais tenaient encore dans la Basse-Normandie, où le roi vint jouir en personne de cette continuité de triomphes. Le connétable assiégea et réduisit la ville de Vire ; Bayeux se rendit au comte de Clermont ; Avranches fut prise par le duc de Bretagne. Toutes les autres places du voisinage, à l'exception de Cherbourg, subirent avec la même rapidité la loi du vainqueur. Charles VII ne pouvant méconnaître dans tous ses succès le bras du Tout-Puissant, voulut qu'en actions de grâces on fît des processions dans toute l'étendue du royaume. On remarque celle de Paris, où douze mille enfans, filles et garçons, de sept à onze ans, allèrent deux à deux, chacun portant un cierge, depuis l'église des Saints-Innocens jusqu'à Notre-Dame.

Il ne restait plus aux Anglais dans la Normandie, que quatre places, Caen, Falaise, Domfront et Cherbourg ; mais toutes très-fortes, et pourvues de bonnes garnisons. On commença par le siége de Caen, où le duc de Sommerset s'était renfermé avec quatre mille hommes de sa nation. Le comte de Clermont, le connétable, le comte de Dunois, et

le roi lui-même, avec tous les seigneurs en réputation de bravoure et d'habileté, se trouvèrent à cette importante entreprise. Leurs forces, très-considérables pour le temps, montaient à quinze mille hommes : mais la fortune de Charles VII, ou plutôt la Providence servit beaucoup mieux ce prince que tous les moyens ordinaires. L'explosion d'une mine qui fit sauter une tour, étonna tellement les assiégés, que se croyant déjà près d'être emportés d'assaut, ils demandèrent à capituler. Il fut stipulé que les Anglais remettraient au roi le château, aussi-bien que la ville ; que le duc et tous les Anglais, leurs femmes et leurs enfans, sortiraient avec leur bagage, à l'exception de l'artillerie, pour se retirer en Angleterre, et non ailleurs; qu'on leur fournirait des chariots et des vaisseaux, pour la sûreté desquels ils donneraient des otages ; qu'ils rendraient tous les prisonniers ; enfin, qu'ils déchargeraient tous les habitans de la ville de ce que ceux-ci pouvaient leur devoir.

Le jour même où le roi fit son entrée à Caen, 6 de Juillet, le brave Saintrailles attaqua Falaise, et la soumit en quatre jours. Il en fallut dix pour réduire Domfront. Cherbourg, tout imprenable qu'il était réputé, ne résista guère davantage, parce qu'on établit, contre toute attente, des batteries du côté de la mer, sur la grève même que la marée couvrait deux fois le jour ; ce qui déconcerta tellement les assiégés, qu'ils proposèrent sur le champ d'entrer en composition. Par la prise de cette dernière place, Charles VII consomma la conquête de toute la Normandie dans l'espace d'un an, et pour éterniser les témoignages de sa gratitude religieuse, il ordonna qu'on ferait chaque année des processions générales à pareil jour que Cherbourg avait été rendu ; ce qui s'observe encore à Rouen.

La Guienne coûta moins encore que la Normandie. Les comtes de Dunois, de Clermont, de Foix, et le sire d'Albret, emportèrent par eux-mêmes et par leurs lieutenans, quantité de forteresses ; ils battirent les Anglais en diverses rencontres, et

obligèrent enfin les habitans de Bordeaux à rentrer dans le devoir. Comme les Bordelais étaient accoutumés à une sorte d'indépendance sous la longue domination des Anglais, trop éloignés d'eux pour pouvoir se les attacher autrement que par des ménagemens excessifs, le roi, très-enclin d'ailleurs à la bienfaisance, leur conserva tous leurs priviléges, et ne les assujettit ni à la taille, ni à la gabelle, ni à aucun subside; il s'engagea même à établir dans la ville une justice souveraine et une cour de monnaies. L'exemple de ce traitement ne gagna point la ville de Bayonne, seule place qui restât en Guienne au roi d'Angleterre. Il fallut l'assiéger dans les formes, et approcher pied à pied jusqu'à un faubourg, qui fut emporté de vive force. Les assiégés demandèrent alors à capituler, soit qu'ils craignissent d'être pris d'assaut, soit qu'ils prissent pour un signe de la volonté divine, une croix blanche qui, dans un temps clair et serein, peu après le soleil levé, si l'on en croit quelques historiens, parut dans le ciel aux yeux de tout le monde pendant plus d'une demi-heure (1). De ce phénomène réel ou imaginaire, ils conclurent que le ciel demandait d'eux qu'ils quittassent la croix rouge du parti anglican, pour suivre le parti français figuré par la croix blanche. Il leur en coûta quarante mille écus d'or pour avoir résisté avec obstination, et le gouverneur, avec toute la garnison, demeura prisonnier de guerre.

Ce fut ainsi que le roi Charles VII réduisit en moins de deux ans les deux provinces de Guienne et de Normandie, et généralement tout le royaume, excepté Calais et quelques places du Boulonnais. Après le secours d'en haut, qu'on ne peut guère méconnaître dans une révolution si considérable et si rapide, elle eut pour cause la douceur et la bonté du roi, autant que sa valeur, la discipline exacte qu'il faisait observer dans ses armées, la paye régulière du soldat, l'assurance des provisions et des munitions de toute espèce, et spécialement l'insti-

(1) J. Chart. Matth. de Coure. Hist. C. VII.

tution des compagnies d'ordonnance, qui fournissaient de bonnes troupes toujours prêtes à marcher. Les Anglais redoublèrent leurs efforts deux ans après, et firent révolter Bordeaux, avec plusieurs autres places : mais ce ne fut là qu'une matière à de nouveaux triomphes pour Charles le Victorieux. Toutes ces places furent soumises de gré ou de force, et l'on fit dans quelques-unes des exemples de sévérité pour donner horreur de la rebellion. Il y eut quelques batailles livrées toutes à l'avantage des Français. Le fameux Talbot, leur plus redoutable ennemi, quoique dans un âge très-avancé, fut tué à celle de Castillon près de la Dordogne. La ville de Bordeaux fut encore reçue en grâce ; mais à condition que vingt seigneurs du pays, au choix du vainqueur, en seraient bannis à perpétuité en punition de leur révolte. C'est ainsi que les Anglais furent chassés sans retour de toutes les contrées de la France ; en voulant envahir le royaume, ils s'y firent dépouiller à jamais de leurs anciennes possessions.

L'an 1451, le pape envoya le bienheureux Jean de Capistran en Allemagne (1). La secte des Hussites en Bohême était devenue moins féroce, ou plus timide : on n'y massacrait plus les prêtres, on n'y dépouillait plus les catholiques ; la voix de l'orthodoxie, sans y être beaucoup plus révérée, pouvait du moins s'y faire entendre, sans occasionner de nouveaux bouleversemens. Le pape songea que c'était le moment de combattre l'hypocrisie, après le scandale, et ne trouva personne qui fût plus propre que Capistran à cette commission tout apostolique. C'était le digne disciple de saint Bernardin de Sienne, distingué par son zèle pour l'étroite observance des Frères Mineurs, dont il était vicaire général, d'une foi éprouvée dans la poursuite des hérétiques frérots ou fratricelles, écrivain renommé, prédicateur véhément, homme puissant en œuvres aussi-

(1) Æn. Sylv. Ep. 405. Michou. l. 4, c. 59.

bien qu'en paroles. Le pape, sans l'instituer légat, lui donna d'amples pouvoirs pour lier et délier, pour absoudre de toutes sortes de censures, pour accorder même des indulgences. Par-tout il fut reçu avec un respect, qu'on témoigna rarement aux représentans même les plus qualifiés des souverains pontifes.

On ne saurait exprimer l'empressement avec lequel les peuples accouraient aux lieux où il était attendu. Les villes entières allaient au devant de lui; on semait de fleurs les chemins où il devait passer; on s'assemblait, pour l'écouter, dans les places publiques et dans le milieu des campagnes; et sa voix, par une force plus qu'humaine, était entendue, dit-on, par plus de quatre-vingts mille personnes à la fois. Au moins tout était en larmes dans ces assemblées immenses, tout retentissait de cris et de sanglots; les malheureux consolés, les malades guéris tout à coup, rendaient grâce à Dieu; les plus endurcis donnaient des signes de componction. Soixante personnes de l'université de Leipsick lui demandèrent l'habit de son ordre, qui les transforma presque aussitôt en dignes coopérateurs de son apostolat.

En Moravie, il convertit tant de Hussites, que Roquesane, toujours archevêque sans mission, craignit de voir anéantir la secte qui faisait tout son appui. Pour arrêter les progrès du missionnaire en le décriant, il eut recours à cette supercherie: l'ayant invité à une conférence, que ce savant homme accepta sans balancer, il s'entendit avec Pogebrac, administrateur du royaume, pour la faire manquer; mais de façon que le saint eût l'air d'avoir évité la lice. L'administrateur lui refusa un sauf-conduit; et quelles que fussent les plaintes de Capistran, qui en écrivit avec chaleur aux nobles bohémiens, et à Pogebrac lui-même, Roquesane et ses partisans publièrent que l'athlète romain avait détourné un combat pour lequel il se sentait trop faible. Capistran se défendit par un traité qu'il composa contre Roquesane, et dans lequel, à l'exemple

de saint Paul, il exalta fort la multitude et la grandeur de ses travaux pour l'évangile; mais il ne fit qu'armer la malignité de Roquesane, sans avancer beaucoup les affaires de la religion : tant il est dangereux d'imiter en tout les plus grands modèles, ou d'en prendre le langage, sans en avoir tous les traits.

Casimir IV, roi de Pologne, l'invita par des lettres pressantes à venir dans ses états pour y faire connaître la vérité à ses sujets Lithuaniens et Russes, qui étaient engagés dans le schisme des Grecs. Notre vénérable père, lui écrivit-il, le bruit des merveilles que vous opérez en Bohème est parvenu jusqu'à nous; et qui peut ignorer des succès qui surpassent tout ce que les empereurs ont fait par leurs armes? La réduction de ces peuples intraitables vous était réservée. Venez maintenant à des triomphes non moins heureux, et bien plus faciles. Vous ne trouverez que de la docilité parmi nous. La Pologne depuis long-temps est solidement chrétienne, et révère sincèrement le siége apostolique. Mon père Uladislas a détruit entièrement le paganisme parmi les Lithuaniens, et si quelques-uns d'entr'eux, avec les Russes leurs voisins, suivent encore les erreurs des Grecs, il sera facile de les désabuser. C'est une nation peu policée, mais simple et de bonne foi, qui cherche la vérité, et qui n'a besoin que d'instruction. On doute que Capistran soit allé en Pologne. Ce royaume fut désolé peu de temps après par Batoucan, empereur des Tartares du Capsat. Ce prince, issu de Genghiscan qu'il égalait en bravoure, ravagea la Pologne, subjugua les Russes ou Moscovites, aussi-bien que les Bulgares, et marchait à Constantinople, quand la mort le surprit au milieu de ses conquêtes. Il eut pour successeur son fils Bereke-can, qui embrassa le mahométhisme. C'est sa postérité qui règne encore aujourd'hui dans la Crimée, sous la protection du grand-seigneur.

Nicolas V envoya aussi en Allemagne le cardinal de Cusa en qualité de légat, afin d'y ménager une paix solide entre les princes, et d'engager les fidèles

à secourir, par leurs aumônes, les Grecs et les autres peuples que menaçaient les Turcs. Les indulgences qui furent publiées à ce sujet, produisirent des aumônes, très-abondantes au moins dans les commencemens. La Pologne qui n'était pas moins intéressée à réprimer l'avidité musulmane, n'eut pas besoin d'exhortations étrangères pour obvier aux périls qu'y courait la religion. Elle comptait alors parmi ses principaux prélats, Sbignée, évêque de Cracovie, si généralement estimé, que le pape Eugène et l'antipape Félix lui avaient déféré, comme à l'envi, la dignité de cardinal.

Il n'était toutefois rien moins que complaisant quand il s'agissait des intérêts de la religion. Les sectaires de Bohème ayant envoyé une ambassade très-agréable au roi de Pologne, qui espérait de grands avantages de leur alliance, et les évêques Polonais qui se trouvaient à la cour les ayant admis à leur communion, celui de Cracovie ne refusa pas seulement de communiquer avec eux, mais il fit cesser tous les saints offices dans cette ville, quand ils y passèrent à leur retour; et comme le roi, extrêmement irrité, l'eut menacé d'exil, l'évêque lui répondit que tous les revers et la mort même endurés pour la religion, ne seraient pour lui qu'un sujet de joie. En effet, quoiqu'on lui eût donné avis que le roi devait le faire assassiner, il ne prit ni gardes, ni aucune autre précaution pour la nuit où le coup se devait faire; il coucha dans la même chambre et le même lit, et avant qu'il fît jour, se rendit à l'église pour les matines, accompagné à l'ordinaire d'un seul prêtre, et d'un enfant qui portait de la lumière. Ce magnanime et sage prélat, en demandant le jubilé pour les Polonais et les Lithuaniens, pria le pape Nicolas de dispenser ces peuples du pélerinage de Rome, à condition que chacun donnerait aux quêteurs la moitié de ce qu'il lui en eût coûté pour faire le voyage; ce que le pape accorda d'autant plus volontiers, qu'il y avait déjà des exemples de cette sage dispensation, qui est enfin tournée en pratique ordinaire pour les peuples

éloignés (1). On eut tout lieu d'applaudir à ces propositions, sur le calcul que l'on fit de la somme qui proviendrait de ces taxes volontaires : elle fut trouvée si considérable, qu'on la réduisit au quart, au lieu de la moitié ; ce qui ne laissa pas de produire encore une valeur suffisante pour l'objet qu'on avait à remplir.

Ce qui occasionnait tant d'alarmes et tant de mouvemens dans la chrétienté, c'était le caractère du sultan qui venait de remplacer Amurat (2). Mahomet II, le seul fils qui lui fût resté, et son successeur, né, à ce qu'on prétend, d'une mère chrétienne, fille du despote de Servie, tel que les monstres provenus d'accouplemens bizarres, ne montrait que des penchans funestes, et redoutables sur-tout pour la religion de celle qui lui avait donné le jour. Avec cette haine implacable, et comme naturelle contre les chrétiens, il eut toutes les qualités qui la pouvaient rendre désastreuse. Il avait reçu de la nature un corps robuste et d'une force prodigieuse, propre à toutes les fatigues et à tous les exploits militaires, un tempérament tout de feu, et un naturel emporté. Son esprit était vaste, pénétrant, juste dans ses vues et ses mesures, d'un coup d'œil sûr quand il ne s'abandonnait point à la fougue de ses penchans, fécond en ressources, adroit et dissimulé. Il était intrépide, entreprenant, insatiable de gloire, et si heureux, que tous ceux pour qui la fortune n'est pas une chose purement fortuite, eussent été persuadés qu'il lui commandait. Il ne dut pas néanmoins ses conquêtes à son seul bonheur ni à son seul courage, quelque extraordinaire qu'il ait été ; sa politique et sa prudence même eurent beaucoup de part à la merveille à peine croyable de ses expéditions, c'est-à-dire, à la conquête de deux empires, de douze royaumes, et de deux cents villes sur les chrétiens seuls.

Il était savant, pour un prince toujours à la tête

(1) Michou. l. 4, c. 59. Grom. l. 22. (2) Hist. Phran. et Duc. passim.

de ses armées, et sur-tout pour un Mahométan à qui l'étude est interdite ; aussi regardait-il l'Alcoran comme une sottise, et quand il s'entretenait sur Mahomet avec ses confidens, il le traitait de chef de bandits. Il parlait cinq langues, outre celle des Turcs, savoir, la grecque, la latine, l'arabe, la chaldéenne, la persane. Outre la science de la guerre, qu'il sut par principes, aussi-bien que par expérience, il possédait les mathématiques, l'astronomie ou l'astrologie, et l'histoire des grands hommes de l'antiquité, dont il devint passionnément jaloux. Quant à la religion, il les méprisait toutes. Il n'adorait d'autre divinité que la fortune, ne connaissait d'autre providence que le soin que chacun prend de soi-même, n'avait pour loi que son cimeterre, et pour règle de ses actions, que son intérêt, sa grandeur et son plaisir. Il ne gardait ni parole, ni traité, ni serment, qu'autant qu'ils le pouvaient conduire à ses fins. Tels furent aussi les motifs intéressés de quelques actes de justice, de libéralité, de protection pour les lettres, qu'on lui vit, selon les occasions, mêler à ses vices. On vit encore cet esprit fort du mahométisme, passant comme tant d'autres de l'incrédulité à la superstition, élever, dans son entêtement pour l'astrologie, une colonne mystérieuse contre les serpens, et contre la peste une statue équestre fondue sous certaines constellations.

Ses débauches, sa cruauté, et le débordement effroyable de tous ses mauvais penchans, égalèrent la dépravation de son esprit. Il fit mourir entr'autres les princes de Bosnie et de Mételin, contre la parole qu'il en avait donnée avec toute la solennité imaginable. On éventra sous ses yeux quatorze de ses pages, pour savoir lequel avait mangé un melon dérobé dans un jardin qu'il cultivait. Ses janissaires se plaignant qu'il se laissait amollir par l'amour d'une femme, il la fit amener devant eux, leur laissa considérer sa beauté, puis tirant son cimeterre, et la saisissant par les cheveux, il lui trancha la tête. Tel était Mahomet II, homme affreux jusque dans ses vertus, et que les Turcs n'ont pas laissé de sur-

nommer Bojuc, c'est-à-dire, le Grand : titre qu'il obtint justement de la religion musulmane, mais qu'il ne mérita, dans les principes du christianisme et de la raison, qu'en ce qu'il n'y eut jamais rien en lui de médiocre en orgueil, en dissolution, en brigandage, en atrocités de toute espèce et en impiété. Ennemi forcené du nom chrétien, il fut d'autant plus dangereux, qu'il monta sur le trône dès l'âge de vingt et un ans.

Le pape augurant tout ce que la chrétienté et l'empire de Constantinople en particulier avaient à craindre d'un appareil ennemi, agit de tous côtés par ses lettres et ses légats, afin d'exciter le courage des princes et des peuples : mais l'état des affaires de l'Europe, et le caractère de ses principaux souverains, rendirent presque toutes ces tentatives inutiles. En Espagne, les princes chrétiens n'étaient pas seulement occupés contre les Maures ; mais la manie des découvertes et des invasions lointaines qui commençait à les agiter, et ne leur peignait aux extrémités du monde que des terres où coulaient des fleuves d'or et d'argent, faisait diversion à toute entreprise où il n'y avait que de la gloire à gagner, irritait l'envie et la défiance réciproque, aussi anciennes parmi eux que leur domination, et les rendait incapables de tout autre soin. La discorde s'était glissée jusque dans le sein de la famille royale de Navarre, où Charles, prince de Viane, et le roi Jean son père, partageaient la cour et les provinces en deux factions prêtes à se porter aux derniers excès (1).

La France et l'Angleterre se faisaient toujours la guerre avec la chaleur naturelle à deux nations animées, l'une par l'éclat présent de ses succès, et l'autre par le souvenir de sa grandeur (2). Le père commun des princes et des peuples chrétiens, pour rapprocher des esprits si aliénés, envoya aux deux cours des légats de rare mérite, à celle de France

(1) Marian. l. 22, c. 15. (2) Monstr. 3 vol. Gaguin. l. 10. Bellefor. l. 6, c. 3.

le cardinal d'Estouteville, français, fils du grand bouteillier du roi, et à celle d'Angleterre l'archevêque de Ravenne, de l'illustre maison des Ursins. Charles VII répondit au cardinal, qu'il ressentait vivement les maux dont l'église était affligée, et qu'il était tout prêt à faire une paix solide avec un prince chrétien, pour tourner ses armes contre les ennemis de la religion. Le roi d'Angleterre marqua des dispositions bien différentes : à tout ce que le légat éloquent put lui dire de la supériorité des armes de France en Guienne et en Normandie, et à la peinture effrayante qu'il lui fit des précipices creusés autour de son trône par les dissentions et les guerres civiles, Henri frappé de vertige, et comme abandonné à son mauvais destin, répondit toujours avec une aveugle fierté, que lorsqu'il aurait reconquis tout ce que les Français lui avaient enlevé, il pourrait entrer en négociation, mais qu'il n'y fallait point penser auparavant.

Le cardinal d'Estouteville, homme laborieux, plein de courage, et grand amateur de l'ordre, pour se dédommager en quelque sorte de n'avoir pu réussir à bannir la discorde du sein des nations, employa ses soins, sous le bon plaisir du roi, à réformer les abus dans l'université de Paris. Il se fit représenter les statuts primitifs, avec les points de réforme déjà établis en différentes rencontres, abrogea ce que le cours des temps et le changement des mœurs avaient rendu défectueux, confirma le reste, ajouta quelques règlemens, et fulmina l'excommunication contre tous ceux qui violeraient ce nouveau corps de lois. Ce qu'on y peut remarquer, c'est que désormais les docteurs en théologie n'obligeraient plus les bacheliers à leur donner des grands repas ; que l'explication des sentences ne se ferait plus, avec une vaine ostentation, par cœur et sans cahiers ; que les professeurs en droit ne recevraient que douze écus pour le degré de licencié, et que sept pour celui de bachelier ; que dans la faculté de médecine, le mariage n'exclurait plus de la régence ; que dans celle des arts, les écoliers ne pourraient point

changer de maîtres, quand ils n'auraient d'autre motif pour cela que la crainte d'un châtiment mérité; qu'on s'abstiendrait, comme de pratiques détestables, de toutes les conventions à prix d'argent, pour donner les suffrages dans l'élection du recteur. En général, et pour toutes les facultés, on ordonna tout ce qui pouvait contribuer au maintien des bonnes mœurs, l'observation des examens et du temps des études, l'assiduité aux leçons, la tranquillité, la décence et la modestie en les recevant: mais un vice ou une omission commune à ces statuts et à tous les précédens, c'est qu'on n'y trouve aucun frein contre la pétulance des étudians hors des écoles, ni contre l'usage turbulent et hautain que les maîtres faisaient de leurs priviléges. On vit encore, depuis cette réforme, la république des colléges assez souvent aux prises avec la bourgeoisie, avec la police, la magistrature et la hiérarchie même. Les leçons et les prédications furent encore interrompues, et l'on anticipa sur la puissance politique, jusqu'à ce que celle-ci usant de ses droits avec cette rigueur qu'on prend pour injustice, la fit gémir d'avoir perdu ses plus beaux priviléges à force de les étendre.

Pour l'entreprise que le souverain pontife ménageait en faveur de la religion, c'était le chef de l'empire chrétien qui en devait être l'ame et l'agent principal: mais l'empereur Frédéric II, prince d'un esprit posé et tranquille, d'un extérieur auguste, amateur de la paix, estimateur sincère de la vertu, et zélé par intervalle, n'avait ni le nerf, ni la consistance nécessaire pour le personnage qu'il avait à remplir dans les circonstances où se trouvait la chrétienté. Suivant le témoignage d'Æneas Sylvius qui avait été son secrétaire, et qui rend justice à ce qu'il avait de bonnes qualités (1), ses mœurs douces et paisibles lui donnaient une espèce d'horreur des guerres même indispensables: il préférait son repos à sa gloire; il ne se plaisait qu'aux bâtimens et aux jardins. C'était une occupation sérieuse pour lui de faire des col-

(1) De Europ. c. 22.

lections de curiosités naturelles, de chef-d'œuvres de l'art, ou de choses précieuses seulement à raison de leur matière. Il paraît aussi que sa mémoire, qu'on dit avoir été prodigieuse, ne s'était formée, suivant le préjugé ordinaire, qu'aux dépens des autres facultés de l'ame (1). Saint Antonin de Florence, qui le reçut dans sa ville épiscopale, et qui put l'étudier en différens entretiens, dit qu'il n'aperçut rien en lui qui annonçât de l'élévation; qu'il ne voyait et ne sentait que d'après autrui, et qu'il aimait beaucoup plus à recevoir qu'à donner. Sur son attrait pour les présens, on rapporte un fait assez particulier arrivé à Venise. Les Vénitiens ayant fait étaler à ses yeux un magnifique buffet de cristal dont ils voulaient lui faire présent, Frédéric, qui aimait beaucoup moins le brillant que le solide, fit signe à un fou qui était de sa suite, de renverser la table sur laquelle était le buffet. Quand tout fut en pièces, l'empereur se mit à rire, et dit à haute voix: S'il eût été d'or ou d'argent, il ne se serait pas brisé.

Comme il passait par Bologne pour aller à Rome recevoir la couronne impériale, François Sforce, devenu duc de Milan contre le gré de ce prince, lui envoya néanmoins une ambassade pour lui faire honneur, et le prier de venir à Milan recevoir la couronne de fer (2). Non-seulement il refusa, mais il congédia durement les ambassadeurs. Le duc qui avait intérêt à n'avoir point l'empereur à dos, lui envoya son fils Galeas chargé de riches présens. Frédéric, pris par son faible, créa Galeas chevalier, et accorda son amitié à François.

Un empereur guidé par de pareils penchans, souvent par sa seule faiblesse, n'était pas fort propre à lier les princes chrétiens à la cause commune, à les engager à des sacrifices pénibles pour la religion; aussi son voyage de Rome, et ses apparitions dans les courses diverses de l'Italie, se bornèrent à une de ces cérémonies d'appareil où il figurait avec avantage. De Florence où deux cardinaux étaient venus

(1) Tit. 22, c. 12. (2) Naucler. gener. p. 49, 474.

le complimenter de la part du pape, il alla joindre à Sienne l'impératrice Éléonore, princesse de Portugal, que ses ambassadeurs avaient épousée en son nom dans ce royaume. Aux approches de Rome, treize cardinaux, avec tout le clergé et les magistrats de la ville, vinrent au devant de lui, et le conduisirent, sous un dais superbe, jusqu'aux degrés de l'église de Saint-Pierre, où le pape, revêtu de ses habits pontificaux, était assis sur un trône d'ivoire. L'épée nue était portée devant le prince, qui baisa les pieds du pontife, et lui présenta la boule d'or, suivant la coutume. Le 15 de Mars de cette année 1452, le souverain pontife, de sa pleine puissance et autorité, selon la prière que lui en fit l'empereur, lui donna la couronne de fer, ou du royaume de Lombardie, en confirmant néanmoins les droits de Milan, où elle devait se recevoir: pendant la messe, le mariage contracté par procureur entre Frédéric et Eléonore, fut ratifié. Le dimanche suivant, 19 du même mois, Frédéric, après les sermens accoutumés, revêtu d'une aube, fut institué chanoine de Saint-Pierre, sacré et couronné, comme empereur des Romains, de la couronne d'or. Il avait le manteau, l'épée, le sceptre, la pomme et la couronne de Charlemagne, qu'on avait apportée pour cela du fond de l'Allemagne. Le pape couronna aussi l'impératrice. L'empereur servit ensuite d'écuyer au souverain pontife depuis Saint-Pierre jusqu'à Sainte-Marie, au delà du pont, et fut enfin conduit au palais de Latran, où le pape lui donna un festin magnifique. L'empereur, après avoir encore été recevoir des honneurs et des présens dans quelques cours d'Italie, reprit la route d'Allemagne, laissant les Italiens aussi concentrés chacun dans leur intérêt privé, et aussi divisés entr'eux qu'ils l'étaient avant cette vaine inspection.

Alfonse, roi d'Aragon et de Naples, dissimulé à l'égard du nouveau duc de Milan, faisait ouvertement la guerre aux Génois. Ceux-ci, comme la plupart des républicains, ne voyaient d'autre bien public que celui de leur petit état, et comme républicains commerçans,

merçans, ils n'avaient de noblesse dans l'ame que ce qu'ils en manifestèrent peu après, en payant tribut à Mahomet II pour conserver leur commerce. Les Vénitiens traitèrent aussi avec ce sultan pour le recouvrement de ce qu'ils avaient perdu, à condition néanmoins que si les chrétiens s'unissaient pour lui déclarer la guerre, il leur serait libre de se joindre à ces princes pour la défense de la foi : traité bizarre que ne laissa point d'accepter le Mahométan, dont ce trait seul peut faire connaître toute l'habileté et la souplesse d'esprit.

Les autres bonnes villes d'Italie, qui avaient chacune leur république ou leur prince particulier, ne prirent pas plus de part à l'intérêt général. Il en fut de même à plus forte raison pour les royaumes du nord, l'Ecosse, le Danemarck, la Suède et la Norwège, trop éloignés du péril pour avoir beaucoup à craindre. Le pape et l'empereur qui devaient tout mettre en mouvement, et qu'on révérait en apparence, étaient au fond des chefs sans autorité, qui n'avaient de grand que le nom. Ainsi, tant par la disposition des choses et des esprits, que par la politique de Mahomet II, l'empire de Constantinople cerné, pour ainsi dire, et détaché de tous les peuples dont il avait besoin, fut réduit à ses propres forces, ou plutôt à sa propre faiblesse, et à la perspective désespérante d'une ruine inévitable.

Cependant le père commun de tous les chrétiens, soit dociles, soit dyscoles, avertit les Grecs de ne point éloigner, par leur endurcissement, les secours que le ciel pouvait seul leur donner ; il les exhortait au repentir, et à recevoir les décrets de Florence, les menaçant en des termes qu'on a cru prophétiques, que s'ils ne se convertissaient avant trois ans, ils seraient traités comme le figuier de l'évangile, coupé jusqu'à la racine à cause de sa stérilité. Sur quoi le célèbre George Scholarius, qui devint peu après patriarche de Constantinople, sous le nom de Gennade, s'exprime ainsi (1) : O malédiction terrible,

(1) Gennad. in defens. l. 5, c. 14.

et non moins précise qu'efficace ! Elle a été proférée l'an quatorze cent cinquante-un ; et l'an quatorze cent cinquante-trois, l'infidèle Constantinople, durant ces trois ans d'épreuve toujours plus obstinée dans le schisme, est devenue autant l'opprobre de l'univers que la proie de ses ennemis. Ce qu'il y a de plus prodigieux dans cet effroyable prodige, poursuit-il, c'est que la nation des Grecs, selon les termes du pape Nicolas, cette illustre et formidable nation, d'un courage à toute épreuve, d'une sagesse incomparable, si long-temps maîtresse du monde, frappée enfin de la main de Dieu, est devenue méconnaissable, est tombée du faîte de la grandeur sous le joug d'infames barbares.

Quelque proche que fût et que parût cette révolution, quand le pape avertit les Grecs, bien loin de rentrer en eux-mêmes, ils écrivirent cette même année 1451, au nom de leur église, qu'ils nomment la mère et la maîtresse de tous les orthodoxes, pour féliciter en termes exprès les hérétiques de Bohème sur leur éloignement des nouveautés romaines, et leur fermeté dans la vraie foi. Ils les invitèrent en même temps à se réunir avec l'église orientale, non pas, disaient-ils, suivant la damnable union de Florence, où l'on a trahi la vérité, mais selon les décrets immuables des pères que soutiennent inviolablement les Grecs. Cette lettre, en grec et en latin, se trouve à la bibliothèque du collége de Prague, dans le recueil historique des affaires de Bohème. Il paraît toutefois que l'empereur Constantin-Paléologue n'eut point de part à cette invitation scandaleuse. Il écrivit au contraire, en réponse aux avertissemens du souverain pontife, qu'il gémissait lui-même sur l'aveuglement de ses sujets ; que dans l'état où il avait trouvé l'empire en montant sur le trône, il ne lui avait pas encore été possible de les obliger à se soumettre aux décisions de Florence, mais qu'il était résolu à le faire au plutôt, et même à rétablir le patriarche Grégoire. Ce patriarche était l'ancien confesseur de l'empereur défunt, qu'il amena durant le concile de Florence, avec autant de sagesse que de

zèle, jusqu'à l'acceptation parfaite de tous les décrets catholiques. Elevé, à son retour en Grèce, sur la chaire patriarcale, et n'ayant pu fléchir l'obstination de ses compatriotes, il s'était retiré à Rome, où il mourut peu après la mention honorable qu'en fait ici Constantin.

Ce prince avait envoyé ses lettres au pape par des ambassadeurs chargés de solliciter vivement les secours si nécessaires contre le redoutable Mahomet, qu'il craignait avec raison d'avoir bientôt sur les bras. Le sultan néanmoins ne s'était pas plutôt vu sur le trône, que, selon les maximes de sa politique perfide, il avait renouvelé avec lui un traité de paix. Il lui protestait encore sans cesse, qu'il le garderait inviolablement; qu'au moins il n'entreprendrait rien contre l'empire de Constantinople, tout le temps que vivrait Constantin: mais l'empereur connaissait le génie du sultan, qui ne prétendait que l'amuser, et différer la guerre jusqu'à ce qu'il en eût fait les préparatifs. Les ambassadeurs grecs, pour mieux persuader le pape, le prièrent d'envoyer à Constantinople un homme sage qui, avec leur maître, pût ménager efficacement la réduction des schismatiques. Nicolas ne voulant rien négliger, envoya l'archevêque de Kiovi, ce Grec si distingué par la sincérité de sa foi, qu'Eugène IV l'avait créé cardinal au concile de Florence, avec Bessarion de Nicée. Sa légation parut d'abord assez heureuse; l'empereur lui fit beaucoup d'accueil, reçut le décret d'union, et engagea plusieurs de ses courtisans, avec différens ecclésiastiques, à le recevoir pareillement. Bientôt après, on se convainquit pleinement que l'opiniâtreté et le malheur de cette nation étaient absolument sans remède.

Cependant Nicolas V exerça d'une manière plus satisfaisante sa sollicitude pontificale (1). Ce pape étant chanoine régulier au monastère de Saint-George dans l'île d'Alga près de Venise, y avait connu particulièrement Laurent son confrère, de l'illustre

(1) Vit. per Bern. Justin. Ap. Sur. 8 Janv.

maison des Justiniens. Eugène IV, informé de ses vertus et de sa capacité, l'avait élevé depuis à l'évêché de Venise. Le pape Nicolas crut devoir honorer encore davantage un mérite que les distinctions ne faisaient qu'accroître. Le patriarcat de Grade, auquel on avait réuni depuis quelques mois celui d'Aquilée, étant venu à vaquer par la mort de Dominique Michaël, le souverain pontife en attacha le titre au siége de Venise, uniquement en considération de Laurent Justinien, qui fut ainsi le premier patriarche de cette ville.

Laurent ne se montra pas plus attaché à cette dignité nouvelle qu'à celle d'évêque, qu'il n'avait acceptée qu'après une longue résistance, et par pure soumission aux ordres exprès du vicaire de Jésus-Christ. Comme le pape avait fait ce changement sans consulter le sénat, qui craignait que ce nouveau degré d'autorité et de puissance dans son évêque ne fît renaître d'anciens démêlés qu'il avait eus avec les évêques précédens, Justinien alla trouver les sénateurs, et leur dit qu'ayant été élevé malgré lui à l'épiscopat, et désirant beaucoup plus de diminuer que d'accroître une dignité si onéreuse, il les suppliait de seconder ses vœux, à moins que leur zèle pour la splendeur de la patrie qui l'intéressait lui-même uniquement, ne leur fît prendre une autre résolution (1). Ces sentimens d'humilité et de patriotisme tout ensemble touchèrent tellement le sénat, qu'encore qu'il eût empêché autrefois ce changement tenté par le pape Eugène, aussi vénitien de naissance, il prit aussitôt des dispositions toutes différentes, et pria instamment Justinien d'accepter le titre de patriarche. Pendant cinq ans, c'est-à-dire, jusqu'à sa mort, il s'acquitta de sa nouvelle charge d'une manière qui le fit regarder comme un ange venu du ciel pour l'édification et la consolation de son peuple. On s'estimait heureux de recevoir sa bénédiction, et tout l'état de Venise, bien récompensé de sa déférence pour son saint patriarche, crut de-

(1) Epitom. de Patr. Grad. part. 2 ad verb. Grad.

voir à ses prières le salut de la république, qui se vit à deux doigts de sa ruine dans la guerre animée qu'elle eut à soutenir contre le duc Philippe de Milan.

Il distribuait si libéralement aux pauvres, et tout ce qu'il possédait, et ce qu'on lui apportait, afin de satisfaire son pieux penchant, qu'encore qu'il fût le canal d'aumônes immenses que lui remettaient les gens même les plus durs par état, à peine on trouva dans son palais, après sa mort, quelques meubles vils de première nécessité. Ce qu'il y a de plus admirable, c'est que sans cesse occupé à lire ou à écrire pendant tout le cours de sa vie, il n'eut jamais aucun livre en propre. Sa mort fut un deuil public, et la possession de son corps un grand sujet de dispute entre les chanoines de l'église patriarcale et les religieux de Saint-George ses anciens confrères, ceux-ci se prévalant de ses dernières volontés, et les autres de l'étroite observation des canons, qui marquent la sépulture des évêques dans leur cathédrale. La cause des chanoines faisant celle de toute la république, fut terminée à leur avantage; mais seulement après soixante-sept jours, pendant lesquels le corps du saint, quoique mort d'une fièvre putride, demeura sans corruption, respirant même une odeur très-suave, et ses joues rougissant d'un vif incarnat; ce qui attira un concours prodigieux tant du continent d'Italie que des terres situées au-delà du golfe. Il fut doué du don de prophétie et de celui des miracles, qui joints à sa vie angélique, l'ont fait compter au nombre des saints par le pape Clément VII. Il reste de saint Laurent Justinien un grand nombre d'écrits, où, avec toute l'onction de l'esprit de Dieu, on trouve une érudition, et même une élégance peu commune. Comme la faiblesse extrême de sa santé, durant sa jeunesse, lui avait à peine permis d'apprendre les premiers élémens des lettres, on a regardé sa science comme infuse, et venant miraculeusement du ciel.

En Allemagne, les témoignages publics et solennels de la dévotion des peuples envers le saint sacrement

s'étaient si fort multipliés, que l'on crut devoir les rendre moins fréquens, afin qu'ils se pratiquassent avec une foi plus vive et une piété plus fervente. A cet effet, le cardinal de Cusa, dans un concile qu'il tint à Cologne, en qualité de légat, pour le rétablissement de la discipline, fit porter le décret suivant, qui fut confirmé par l'archevêque Thierri : Nous ordonnons qu'à venir le saint sacrement ne soit exposé ni porté processionnellement à découvert, qu'au temps de la Fête-Dieu et de son octave, et hors de là, une fois l'année seulement en chaque ville, en chaque bourgade ou en chaque paroisse, pour un sujet important, avec la permission de l'ordinaire, et qu'alors cela se fasse avec une révérence et une dévotion parfaite. Ces processions se faisaient auparavant tous les jeudis de l'année.

A Constantinople, les espérances que le pape avait conçues de la réception faite à son légat le cardinal Isidore, ne tardèrent point à s'évanouir (1). Comme après l'adhésion de l'empereur, et de ses sujets les plus affidés au décret d'union, on célébra la liturgie en commun dans la grande église de Sainte-Sophie, et qu'on y fit mémoire tant du pape que du patriarche Grégoire réfugié à Rome, la multitude éclata en murmures séditieux ; toute la ville s'émut, et courut en tumulte à la cellule du solitaire Gennade, qui passait pour un saint dans l'esprit des dévotes et des religieuses qu'il dirigeait en grand nombre. Ce chef du parti déclaré contre l'église latine, au lieu de répondre de bouche, afficha d'un air mystérieux à la porte de sa cellule, un écrit conçu en ces termes : Malheur à ceux qui recevront le décret impie de Florence ! Les femmes, auprès de qui la voix de ce directeur l'emportait sur celle de toute l'église, et qui alliaient beaucoup d'orgueil et de présomption avec une grande régularité de conduite, élevèrent la voix sans aucune retenue, et prononcèrent anathème contre tous ceux qui avaient embrassé l'union, ou qui l'embrasseraient dans la suite. Les prêtres,

(1) Duc. Hist. Bizan. c. 36.

les moines, les citoyens, les soldats, tous, à la réserve d'une partie des grands et d'un petit nombre du clergé, répétèrent de toute part : Anathème aux fauteurs, anathème aux esclaves des Latins ! On ne voulut plus entrer dans l'église de Sainte-Sophie, qu'on regarda comme profanée ; on évita, comme autant d'excommuniés, tous ceux qui avaient assisté à la liturgie avec le légat romain ; on leur refusa l'entrée des autres églises, l'absolution et la participation à tous les sacremens.

Les schismatiques mettaient le comble à leur crime, et le ministre de la céleste vengeance préparait leur châtiment. Le sultan Mahomet, après avoir fait la loi au prince de Caramanie en Asie, et conclu en Europe une trève de trois ans avec Huniade, administrateur du royaume de Hongrie, fit construire sur le rivage occidental du Bosphore, à l'endroit où il est le plus étroit, le second fort des Dardanelles, vis-à-vis de celui qui avait été bâti sur le bord asiatique par son aïeul Mahomet I. Par là il se rendait maître absolu des passages, tant ur les fermer aux vaisseaux qui viendraient de la mer Noire à Constantinople, que pour transporter ses troupes d'Asie en Europe, et il se ménageait une retraite en cas de besoin. Cet ouvrage, consistant en une citadelle et trois tours énormes, se poussa si vivement, qu'il fut achevé en quatre mois. L'empereur Constantin-Paléologue, qui pénétra sans peine les vues du sultan, voulut s'opposer de vive force à cette entreprise ; mais ses fanatiques sujets, déjà frappés du vertige qui les poussait au dernier précipice, s'opposèrent à sa résolution, sous prétexte de ne point s'attirer eux-mêmes sur les bras les forces effroyables des Turcs. D'autres disaient avec une présomption insensée, qu'il serait toujours temps de ruiner une forteresse qui se trouvait comme sous leur main. On vit des citoyens de Constantinople fournir aux ouvriers turcs, et les vivres, et les matériaux pour la construction (1).

(1) Zygomal. l. 1, Turc.

Cependant cette nation, sans foi et sans consistance, eut encore recours au pape pour lui demander des troupes et de l'argent. Saint Antonin dit qu'enfin Nicolas se montra sourd à leur recherche intéressée, et qu'il jugea peu convenable de faire des impositions nouvelles sur l'Italie, épuisée par ses propres guerres, tandis que les Grecs pouvaient consacrer à la défense de leur patrie ces mêmes trésors qu'une aveugle cupidité leur faisait recéler dans le sein de la terre, d'où ils devaient passer au pouvoir de leurs ennemis (1). D'autres historiens assurent que ce pontife se mit derechef en devoir d'envoyer aux Grecs des vaisseaux et des troupes; mais que la célérité des Turcs rendit cette tentative inutile. Il est constant qu'il y eut au moins une flotte équipée à cet effet, tant par le pape que par les Vénitiens, les Génois et les Catalans (2). Ce bon pasteur, après le premier mouvement de son indignation, reprit sans doute sa tendresse accoutumée, et voulut tenter jusqu'à l'impossible pour sauver des ouailles indociles qui s'obstinaient elles-mêmes à périr.

Déjà le sultan avait rassemblé ses troupes d'Europe et d'Asie, et n'ayant rien à craindre des princes chrétiens, il envoya aussitôt une partie de son armée pour abattre les fortifications des dehors de Constantinople, et nettoyer toute la campagne (3). Lui-même, au commencement d'Avril de l'année 1453, vint avec plus de trois cents mille hommes, dont un tiers de cavalerie, et environ trois cents vaisseaux de toute grandeur, afin d'investir par terre et par mer cette grande ville qui avait au moins quatre lieues de circuit. Du côté de la terre, elle était munie d'une double enceinte de remparts, avec des fossés très-larges et très-profonds. Il n'y avait qu'une muraille du côté du port; mais il était fermé par deux grosses chaînes de fer, et défendu par plusieurs forts, ce qui en rendait les approches extrêmement

(1) Præm. Epist. Card. Isid. §. 14. (2) Æn. Sylv. Epist. 15. (3) Phranz. Chal. concil. Leonard.

difficiles. La garnison n'avait aucune proportion avec l'étendue de la place et la multitude des assiégeans. Dans cette ville immense, l'empereur n'avait pu enrôler que six mille hommes de troupes réglées, sans compter environ trois mille Génois ou Vénitiens qui avaient des établissemens considérables à Constantinople. Les habitans qui n'y étaient point arrêtés par la fortune, s'étaient retirés en grand nombre, dans la crainte du dernier péril où ils voyaient leur patrie. Pour les bons bourgeois, c'étaient presque autant de petits seigneurs enrichis par le commerce, abîmés dans les plaisirs, appliqués tout au plus à de frivoles études, sans courage et sans esprit de patriotisme, d'une indépendance insolente, d'une avarice insensée qui ne leur permit pas de contribuer à la défense de leur propre fortune, inséparablement liée à celle de la patrie. Ils avaient enterré leur argent, et l'empereur fut obligé de réduire en monnaie les vases sacrés pour la solde des troupes, en promettant, s'il faisait lever le siége, de les restituer au quadruple. On tira cependant partie du peuple, encore très-nombreux, et des femmes mêmes, au moins quand le péril fut imminent, pour réparer les brèches, et nettoyer de nuit les fossés que les Turcs comblaient pendant le jour.

La marine des Grecs était moins formidable encore que leurs forces de terre. Pour garder le port ou les chaînes qui le fermaient, ils n'avaient que sept gros navires et deux galères commandés par l'amiral Notaras, avec les vaisseaux de quelques marchands, armés en guerre. Il survint heureusement trois gros navires génois, l'un envoyé tout nouvellement par la république, avec cinq cents hommes bien armés, et les deux autres arrivés un peu auparavant sous la conduite du noble génois Jean Justinien, qui valut lui seul une flotte nombreuse. A sa valeur incomparable, mais qui éprouva la plus fatale éclipse, parut attaché tout le destin de l'empire, qui subsista tandis qu'elle se soutint, et qui tomba dès qu'elle se fut démentie. Il eut à combattre, non pas seulement les ennemis du dehors, mais encore l'envie et les

rivalités intestines tant des Vénitiens que de l'amiral grec. Dans le sein même de cette infortunée capitale, l'intérêt privé, l'insubordination, les murmures, les dissentions et les dangers continuels d'une révolte déclarée, causaient à tous les gens de bien des alarmes aussi vives que les assauts des Ottomans. L'empereur était contraint de tout dissimuler, par la crainte de voir les murmurateurs et les brouillons se changer en apostats et en traîtres. Ce n'est pas le seul trait de ressemblance que le siége fatal de Constantinople eut avec celui de l'impénitente Jérusalem.

Mahomet commença les attaques par terre, et les poussa nuit et jour avec une égale vigueur. Moyennant l'effroyable artillerie dont il s'était abondamment pourvu, il eut bientôt fait de larges brèches à la première enceinte. Il avait des canons d'une grosseur énorme, fondus sur la place par un Hongrois apostat, habile ingénieur. On dit que l'une de ces machines infernales lançait des boulets de pierre qui pesaient douze cents livres; qu'elle avait neuf pieds d'ouverture; qu'en tirant, elle faisait trembler la terre à cinq mille pas à la ronde, et que pour la traîner, il fallait deux mille hommes et soixante-dix paires de bœufs. Il y en avait une autre de mille livres de balle, une troisième de huit cents, et une infinité de moins considérables, qui portaient encore des boulets de deux cents livres : machines plus terribles néanmoins en apparence qu'en effet, à raison de la difficulté et des dangers du service. La plus grosse, échauffée en fort peu de temps, comme on devait s'y attendre, creva au milieu de la multitude, et fit périr entr'autres l'ingénieur apostat, qui reçut ainsi la peine de son crime avant la récompense de ses services.

Aux ravages de l'artillerie, le Turc ajouta les mines, les tours, les plate-formes, toutes les inventions et tous les travaux propres à réduire une place, et qui, au moyen des millions de bras qu'il avait à ses ordres, et de sa libéralité à récompenser, avancèrent avec une célérité incroyable. Les brèches lui paraissant praticables, il fit donner l'assaut, d'abord

par ses troupes d'Asie qu'il estimait peu, et qu'il exposa les premières, moins pour vaincre que pour fatiguer les assiégés; mais quand il vit les fossés comblés de morts, il donna lui-même à la tête des troupes d'Europe. Il parcourait tous les rangs; il exhortait, il menaçait, il s'emportait en imprécations et en blasphèmes; il communiquait sa fureur à tous ceux qui l'environnaient. Ses janissaires avançaient avec intrépidité; ils s'élançaient par les ouvertures, ils se poussaient, ils se tiraient les uns les autres: mais tous les efforts furent inutiles. Les Grecs se défendirent avec une ardeur égale à celle de l'attaque, et avec une habileté infiniment supérieure. Tandis qu'ils sabraient tout ce qui paraissait sur la brèche, leur canon donnant dans la multitude confuse qui accourait au fossé, y faisait un ravage affreux. Ils firent même des sorties très à propos sur les infidèles, brûlèrent une partie de leurs machines, éventèrent leurs mines, et renversèrent leurs travaux; ce qui arriva aussi souvent que leurs ennemis opiniâtres réitérèrent leurs attaques. Après avoir soutenu l'assaut pendant tout le jour, on vidait la nuit les fossés comblés par les Turcs, et l'on réparait si bien les brèches, que le sultan comptant le lendemain poursuivre son entreprise, trouvait tout à recommencer de nouveau. Un jour entr'autres, il s'écria, tout épouvanté du travail prodigieux fait par les assiégés la nuit précédente, que quand mille et mille prophètes lui auraient prédit ce qu'il voyait de ses yeux, il ne l'aurait pas cru.

L'auteur de ces prodiges était Justinien, à qui l'empereur, qui eut bientôt connu son mérite, avait commis la conduite de ses troupes. Dès qu'il fut à leur tête, ce ne furent plus ces Grecs abâtardis, mous, paresseux et lâches; mais des Grecs régénérés, et dignes de leur origine antique; des corps de fer, infatigables le jour et la nuit, et des cœurs de lion tout pleins de l'héroïsme que leur inspiraient les leçons et l'exemple de leur chef. Ce grand homme était secondé, pour l'exécution, par un ingénieur allemand consommé dans la science de

l'artillerie, des mines, du feu grégeois, des travaux et des machines de toute espece.

Tant de résistance du côté de la terre, joint à un renfort considérable de navires qui arriva au sultan, lui fit changer d'attaque. Il passa du côté de la mer, où les fortifications étaient beaucoup moindres, sans néanmoins abandonner ses premiers travaux. Le port, comme on l'a vu, était fermé par des chaînes de fer. Ayant tenté plusieurs fois, et toujours en vain, de les forcer, Mahomet, le plus opiniâtre et le plus entreprenant des hommes, sur le conseil d'un aventurier, crétois de naissance, qui avait vu dans la guerre de Lombardie les Vénitiens transporter des vaisseaux par terre, résolut de faire passer ainsi les siens par un espace de plus de deux lieues. On dit que par ce chemin aussi difficile que long, par-dessus des collines, des ruisseaux, des torrens, il fit traîner sur des poutres graissées, à force de bras et de machines, en une seule nuit, soixante-dix vaisseaux et quatre-vingts galères. Après le témoignage unanime d'une foule d'historiens, vu surtout ce que les Vénitiens avaient exécuté de semblable sous les yeux de l'entrepreneur crétois, il ne paraît pas qu'on doive révoquer le fait en doute: mais il n'en est pas ainsi de toutes ses circonstances, que nous tenons des historiens grecs, si enclins de tout temps à la fiction et à l'hyperbole. Cette réflexion doit s'appliquer à plusieurs autres particularités de ce siége étonnant. Quand les navires eurent été descendus dans le port, Mahomet fit encore construire, au moyen d'une infinité de futailles, une espèce de pont de bateaux large de soixante-quinze pieds, qui parvenait à peu de distance du rempart, et qui était couvert de canons propres à battre en brèche.

La vue de ces effroyables ouvrages causa d'autant plus d'alarmes aux assiégés, qu'avec une poignée de monde, il fallait faire face de tous les côtés à la fois dans le contour d'une place immense. Cependant ils ne s'abandonnèrent point eux-mêmes, et formèrent le projet de brûler le pont et la flotte. Une galère

génoise devait se couler pendant une nuit profonde au milieu de cette forêt flottante, avec des matières combustibles si habilement préparées, qu'elles l'eussent embrasée en un moment : mais les Turcs avertis coulèrent à fond la galère. On accusa les habitans du faubourg de Galata, qui appartenait aux Génois mêmes ; et les bons traitemens qu'ils reçurent du vainqueur, après la prise de la ville, fortifièrent étrangement ce soupçon.

Il apparut cependant aux yeux des assiégés quatre navires venant de l'Archipel au secours de la ville, et dont un était chargé de blé. C'était là une ressource bien faible, comparée au besoin : mais à des malheureux qui font naufrage, la planche, battue comme eux par les flots, paraît un appui solide. Ils poussèrent mille cris de joie, et oubliant quelque temps leur propre péril, ils demandèrent uniquement au ciel l'heureuse arrivée de ces généreux auxiliaires. Il fallait en effet pour cela, ou le secours d'en haut, ou la négligence de l'ennemi, qui pût en effet tenir ici lieu du prodige.

Le mépris que firent les infidèles de cette flotille audacieuse, fut la cause de leur défaite et de son triomphe. Ils s'en approchèrent sans précaution, comme d'une proie tombée dans leurs filets, en poussant des cris de victoire, et prenant en tout la sécurité hautaine de vainqueurs avant d'avoir combattu. Une horrible décharge faite à bout portant, les fit reculer en désordre, avec un dommage infini dans leurs agrès, et une perte proportionnée de leurs meilleures troupes. Ils revinrent à la charge à la vue du sultan, qui était à cheval, et menaçait du rivage : ils recommencèrent plusieurs fois l'attaque ; ils combattirent assez long-temps, mais avec cette molle incertitude qui succède à la témérité malheureuse, et qui, malgré la disproportion du nombre, met au moins l'égalité entre les partis. La flotte ottomane fut enfin rompue après des pertes à peine croyables, et prit honteusement la fuite, Mahomet menaçant, blasphémant, s'abandonnant à des transports de rage et de frénésie. Il poussa son cheval sur les

fuyards, bien avant dans la mer ; et peu s'en fallut qu'il ne fût englouti dans les flots. Jamais il ne put rétablir le combat. Les quatre vaisseaux chrétiens entrèrent triomphans dans le port, sans avoir perdu un seul homme, et n'ayant que peu de blessés. Ils avaient eu affaire à deux cents navires, au moins à cent cinquante, où de l'aveu des Turcs, il y eut plus de douze mille morts.

Un revers si imprévu déconcerta le sultan, qui voyant ses efforts aussi infructueux par mer que par terre, eut recours à la trahison, et tenta de corrompre Justinien, le plus sûr boulevart de Constantinople. N'ayant pu y réussir, il feignit de souhaiter la paix, et fit proposer à Constantin de lui assurer l'empire du Péloponnèse, au lieu d'une ville aux abois, s'il la lui voulait remettre. L'empereur répondit avec magnanimité, qu'il n'abandonnerait la ville impériale qu'avec la vie.

Dans ces entrefaites, la nouvelle se répandit qu'une flotte nombreuse partie d'occident, et qu'une armée hongroise conduite par le brave Huniade, venaient au secours des Grecs. La plupart des Turcs, saisis d'une terreur panique, qui fut encore augmentée par un globe de lumière descendu, à ce qu'ils rapportaient, du ciel sur Constantinople, voulaient que sur le champ on levât le siége. Ils s'emportaient sans ménagement contre la personne même du grand-seigneur, qui en frénétique, disaient-ils, tentait l'impossible, qu'il ne révérait ni Dieu, ni les hommes, qui les conduisait à la boucherie comme de vils troupeaux, et les croyait trop honorés encore de combler les fossés de leurs corps pour le conduire à la gloire. Le sultan, tout audacieux qu'il était, craignit les suites de cette émeute, et fut sur le point de déférer à l'avis d'Hali-Bacha, chef de son conseil. Cet officier qui avait été gouverneur de Mahomet, favorisait secrétement les chrétiens, et l'avait toujours détourné du siége de Constantinople. Zaga-Bacha au contraire rassura Mahomet, et lui fit comprendre que le bruit de l'arrivée d'une flotte et d'une armée était uniquement l'ouvrage de l'arti-

fice des Grecs et de la terreur des Turcs. Quant au phénomène qui, après avoir brillé sur Constantinople, s'était tout à coup évanoui, il le donna pour un signe du dernier abandon de Dieu à l'égard de cette ville, depuis la paix qu'on lui avait inutilement offerte. Il fut résolu en conséquence, que le 29 de Mai on livrerait un assaut général, avec toutes les forces à la fois, par terre et par mer.

Le cruel sultan, pour animer le soldat, abandonna pour trois jours la ville au pillage et à tous les excès, et en promit le gouvernement à celui qui y monterait le premier; il n'excepta que l'incendie, parce qu'il en voulait faire la capitale de son propre empire. A ce trait d'inhumanité, alliant les observances de la religion qu'il méprisait, mais qu'il savait faire servir à ses fins, il enjoignit à toutes ses troupes de jeûner jusqu'au soir pendant trois jours, de tenir des flambeaux allumés en l'honneur de l'Eternel, de se purifier par le bain, et de prier avec ardeur pour obtenir la victoire. Hali-Bacha fit savoir aux Grecs cette résolution de désespoir, en les exhortant à combattre encore une fois avec courage, parce qu'après cet assaut on leverait le siége.

L'empereur ayant reçu cet avis, fit faire des processions solennelles, où l'on porta toutes les reliques de la ville, et où assistèrent nu-pieds les évêques, les prêtres, les moines, les soldats, et tous les ordres de citoyens, les femmes et les enfans qui versaient de torrens de larmes, et faisaient monter leurs gémissemens jusqu'aux cieux; après quoi tous s'embrassèrent, et se demandèrent réciproquement pardon des torts et des injures qu'ils s'étaient pu faire les uns aux autres, se regardant comme devant mourir le lendemain, et s'exhortant néanmoins à combattre avec plus de courage que jamais. L'empereur communia publiquement dans la grande église de Sainte-Sophie, avec une multitude de personnes des plus distinguées.

Enfin le jour fatal étant à peine arrivé, long-temps avant le lever du soleil, l'attaque fut commencée par les plus mauvaises troupes des Turcs, suivant

leur coutume, afin que les chrétiens, fatigués du massacre, ne fussent plus en état de résister à celles qui suivaient. Comme ils eurent combattu avec autant de vaillance que de dommage pour les infidèles, il arriva que Justinien reçut une blessure peu considérable : exemple à jamais étonnant de l'instabilité, non pas seulement de la fortune et de la victoire, mais de la valeur même ; et pour mieux dire encore, leçon terrible de ce maître tout-puissant qui manie les cœurs comme les élémens insensibles, et permet que l'héroïsme même se convertisse en lâcheté, pour l'exécution de ses immuables arrêts. Justinien, jusque là le héros et le sauveur du parti marqué de l'anathème céleste, dès qu'il a vu couler son sang, marque toute la faiblesse d'une femme timide, abandonne son poste, sans substituer personne pour le commandement, et prend honteusement la fuite. Ses troupes épouvantées n'opposent plus qu'une faible résistance aux infidèles, dont l'audace et l'impétuosité s'accroissent à proportion de la mollesse des chrétiens. Cependant l'empereur qui avec l'élite de la garnison se portait de tous côtés pour échauffer le combat, survint au moment que commençait le désordre. Il en apprend la cause ; il poursuit Justinien, il le presse par tous les motifs humains et divins de ne point abandonner en un seul instant le fruit de tant de glorieux travaux ; il s'offre à lui panser sa plaie de ses propres mains. La peur avait étouffé tout germe de courage, et jusqu'aux impressions naturelles de la raison. Poussé par son aveugle frayeur, Justinien fait ouvrir la porte de la ville, sous prétexte de s'y mettre en état de revenir à la charge avec plus d'avantage. Or, tout ceci se passait, du côté de la campagne, entre les deux enceintes de murailles, dont l'intérieure faisait la principale défense de la ville, et l'on avait tenu jusque là toutes les portes de communication fermées, pour réduire les troupes à la nécessité de vaincre ou de mourir.

La multitude voyant une porte ouverte, et s'apercevant tout à la fois que les Turcs avaient profité

du trouble pour forcer l'enceinte extérieure, se précipita vers la ville, partie pour défendre le second rempart, partie sans dessein; et emporté par l'effroi, on se poussait, on se renversait, on se foulait avec tant de violence et de confusion, qu'il y eut environ huit cents hommes étouffés. Justinien, entré le premier, traversa la ville, et selon l'historien Phranzès, alla mourir à Galata; d'où, suivant le témoignage plus vraisemblable de Léonard de Chio, il passa dans cette île, et y mourut beaucoup moins de l'inflammation de sa blessure, que de la douleur plus cruelle de ses remords. Quand ce héros, qui n'avait cessé de l'être qu'un seul instant, eut envisagé de sang froid l'opprobre éternel qu'il venait d'imprimer à son nom, Calcondile ajoute que l'empereur, en le rappelant au combat, lui ayant demandé où il pourrait fuir, il avait répondu en ces termes insensés : Là où Dieu lui-même conduira les Turcs. Tant il est manifeste que la peur, par une impression en quelque sorte contre nature, lui avait ravi le jugement.

Constantin déterminé à s'ensevelir sous les ruines de son empire, ne tira qu'une nouvelle ardeur de ce qui était le plus capable de l'abattre. Accompagné de Théophile Paléologue, de François Comnène, de Démétrius Cantacuzène, de Jean de Dalmatie, et de plusieurs officiers animés de son courage, il fit sur la place où Justinien venait de flétrir ses lauriers, des efforts prodigieux pour repousser ce déluge de barbares qui se débordait par toutes les brèches. Vingt fois il se lança au milieu d'eux le cimeterre à la main, et porta le trépas jusqu'au centre de leurs bataillons : mais pour un mort, il se représentait de milliers de combattans. Las enfin de tuer, accablé par la multitude des infidèles, froissé, à demi-étouffé par le tumulte des siens, il reçut plusieurs coups, l'un, dit-on, à la main, l'autre au visage, un troisième sur le derrière de la tête; enfin il tomba, et mourut, les armes à la main, devant la porte forcée, qu'il défendit jusqu'au dernier soupir. Mahomet, juste estimateur de sa bravoure, or-

donna de rechercher son corps, et lui fit faire des funérailles magnifiques. On rapporte qu'avant le coup de la mort, Constantin craignant de tomber vif entre les mains des infidèles, s'écria de toutes ses forces : N'est-il pas un chrétien assez généreux pour me passer son épée au travers du corps, et empêcher que la majesté de l'empire chrétien ne soit profanée en ma personne ? Paroles qui peuvent lui être échappées dans une situation où on les mesure si difficilement, mais qu'on doit bien plutôt attribuer à l'envie de ranimer le courage de ses gens, qu'aux sentimens damnables du désespoir. Tout porte au contraire à bien augurer du salut de ce prince. Il avait confirmé depuis peu, comme on l'a vu, l'union catholique par les soins du cardinal Isidore ; et s'il avait à se reprocher quelque faiblesse dans ses ménagemens pour ses sujets schismatiques, qu'il était d'ailleurs si dangereux d'irriter alors, toutes les œuvres de piété dont il donna l'exemple durant le siége, la réception des sacremens avant de marcher à la brèche, et enfin la mort qu'il souffrit en défendant son peuple et sa religion, font présumer sagement que Dieu lui aura pardonné ce qu'il y avait encore d'imparfait dans ses dispositions.

Constantin, quinzième du nom, fut le dernier empereur des Grecs, et avec lui finit l'empire de Constantinople, après un siége de cinquante-sept jours. Cet empereur était dans la cinquantième année de son âge, et la cinquième de son règne. L'empire, à compter de la dédicace de Constantinople, faite par le grand Constantin le 19 de Mai 330, subsista onze cents vingt-trois ans. Il eut ainsi pour premier et pour dernier empereurs, deux princes du nom de Constantin : trait bien faible de ressemblance, et le seul toutefois où l'on puisse comparer ensemble son commencement et sa fin.

Après la mort de l'empereur, les Turcs n'éprouvèrent plus de résistance. Ceux qui attaquaient du côté du port entrèrent dans la ville presque en même temps que ceux qui l'assiégeaient par terre, et marchant les uns vers les autres, ils envelop-

pèrent ce qui restait de troupes grecques, et en firent une horrible boucherie. Les habitans sans défense, hommes, femmes et enfans, furent confondus avec ceux qui étaient armés; et plus de quarante mille assouvirent la cruauté du vainqueur, jusqu'à ce que l'avarice régnant à son tour, on en jeta soixante mille dans les fers, pour les vendre comme des bêtes de somme. Pendant trois jours entiers, suivant la promesse ponctuellement remplie par l'impitoyable sultan, le pillage et toutes les horreurs, à la réserve seule de l'incendie défendu sous les peines les plus terribles, furent continuellement exercés. Meurtres de sang froid, jeux homicides, viols, adultères, incestes, sacriléges, infamies plus exécrables encore, effractions du tombeau des césars et des saints martyrs, des tabernacles du saint des saints, nos plus redoutables mystères foulés aux pieds, les reliques jetées aux chiens et aux pourceaux, les saintes images portées en dérision, et la figure du Rédempteur clouée de nouveau à la croix, ce n'est là qu'une esquisse des abominations qui assimilèrent le sort de Constantinople à celui de Jérusalem: le tableau n'en pourrait être tracé que par ce prophète, à qui seul il fut donné, selon saint Grégoire de Nazianze, de proportionner le ton des couleurs et l'accent des lamentations à la grandeur des calamités.

Le faubourg, ou la petite ville attenante à Constantinople, et nommée Pera ou Galata, fut prise le même jour, ou plutôt lâchement rendue par les Génois ses anciens possesseurs, et même avant qu'ils en fussent sommés, quoiqu'elle fût très-forte. Pendant le siége même de la ville impériale, ces soldats marchands, préférant le lucre à la gloire, entretenaient la paix avec le grand-seigneur; ce qui aggrava le soupçon, qu'ils lui avaient révélé le projet formé peu auparavant de brûler sa flotte, et acheva de les diffamer par tout l'univers. Il leur fallut néanmoins plier sous le joug, et d'alliés devenir serfs tributaires. On leur donna un gouverneur turc; leurs tours et leurs remparts furent rasés, leurs cloches fondues

pour l'artillerie, leurs biens pillés en grande partie; leurs femmes et leurs enfans exposés à l'insolence des vainqueurs. S'ils avaient au contraire voulu sérieusement prêter la main à Constantinople, ils l'auraient très-vraisemblablement délivrée; et sauveurs de l'empire, quel gain même n'eût pas accompagné la gloire qui ne leur suffisait point!

Le cardinal Isidore que son zèle pour l'extinction du schisme, et son attachement à son souverain naturel, avaient retenu au milieu de tant de périls, fut fait captif dans la ville de Constantinople : il se racheta, comme beaucoup d'autres, après la première fureur des barbares, et pour le prix modique de cinquante ducats, parce qu'il n'était pas connu. Ayant trouvé dans la foule des morts le cadavre d'un homme qui lui ressemblait, il se revêtit des habillemens de ce soldat, et sur le cadavre mit les siens propres, avec son chapeau rouge (1); ensuite il se réfugia dans l'église de Sainte-Sophie, où il ne tarda point à être arrêté. Il fut trois jours dans le camp des Turcs; mais le visage couvert, parce qu'il y avait été blessé d'un coup de flèche. S'étant embarqué après avoir payé sa rançon, il erra quelque temps sur la mer, parvint à Chio, puis en Crête, et enfin à Rome. On peut juger du péril auquel avait échappé ce pieux zélateur de l'unité catholique et des intérêts de son prince, par l'emportement des infidèles contre les seules marques de sa dignité. Ils coupèrent la tête au cadavre qui lui ressemblait, la mirent au bout d'une pique avec le chapeau de cardinal, et la portèrent par toute la ville et le camp, en lui faisant mille outrages, accompagnés de blasphèmes.

Le sort de l'amiral Notaras, l'un des plus puissans seigneurs de l'empire, fut beaucoup plus malheureux. Il avait tant d'aversion pour l'église romaine, qu'au milieu de la ville consternée à la vue du déluge des infidèles, il dit hautement qu'il valait beaucoup mieux voir le turban révéré dans Constantinople,

(1) Æn. Sylv. Comm. 1.

que le chapeau rouge. Ayant eu le bonheur d'échapper au premier emportement du soldat, il s'alla rendre lui-même, avec ses deux fils, à Mahomet, et lui présenta un trésor considérable en or et en pierreries qu'il avait caché dans son palais; il fut même assez lâche pour lui découvrir l'intelligence de l'empereur Constantin avec Hali-Bacha. Le sultan le regardant avec indignation, lui reprocha son avarice perfide, qui avait privé son prince naturel d'un secours nécessaire à la défense même de sa couronne et de ses jours. Et tu prétends, ajouta-t-il, te faire un mérite de ce qui n'est plus à toi depuis ma conquête! A l'instant, il le fit traîner enchaîné à la grande place de la ville, où on le décapita publiquement avec ses deux fils. Hali fut aussi arrêté, et quelque temps après mis à mort.

Phranzès, ou George Phranza, grand-maître de la garde-robe, et l'historien de tous ces revers arrivés sous ses yeux, raconte de lui-même, qu'il fut fait esclave avec une infinité d'autres, et qu'il endura tous les maux de la servitude. Ayant été racheté à Lacédémone, il entra au service du prince Thomas, qui lui donna des terres, et l'employa en différentes ambassades. Il ajoute que sa femme fut aussi captive avec ses deux enfans, un fils et une fille, que Mahomet acheta fort cher de son écuyer, parce qu'ils étaient d'une figure et d'un naturel intéressant. Le garçon, âgé de quinze ans, perdit la vie pour une cause aussi honorable à lui-même, que honteuse à son infame tyran. La fille mourut de la peste dans le palais impérial, et sa mère fut enfin rachetée. Nous ne pousserons pas plus loin ce détail, qui serait immense, même en nous bornant aux personnes de considération. Il y eut entr'autres quarante-sept nobles vénitiens faits captifs, puis massacrés de sang froid, à la réserve de quelques-uns qui rachetèrent leur vie en découvrant leurs trésors.

Au bout de trois jours accordés à la fureur et à la rapacité du soldat, le sultan ne voulant pas laisser dépeupler davantage sa nouvelle capitale, et réfléchissant que les chrétiens sur-tout faisaient la richesse

et la force de son empire ; de ce ton absolu auquel on ne désobéissait pas impunément, il défendit de leur plus faire aucun mal, et fit publier que tous, grands et petits, cachés et fugitifs, pouvaient reparaître en toute sûreté. Pour les mieux attirer, il fit succéder aux horreurs de la guerre, les arts et le commerce, les commodités de toute espèce, le rétablissement des édifices publics et particuliers. Il orna leur ville de plusieurs monumens nouveaux, leur en distribua les maisons et les palais, suivant la condition d'un chacun, et leur partagea quantité de terres dans la même proportion. Il étendit les témoignages de sa bienveillance jusqu'aux princes Démétrius et Thomas, frères de l'empereur Constantin, et maîtres du Péloponnèse. Comme ils pensaient à se réfugier à Rome, il leur proposa et conclut avec eux un traité d'alliance, qu'il observa jusqu'à ce qu'il les pût opprimer à coup sûr

Pour ne rien laisser à regretter aux habitans de Constantinople, il voulut qu'on remplît la chaire patriarcale, vacante par l'abdication qu'en fit à Rome le patriarche Grégoire, et il ordonna que l'élection se ferait de la même manière que sous les derniers empereurs. Au reste, ce n'était plus qu'une élection apparente, et de pure cérémonie, ces princes, après avoir quelque temps choisi un sujet entre trois qu'on leur présentait, s'étant attribué le droit de nommer, sans présentation, un sujet particulier, qui devait être élu ensuite pour la forme seulement. Selon cette coutume, Mahomet fit assembler quelques évêques des environs de Constantinople, avec les ecclésiastiques restés dans la ville, les principaux citoyens, et il leur nomma George Scholarius, qu'ils élurent aussitôt. George, sur la chaire patriarcale, prit le nom de Gennade. Un de nos historiens de l'église fait un schismatique de ce pieux et docte personnage, le même qui avait si bien signalé sa catholicité au concile de Florence, et qui ne se démentit jamais : imputation qui ne demande pas une réfutation plus sérieuse, que d'indiquer le fondement sur quoi elle porte. La seule conformité des

noms aura suffi à cet auteur, beaucoup plus élégant que réfléchi, pour confondre un prélat si vénérable, soit avec ce George Scholarius qui prit à Florence le parti de Marc d'Ephèse, soit avec le moine Gennade, qui, selon toute apparence, n'en est pas différent, et qui excita le dernier soulèvement des Grecs contre l'union.

Comme c'était la coutume que l'empereur installât le nouveau patriarche, Mahomet voulut s'y conformer, sans rien omettre de tout le cérémonial. Le patriarche, aussitôt après son élection, alla dans la grande salle du palais impérial, qui avait été préparée avec une magnificence extraordinaire, et il fut présenté au grand-seigneur, qui était sur une estrade couverte d'un tapis de pourpre, et qui lui mit à la main un bâton pastoral d'or, étincelant de perles et de pierreries, en disant: La sainte Trinité qui m'a donné l'empire, te fait patriarche de la nouvelle Rome. Il ne s'en tint pas là; il le reconduisit, quelque résistance que fît le patriarche, jusqu'à la porte d'entrée du palais, où l'ayant fait monter sur un cheval de son écurie superbement enharnaché, il commanda à ses bachas et à tous ses grands officiers de l'accompagner à pied, comme ils le firent, au travers de toute la ville, jusqu'à l'église des douze Apôtres qui lui avait été donnée pour son siége, à la place de Sainte-Sophie dont le sultan avait fait sa principale mosquée.

Quelque temps après, ce patriarche ayant demandé et obtenu de s'établir dans l'église de la mère de Dieu, nommée Pammachariste, qui est restée à ses successeurs, il alla lui rendre visite, et soit par curiosité, soit par un de ces bons sentimens qu'éprouvent par intervalle les plus grands impies, il le pria de lui expliquer, avec une entière confiance, les articles principaux de la religion chrétienne; ce que ce digne successeur des apôtres, l'un des plus savans hommes de la Grèce, fit avec tant de force et tant d'onction, que Mahomet en parut touché, et depuis ce temps-là traita beaucoup plus humainement les chrétiens; il souhaita même que

le patriarche lui rédigeât par écrit ce qu'il avait dit dans cet entretien. C'est ce qui nous a procuré l'ouvrage de George Scholarius ou Gennade, touchant la Trinité et l'Incarnation. Si dans les premiers chapitres il n'exprime pas avec assez d'exactitude la distinction des personnes divines, c'est qu'il se proposait d'amener par degrés le Mahométan à la connaissance de la vérité, sans lui donner lieu de croire, suivant le préjugé des musulmans, que les chrétiens adoraient trois Dieux. Nous avons beaucoup d'autres ouvrages de cet illustre patriarche, principalement contre l'obstination et les différentes erreurs des Grecs, dont il attribue les malheurs à leur opiniâtreté dans le schisme. Il n'omit rien, durant cinq ans, pour les ramener à l'obéissance de l'église catholique; mais voyant enfin tous ses efforts inutiles, il renonça au gouvernement de son indocile troupeau, et se retira dans un monastère de Macédoine, où il finit saintement ses jours.

Le malheur des Grecs, causé par leur haine pour l'église latine, procura aux Latins des avantages inestimables. Nous ne compterons point parmi ces précieuses acquisitions le saint suaire, qu'on dit avoir été transporté, dans ces conjonctures, de Constantinople en Savoie, et dans la suite à Turin. Cette allégation souffre trop de difficultés, pour nous engager, contre notre méthode et le génie même de l'histoire, dans une discussion qui n'intéresse ni la foi, ni les mœurs; mais ce qui n'est pas douteux, c'est que les sciences et les arts refluèrent de la nouvelle Rome dans l'ancienne, dans toute l'étendue de l'occident. Quantité de seigneurs et de savans grecs, avec des marchands étrangers, trouvèrent moyen, dans la confusion de l'assaut, de se jeter dans cinq navires, et de se sauver dans la Morée. Le pape s'offrant à les dédommager, autant qu'il était possible, de la perte de leur patrie, Manuel Chrysoloras, Jean Lascaris, George de Trébizonde, Hémonime de Sparte, Grégoire Tiphenas, Martulle, Théodose, Gaze, et beaucoup d'autres, abordèrent en Italie, et là se répandirent chez tous

les peuples et les princes de l'Europe qui avaient pris le premier goût des lettres dans les expéditions d'outre-mer. Par une suite de leur attrait dominant, et peut-être excessif pour les sciences, puisqu'on lui attribue la mollesse ou l'insouciance qui entraîna la prise de leur capitale, ils apportèrent, comme leur plus précieux trésor, quantité de volumes grecs, tant sacrés que profanes; en particulier, toutes les œuvres de saint Jean Chrysostome, de saint Basile le Grand, de saint Grégoire de Nazianze, dont les Occidentaux jusque là n'avaient point de collection complète. On les traduisit tout entiers en latin; on voulut sentir les beautés des originaux; la langue grecque devint à la mode parmi les plus florissantes nations de l'occident, et l'on vit Hémonime, Tiphenas, et même Lascaris, d'origine auguste, l'enseigner dans l'université de Paris. Telle fut, avec les croisades et les pélerinages du levant, la vraie cause de la régénération des lettres en Europe. La ruine de l'église grecque fit la splendeur de l'église latine.

HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.

LIVRE CINQUANTE-QUATRIÈME.

Depuis la chute de l'empire d'orient en 1453, *jusqu'au pontificat de Sixte IV en* 1471.

LA chute de Constantinople fut pour toute la chrétienté un de ces affreux coups de tonnerre qui causent des frémissemens, des agitations violentes, et qui laissent après dans la stupeur et dans une morne inaction. On comprit que les Turcs ayant renversé cette digue, un déluge désastreux de barbares asiatiques allait inonder l'Europe, et l'on se repentit, avec toute l'amertume du désespoir, de ne l'avoir point arrêté au delà du Bosphore. Æneas Sylvius, l'orateur de son siècle, l'organe des papes et des empereurs, l'ame de toutes les grandes entreprises, usa de son éloquence, de toute son habileté dans le maniement des esprits et des affaires, pour presser les puissances, tandis que le mal tout récent était susceptible de guérison, de remédier à ce qu'elles n'avaient pas prévenu. Il intéressa chaque nation par les endroits qui leur était plus sensibles, exaltant la noblesse allemande, la magnanimité française, la prudence italienne, la fermeté de courage des Espagnols, l'audace et l'intrépidité des

Anglais (1). Aux Bohémiens, aux Polonais, aux Hongrois, il peignit vivement la proximité des lieux et du péril. Il fit envisager à tous leur supériorité quant au nombre même, quel que fût celui des infidèles, leur supériorité plus grande encore pour ce qui était de la discipline et de la valeur, et surtout la protection du Dieu des armées à l'égard d'une entreprise qui n'avait pour objet que la foi et la charité chrétienne. Il ne leur demandait que de l'union, avec un peu de persévérance, pour les faire triompher des Turcs, des Sarrasins, de tous les ennemis de la religion.

Il peignit en particulier au pape Nicolas le tort que ferait à sa renommée le malheur de la Grèce, s'il n'y remédiait au plutôt; que les historiens des souverains pontifes, quand ils en viendraient à son temps, ne passeraient pas sous silence une révolution aussi fameuse et aussi déplorable que l'asservissement de la ville impériale de Constantinople par les Mahométans; que ce trait seul ternirait tous les faits mémorables qui l'avaient illustré jusque là; qu'on oublierait tous les secours qu'il avait procurés à l'empire chancelant, pour se ressouvenir à jamais qu'il était tombé sous son pontificat, et les jugemens ou l'injustice des hommes se réglant toujours sur les événemens; que ce qui n'était qu'un malheur, serait puni, comme un crime, par la flétrissure de la réputation la mieux établie (2).

Denys le Chartreux, du fond de la Belgique sa patrie, écrivit de même au pape, aux principaux prélats, aux princes et aux grands seigneurs, que la perte de Constantinople était la peine de leurs péchés et de ceux de leurs peuples; qu'ils devaient s'appliquer sans délai à la réforme de leurs mœurs, et venger l'église de l'injure qu'elle venait de recevoir. Il était en si grande réputation de vertu et de doctrine tout ensemble, et avoit si bien su concilier l'une avec l'autre, qu'on doutait lequel des deux prodiges était le plus grand, ou qu'absorbé tout

(1) Epist. 155. (2) Epist. 163.

entier dans la contemplation des choses éternelles, il eût pu rien écrire, ou qu'ayant tant écrit, il eût jamais pu vaquer à la contemplation. Il passait pour un saint à révélations et à prophéties, et l'on raconte de lui plusieurs miracles opérés avant et après sa mort. Avant même qu'il eût donné cette foule d'écrits qui sont presque innombrables, l'un de ces ouvrages étant tombé entre les mains d'Eugène IV, ce pontife s'écria comme hors de lui-même : Triomphe à jamais notre mère la sainte église, d'avoir un pareil enfant ! Cet auteur manque néanmoins d'exactitude dans son traité des quatre fins dernières, en parlant de l'état des ames dans le purgatoire : mais il ne s'était point encore élevé d'hérétiques qui rendissent en cette matière la circonspection aussi nécessaire qu'elle est devenue depuis.

Les exhortations de ce saint religieux, et du savant évêque de Sienne, Picollomini ou Enée Sylvius, émurent vivement le pape, et par son moyen les princes divers, sur-tout en Allemagne, où il se tint deux diètes à ce sujet, l'une à Ratisbonne, et l'autre à Francfort. L'évêque de Sienne s'y trouva, et déploya son éloquence dans l'une et dans l'autre. Le bienheureux Jean Capistran, que tous les peuples regardaient comme un prophète, assista aussi à celle de Francfort : mais alors le colosse de la puissance germanique était comme un corps sans ame. On peut juger de son chef, Frédéric III, par rapport à ces grandes affaires, sur un de ces petits traits qui démasquent les personnages les plus considérables. Le duc de Bourgogne soutenant toujours sa réputation de bonté, de grandeur d'ame, de piété, s'étant obligé, même par vœu, malgré son grand âge, d'aller en personne combattre les infidèles, et s'étant rendu des premiers à l'assemblée de Ratisbonne, il voulut au retour s'aboucher avec Frédéric. Cet empereur sordide, craignant la visite d'un prince naturellement grand et magnifique, poussa l'avarice jusqu'à refuser l'entrevue, et son imbécille timidité, jusqu'à feindre tout à coup qu'il

était malade. Dans les autres nations, l'intérêt propre, les hostilités réciproques et les divisions intestines, mais sur-tout le dégoût excessif des croisades, comme il arrive toujours après l'excès opposé, ces causes et beaucoup d'autres, on retinrent les peuples dans une entière inaction, ou ne leur permirent que des efforts médiocres et vains.

Une partie du nord était toute en feu par la faute même de ceux que leur état consacrait à la défense de la religion. Les habitans de la Prusse, après de longues et infructueuses plaintes contre les exactions et la tyrannie des chevaliers teutoniques, secouèrent un joug qui s'appesantissait sans cesse, pour se mettre sous la domination du roi de Pologne. En vain Nicolas V leur ordonna, sous peine d'excommunication, de rentrer sous l'obéissance de leurs premiers maîtres. L'empereur qui le prit d'abord sur un ton d'apôtre, si déplacé dans sa bouche, puis condamna des peuples aigris à une amende de six mille florins, les irrita tellement, qu'ils prirent tous les armes contre les chevaliers, en tuèrent un grand nombre, ruinèrent leurs châteaux, et se rendirent maîtres de cinquante-cinq villes ou bourgades, c'est-à-dire, de ce qu'il y avait de meilleures habitations dans ce pays pauvre. Comme ils sentaient cependant l'impossibilité de se soutenir contre la puissance du pape et de l'empereur, ils allèrent s'offrir au roi de Pologne, avec le reste de la Prusse, la Poméranie, Culme, et généralement tout ce que possédait l'ordre teutonique. Le roi et le sénat de Pologne envisageant les suites, et demeurant dans l'irrésolution, les Prussiens élevèrent la voix, et dirent qu'ils trouveraient des maîtres moins dédaigneux, et que Ladislas, roi de Bohème et de Hongrie, les recevrait à bras ouverts. Les Polonais ne considérant plus alors que l'avantage d'augmenter si considérablement leur puissance, en saisirent une si belle occasion. Le roi Casimir entra dans la Prusse, reçut le serment de fidélité des peuples, et diminua aussitôt les charges dont ils se plaignaient.

Malgré ces difficultés particulières, et le refroi-

dissement général des Occidentaux pour les guerres de religion, on eût encore mis en mer des forces redoutables, si l'on eût eu des vaisseaux pour les transporter. Toujours prêt à s'exécuter pour la cause de Dieu, le duc de Bourgogne, à la première nouvelle de la prise de Constantinople, avait envoyé quatre galères au pape. Le Portugal où commençait le goût de la marine, fit partir pour l'Italie une flotte plus considérable, et cependant fort au-dessous de ce qui était nécessaire. Les Italiens spécialement, les Vénitiens et les Génois, chez qui la science de la mer, puisée dans les courses et les guerres du levant, était parvenue à un certain degré de perfection, pouvaient seuls remplir cet objet: mais les Vénitiens, depuis la perte de Constantinople, avaient envoyé Barthelemi Marcelle à Mahomet, pour lui redemander les sujets de la république faits prisonniers, et les biens qu'on leur avait pris pendant la guerre, ce que le sultan, aussi fin politique que formidable guerrier, avait généreusement accordé; en conséquence, Marcelle avait renouvelé la paix avec le Turc. Il y avait encore moins à espérer des Génois, vils tributaires des Mahométans depuis la reddition honteuse de Galata, et d'ailleurs fort embarrassés de leur guerre avec le roi d'Aragon.

Le pape Nicolas, dans ces tristes conjonctures, et par le chagrin qu'il en prit, joint à la goutte qui le tourmentait depuis son élévation au pontificat, tomba tout à coup dans un état de faiblesse qui en peu de jours le conduisit au tombeau, le 24 de Mars 1455. Ce qu'il avait déjà rassemblé de troupes contre les infidèles, ne parut qu'un cortége destiné à honorer ses funérailles, et tout projet sérieux d'expédition disparut avec lui. Nicolas V avait occupé huit ans le saint siége, et en avait vécu deux de trop (1). Jusqu'à cette époque, son pontificat fut brillant par la paix qu'il rétablit en Italie, par les superbes édifices dont il embellit la ville de Rome, par les ornemens dont il en enrichit les églises, par la précieuse

(1) Platin. addit. ad Ciac.

bibliothèque qu'il y forma, et par toutes les sciences qu'il y fit fleurir. Ami des arts, et très-savant lui-même, il attira tout ce qu'il put d'hommes doctes, par ses caresses et par ses bienfaits. Il recueillit dans les débris de la Grèce, tout ce qu'on lui indiqua de bons livres et de manuscrits précieux, qu'il fit traduire en latin. Son zèle et sa libéralité à cet effet allèrent si loin, qu'il promit cinq mille ducats à celui qui lui apporterait l'évangile de saint Matthieu en hébreu. A toutes ces qualités éclatantes, il joignait une piété tendre et solide, une charité que son discernement exquis put seul empêcher d'être qualifiée de profusion, et enfin un désintéressement où la plus maligne calomnie ne trouva jamais à mordre.

Vers le même temps mourut Alfonse Tostat, que son mérite égala aux personnages du premier rang, et fit élever à l'évêché d'Avila en Espagne sa patrie (1). Un esprit vif et pénétrant, un jugement sûr, une mémoire prodigieuse, en firent un homme universel à l'âge où les autres marquent à peine un genre de talens. Il posséda toutes les sciences, et se rendit aussi profond dans chacune, que s'il en eût fait toute sa vie l'unique objet de ses études. Dès l'âge de vingt-deux ans, il passait pour un des plus habiles maîtres en philosophie, en théologie et en jurisprudence. Le grec et l'hébreu lui devinrent aussi familiers que sa langue maternelle. A quarante ans, où mourut ce docteur, la gloire de l'université de Salamanque et la merveille de son siècle, il laissa une foule d'ouvrages, dont une partie seulement remplit treize volumes *in-folio*, et nous fait regretter ceux qui sont perdus: prodige d'autant plus inconcevable, qu'outre les exercices de la piété qui ne l'occupèrent pas moins que les lettres, il fut employé au concile de Bâle, et aux plus grandes affaires de l'état, ainsi que de l'église. Ses œuvres les plus considérables sont des commentaires sur presque tous les livres de l'écriture. On y trouve de la clarté, de l'exactitude, de la noblesse, une pénétration et une fécon-

(1) Præs. oper. Tost. per Rainer. Bellarm. de Scrip. Eccles.

dité surprenante, des vues profondes jusque dans les endroits les plus arides en apparence, tout ce que les rabbins ont dit de meilleur, avec une réfutation triomphante de leurs superstitions et de leurs rêveries. Son érudition, son discernement, sa sublimité brillent particulièrement dans ses écrits sur les évangiles. Parmi ses traités, on relève sur-tout ses principes contre les prêtres concubinaires, et ses règles de la meilleure manière de gouverner les peuples.

Après les obsèques du pape Nicolas, les cardinaux qui se trouvaient à Rome au nombre de quinze, entrèrent au conclave, résolus pour la plupart à élire le cardinal Bessarion, comme le plus propre à gouverner l'église dans les conjonctures où elle se trouvait. Déjà le scrutin ne paraissait plus qu'une forme de cérémonie, lorsqu'Alain de Coëtivi, cardinal-évêque d'Avignon, dit avec beaucoup de vivacité, qu'il ne consentirait point à faire chef de l'église romaine un Grec, une espèce de néophyte, d'une foi peut-être mal assurée; ce qui serait un opprobre pour tous les Latins, parmi lesquels il semblerait qu'on n'eût pu trouver un sujet capable. Un auteur contemporain prétend que cette faction de mauvaise foi estimait trop Bessarion, pour se donner un maître dont la régularité et la modestie eussent trop gêné les penchans contraires de ceux qui la composaient (1). On élut presque aussitôt, comme il est souvent arrivé dans ces rencontres, celui que tout le monde soupçonnait le moins, savoir, Alfonse de Borgia, cardinal du titre des quatre saints couronnés, qui seul augurait mieux de sa fortune. Depuis la mort du pape Nicolas, il disait à tous ses amis qu'il serait pape: mais on ne l'écoutait pas, parce qu'il semblait tout cassé de vieillesse, et qu'on lui croyait l'esprit aussi affaibli que le corps. Saint Vincent Ferrier, à ce qu'il assura, lui avait autrefois prédit cette élévation; aussi le mit-il au nombre des saints, mais sur bien d'autres preuves de sainteté, comme personne ne l'ignore. Il

(1) Platin. in Paneg. Bessarion.

prit

prit le nom de Callixte III, et honora son rang par ses vertus. Etant évêque et cardinal, il n'avait jamais voulu accepter aucun bénéfice en commende, disant qu'il était content de son épouse, qui était vierge, c'est-à-dire, de son église de Valence.

Il était de l'illustre maison des Borgia d'Espagne, avait l'esprit solide, beaucoup de politique, et même encore du nerf et de la vigueur. Le roi d'Aragon, au service duquel il avait été attaché, et qui prétendait le régir encore sur le trône pontifical, lui ayant fait demander, par ses ambassadeurs, comment il voulait vivre avec lui: Qu'il gouverne ses états, répondit le pape, et qu'il me laisse gouverner l'église. Callixte ne s'en tint pas aux discours, il retira d'Alfonse plusieurs places usurpées sur le saint siége, et retrancha bien des droits abusifs des deux royaumes de Naples et de Sicile, sur-tout par rapport à la disposition des bénéfices, que le roi donnait à toutes sortes de sujets, toujours trouvés capables quand ils étaient en état de payer.

Le premier objet du zèle de ce pontife, fut l'intérêt de la religion dans la Grèce et les pays voisins. Avant son élection, il s'était engagé à faire la guerre aux Turcs, par un vœu formel conçu d'une manière fort extraordinaire; s'y énonçant, au rapport de saint Antonin et d'Æneas Sylvius, comme si déjà il eût été pape (1): Moi Callixte, disait-il, pontife du Dieu tout-puissant, je promets à la sainte et indivisible Trinité de poursuivre par la guerre, et en toutes les manières qu'il me sera possible, les Turcs ennemis du nom chrétien. Telle était sa confiance dans la prédiction de saint Vincent Ferrier. Sitôt qu'il fut élu, il renouvela ce vœu, [illegible] envoya le cardinal d'Avignon à la cour de France, le pieux cardinal de Carvajal en Hongrie, et d'éloquens prédicateurs par toute l'Europe, pour engager les fidèles à seconder ses intentions par leurs services et par leurs largesses. Il envoya même aux rois des Perses, des Tartares et des Arméniens, afin de les animer contre un ennemi

(1) Antonin. tit. 22, c. 14. Æn. Sylv. Europ. c. 58.

redoutable à toutes les nations; ce qui aboutit à désoler les Turcs, sans soulager les chrétiens. De son côté, il établit une marine militaire à Rome, ce qu'aucun pape n'avait fait avant lui, et construisit jusqu'à seize galères. Il en donna le commandement au cardinal d'Aquilée, qui pendant trois ans ravagea les provinces maritimes de Turquie, et s'y empara de quelques îles. Le duc de Bourgogne, et le roi d'Aragon même, dans un accès de ferveur, prirent la croix, et promirent d'envoyer leurs troupes contre les infidèles. Mais si le goût des croisades pouvait encore se réveiller par intervalle, il n'avait plus rien de stable et de constant; ce qu'un moment d'enthousiasme avait produit, le calme de la réflexion et le charme du repos le dissipèrent.

Les idées s'étendaient, les notions s'épuraient, la circonspection succédait à la précipitation et aux préjugés, sur-tout dans la nation française, qui avait toujours tenu plus qu'aucune autre aux maximes pacifiques et judicieuses de la sainte antiquité. Elle en fournit un exemple digne d'attention dans l'affaire de Guillaume de Malestroit, évêque de Nantes, qui prétendait ne relever que du saint siége pour le temporel de son évêché (1). La cause intéressant le duc de Bretagne, l'un des grands vassaux de la couronne, elle fut portée au parlement de Paris, comme à son premier tribunal. On y condamna l'évêque, qui fut qualifié de désobéissant et de rebelle. Ne se soumettant pas encore, et ayant appelé à Rome, le parlement saisit tous ses revenus, et lui fit payer, par forme d'amende, une somme de vingt mille livres, parce qu'il avait violé, porte l'arrêt, les lois fondamentales du royaume, où le monarque ne tient sa puissance que de Dieu, et ne reconnaît point d'autre supérieur en matière temporelle. Distinguant enfin deux articles si différens en effet, et néanmoins si long-temps confondus, le même arrêt déclarait, qu'encore qu'il soit très-certain que le saint siége peut juridiquement excommunier le roi, il n'a pas

(1) Preuv. des Libert. de l'Eglise gallic. p. 163.

pour cela le pouvoir de le priver de ses états, ni de dispenser ses sujets de l'obéissance et de la fidélité qu'ils lui doivent; que les droits du prince ne se jugent qu'en sa cour, et loin que les évêques puissent appeler de ses édits, et les faire annuller par les papes, ils ne peuvent pas même sortir du royaume sans sa permission, ni les papes citer devant eux aucun de ses sujets. Cet évêque altier et brouillon se démit quelque temps après de son évêché.

La querelle éternelle des frères mendians avec le clergé séculier, fit vers le même temps un nouvel éclat, qui n'a d'intéressant que la singularité des mœurs et des procédés de cet âge. L'université de Paris, selon sa coutume, saisit la cause presque entre les mains de l'ordinaire. Une bulle du pape défunt qui confirmait les priviléges des ordres mendians par rapport à la confession, après avoir croupi sept à huit ans dans le silence et l'oubli, parvint aux Carmes de Paris, qui en demandèrent la fulmination à l'official. Sur le champ, l'université s'assembla, et déclara la bulle subreptice, scandaleuse, contraire à la paix, et capable de renverser la hiérarchie : les frères étaient tenus, non-seulement d'y renoncer, mais de la faire révoquer à Rome, et ils devaient être exclus de l'université, en cas de refus; on ne leur donnait que deux jours pour prendre leur parti. Ils recoururent au parlement, devant qui les docteurs n'aimaient point à traiter de leurs priviléges, et qui ne put qu'assoupir le différent, en s'associant même l'archevêque de Rheims et l'évêque de Paris. Le comte de Richemont, héritier présomptif du duché de Bretagne, connétable de France, premier officier de la couronne, et général des armées françaises, ayant été pris ensuite pour médiateur entre les docteurs et les religieux, il ne put encore réussir qu'à faire une paix d'un moment, au moins avec les Frères Prêcheurs, qui suivaient les impressions de leur supérieur général. Le pape Callixte, mis en œuvre par les frères, certifia l'authenticité de la bulle de son prédécesseur, la confirma, et menaça des peines les plus sévères ceux qui oseraient y contrevenir. L'uni-

versité tint ferme; elle continua de refuser les grades aux Dominicains; et les attraits du doctorat levant les obstacles où les plus puissantes médiations avaient échoué, ces religieux se soumirent, avec les autres, à ce que demandaient les docteurs.

Durant cette contestation, l'université fit des plaintes amères contre un Frère Prêcheur qui avait attaqué en chaire l'immaculée conception de Marie. On pria le duc de Bretagne, sur les terres de qui demeurait ce religieux, d'en faire justice comme d'un novateur, après qu'il aurait été convaincu. C'est ainsi qu'en toute rencontre on regardait cette pieuse croyance comme le sentiment commun, non pas seulement des écoles de Paris, mais des églises de toutes les contrées. Le concile d'Avignon, assemblé par les légats Pierre de Foix et Alain de Coëtivi, et composé d'un grand nombre d'évêques des métropoles voisines, recommanda l'observation de ce qui avait été décidé à Bâle en faveur de cette doctrine (1), quoique ces prélats fussent d'ailleurs peu attachés aux sessions qui avaient prononcé à ce sujet: mais on distinguait sagement entre ce qui portait la marque de l'enseignement commun, et les écarts particuliers où l'esprit de faction avait engagé.

Un autre concile tenu vers le même temps à Soissons, recueillit avec la même sagesse de discernement les excellens décrets de discipline publiés à Bâle en différentes sessions (2). Il fut statué qu'on s'y conformerait pour ce qui est de la célébration de l'office divin, de l'élection aux dignités ecclésiastiques et de la provision des bénéfices; que les lois portées contre les clercs incontinens, seraient observées en toute rigueur; qu'on ne conférerait la prêtrise qu'à des sujets de bonnes mœurs, capables d'expliquer l'évangile, et pourvus d'un patrimoine honnête; que la tonsure même ne se donnerait qu'avec réserve et discernement; qu'on ferait justice aux curés qui auraient à se plaindre des évêques ou des archidiacres, par rapport aux droits de visite; que les monastères et les chapitres

(1) Anecd. t. IV, p. 379. (2) Conc. Hard. t. IX, p. 1381.

fourniraient aux curés la subsistance convenable, c'est la portion congrue ; que de chaque chapitre, on enverrait quelque sujet étudier dans les universités ; que les clercs porteraient la tonsure et l'habit clérical, s'ils voulaient jouir de leurs priviléges, et qu'ils éviteraient la mondanité dans les ajustemens ; que les évêques mêmes ne porteraient point d'habits de soie, et ne paraîtraient dans l'église qu'avec la soutane et le rochet.

Au mois de Décembre de l'année suivante 1456, il y eut en Italie sur-tout des ouragans et des tremblemens de terre si effroyables, qu'ils imprimèrent aux ames les plus dures la crainte des jugemens de Dieu. Entre Sienne et Florence, on vit à quarante ou cinquante pieds seulement d'élévation, de noirs et hideux nuages, agités par des vents si furieux, qu'ils emportaient les toits, rasaient les murailles, déracinaient les plus gros arbres, et enlevaient dans les airs les hommes avec les animaux. Dans l'Abruzze, la Pouille et tout le royaume de Naples, la terre trembla d'une manière si violente, qu'il y eut un grand nombre de maisons et même d'églises renversées. Saint Antonin assure (1) que ce fléau fit périr plus de soixante mille personnes, dont trente mille, suivant Æneas Sylvius (2), dans la seule ville de Naples. Près de Roïano, la terre s'ouvrit, et des eaux écumantes s'élançant de son sein avec une abondance prodigieuse, en quelques momens on vit un lac où avaient été les moissons. Du sein de la mer Egée sortit tout à coup une petite île, qui s'éleva de quarante coudées sur le niveau de la mer, et qui parut tout en feu durant plusieurs jours, ce qui répandit au loin la plus grande consternation. On n'était pas encore accoutumé à ces spectacles, qui se sont souvent réitérés depuis dans l'Archipel. Le roi d'Aragon en particulier fut si frappé de ces terribles phénomènes, qu'à chaque instant il renouvelait son vœu de faire la guerre aux Turcs : il ne s'en souvint plus quand le danger fut passé (3).

(1) Antonin. t. XXII, c. 14. (2) Æn. epist. 207. (3) Platin. in vit. Callixt. III.

Jamais cependant il ne se présenta une si belle occasion d'écraser le plus dangereux ennemi du nom chrétien, déjà terrassé dans les champs de Belgrade. Mahomet, peu après la prise de Constantinople, avait entrepris de subjuguer les princes voisins, et sur-tout Scanderbeg, dont la valeur servait principalement de digue contre l'ambition du sultan. Ses généraux ayant été repoussés avec vigueur, et ses troupes battues de tous côtés, nonobstant la rebellion du général albanois, corrompu par Mahomet, celui-ci cependant ne perdit rien de son audace, tourna vers le Danube avec cent cinquante mille hommes, et vint mettre le siége devant Belgrade, place extrêmement forte, où toute l'habileté d'Amurat son père avait échouée. Mais le superbe vainqueur de la nouvelle Rome ne voyait rien au-dessus de ses forces; déjà il comptait envahir, après ce dernier boulevart de la chrétienté, non-seulement la Servie, et la Hongrie dont elle relevait, mais toute l'Allemagne et l'Italie. Egaré dans l'orgueil impie de ses projets, déjà il disait: Il n'est qu'un Dieu dans le ciel, il ne faut sur la terre que Mahomet pour monarque (1).

Trois hommes de même nom, et d'état bien différent, savoir, Jean de Carvajal, cardinal-légat, Jean Huniade, général du roi de Hongrie, et Jean de Capistran, religieux franciscain, furent les instrumens qui dans la main de Dieu servirent également, chacun en sa manière, à confondre l'arrogance musulmane. Carvajal, légat habile, prélat d'une éminente piété, homme d'un courage propre à tout genre de fonctions, aidé par Capistran, puissant en œuvres et en paroles, rassembla une armée d'environ quarante mille combattans, mais sans expérience et sans renommée, tirés à la hâte du bas peuple, sans solde, presque sans armes et sans discipline, tels enfin qu'il importait pour ne pas méconnaître dans leur victoire l'œuvre du Tout-Puissant. Huniade mit aussi en campagne une armée assez nombreuse, mais qui, au général près, si accoutumé à triompher

(1) Naucl. vol. 3, gener. 49, p. 479. Æn. Sylv. Europ. c. 8.

des Turcs, ne valait guère mieux que la première, et que les officiers de marque craignirent ou dédaignèrent d'accompagner. Le jeune roi Ladislas lui-même en espérait si peu, que sous de vains prétextes il se retira de Bude à Vienne en Autriche.

Belgrade investie dès le mois de Juin par terre et par eau, battue nuit et jour à toute outrance par l'artillerie foudroyante et toutes les machines infernales qui avaient mis Constantinople en poudre, était aux abois, malgré tous les efforts de sa brave garnison, quand vers la mi-Juillet elle vit flotter sur les montagnes les étendards des troupes auxiliaires; mais elle en était séparée par le fleuve, où le sultan avait soixante galères, et une infinité d'autres bâtimens de toute forme et de toute grandeur (1). Huniade trouva le moyen de former aussi une espèce de flotte, avec laquelle, sans compter des ennemis peu habiles dans la navigation, il les chargea avec furie, les poussa avec opiniâtreté, se précipitant l'épée haute, à la vue de tous ses gens, par-tout où la mêlée était plus épaisse. Capistran, le crucifix à la main, animait les fidèles, soutenait l'espoir du soldat et du général même, réclamait les miséricordes anciennes du Seigneur, et ne cessait de répéter: C'est la cause de Dieu, les forces de l'homme ne sont rien. Il y eut un si grand carnage de part et d'autre, que le Danube parut tout rouge de sang: mais les chrétiens ayant rompu toutes les lignes des Turcs, ils leur prirent vingt-sept galères, et les autres bâtimens s'estimèrent heureux de s'abandonner au courant du fleuve, qui favorisait leur fuite. Alors les vainqueurs entrèrent sans obstacle dans la ville, où ils furent reçus comme les anges tutélaires et les sauveurs de la patrie. Il y avait dix-sept jours qu'elle était pressée sans relâche, et que chaque instant paraissait devoir être celui de sa ruine.

L'indomptable sultan néanmoins, loin de perdre courage, redoubla ses efforts, et fit battre les murailles avec une fureur et une continuité qui ne

(1) Chalc. l. 8.

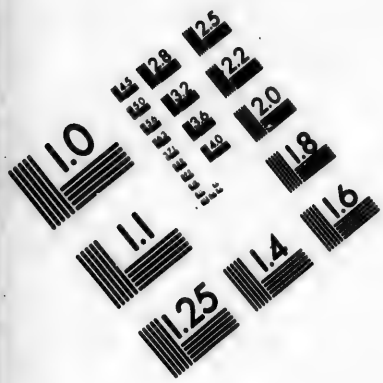

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

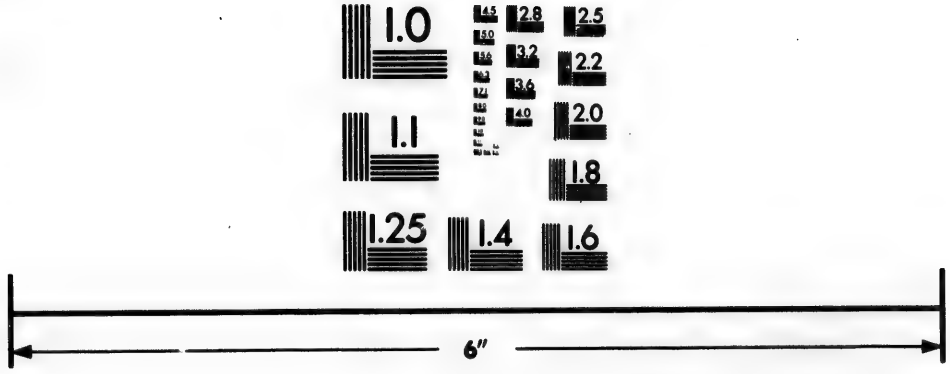

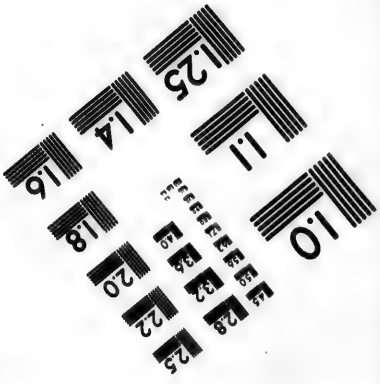

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

permirent plus de les réparer. Quand les brèches furent ouvertes, tous les infidèles marchèrent à l'assaut, et dressèrent des échelles en une infinité d'endroits, afin de partager les forces des assiégés. Ils avancèrent peu ce jour-là, et ils essuyèrent un grand carnage, qui ne laissa pas de coûter cher aux chrétiens. L'assaut recommença le lendemain avec plus d'acharnement : la mêlée y fut telle, qu'une partie des assiégeans entrèrent dans la ville, et peu s'en fallut qu'ils ne s'en rendissent entièrement les maîtres. Ce fut dans cette crise et dans l'enceinte même de la place, que les assiégeans et les assiégés, tantôt poursuivant et tantôt poursuivis, tantôt vaincus et tantôt vainqueurs ; et dans cette incertitude mortelle qui dura long-temps, Huniade faisant l'office de général et de soldat, Capistran du haut d'une tour présentant le crucifix, Mahomet maudissant le ciel et gourmandant ses janissaires, ce fut alors que l'audace et l'effroi, les cris de triomphe et de désespoir, la valeur, l'emportement et la rage, le trouble et le tumulte, donnèrent le plus affreux des spectacles ; et dans cette confusion, ce trait mérite bien d'en être tiré, un Hongrois, guerrier du commun pour le rang, mais égal par la noblesse du sentiment à ce qu'il y eut jamais de plus illustre, remarquant un Turc qui arborait le croissant au sommet d'une tour, pour décourager les chrétiens, en leur faisant croire que déjà la ville était perdue ; le Hongrois veut arracher l'étendard, le Turc le retient ; le magnanime Hongrois saisit le Turc et l'étendard, se précipite de la tour, et par la mort de son ennemi et la sienne, soustrait les chrétiens à l'épouvante et à la déroute. A ce moment, Casan-Bacha, le plus brave des Ottomans, tombe aux côtés de Mahomet ; le sultan lui-même est atteint d'une flèche à la poitrine ; les janissaires épouvantés lâchent pied, et tous les infidèles se débandèrent après plus de vingt heures de combat.

Le sultan, qui méprisa d'abord sa blessure, s'efforça par menaces et par prières de rallier ses gens ; mais ayant perdu connaissance, on l'emporta hors

de la mêlée, et ce ne fut plus qu'un massacre. Il resta plus de quarante mille Turcs parmi les morts (1). Leur camp fut pillé, et l'on y trouva un bagage inestimable, généralement tout ce qui était d'un transport difficile, en particulier deux cents pièces de gros canon d'airain, et neuf tentes d'étoffes d'or et d'argent appartenant au grand-seigneur. Quand, revenu de son évanouissement, il apprit son désastre, il tenta, mais en vain, de s'empoisonner. Il eût mieux aimé mourir que de survivre à la honte de cette journée, qu'on regarda comme le salut, non-seulement de la Hongrie, mais de tout l'empire chrétien. Depuis ce temps-là, jamais on ne proféra devant Mahomet le nom de Belgrade, qu'il ne s'emportât en malédictions et en gestes convulsifs qui tenaient de la frénésie.

Après la retraite des Turcs, on rendit au Seigneur des actions de grâces proportionnées à la grandeur du fléau dont il avait délivré son peuple, et tant Huniade que le bienheureux Capistran, le reconnurent, à la face de toute l'armée, pour l'unique auteur de leurs succès. Le pape Callixte, pour perpétuer la reconnaissance d'un si grand bienfait, ordonna de célébrer par toute l'église, et avec une solennité toute nouvelle, la fête de la transfiguration du Seigneur, le 6 d'Août, jour de cette mémorable victoire. Il en composa lui-même l'office, et y attacha les mêmes indulgences qu'à la célébration de la fête du saint Sacrement.

Il parut aussitôt après qu'Huniade et Capistran n'avaient été réservés que pour cette heureuse expédition. On en eut à peine recueilli le premier fruit, que le Seigneur les retira du monde pour les couronner des palmes qui ne se flétrissent plus. Huniade épuisé de longue main par les travaux d'une vie consacrée presque toute entière à un religieux héroïsme, et accablé enfin par les fatigues excessives de la dernière campagne, fut attaqué d'une fièvre ardente qui l'emporta le 10 de Septembre. Il demanda les sacre-

(1) Naucl. ibid. p. 480.

mens avec une foivive, et rempli de sa force accoutumée, jusqu'en expirant, il se fit porter à l'église pour recevoir le saint viatique, disant qu'il n'était pas convenable que le maître vînt trouver son serviteur (1). Capistran son admirateur sincère, et son ami fidèle en toutes les rencontres, ne le quitta point dans ce passage dangereux, le soutint jusqu'au dernier soupir par de tendres exhortations, et fit son éloge funèbre d'un style qui annonce l'affliction la plus profonde. Toute l'Europe fut inconsolable de la mort de ce héros. Le pape ne l'apprit qu'en versant des ruisseaux de larmes, et voulut en personne célébrer le saint sacrifice, avec la plus grande solennité, dans la basilique de Saint-Pierre, pour ce défenseur mémorable de la religion. Mahomet parut affligé lui-même, et dit, les yeux tristement baissés : Jamais prince, depuis qu'il est des hommes, n'eut de capitaine semblable, et je n'ai plus sur qui je puisse venger dignement la honte de ma défaite. Huniade laissa deux fils héritiers des qualités héroïques de leur père. Une mort indigne, comme on le verra bientôt, ravit au monde chrétien ce qu'il espérait de l'aîné : le plus jeune devint le successeur de son roi.

Durant les six semaines que Capistran survécut à Huniade, il ne lui arriva point de rire une seule fois. Enfin le 23 d'Octobre, il mourut lui-même. [illegible]si en Hongrie, dans sa soixante-onzième année. S[illegible]ertus constantes et ses œuvres merveilleuses, l'ont fait mettre au nombre des saints. Quelques écrivains ont osé accuser de vanité la relation de l'affaire de Belgrade, qu'il fit passer au pape et à l'empereur, et qui n'attribue point à Huniade toute la part que le général paraissait avoir eue au succès. Le seul nom d'un saint reconnu par l'église ne devait-il pas le mettre à couvert du soupçon infamant d'une basse jalousie ? Ne sont-ce pas ses légers censeurs au contraire qui méritent le reproche, non pas seulement de témérité, mais de peu d'intelligence dans les choses de Dieu ? Si ces vues supérieures et indispensables,

(1) Naucl. gener. 49, p. 480.

quand on veut peser les œuvres des saints, avaient dirigé leur jugement, n'auraient-ils pas compris qu'un homme tout apostolique, en attribuant le succès même des armes à la ferveur de la prière, et à cette foi qui transporte les montagnes, en rapportait véritablement la gloire au premier auteur de ces prodiges ? Saint Jean de Capistran, né en Italie, était fils d'un gentilhomme angevin qui avait suivi le duc d'Anjou appelé au royaume de Naples. Malgré tous ses travaux apostoliques, il a laissé quantité d'ouvrages qui le font compter au nombre des savans de son siècle.

Après la mort d'Huniade, Mahomet voulut se venger en quelque sorte des maux qu'il en avait reçus, sur Scanderbeg qu'il regardait comme le seul ennemi qui fût désormais digne de lui faire tête. Il envoya d'abord ses généraux en Albanie, avec ses innombrables armées pour se préparer les voies. Ils furent battus de tous côtés, et il craignit d'augmenter sa honte, en la voulant venger. Ils furent traités de même à Rhodes et dans les mers de l'Archipel, par le cardinal d'Aquilée : mais ce qui imprima sur-tout la honte aux armes ottomanes, et manifesta l'œuvre du Tout-Puissant, ce fut le bras faible qui leur ravit la victoire dans l'île de Lesbos. Une jeune Lesbienne voyant que les infidèles avaient déjà fait brèche à la meilleure place du pays, et que les chrétiens épouvantés ne pensaient plus qu'à prendre la fuite ; enflammée tout à coup du feu des héros, elle saisit les premières armes qu'elle rencontre, se précipite au milieu des barbares, immole tous ceux qui s'opposent à son passage, imprime tant d'effroi à la multitude, et relève si bien le courage de ses compatriotes, que rangés à sa suite, et devenus autant d'émules de sa valeur, ils forcèrent l'ennemi à se rembarquer en désordre, après une perte désespérante (1).

Les Turcs furent encore très-mal menés par Usum-Cassan, roi de Perse. Ce prince qui, tout Mahométan qu'il était, avait épousé la fille de l'em-

(1) Æn. Sylv. epist. 282.

pereur de Trébizonde, marcha contre le grand-seigneur à la sollicitation du pape et des Vénitiens, et d'abord défit ses armées en deux combats très-sanglans; ensuite il envoya des ambassadeurs au pape, avec des lettres où il reconnaissait tenir ces deux victoires de la main de Dieu, plutôt que de ses propres forces, remerciait Callixte pour les prières qui lui avaient rendu propice le Dieu des armées, et l'assurait d'une reconnaissance éternelle (1). Ces lettres n'arrivèrent à Rome que sous le pontificat suivant, pendant lequel ce prince fut défait dans une troisième bataille en 1461.

Cependant la mort d'Huniade avait occasionné de tristes révolutions en Hongrie (2). Le comte Ulric de Cilei, oncle du jeune roi Ladislas, imaginant qu'il n'y avait plus personne capable de balancer son crédit, entreprit de se rendre maître absolu du gouvernement. Les fils d'Huniade mettant encore quelque obstacle à son ambition, il eut recours à la calomnie, et n'omit rien pour les décrier dans l'esprit du roi, qui était venu recueillir à Belgrade les fruits de la victoire de leur père. Les Hongrois indignés d'une ingratitude si lâche et si monstrueuse commise dans le champ même du triomphe de leur libérateur, résolurent la perte du comte, sans égard à sa qualité d'oncle de leur souverain. L'ayant entouré en présence de ce prince; après quelques propos injurieux entre lui et le fils aîné d'Huniade, ils le mirent en pièces. Le roi, dans la crainte de plus grands attentats, dissimula sa colère, et promit le pardon aux meurtriers; mais quand il fut de retour à Bude, il fit arrêter les deux fils d'Huniade, et quelques autres personnes. Trois jours après, Ladislas, l'aîné des deux frères, à l'âge de vingt-quatre ans tout au plus, fut condamné à perdre la tête sur un échafaud, et sans délai fut exécuté publiquement. Il soutint son infortune avec une fermeté digne du beau sang qui coulait de ses veines, et qui rendit d'autant plus

(1) Æn. Sylv. As. c. 74. Platin. in Cal. III. (2) Æn. Sylv. Hist. Bohem. c. 66 et seq.

cher aux Hongrois ce qui en restait. Mathias son frère fut épargné à cause de sa grande jeunesse, et mis en prison dans la Bohème, qui obéissait alors au même prince que la Hongrie.

Le roi se rendit lui-même à Prague pour y recevoir Magdeleine de France, qui lui avait été accordée en mariage par le roi Charles VII son père, et qui devait y arriver dans peu. Ce prince, qui à l'âge de dix-huit ans passait pour l'un des plus accomplis de l'Europe, avait en particulier une aversion extrême de l'esprit de secte et d'hérésie. Roquesane, toujours archevêque sans titre et sans institution canonique, étant venu au devant de lui avec un grand nombre de ses partisans hérétiques, ce prince le reçut avec une froideur repoussante, et n'eût pas daigné l'honorer d'un regard, sans Pogebrac qui gouvernait le royaume en souverain, et que le jeune roi avait intérêt de ménager. Quand au contraire il aperçut les prêtres catholiques: Voici, dit-il, les vrais ministres de la religion. Il sauta de son cheval, les salua les uns après les autres avec affabilité, et baisa respectueusement la croix qu'ils portaient. Les hérétiques frémissaient de dépit, et eurent peine à ne pas éclater sur le champ: mais environ un mois après, le roi mourut d'un poison que lui firent donner, suivant l'opinion commune, les deux chefs de la faction des Hussites, Roquesane pour affermir sa secte avec son épiscopat sacrilége, et Pogebrac dans le dessein de parvenir à la souveraine puissance (1). Le jeune et infortuné monarque, dans les déchiremens du poison, ne pensa qu'à ne rien perdre des avantages du martyre, reçut les sacremens avec une piété qui tira des larmes de tous les assistans, recommanda tendrement son ingrate nation à celui qui devait lui succéder, et enfin expira dans tous les sentimens les plus dignes de la religion pour laquelle il mourait.

Le roi Ladislas laissait deux trônes vacans, qui firent d'abord grand nombre de rivaux; mais dès le 24 de Janvier 1458, la mémoire des services du

(1) Bonif. Dec. 8, l. 3. Mich. l. 4, c. 67. Æn Boh. c. 69, etc.

grand Huniade réunit presque tous les suffrages des Hongrois en faveur de son fils Mathias, qui fut dès-lors proclamé roi, quoique prisonnier en Bohème. La difficulté fut ensuite de le tirer des mains de Pogebrac, plus puissant que jamais dans ce royaume depuis la mort de Ladislas. Le succès passa toute espérance. Le cardinal de Saint-Ange, l'habile et vertueux Carvajal, toujours légat en Bohème, sollicitant cette affaire avec l'intérêt qu'il apportait à tout ce qui intéressait la religion; Pogebrac saisit avec joie une si belle occasion de regagner les bonnes grâces de Rome, et de se faire même une réputation de générosité, afin de s'applanir le chemin du trône: mais comme il arrive à ces vertus obliques et forcées, qui toujours se démentent par quelqu'endroit, Pogebrac joignant l'intérêt à la générosité, exigea, outre soixante mille écus d'or, que sa fille épousât Mathias (1).

Enfin, le deuxième jour de Mars de cette même année, il se fit proclamer roi de Bohème, sans presqu'aucune opposition (2). Ceux des catholiques qui lui avaient refusé leurs suffrages, dans la crainte qu'imbu des erreurs de Jean Hus, il n'abolît leur religion, furent aisément réduits par toutes les forces de l'état qu'il avait à ses ordres; mais bien loin de les poursuivre à outrance, il usa de beaucoup de modération à leur égard, s'étudia même à gagner leur confiance, ne parla plus qu'avec respect de l'autorité pontificale, et témoigna un grand désir de rentrer dans la communion de l'église. Son nouvel état lui avait fait prendre en effet, sinon une foi nouvelle, du moins un plan tout nouveau de politique et de conduite. Il avait tout brouillé par le moyen d'une secte factieuse, afin de parvenir à la souveraine puissance; pour assurer cette puissance, ainsi que la tranquillité publique, il prit la résolution d'exterminer au moins les plus séditieux de la secte. Les différens partis de ces aigres sectaires, réunis autrefois par leurs

(1) Bonif. 35, Dec. 9. (2) Coehl. l. 12. Du Brav. l. 30. Papic. l. 6.

malheurs communs et leur ruine presqu'entière, s'étaient encore divisés depuis qu'ils avaient réparé leurs pertes à la faveur des ténèbres, de la dissimulation et des sourdes manœuvres de la séduction. Ceux qui n'avaient pas voulu s'en tenir à la communion sous les deux espèces, se trouvaient même les plus forts, et s'étaient rétablis dans leur ancien asile du Thabor, où ils professaient hautement les quarante-cinq articles de leur impiété primitive.

Le nouveau roi n'osant, pour ainsi dire, les attaquer à face découverte, usa de ce détour concerté avec Roquesane, dont on peut là dessus apprécier la religion. Cet intrus, moins voué à l'hérésie qu'à la fortune, feignant d'être encore du parti de ces hérétiques, leur persuada de s'obliger à se soumettre irrévocablement et sans appel à ce qui serait résolu dans l'assemblée générale des Hussites. Elle fut convoquée après qu'on eut pris des mesures certaines pour en dicter les résolutions : ils y furent condamnés, et sur le refus qu'ils firent encore de remplir leurs engagemens, le roi les traduisit comme des ennemis de tout ordre public, et les ayant rendus universellement odieux, il marcha contre eux avec toutes les forces du royaume. Il assiégea le Thabor, où ils se défendirent en forcenés durant une année entière, au bout de laquelle ils furent emportés d'assaut, et passés au fil de l'épée avec une sévérité si attentive, qu'il n'en resta pas un seul. Pour anéantir jusqu'aux vestiges de la rebellion dans un pays qu'il était intéressé à tenir désormais dans un profond repos, il ne voulut pas même conserver la ville du Thabor, la mieux fortifiée de ses états; toutes les maisons furent brûlées, et les remparts démolis jusqu'aux fondemens. Ainsi la royauté de Pogebrac, si alarmante pour la religion, ne servit qu'à son avancement.

D'un autre côté, le roi Alfonse d'Aragon délivra le pontife et le siége romain de toutes les alarmes qu'il leur avait causées depuis qu'il avait mis le pied en Italie. Ennemi implacable de Gênes, il rassembla des forces assez considérables pour assiéger cette

grande ville par terre et par mer. Ses généraux en avaient déjà fermé toutes les avenues, et la serraient de si près, que réduite aux plus dures extrémités, elle allait se rendre, quand on apprit la mort de ce prince, qu'une fièvre maligne emporta le 27 Juin 1458, comme il était encore à Naples. Ce prince valeureux, libéral, savant et protecteur des lettres, mérita peu néanmoins le surnom de grand qu'on lui a donné, à moins que la probité et la justice n'entrent pas dans le caractère d'un grand prince. Jean son frère, déjà roi de Navarre, lui succéda aux royaumes d'Aragon et de Sicile, et Ferdinand son fils naturel, seul enfant qu'il eût, retint le royaume de Naples qu'il lui avait donné avant de mourir. Parmi les concurrens et les contradicteurs que Ferdinand eut en grand nombre, le pape Callixte fut sans doute un des plus à craindre; mais il en fut délivré dans l'année même de son avénement au trône. Callixte, âgé de quatre-vingts ans, mourut à Rome le 6 d'Août, après avoir occupé le saint siége trois ans et quatre mois. Deux ans avant sa mort, il fit en deux promotions neuf cardinaux, au nombre desquels fut le célèbre Enée Piccolomini, qui lui succéda.

Dix jours après les obsèques, selon la coutume, les cardinaux qui se trouvaient à Rome au nombre de dix-huit, entrèrent au conclave, qui ne dura que sept à huit jours, et qui fut l'un des plus féconds en brigues dignes de remarque. Le premier jour, les cardinaux ne firent que s'épier et se sonder les uns les autres. Le second jour, on convint de quelques articles que le pape futur serait tenu d'observer, spécialement de ne point créer des cardinaux sans le consentement du sacré collége (1). Le troisième jour enfin, on mit sur l'autel le calice d'or, dans lequel chaque cardinal alla, selon l'usage, déposer le billet du scrutin en présence de trois cardinaux observateurs. Le cardinal de Sienne, Enée Piccolomini, et le cardinal de Bologne, furent ceux qui

(1) Comment. Pii II, lib. 1.

eurent

eurent des voix en plus grand nombre. Pas un des autres n'en eut plus de trois ; celui de Rouen, qu'on va cependant voir au moment d'être pape, n'en eut aucune. Après un partage si extraordinaire, on ne manqua point de faire des conventicules, où les cardinaux les plus puissans et les plus insinuans briguèrent des suffrages, soit pour eux, soit pour leurs amis, employant les prières, les promesses, et même les menaces. Le cardinal de Rouen, qui craignait sur-tout celui de Sienne, dit à chacun en particulier : A quoi pensez-vous, de vouloir faire un pape d'Enée Piccolomini ? d'un pauvre, d'un goutteux, d'un poète qui n'a pas la première teinture des canons ni des lettres sacrées, qui voudra gouverner l'église suivant les lois de la mythologie, les seules qu'il connaisse ? Que savons-nous même si sa passion pour l'Allemagne, d'où ce domestique d'un prince allemand est à peine arrivé, ne lui inspirera point la résolution servile d'y transférer le siége apostolique ? Quant au cardinal de Bologne : Voudriez-vous, disait-il, établir sur tout le monde chrétien cet esprit bouché, qui n'a de comparable à sa stupidité que son entêtement, qui ne sait pas gouverner sa propre église, qui manque, et du premier degré de lumière propre au gouvernement de l'église universelle, et de la docilité nécessaire pour prendre conseil ?

Par ces propos et bien de manèges, il attira dans son parti onze cardinaux, entr'autres les vertueux grecs Isidore et Bessarion, que nous nommons afin de tenir le lecteur en garde contre le portrait, peut-être un peu trop chargé, que le zèle de Piccolomini lui a fait tracer du cardinal de Rouen. Il ne lui manquait plus qu'une voix pour en avoir le nombre convenable, c'est-à-dire, les deux tiers de la totalité ; ce qui prouve qu'il y avait au conclave dix-huit cardinaux, comme nous l'avons dit, et non pas vingt-deux, ni vingt-un, comme l'ont écrit sans réflexion quelques-uns de nos historiens. La veille du scrutin où cette trame devait opérer, le bon cardinal de Bologne alla trouver Sylvius au milieu de la nuit, et

lui dit fort intrigué : Savez-vous que le cardinal de Rouen va être pape ? Sa brigue est formée ; il n'attend plus que la formalité du scrutin. Je vous conseille de vous lever sans délai, et de lui aller offrir votre voix, de peur qu'il ne conserve du ressentiment de ce que vous avez concouru avec lui. Pour moi, je veux éviter ce qui m'est arrivé au dernier conclave : jamais Callixte ne m'a vu de bon œil, parce que je n'avais pas opiné pour lui. Je vous donne en ami le conseil que je veux suivre.

Sylvius lui répondit, qu'il était libre de faire ce qu'il voudrait. Mais quant à moi, reprit-il, je ne donnerai jamais mon suffrage à un homme absolument indigne d'une dignité si sainte. Dieu me garde de commettre une si grande faute ! Si d'autres lui donnent leur voix, ce sera à eux d'en rendre compte ; pour moi, je n'en veux pas charger ma conscience. Vous dites, et j'en conviens, qu'il est fâcheux d'être mal venu du pape. Que me fera-t-il néanmoins ? Il me laissera dans ma misère ; mais qui s'y est accoutumé la supporte sans peine. J'ai su vivre pauvre, je saurai mourir pauvre. Au reste, je ne saurais me persuader que Dieu veuille abandonner son épouse chérie à un représentant aussi indigne d'elle. Jamais il ne permettra que ce palais sacré, la demeure de tant de saints pontifes, devienne celle d'un ambitieux, d'un avare, d'un homme avide uniquement d'honneurs et de biens terrestres, d'un simoniaque avéré. C'est Dieu qui donne le pontificat, et non par les hommes : il confondra ces brigues sacriléges ; demain l'on verra que c'est lui qui fait les papes. Si vous avez de la foi, si vous êtes véritablement chrétien, vous ne donnerez pas votre suffrage à celui que le ciel réprouve.

Ces paroles firent tant d'impression sur le cardinal de Bologne, qu'il promit sur le champ de ne pas voter pour le cardinal de Rouen. Le lendemain de grand matin, Enée Sylvius alla trouver le cardinal de Pavie, vice-chancelier de l'église romaine, et lui demanda s'il était aussi pour le cardinal de Rouen. Je n'ai pu m'en défendre, lui répondit-il in-

génument ; sa faction est si forte, qu'il n'y a point à douter de son élection. En la traversant, je ne ferais que m'attirer sa haine, et je perdrais infailliblement ma place de vice-chancelier, dont je suis assuré par écrit, en cas que je lui donne mon suffrage. Je vous admire, reprit Sylvius, de vous fier à un jeune homme qui n'a ni ménagement, ni religion, ni probité. Eh bien, remplissez votre engagement, vous aurez le mérite de procurer la chancellerie au cardinal d'Avignon, à qui elle est promise aussi-bien qu'à vous, à moins que vous ne vous flattiez qu'on doive plutôt manquer de parole à un compatriote, qu'à vous qui êtes Espagnol. Si vous n'avez aucun égard au bien de l'église, voyez au moins ce que vous pouvez attendre d'un pape de la nation française, ennemie de la vôtre. Le vice-chancelier, sans rien répliquer, marqua d'ailleurs toute l'impression que cette remontrance faisait sur lui.

Soit que le cardinal de Pavie eût été présent à cet entretien, soit qu'il en eût eu vent, et en parût touché, Piccolomini l'entreprit à son tour, et en reçut pour première réponse, qu'il était engagé d'une manière à ne pouvoir plus s'en dédire. Certes, reprit Piccolomini, vous marchez bien sur les traces des illustres personnages de votre sang. Le cardinal Brando, votre oncle de digne mémoire, s'est immortalisé en ramenant en Italie, au moyen de l'élection de Martin V, le pontificat que Jean XXIII tendait à fixer en Allemagne à l'occasion du concile de Constance, et vous qui êtes Italien, vous travaillez à le faire repasser d'Italie en France. Vous me direz peut-être que cela ne peut se faire sans le consentement du sacré collége, et que le pape n'obtiendra jamais ce consentement ; mais, de bonne foi, quand il voudra quitter l'Italie, se trouvera-t-il un cardinal qui ose lui faire obstacle ? Vous serez le premier à lui dire : Saint père, c'est à vous d'ordonner, et à nous d'obéir. Or, qu'est-ce que l'Italie, quand le pape n'y est plus ? Que s'il demeure à Rome, cette capitale du monde, et nous-mêmes, deviendrons esclaves des Français. Vous avez vu, sous

Callixte, les Catalans maîtres de tout : après avoir éprouvé la tyrannie espagnole, voulez-vous passer sous le joug français ? Vous verrez cette nation remuante nous resserrer, nous ravaler dans le sacré collége, en repousser nos amis et nos proches, et n'y trouver place que pour elle. Ils s'y rendront si puissans, que le pontificat se retrouvera bientôt à leur merci. Quel Français encore prétendez-vous établir vicaire de Jesus-Christ ? Navez-vous pas dit cent fois que l'église était perdue, si jamais elle avait pour chef l'archevêque de Rouen ? que vous souffririez plutôt la mort, que de consentir à son élection ? Pourquoi donc avez-vous changé dans un instant ? Est-ce que dans un instant celui qui était un démon est devenu un ange ? ou vous-même, d'ange de lumière, êtes-vous devenu ange de ténèbres ? Qu'est devenu encore l'amour que vous aviez pour votre patrie ? J'aurais cru que vous ne l'eussiez jamais abandonnée, quand même vous eussiez vu tous les autres se tourner contre elle. Vous m'avez bien trompé, ou plutôt vous vous trompez vous-même, et vous vous perdez avec votre patrie, si vous ne sortez de cette erreur.

Le cardinal de Pavie, touché jusqu'aux larmes, dit en gémissant : Vous me confondez ; mais que voulez-vous que je fasse ? J'ai donné ma parole ; je suis déshonoré si j'y manque. Eh bien, reprit Piccolomini, soyez fidèle au cardinal de Rouen, et trahissez votre patrie. Ce mot seul détermina le cardinal de Pavie, qui promit sur le champ de quitter la faction française.

Celui de Sainte-Marie-la-Neuve, qui ne pouvait souffrir l'archevêque de Rouen, fut instruit à son tour de ce qui se brassait en faveur de cet ambitieux, et rassembla tous les cardinaux italiens, à la réserve de Prosper Colonne, dans la chambre du cardinal de Gênes. Après leur avoir peint vivement ce qu'on avait à craindre si l'on élisait le cardinal de Rouen, après les avoir exhortés à oublier leurs intérêts personnels, pour ne s'attacher qu'au bien de l'église et de l'Italie, il leur proposa Piccolomini, qui étant Ita-

lien, homme de bien et de mérite, lui semblait le plus capable de bien gouverner l'église. De sept cardinaux présens à cette espèce de préconisation, il n'y eut que celui qu'elle regardait qui la combattit, et il usa de toute son éloquence pour montrer qu'il était absolument indigne d'un rang si élevé.

Peu après, on commença la messe qui précédait le scrutin. Quand elle fut achevée, les cardinaux, les uns après les autres, selon le rang d'ancienneté, allèrent mettre dans le calice les bulletins qui renfermaient le nom de celui à qui ils donnaient leur voix. Quand ce vint le tour de Piccolomini, l'archevêque de Rouen, qui était un des cardinaux observateurs, eut la mal-adresse de lui dire : *Souvenez-vous de moi ;* comme si en ce moment on eût pu changer ce qui était écrit. Mais tel était le cardinal de Rouen, c'est-à-dire, d'une ambition poussée jusqu'à l'effronterie et à la démence. Piccolomini lui répondit : Quoi ! vous vous adressez à moi, qui ne suis ici qu'un atome ! Le scrutin fini, les cardinaux observateurs, sous les yeux de tous les autres, renversèrent le calice sur une table au milieu de l'assemblée. On ouvrit les bulletins, on les lut à voix haute, et l'on trouva qu'Enée Sylvius Piccolomini, cardinal-évêque de Sienne, avait neuf voix; le cardinal de Rouen n'en avait que six, et les autres beaucoup moins.

Comme aucun n'avait le nombre suffisant, il fallut en venir à ce qu'on appelle *accessit*. Le cardinal de Rouen reprit quelque espérance ; mais elle ne dura pas long-temps. Ce fut un coup de foudre pour lui, quand le vice-chancelier se levant d'un air assuré, dit qu'il donnait sa voix au cardinal de Sienne. Quelques momens après, le cardinal de Saint-Anastase se déclara aussi pour lui. Comme il ne lui manquait plus qu'une voix, Prosper Colonne, pour avoir le mérite de le faire pape, s'empressa de lui donner la sienne. Le cardinal de Rouen se voyant alors ravir la papauté sans retour, franchit toutes les bornes, accusa Colonne de violer ses promesses, et l'accabla de reproches. Cet emportement, loin d'ébranler Colonne, lui inspira un nouveau courage : il dit plus

haut que la première fois, qu'il donnait son suffrage au cardinal de Sienne ; et tous les autres le saluèrent sur le champ en qualité de pape. Tous ensuite reprirent leurs places, et confirmèrent l'élection d'un commun consentement. Ainsi fut élu pape le célèbre Enée Sylvius, à l'âge de cinquante-trois ans, le 27 d'Août 1458. Il prit le nom de Pie II. Nous avons cru ne pouvoir mieux placer qu'à l'article de ce personnage intéressant, le détail des brigues et des factions du conclave, où les passions humaines, il est vrai, n'ont que trop souvent disposé du siége apostolique, mais où la main invisible qui soutient la chaire de Pierre, les confondit encore plus souvent, et les fit quelquefois servir elles-mêmes à y placer celui qu'elle avait préordonné dans ses conseils éternels.

Pie II, devenu pape après avoir passé par tous les grades inférieurs, comparable aux plus grands pontifes pour ce qui est de la littérature, de l'éloquence, de la force d'ame, de la prudence et de la dextérité dans le maniement des affaires, eut tant d'indifférence pour la fortune, et la fortune réciproquement pour lui, que peu de temps avant son élection, il disait au cardinal de Pavie son ami, qu'il travaillait depuis vingt-cinq ans, sans avoir encore de quoi se chausser (1); qu'il avait néanmoins arrosé de ses sueurs presque tout le monde chrétien, essuyé tous les genres de travaux et de souffrances sur terre et sur mer ; battu par les tempêtes, transi par les frimats, brûlé par les ardeurs du soleil, dépouillé par les brigands, réduit en captivité, jeté dans les cachots, et conduit vingt fois aux portes de la mort.

Il était né de parens nobles, mais peu fortunés, à quelques lieues de Sienne, dans la petite ville de Corsini, qu'ensuite il fit appeler de son nom Pienza, en l'érigeant en ville épiscopale (2). Victoire Fortiguerra sa mère, étant enceinte de lui, songea qu'elle accouchait d'un enfant mitré ; et comme c'était la coutume de mettre une mitre de papier

(1) Card. Papiens. epist. 365. (2) Platin. in Pii II.

sur la tête des clercs condamnés à mort, elle se figura qu'il serait l'opprobre de sa famille. Elle ne prit d'autres pensées, que quand elle le vit évêque. Il fut élevé avec soin, et fit des progrès extraordinaires dans les belles-lettres. Après avoir fait ses études à Sienne, il accompagna au concile de Bâle, en qualité de secrétaire, Dominique Capranica, désigné cardinal par Martin V, et rejeté par Eugène IV. Ce fut là que ce jeune homme de vingt-six ans tout au plus, plein de feu, plein de talens, séduit par les applaudissemens et les préventions générales, naturellement ennemi du mensonge, et n'imaginant pas que de vieux docteurs, que des évêques blanchis dans les fonctions saintes, pussent mentir, prit toutes les impressions qu'on lui voulut donner contre le pape Eugène, et qu'il écrivit contre la prééminence du siége apostolique.

Son esprit le fit rechercher par différens prélats, auprès desquels il exerça les fonctions de secrétaire. Le cardinal Albergati l'envoya en Ecosse. A son retour, le concile de Bâle lui donna les charges de référendaire, d'abréviateur, de chancelier, d'agent général; et il fut envoyé bien des fois en Savoie, chez les Suisses, et en différens états de l'Allemagne. Au milieu de ces courses et de ces négociations, il publiait toujours quelqu'ouvrage, tantôt un traité doctrinal, tantôt quelques lettres raisonnées touchant les matières qui fermentaient alors dans toutes les têtes: ouvrages de parti, et comme il était naturel, toujours aussi désavantageux au pape Eugène, que favorable au concile de Bâle.

Félix V le choisit à son tour pour secrétaire, et enfin l'empereur Frédéric l'appela auprès de lui pour le même emploi. Il l'honora de la couronne poétique, et l'employa en différentes ambassades, à Milan, à Naples, en Bohème, et même à Rome au sujet de l'extinction du schisme, à quoi son habileté contribua beaucoup. Nicolas V lui conféra l'évêché de Trieste, d'où il passa quelque temps après à celui de Sienne. Le même pape lui confia les nonciatures de Bohème, de Moravie, de Silésie

et de Hongrie, où il signala son habileté. Il ne se distingua pas moins aux diètes de Ratisbonne et de Francfort, assemblées pour former une ligue contre les Turcs, quoique les circonstances eussent ensuite fait échouer ce projet. Enfin, le pape Callixte lui donna le chapeau, mérité à tant de titres.

Il fut un des plus constans défenseurs de Bâle, où il demeura jusqu'à la consommation du schisme, sans se laisser ébranler par la retraite journalière des prélats, qu'il croyait ne céder qu'à la crainte de perdre leurs biens temporels. Comme il n'avait rien dont on pût le dépouiller, c'est lui-même qui fait cet aveu, il fut plus docile à la voix de sa conscience, prévenu qu'il tenait le meilleur parti (1); mais quand il fut attaché à l'empereur, parmi les Allemands contenus dans les bornes de la neutralité, et plus calmes naturellement que les autres nations, il eut connaissance et conviction pleine des supercheries et des noirceurs dont il n'avait pas eu jusque là le premier soupçon. On lui démontra que le pape Eugène était aussi faussement qu'outrageusement chargé; que les cardinaux réfugiés à Bâle n'avaient suivi que leur haine et leur ressentiment personnel contre un saint pontife, à la clémence duquel tous enfin recouraient, trop heureux de le fléchir en demandant pardon de leur défection schismatique. Il fut principalement touché d'entendre en Hongrie le cardinal Julien, aux lumières et à la vertu duquel il avait une confiance sans bornes, bénir mille fois le ciel de l'avoir retiré de la conjuration de Bâle, de lui avoir fait comprendre, ce qu'enseignent tous les pères grecs et latins, qu'il n'est point de salut pour celui qui se sépare de la sainte église romaine, et que toutes les vertus sont illusoires sans l'obéissance qu'on doit au souverain pontife. Il trouva les mêmes principes profondément gravés dans l'esprit des personnages les plus distingués tant par leur piété que par leur doctrine, et répandus dans tous les lieux qu'il avait eus à parcourir. Ce fut alors qu'il

(1) Æn. Comm. l. 7

tomba comme un bandeau de ses yeux, et qu'au moyen de l'âge et de la réflexion, il mit bas les préjugés que l'inexpérience et la jeunesse lui avaient fait recevoir de la bouche de ses anciens, comme des oracles dont il ne se permettait pas l'examen.

Le désir de réprimer les ennemis du nom chrétien n'avait jamais varié dans Pie II. Il ne fut pas plutôt installé sur le siége de saint Pierre, qu'il apporta tous ses soins à sceller la ligue tant de fois projetée des princes chrétiens contre les Turcs. Le danger qui menaçait la chrétienté, devenait plus pressant de jour en jour. Il ne se passait point d'année que Mahomet II n'en ravageât, n'en subjuguât quelqu'apanage; en sorte que les Grecs, ses victimes les plus ordinaires, le rangeant parmi ces monstres de tyrannie qui furent surnommés, ou le malheur du monde, ou le fléau de Dieu, le nommèrent à son tour le bourreau du ciel (1); mais ces lâches Orientaux, contens de fatiguer les Latins de leurs sollicitations et de leurs importunités éternelles, se trahisssaient, se déchiraient, se détruisaient mutuellement les uns les autres. Athènes étant déjà tombée, par leurs divisions, au pouvoir des infidèles, les deux Paléologues, Thomas et Démétrius, se privant eux-mêmes des avantages de la paix que leur laissait le sultan, se firent une guerre ruineuse, qui, cette année 1458, attira Mahomet dans la Morée (2). Alors on peut voir combien les fureurs de la discorde diffèrent de la vraie valeur. Acharnés à leur destruction réciproque, le sultan les subjugua presque sans combattre. Cette multitude de villes et de citadelles, situées dans des gorges ou sur des rochers inaccessibles, et aussi-bien fortifiées par l'art que par la nature, furent la plupart abandonnées ou rendues avant d'être attaquées. Corinthe ne soutint un siége que pour augmenter son opprobre, en passant des armes sous le joug, et en souscrivant au tribut qu'il plut au vainqueur d'imposer à la ville et à tout le pays.

(1) Phranz, l. 3, c. 3. (2) Chalc. l. 9.

Le pape sentant que les infidèles feraient toujours de plus grands progrès, tandis que les princes chrétiens n'agiraient pas de concert, il convoqua une assemblée à Mantoue, et les pria instamment d'y venir délibérer des moyens d'arrêter un débordement qui menaçait toute l'Europe. Comme l'empereur tenait le premier rang parmi eux, et leur devait donner l'exemple, le pape envoya le cardinal Bessarion vers lui, et en même temps vers tous les autres princes d'Allemagne : mais ce légat trouva les affaires tellement brouillées, qu'il ne lui fut pas même possible de se faire entendre. Tous les princes, à la réserve du marquis de Brandebourg, étaient soulevés contre l'empereur ; et les plus animés étaient Albert et Sigismond d'Autriche, l'un son frère, et l'autre son cousin-germain. Les rois de Bohème et de Hongrie étaient du complot, le premier, parce que l'empereur prétendant que la Bohème lui était dévolue, ne cessait de traverser l'établissement du nouveau roi, et l'autre, parce que Frédéric détenait la couronne de saint Etienne, réputée sacrée, et sans laquelle, suivant la persuasion populaire, les successeurs de ce premier roi de Hongrie avaient seulement le nom de roi, et non pas la possession légitime du royaume. Tant pour sa propre sûreté, que par déférence à ce que représenta le pape contre des dissentions si avantageuses aux infidèles qu'il s'agissait de réprimer, l'empereur se désista de ces prétentions. Le pontife lui-même, après avait fait difficulté de reconnaître pour roi Pogebrac, accusé d'hérésie, ne balança plus à lui en donner le titre quand il en eut reçu la profession de foi. Il reconnut de même pour roi de Naples, Ferdinand d'Aragon qui lui rendit l'hommage-lige et de vasselage, et il annulla la bulle du pape Callixte, qui avait réuni ce royaume au saint siége. Il obligea seulement les rois de Naples à présenter tous les ans au pape, par manière de tribut, un cheval blanc et huit mille onces d'or. Ferdinand, en reconnaissance, promit d'armer puissamment par terre et par mer contre les ennemis du nom chrétien.

La France au contraire ne put voir qu'avec chagrin la prédilection du pape pour le bâtard d'Aragon, qui, au préjudice de René d'Anjou de la race auguste de saint Louis, avait reçu l'investiture qui excluait René du royaume de Naples. Le pontife, pour tout adoucissement, s'était contenté d'insérer ces mots dans l'acte d'investiture, *sauf les droits d'autrui*, c'est-à-dire, qu'il se bornait à ne pas heurter de front les prétentions légitimes de la maison d'Anjou. Pie II, de son côté, avait sur le cœur l'attachement des Français pour la pragmatique-sanction, qu'il blâmait autant qu'il l'avait exaltée dans la prévention de sa jeunesse pour la réforme de Bâle. Il ne laissa point d'écrire au roi Charles VII dans les termes les plus honorables, pour l'inviter au congrès de Mantoue. Il lui donna les titres de roi très-chrétien, de fils aîné de l'église et de défenseur principal de la foi : acquis justement à vos prédécesseurs, ajoutait-il, comme aux plus dignes zélateurs de la religion de Jesus-Christ, et si bien dus à vous-même, dont les conseils ne sont pas moins nécessaires pour diriger nos opérations, que ne le sont vos exemples pour animer les princes et les peuples. Il le priait enfin, s'il ne pouvait venir en personne, d'envoyer au moins ses ambassadeurs munis tant de ses instructions que de ses pleins pouvoirs.

Le roi, dans sa réponse, loua beaucoup le pape de ses pieux desseins, et promit de concourir de tout son pouvoir à leur exécution ; mais par la voie de ses ministres, parce que l'état des affaires de son royaume ne lui permettait pas de s'en éloigner. Il faisait jouer alors à la présomption britannique un personnage bien différent du passé. Après avoir chassé ces fiers insulaires de Guienne, de Normandie, de toute la France, à l'exception de Calais, il les réduisit à défendre leurs propres foyers, et porta dans leur île la mort et le ravage. Brézé, sénéchal de Normandie, avec autant d'intelligence que de courage, fit une descente à deux lieues de Sandwich, prit trois vaisseaux dans le port, enleva

de la ville et des environs un butin inestimable, et leur fit regarder pour l'avenir leur propre sûreté comme leur plus grande fortune ; ensuite, quoique les milices du pays fussent accourues en armes, il se rembarqua sans aucune perte.

Aussitôt que le fort de l'hiver fut passé, le pape partit de Rome pour se rendre à Mantoue, après avoir statué, du consentement des cardinaux, que s'il venait à mourir dans ce voyage, on ne pourrait élire son successeur ailleurs que dans Rome. Il n'avait que cinquante-trois ans ; mais les travaux de toute espèce qu'il avait essuyés dans ses légations et ses voyages sans nombre, l'avaient rendu extrêmement infirme. Il voulut en passant se montrer à Corsini, lieu de sa naissance, où il célébra la fête de la chaire de saint Pierre ; de là il vint à Sienne, érigea ce siége en archevêché, et en fit Antoine Piccolomini son neveu, premier archevêque. Il fut joint dans cette ville par les ambassadeurs de l'empereur, des rois de Castille, de Portugal, de Hongrie, de Bohème, et de plusieurs autres princes. Il y vint aussi des Silésiens, qui, au nom de leur province faisant partie du royaume de Bohème, protestèrent qu'ils ne voulaient point reconnaître Pogebrac pour leur roi, se plaignirent que le pape lui en eût donné le titre, et réclamèrent l'assistance du saint siége contre les périls où la religion catholique se trouvait exposée dans leur patrie. Le pape la leur promit spécialement, à l'effet d'évoquer à Rome tous les litiges qui surviendraient en cette matière, et fit partir sans délai des nonces pour la Bohème (1). La foi de Pogebrac, malgré son abjuration, était infiniment suspecte ; mais il voulait régner tranquille. Pour obtenir les hommages des Silésiens, il promit de nouveau d'obéir au saint siége, et de soutenir avec zèle la foi catholique ; il s'obligea de protéger les Silésiens contre tous ceux qui voudraient introduire l'hérésie chez eux, de défendre les droits et les libertés des églises, de faire res-

(1) Cochl. l. 2.

pecter et garder les censures ecclésiastiques dans toutes les terres de sa domination, et même de ne conserver aucun ressentiment contre ceux qui jusque là lui avaient refusé obéissance.

Roquesane était plus à craindre que Pogebrac, qui, sans ce méchant prêtre, eût régné tranquille, et rendu ses sujets heureux. Pour tarir le mal à sa source, Pie II commit à Vinceslas, doyen de l'église catholique de Prague, l'administration de l'archevêché. A l'exhibition des lettres apostoliques, il y eut, comme on devait s'y attendre, de fortes oppositions de la part du factieux intrus et de ses partisans nombreux, à la tête desquels était le premier magistrat. Les deux partis eurent recours au roi, qui se trouvant également embarrassé de part et d'autre, leur accorda indistinctement sa protection, c'est-à-dire, qu'il demeura neutre dans son propre royaume. Cette affaire, souverainement importante, s'il en fut jamais, languit dans une longue indécision. Durant plusieurs années, il y eut deux administrateurs dans l'église de la capitale, l'une catholique et l'autre hussite: méthode ruineuse, qui produisit néanmoins quelque bon effet. Roquesane, afin de se concilier les orthodoxes, fit un long traité des sacremens, où il combattait fortement les excès des Thaborites, et s'éloignait peu de la foi commune de l'église.

Pie II alla de Sienne à Florence, où le fameux Côme de Médicis qui régissait absolument cette république, le reçut avec des honneurs et une magnificence digne de ses sentimens et de sa fortune. C'était le plus riche et le plus honnête homme de son temps (1). Peu de souverains l'égalaient en puissance, ainsi qu'en richesse. Il avait amassé des trésors immenses et de raretés inestimables, par un commerce continué jusqu'à l'âge de soixante ans sous tous les climats de notre hémisphère. Toutes les républiques d'Italie, et la plupart des princes étrangers, prenaient ses conseils, comme d'un sage

(1) Paul. Jov. élog. l. 7. Comm. Pii II, l. 2.

instruit, par ses correspondances innombrables, de tout ce qui se passait dans l'univers. Comme il aimait les sciences et les savans, il en attira une infinité dans son palais, plus semblable à la cour d'un roi qu'à la banque d'un marchand. Il forma une riche bibliothèque, et profita des émigrations de la Grèce pour en recueillir les meilleurs livres, et de très-précieux manuscrits. Tant de grandeur et de prospérité lui suscita des envieux, dont les intrigues le firent exiler avec son frère Laurent; mais il fut rappelé peu après par les Florentins, qui le reçurent avec des applaudissemens unanimes, et lui donnèrent le titre de père du peuple et de libérateur de la patrie. Il ne lui manqua que le nom de souverain, que ses neveux acquirent dans la suite. Tel est le prix de la grandeur, et même de la domination terrestre, où il n'est pas un point d'élévation à quoi l'or ne puisse atteindre. Saint Antonin, le Pogge né au territoire de Florence, Guarini de Vérone, Léonard Arétin, Maphée de Lodi, qui de tous les auteurs de son siècle a écrit avec le plus d'élégance et le plus d'agrémens, une foule innombrable d'autres écrivains distingués, furent les contemporains des deux Médicis, et la plupart gratifiés par ces nouveaux Mécènes, qui contribuèrent plus que personne à la renaissance des lettres.

Le pape, après avoir encore parcouru bien des villes d'Italie, se rendit enfin à Mantoue sur la fin du mois de Mai. Il lui fallut encore attendre plus de cinq mois l'arrivée de différens ambassadeurs, et nommément celle des Français : intervalle qui se consuma tout entier à disputer des rangs et de la préséance, à recevoir des plaintes, à terminer des différens, où le pontife ne gagna rien autre chose que de montrer beaucoup de capacité, de modestie, de patience, d'impartialité, en un mot, le caractère d'un homme de bien, inaccessible à toutes les passions que l'intérêt particulier mit en jeu dans la plupart des membres de l'assemblée. Tout ce qu'il put faire pour l'objet qui rassemblait tant de personnes qualifiées, ce fut de dresser une liste des

troupes qu'on promit d'envoyer contre les infidèles, de nommer l'empereur chef de l'expédition, et d'imposer le trentième sur tous les biens séculiers d'Italie : mais le même principe qui empêchait d'accorder davantage, l'intérêt personnel et les animosités réciproques firent encore échouer le peu qu'on avait accordé. Dans ce fameux congrès enfin, l'accessoire devint le capital, ou du moins le seul objet qui mérite quelque attention.

Les ambassadeurs de France s'étant plaints, avec amertume, de la préférence donnée à Ferdinand d'Aragon sur un prince légitime du sang de leurs rois, et ne se laissant pas leurrer par le vain titre de roi de Sicile dont le pape voulut bien qualifier René d'Anjou, Pie II qui avait le talent de la parole s'exprima plus magnifiquement que les ambassadeurs mêmes sur la dignité de la couronne et de la maison de France, insinua finement que la nécessité seule lui avait fait préférer à un prince éloigné, un voisin qui ne lui avait laissé le choix qu'entre les services d'un vassal et le ressentiment d'un ennemi (1). Puis prenant lui-même le ton de la plainte, il parut fort étonné que la France attendît de l'église romaine un aussi grand bienfait que la possession d'un royaume, tandis qu'elle s'opiniâtrait à soutenir, dans la pragmatique-sanction, l'acte le plus injurieux qui eût jamais été fait à l'autorité pontificale. Il ajouta qu'il était à peine croyable qu'un prince religieux eût publié une ordonnance ecclésiastique qu'aucun concile général, qu'aucun pape n'avait reçue ; qui imprimait une tache hideuse à l'église de France, et la rendait méconnaissable aux autres églises ; qui renversait toute la hiérarchie, et constituait les laïques maîtres et juges du clergé ; que depuis ce temps-là, la puissance du glaive spirituel ne s'exerçait plus que sous le bon plaisir de l'autorité séculière ; que le pontife romain dont la juridiction n'est pas même bornée par l'Océan, n'avait plus de pouvoir en France qu'au-

(1) Conc. t. XIII, p. 1762.

tant qu'il plaisait au parlement de Paris, lequel osait bien souvent examiner les constitutions et annuller les censures apostoliques.

Les ambassadeurs répondirent que la pragmatique n'était qu'un recueil des décrets de Bâle, fait par les évêques et les archevêques de France; qu'elle portait même sur l'autorité des papes Alexandre V, Jean XXIII, Martin V et Eugène IV, qui avaient approuvé les conciles généraux de Pise, de Constance et de Bâle; qu'elle conservait au chef de l'église tous les droits que les canons lui attribuent; que le roi n'avait point prétendu par là y déroger; que ces droits étaient toujours respectés dans le royaume, et que sans cesse on y avait recours au pape, comme au vicaire de Jesus-Christ; qu'à l'égard du parlement dont on faisait des plaintes si piquantes, on devait savoir que c'était un corps illustre, composé des pairs de France et de quatre-vingts magistrats d'un mérite distingué; que loin d'attenter à l'autorité du saint siége, il était très-utile pour la conservation des droits de l'église; qu'il serait à souhaiter qu'il y eût un tribunal semblable dans tous les états chrétiens; qu'on y avait de tout temps rendu une exacte justice aux parties, quelles qu'elles fussent, sans nulle distinction de leur faiblesse ou de leur puissance, et sans autre examen que celui des droits; que ce tribunal vanté conservait intacte la réputation d'intégrité qu'il s'était acquise depuis les temps anciens où tant de princes étrangers venaient soumettre leurs différens à ses décisions.

La conciliation est rarement le fruit des explications et des plaintes : le pape et les ambassadeurs se rapprochèrent si peu, qu'après leurs démarches respectives, on eut tout au contraire lieu de craindre une rupture ouverte. Pie II, selon toute apparence, ayant dessein d'emporter d'autorité ce qu'il ne pouvait obtenir de la déférence, et voulant écarter les oppositions qu'on pourrait former, publia le 18 Janvier 1460, comme il était encore à Mantoue, une bulle qui défendait, sous peine d'excommunication,

cation, d'interjeter appel, sous quelque prétexte que ce fût, du souverain pontife au futur concile (1). La bulle annullait ces appels, et les déclarait abusifs, erronés et damnables. On y disait que c'était là un abus inouï dans les siècles précédens, manifestement contraire aux saints canons, et souverainement dommageable à tous les ordres de la république chrétienne; qu'en appelant à un tribunal qui n'existe point, et n'existera peut-être de fort long-temps, on se met en pleine liberté de continuer le mal; que les crimes demeurent impunis, que tous les ordres de la hiérarchie languissent dans la confusion, que les puissans, avant de pouvoir être réprimés, ont écrasé les faibles, et que la révolte contre le premier siége se fortifie au point de devenir irrémédiable. On ne saurait disconvenir qu'il n'y eût de la solidité dans ces raisons, et beaucoup d'abus dans les appels très-fréquens alors. Tous ceux qui n'étaient pas contens des constitutions apostoliques, princes et particuliers, trouvaient par là un moyen sûr de se mettre à couvert des censures et de toute poursuite.

Mais cette bulle se publiait en des circonstances où les vues du pontife étaient trop suspectes aux Français, pour qu'ils ne crussent pas devoir au moins faire des observations et quelques distinctions sur la généralité du décret. Le roi fit assembler les princes, les évêques, les plus habiles jurisconsultes; et après une mûre délibération, le procureur général Jean Dauvet dit, au nom de sa majesté, que le pape s'était expliqué à Mantoue d'une manière à faire craindre qu'il ne voulût rompre avec la France, à cause de la pragmatique-sanction; que le roi n'avait rien de plus à cœur que d'empêcher une rupture si fâcheuse, et qu'il conserverait toujours le respect et l'obéissance dus au saint siége et au souverain pontife, selon les décrets des conciles généraux et les écrits des saints pères; qu'il ne pouvait se persuader que le pape voulût s'attribuer une autorité

(1) Conc. t. XIII, p. 1821.

sans borne, ni qu'il entendît condamner, pour tous les cas et toutes les circonstances, le recours et l'appel au concile œcuménique; qu'à tout événement, il requérait la convocation de ce concile dans une ville libre, et que jusque là il ferait observer dans son royaume les décrets des conciles précédens. Le procureur général ajouta un acte juridique de protestation contre tout ce que le pape pourrait entreprendre au préjudice du roi et de ses sujets, à l'occasion des affaires présentes: l'acte était terminé par un appel en forme au futur concile œcuménique.

Le pape fut d'autant plus offensé de cet appel, qu'il fut interjeté presqu'au moment où il prononçait contre ces entreprises: mais Pie II savait temporiser et se posséder; il attendit des temps plus opportuns, qui ne tardèrent point à se présenter. Le le roi et le dauphin n'avaient pas à beaucoup près cette conformité de pensées et de sentimens qui semblait devoir régner entre un fils et son père. Le dauphin s'était séparé du roi depuis plusieurs années, et vivait dans une espèce d'exil chez le duc de Bourgogne.

Le roi craignait sans cesse que le dauphin ne levât l'étendard de la rebellion, et le dauphin, de son côté, craignait qu'on ne le déshéritât: il n'y avait en effet que trop de courtisans brouillons qui s'efforçaient de faire réprouver l'héritier naturel de la couronne, pour lui substituer le prince Charles son frère cadet. Enfin Charles VII, ennemi des partis violens, et même de toute affaire sérieuse, ne put soutenir les divisions de sa cour et de sa famille. Il tomba malade à Meun-sur-Yeure en Berry. Un malheureux confident vint lui dire qu'on voulait l'empoisonner: la crainte se joignit à la mélancolie, et il ne voulut plus manger. Quoi qu'on pût faire pour dissiper ses terreurs, il demeura sept jours sans toucher à aucune nourriture, et quand, exténué de faiblesse, il se laissa persuader de prendre quelque soulagement, son estomac rétréci ne put rien soutenir. Il mourut ainsi, par la peur de mourir, le

jour de la Magdeleine 22 de Juillet 1461, après avoir reçu néanmoins tous les sacremens de l'église avec beaucoup de piété, et en suppliant le Seigneur de lui faire la même miséricorde qu'à la sainte pénitente dont on célébrait la mémoire. Charles VII dans la suite de sa vie, ainsi qu'à la mort, n'offrit qu'un long tissu de contradictions : en butte aux plus grands revers en commençant et avant de commencer à régner, et durant trente ans ensuite accompagné, sans interruption, de la victoire ; plein de foi, religieux jusqu'à la piété, et très-peu réglé dans ses mœurs ; plus soldat que capitaine, plus heureux qu'habile, choisissant bien ses généraux et assez mal ses favoris ; bon, libéral, populaire, affable jusqu'à la familiarité, et parfaitement obéi, si ce n'est de son fils, dont il ne fut ni aimé, ni ménagé, tandis qu'il était adoré de son peuple.

Les Français ne furent pas les seuls qui refusèrent de se soumettre à la défense illimitée que fit Pie II d'appeler des papes aux conciles. Sigismond, duc d'Autriche, ne voulant pas laisser introduire dans ses états l'usage des commendes, jusque là inusitées en Allemagne, quoique si communes en Italie, en Espagne, en France même et en Angleterre, ne voulut jamais souffrir que le cardinal de Cusa possédât ainsi l'évêché de Brixen, c'est-à-dire, sans y résider (1). Il s'y était opposé dès le temps que Nicolas V l'avait conféré à ce cardinal ; et les dissentions entre le duc et le cardinal avaient tellement augmenté dans la suite, que le prélat fut contraint d'abandonner la partie sous le pontificat de Callixte. Il vint trouver ce pontife, qui, après avoir inutilement averti Sigismond, l'excommunia et mit ses états en interdit. Sous Pie II, et par l'entremise de ce pape, il se fit une réconciliation plâtrée, qui aboutit bientôt au dernier éclat. Le cardinal étant retourné à Brixen, sur une lettre de Sigismond qui ternit par la duplicité le zèle qu'il montrait pour la discipline, ce prince investit tout à coup la ville, la força le jour

(1) Nauc. vol. 8, gén. 49, fol. 290.

même de Pâques, puis assiégea la citadelle où l'évêque s'était retiré, et quoiqu'il l'eût reçu à composition, il le fit emprisonner honteusement, et ne lui rendit la liberté qu'au moyen d'une forte rançon. Le pape, à cette nouvelle, fit revivre et réaggrava l'excommunication du prince, qu'il étendit à ceux qui ne l'avaient pas tenu précédemment pour excommunié. Ce fut alors qu'à l'exemple des Français, Sigismond d'Autriche appela du pape au futur concile. Le docteur Grégoire d'Heimbourg ayant dressé l'acte d'appel, le pape ordonna de le traiter en hérétique et en criminel de lèse-majesté, comme ayant rompu l'unité de l'église; il défendit d'avoir aucune communication avec lui, et prononça la confiscation de tous ses biens. Le docteur usant, pour se venger, des armes qui lui étaient propres, composa un traité contre la puissance temporelle que les papes s'arrogeaient sur les princes (1). C'est l'ouvrage le plus aigre et le plus violent que ce siècle, tout fertile qu'il fût en pareilles productions, ait mis au jour contre la puissance pontificale.

Louis XI ne fut pas plutôt sur le trône, qu'il parut prendre à tâche de tenir une conduite opposée à celle de son père dans les actes même de clémence, aussi-bien que dans les actes de sévérité plus conformes à son goût. On en peut juger sur les deux traits suivans, tirés de tant d'autres: il ôta au comte de Dunois, à Dunois, le fléau des Anglais, le restaurateur et le sauveur de la France, il ôta la lieutenance générale du royaume, le gouvernement de Normandie, et la charge de grand chambellan; et le comte d'Armagnac, proscrit pour son commerce détestable avec sa propre sœur, et pour cause de rebellion, acquit la faveur du nouveau roi, qui le fit maréchal de France. Louis XI, ainsi disposé, ne pouvait qu'improuver la pragmatique-sanction, qui était l'ouvrage de son père. Il avait fait vœu de l'abolir, comme il n'était que dauphin; aussitôt qu'il fut

(1) Excomm. et appel. Sigis. Austr. p. 15, 23, 52.

sacré, il confirma son vœu par serment, en présence d'un nonce romain et de l'évêque d'Arras.

Ce prélat, nommé Jean Geoffroi, né sous le chaume dans les terres de l'abbaye de Luxeuil, ensuite abbé de ce monastère, puis évêque d'Arras, à un âge très-avancé, s'il est vrai, comme on l'a dit, qu'il n'était à 60 ans qu'un simple aumônier du commun dans la maison du duc de Bourgogne (1); ce vieillard ambitieux, moins habile qu'intrigant, plus fécond en petites ruses qu'en ressources de génie, ne put se contenter d'une fortune autant supérieure à son mérite qu'à sa naissance. Durant la retraite du dauphin dans les états de Bourgogne, il s'insinua auprès de ce prince naturellement ami des gens de bas étage, et avec un genre de politique assez semblable à celle de Louis, avec beaucoup de souplesse et peu de sentiment, il gagna si bien sa confiance, que le dauphin, devenu roi, prit ce vieux moine à son service, et préféra souvent son avis seul à ceux de tout son conseil.

Pie II connaissait toute l'Europe, et possédait au souverain degré l'art de tirer parti des hommes. Il nomma l'évêque d'Arras légat en France, ainsi que dans les états du duc de Bourgogne; il le chargea d'engager le monarque à fournir des secours pour la guerre de Turquie, et n'oublia point dans ses instructions l'affaire de la pragmatique. La manie de Louis XI était de se rendre le plus puissant souverain de l'Europe. L'évêque d'Arras lui fit entendre que pour y parvenir, il fallait se maintenir en bonne intelligence avec le pape, et que le moyen sûr de gagner le pape, était de supprimer la pragmatique-sanction; ordonnance, ajouta-t-il, qui est le fruit du schisme, qui renverse toute la hiérarchie, et qu'un prince vraiment chrétien ne saurait trop tôt abolir. Le roi persuadé promit de faire ce qu'on désirait; mais avant d'en écrire au pape, il voulut que Geoffroi l'assurât de deux choses, l'une, que Pie cesserait de protéger Ferdinand d'Aragon

(1) Chois. Hist. Eccl. l. 26, c. 2.

contre René d'Anjou, l'autre, qu'il y aurait un légat français dans la France pour la nomination des bénéfices. Geoffroi garantit que le pape accorderait volontiers ces deux articles ; et Louis XI, souvent précipité ou très-singulier dans ses résolutions, n'examina pas davantage ; sur le champ il écrivit au pape, qu'il abolissait la pragmatique-sanction, quoiqu'établie après une longue délibération des évêques et des docteurs, et quoiqu'observée généralement dans son royaume, à qui elle était infiniment chère. Il se glorifiait auprès du pontife de n'avoir point été arrêté par les avis contraires de son conseil ; d'avoir été presque le seul à réprouver cet ouvrage du schisme, à renverser ce rempart élevé par la licence contre le siége apostolique.

Louis XI qu'on ne pénétra jamais qu'imparfaitement, eut peut-être bien d'autres motifs que ceux qu'il alléguait. La discipline établie par la pragmatique mettant les élections entre les mains des chapitres et des abbayes, et laissant aux évêques la collation des bénéfices ordinaires, il arrivait que dans chaque province, dans chaque évêché où les seigneurs particuliers résidaient, et donnaient la loi en petits souverains, soit par leurs sollicitations, soit par leur violence, ils se rendaient maîtres au moins des principales dignités ecclésiastiques. Or, ce surcroît de puissance dans les vassaux de la couronne, était la chose du monde la plus contraire à la passion de ce prince pour le pouvoir absolu. Il n'en était pas ainsi de l'influence qu'aurait le saint siége dans le gouvernement de l'église de France : comme le roi serait toujours plus puissant que ses vassaux auprès du souverain pontife, il devait en être plus écouté quand il solliciterait quelque faveur. Il ne pouvait même se faire que la cour n'acquît insensiblement une sorte de direction générale pour le choix des évêques et des abbés, et que ces sujets placés à sa recommandation, ne s'en souvinssent ensuite pour ce qui dépendrait d'eux.

Quelles que fussent les vraies intentions de Louis, Pie ne se laissa pas vaincre en propos honnêtes et

en témoignages de considération. Il préconisa la complaisance du roi, comme l'action la plus sainte, et en même temps la plus glorieuse que pût faire un prince chrétien, comme une action qui l'égalait à Constantin, à Théodose, à Charlemagne, personnages à jamais mémorables par leur attachement au saint siége. L'habile pontife loua sur-tout Louis de s'être déterminé seul à la manière des grands rois, qui savent, lui disait-il, et gouverner par eux-mêmes, et se faire obéir. Il ne manqua point de lui promettre qu'il entrerait dans ses vues pour la distribution des grâces ecclésiastiques; qu'il le préviendrait en toute rencontre, et par toutes sortes de bons offices. A la fin, il l'exhortait à la guerre contre les infidèles: c'était la conclusion générale de toutes les lettres de ce pontife; ce que le roi ne prit en effet que pour une chose de style. Son tour d'esprit, tout à la moderne, et sans nulle empreinte de la simplicité antique, ne goûta jamais les croisades. Dans toute la lettre du pape, il n'était question ni du royaume de Naples pour le duc d'Anjou, ni du légat français pour la distribution des bénéfices en France.

L'évêque d'Arras qui avait répondu de ces deux articles, et qui environ six semaines après fut envoyé vers le pape, en qualité d'ambassadeur, pour les solliciter, parut à peine en conserver le souvenir jusqu'à Rome. Ayant appris dans l'intervalle, que le pape l'avait déjà fait cardinal, il fut si transporté de joie, qu'il ne sembla plus envoyé au delà des monts que pour y recevoir la décoration de sa nouvelle dignité. Il fit néanmoins quelque faible tentative pour René d'Anjou; mais la révocation de la pragmatique fut confirmée sans aucunes conditions. La joie en fut aussi vive à Rome, que si l'on eût remporté une pleine victoire sur les ennemis du nom chrétien. Il y eut des processions pendant trois jours; on fit des feux de joie, comme pour célébrer le plein triomphe du saint siége sur le concile de Bâle. Tous les Romains prirent part à cette fête, et dans l'ordre du peuple, les têtes s'exaltèrent jusqu'à traîner dans les

boues la chartre de la pragmatique, et la brûler publiquement.

Rarement Louis XI fut joué impunément : il s'en fallut bien que Pie II tirât de l'abolition de la pragmatique tous les avantages qu'il s'en était promis. Louis piqué d'avoir été la dupe d'une bonne foi qui ne lui était pas ordinaire, et frappé d'ailleurs des fortes remontrances que lui firent le parlement et l'université de Paris, se mit peu en peine de faire exécuter sa déclaration. Ainsi la pragmatique, dans la plupart de ses chefs, fut toujours la règle qu'on suivit le plus généralement. L'article des réserves et des expectatives était celui qui intéressait le plus les papes, et personnellement Pie II, sous qui elles s'étaient extraordinairement multipliées : le roi les condamna et les annulla par une ordonnance expresse ; il déclara de même que le parlement seul connaîtrait de la régale, et qu'il pourrait appeler au concile œcuménique de toute bulle contraire à cette disposition ; que les juges royaux jugeraient, tant au pétitoire qu'au possessoire, toutes les causes des bénéfices qui étaient de collation royale, et généralement de tous les bénéfices du royaume, quant au possessoire. Il proscrivit encore la levée de différentes charges pécuniaires au profit du pape, telles que le droit de dépouille à la mort des bénéficiers, la perception de la moitié du revenu des bénéfices jugés incompatibles ; et tant les collecteurs que les porteurs de bulles et de censures obtenues à ce sujet, furent menacés des peines les plus rigoureuses. Enfin il déclara que les magistrats et les docteurs du royaume examineraient de concert par quels moyens on pourrait remédier au tourment des citations, des monitions et des autres procédures de Rome. Dans la suite, on revint encore plusieurs fois sur cette affaire, et Louis XI, comme en beaucoup d'autres, se montra tantôt favorable et tantôt contraire à la pragmatique : mais la résistance des magistrats portée jusqu'à se laisser destituer de leurs charges, les oppositions de l'université, la répugnance de toute la nation, ne varièrent jamais ; en sorte que la révo-

cation faite par le roi ne fut jamais bien exécutée, ni même vérifiée en règle. La chose resta sur ce pied-là jusqu'au règne suivant.

Louis XI punit à son tour le cardinal d'Arras, en le disgraciant au moins pour un temps : car il paraît que ce prothée, semblable et nécessaire à son maître, trouva moyen de rentrer en grâce auprès de lui ; mais son avidité essuya un refus sensible de la part même du pontife auquel il avait sacrifié l'intérêt de son roi. Cet homme tiré de la poussière, évêque, cardinal, pourvu des riches abbayes de Saint-Vast, de Saint-Denis, de Fécamp, ce mercenaire affamé osa demander tout ensemble au pape les archevêchés de Besançon et d'Albi. Et vous devez, lui dit-il avec une aisance effrontée qui lui tenait lieu de toute raison, vous devez m'accorder le premier, parce que je suis né dans ce diocèse, et l'autre, parce que le roi désire que je l'obtienne (1). Pie II répondit avec cette sécheresse laconique : Notre méthode n'est pas de partager un pasteur entre deux églises ; vous n'obtiendrez pas ce que vous demandez. Il lui donna néanmoins l'option entre l'évêché de son pays natal et celui d'Albi. Mais la cupidité n'a point de patrie : l'avide cardinal opta ce dernier siége, parce que c'était le plus riche, et fut nommé dans la suite cardinal d'Albi.

Quelque intérêt que prît le pape à ce qui se passait en France, il n'en poussait pas avec moins d'ardeur la ligue des chrétiens contre les Turcs. Les nouvelles conquêtes de Mahomet qu'il apprenait de jour en jour, loin d'abattre son courage, ne servaient qu'à l'enflammer. Au milieu de ses démêlés avec la France, l'an 1461, il apprit que les infidèles s'étaient rendus maîtres de Trébizonde, de Synope, de beaucoup d'autres villes considérables, et de provinces entières au voisinage de la mer Noire (2). Telle est l'époque de la chute de cet empire deux cents cinquante-sept ans après que les Comnènes l'avaient établi, et que les Latins s'étaient emparés de Constantinople.

(1) Gobel. l. 12, p. 343. (2) Chalcond. l. 9. Krantz. l. 3, c. 17.

David Comnène, dernier empereur de Trébizonde, fut mis à mort avec ses fils, quoique l'un d'eux eût embrassé le mahométisme. Joseph, patriarche de Constantinople, ayant refusé d'annuller le mariage légitime de l'un des grands officiers de cet empire que Mahomet voulait remarier à la veuve du prince d'Athènes, le sultan lui ôta le patriarcat, et lui fit raser la barbe, ce qui était un signe d'infamie chez les Orientaux; après quoi cette lâche nation à qui le grand-seigneur laissait élire son patriarche avec une liberté parfaite, asservit elle-même son église, en donnant de son plein gré mille écus d'or pour l'élection qui suivit. Ainsi commença le tribut, qui fut ensuite nommé la pêcherie, et qui augmenta chaque année à la discrétion du grand-seigneur.

L'an 1462, Mahomet II s'empara de l'île de Metelin, autrefois Lesbos, dont ce cruel sultan fit encore mourir, contre sa parole, le prince Dominique Cataluze d'extraction génoise (1). Dès le commencement de la campagne suivante, le barbare se signala par des conquêtes nouvelles, et de nouvelles atrocités. S'étant rendu maître de la capitale et de tout le royaume de Bosnie, il en fit écorcher vif le cinquième et dernier roi, nommé Etienne : mais il eut la honte de se voir reprendre presque aussitôt cette capitale, nommée Jaïza. Ayant porté sa fureur d'un autre côté après son premier triomphe, le digne fils d'Huniade, Mathias, roi de Hongrie, vint remettre le siége devant Jaïza, la pressa si vivement, qu'elle fut emportée avec vingt-sept bourgs du voisinage avant le retour du sultan féroce, et lui ravit ainsi sa proie, déjà terrassée, pour ainsi dire, avant que le monstre eût eu le loisir de la dévorer. Cet affront le mit au désespoir. Il ramena ses troupes, il serra la place, et fit des efforts incroyables pour y rentrer : mais le courage des assiégés, hommes, femmes, enfans, et la continuité de leurs travaux la nuit et le jour, donnèrent à une armée nouvelle le temps d'arriver de Hongrie. Le Turc surpris, et déjà pres-

(1) Chalc. ibid. Bonfin. 3, dec. 10.

que assiégé lui-même, se crut trop heureux d'échapper à la faveur des ténèbres, après avoir jeté dans la rivière ses batteries avec tout son gros bagage. Scanderbeg, d'un autre côté, faisait échouer toutes les tentatives du sultan sur l'Albanie. Trois généraux turcs y étant entrés avec cette multitude de barbares qui composaient toujours les armées de cette nation, ils furent défaits l'un après l'autre, et forcés d'abandonner l'entreprise. Mahomet, au lieu d'en marquer du ressentiment, écrivit au héros en termes d'estime et d'admiration, le reconnut roi d'Albanie, et fit avec lui une paix, qui pendant quelque temps fut assez bien observée. On raconte que le sultan, étonné de la force que ce foudre de guerre signalait dans la mêlée, où d'un coup de cimeterre, disait-on, il tranchait un homme par le milieu du corps, ou abattait la tête d'un cheval, et qu'attribuant ces effets prodigieux à la trempe des armes de l'Albanois, il lui envoya demander son sabre. Scanderbeg lui en fit présent. Le Turc en fit l'essai sur un animal, et n'ayant pas réussi, il en témoigna sa surprise au héros, qui lui fit cette réponse : Je vous ai véritablement envoyé la meilleure de mes armes ; mais j'ai gardé mon bras.

Cependant le souverain pontife prévoyant que Mahomet tôt ou tard accablerait tous ses voisins, et que le Turc artificieux ne faisait la paix que pour épier les momens de recommencer la guerre avec plus d'avantage, il prit la résolution de s'embarquer lui-même, malgré le dépérissement de sa santé, et de se mettre en personne à la tête de l'expédition, afin d'animer tout le monde, et d'ôter tout prétexte à ceux qui prétendaient s'excuser. Le 23 Octobre 1463, il tint un grand consistoire, où il fixa son départ au 15 de Juin de l'année suivante, et en adressa le décret à tous les prélats, princes et peuples de la religion chrétienne, qu'il invitait à se joindre avec lui pour sauver la foi du naufrage dont elle était menacée. Il partit en effet au temps marqué, et arriva peu après à Ancone où l'embarquement se devait faire. Ce fut à la veille de ces périls, que plus près

encore de paraître devant Dieu qu'il ne se le persuadait en le publiant, il rétracta, comme un monument scandaleux, les actes qu'il avait autrefois écrits du concile de Bâle.

Je suis homme, y dit-il, et j'ai failli comme homme; j'ai péché, comme Paul, par séduction et par ignorance; et comme Augustin, je désavoue les erreurs qui me sont échappées. Nous vous avertissons donc, nos très-chers frères, et vous conjurons, dans le Seigneur, de ne point ajouter foi aux écrits où nous blessons en toute manière l'autorité du siége apostolique. Tout ce que vous lirez de contraire à la doctrine de la sainte église romaine, soit dans nos dialogues, soit dans nos lettres, ou nos autres opuscules, rejetez, abhorrez ces opinions, et suivez ce que nous disons à présent; ajoutez plus de foi à un vieillard expérimenté, qu'aux légéretés d'un jeune homme; écoutez plutôt un souverain pontife qu'un simple particulier; récusez Enée Piccolomini, et recevez Pie II.

Arrivé au lieu de l'embarquement, le pape trouva plus de monde qu'il n'avait espéré. Le spectacle unique d'un souverain pontife en personne à la tête de la croisade, avait attiré le bon peuple des quatre coins de l'Europe; mais sans ordre, sans provisions, sans argent, et presque sans armes. Le cardinal de Pavie dit que ceux du fond de l'Allemagne arrivaient en mendiant leur pain (1). Il fut difficile à Pie II, qui avait l'esprit solide et juste, de ne pas sentir qu'il s'était compromis, et quelle que fût sa passion pour cette entreprise, de ne pas concevoir enfin quelque repentir de s'être si fort avancé. Si jamais la mort vint à propos, ce fut pour tirer le pape de ces embarras. Il tomba malade dans ces circonstances, et sentit en peu de jours qu'il touchait à sa dernière heure. Il demanda les derniers sacremens, et comme il avait déjà reçu l'extrême-onction lorsqu'il avait été attaqué de la peste au concile de Bâle, quelques théologiens qui ne pensaient pas qu'on la pût rece-

(1) Pap. Comm. l. 1, epist. 41.

voir deux fois, furent d'avis qu'on ne devait pas la lui donner. Le pape n'ignorait pas que cette opinion avait été soutenue dès le douzième siècle ; mais il savait aussi qu'elle avait eu peu de partisans. Il ne voulut pas la suivre, se fit administrer ce sacrement avec celui de l'eucharistie, puis mourut en paix le 16 d'Août 1464. Le cardinal de Pavie fait en peu de mots, et d'un style fort simple, un éloge et très-grand et très-juste de ce pape. (1). Pie II fut, dit-il, un souverain pontife rempli de vertus, recommandable par son zèle pour la religion, par l'intégrité de ses mœurs, par la solidité de son esprit, et sa profonde érudition.

Vers le même temps mourut dans une heureuse vieillesse sainte Catherine de Bologne, ainsi nommée du lieu de sa naissance (2). En 1402, à l'âge de onze ans, elle avait été mise auprès de la princesse Marguerite d'Est, fille du marquis de Ferrare : mais cette ame pure se déroba bientôt à l'air contagieux de la cour, et se retira chez les religieuses de sainte Claire, dont elle embrassa l'institut. Ses talens et ses vertus perçant tous les voiles de sa modestie, les magistrats de Bologne la demandèrent pour être supérieure du monastère qu'ils voulaient fonder. Elle y alla, et prit encore plus de soin de la régularité, que des travaux extérieurs qu'elle eut la consolation de voir achevés avant sa mort. Elle trouvait encore du temps pour écrire des ouvrages de piété, et même en latin dont l'usage lui était familier. Le plus important est son traité des armes nécessaires pour le combat spirituel. Au milieu de tant d'occupations, elle jouissait continuellement des plus intimes communications avec Dieu. Ses vertus, confirmées par des miracles, l'ont fait mettre au nombre des bienheureux par Clément VII, et les suffrages du ciel continuant jusqu'à notre siècle, Clément XI l'a canonisée en 1712.

Suivant l'intention du pape défunt, les cardinaux retournèrent à Rome pour l'élection de son succes-

(1) Epist. 49. (2) Baill. t. xv, ad 9 Mart.

seur. Ils entrèrent au conclave douze jours après le décès de Pie, et au bout de trois jours, le 31 d'Août, ils élurent Pierre Barbo, Vénitien, cardinal du titre de Saint-Marc. Il voulut prendre le nom de Formose, qui signifie beau, étant en effet très-bel homme; mais les cardinaux lui représentèrent qu'il se ferait soupçonner de vanité, et il prit le nom de Paul II. Il était, par sa mère, neveu d'Eugène IV, qui l'avait créé cardinal : il aimait la magnificence, et se piquait de tout faire avec dignité. On lui fit jurer d'observer les lois que les cardinaux avaient dressées dans le conclave, et dont les principales portaient, que l'on continuerait la guerre contre les Turcs; qu'on rétablirait l'ancienne discipline dans la cour pontificale; qu'on assemblerait dans trois ans un concile œcuménique; qu'on ne ferait point de cardinaux au delà du nombre de vingt-quatre; qu'il n'y en aurait qu'un seul des parens du pape, et qu'il ne donnerait à aucun de ses proches le commandement de l'armée de l'église. Il en fut de ces lois, comme de tant d'autres faites de même dans les conclaves : on persuada au pape que ces lois, contraires à sa dignité suprême, ne l'obligeaient pas, et que c'était à la seule personne du souverain pontife qu'appartenait le pouvoir législatif dans l'église. Il fit donc des lois nouvelles, pour les substituer aux premières. Tous les cardinaux les signèrent, ou par intérêt, ou par faiblesse. Il n'y eut que le cardinal de Carvajal qui refusa constamment. Je ne me reproche pas jusqu'ici, dit-il, d'avoir une seule fois changé d'avis contre ma conscience; je n'en changerai point à l'âge de soixante-dix ans. La fermeté de ce prélat vénérable fut cause que le pape renferma ces lois dans son cabinet, sans jamais les montrer, ni permettre qu'on en tirât copie.

Paul II, naturellement communicatif, et enclin à se faire aimer, s'efforça de regagner l'affection des cardinaux, en attachant à leur dignité des décorations nouvelles, faveur très-relevée dans son opinion (1). Il rétablit pour lui-même l'usage de la tiare ou triple

(1) Pap. Comm. l. 2.

couronne tombé depuis des siècles entiers, et en fit faire une nouvelle du prix de six-vingts mille livres. Les cardinaux eurent le privilége, à l'exclusion de tous autres prélats, de porter des mitres de soie semblables à celle que le pape seul portait auparavant; ils obtinrent aussi, non pas le chapeau rouge qu'Innocent IV leur avait accordé au concile de Lyon, mais le bonnet rouge, qu'ils commencèrent à porter dans les consistoires, au lieu du chapeau. Enfin le pape décora jusqu'à leurs montures, qui parurent désormais dans les cavalcades avec la housse de pourpre. Pensant néanmoins à ce qui est d'un goût plus général encore que le brillant et l'appareil, il assigna une pension de cent écus d'or par mois aux cardinaux qui n'en tiraient pas quatre mille par an de leurs bénéfices. Après avoir établi son autorité par ces moyens, Paul donna ses soins à la guerre contre les Turcs, le seul article qui ne lui déplût point parmi tous ceux qui avaient été ordonnés dans le conclave.

Cependant les affaires de Bohème occupèrent ses premiers momens (1). Pie II n'avait pas été long-temps la dupe des feintes et des artifices de Pogebrac; sur des soupçons très-fondés de sa mauvaise foi, il l'avait assigné à comparaître dans cent quatre-vingts jours. Pie étant mort dans cet intervalle, son successeur se trouva dans la nécessité de suivre cette affaire. A la recommandation de l'empereur Frédéric, il suspendit d'abord ces poursuites; mais l'hérétique déguisé, loin de se montrer sensible à l'indulgence du pape, usa de manœuvres qui ne permirent plus de dissimuler. Il y avait en Bohème un seigneur nommé Stençon, recommandable par mille excellentes qualités, en particulier par un attachement inviolable à la religion de ses pères, qu'il protégeait de tout son pouvoir. Il fut accusé auprès du roi de crimes aussi griefs qu'invraisemblables. Pogebrac crut ou feignit de croire la calomnie, le dépouilla de tous ses biens, et voulant encore se saisir de sa personne, il l'assiégea dans Araste, la seule place qui lui restât. Stençon

(1) Ibid.

s'échappa de nuit, et porta lui-même ses plaintes au souverain pontife. Son oppresseur ne manqua point d'écrire à Rome, renchérissant sur les premières calomnies, demandant un légat pour informer, et faisant des offres pompeuses pour la réduction de la Bohème à la religion catholique. La fraude perçait par trop d'endroits, pour surpendre le pape. Il envoya un légat; mais il voulut qu'avant toute négociation, la chose fût remise en son entier, et le siége d'Araste levé. Pogebrac au contraire en poussa plus vivement la place, et avec tant d'opiniâtreté, qu'après une année de siége, elle fut obligée de se rendre à discrétion.

Le pape, après avoir encore cité Pogebrac inutilement, et communiqué aux princes de l'empire les raisons qui l'obligeaient à user de sévérité, déclara ce prince convaincu de parjure, de sacrilége, d'hérésie, et comme tel, excommunié, privé du royaume de Bohème, et de tout honneur, ses sujets dispensés de toute obéissance, tous ses enfans et descendans incapables de toute dignité. Casimir, roi de Pologne, à qui l'on offrit la couronne de Bohème, refusa ce présent dangereux. Le roi de Hongrie, quoique gendre de Pogebrac, fut moins délicat et moins timide. Il entra dans la Moravie avec une bonne armée, et y fut proclamé roi de Bohème; ce qui réduisit Pogebrac à déshériter son propre fils. Voyant l'impossibilité de lui faire passer sa couronne, il appela lui-même les Polonais, et fit reconnaître pour son successeur, Ladislas, fils du roi Casimir. Cette double élection replongea la Bohème dans un abîme de calamités que Pogebrac ne vit pas finir. Il mourut dans le plus cruel chagrin, au milieu de ces troubles et de ces désordres. L'auteur de tous ses maux et de son impiété, Roquesane, dans les mêmes conjonctures fut frappé d'une soudaine paralysie, qui par un juste jugement de Dieu lui ôta l'usage de la langue qu'il n'avait fait servir qu'à la séduction. Il languit quelque temps, et mourut dans le mépris quinze jours avant le roi son fauteur, l'an 1471.

Paul II n'attendit pas la décision des affaires de Bohème,

Bohème, pour agir contre les Turcs (1). Convaincu que le sultan perfide n'épiait que le moment d'accabler Scanderbeg, malgré la paix, et même à la faveur de la paix conclue et assez bien observée jusque là entre ces fameux voisins, il engagea le roi d'Albanie à prévenir les desseins sinistres du mahométan. Scanderbeg commença aussitôt les hostilités, dans l'espérance des secours qu'on lui promettait. Mahomet furieux vint lui-même en Albanie à la tête de son armée, et investit la ville de Croie, qui en est la capitale, avant qu'elle eût pu recevoir le moindre secours. Il ne put toutefois la surprendre; et la première fougue passée, faisant place à la réflexion, il ne se peignit plus que les qualités du héros avec lequel il allait se mesurer en personne, et reprit la route de Constantinople, laissant son armée devant Croie, sous la conduite de ses meilleurs généraux. Scanderbeg était cependant si furieusement poussé, que le bruit courut en occident qu'il avait perdu son royaume, et qu'il se trouvait réduit à l'état de fugitif. Mais le lion d'Albanie n'avait reculé, car il disparut en effet, que pour revenir sur sa proie avec une impétuosité plus terrible. Il s'était rendu à Rome; il y avait été reçu comme l'ange du Dieu des armées; il avait représenté de même, qu'avec ses seules forces, il ne pouvait plus arrêter le torrent qui menaçait tout le monde chrétien; que ses troupes étaient épuisées par leurs propres victoires; que le peu de soldats qui lui restaient n'avaient plus de place sur leurs corps pour recevoir de nouvelles blessures, plus de sang à verser pour la défense de la religion. On lui avait fourni de l'argent, on lui avait procuré des munitions; les Vénitiens et différens états d'Italie, tous les petits princes voisins des Albanois, réveillés par les exhortations pontificales, s'étaient mis en mouvement, s'étaient rassemblés à deux lieues de Croie, et l'armée se trouvait forte de vingt-cinq mille hommes.

C'était plus qu'il n'en fallait à un héros accoutumé

(1) Pap. epist. 163.

à rompre les bataillons innombrables des infidèles ; avec dix à douze, ou tout au plus quinze mille combattans. Personnellement piqué, le vieux Ballaban, que Scanderbeg nommait la vieille, parce qu'il n'avait point de barbe, conduisait le siége de Croie.

Ce général turc, parvenu du rang de simple soldat, en passant par tous les grades de la milice, joignait à la valeur une égale capacité. Scanderbeg, quoiqu'il l'eût souvent battu, ne jugea point à propos de commencer, avec ses levées nouvelles, par ce vieillard rusé. Averti que la ville, malgré cinq mois d'attaques continuelles, n'était pas encore près d'être forcée, il marcha au devant de Jonime, qui amenait à Ballaban son frère un renfort de vingt mille chevaux. Ce coup d'essai fut une victoire complète, qui fit craindre à Ballaban d'avoir bientôt toutes les forces du vainqueur sur les bras. Il voulut brusquer la place, livra un assaut, et se fit tuer. En vain son armée, à moitié défaite, se flatta de prévenir sa ruine entière, en se retirant à la faveur de la nuit. Scanderbeg revint sur elle, consomma la déroute, et la plupart périrent tant de misère que par les armes : mais le fléau des infidèles ne jouit pas long-temps de ses succès.

Il tomba peu après malade à Lysse en Albanie, et fut presque aussitôt réduit à l'extrémité. Ce fut dans ces derniers momens qu'il déploya tous les grands sentimens de foi et de piété qu'il avait conservés inviolablement depuis que le Seigneur l'avait rappelé à lui des ténèbres du mahométisme. Il avait particulièrement en horreur les vices honteux qui font la félicité de cette religion voluptueuse et toute charnelle. Au milieu du tumulte des armes, il s'étudiait à maintenir, et maintint en effet parmi ses soldats, tous jeunes et non mariés, des mœurs aussi admirables que les exploits, qui furent principalement les fruits de cette discipline chrétienne. Comme le reste de ses forces s'éteignait, on lui apporta la nouvelle que quinze mille Turcs étaient rentrés dans ses états. Sa grande ame reprit toute son énergie ; il donna ses ordres, et inspira tout son courage à ses officiers. Il fait partir la petite armée qu'il avait toujours en

état ; les Turcs ont battus, et il a la consolation de mourir vainqueur. Il avait remporté vingt-deux batailles sur eux, toutes durant leurs plus beaux jours, et plusieurs contre le plus formidable de leurs sultans. Ces prodiges seraient incroyables, s'il n'y en avait autant de garans que d'auteurs contemporains, non pas que ces écrivains ne varient pour l'ordre des faits et quelques-unes de leurs circonstances, mais on ne peut désirer plus d'unanimité touchant la substance et la merveille des exploits que nous avons choisis parmi une infinité d'autres moins uniformement attestés. A la nouvelle de la mort de ce second Machabée, Mahomet oublia toute bienséance, et s'écria en sautant de joie : Qui m'empêchera désormais d'exterminer les chrétiens ? Ils ont perdu leur épée et leur bouclier. En effet, il eut bientôt conquis l'Albanie. La ville de Croie, fameuse par tant d'assauts repoussés, se rendit presque sans résistance. Lysse ayant été prise ensuite, les Turcs déterrèrent les ossemens de Scanderbeg, auxquels ils rendirent une espèce de culte, se les partagèrent ensuite, et en enchâssèrent les moindres parcelles dans l'or et l'argent, pour les porter dans les combats, où ils se persuadaient que les reliques de ce héros les rendraient invincibles. Son fils, Jean Castriot, encore enfant, fut porté en Calabre, où Ferdinand qui devait son royaume au père, lui avait donné des terres considérables. Le héros de la religion s'était fait un devoir de maintenir un roi avoué des papes, contre son concurrent René d'Anjou.

Le turc Ballaban, dans une rencontre particulière, avait eu quelque avantage sur les troupes de Scanderbeg, et avait pris huit officiers célèbres par leurs grandes actions, parmi lesquels il y avait un neveu du roi, nommé Musache ou Moïse. Il les envoya tous, chargés de chaînes, à Mahomet. Le sultan les pressa par tous les motifs imaginables de renoncer à la foi, sans qu'un seul répondit autrement que par ses mépris. Il les fit écorcher tout vifs. Le bienheureux André de Chio, ainsi nommé parce qu'il était natif de cette île, donna vers le même temps l'exemple

d'un courage aussi ferme dans un martyre plus cruel encore (1). Il fut accusé malignement à Constantinople, et contre toute vérité, d'avoir quitté la religion chrétienne, et d'y être retourné ensuite ; ce qui fait un crime irrémissible dans les principes des musulmans. On lui fit néanmoins toutes sortes de promesses pour l'engager à renoncer Jesus-Christ. Les menaces qui vinrent ensuite ne furent pas moins inutiles. Enfin on l'abandonna aux raffinemens de la plus cruelle barbarie. Durant tout le temps qu'il put survivre à la violence de ces tourmens, chaque jour on cernait dans son corps avec le couteau, et l'on arrachait ensuite quelque morceau de chair. On ne lui trancha la tête qu'au moment où tout son corps n'étant plus qu'une plaie, et presque tous ses os paraissant à nu, ce squelette sanglant et agité d'une palpitation effrayante, menaçait d'exhaler le dernier principe de vie qu'il ne pouvait plus recéler. Mahomet ne put s'empêcher d'admirer son courage, et permit pour cela aux chrétiens de l'enterrer honorablement. George de Trébizonde témoigne qu'il a vu quelques années après le corps de ce martyr sans aucune corruption. Il ajoute que par son invocation, il avait été préservé d'un naufrage naturellement inévitable ; ce qui lui fit écrire son histoire.

L'empereur Frédéric ayant voué le pélerinage de Rome, l'accomplit au mois de Décembre 1468. Le souverain pontife qui avait toujours fort à cœur la guerre contre les Turcs, regarda ce voyage comme très-favorable à ses desseins. Il paraît que le peuple malin de cette ville accoutumée à la licence, en jugea mieux. Ils virent avec surprise, dit Krantz l'historien (2), que l'empereur était vivant : tant l'opinion de son utilité était peu démentie par ses œuvres. Il fut très-fêté par le magnifique pontife : pendant dix-sept jours, il fut défrayé aux dépens de l'église romaine, lui et toute sa suite, au nombre de plus de six cents personnes ; il fut comblé de présens, ce qu'il n'aimait pas moins ; il dit quelques

(1) Ap. Sur. 29 Mai. (2) Krantz. 13. Vandal. 1.

prières à Saint-Pierre de Rome pour accomplir son vœu, y lut l'évangile en aube et en tunique entre deux cardinaux, et assista au consistoire, où l'on raisonna beaucoup sur les progrès des Turcs et les périls de la religion : du reste, on ne statua rien de précis, et l'on ne prit aucune mesure effective. L'empereur fit néanmoins confirmer par le pape l'ordre militaire de Saint-George qu'il venait d'instituer pour faire la guerre aux infidèles.

L'année suivante, Louis XI établit l'ordre des chevaliers de Saint-Michel, dont il fixa le nombre à trente-six. Il leur donna un collier d'or, à coquilles entrelacées d'un double lac, et portées sur des chaînettes ou mailles d'or. Au milieu était attachée une médaille où était gravée la figure de l'archange saint Michel, reconnu patron du royaume. L'habit ordinaire était un manteau de toile d'argent, traînant jusqu'à terre, et en certaines cérémonies, il était de damas blanc, bordé de coquilles semées en lacs sur une fourrure d'hermine, avec un chaperon de velours cramoisi. Le but de l'instituteur, selon le serment qu'il exigea des chevaliers, c'était de soutenir la dignité de la couronne et les droits du monarque. On soupçonna le caractère oblique de Louis XI, de vouloir, par cet établissement, avoir sous sa main les grands du royaume, au moins quand ils viendraient aux chapitres de l'ordre : mais la servitude même se faisant briguer dès qu'elle est brillante, on vit ce qu'il y avait de plus illustre dans le royaume, et jusqu'aux princes du sang, s'empresser d'obtenir cette illustration nouvelle, et le politique monarque en faire la distribution avec tant d'économie, que le nombre des chevaliers, quoique fixé à trente-six seulement, ne fut jamais rempli sous son règne. L'espérance tenait plus de seigneurs à la cour, que n'eût fait la concession.

Paul II fit aussi une institution nouvelle, ou plutôt une extension de la grâce ancienne du jubilé, qu'il réduisit à la vingt-cinquième année de chaque siècle. La bulle en fut donnée en 1470, pour être mise à exécution cinq ans après, les progrès des infidèles

faisant chercher de jour en jour des moyens nouveaux d'obtenir la protection céleste. Mahomet ayant fait vœu, l'année précédente, de ne point reposer mollement, de ne point faire bonne chère, de ne s'accorder aucun plaisir, de ne pas tourner son visage vers l'occident, qu'il n'eût foulé aux pieds de son cheval tous les adorateurs du Christ, et qu'à l'honneur du Dieu de Sabaoth et du prophète de la Mecque, il n'eût exterminé le christianisme depuis l'orient jusqu'à l'occident, il en commença l'exécution contre les Vénitiens qui venaient de ruiner Alène en Thrace, l'un de ses meilleurs ports de mer, et qui, fort alarmés, firent porter au pape une copie de ce monument d'un incroyable fanatisme (1). Cependant Mahomet équipa une flotte de plus de cent galères, avec un nombre encore plus grand d'autres vaisseaux, et en donna le commandement au grand visir, qui, en attendant une armée de six-vingts mille hommes que le sultan devait commander en personne, pilla Lemnos, et prit Timbre. Tout cet armement formidable devait tomber à la fois sur l'île de Négrepont, la plus considérable de la mer Egée, et appartenant aux Vénitiens. L'armée de terre se trouvant prête, s'approcha de l'armée navale, et toutes deux de concert formèrent le siége de Chalcis, capitale de cette île. A la nouvelle du péril que courait une place de cette importance, la république fit partir une flotte respectable par le nombre des bâtimens, mais dont le commandant fut mal choisi. L'île de Négrepont, l'ancienne Eubée, n'est séparée du continent que par un bras de mer si étroit, qu'il y avait un pont par où l'on passait de l'un à l'autre, et la flotte vénitienne, sous les batteries de la ville, pouvait aisément rompre le pont; ce qui eût empêché la communication de Mahomet avec la terre ferme, l'eût privé de tout rafraîchissement, des provisions même les plus nécessaires, et eût en quelque sorte changé son rôle d'assiégeant en celui d'assiégé. Ce puissant motif, l'ardeur de tous les capitaines

(1) Pap. Comm. lib. 7.

vénitiens, et leurs instances continuelles auprès de leur amiral, le spectacle attendrissant des assiégés, qui du haut de leurs remparts tendaient vers lui leurs mains suppliantes, et d'une voix lamentable imploraient son secours, rien ne put engager cette ame de boue à s'exposer à l'ombre du danger, pas même à sortir de sa stupide inaction. A la poltronnerie fut jointe la trahison par un scélérat nommé Thomas Liburne, qui marqua aux Turcs les endroits les plus faibles de la place. Ainsi tomba-t-elle au pouvoir de Mahomet après trente jours de siége.

Le cruel sultan, pour se venger de la mort de quatre mille hommes qu'il y avait perdus, l'abandonna au pillage et à toute la fureur du soldat. Le noble vénitien Paul Erise, étant sorti, sur la parole du grand-seigneur, d'un fort où il s'était retiré, fut néanmoins coupé par le milieu du corps. Sa fille, qui joignait une vertu héroïque à une rare beauté, fut étranglée pour n'avoir pas voulu consentir aux sollicitations de ce barbare séducteur. A la fin, le lâche commandant de la flotte vénitienne fut arrêté par Pierre Mocenigo qu'on lui donna pour successeur, et chargé de chaînes, il fut envoyé au sénat, qui le bannit à perpétuité. Mocenigo avait trouvé quarante-six galères, auxquelles il s'en joignit peu de temps après vingt autres envoyées par le pape, et dix-sept fournies par Ferdinand, roi de Naples. Avec cet armement tout frais, le nouvel amiral, bien différent du premier, porta l'alarme dans toutes les mers de l'Archipel, et y fit des ravages effroyables.

En même temps, le pape agissait de tout son pouvoir, afin de mettre en campagne une armée de terre proportionnée à la flotte. A force d'aiguillonner l'empereur Frédéric, qui alors s'amusait à voyager et à graver sur les murailles des hôtelleries cette devise de l'indolence, *l'oubli est un remède aux plus grands maux*, il réussit à faire assembler une diète nombreuse à Ratisbonne. On y trouva jour à mettre sur pied une armée de deux cents mille hommes, et à lui assigner une solde fixe sur les contributions de chaque particulier. On arrêta d'un commun consen-

tement, que celui qui avait mille écus de rente, fournirait un cavalier, et que celui qui n'en aurait que cinq, armerait un fantassin, ainsi des autres, à raison de leurs revenus, soit au-dessus, soit au-dessous des sommes nommées. Ceux qui en avaient le double ou le triple devaient fournir deux ou trois hommes, et ceux qui en avaient moins se devaient joindre ensemble pour entretenir le même guerrier. Tel était dans ce temps-là le tact de l'administration politique, qui ne sut jamais saisir la distance de la spéculation à l'exécution. Mais en quel temps ne fut-on pas la dupe des hommes à calculs précis et à projets impraticables? Une autre bévue à peine concevable, c'était de faire porter les mobiles de ces grandes opérations sur la tête des papes, ou vieillards, ou infirmes, et souvent l'un et l'autre. La machine n'était pas montée, que la base manquait, et toutes les facultés s'épuisaient en préparatifs, sans jamais en venir à l'œuvre.

Pie II, comme Callixte III et Nicolas V, était mort au moment où tout se trouvait préparé pour la ruine du croissant; et Paul II mourut, comme Pie, sur les mêmes préparatifs, et dans la même proximité de l'exécution. Quelques jours après la diète de Ratisbonne, la nuit du 27 au 28 de Juillet 1471, il fut frappé d'apoplexie, et sa mort fut si subite, qu'on ne put lui donner aucun secours; personne même ne le vit expirer. Il était dans sa cinquante-quatrième année seulement, et avait tenu près de sept ans le saint siége. On en revint encore bien des fois après lui à la guerre des Turcs, et toujours sur le même plan. Ce ne fut qu'à force d'expérience qu'on fit succéder aux accès d'un courage éphémère, une marche plus lente, plus égale et plus imposante. Il est des préjugés qui ne changent, par la refonte entière des idées, qu'avec les siècles et le fond des mœurs.

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE CINQUANTE-CINQUIÈME.

Depuis le commencement du pontificat de Sixte IV en 1471, jusqu'à la réduction des Maures d'Espagne en 1492.

Quelques jours après la mort de Paul II, le 9 d'Août 1471, François d'Albescola de la Rovère, cardinal du titre de Saint-Pierre-aux-liens, fut élu pour lui succéder, et prit le nom de Sixte IV, parce qu'on était entré au conclave dans le temps qu'on célébrait la fête de saint Sixte, pape et martyr. Il était cardinal depuis quatre ans, âgé de cinquante-sept ans, et sortait d'une famille très-commune (1), puisque l'ambassadeur de Venise, envoyé pour lui rendre obéissance au nom de la république, lui dit expressément qu'il tirait sa noblesse, non pas de ses ancêtres, mais de sa capacité et de sa vertu. Si dans la suite il fut comme adopté par l'ancienne maison de la Rovère, c'est qu'il n'est point de noblesse qui ne recherche l'illustration, et peu d'hommes illustres qui n'aiment à se parer de la noblesse. La plupart des historiens font Sixte IV fils d'un

(1) Fulgos. de dict. et fact. l. 3, c. 4.

pêcheur du village de Celles dans l'état de Gênes, et ajoutent que lui-même avait exercé ce métier dans ses premières années.

Quoi qu'il en soit, sa promotion ne fit point de jaloux; son mérite ferma la bouche tant à ses anciens qu'aux cardinaux de l'origine la plus illustre. Il possédait éminemment la philosophie, la théologie, le talent d'écrire, celui des affaires, et même les langues savantes. Il avait été Cordelier, professeur dans les plus célèbres écoles d'Italie, puis général de son ordre, d'où Paul II l'avait tiré pour le faire cardinal, à la recommandation du savant et pieux Bessarion, dont l'amitié seule pourrait faire son éloge. La pourpre altéra si peu ses vertus religieuses, que sa maison paraissait plutôt un monastère que le palais d'un cardinal. On ne lui reproche que deux défauts, l'un provenu, pour ainsi dire, de sa dignité même, si souvent ternie par la tache du népotisme, et l'autre de la bonté de son naturel, qui ne savait rien refuser. Il ne fut pas plutôt installé pape, qu'il donna le chapeau à deux de ses neveux, quoique fort jeunes encore; savoir, Julien de la Rovère, qui fut dans la suite le pape Jules II, et Pierre Riario, fils de sa sœur. La plupart de ses parens, qui étaient en grand nombre, furent très à charge à l'église romaine par l'empressement du pontife à leur établir des fortunes. Sa facilité donna d'ailleurs un exemple dangereux aux papes suivans, et en même temps aux rois; elle alla jusqu'à permettre qu'Alfonse, bâtard de Ferdinand, fils du roi Jean d'Aragon, et enfant de moins de six ans, possédât l'archevêché de Sarragosse en commende perpétuelle.

Sixte IV, à l'exemple de ses prédécesseurs, prit fort à cœur la guerre contre les Turcs. Afin d'inspirer ses sentimens aux princes divers, du consentement du sacré collége, il établit légats plénipotentiaires, quatre cardinaux des plus accrédités dans le sacré collége, le célèbre Bessarion pour la France, Rodrigue de Borgia, qui devint pape sous le nom d'Alexandre VI, pour l'Espagne, Marc Cibo

pour l'Allemagne et la Hongrie, et pour commander la flotte contre les infidèles, le cardinal Caraffe, déjà renommé pour son zèle militaire. Nous ne voyons pas qu'il y ait eu de légat marqué pour l'Angleterre, sans doute à cause des troubles et des désordres, des horreurs et des forfaits qui, dans le cours de cette année 1471, y furent portés à leur comble par les deux factions de la rose blanche et de la rose rouge, c'est-à-dire, par les divisions barbares des maisons d'Yorck et de Lancastre.

Le roi Henri VI, fils d'Henri V, l'idole de l'Angleterre et le fléau de la France, lui-même souverain de ces deux royaumes dès l'âge de dix mois, paisible possesseur de l'Angleterre, ou formidable à ses factions durant trente ans; Henri vit ensuite le feu de la discorde embraser tous ses états, qui ne furent plus qu'un théâtre de mort et de carnage; il perdit ou gagna treize batailles rangées, qui coûtèrent la vie à un million d'hommes et à quatre-vingts princes du sang; passa et repassa, pendant quinze ans, du trône à la prison, et de la prison au trône; en fut à la fin précipité sans retour, et poignardé de sang froid par un prince de son sang, bourreau du père, après l'avoir été du dernier de ses fils: prince intéressant pour tout être sensible, vénérable aux yeux de la foi, tout médiocre qu'il parut à ceux de la politique, et vraiment digne d'un culte religieux, si sa piété, sa patience et sa résignation, plus grandes encore que ses malheurs, selon tous les historiens, n'eussent rien tenu de la faiblesse de son ame, ni des bornes de ses lumières. On ne laisse pas de raconter des miracles qu'il fit pendant sa vie, et sur-tout après sa mort (1); ce qui fit solliciter sa canonisation par le roi Henri VII, issu par les femmes de la branche de Lancastre, et qui ayant eu le bonheur de se dérober à la fureur de celle d'Yorck, lui ravit ensuite la couronne acquise au prix de tant de crimes. Quoique Henri VI ne soit mort qu'en 1471, on compte le règne d'Edouard IV,

(1) Harspsfeld. Hist. Eccl. Sæc. 15, c. 4 et 5.

son successeur et son parricide, du 5 Mars 1461, où l'usurpateur fut d'abord proclamé roi.

Le cardinal de Borgia, dans le cours de sa légation, se rencontra en Castille avec des ambassadeurs du roi Edouard et du duc de Bourgogne son allié, auprès desquels il fit parade de son zèle, non-seulement en donnant à sa commission plus d'étendue qu'elle n'en avait, mais en montrant une partialité uniquement propre à lui faire manquer son objet. Au lieu de travailler à pacifier les princes, comme ses instructions et son caractère de représentant du père commun l'y obligeaient, il traita d'alliance contre Louis XI, attaché par les règles du droit au parti des Lancastres, et par les liens même du sang à la reine d'Angleterre, Marguerite d'Anjou. Le duc de Bourgogne au contraire, Charles, bien différent de son père Philippe le Bon, tenait pour la faction d'Yorck, et depuis cinq ans qu'il avait succédé à Philippe, il avait déjà signalé ce génie fougueux qui le fit surnommer le téméraire, et qui exposa de nouveau la France aux calamités où l'avait plongée Jean sans peur son aïeul : mais Borgia trop frivole alors pour rien tramer de sérieux, ne fit que mettre les Français en garde contre ses préventions, qu'il marqua d'une manière plus dangereuse lorsqu'il eut été élevé au souverain pontificat. Dans toute sa légation, il ne montra que beaucoup de vanité, d'ambition, d'amour pour le faste et l'argent, et il n'en rapporta que le mépris des princes et des peuples (1). Tout le butin qu'il y avait fait fut englouti à son retour, avec soixante et quinze personnes de sa maison, sans compter les gens de l'équipage, et trois évêques qui l'accompagnaient. Lui-même ne gagna le port, a travers des périls infinis, qu'avec sa deuxiéme galère à demi-brisée Il fut encore suivi par des ambassadeurs de Castille chargés de porter au pape le cri général de la nation contre cet odieux légat.

Marc Cibo, cardinal d'Aquilée, pour des causes

(1) Pap. epist. 441 et 534.

toutes différentes, ne fit pas plus dans le nord que Borgia en Espagne. La guerre se poussait vivement dans la Bohème entre Ladislas, prince de Pologne, et Mathias, roi de Hongrie, qui tous deux prétendaient à cette couronne. Le légat avait commission, s'il ne pouvait concilier lui-même les esprits, de proposer le pape et l'empereur pour arbitres : mais les intérêts les plus hasardeux étant ceux qu'on commet le moins au hasard, la royauté, aux yeux des deux princes rivaux, parut de nature à ne point comporter l'arbitrage.

A la cour de France, Bessarion, l'oracle du sacré collége, fut à peine entendu de Louis XI. Ce prince fantasque qui lui avait témoigné par lettres son contentement de l'avoir pour légat, passa tout à coup de la bienveillance à la dureté, et jusqu'à l'insulte. Après avoir refusé pendant plus de deux mois de lui donner audience, il ne la lui accorda que pour lui défendre d'user de ses pouvoirs en aucun lieu de la domination française. On ajoute que le roi portant la main sur la barbe longue que le ministre romain continuait de porter à la manière des Orientaux, lui appliqua, par une allusion maussade, ce vers technique des grammairiens : *Barbara Græca genus retinent quod habere solebant* (1). Différens historiens ont voulu trouver le motif qui fit changer si brusquement Louis XI, et quelques-uns avancent qu'il avait été offensé de ce que le légat, chargé de négocier la paix entre le roi et le duc de Bourgogne, avoit commencé l'exercice de sa légation par le vassal : allégation purement conjecturale, et même contraire à la suite de l'histoire, ainsi qu'à tous les monumens recevables, suivant lesquels le voyage de Bessarion en Bourgogne n'eut jamais lieu. Mais à quoi bon chercher des motifs au plus capricieux des hommes ? Et comment, s'il y en eut, les démêler dans le plus impénétrable des princes ?

On ajoute que Bessarion partit accablé de douleur, et le poignard dans le sein : autre point de conjec-

(1) Brantom. Matth. Hist. de Louis XI, l. II.

ture très-difficile à concevoir, à moins qu'entièrement usé par la décrépitude, ce grand homme que sa force d'ame et d'esprit avait sur-tout signalé, n'eût plus rien retenu de ce qui constituait en quelque manière son être. Soixante années d'âge et de travaux excessifs, suivis d'un voyage extraordinairement pénible, ne suffisaient-elles pas au cardinal de Pavie, sans inculper les Français, pour motiver ces lamentations oratoires sur la mort d'un prélat en qui selon ses expressions, il n'y eut jamais rien de faible, rien qui ne ressentît la dignité, avec qui le sacré collége perdait son bras, son conseil, tout ce qui lui donnait droit de se glorifier; les savans un père, les gens de bien leur consolation, l'église entière son plus ferme appui (1)? Il tomba malade à Turin, ne laissa pas de s'avancer par le Pô jusqu'à Ravenne, où entièrement épuisé, il expira le 18 Novembre de cette année 1472. Le long séjour que cet homme de goût et de génie fit en Italie, contribua beaucoup à y multiplier les savans, dont sa maison ne désemplissait pas, et dont il était autant l'ami que le patron. Tels furent, entre beaucoup d'autres, les Grecs célèbres, George de Trébizonde, Jean Arygropile, Théodore de Gaze, Gemiste-Plethon, André de Thessalonique, et parmi les Latins, Blondus, Laurent-Valle, Valère de Viterbe, Léonard Arétin, le Pogge, Platine, et Campan, dont plusieurs furent ses domestiques, tant sa personne et son palais, pour ainsi dire, respiraient l'air des sciences et des beaux arts. Il avait ramassé une quantité de livres rares et choisis, qui lui avaient coûté trente mille écus, et il en fit présent à la république de Venise, qui conserve encore aujourd'hui cette bibliothèque précieuse. Le souverain pontife donna au jeune cardinal Riario son neveu, le titre de patriarche de Constantinople qu'avait eu Bessarion.

La légation militaire du cardinal Caraffe eut quelques succès plus brillans que solides. Avec vingt

(1) Pap. epist. 488.

ou vingt-quatre galères papales, il se joignit aux flottes de Venise et de Naples (1). Sixte IV était pour le moins d'aussi bonne intelligence qu'avait été Pie II avec le bâtard d'Aragon. Le mariage d'un de ses neveux avec une nièce de ce roi, fut le nœud de cette amitié, et le duché de Sorano, distrait du patrimoine de l'église, en conséquence d'une ancienne prétention des rois de Naples, devint la dot de la princesse. Sixte ne manqua pas non plus de confirmer à Ferdinand l'investiture du royaume. Cependant les efforts de trois flottes combinées qui composaient plus de 80 galères, se réduisirent à prendre la ville d'Attalie dans l'Asie mineure, et à déconcerter pour quelque temps les opérations d'une armée turque, qu'on avait gagnée de vîtesse. Le légat et l'amiral vénitien surprirent ensuite la ville de Smyrne, et y firent un riche butin; après quoi le cardinal-commandant s'empressa de retourner à Rome, où il entra en triomphateur, suivi de vingt-cinq Turcs distingués et superbement montés, de plusieurs autres qui traînaient la chaîne du port d'Attalie, de douze chameaux chargés des dépouilles et des étendards enlevés. Le vénitien Mocenigo resta dans le Péloponnèse, où il ne fit que piller quelques ports et quelques îles du voisinage. On assure néanmoins que si tout cet armement avait suivi par mer ses premiers avantages, tandis que le roi de Perse, Usum-Cassan, après avoir pris Trébizonde aux Turcs, les poussait à toute outrance dans le continent avec près de six cents mille hommes, on leur eût enlevé la meilleure partie de ce qu'ils possédaient en Asie; mais c'était le sort toujours imprévu, quoique si facile à prévoir, c'était le sort de toutes les entreprises de manquer, par leur complication, au moment où tous les ressorts en jeu devaient produire le plus d'effet.

Après la mort de Bessarion, Louis XI, qui n'aimait ni à lier, ni à rompre ouvertement, envoya une ambassade à Rome, de peur que sa dernière

(2) Id. epist. 429 et 440.

incartade ne le fît soupçonner d'aversion pour le chef même de l'église, et ne donnât des ombrages contre sa religion. Les démarches ne coûtaient rien à ce prince, occupé la moitié de sa vie à irriter ses voisins, et l'autre à les appaiser. Il se piquait en même temps de dévotion, et sur-tout envers la mère de Dieu, en l'honneur de laquelle il ordonna de sonner la cloche à midi, comme il se pratique encore, et de réciter à genoux la salutation angélique (1). Son ambassadeur témoigna au pape le désir qu'avait le monarque de voir rétablir la paix et la concorde entre tous les princes chrétiens, afin de prendre ensuite des mesures suivies pour la défense de la religion; mais comme il proposa d'assembler à cet effet un concile général en France, le pape qui craignait les suites d'une pareille entreprise, brisa là dessus, et répondit laconiquement, que les maux de la chrétienté demandaient des remèdes plus prompts. On revint ensuite sur la fameuse pragmatique, qui, dans l'état d'incertitude où on laissait les choses, occasionnait des embarras sans nombre. On demanda et l'on obtint des explications, des modifications, quelques changemens et grand nombre de règlemens. Il y eut même à ce sujet des ambassades fort multipliées; ce qui ne coûtait rien à Louis XI, celui de tous les princes qui mit peut-être le plus de négociateurs en route. Il obtint enfin une bulle de règlement, assez conforme à ses demandes, touchant les bénéfices, les taxes et les procès (2). On croit cependant qu'elle ne fut pas mise à exécution, comme ayant été trouvée contraire, dans son royaume, tant au droit commun, qu'aux conciles de Bâle et de Constance.

En Espagne, l'ignorance et la dissolution régnaient avec beaucoup de scandale parmi les ecclésiastiques (3). La plupart n'entendaient pas le latin. Le moindre de leurs déréglemens, c'était d'aller à la guerre, ou de passer leur vie à table et en débau-

(1) Gaguin. l. 2. (2) Extravag. l. 1, tit. 9, c. 1. (3) Marian. l. 23, c. 18 et 19.

ches:

ches. Le concubinage était presque légitimé parmi eux; ils ne se faisaient pas même scrupule de la simonie; et l'on applaudissait à ce trafic sacrilége, comme à une industrie digne d'éloge (1). Pendant la légation du cardinal de Borgia, des prélats d'un zèle extraordinaire, tels que la Providence a coutume d'en ménager dans les temps mauvais, avaient proposé différens moyens de réforme dans une assemblée nombreuse tenue à Madrid par le corps épiscopal et les prêtres les plus considérables du royaume. On avait commencé par la réforme de l'ignorance, regardée avec raison comme la première source des désordres du clergé, et l'on avait demandé au pape d'affecter deux canonicats en chaque église, l'un à un théologien, et l'autre à un jurisconsulte ou à un canoniste. Le pape avait aussitôt fait expédier une bulle en exécution de cette demande.

Pour continuer cette excellente œuvre, Alfonse de Carrillo, archevêque de Tolède et primat d'Espagne, assembla ses évêques en concile dans la ville d'Aranda. On y fit vingt-neuf canons de discipline, dont les principaux ordonnent, que les métropolitains tiendront réglément les conciles de leur province au moins tous les deux ans, et les évêques leur synode chaque année; que les prêtres chargés du soin des ames auront par écrit les articles de la foi, et les enseigneront assidument à leurs peuples; qu'on ne conférera les ordres sacrés qu'aux sujets qui sauront le latin; qu'on ne recevra point les clercs d'un autre diocèse, sans des lettres de leur évêque; que les ecclésiastiques ne feront pas le service militaire en personne, et même ne fourniront point de soldats aux seigneurs temporels, à l'exception du roi; qu'ils s'éloigneront des usages du siècle, jusqu'à ne point porter le deuil; que les évêques, en aucune rencontre, ne seront vêtus de soie, ne paraîtront jamais qu'en rochet et en camail, et feront lire la sainte écriture à leur table; qu'ils célébreront la messe au moins trois fois l'année, et les

(1) Conc. t. XIII, p. 1449.

prêtres quatre fois. Les autres décrets ordonnaient des peines sévères contre l'incontinence des ecclésiastiques, la simonie, les jeux défendus, les spectacles dans les églises, les mariages clandestins, les rapts et les duels. Ces deux conciles de Madrid et d'Aranda se tinrent dans le cours de l'an 1473.

Le 23 de Mai de la même année, le souverain pontife confirma la règle des religieux minimes, institués par saint François de Paule (1). François, né à Paule, petite ville de Calabre, d'où il tira son surnom, était fils de Jacques Martotille et de Vienne de Fuscado, l'un et l'autre de grande piété. Cet enfant fut accordé à leurs prières après que sa mère eut été long-temps stérile, et qu'elle et son mari l'eurent voué à Dieu et à saint François d'Assise. Dès sa première enfance, il montra par sa piété, par sa candeur, par sa modestie et son innocence angélique, que sa naissance était véritablement une faveur du ciel. Ses pieux parens le donnèrent aux religieux de saint François, qui le reçurent dans leur monastère de Saint-Marc, autre petite ville de Calabre, érigée depuis en évêché. Il y passa un an; après quoi il fit quelques pélerinages, puis se retira dans un lieu solitaire qui appartenait à ses parens, à quelque distance de Paule; mais cet endroit lui paraissant encore trop fréquenté, il s'enfonça dans les détroits des montagnes, et vint s'établir au bord de la mer sur un rocher sauvage, où il trouva moyen de se creuser une cellule, ou, pour mieux dire, un tombeau: là, il n'avait point d'autre lit que la roche nue, point d'autres alimens que les herbes et les racines amères de cette terre ingrate, point d'autres vêtemens qu'une espèce de sac, par-dessus un rude cilice.

Dans sa première retraite, il avait eu, dès l'âge de vingt ans, quelques disciples attirés par l'admiration de ses vertus; mais sa réputation croissant à mesure qu'il cherchait davantage à se faire oublier, il fut rejoint par un plus grand nombre d'admirateurs

(1) Bullar. t. II. Const 5. Baill. au 2 d'Août.

fervens, qui l'engagèrent à bâtir un hermitage de quelques cellules, avec une chapelle. Ils y chantaient ensemble les louanges de Dieu, et un prêtre de la paroisse la moins éloignée venait de temps en temps leur dire la messe. Le concours augmentant de jour en jour, avec la charité des fidèles qui contribuaient comme à l'envi au soutien d'une institution si édifiante, le saint, avec la permission de l'archevêque de Cozence, fit construire une église, et un monastère qui fut le premier de l'ordre. Les bâtimens finis, il établit dans la communauté un régime uniforme, et entre tous les religieux, distingua les siens par un vœu qui les oblige, hors le cas d'une maladie grave, à une abstinence éternelle, non-seulement de viande, mais d'œufs, de beurre et de tout laitage. Il s'étudia plus encore à les distinguer par l'humilité et la charité, que par la pénitence et les macérations. Afin de leur imprimer dans l'ame ce qui frapperait le plus souvent leurs oreilles, il voulut que le mot de charité fût leur devise et comme leur cri de guerre, et au lieu du nom d'hermites de saint François qu'ils avaient porté en premier lieu, il leur fit donner celui de Minimes par une bulle expresse d'Alexandre VI. C'est ainsi qu'il s'étudiait à réveiller sans cesse dans leur cœur les sentimens propres à ceux des religieux qui s'appelaient les plus petits de tous. Cette congrégation ne fut d'abord composée que de laïques, à l'exception de quelques clercs en petit nombre, et d'un seul prêtre nommé Balthazar de Spino, qui fut depuis confesseur du pape Innocent VIII. L'archevêque de Cozence, charmé de la piété qui le distinguait, lui accorda tous les priviléges qui étaient en son pouvoir. Pie IV l'érigea en ordre religieux, et en établit François supérieur général. En quinze ou seize ans, cet institut acquit une grande célébrité.

La cour, aussi-bien que la solitude, donna dans le même temps une grande édification à l'église. Le duc de Savoie, Amédée IX, fils du duc Louis, et petit-fils du fameux Amédée fait pape à Bâle, mourut en odeur de sainteté la veille de Pâques, 30 de

Mars 1472, à l'âge de trente-sept ans (1). La faiblesse de sa complexion et les plus fâcheuses infirmités, ne servirent qu'à fortifier ses vertus. Se voyant sujet à l'épilepsie, il confia, du consentement de la noblesse et du peuple, la régence de ses états à Yolande de France son épouse, qui les gouverna sagement. Les comtes de Bresse, de Genève et de Romont, en conçurent de la jalousie, et portèrent le mécontentement jusqu'à lever des troupes qui surprirent Montmélian, et s'y saisirent du prince : mais le roi Louis XI prit la défense de la régente sa sœur, et fit marcher une armée qui eut bientôt changé les rebelles en supplians. Amédée, loin de poursuivre leur punition, devint lui-même leur intercesseur. Cette facilité à pardonner les injures, la douceur et la modération dans toutes les rencontres, une charité généreuse, et d'autant plus ardente que l'objet en avait moins d'attrait aux yeux de la chair et du sang, sont, avec la patience et la piété, les vertus qui éclatèrent principalement dans la suite de sa vie. Sa tendresse pour les pauvres avait toutes les délicatesses et les attentions recherchées de l'amour-propre, persuadé, comme il le disait souvent, qu'ils étaient le plus sûr rempart de ses états. Tant de qualités saintes, constatées par plusieurs miracles, l'ont fait mettre au nombre des bienheureux.

La veille de Noel 1474, on commença la célébration du jubilé, indiqué par la bulle de réduction pour l'année suivante. Quoique par la même bulle toute indulgence eût été suspendue hors de Rome pendant le cours de cette année, les guerres et les factions qui désolaient toute l'Europe, empêchèrent ce nombreux concours de pélerins que les années jubilaires avaient coutume d'attirer. Ferdinand, roi de Naples, fut le personnage le plus considérable qui parut à Rome, conduit par la politique, autant que par la religion. Il tendait et il réussit à rompre une alliance qui se formait entre les

(1) Guichen. Hist. de Savoie, ann. 1472.

Vénitiens, les Florentins et le duc de Milan, et qui ne lui causait pas moins de syndéréses que les désordres de sa conscience (1). Le pape ne laissa pas d'applaudir beaucoup à son zèle; pour le gratifier par une faveur qui ne parut pas moins lui plaire que les indulgences, il le déchargea du tribut que les rois de Naples payaient à l'église romaine, et n'exigea de lui que le présent annuel d'un cheval blanc tout enharnaché C'est ainsi que Sixte IV réduisit le premier tous les droits de souveraineté du saint siége sur le royaume de Naples, au présent de la haquenée, qui se fait encore tous les ans à la fête de saint Pierre. Si l'on a oublié que Sixte avait marié sa nièce au neveu de Ferdinand, ce trait peu glorieux de générosité peut en rappeler le souvenir. On vit encore à Rome, pendant ce jubilé, Catherine, reine de Bosnie, Charlote, reine de Chypre, et à peu près dans le même temps, le roi de Bosnie, et celui de Valachie, qui avait voué ce pélerinage, ainsi que Christiern I, roi de Danemarck, de Suède et de Norwège. Le Danois vint accompagné d'un grand nombre de seigneurs, et parut ausssi pieux, dit le cardinal de Pavie (2), qu'il était grand roi, montra une modestie égale à sa piété, et apprit aux Romains eux-mêmes à honorer le sacerdoce. Le pape étendit l'indulgence du jubilé à différens états d'où il était impossible de venir à Rome, moyennant la visite de certaines églises, et quelques autres pratiques de dévotion dont il fixa le temps.

Ce fut dans cette année que Sixte IV érigea en métropole le siége d'Avignon, encore soumis à celui d'Arles, après avoir été le séjour des papes, dont ce genre d'oubli doit surprendre. Il donna pour suffragans au nouvel archevêque, les évêques de Carpentras, de Cavaillon et de Vaison, tous renfermés dans les terres de l'église romaine. Quelque temps après, il sécularisa le chapitre d'Avignon, qui avait embrassé la règle de saint Augustin sous le pontificat d'Urbain II. Le cardinal neveu, Julien de la Rovère,

(1) Palmer. Chron. ann. 1475. (2) Pap. epist. 556.

gouvernait alors cette église; c'est pourquoi différens auteurs lui attribuent cette érection, et la reculent, sans autre raison, jusqu'au temps où il devint pape sous le nom de Jules II. Tout ce qu'Avignon doit à Jules, c'est la fondation de son collége du Roure faite un an après l'établissement de la métropole.

Dès le commencement de cette année 1476, une fonte soudaine de neiges extraordinairement abondantes causa un débordement si effroyable à Rome, qu'on y crut voir, dit le cardinal de Pavie, le retour du déluge universel. Il y eut des ravages et des pertes immenses tant à la campagne que dans la ville. Ce ne fut là que le prélude des calamités; survint la peste, qui en quelques jours ne fit de toute cette grande ville qu'une solitude effrayante. Le pape, entraîné par le torrent de la désertion, sortit lui-même de ce séjour de mort et de désolation. Ce fut pour arrêter ce fléau, que par une bulle du premier jour de Mars 1474, par des indulgences abondantes, il engagea les fidèles à célébrer en tout lieu la fête de la Conception de Marie, qu'il dit immaculée en termes exprès. Le concile de Bâle avait déjà décerné la même chose; mais comme les Romains traitaient cette assemblée d'illégitime et de schismatique, ils en rejetaient les décrets, qui n'avaient ainsi aucun effet à Rome ni dans toute l'Italie. Quelques années après, des docteurs à système et à réforme élevant des disputes, où les partisans des deux sentimens contraires s'accusaient réciproquement de péché grief, et même d'hérésie, Sixte défendit, sous peine d'anathème, ces qualifications injurieuses, jusqu'à ce que l'église eût prononcé sur le fond même de cette doctrine: sentence qui fut confirmée dans la suite par le sage concile de Trente.

Il s'en faut bien cependant que l'église ni ses chefs, en maintenant ainsi les règles de la charité jusque dans la défense de la foi, aient prétendu mettre au même rang l'opinion de quelques docteurs singuliers, et le sentiment commun de tous les ordres des fidèles. Pour s'en convaincre pleine-

ment, il ne faut que jeter un coup d'œil sur la constitution de Sixte IV. La sainte église romaine, porte-t-elle (1), ayant établi la fête de la Conception de Marie sans tache et toujours vierge, il se trouve encore néanmoins quelques prédicateurs assez téméraires pour troubler les fidèles qui la célèbrent, et qui tiennent que cette glorieuse Vierge a été conçue sans la tache du péché originel. Pour arrêter cette dangereuse et scandaleuse audace, de notre propre mouvement et de notre science certaine, nous condamnons ceux qui osent assurer, dans leurs prédications, qu'on péche mortellement en croyant immaculée la conception de la mère de Dieu, qu'on n'est pas exempt de péché en célébrant son office, ou en assistant aux sermons faits en son honneur, et nous déclarons ces propositions fausses, erronées, absolument contraires à la vérité. Nous réprouvons les livres écrits contre cette doctrine, et nous prononçons contre les auteurs la peine d'excommunication, dont ils ne pourront être absous que par le souverain pontife, sinon à l'article de la mort; et afin qu'on n'en prétende pas cause d'ignorance, nous enjoignons aux ordinaires des lieux de faire soigneusement et dûment publier cette bulle dans les paroisses de leurs diocèses.

La même année que Sixte IV établit la fête de l'Immaculée Conception, il fit une promotion de cinq cardinaux. Trois ans auparavant, il en avait déjà créé huit, du nombre desquels était Jean-Baptiste Cibo, qui lui succéda sous le nom d'Innocent VIII. Dans cette promotion de l'an 1472, on voit des chapeaux réservés à la disposition des couronnes, un à l'empereur, un autre à la France, et un troisième au roi de Naples. Enfin ce libéral et facile pontife fit encore l'an 1477, une promotion de sept cardinaux, parmi lesquels se trouvent trois de ses proches, un Riario et deux la Rovère.

Il eut l'année suivante des affaires d'un tout autre genre, et qui lui causèrent bien des soucis, ainsi

(1) Conc. t. XIII, p. 1443.

qu'à la plupart des princes presque tous intéressés, hors de l'Italie même, dans la querelle des Pazzi et des Médicis de Florence. Ces deux familles y éclipsaient toutes les autres par leurs richesses, et s'y disputaient la domination l'une à l'autre, les Pazzi fondés sur l'ancienneté de la noblesse, et les Médicis sur la prépondérance du crédit (1). Ceux-ci devaient leur supériorité autant à la probité et à la modestie, qu'au génie transcendant du vieux Côme que la gloire et la prospérité accompagnèrent presque sans interruption jusqu'au tombeau. Pierre, son fils et son héritier, vécut trop peu de temps, pour qu'on pût juger comment il aurait soutenu le poids d'une fortune qui n'était pas son ouvrage. Laurent et Julien, fils de Pierre, ou moins habiles ou moins heureux que leur père et leur aïeul, éprouvèrent toutes les fureurs d'une basse envie qui se flatte de l'impunité. Le pape ne pouvait souffrir les Médicis, qui traversaient l'ambition de son neveu Jérôme Riario, devenu prince de Forli, et les Pazzi, par la raison contraire, avaient acquis toute sa bienveillance. Ceux-ci conspirèrent contre les deux frères Laurent et Julien, qui de leur côté se firent des partisans nombreux, ce qui partagea l'Italie toute entière en deux factions. Le roi de Naples s'unit au pape en faveur des Pazzi, et le duc de Milan aux Vénitiens pour soutenir les Médicis. Le Napolitain voulut d'abord attaquer l'état de Florence avec une armée, afin de procurer, à la faveur du tumulte, une occasion de perdre les Médicis; mais cet expédient souffrant beaucoup de lenteur et de difficultés, on prit un moyen plus expéditif et moins hasardeux.

Les conjurés invitèrent le jeune cardinal Raphael Riario, neveu de Jérôme, à venir à Florence, sous le seul prétexte de voir tout ce que cette belle ville avait de curieux, sans lui donner la moindre connaissance de leur noire trame. A l'arrivée d'un cardinal, neveu du souverain pontife, ils pouvaient se

(1) Ang. Polit. l. 6 et 7. Mach. Hist. Flor. l. 8. Comin. l. 6, c. 5.

rassembler, comme tous les citoyens de distinction, sans donner aucun ombrage; et les Médicis eux-mêmes, avec le goût d'urbanité et de grandeur qui leur était naturel, ne devaient pas manquer d'accueillir ce prélat, ni de l'accompagner dans toutes les cérémonies d'appareil. La conjecture ne fut pas fausse. Laurent et Julien visitèrent le cardinal chez lui; ils le fêtèrent chez eux, et lui donnèrent un somptueux banquet: mais par tout l'ordre et la décence, aussi-bien que la magnificence, un cortége imposant, une suite de cliens et de protégés, comparable à celle des grands de l'ancienne Rome, leur faisaient une escorte qui les mettait à l'abri de toute insulte. Il ne restait que le lieu saint pour les surprendre moins accompagnés; et les assassins, après la trahison, n'eurent pas horreur du sacrilége. Un dimanche, 26 d'Avril, les deux Médicis entendant, avec le cardinal, la messe qui se célébrait solennellement dans la grande église de Florence; comme le prêtre disait le *Sanctus*, donné pour signal de l'exécution, les conjurés se jettèrent, le poignard à la main, sur les deux frères ensemble, et Julien mourut sur la place. Laurent son aîné n'ayant reçu qu'une légère blessure à la gorge, se sauva dans la sacristie, où les portes de cuivre que son grand-père y avait fait mettre le préservèrent de la mort. Elles soutinrent les efforts des meurtriers, jusqu'à ce que le peuple, accouru en foule, les eût dissipés.

Alors les partisans des Pazzi, d'agresseurs qu'ils étaient auparavant, furent réduits à la défensive. Ils succombèrent de toute part, et le cardinal neveu lui-même fut redevable de la conservation de ses jours à Laurent de Médicis, dont l'autorité suffit à peine pour appaiser le tumulte, et faire entendre à la multitude que ce prélat n'avait pas connaissance de la conjuration. La plupart des conjurés furent pris, et abandonnés aux derniers supplices. François Salviati, archevêque de Pise, qui était l'un des plus ardens, avait couru au palais aussitôt après le massacre commis dans le lieu saint, afin de s'en emparer, et de faire égorger les magistrats s'ils refusaient de

se déclarer pour les Pazzi. Les portes ayant été refermées sur lui, et presque tous les gens de sa suite étant restés dehors, on se saisit de sa personne, et on le pendit aux fenêtres avec le petit nombre de factieux entrés avec lui. La personne de Laurent devint dès-lors si chère aux Florentins, qu'ils établirent une garde réglée pour le mettre à l'avenir hors de tout péril. On fit des funérailles magnifiques à Julien aux dépens de l'état. Il laissait une femme assez équivoque, enceinte d'un fils, qui fut dans la suite le pape Clément VII. On commit encore à Laurent l'administration des deniers publics, tous les citoyens s'empressant à l'envi d'exalter cette maison, les uns par un attachement sincère, et les autres par la crainte de se rendre suspects du complot avorté. Ainsi ce qui avait dû éteindre jusqu'à la dernière étincelle de la splendeur et de la puissance des Médicis, fit avancer à grands pas ces heureux marchands dans la carrière de la souveraineté.

A cette nouvelle, Sixte IV tonna, fulmina contre Laurent, jeta l'interdit sur la ville de Florence, sous prétexte de la mort violente de l'archevêque de Pise, et fit marcher en Toscane, avec l'armée napolitaine commandée par Alfonse, fils du roi Ferdinand, celle de l'église qu'il avait confiée à Frédéric, duc d'Urbain. Il fit cependant insinuer aux Florentins, que s'ils voulaient chasser Laurent comme auteur de tous ces désordres, il leur rendrait bientôt ses bonnes grâces. Les Florentins au contraire rejettèrent la faute sur le pape, et lui reprochèrent l'atroce profanation qui avait été commise dans le lieu saint pendant la célébration de nos plus terribles mystères. L'interdit ordonné par la passion fut méprisé, après que dans une assemblée des évêques de Toscane on eut appelé du pape au concile général; on obligea les prêtres à exercer leurs fonctions, comme si l'interdit n'avait pas été lancé. Pour opposer aussi la force à la force, on réclama les secours des Vénitiens, du duc de Milan, et même celui du roi de France, ancien allié de la république.

Les Vénitiens observèrent au dehors quelques ménagemens ; mais ils ne laissèrent pas de fournir sous main bien des secours et des moyens de défense. Louis XI alors était occupé, avec toutes les forces de son royaume, à y réunir tout ce qu'il pouvait distraire des états du duc de Bourgogne tué depuis environ quinze mois au siége de Nanci. Il envoya cependant à Florence Philippe de Comines, bourguignon de rare mérite, qu'il avait détaché du dernier duc à force de bienfaits : manœuvre où il excellait, et pour laquelle il n'épargnait rien. Comines avait ordre de passer par la Savoie, et de demander des troupes à la duchesse régente, aussi-bien qu'au duc de Milan. On croit qu'il obtint six cents hommes d'armes, auxquels se joignirent quelques renforts obtenus de plusieurs petits princes d'Italie. A ce moyen le roi soutint quelque temps Laurent de Médicis et les Forentins ; mais comptant peu sur de si faibles ressources, il recourut aux feintes qui lui avaient déjà servi comme d'épouvantail contre la cour de Rome.

On commença par répandre dans le public, que le roi allait abolir les annates, et rétablir la pragmatique-sanction. On assembla le clergé de France, et l'on fit sonner fort haut la supériorité du concile œcuménique sur les papes ; on proposa d'assembler ce concile au nom des souverains divers, si le pape refusait de le convoquer lui-même, et l'on y appela de tout ce que le pontife pourrait entreprendre au préjudice des libertés du royaume. Enfin le roi défendit d'envoyer aucun argent à Rome, d'y aller pour obtenir des bénéfices ; il fit intimer aux bénéficiers qui s'y trouvaient, d'en revenir sans délai, et d'aller résider, ainsi que tous les autres, dans leur propre église (1). Une ambassade nombreuse porta ces propositions en cour de Rome, et en annonça l'exécution prochaine au pape, s'il ne levait les censures fulminées contre les Florentins, et ne punissait les assassins de Julien de Médicis.

(1) Gaguin. l. 8. Paul. Emil. in Lud. XI.

Cette résolution d'un grand roi ligué avec trois des principales puissances d'Italie, intrigua fortement la cour pontificale (1). Jacques Amanati, cardinal-évêque de Pavie, politique habile, et communément très-instruit des vues ainsi que des intérêts des princes, en écrivit à Sixte avec de grandes inquiétudes. Tout l'expédient qu'il lui suggéra, ce fut la pratique familière à la cour de Rome dans les situations critiques, c'est-à-dire, de temporiser et d'attendre des circonstances le dénouement de la difficulté, moyen presque infaillible dans les affaires d'humeur et de chicane. D'après ce conseil, le pape répondit aux ambassadeurs de France, qu'il ne refusait point d'accorder ce qu'il pouvait y avoir de juste dans les demandes du roi; mais qu'il était indigne du souverain pontife de rétracter avec précipitation et sans connaissance de cause, ce qu'il n'avait ordonné qu'après une mûre délibération, et de l'avis du sacré collége; qu'il était peu séant même de prendre avec lui le ton d'empire et de menace, en lui portant ce défi odieux : Ou révoquez vos censures, ou attendez-vous à tel et tel affront. La tergiversation du pontife avait un air d'autant moins défavorable, qu'une affreuse épidémie qui ravageait alors l'état ecclésiastique, rendait presque impossible la convocation des cardinaux. Le pape ajouta une suite de raisons finement présentées, et mêlées de sentimens très-propres à réveiller ceux que tout prince chrétien doit au siége apostolique.

Toutes ces exhortations n'étaient pas nécessaires. Louis n'était rien moins que résolu à rompre avec Rome, qu'il ne prétendait qu'intimider, et sa politique en cette rencontre parut l'emporter sur celle des Romains. Le pontife réussit aisément à temporiser; mais cette lenteur lui fut moins avantageuse qu'aux Florentins. La guerre, à la vérité, se continua contre eux; mais avec la langueur que ne pouvait manquer d'occasionner les menaces de la France, et avec la diversité de succès qui fut l'effet

(1) Pap. epist. 677.

comme inévitable de ce ménagement. Cependant les princes chrétiens, presque tous de concert, écrivirent au pape, que pendant que les biens de l'église se consumaient à fomenter en Italie la discorde et la guerre civile, les Turcs ajoutaient conquête sur conquête; que déjà les Vénitiens avaient été réduits à traiter avec Mahomet, et que bientôt cet ennemi forcené du christianisme viendrait arborer le croissant sur le Capitole. Laurent de Médicis, de son côté, prit une de ces résolutions extrêmes, qui ne seraient que témérité dans un homme vulgaire, et qui sont le comble de l'habileté dans un grand homme. Il alla trouver le roi Ferdinand au milieu de Naples, sur un simple sauf-conduit, faible défense contre l'ambition, et là, sous la main et à la discrétion de son ennemi, il en mania si bien l'esprit et la cupidité même, qu'il lui fit trouver son avantage à s'allier sur le champ, sans même consulter le pape, avec les Florentins contre le duc de Lorraine, qui marchait en Italie à la conquête du royaume de Naples. Une descente faite en Calabre par les Turcs, fut pour le Napolitain un autre motif non moins pressant de conclure ce traité.

Le pape parut très-mécontent; mais n'étant pas le plus fort, il lui convint de s'appaiser. La ville de Florence en fut quitte pour lui envoyer des ambassadeurs qui lui firent une satisfaction de pure cérémonie, et il leva ses censures: affront moins déshonorant que la tache imprimée dans tout le cours de cette malheureuse affaire à la vie de Sixte IV, dont les vertus éminentes furent tellement obscurcies en cette rencontre, que le torrent des historiens, démentis cependant par quelques écrivains de poids, l'accusent d'avoir connivé à ce complot homicide: tant le seul vice du népotisme peut ternir les plus grandes vertus d'un pape. Cette conspiration détestable fut au moins l'ouvrage de Jérôme Riario, neveu de Sixte IV, qui lui laissait tout pouvoir dans l'administration de l'état ecclésiastique, et l'autorisait dans ses entreprises tyranniques sur l'état de Florence.

Quelques religieux mendians formant en Allemagne les prétentions que nous leur avons déjà vu soutenir plusieurs fois en France, s'arrogèrent le droit d'exercer les fonctions du ministère au préjudice des curés, et sans l'approbation des évêques. Les curés s'opposèrent à cette usurpation ; mais quelques prélats, aveuglés par des intérêts particuliers, ne rougirent point de l'appuyer, ce qui fit d'un point d'évidence un procès animé et une question sérieuse. En conséquence, le pape commit à quatre cardinaux l'examen de ce différent. Le droit étant manifeste, ils entendirent les parties touchant les faits ; survint une sentence qui défendit aux religieux de troubler les pasteurs ordinaires, et qui fut confirmée par une bulle du 17 Juin 1478 (1). Elle faisait défense aux frères mendians de détourner les fidèles d'assister à la messe paroissiale les dimanches et les fêtes ; de porter les laïques à choisir leur sépulture chez ces religieux, d'enseigner que les fidèles ne sont pas obligés, même à Pâques, de se confesser à leur curé, qui dans les termes de droit est leur propre prêtre. Le pape déclare néanmoins qu'il n'entend pas empêcher les mendians de recevoir les confessions, et d'imposer les pénitences, suivant les articles qui leur sont favorables dans le droit commun, et les priviléges qui leur ont été accordés. Enfin il exhorte les curés à favoriser les mendians, bien loin de chercher à leur nuire, et les deux partis ensemble à procurer le service du Seigneur avec beaucoup d'union et de charité. Il parut par l'événement que ces bons Germains étaient moins féconds en distinctions et en détours, que nos scolastiques français et nos mendians décorés du doctorat, qui se montrèrent en tant de rencontres pareilles bien plus façonnés à la subtilité de l'école qu'à la soumission du cloître. Le jugement du souverain pontife suffit en Allemagne pour terminer cette dispute, au moins quant à la communion pascale. Quelques années après, il reparut des vestiges de ces pré-

(1) Extrav. l. 1, t. IX, et l. 5, ibid.

tentions dans des propositions prêchées à Tournai par un Cordelier nommé Jean d'Angeli ; mais elles firent moins de bruit dans le lieu de leur origine, qu'à Paris où elles se glissèrent, et furent condamnées par l'université. En 1478, Sixte IV publia une autre bulle, pour ôter à différens prêtres, tant séculiers que réguliers, le pouvoir d'absoudre des cas réservés, parce qu'il tournait au mépris de la juridiction ecclésiastique, et que souvent l'imposition de pénitences trop légères portait les peuples à commettre le crime avec plus de licence.

Une affaire moins sérieuse, mais dont on ne jugea pas ainsi dans le temps, fut la querelle des réalistes et des nominaux, deux sectes philosophiques, dont la première se piquait de juger des choses par ce qu'elles sont en elles-mêmes, et la seconde, inépuisable en distinctions, n'en voulait juger que par les noms qu'elles portaient. Elles partagèrent l'école, le clergé, et jusqu'à la cour. Elles eurent alternativement leur éclat et leur éclipse, remportèrent des victoires et essuyèrent des défaites, et retombèrent enfin l'une et l'autre, après le rétablissement des sciences, dans l'obscurité où les chef-d'œuvres ne manquent pas de faire rentrer d'informes ébauches. Les réalistes, ennemis des distinctions, et tirant toujours en ligne droite, pour ainsi dire, et avec une roideur uniforme, les conséquences de leurs principes, donnèrent prise à leurs antagonistes par des propositions très-mal sonnantes pour toutes les oreilles moins accoutumées que les leurs au jargon métaphysique. Un de leurs plus vigoureux athlètes, Pierre de Rieu, licencié de Louvain, ayant pour principe, que si les propositions du futur contingent étaient vraies, il n'y aurait plus de liberté, osa conclure qu'il n'y avait aucune vérité dans ces paroles de Jesus-Christ à saint Pierre, *vous me renierez trois fois*, ni dans celles de l'ange à la Vierge, *vous enfanterez un fils, et vous le nommerez Jesus*, ni enfin dans tous les articles du symbole qui concernaient l'avenir. Un docteur de Paris, agrégé à l'université de Louvain, Henri Zoëmeren, du parti des nominaux, dé-

nonça le réaliste à Rome, comme un hérétique. Pierre de Rieu fut obligé d'y comparaître, et même d'y user de distinctions, ou du moins d'exceptions. Des futurs contingens qui, selon lui, n'avaient aucune vérité, il excepta les propositions de l'écriture et des symboles de foi, et déclara qu'en tout ce qu'il avait dit sur cette matière, il n'avait prétendu exclure que la nécessité, et la vérité de même ordre que celles des propositions qui ont le passé ou le présent pour objet. Rome, au lieu d'un hérétique, ne vit en lui qu'un mauvais raisonneur, et le reconnut pour orthodoxe.

Si les nominaux triomphèrent de cette palinodie, leur joie ne fut pas de longue durée, et le chagrin qui lui succéda ne tomba pas sur un seul d'entr'eux, comme parmi leurs rivaux, mais sur tout ce que leur parti comptait de membres illustres en France. Le roi Louis XI, assez enclin de lui-même à ce genre de guerre, et poussé d'ailleurs par son confesseur Jean Boucart, évêque d'Avranches, résolut tout à coup la perte des nominaux. Il publia un édit en forme, portant défense de lire les livres d'Ockam, ce Franciscain fameux qui s'était autrefois engagé dans le schisme de Louis de Bavière, ceux de Marsile de Padoue, de Grégoire de Rimini, d'Albert de Saxe, de Pierre d'Ailli, de Buridan, et des autres nominaux, ou terministes comme on les appelle ici. Il ordonne de s'attacher à la doctrine d'Aristote et d'Averroès, d'Albert le Grand, de saint Thomas, de saint Bonaventure, d'Alexandre de Halès, de Gilles de Rome et de Scot, qu'il donne pour autant de réalistes d'une doctrine irrépréhensible. Il est enjoint à tous les membres de l'université de jurer l'observation de ce règlement, et au premier président du parlement de Paris de saisir tous les livres des nominaux. On en fit en effet la recherche : on enleva des exemplaires de chaque ouvrage, on les cribla de clous ; on les chargea de chaînes, dit un historien du temps (1), comme autant d'animaux furieux, et l'on exila leurs

(1) Gaguin. Epist. ad Guil. Fich.

défenseurs.

défenseurs. Les réalistes, partagés en scotistes et en thomistes, ne s'en faisaient pas moins une sorte de guerre intestine; mais ils étaient de concert pour accabler leurs ennemis communs.

Avec tout autre maître que Louis XI, le désastre des nominaux eût été irrémédiable. Ils n'en acquirent au contraire que plus de célébrité (1). Ce prince fantasque les remit, quelques années après, sur le pinacle. Il annulla son édit: les volumes prisonniers furent délivrés; on les décloua, on rompit leurs chaînes, on les rendit à ceux qu'on en avait dépouillés; on permit non-seulement de les lire, mais de les expliquer dans les colléges; et pour comble d'étonnement, cette nouvelle fortune ne parut pas faire moins de plaisir à l'université que la première disgrace. Tous les gens qui se piquaient de bel esprit, se firent dès-lors gloire d'être nominaux. Il y eut même des conversions d'éclat en ce genre. Wesel de Groningue entr'autres, franciscain et réaliste fameux, qui avait entrepris de confondre les nominaux dans une dispute publique, se confessa lui-même vaincu, et abjura le réalisme: tant il y a peu de fond à faire sur la célébrité des opinions et de toute la doctrine de système.

A Worms, au pays du Rhin, l'erreur osa se montrer à face découverte, et avec une insolence qui préluda, aussi-bien que le fond des choses, à celle des faux réformateurs du siècle suivant (2). Jean de Vésalie leur digne précurseur avança que les ordonnances de l'église n'obligeaient pas sous peine de péché; que les évêques n'avaient pas le pouvoir d'établir des lois; que les écrits des saints n'avaient aucun droit à notre croyance; que les indulgences n'étaient rien; que l'huile sainte ne différait point de l'huile ordinaire; que Jesus-Christ n'avait établi aucun jeûne, ni défendu l'usage de la viande pour aucun temps; et prenant déjà le ton des prédicans germaniques, il ajoutait que si saint Pierre eût insti-

(1) Du Boul. t. v, p. 739, etc. (2) D'Argentr. Collect. Jud. de nov. err. p. 290.

tué le jeûne ; ce n'eût été que pour mieux vendre son poisson. Il disait dans le même style, que le pélerinage de Rome est une sottise ; que la messe n'est qu'un embarras, et l'office canonial un passe-temps ennuyeux ; que saint Pierre n'avait célébré qu'en récitant le *Pater*, et que Jesus-Christ n'avait point ordonné d'autre prière, comme il n'avait non plus commandé aucune fête. Enfin le docteur de Worms ne veut point qu'en confessant l'église, on ajoute catholique, sans doute parce qu'il la réduisait aux seuls élus. Touchant la grâce, il enseignait que les élus sont sauvés par la seule grâce de Dieu, indépendamment du ministère ecclésiastique, et que ni les prêtres, ni les évêques, ni le pape ne contribuaient en rien au salut ; puis remaniant cette pensée avec son goût ordinaire : Quand il n'y aurait point de pape, ajoutait-il, les élus seraient toujours sauvés ; et si Dieu, en donnant sa grâce, veut sauver quelqu'un, quand tous les prêtres le damneraient et l'excommunieraient, il sera sauvé ; de même que si Dieu veut le damner, il le sera, quand tous les prêtres, avec le pape, voudraient le sauver.

Cette étrange doctrine ne fut pas plutôt étendue, qu'elle fit horreur à tous les fidèles. L'archevêque de Mayence consulta cependant les universités d'Heidelberg et de Cologne, et sur l'avis unanime des docteurs, le novateur fut cité, interrogé, et condamné à rétracter ses erreurs. Il se soumit après quelques résistances, qui lui attirèrent des traitemens assez rigoureux, pour exciter les plaintes de cette humanité fausse dont la religion seule n'intéresse pas la sensibilité. Elles ont du moins servi à perpétuer la mémoire de l'indignation générale que provoquèrent ces nouveautés révoltantes.

En Espagne, l'archevêque de Tolède condamna plusieurs propositions extraites d'un traité composé sur la confession par Pierre d'Osma, docteur et professeur de Salamanque (1). Il enseignait en substance, que les péchés mortels, quant à la coulpe et à la

(1) Ibid. p. 298.

peine de l'autre vie, sont effacés par la seule contrition du cœur, sans rapport aux clefs de l'église; que la confession des péchés, en particulier et quant à l'espèce, n'est pas ce droit divin, et porte seulement sur un statut de l'église universelle; que les mauvaises pensées sont effacées par l'aversion qu'on en conçoit, sans rapport au sacrement de pénitence, et qu'on n'est pas tenu de s'en confesser; qu'on ne doit s'accuser que des fautes secrètes, et non pas de celles qui sont connues; qu'il ne faut jamais donner l'absolution aux pénitens, avant qu'ils aient accompli la pénitence qui leur est enjointe; enfin, que le pape ne peut ni remettre les peines du purgatoire, ni dispenser des décrets de l'église universelle. La condamnation portée par l'archevêque de Tolède fut confirmée par le souverain pontife. On voit que l'esprit d'erreur, selon les temps, les lieux et le tour d'esprit de chaque nation, s'efforça sans cesse, et toujours en vain, de prévaloir sur la foi chrétienne.

En ce temps-là, Ferdinand V, dit le Catholique, régnait dans la plus grande partie des Espagnes; en Castille, du chef de sa femme Isabelle, depuis l'an 1474, et en Aragon, depuis la mort du roi Jean II son père, arrivée le 19 de Janvier 1479: prince heureux à la guerre, politique consommé, utile à la religion, et à qui la religion fut infiniment plus utile encore, quoiqu'il n'en ait eu que ce qu'on en peut avoir sans la probité. Il ne tenait ses engagemens qu'autant qu'il ne trouvait pas son avantage à les violer. Il avait si peu de honte de la perfidie, qu'il en faisait trophée quand elle lui avait été fructueuse. Louis XII s'étant plaint par la suite qu'une fois il l'avait trompé: Il en a menti le sot calculateur, dit l'Aragonais; je l'ai trompé trois fois (1). Dès la seconde année de son avénement au trône paternel, pressentant tout le parti qu'il pouvait tirer de la religion, il obtint une bulle de Sixte IV, pour établir le formidable tribunal de l'inquisition sous l'autorité des rois, et

(1) Marian. l. 4, c. 17.

indépendamment des évêques, tel qu'il subsiste encore. Le début en fut tel, que plus de deux mille personnes, en une seule année, périrent par le feu. L'impitoyable Dominicain, Thomas Torquemada, qui avait conseillé cet établissement, fut nommé par le roi grand-inquisiteur. De Séville qui fut le berceau de cette institution, elle s'étendit rapidement dans les autres villes et les autres provinces, dans le royaume de Grenade après la réduction des Maures, dans les royaumes de Sicile et de Sardaigne, au delà de l'Océan dans les Indes, et généralement dans toutes les terres de la domination d'Espagne, à la réserve de Naples et des Pays-Bas, où l'on a excité autant de révoltes qu'on a tenté de fois de l'y introduire. C'est ici le lieu d'en parler avec une impartialité qui ne mette pas les lecteurs dans le cas de recourir aux exagérations calomnieuses de l'hérésie et de l'impiété.

Dès le treizième siècle, sous le pontificat de Grégoire IX, on avait dressé dans un concile tenu à Toulouse, seize articles de règlement pour la recherche et la punition des hérétiques, mais sous la dépendance entière des évêques, comme juges naturels de la doctrine. Auparavant même, l'église n'avait employé contre les sectaires, du moins jusqu'à la conversion du grand Constantin, d'autre peine que l'anathème; et si dans la suite les empereurs firent des lois afflictives contre ceux que les évêques avaient notés d'hérésie, elles furent uniquement l'ouvrage de la puissance temporelle contre des perturbateurs de l'ordre public, et sur-tout contre des sectes monstrueuses qui renversaient l'ordre même de la nature. Quelques années après que l'inquisition eut été établie, comme nous venons de le dire, sous l'autorité épiscopale, Grégoire IX trouvant que les évêques n'agissaient pas avec assez de vigueur, commit ce tribunal aux religieux de saint Dominique: mais ces nouveaux zélateurs donnant dans l'extrémité opposée, il fallut, après bien des plaintes et quelques soulèvemens, leur associer les Cordeliers; ce qui ne remédia qu'imparfaitement aux troubles.

La France en particulier ne put s'accommoder de cette institution.

L'empereur Frédéric II fit en 1244 un édit très-sévère contre les hérétiques, prit les inquisiteurs sous sa protection, et leur ordonna d'examiner ceux qui seraient accusés d'hérésie, pour les livrer au juge séculier, qui les condamnerait au feu en cas d'opiniâtreté, et à une prison perpétuelle, quand même ils abjureraient. Comme Frédéric eut aussitôt après, avec Innocent IV, les violens démêlés qui le firent déposer de l'empire, cet édit demeura sans exécution. L'hérésie se montra même plus insolente qu'auparavant, jusqu'à la mort de cet empereur; mais l'année suivante 1251, le pape Innocent, plus libre dans l'exercice de son autorité, établit l'inquisition en règle dans la plupart des états d'Italie. L'administration en fut confiée aux Dominicains et aux Cordeliers, conjointement avec les évêques qui devaient juger de ce qui était hérésie, et avec les assesseurs nommés par le magistrat pour condamner les coupables aux peines de droit. Cette juridiction fut nommée le saint office.

En Espagne, la coutume est que le roi, depuis Ferdinand le Catholique, nomme au pape un inquisiteur général pour tous ses états, et que le pape le confirme. Ce grand-inquisiteur nomme ensuite les inquisiteurs particuliers de chaque lieu, qui doivent obtenir l'agrément du roi. Le monarque institue encore le conseil, qui réside au même lieu que le grand-inquisiteur; et ce conseil a une juridiction souveraine pour tout ce qui fait l'objet de l'inquisition, savoir, l'hérésie, le judaïsme, le mahométisme, le sortilége, la polygamie et les péchés contre nature. On choisit pour officiers de ce terrible sénat, les seigneurs les plus considérables, qui exercent sous le nom de familiers, et qui ne dédaignent pas de faire la capture des accusés. Le respect qu'on leur porte, ou plutôt la terreur qu'ils impriment, fait qu'il ne vient pas en pensée de leur résister, pas même de fuir. A ce mot fatal, *de par le saint tribunal*, l'accusé tremblant et demi-mort se laisse emmener sans proférer une pa-

role. Aucun voisin ne murmure, chacun va cacher son effroi chez soi; le père même livre ses enfans, et le mari son épouse. S'il arrivait que le coupable s'échappât, on mettrait à sa place non-seulement ceux qui auraient procuré son évasion, mais ceux qui n'auraient pas donné main forte pour l'arrêter.

On enferme les prisonniers chacun dans un noir cachot, où ils demeurent plusieurs mois sans être interrogés (1). Comme on ne leur confronte jamais de témoins, on attend qu'ils deviennent leurs propres accusateurs; on veut même qu'ils indiquent la cause de leur emprisonnement. C'est là ce que les ennemis de l'inquisition reprennent sur-tout comme une imitation très-vicieuse d'une chose excellente, c'est-à-dire, de la pénitence sacramentelle, où le pénitent doit être l'accusateur de lui-même. Il faut convenir en effet, qu'il y a une différence prodigieuse entre ces deux tribunaux, ou du moins entre les juges respectifs de l'un et de l'autre. Celui de la confession, représenté par le prêtre, est Jesus-Christ même qui lit dans les cœurs, au lieu que les juges de l'inquisition n'étant rien moins qu'infaillibles, sembleraient ne devoir omettre ni récolement, ni confrontation, rien de ce qui peut contribuer à la défense de l'accusé, ou donner au témoignage des accusateurs tout le degré de certitude dont il est susceptible. Sitôt que le criminel est saisi, ses parens le regardent comme un homme mort, et prennent le deuil. Ils n'osent solliciter pour lui, ils n'osent approcher de sa prison; ils tremblent à chaque instant de se voir enveloppés dans son crime; souvent ils se bannissent eux-mêmes, et vont chercher un asile chez les étrangers. Quand après une longue prison, il n'y a point de preuves contre l'accusé, on le renvoie libre, mais sans nulle satisfaction, sans qu'il sache à qui s'en prendre, et souvent dépouillé de la meilleure partie de son bien, sur quoi se sont pris les frais de procédure. Un voile impénétrable est tendu sur toutes les opérations de ce ministère de terreur. On ignore jusqu'au jour où

(1) Limbroc. hist. inquis.

se doit prononcer la sentence ; ce qui se fait une fois l'an pour tous les accusés ensemble, mais au jour arrêté secrétement entre les inquisiteurs. C'est alors qu'on prononce le fatal *auto-da-fé*, ou arrêt de foi, que suit incontinent l'exécution des coupables. Il se rend en public avec des solennités effrayantes.

En Portugal, on élève un théâtre de charpente qui occupe presque toute la grande place de la capitale, et qui contient jusqu'à trois mille personnes. Au milieu est un autel magnifiquement paré, aux côtés duquel sont placés des siéges en amphithéatre destinés aux familiers et aux accusés. Vis-à-vis est une chaire fort haute, d'où l'un des inquisiteurs appelle chaque accusé l'un après l'autre, pour écouter la lecture des crimes dont on le charge, et l'arrêt qu'on va lui prononcer : mais avant de parvenir au théâtre, chaque prisonnier a connu son sort par le genre d'habillement qu'on lui a fait prendre. Ceux à qui l'on a laissé leurs habits ordinaires, en sont quittes pour une amende. Ceux qui ont le *sanbenito*, qui est une casaque jaune sans manches, et chargée d'une croix rouge, sont encore assurés de la vie ; mais leurs biens sont confisqués au profit de l'inquisition. Ceux dont le *sanbenito*, au lieu de croix, est chargé de flammes d'étoffe rouge, sont convaincus d'être retombés après avoir obtenu grâce une première fois, et menacés du feu en cas d'une seconde rechute. Il y a pardon jusqu'à deux fois pour ceux qui renoncent au judaïsme, et qui révèlent fidellement leurs complices ; mais à la troisième, il n'y a plus moyen d'échapper. Ceux enfin qui, avec les flammes rouges, portent sur le *sanbenito* leur portrait environnés de monstres et de démons, sont dévoués au dernier supplice.

Comme les inquisiteurs sont ecclésiastiques, ils ne prononcent point l'arrêt de mort ; ils dressent seulement et lisent aux accusés un acte, portant que les coupables ont été convaincus de tels et tels crimes, les ont avoués eux-mêmes, et que l'inquisition les abandonne au bras séculier. L'acte est remis à sept juges qui siégent au côté gauche de l'autel, et

qui condamnent les criminels à être brûlés, après avoir été étranglés. Tel est l'établissement dont se glorifia Ferdinand le Catholique, et qui n'a peut-être pas moins coûté de sujets à la couronne d'Espagne, que ce prince lui en a procuré par la réduction de Grenade. Nous ne nous ingérerons point à prononcer si la tranquillité qui résulte de l'unité de religion, a ou n'a pas compensé cette perte.

Mahomet II continuait encore ses invasions sur la chrétienté. Presque toujours vainqueur, quelquefois vaincu, et mis totalement en déroute, jamais découragé, et sachant aussi bien supporter les défaites que remporter les victoires; par sa persévérance opiniâtre, et ce nombre infini de combattans qui, pour ainsi dire, sortaient de terre à son ordre, il consumait ses ennemis par leurs propres succès, et leur rendait ses propres pertes plus dommageables qu'utiles. Ce sultan ayant fait entrer en Moldavie une armée de six-vingts mille hommes, le vaivode Etienne vint à sa rencontre avec moins de quarante mille, la plupart paysans rassemblés à la hâte (1). Il remporta néanmoins une victoire si complète, que de cette multitude d'infidèles très-peu s'échappèrent; quatre bachas restèrent sur le champ de bataille, et l'on prit plus de cent drapeaux. Le vaivode ne vit ses propres succès qu'avec un étonnement religieux, et ne les attribua qu'à celui qui en était si visiblement l'auteur. Quatre jours se passèrent sans qu'il voulût prendre d'autre nourriture qu'un peu de pain et d'eau. Dans la même année 1475, cinq cents navires turcs prirent sur les Génois la ville de Caffa, l'ancienne Théodosie de la Chersonnèse Taurique, place très-forte et très-commerçante, qui avait le meilleur port de la mer Noire. L'année suivante, la Valachie et la Moldavie furent inondées d'un nouveau déluge de mahométans, dont le cardinal de Pavie fait monter le nombre jusqu'à cinq cents mille (2), ce qui peut être une exagération dictée par la terreur; mais comme le sultan commandait en personne, il n'est

(1) Michov. l. 4, c. 70. Cromer. l. 28. (2) Pap. epist. 648.

pas douteux que la multitude ne fût extraordinaire. Le brave vaivode la combattit encore en différentes rencontres, et en fit périr trente mille hommes, sans perdre plus de deux cents des siens : faible avantage en comparaison des ennemis qui restaient, et qu'alors ces légers Valaques ne mirent que trop en parallèle avec leur petit nombre. Ils abandonnèrent Etienne, et le contraignirent à se réserver pour des temps meilleurs. Après cette retraite, les infidèles pillèrent sans obstacle, dévastèrent, mirent à feu et à sang non-seulement la Moldavie et la Valachie, mais les provinces limitrophes de Pologne, jusqu'à ce que le bruit de l'arrivée d'une armée polonaise, conduite par le roi Casimir, ou plutôt la crainte de mourir de faim dans un pays ruiné, obligea les Turcs d'en sortir.

Ils tournèrent à l'occident, et pénétrant par l'Albanie où ils ne craignaient rien depuis la mort de Scanderbeg, ils se jettèrent dans la Carniole et le Frioul, dont les montagnes les plus escarpées furent des digues insuffisantes contre ce torrent. Mahomet avait communiqué sa fureur et tout son génie à ceux qui marchaient les premiers pour lui frayer la route. Parvenus au sommet des montagnes, et ne voyant pour toute issue, vers la plaine, que des précipices hérissés de roches aiguës et de débris menaçans, loin de reculer avec effroi, ils s'empressèrent à les franchir, et même avec de la cavalerie. Du sommet ils descendirent leurs chevaux avec des cordes sur le premier degré de cet horrible amphithéatre, de là sur le second, et ainsi de suite jusqu'au dernier, où remontant à cheval, ils se précipitèrent encore l'espace de deux cents pas par des pentes si rapides, que les montagnards les plus exercés n'y pouvaient descendre qu'en s'accrochant aux brouissailles. A la vue de ces exterminateurs qui fondaient, pour ainsi dire, du ciel, toutes les troupes qui gardaient les passages lâchèrent le pied, et ce ne fut de tout côté qu'un cri d'alarme et de désolation. L'historien de Venise, Sabellicus, témoin oculaire, dit que le ravage du feu en particulier fut tel dans les

campagnes, qu'aussi loin que la vue pouvait se porter, on n'apercevait qu'un incendie sans interruption (1). Toutefois ces barbares furent déconcertés par la prudence de Charles Montone, général des Vénitiens; et pour cette fois, ils firent peu de progrès en Italie; mais ce premier essai fut comme une amorce qui les y ramena bientôt. Il fit comprendre dès-lors que leur féroce ambition ne se prescrivait point d'autres bornes que celles de la chrétienté.

L'an 1479, une armée nouvelle de cent mille Turcs, conduite par cinq bachas, se jeta dans la Transilvanie. Elle fut dissipée par les Hongrois, après avoir essuyé un massacre effroyable : mais l'hydre tirant une force nouvelle du sang qu'elle répandait, dès le printemps de l'année suivante, une flotte de cent soixante voiles, chargée pour le moins de cent mille combattans, et commandée par le renégat Messite, de la race des Paléologues, vint pour se venger des chevaliers de Rhodes (2). Ils arrêtaient seuls Mahomet en Asie, ruinaient son commerce, et dédaignant la paix achetée au prix d'un tribut, ou du moindre présent, ils irritaient son orgueil autant qu'ils désespéraient son ambition. Durant quatre-vingt-neuf jours, la capitale, de même nom que l'île, fut battue avec cette énorme artillerie qui avait foudroyé Constantinople. Des quartiers de rochers, des flèches et des javelots enflammés écrasaient les maisons, et les réduisaient en cendres. Les femmes et les enfans avaient peine à trouver un abri sous les meilleures voûtes, ou dans les jardins les plus éloignés de l'attaque. Joignant l'art à la force, les assiégeans creusèrent les premiers des fossés en ligne oblique, pour approcher de la place sans être exposés aux coups de ceux qui la défendaient : de là nous est venu l'usage des tranchées. Tous les édifices de Rhodes furent ruinés, ses remparts abattus, les fossés comblés; et déjà les Turcs, poussant des cris de joie, marchaient à l'assaut, quand ils s'aperçurent que les fossés étaient aussi nets qu'avant d'avoir battu en brèche. Dans

(1) Sabell. 3, Dec. 10. (2) Bos. t. 11, l. 11 et 12. Chalc. l. 11.

une nuit, les chrétiens avaient fait cet ouvrage inconcevable.

Cependant les infidèles ne laissèrent pas de donner plusieurs assauts, mais sans succès; ils minèrent la grosse tour qui défendait l'entrée du port, et s'animant, se poussant les uns les autres sur les murailles éboulées, ils y arborèrent le croissant. A l'instant, le grand-maître fit élever l'étendard de la religion, et suivi de ses chevaliers la pique à la main, tous résolus à vaincre ou à mourir, il se précipita sur les infidèles, quoiqu'ils fussent déjà plus de deux mille sur les remparts, et les renversa dans le fossé. On fit en diligence un rempart nouveau, le plus épais qu'il fut possible. Il n'était que de bois et de terre joints ensemble; mais ce fut en quelque sorte sa faiblesse même, ou son peu de consistance, plus propre à amortir les boulets, qui le rendit plus difficile à ruiner. Le grand homme qui gouvernait alors la religion, et dont le génie, la valeur, l'activité infatigable, malgré cinq blessures qu'il reçut, firent le salut de Rhodes, était Jean d'Aubusson, gentilhomme d'Auvergne. Les infidèles avaient si bien conçu qu'à son sort était attaché celui de la place, qu'ils soudoyèrent deux scélérats transfuges pour l'assassiner: mais le ciel ne permit pas un crime dont les suites, dans ces tristes conjonctures, eussent été funestes à tout le monde chrétien. La trahison fut découverte, et les traîtres exécutés publiquement. Un saint Cordelier, nommé Antoine Fradin, contribua beaucoup à soutenir le courage des Rhodiens, parmi lesquels il faisait le personnage que le bienheureux Capistran avait fait à Belgrade. Enfin les barbares, après avoir vu tomber leurs principaux officiers, entr'autres Ibrahim, gendre du grand-seigneur, après avoir perdu neuf mille hommes de leurs meilleures troupes, sans compter quinze mille blessés, leurs canons étant crevés par la continuité du service, leurs munitions de guerre et de bouche épuisées, les courages abattus par des visions où ils imaginaient voir le ciel combattre contre eux, ils regagnèrent précipitamment leurs vaisseaux, poursuivis l'épée dans

les reins par les assiégeans, qui s'élançant sur eux de toutes les brèches, entrèrent pêle-mêle dans leur camp, et enlevèrent de la tente du visir l'étendard impérial. Il y eut dans cette déroute un nouveau massacre, qu'il n'est pas possible d'évaluer, la mer en ayant recélé la plus grande partie.

Ce revers, loin d'arrêter Mahomet, lui inspira une fureur plus grande contre les chrétiens. Tandis même qu'il échouait devant Rhodes, ce sultan, d'un courage indomptable, d'une insatiable avidité, méditait d'envahir l'Italie, et de faire éprouver à l'ancienne Rome le sort de la nouvelle. Achmet-Bacha, illustré par la prise de Théodosie, partit avec une armée égale à celle de Rhodes, et alla s'embarquer à Valone en Epire, éloignée de quinze lieues seulement d'Otrante, ville maritime de Calabre. Il y aborda le 28 d'Août, et après dix-sept jours, pendant lesquels il ne cessa de la battre jour et nuit, il s'en rendit maître, et y fit tout passer au fil de l'épée, sans épargner ni femmes, ni vieillards; il ne réserva que les enfans pour en faire des esclaves. Les dames les plus qualifiées, avant le coup de la mort, essuyèrent des outrages mille fois plus abhorrés. Les femmes enceintes furent mises en pièces, avec les enfans qu'elles portaient; les vierges dépouillées, les religieuses violées dans le lieu saint, les prêtres égorgés sur les autels; les vieillards qui n'avaient plus qu'un souffle de vie, foulés aux pieds des chevaux, et des soldats plus brutaux encore. L'archevêque accablé de vieillesse et d'infirmités, revêtu de ses habits pontificaux, et qui, la croix à la main, exhortait son peuple à demeurer ferme dans la foi chrétienne, fut scié en deux avec une scie de bois; huit cents personnes furent traînées toutes nues hors de la ville, et successivement égorgées, après avoir protesté qu'elles aimaient incomparablement mieux mourir que de renoncer à leur religion. On a depuis nommé ce lieu, la Vallée des Martyrs (1).

La prise d'Otrante plongea toute l'Italie dans une

(1) Bofin. 4, Dec. 6.

stupide consternation. On ne pensait plus à se défendre, mais à déserter le pays. Dans la première alarme, le pape lui-même eut dessein de quitter Rome, et de se retirer à Avignon. Il revint peu après de son effroi, et prit des mesures tant pour préserver les terres de l'église, que pour sauver la religion menacée d'une ruine entière. Il fit passer en diligence dans la Pouille vingt-quatre galères qu'on avait préparées pour secourir les chevaliers de Rhodes; ce qui fut un coup de partie pour mettre un terme au progrès du général turc, qui ayant encore pris quelques places depuis la réduction d'Otrante, infestait toute la mer Adriatique, et déjà s'approchait de Lorette dans le dessein d'en ravir les richesses inestimables. Comme les Turcs ne faisaient pas comparaison avec les Européens, et surtout avec les Italiens, pour ce qui était de l'intelligence de la marine, ils se retirèrent avec précipitation, et avec une frayeur si extraordinaire, qu'on y a voulu trouver quelque chose de surnaturel. Mais si c'est tenter Dieu de négliger les moyens humains pour demander des miracles, c'est donner dans la crédulité d'attribuer aux miracles les effets quoiqu'extraordinaires des moyens humains. Le pape exhortant aussi tous les princes chrétiens à préférer la guerre du Seigneur à leurs différens particuliers, les invita, ainsi que les prélats, à se rendre plutôt à Rome pour concerter tous ensemble ce qui importait plus que jamais à la conservation de la foi chrétienne. Il en eût été sans doute de ce congrès, qui n'eut pas lieu, comme il en fut de tant d'autres, où nous avons vu les princes sacrifier les intérêts les plus pressans de la religion, à leurs intérêts privés et à leurs querelles particulières: mais le ciel vint d'une manière aussi imprévue qu'efficace, au secours de l'église. Au moment que destitué de tout autre moyen de défense, et que poursuivi avec acharnement par l'ennemi le plus dangereux qu'elle eut jamais, elle ne pouvait s'attendre, pour plus grande faveur, qu'à une servitude universelle, la mort précipita ce sultan du point le plus

brillant de son élévation. L'arche triompha quand elle fut, sinon au pouvoir des Philistins, du moins près d'y tomber. Le Seigneur frappa le nouveau Géthéen, qui mourut subitement le 3 de Mai 1481, soit de poison, soit d'un abcès pestilentiel, comme il allait recommencer le siége de Rhodes, et faire partir une armée nouvelle pour Otrante. Il n'était âgé que de cinquante-trois ans, et en avait régné trente-un, tous marqués de grands exploits, et de plus grands forfaits.

Cette mort fut en effet prédite, comme un signe de la protection du Seigneur sur son église, par un saint religieux de l'ordre des Franciscains, nommé Jacques de la Marche, homme puissant en œuvres et en paroles, rempli de l'esprit apostolique, et révéré comme un prophète en Autriche, en Bohême, en Hongrie et en Pologne, où il fit des conversions innombrables. Les rois et les empereurs le regardaient comme le dépositaire de la puissance de Dieu. Il avait déjà prédit à Sixte IV, encore simple cordelier, qu'il serait général de son ordre, cardinal, et enfin pape. Il mourut à Naples, et il a été canonisé par Léon X.

Philippe de Comines dit que Mahomet II, Louis XI, et Mathias, roi de Hongrie, c'est-à-dire, un conquérant scélérat, un politique fourbe, et un héros plein de vanité, étaient les trois plus grands hommes qui eussent régné depuis plus de cent ans. Ou Comines ne fait pas entrer la vertu dans le caractère d'un grand homme, ou il eut bien mauvaise idée des princes de son siècle. Mahomet laissa deux fils, Bajazet l'aîné, d'un esprit pesant, d'une humeur peu belliqueuse, et peu chéri de son père, et Zem ou Zizim passionné pour les armes, et en même temps pour les lettres, plein d'inclinations généreuses, et fort estimé de Mahomet, qui parut avoir fondé sur lui les espérances de l'empire. Ce jeune prince voulut en effet ravir le trône à son aîné, sous prétexte que lui-meme était né dans la pourpre, c'est-à-dire, depuis que Mahomet avait été couronné empereur, au lieu que Bajazet était venu au monde

tandis que Mahomet n'était qu'homme privé. La guerre se fit entre les deux concurrens avec toute l'animosité que put inspirer, et la grandeur de l'empire qui en devait être le prix, et la qualité de frères ennemis dans ceux qui le disputaient. Le sort des armes ne suivit pas le mérite. Zizim défait en deux rencontres par le vainqueur d'Otrante, Achmet-Bacha, se réfugia chez les chevaliers de Rhodes, qui le firent transporter en France.

Pendant ces divisions de l'empire ottoman, on vit à l'indolence où croupirent les princes chrétiens en des conjonctures si favorables, et le peu de fond qu'on devait faire sur leur zèle apparent, et la grandeur du péril auquel le modérateur suprême des événemens et des empires avait soustrait l'église, en terrassant Mahomet comme il avait déjà un pied en Italie. Tout ce que produisirent les exhortations du souverain pontife et les mouvemens des princes, ce fut la reprise d'Otrante, où la garnison qu'y avait laissée Achmet, et que les troupes de la Porte privaient de tout secours, eut cependant la gloire de capituler avec l'armée du roi de Naples et la flotte du pape. L'Italie ne parut sauvée de la fureur des infidèles, que pour ranimer celle de ses habitans les uns contre les autres. Le pape Sixte lui-même, sous prétexte de la liberté et des droits de l'église, se déclara contre le roi Ferdinand, et s'allia d'abord avec les Vénitiens (1); ensuite il se ligua contre eux avec tous les princes d'Italie, à qui les progrès de cette république faisaient ombrage (2). Le pape alla jusqu'à les excommunier, et la paix s'étant faite après deux ans de guerre et de désolation pour toute l'Italie, il n'y accéda qu'à regret. Sixte IV, si tendre pour ses proches, mais naturellement sévère, érigeait, à l'égard de toute autre personne, son inflexibilité en vertu. Pour soutenir ses guerres fréquentes, fruits de cette extrême rigidité, il imposa de nouveaux tributs, augmenta les anciens, rendit vénales les charges anciennes et les nouvelles, qu'il

(1) Onuphr. in Sixt. IV. (2) Bzov. ad an. 1481.

multiplia sans autre besoin que celui de l'argent qu'elles lui procuraient.

L'Angleterre, plus tranquille en apparence que l'Italie, ne jouissait que de ce calme dangereux où se forment sourdement les orages. Le roi Édouard IV, de la maison d'Yorck, étant mort le 4 d'Avril 1483, eut pour successeur son fils aîné, de même nom que lui, âgé de douze ans seulement. De deux frères qu'il avait eus, le duc de Clarence, par une faveur de tyran, avait été condamné, pour des propos séditieux, à être noyé dans un tonneau de vin grec. Ainsi le duc de Glocester, rejeton le plus pervers de cette race atroce, était le seul qui lui restât pour affermir la couronne sur la tête de son fils. Glocester, monstre de nature pour l'ame et pour le corps, d'un regard farouche, d'une physionomie sinistre, sans foi, sans conscience, sans respect humain ni divin, sans nulle espèce de sensibilité, tandis qu'il en témoignait le plus, sans égal dans l'art de fourber, et ne caressant jamais davantage qu'au moment d'enfoncer le poignard; cruel par instinct et par principes, il ne comptait absolument pour rien la vie d'un homme qui lui faisait obstacle. Ce prince exécrable immola le roi son neveu et son pupille, après deux mois de règne, et se mit en sa place sous le nom de Richard III. Il fit encore périr un second prince, frère du roi, pour régner tranquille. Au bout de deux ans, il perdit lui-même la couronne et la vie; mais en bataille rangée, fin trop belle pour ce monstre. Tel fut le dernier roi de la race des Plantagénètes, qui régnait en Angleterre depuis plus de trois cents ans. La bataille de Boswort où Richard périt, mit pareillement fin à la longue et funeste dissention des branches d'Yorck et de Lancastre. Son vainqueur, Henri Tudor, comte de Richemont, Anglais, naturel du pays de Galles, et descendant des Lancastres par les femmes, fut proclamé roi sur le champ de bataille le 22 Août 1485, et prit le nom d'Henri VII. Il réunit le droit des Yorck à celui des Lancastres, en épousant la princesse Elisabeth, fille d'Édouard IV.

Louis

Louis XI, frappé à soixante ans d'une apoplexie dont il releva, mais après laquelle il ne fit plus que languir, ne conservait de lui-même que ses boutades et ses fougues, ses jalousies, ses défiances, qui augmentaient à mesure qu'il sentait diminuer ses forces. Cependant il eut encore la gloire de réunir à la couronne le duché d'Anjou et le comté de Provence, en conséquence du testament du roi titulaire de Sicile, qui l'avait institué son héritier universel. Peu de temps auparavant, il avait établi les postes sur les grandes routes, à l'occasion d'une maladie du dauphin. L'envie de recouvrer sa santé lui redonna des forces pour faire un pélerinage à Saint-Claude; mais sa faiblesse et ses douleurs venant à augmenter, il se retira au château du Plessis près de Tours, qu'il fit par-tout griller de fer comme la loge d'un ours, et il ne s'y rendit pas moins inaccessible. Abandonné dans ce morne réduit à son humeur naturellement sauvage, qu'aigrissaient encore ses douleurs, il donna en spectacle toutes les extravagances et les ridicules auxquels peut réduire la vue de la mort et du déclin de l'autorité. C'était un mélange risible et pitoyable tout ensemble, d'expédiens bizarres et de dévotions conçues à sa manière. Des danses de jeunes filles autour de son donjon, des troupes de joueurs de flûte amenés de tous lieux, des prières publiques pour arrêter le vent de bise qui lui était insupportable, des processions multipliées par tout le royaume, des fondations sans nombre, et dans tous les genres imaginables, des tas de reliques recueillis jusque dans les pays étrangers, tout était mis en œuvre pour soulager ses douleurs, ou satisfaire ses caprices. La sainte ampoule, qui n'était jamais sortie de Rheims, fut apportée jusque dans sa chambre au château du Plessis. En un mot, son empressement à se procurer des reliques fit tant de bruit, qu'il parvint jusqu'aux oreilles du sultan Bajazet, qui lui offrit, par une ambassade pompeuse, toutes celles de Constantinople, avec une somme très-considérable d'argent, s'il voulait s'assurer de la personne du prince Zizim;

mais bien loin d'entendre à ces propositions, le roi ne voulut pas même voir les ambassadeurs turcs, les renvoya de Marseille où ils avaient abordé, et leur fit dire qu'il n'avait rien de commun avec l'ennemi capital du christianisme (1). Déjà il avait repoussé d'une manière encore plus dure, les ambassadeurs du roi Richard d'Angleterre, qui, après son usurpation, lui envoyait demander son amitié. Il leur fit répondre, sans les voir, qu'au lieu d'amitié, il n'avait que de l'exécration pour un parricide souillé d'un sang auguste et innocent. Quelques auteurs singuliers racontent qu'en donnant ces témoignages de vertu, le roi malade prenait des bains de sang d'enfans pour adoucir l'âcreté des humeurs qui le tourmentaient: mais comment se persuader, sur de simples allégations, que de pareilles disparates se soient rencontrées dans la tête même de Louis XI?

Le nom de François de Paule, fondateur des Minimes, était alors vanté parmi toutes les nations chrétiennes (2). Tous les gens de bien ne l'appelaient pas autrement que le saint homme, ou l'homme de Dieu, et les cours, où il craignait sur-tout de se montrer, le recherchaient avec empressement. Quelqu'attrait qu'il eût pour l'obscurité, où il n'aspirait qu'à s'ensevelir, l'éclat de ses vertus et le bruit de ses miracles le décélaient par-tout (3). Ferdinand, roi de Naples, le souverain pontife, tous les cardinaux l'honoraient comme à l'envi. Louis XI, à qui rien n'échappait de ce qui pouvait servir à prolonger ses jours, crut qu'il n'y avait point de meilleur expédient pour cela, que d'attirer de Calabre le solitaire merveilleux, à qui l'on publiait que le Tout-Puissant ne refusait rien. D'abord il l'invita lui-même, en lui promettant tous les bons offices de sa libéralité pour l'établissement des Minimes en France; il le fit ensuite presser par le roi de Naples son souverain; et le saint homme se montrant peu

(1) Comin. l. 6, c. 10. (2) Contin. de Fleury. (3) Comin. l. 6, c. 8.

jaloux de plaire aux princes, Louis eut recours au souverain pontife. Il était alors de bonne intelligence avec Sixte IV, pour avoir mis en liberté, à la prière du légat Julien, neveu du pape, le cardinal de Balue qu'il retenait depuis long-temps en prison pour crime d'état. Sixte expédia deux brefs à François de Paule, à l'effet de l'engager et de l'obliger, même sous peine d'excommunication, à se rendre sans délai auprès du roi de France, et à s'intéresser pour la prolongation de ses jours. François partit avec le maître d'hôtel du prince, qui l'était venu chercher.

L'arrivée du saint fit tant de plaisir au roi, qu'il donna une bourse de dix mille écus à celui qui lui en apporta la nouvelle. Quand il le sut près de la Touraine, il manda au dauphin qu'il tenait comme exilé de la cour au château d'Amboise, de l'aller recevoir avec toutes les marques possibles d'honneur et de respect : mais quand le saint approcha du Plessis, le roi, qui était allé au devant de lui, accompagné de toute sa cour, le reçut, selon les expressions de Comines, comme si c'eût été le pape. Il se prosterna devant lui, en le conjurant de lui servir de protecteur auprès de Dieu, le fit loger dans l'enceinte du château, et chargea deux de ses principaux officiers de veiller à ce que rien ne lui manquât de tout ce qui pourrait lui plaire, et à traiter de même les religieux qui l'avaient suivi dans son voyage. Il leur fit bâtir ensuite un couvent dans son parc, et un autre à Amboise. Le saint allait souvent entretenir le roi, mais des affaires de l'éternité, et non pas de la prolongation d'une vie fragile, dont le terme, lui disait-il, était marqué pour lui, comme pour le dernier de ses sujets, dans l'arrêt immuable auquel il n'était plus question que de se soumettre. Il parlait, dit Comines, qui fut presque toujours présent, il parlait, quoique sans aucune teinture des lettres, avec tant de force et de noblesse, que tout le monde disait n'avoir jamais vu homme vivant par la bouche duquel il parût mieux que le Saint-Esprit s'énonçât. Ce qui le prouve in-

vinciblement, c'est la résignation et toutes les dispositions chrétiennes qu'il fit prendre à un prince qui en était aussi éloigné d'abord que son stérile admirateur. Ce prince difficile marqua une confiance et une amitié constante à celui qui ne lui parlait que de mort et d'éternité, lui qui ne pensait qu'à vivre. Les princes et les seigneurs les plus estimables partagèrent les sentimens du roi à l'égard du saint; ce qui n'empêcha point que la foule des courtisans ne se moquassent de sa simplicité, et ne l'appellassent si souvent le bon homme, que le nom en est resté long-temps à ses disciples. Ils le tournaient en ridicule sur la singularité de son habit, sur ses cheveux qu'il ne coupa jamais, sur tout son extérieur plus que négligé. Jacques Coquetier, médecin du roi, ne s'en tint pas à la dérision; il suggéra au prince de tenter le saint du côté de l'intérêt, afin de lui faire perdre son estime, ou plutôt sa confiance qu'il voulait avoir toute entière. Ce médecin, le plus avide et le plus insolent qui fut jamais, traitait ce maître terrible comme un esclave, et en recevait dix mille écus par mois. Je sais bien, lui disait-il souvent, que vous me chasserez quelque jour, comme vous en avez chassé tant d'autres; mais soyez sûr que vous mourrez huit jours après. Il se maintint en faveur jusqu'à la mort du prince, par cette crainte qu'il sut toujours lui imprimer, sans pouvoir toutefois en exclure saint François de Paule.

Le roi se sentant plus affaibli de jour en jour, fit venir d'Amboise le dauphin son fils. Il lui avait donné l'année précédente une suite d'instructions, dont la meilleure était de ne pas l'imiter dans la conduite pleine de sécheresse qu'il avait tenue à l'égard de la noblesse et des princes du sang, et dans l'imposition des tailles qu'il avait portées de dix-sept cents mille livres où elles étaient sous le règne précédent, jusqu'à quatre millions sept cents mille livres. Il lui répéta ces instructions, et ordonna qu'elles fussent enregistrées au parlement de Bourgogne qu'il avait créé, et à la chambre des comptes de Paris. C'est

presque la seule attention qu'il ait donnée à l'éducation de ce prince, qu'il ne pensait qu'à éloigner des affaires. Comme il eut après cela une troisième rechute, on l'avertit, sans beaucoup de ménagement, qu'il était dans le plus grand danger. Il envoya le chancelier porter les sceaux au dauphin, qu'il nomma roi, exhorta un chacun à lui être fidèle, et donna différens ordres avec autant de sens et de présence d'esprit qu'il en eût jamais montré. On ne l'entendit plus se plaindre de ses douleurs pendant quelques jours qu'il vécut encore; il reçut tous les sacremens avec beaucoup de piété, s'occupant d'implorer le secours de la sainte Vierge, à laquelle il demanda particulièrement de ne mourir qu'un samedi. Il mourut en effet le samedi 30 du mois d'Août 1483, dans la soixante-unième année de son âge, de son règne la vingt-troisième. Son corps fut porté, selon ses ordres, à Notre-Dame de Cléry près d'Orléans, qu'il avait fondée. Il eut tellement à cœur de reposer dans cette église, qu'il obtint du pape une bulle d'excommunication contre ceux qui en feraient transporter son corps. Il avait réglé lui-même les cérémonies de ses funérailles, et il fut obéi aussi ponctuellement qu'il l'eût jamais été pendant sa vie. Charles VIII son fils unique lui succéda comme il entrait dans sa majorité, selon le règlement de Charles V, c'est-à-dire, dans sa quatorzième année.

La vie de Louis XI est un tissu d'incohérences et de contradictions, qui font de son caractère un problème inexplicable. Il prit toutes les formes, sans en avoir une à lui, si ce n'est cette bigarrure-là même, et la constance dans les variations de sa bizarrerie. Bassesse et fierté, étourderie et vue sûre, vice et vertu, il donna dans toutes les extrémités, et ne s'arrêta jamais au juste milieu. Génie profond et vif, fécond en expédiens, d'une souplesse incomparable dans la politique, versé même dans les lettres dont il procura l'avancement, en augmentant beaucoup la bibliothèque royale, commencée par Charles V à Fontainebleau, et transportée au Louvre par Charles VI; très-brave, quoi-

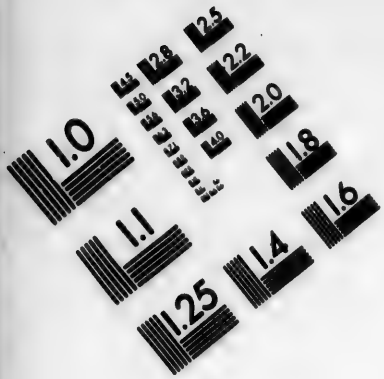

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

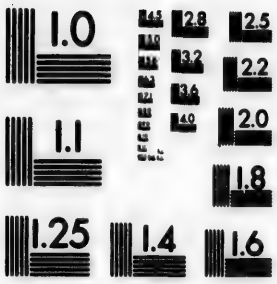

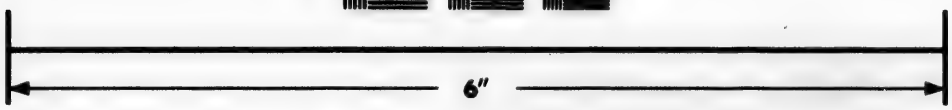

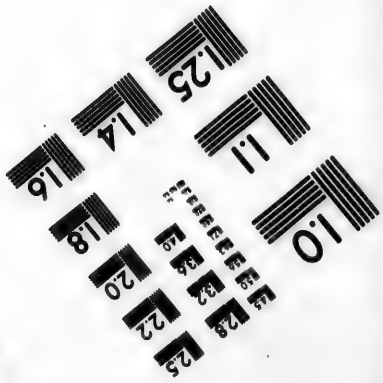

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

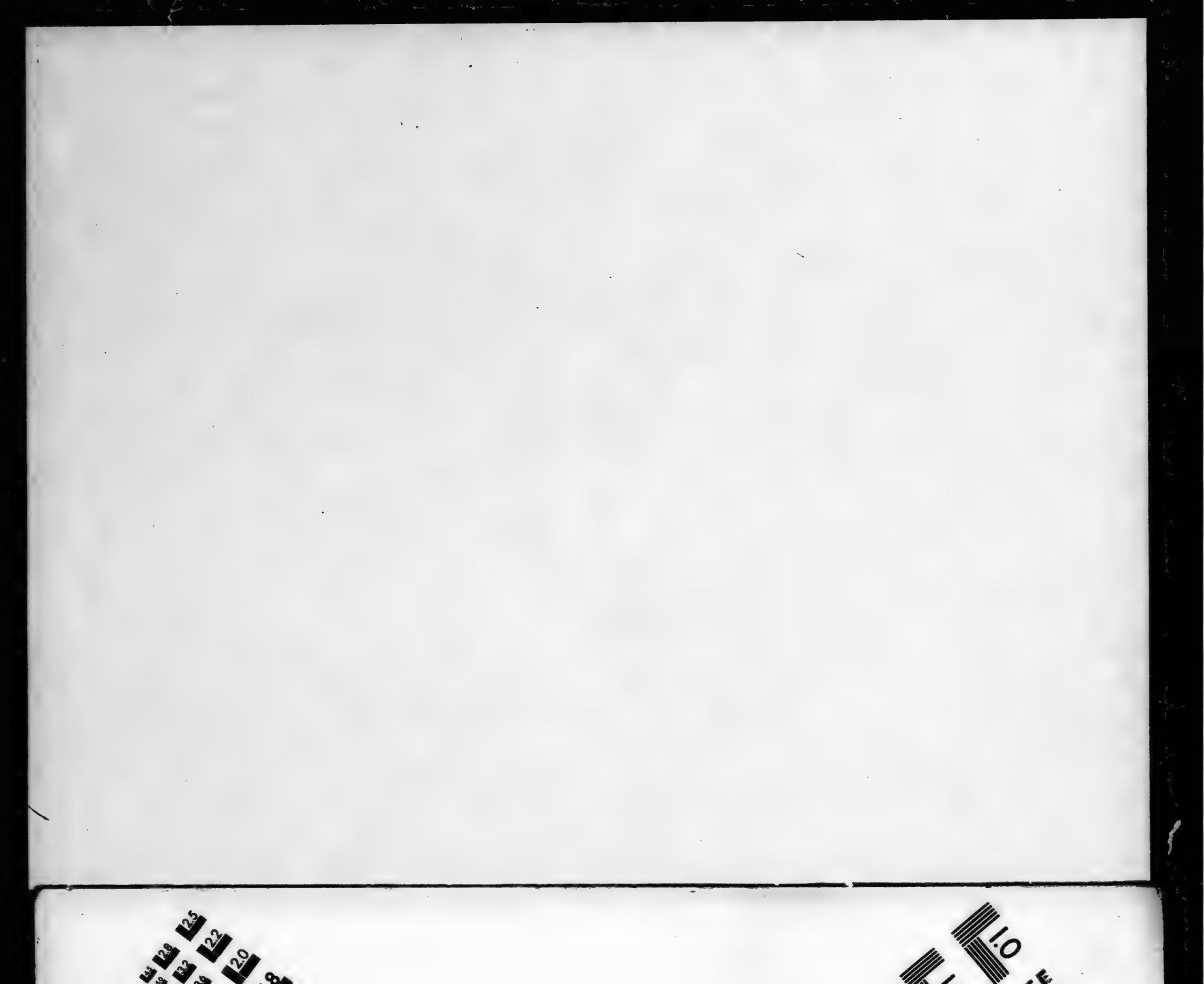

qu'il aimât peu la guerre, capitaine et soldat, comme il le fit voir étant dauphin, vigilant, infatigable, pourvoyant à tout; ami de la justice, qu'il faisait rendre aux particuliers avec une rigueur exemplaire; doué, en un mot, de presque toutes les qualités qui font les grands rois et les grands hommes: un esprit faux et un cœur serré firent de lui un mauvais sujet et un mauvais roi, un mauvais fils et un mauvais père; un mauvais maître et un mauvais ami, un mauvais citoyen et un mauvais chrétien. Mauvais fils et mauvais sujet, sa vie, avant de régner, ne fut qu'une suite continue de cabales et de factions; mauvais père, il tenait son fils éloigné de sa présence, et comme emprisonné dans le château d'Amboise; mauvais roi, il tripla les impôts; il fit périr, à ce qu'on prétend, plus de quatre mille personnes, la plupart sans forme de procès, et plusieurs précipitées par une bascule sur des roues armées de tranchans (1). Il réduisait l'art de régner à l'art de dissimuler. Mauvais maître, le moindre soupçon, un simple caprice décidait du sort de ses serviteurs les plus affectionnés; enfin, mauvais citoyen et mauvais chrétien tout ensemble, puisque la foi ne sépare pas ces deux choses, il en usait avec Dieu, comme avec ses voisins; il sembla se flatter de lui donner pareillement le change, par des démonstrations où le cœur n'avait point de part. Si, comme on eut lieu de le présumer, le thaumaturge de Calabre obtint la grâce d'une bonne mort à un pareil pénitent, ce ne fut pas là certainement le moindre de ses miracles. Louis XI est regardé comme le plus méchant des rois de sa race, peu féconde, à la vérité, en productions de ce genre. François I disait de ce prince absolu, que c'était lui qui avait mis les rois de France hors de tutelle.

Le pape Sixte IV mourut un an après Louis XI, le 13 Août 1484, dans la soixante-onzième année de son âge, et la quatorzième de son pontificat. Ce pontife avait beaucoup de vertu, des mœurs intac-

(1) Mézerai, Abrég. chronol. t. III, Vie de Louis XI.

tes, une science extraordinaire, le talent des affaires et l'application, l'ame noble et généreuse : mais un seul vice ou plutôt un faible, si mal-séant à ces augustes pontifes, selon l'ordre de Melchisédec, qui n'admet ni généalogie, ni parens, lui fit manquer la meilleure partie du bien qu'il aurait pu faire, et ternit de taches sans nombre le reste de ses œuvres. On peut dire de ce pape sur-tout, que s'il ne s'est pas rendu irréprochable, c'est pour avoir été dominé par l'amour de ses proches. Cependant son ardeur pour le progrès des lettres, la protection et les libéralités dont il honora les hommes lettrés, ses propres ouvrages de philosophie et de théologie, sans compter ses bulles savantes et nombreuses, les monumens sans nombre qu'il a laissés pour l'embellissement et l'utilité de Rome, pleine encore aujourd'hui de ses inscriptions et de ses titres, rendent à jamais son nom mémorable. On a dit que des seules pierres qui portent son nom dans les bâtimens superbes qu'il multiplia dans Rome, on pourrait construire un vaste édifice. Le magnifique pont du Tibre se nomme encore le pont de Sixte. La route à l'immortalité du second ordre, c'est, après avoir transmis aux peuples des jouissances durables, de bien mériter des arts qui en perpétuent le souvenir.

Jean-Baptiste Cibo, noble génois d'extraction grecque, cardinal de Sainte-Cécile, dit cardinal de Melfe, parce qu'il en avait été évêque, fut élu pour succéder à Sixte, seize jours après sa mort, le 29 d'Août, et prit le nom d'Innocent VIII, avec ces paroles du psaume pour devise : *J'ai marché dans mon innocence*. Elles exprimaient sans doute ce qu'il voulait être, mais non pas ce qu'il avait été. Sa vie, avant la réception des saints ordres, fut si peu réglée, qu'il eut jusqu'à sept enfans, dit-on, de différentes femmes. Il se pratiqua aussi dans le conclave où il fut élu, des brigues et des manœuvres qui firent courir des bruits très-fâcheux sur la canonicité de son élection. C'était un grand et bel homme, qui conservait toute la fraîcheur de la jeunesse à

l'âge de cinquante-un ans où il parvint au pontificat, d'une douceur et d'une bonté d'ame qui le rendaient cher à tous ceux qui l'approchaient. Les historiens de son temps disent de lui beaucoup de bien (1). Il était naturellement enclin à l'épargne ; mais il surmonta jusqu'aux vices de nature en faveur des pauvres et des affligés, qui ne s'aperçurent jamais que de la sensibilité généreuse de son cœur. Comme son naturel un peu mou lui faisait aimer singulièrement la paix et la concorde, il n'eut rien de plus pressé que d'y exhorter les princes, en leur annonçant son exaltation, et en recevant leurs félicitations à ce sujet. Il se proposait, comme ses prédécesseurs, de les réunir contre l'ennemi commun de la religion ; et pour leur donner l'exemple, il commença par terminer la guerre de Sixte IV avec les Vénitiens, fit cesser toute hostilité, et leva les censures.

L'année de l'élection du pape Innocent, donna un habitant nouveau à la Jérusalem céleste. A Wilna, capitale de Lithuanie, le quatrième jour de Mars, saint Casimir, fils de Casimir IV, roi de Pologne, mourut, consumé de langueur ou de pénitence, dans sa vingt-quatrième année (2) : prince d'une piété angélique, et si chaste, que les médecins lui répondant de sa guérison s'il voulait prendre une femme, il aima mieux mourir que de manquer à la résolution qu'il avait prise de demeurer vierge. Ce trait seul peut suffire pour constater toute la sainteté de ce martyr nouveau : quand il est une vertu portée à ce point d'héroïsme, toutes les autres en sont presque toujours inséparables. Le ciel ne laissa point d'y ajouter le sceau des miracles, et en particulier de la résurrection d'une fille enlevée dans l'âge d'innocence, digne objet de protection pour un martyr de la virginité. Il est un ouvrage entier rempli de la relation des miracles qui, dans la suite, l'ont fait mettre au nombre des saints par le pape Léon X.

D'un autre côté, une vierge portugaise, de nais-

(1) Onuphr. in Inn. VIII. (2) Bolland. ad 4 Mart.

sance illustre, nommée Béatrix de Sylva, établit à Tolède une congrégation de religieuses en l'honneur de la conception de Marie, qui intéressait si vivement alors le zèle des ames pieuses. Cet institut, quelques années après, fut confirmé par le pape Innocent VIII, qui le rangea sous la règle de Cîteaux, et l'obéissance des ordinaires, en lui conservant néanmoins son titre de la conception, et son habit primitif. Il consistait en une tunique et un scapulaire de couleur blanche, avec un manteau bleu céleste. Après la mort de la fondatrice, ses religieuses prirent la règle de sainte Claire, toujours sous le titre et l'habit de la conception. Enfin le pape Jules II les retira de l'observance de Cîteaux, pour commettre leur direction aux Franciscains réformés.

Il n'y avait que cinq ans que l'inquisition avait été mise en Espagne sur le pied qu'on a vu en 1480, et déjà sa rigueur outrée, jointe à la forme insolite de ses jugemens, excitait l'alarme générale, et les plus vives réclamations. Tout le monde se croyait en péril, en voyant chaque jour son voisin mis aux fers, sous prétexte d'hérésie, de judaïsme, de mahométisme, ou plutôt, sans qu'on lui eût allégué de raisons, précipité en des souterrains ténébreux mille fois plus abhorrés que le tombeau (1). Si quelquefois ces antres dévorans relâchaient leur proie, les malheureux qui en échappaient ruinés, disaient que tout leur crime avait consisté à avoir des ennemis intéressés à leur perte. Les grands se joignirent au peuple; tous crièrent à l'oppression et à la barbarie, et se plaignirent en particulier de ce que le délateur était compté pour témoin, que les témoins n'étaient pas confrontés, et qu'on ne donnait aux accusés nulle connaissance de leurs accusateurs. Les états d'Aragon demandèrent au roi Ferdinand de remédier à ces abus, de régler le tribunal de l'inquisition sur les autres tribunaux, et d'empêcher ces confiscations scandaleuses qui faisaient si raisonnablement soupçonner l'intégrité

(1) Surrit. Annal. t. IV, l. 20, c. 65.

de ceux qui les ordonnaient. On ne voit pas que Ferdinand ait eu égard à ces remontrances. Le prétexte éblouissant de la conservation de la foi, bien long-temps encore après ce prince, a fermé les yeux sur l'irrégularité des moyens employés à la conserver.

Cependant l'indignation populaire parvint à son comble, et il en coûta la vie à l'un des inquisiteurs, le moins digne peut-être de servir de victime pour les autres. Mais entre les mains de Dieu, tout sert au bonheur des élus. Un chanoine de Sarragosse, nommé Pierre d'Arbuesa, respectable par sa naissance, et beaucoup plus encore par sa piété, exerçait l'office d'inquisiteur avec toute l'équité, le désintéressement et la circonspection qu'on pouvait attendre d'un homme canonisé par la voix publique (1). Il avait coutume de passer chaque jour en prière un temps considérable devant le grand autel de la cathédrale, où il restait souvent jusque bien avant dans la nuit. Une troupe de désespérés, à la faveur des ténèbres, y entrèrent après lui, et sans nul respect pour la sainteté du lieu, ils l'assaillirent comme autant de bêtes féroces, le percèrent de plusieurs coups de poignard, et le laissèrent demi-mort sur la place. Il vécut encore deux jours, pendant lesquels il ne fit que remercier Dieu, sans qu'un seul mot de plainte échappât de sa bouche. Les citoyens touchés l'enterrèrent, avec beaucoup de pompe et de vénération, au lieu même où il avait été mis à mort en haine de la foi. On dit que tous ses assassins périrent, dans l'année, par divers accidens. On raconte aussi quelques prodiges opérés à son tombeau : mais les vertus éminentes qu'il avait pratiquées toute sa vie, sont des preuves plus incontestables de sa sainteté; sur quoi le pape Paul III l'a canonisé dans la suite, à la prière de l'empereur Charles-Quint.

Au moyen de l'inquisition qui empêchait les mahométans et les juifs de paraître, ou du moins de

(1) Marian. l. 25, c. 8. Blanc, in Ferd. II.

faire corps dans les terres de Ferdinand, ce prince écartait les trames et les factions, et faisait concourir tous les membres de l'état au bien général, quelles que fussent leurs dispositions secrètes. Donnant ainsi au gouvernement toute la vigueur et la souplesse que les mœurs du temps comportaient, il se mettait en état d'exécuter, au moins en partie, les grands desseins que lui suggérait son zèle ou son ambition. Deux grandes œuvres devaient signaler son règne, la découverte du nouveau monde, et la réduction des Maures.

Déjà les progrès des flottes portugaises l'avaient piqué d'émulation. Sous la conduite du noble vénitien Jacques Cano, elles avaient découvert en 1484, par-delà l'équateur, le royaume de Congo en Afrique. Ce peuple naturellement affable donna de grandes marques de bienveillance aux Portugais, se lia d'amitié avec eux, et observa curieusement leurs pratiques de religion (1). Insensiblement il y prit tant de goût, que le roi et toute sa cour embrassèrent le christianisme. Quand les Portugais repartirent pour l'Europe, ce prince leur confia plusieurs jeunes gens de beau naturel et des familles les plus considérables, sous la conduite d'un Africain déjà converti, nommé Zacuta : il priait le roi de Portugal de les faire purifier dans le bain du salut, de ne leur rien laisser ignorer de la doctrine céleste, et de les renvoyer ensuite au Congo avec quelques ministres du Dieu tout-puissant, afin de communiquer les mêmes avantages au reste de la nation. Le roi Jean II, que son équité et toutes les qualités dignes du trône ont fait surnommer le parfait, qui ne s'illustra pas moins par son zèle pour la propagation de l'évangile, auquel il eut la gloire d'ouvrir la porte du nouveau monde; ce prince religieux et magnanime fit alliance avec le roi de Congo, tint Zacuta sur les fonts de baptême, fit instruire et baptiser la jeunesse qu'il conduisait, puis les renvoya dans leur patrie avec des missionnaires capables d'étendre et de perfec-

(1) Barros. l. 3, c. 3. Maff. ter. ind. lib. 2.

tionner de si heureux commencemens. Dans la suite, les barbares voisins du Congo s'emparèrent de cet état, après y avoir commis des ravages affreux, et réduisirent le roi à se réfugier dans une île sauvage. Il demanda du secours au roi de Portugal, qui prit généreusement sa défense, et le rétablit sur son trône. L'Africain, par reconnaissance, offrit de se rendre vassal du Portugais, qui, combattant de générosité, refusa cet hommage. C'est ainsi que le Portugal a rendu le Congo chrétien, non pas en exterminant les idolâtres, mais en leur donnant l'exemple de la modération évangélique, et en les traitant comme des frères : modèle trop peu suivi, quoique si digne de l'être ! Cano, quelque temps après, découvrit encore le promontoire le plus méridional de l'Afrique, nommé d'abord le Cap des Tourmentes, et aujourd'hui le Cap de Bonne-Espérance.

Avant de tourner ses vues sur ces conquêtes ou découvertes lointaines, Ferdinand crut devoir se mettre à l'abri de toute inquiétude du côté des rois mahométans qui partageaient encore l'Espagne ; avant même de tenter cette seconde entreprise, il lui fallut affermir sur sa tête ou sur celle d'Isabelle son épouse, la couronne de Castille à laquelle cette princesse était parvenue d'une manière fort extraordinaire. Le dernier roi de Castille et de Léon, Henri IV, dit l'impuissant, mari dissolu d'une femme débauchée, avait eu de cette reine, du sang de Portugal, nommée Jeanne, une fille du même nom, qu'il fit reconnaître pour son héritière aussitôt après sa naissance, et qu'il déclara telle encore avant de mourir. Elle fut néanmoins privée de la couronne, comme n'étant pas fille de Henri, qu'on prétendait réduit à l'impuissance d'avoir des enfans par les débordemens excessifs de sa jeunesse. Isabelle, sœur du roi, fut mise en sa place. Un procès aussi étrange, et dont l'objet était une couronne, causa des troubles, des factions intestines, et des guerres avec le Portugal : les bonnes qualités d'Isabelle, et l'habileté de Ferdinand, triomphèrent enfin.

Quand ils furent tranquilles de ce côté-là, ils tournèrent leurs vues sur les Maures, qui leur fournirent bientôt une occasion favorable d'entrer en action. Albohacen, roi de Grenade, ayant répudié sa femme dont il avait des enfans, pour épouser une chrétienne renégate, voulut, par le conseil de cette marâtre, faire mourir ces princes (1). Boabdil, qui était l'aîné, se sauva de Grenade à Guadix avec la reine sa mère, et ils intéressèrent à leur défense, non-seulement les seigneurs du canton, mais tous les grands du royaume indignés de la barbarie d'Albohacen. Comme ce père dénaturé était absent de Grenade, ils y firent venir Boabdil, et le proclamèrent roi; ce qui engagea les Maures dans une guerre civile, dont Ferdinand s'empressa de profiter pour les chasser de toute l'Espagne. Le jeune roi eut vent de ce projet, et sans dissimuler ni rien ménager, enflé de son premier succès, il se crut en état de résister à son père et aux chrétiens tout ensemble, et entra, suivi d'une armée, sur les terres de Castille. Il fut battu à plate couture, fait prisonnier, et de l'excès de la présomption, passant tout à coup à un lâche abattement, il offrit à Ferdinand et à Isabelle l'hommage perpétuel de la couronne de Grenade, un tribut annuel de douze mille ducats, et telle somme d'argent comptant qu'ils voudraient prescrire. Ces propositions furent acceptées, en y ajoutant qu'il fournirait encore chaque année trois cents esclaves, et qu'on le soutiendrait sur le trône.

Autant les Maures avaient jusque là marqué de chaleur pour les intérêts de Boabdil, autant la honte de ce traité aliéna leurs esprits. Quinze gouverneurs de places protestèrent solennellement de la nullité de ces conventions. On quittait par troupes le parti du jeune roi, pour aller grossir celui de son oncle Zagal, qui avait acquis l'estime de toute la nation, avec le surnom de brave, et qui feignait de tenir pour le vieux roi son frère. Le mécontent-

(1) Surit. l. 20. Marian. l. 25.

tement et la défection allèrent si loin, que Boabdil ne se croyant plus en sûreté dans Grenade, se retira d'abord à Almérie, d'où, après des périls plus pressans encore, il alla se jeter entre les bras des Castillans. Digne frère du barbare Albohacen, Zagal étant entré dans Grenade, après la fuite de son neveu, fit mourir le vieux roi pour régner en sa place, et afin de s'assurer la couronne, il intrigua pour faire éprouver le même sort à Boabdil au milieu d'Almérie; mais ces atrocités le rendirent aussi odieux qu'Albohacen, et regagnèrent à Boabdil une quantité de partisans, qui revinrent en foule grossir sa faction.

Par leur moyen, et avec les secours puissans que ne manquèrent pas de lui fournir Ferdinand et Isabelle, il se rendit pour la seconde fois maître de Grenade. Cependant la faction opposée occupait encore une grande partie du royaume et de ses meilleures forteresses, en particulier les places importantes d'Almérie, de Baça, et de Guadix, différente de Cadix en Andalousie. Par une impatience de jeune homme, il pressa Ferdinand de réduire ces places, en lui promettant de lui livrer la ville de Grenade trente jours après qu'il les aurait soumises: ambition insensée, dont la précipitation le rendait autant esclave que vassal, et le faisait aller au devant des entraves où l'on ne cherchait qu'à le réduire. A la faveur de ces divisions des infidèles, déjà les Castillans, par cinq ou six batailles, avaient épuisé de sang et d'argent l'état de Grenade, et en avaient conquis une infinité de places.

L'an 1485, l'université de Paris donna une preuve de la constance de son zèle pour la conservation de la sainte doctrine (1). Un licencié en théologie, nommé Jean Laillier, avait avancé dans les exercices publics une suite de propositions qui ressentaient l'impiété du wicléfisme. Elles attaquaient principalement l'autorité de l'église et des évêques, la primauté du siége apostolique, la loi du jeûne, le culte

(1) D'Argentr. Collect. ad an. 1484, p. 308.

rendu aux saints, les indulgences et la continence cléricale. Le ton de dogmatiseur, c'est-à-dire, l'insolence, la fade ironie, le défaut de pudeur renchérissaient encore sur le fond des choses. La faculté de théologie censura ces propositions, obligea Laillier à les rétracter publiquement, et arrêta qu'il ne serait point admis au doctorat. Il eut recours au parlement, qui renvoya l'affaire à l'évêque, pour être instruite et jugée conjointement avec l'inquisiteur et quatre docteurs députés de la faculté. Les officiers du prélat engagèrent d'abord Laillier à rétracter expressément chacune de ses propositions en présence du peuple, parce qu'elles avaient été prêchées en plusieurs endroits au grand scandale des fidèles. Aussitôt après, il reçut de l'évêque l'absolution de toutes les censures qu'il avait encourues; survint ensuite un jugement sommaire, par lequel le prélat, sans avoir consulté les assesseurs qu'on lui avait donnés, rétablit le coupable dans ses fonctions, honneurs et dignités, lui rendit le droit d'être promu au degré qu'il souhaitait, et leva toute note d'infamie.

La faculté mécontente continua à lui refuser le bonnet, et comme l'évêque voulait la contraindre, elle interjeta un acte d'appel à qui il appartiendrait. Là dessus le pape Innocent se saisit de l'affaire, loua, par une bulle authentique, le zèle des docteurs, défendit d'admettre Laillier au doctorat, et cassa la sentence de l'évêque de Paris. Le pontife au contraire voulut qu'on arrêtât l'accusé, et qu'il fût détenu dans les prisons, jusqu'à ce que l'archevêque de Sens et l'évêque de Meaux, auxquels il commettait la poursuite de cette affaire, eussent pris toutes les mesures convenables pour s'assurer de la foi d'un novateur si précipitamment absous. On n'ignorait point à Rome avec quelle facilité ces sortes de dogmatiseurs changeaient de langage, sans changer de sentiment.

Vers le même temps, un concile tenu à Lambeth en Angleterre, et présidé par l'archevêque de Cantorbéry, condamna, pour des erreurs à peu près

semblables, Renaud Péacok, évêque de Chester(1). Telle est, nonobstant la distance des lieux, l'uniformité de la doctrine et de la marche de l'église. Les livres de Péacok, dont les copies s'étaient déjà répandues en grand nombre, furent brûlés sous ses yeux, et malgré ses rétractations, il fut déposé de l'épiscopat, puis renfermé dans un monastère, où peu après il mourut de chagrin. Il eut pour disciple le carme Jean Milverton, professeur d'Oxford, qui ayant été excommunié par l'évêque de Londres, s'enfuit à Rome, où le pape, sans aucun égard à ses rétractations et à ses défenses, le fit mettre en prison, et l'y retint pendant trois ans. La bonne foi ne saurait avoir lieu, quand on s'élève contre de points de doctrine qui font évidemment partie de l'enseignement commun de l'église, et les rétractations qui viennent ensuite sont raisonnablement soupçonnées du même vice que la publication de l'erreur. L'archevêque de Cantorbéry était alors Thomas Bourchier, cardinal du titre de Saint-Cyriaque, celui de tous les évêques de l'église britannique qui a le plus long-temps exercé l'épiscopat, savoir cinquante-un ans, à compter depuis sa première consécration pour le siége de Wigorgne, et parmi les archevêques de Cantorbéry, dont il a tenu le siége trente-cinq ans, celui qui l'a occupé plus long-temps qu'aucun de ses prédécesseurs, à compter de huit cents ans avant lui. Le roi, de son côté, obtint une bulle d'Innocent VIII, pour mettre en Angleterre des bornes aux priviléges des asiles. Bien des évêques murmurèrent; mais le souverain pontife, sage interprète des sentimens de l'église, ne regarda point comme une prérogative de la religion, ce qui ne servait qu'à fomenter le crime.

A Paris, la faculté de théologie flétrit encore douze propositions, plutôt extravagantes qu'hérétiques, prêchées par Jean Marchand, cordelier, touchant les prérogatives de saint François. La

(1) Conc. t. XIII, p. 1466.

première

première portait que Lucifer, prince des anges, ayant été chassé du ciel pour son orgueil, sa place avait été réservée à saint François seul, comme à celui de tous les saints qui avait été le plus humble. Tous les ans, portait la onzième, saint François descend le jour de sa fête dans le purgatoire, en délivre tous les religieux et religieuses de son ordre, tous ceux et celles qui portent son habit, et les emmène au ciel, comme l'ame de Jesus-Christ est descendu aux enfers pour emmener avec elle les ames des patriarches. Cet illuminé faisait plusieurs autres comparaisons semblables, et plus mal-sonnantes encore, entre Jesus-Christ et saint François, qu'il trouvait ressemblans l'un à l'autre en quarante manières. Il allait jusqu'à appeler ce saint un second Christ, un second fils de Dieu : mais c'était principalement sur le chapitre des stigmates, qu'il donnait carrière à son imagination et à ses délires.

Déjà cette faveur, toute céleste de sa nature, et des plus extraordinaires dans l'ordre même des choses surnaturelles, était devenu un objet de rivalité et d'altercations pitoyables entre les religieux de saint Dominique et ceux de saint François. Les Dominicains prétendaient que sainte Catherine de Sienne, religieuse de leur ordre, avait reçu les stigmates, aussi-bien que saint François d'Assise; et les Franciscains voulaient que cette prérogative n'eût été accordée qu'à leur patriarche. Ceux-ci prévinrent tellement en leur faveur le pape Sixte IV, qui avait été Cordelier, qu'il défendit, sous peine de censure, de peindre la sainte avec les stigmates. Il adoucit néanmoins son décret dans la suite, et leva les censures : mais l'amertume de cette étrange émulation ne diminua point. Fut-il donc jamais possible de se persuader que c'est honorer Dieu, ou les amis de Dieu, de leur prêter nos passions et nos petitesses, en disputant pour eux de la préséance ? Mais l'homme se recherche lui-même jusque dans les choses les plus étrangères en apparence à ses vues. On se pare des dignités de son maître, du nom de ses pères, et de la sainteté de son patron :

misérables supplémens à la pénurie personnelle, qu'ils ne servent qu'à mettre dans un plus grand jour. Peu occupé de ces réflexions, et uniquement de la gloire mal entendue de son saint fondateur, Jean Marchand ne tarissait point sur le privilége des stigmates; parmi ses propositions condamnées, il en est plus de la moitié sur ce seul article.

Une tête bien différemment organisée ne laissa point de donner dans des écarts, qui lui attirèrent dans le même temps l'animadversion du saint siége. Jean Pic, prince de Concorde et de la Mirandole, prodige de génie et d'érudition presque dans l'enfance, soutint à Rome des thèses publiques sur toutes les sciences tant sacrées que profanes. Elles contenaient jusqu'à neuf cents propositions extraites des auteurs latins, grecs, hébreux, chaldéens, et il les soutint en homme consommé dans chaque matière et dans chaque idiome. Elles lui firent beaucoup d'admirateurs et beaucoup d'envieux. Quelques-unes ayant été taxées d'hérésie, la célébrité du personnage attira l'attention du pape Innocent, qui les fit examiner avec soin. On jugea qu'il y avait treize propositions répréhensibles; sur quoi le pape défendit, sous peine d'excommunication, la lecture des thèses, et fit citer l'auteur à son tribunal. Le prince de la Mirandole, sans être hérétique, méritait cette espèce de flétrissure. Il employait, en parlant de nos mystères et des points les plus délicats de notre religion, des expressions neuves inconnues aux saints docteurs, et dès-lors raisonnablement suspectes : tant il importe en tout état de suivre les routes battues, dans la carrière des sciences religieuses; de sacrifier aux usages de la sainte antiquité, toutes les saillies d'une imagination brillante, et toute prétention au bel esprit.

Mais Pic était alors emporté par le feu de la jeunesse et l'ivresse de l'admiration publique. Il fit en dix-sept nuits une longue et savante apologie, où il justifia parfaitement sa catholicité personnelle, en déterminant le sens qu'il attachait à des expressions équivoques; il confondit même l'ignorance grossière

de quelques-uns de ses censeurs : mais toujours il restait un louche sur ses propositions, telles qu'elles étaient énoncées dans les thèses. Quelques années après, il se soumit, avec toute la simplicité de l'évangile, au jugement du siége apostolique ; et le souverain pontife lui donna un bref d'absolution, où la pureté de sa foi est constatée de la manière la plus authentique. Pendant le reste de sa vie, qui fut fort court, cet homme rare, entièrement corrigé de cet esprit de dispute qui l'avait animé dans sa première jeunesse, ne s'appliqua plus qu'à l'étude des livres saints, et à combattre dans ses écrits les ennemis de la religion. Trois ans avant sa mort, il renonça à sa principauté, et se retira dans une maison de campagne, où il se livra tout entier aux exercices de la piété, de la pénitence et de la charité envers les malheureux. La sensibilité de son ame égalait la beauté de son génie. Il avait pris la résolution de distribuer le reste de ses biens aux pauvres, et d'aller, muni du crucifix seul, prêcher la pénitence dans les villes et les campagnes, quand il mourut à Florence l'an 1494, âgé de trente-deux à trente-trois ans. Il voulut finir ses jours avec l'habit des Dominicains, pour qui il avait toujours eu beaucoup d'affection.

En même temps qu'Innocent VIII condamnait des thèses et des propositions peu exactes, il poursuivait avec chaleur un autre genre d'affaire, qu'il croyait sans doute ne pas moins intéresser la religion. Le prince Zizim, frère du sultan Bajazet, demeurait toujours en France entre les mains des chevaliers de Rhodes, qui le gardaient dans la commanderie de Bourg-Neuf sur les confins de la Marche et du Poitou. Innocent, suivant l'exemple de ses prédécesseurs et les mœurs de son temps, témoignait beaucoup d'ardeur pour réprimer les Turcs. Il se persuada que le prince Zizim lui serait d'un grand usage pour cet effet, et le demanda au grand maître de Rhodes. Le roi de Hongrie, celui de Naples, le soudan d'Egypte qui proposait d'agir de concert avec les chrétiens, faisaient aussi tous leurs

efforts pour avoir cet illustre infortuné en leur disposition. Le pape l'emporta, et Zizim partit pour Rome sous la conduite du grand maréchal de l'ordre, après que le roi de France, dans les terres duquel il était, eut donné son agrément, sous la condition que le prince turc serait gardé par les chevaliers de Rhodes, et qu'on ne pourrait disposer de lui sans le consentement du roi, à peine de dix mille livres d'or. Quelques jours après son arrivée, le pape donna au grand maître le chapeau de cardinal, avec la qualité de légat du saint siége dans toute l'Asie. Ainsi vit-on le sauveur de Rhodes, grand maître et cardinal tout ensemble, figurer en prélat aussi-bien qu'en héros. Sa sainteté lui abandonna aussi le droit de pourvoir, sans nulle exception ni réserve, à tous les bénéfices de l'ordre, même à ceux qui vaqueraient en cour de Rome. Les ordres du Saint-Sépulcre et de Saint-Lazare furent encore réunis à celui de Saint-Jean de Jérusalem, avec même pouvoir pour le grand maître sur leurs bénéfices et leurs revenus.

Le sultan Bajazet craignait si fort le parti que le pape pouvait tirer de Zizim, qu'il avait envoyé des ambassadeurs en France pour prier Charles VIII de ne l'en pas laisser sortir; à quoi le jeune monarque crut qu'en sa qualité de roi très-chrétien, il ne devait point avoir égard. Quand le sultan sut son frère à Rome, il tenta de faire empoisonner, et Zizim, et le pontife (1). Un scélérat, nommé Christophe Macrin, chassé d'un emploi qu'il avait à la cour pontificale, se trouvait alors à Constantinople. Le mupbti auquel il s'ouvrit en premier lieu, lui procura plusieurs conférences avec le grand seigneur. On le combla de largesses en or, en pierres précieuses, en présens de toute espèce, et on lui promit la plus haute fortune pour récompense de ce qu'il promettait. Il devait empoisonner la fontaine où l'on prenait l'eau pour la boisson d'Innocent et de Zizim; et on le munit du poison le

(1) Rain. an. 1490, n. 5.

plus propre à l'exécution de son noir dessein. Un grand crime va rarement seul. Macrin eut à peine mis le pied dans Rome, qu'il se fit arrêter pour des délits qui n'avaient rien de commun avec celui dont il attendait sa fortune. On le mit à la question, et la douleur lui fit confesser jusqu'au forfait dont on ne lui parlait pas. Comme il avait des complices, dont quelques-uns subirent le supplice ordinaire, afin d'inspirer la terreur aux autres, il fut conduit par la ville, déchiré à plusieurs reprises avec des tenailles ardentes, puis coupé par quartiers, qui furent exposés à différentes portes de la ville.

Il n'est point de personnage que ne joue la politique. Bajazet, après avoir attenté sans succès à la vie du pape, lui envoya des ambassadeurs pour traiter d'alliance, et le pontife les reçut avec les plus grands honneurs (1). Tous les cardinaux et les officiers de la cour de Rome allèrent au devant d'eux; on leur accorda une audience publique en plein consistoire, et on les traita dans toutes les rencontres, comme s'ils eussent été les ministres d'un ami éprouvé. Ils étaient chargés de pierreries inestimables, et de tout ce que l'orient produit de plus précieux, sans compter une somme de quarante mille écus d'or destinée à payer la pension du prince Zizim, qu'on priait le pape de tenir en lieu sûr. Il paraît qu'Innocent accepta ces propositions, et que pareille somme fut encore touchée les années suivantes; ce qui ne manqua pas de faire murmurer contre ce pontife, qu'on accusa, malgré toutes les apparences de son zèle, de ne pas vouloir sincèrement la guerre de Turquie. Il ne laissait pas de lever cependant les décimes accordées uniquement pour ce sujet. Peu après il approuva, dans le mois d'Août ou de Septembre de l'année 1490, une confrérie nommée de la Miséricorde, pour assister les criminels condamnés à mort, et pour avoir soin de leurs funérailles.

Deux auparavant, il avait donné une bulle pour

(1) Ibid. n. 2 et 3.

réunir à la couronne d'Espagne les grandes maîtrises des ordres de Calatrava, de Saint-Jacques et d'Alcantara ; ce qui ne s'effectua dans toutes les formes qu'en l'année 1500. Isabelle et Ferdinand acquéraient par là trois à quatre cents mille ducats de revenu annuel. Ce produit, joint aux décimes levées dans les royaumes de Castille et de Léon, en vertu d'une bulle de la même année, mit le roi catholique en état de consommer la réduction des Maures. Après le grand nombre de villes qu'il leur avait enlevées depuis le commencement de leurs guerres civiles, il prit encore Almérie, Guadix et Baça, pour remplir les conventions particulières qu'il avait faites avec le jeune roi Boabdil. Baça, qui passait pour la plus forte place du royaume de Grenade, fut attaquée avec la plus belle armée que Ferdinand eût encore mise en campagne. Elle ne laissa pas de soutenir un long siége ; mais sa chute débarrassa Ferdinand de l'ennemi le plus redoutable qui lui restât parmi les Maures. Muley, l'un des frères du feu roi Albohacen, remit avec elle aux rois d'Espagne toutes les autres villes qui le reconnaissaient pour souverain, et on lui assura un établissement proportionné à son rang et à sa naissance ; il prit ensuite le parti de se retirer en Afrique avec trois ou quatre mille Maures des plus riches et des plus illustres de la nation.

Dès que Ferdinand se fut ainsi rendu maître de Guadix et d'Almérie, aussi-bien que de Baça, il avertit le roi précaire de Grenade, qu'ayant de sa part exécuté ponctuellement le dernier traité, et contraint en outre le prince Muley à passer le détroit, il était juste qu'il remît, de son côté, la capitale du royaume comme il l'avait promis ; qu'en ce cas, on lui ferait une pension de quatre millions de maravedis, et qu'on lui céderait pour sa demeure tous les lieux du canton nommé la Tau d'Andarax, avec les revenus de cette contrée. Les débris du trône en retiennent encore les charmes. Boabdil, sommé en quelque sorte d'abdiquer la royauté, fit une réponse d'autant moins satisfaisante, qu'il craignait tout de la part des grands,

s'il entreprenait de livrer la ville royale ; sur quoi Ferdinand, après avoir fait encore bien des instances et des tentatives inefficaces, se résolut à une rupture ouverte, et à venir assiéger Grenade dans toutes les formes.

Avant d'approcher de la place, il fit pendant l'hiver tous les préparatifs convenables pour une expédition aussi importante (1). A l'entrée du printemps, il envoya le marquis de Villena, grand homme de guerre, avec dix mille hommes d'infanterie et trois mille chevaux, pour ruiner les petites places des environs de Grenade, et ravager les campagnes, afin que le pays fût privé de la récolte des grains, et que les habitans, contraints de se réfugier dans la capitale, en consommassent plus vîte les vivres. Le roi marcha lui-même à Grenade avec une armée de près de cinquante mille hommes, dont la cinquième partie était de cavalerie. Il avait avec lui tous les seigneurs et la fleur de la noblesse des royaumes d'Aragon et de Castille, tous épris du désir d'immortaliser leur nom, déjà distingués pour la plupart dans les expéditions précédentes, et joignant l'expérience à la valeur. Gonsalve Fernandez de Cordoue, fils du seigneur d'Aguilar, et surnommé le grand capitaine, leur servait de modèle et d'aiguillon tout ensemble. Après que le marquis de Villena eut rempli sa première commission, il vint rejoindre la grande armée, et tous allèrent camper à une lieue de Grenade, déterminés à ne point lâcher prise qu'ils ne s'en fussent rendus maîtres ; c'est pourquoi l'on fit des retranchemens aussi considérables que si l'on n'eût jamais voulu les quitter. A peine furent-ils achevés, que la reine Isabelle vint aussi, avec les princes ses enfans, comme pour faire entendre qu'on attachait à cette entreprise toute la gloire et la fortune de l'Aragon et de la Castille.

Immédiatement après l'arrivée de la reine, le feu s'étant mis à sa tente, et l'ayant consumée avec plu-

(1) Naucl. Chron. an. 1491 et 1492. Surit. l. 20, c. 8 et seq. Marian. l. 25, c. 15, etc.

sieurs autres, on prit le parti de construire des cabanes de terre, couvertes de tuiles, avec des rues comme dans une ville; et chaque troupe travaillant jour et nuit à fortifier son quartier, en peu de temps parut en effet une ville flanquée de tours, environnée de murailles et d'un fossé profond. Elle fut dans la suite nommée Sainte-Foi. Les assiégés dès-lors ne doutèrent plus que ce ne fût un parti pris de ne pas discontinuer le siége que la place ne fût emportée; ils en perdirent presque tout courage.

Il ne leur restait d'espoir que dans une bataille rangée, à quoi ils tentèrent en mille façons d'engager Ferdinand: mais ce prince qui excellait sur-tout en prévoyance et en ruses, comprit parfaitement que sans effusion de sang, et presque sans péril, la famine le rendrait enfin triomphant. Il ne se trompa point dans son attente; après huit mois et dix jours de siége, les Maures livrés à toutes les horreurs de la faim, sans ressource et sans espoir, aussi-bien que sans vivres, se rendirent à composition le 2 de Janvier 1492. Il fut stipulé, d'une part, que les assiégés remettraient aux rois de Castille et d'Aragon la ville de Grenade, avec toutes ses dépendances, et qu'à l'avenir les Maures, tant de la ville que du reste de cet état, ne reconnaîtraient point d'autres souverains que la reine de Castille et ses successeurs; de l'autre part, qu'Isabelle et Ferdinand prendraient sous leur protection tous les Maures qui voudraient rester en Espagne, les traiteraient comme leurs autres sujets, les maintiendraient dans la possession de leurs biens, de leurs droits, de leurs priviléges, et ne permettraient jamais qu'on leur fît aucun tort, ni qu'on agît contre eux autrement que dans les formes ordinaires de la justice; qu'il serait libre à ceux qui ne voudraient pas demeurer en Espagne, de disposer de leurs possessions, et qu'on leur fournirait des vaisseaux pour passer en Afrique; enfin, que le roi dépossédé aurait une pension proportionnée à son premier rang, avec des domaines pareillement convenables pour sa résidence. Ce prince se résolut à rester; mais la plupart des musulmans, de ceux

même qui avaient tenu le plus constamment son parti, le quittèrent pour se retirer en Afrique.

Ce traité s'exécuta de bonne foi; après quoi le roi et la reine firent avec beaucoup de pompe leur entrée dans Grenade. Le cardinal de Mendoza, archevêque de Tolède, en prit d'abord possession, précédé de la croix qu'on portait comme en triomphe, et il fit arborer sur les tours les plus élevées, cet étendard de notre salut, avec celui de l'Espagne. Aussitôt après entrèrent Isabelle et Ferdinand, que la grandeur, la beauté et la magnificence de la ville ravirent d'admiration. Les historiens assurent qu'on y comptait soixante mille maisons, sans les édifices publics, qui étaient en très-grand nombre, et si superbes, que le roi Bulhar, qui avait fait la plus grande partie de cette prodigieuse dépense, passa dans l'esprit de ses sujets pour avoir trouvé l'art de faire de l'or (1). Les citoyens étaient si riches eux-mêmes, que l'imposition annuelle de cette ville seule passait un million de ducats. Elle devait sa population et son état florissant à sa situation charmante sur les bords du Duero, à la pureté de son air, et au grand nombre de ses fontaines, qui en faisaient un séjour délicieux dans un climat brûlant. Les Maures avaient coutume de dire que le paradis était dans la partie du ciel qui forme le zénith de Grenade. Elle avait plus de quatre lieues de circuit, et ses remparts mille et trente tours à créneaux. C'est encore la plus grande ville d'Espagne, et son habitation la plus agréable en été; mais elle ne se ressemble plus pour ce qui est de la richesse et du nombre des habitans.

L'Espagne, par la prise de Grenade, fut entièrement affranchie de la domination des musulmans, qui en désola les chrétiens durant près de huit siècles, à compter depuis l'invasion de ces infidèles sous le règne de Rodrigue en 712 : tant il en coûte pour réparer le crime d'un moment, puisque cette irruption, au moins selon tous les auteurs qui ne

(1) Dieg. de Mur. Hist. rev. gest. cont. Maur. Marian. l. 23, c. 1.

sont pas de première antiquité, n'eut pour principe que l'incontinence d'un roi et la vengeance d'un sujet. La conquête de Grenade acquit à Ferdinand V et à ses successeurs le titre de Catholique que lui confirma le pape Alexandre VI.

On doit sans doute faire honneur du rétablissement de l'Espagne chrétienne, au caractère espagnol, lent au conseil, et peut-être aussi dans l'action, mais d'une constance et d'une énergie à l'épreuve du temps et de tous les obstacles. Qui pourrait toutefois méconnaître ici la main du Tout-Puissant, qui en tant d'actions rapportées dans toute la suite de cette histoire, imprima d'une manière visible le mouvement aux causes secondes, donna communément l'avantage à la plus faible, balança long-temps le succès et les revers, la présomption et le découragement, et après toutes les épreuves nécessaires à son peuple, quand par l'horreur de la barbarie et de l'impiété musulmane, il en eut fait une nation digne d'être nommée catholique par excellence, il lui prodigua les victoires et les conquêtes, et enfin purgea totalement l'heureuse Hespérie du sédiment infect qui la faisait languir depuis si long-temps?

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE CINQUANTE-SIXIÈME.

Depuis la réduction des Maures d'Espagne en 1492 *jusqu'à la fin d'Alexandre VI en* 1503.

Des terres immenses, dont on ignorait le nom même, un nouvel hémisphère, un autre monde, des sauvages et des antipodes, jusque là rangés parmi les conceptions chimériques et presque impies, tels sont les spectacles qui, variant la scène de l'univers sur la fin du quinzième siècle, ouvrirent à l'évangile un champ beaucoup plus vaste que dans le temps même où il fut donné du ciel. Le monde était parvenu à cette plénitude des temps où, selon les oracles prophétiques, la lumière devait luire jusqu'au sein des ombres de la mort; et l'Eternel, au moyen de ces découvertes, se proposait d'accomplir toute l'étendue de ses promesses. Il voulait aussi renouer entre les enfans d'un même père, des liens rompus depuis si long-temps, qu'il n'en restait plus de vestiges; il voulait rétablir l'harmonie et les douceurs du commerce entre les branches sans nombre de cette grande famille qu'on nomme le genre humain, leur faire partager réciproquement entre elles les fruits et les jouissances de leurs possessions isolées.

Mais les plus signalées faveurs ne donnent bien

souvent lieu qu'à la plus criante ingratitude. Introduits dans les terres de l'or et de toutes les délices, les Européens, loin de faire part de leurs biens propres à des frères heureusement retrouvés, et si propres à les attendrir, ne pensèrent qu'à les asservir et à les dépouiller. Que de scélératesses barbares exercées dans le seul empire du Mexique, ou dans celui du Pérou! Nous n'entreprendrons pas d'en tracer l'immense tableau; il serait également impossible de marquer, et les excès dont on s'est abstenu, et ceux auxquels on s'est abandonné. Après le pillage et les brigandages les plus inouis, l'effusion du sang humain et les outrages de toute espèce faits à l'humanité, la dissolution monstrueuse des mœurs et tous les emportemens des passions sans frein, on mit dans les chaînes le peu de victimes échappées au carnage, on leur ravit jusqu'aux lieux où elles avaient reçu le jour. Après leur avoir pris tout leur or, on leur prit la terre qui le produisait.

Les papes eux-mêmes, œuvre digne d'avoir pour auteur Alexandre VI, les vicaires du père équitable que tous les hommes ont dans le ciel, pour dépouiller de leur sol natal les peuples et les princes des deux Indes, en faveur des Castillans et des Portugais, ne trouvèrent d'autres difficultés que de tracer des lignes d'attribution et de démarcation qui pussent leur assigner dans toute l'étendue d'un monde, un partage dont leur avidité et leur jalousie fussent satisfaites. Craignons cependant de les trop charger, et persuadons-nous que ces étranges donations, assez fautives en ce qu'elles disposaient de ce qui n'appartenait point aux donateurs, respectaient au moins, ou ne regardaient pas les états réglés des souverains même idolâtres, mais tout au plus des terres vagues et sans propriétaires, des régions inhabitées, ou occupées par des hommes qui n'en conservaient la nature que pour la dégrader, en s'abandonnant à tous les excès des bêtes féroces avec lesquelles ils les partageaient.

Mais l'avarice une fois armée ne distingua plus rien, ou plutôt s'attaqua de préférence aux peuples

les plus civilisés et les plus nombreux, comme aux plus opulens, et dans ses attentats ne mesura sa réserve que sur l'impossibilité d'attenter avec plus de succès. La cupidité elle-même trompa la cupidité. Elle embrassa trop, elle n'assura rien; elle envahit tout, et tout lui échappa. On vit le faible Portugal porter tout à la fois ses colonies, au delà de la route du soleil, dans les plages immenses du Brésil, sur toutes les côtes habitables de l'Afrique, dans l'Ethiopie et l'Abyssinie, au sein de la mer Rouge, dans la Perse, dans les deux presqu'îles de l'Inde, dans toutes ses îles de quelque célébrité, et par-tout s'arroger une domination dix ou vingt fois plus étendue que les bords resserrés qui vomissaient tant de brigands enorgueillis de leur destination. Aussitôt après que ceux-ci eurent consommé leur usurpation, les pêcheurs obscurs des marais de la Belgique vinrent leur ravir presque tous les fruits de leurs travaux et de leurs crimes. L'Espagne plus fournie de peuples, et alors toute puissante en Europe, conserva mieux les siens, mais en ruinant sa population, et en perdant cette prépondérance, cette espèce de monarchie universelle qu'elle comptait avoir acquise, et dont il ne lui resta que le ridicule de sa prétention chimérique. Tout l'occident en général fut troublé, déchiré, bouleversé par ses acquisitions fatales: le nouveau monde fut pour l'ancien la pomme de discorde, qui en fit le malheur et l'appauvrissement même. On y eut plus de signes de richesses, et moins de richesses réelles; plus d'or et plus de besoins, plus de luxe et moins d'aisance; moins de force, moins de mœurs et de santé, moins de probité, infiniment plus de calamités qu'avant cette époque. De quel avantage fut donc pour l'Europe la découverte des Indes? Ne nous pressons pas de répondre à cette question. Le temps vient à grands pas, où l'on pensera des expéditions du nouveau monde, comme de celles des croisades. Il n'est qu'un point de distance du goût de la nouveauté à l'enthousiasme, de l'enthousiasme aux excès, et de l'excès à la honte et au repentir. Déjà l'on a rougi d'avoir égorgé par avarice

au Pérou, comme d'avoir massacré en Syrie par religion.

Admirons cependant la marche de la Providence, qui fait servir les travers et les passions même des hommes à leur départir ses plus divins bienfaits. La soif de l'or attira les premiers Européens dans toutes les plages du nouveau monde : ils y furent bientôt suivis par des apôtres, altérés uniquement du salut de leurs frères, qu'ils allèrent recueillir jusqu'aux extrémités des terres inconnues qu'arrosent l'Inde et le Gange, dans le vaste empire de la Chine, au Japon, dans toutes les îles et les presqu'îles de l'Asie la plus reculée, en Afrique, dans les sables brûlans de l'Ethiopie, et dans l'autre hémisphère, depuis la zone torride jusqu'aux climats glacés des Patagons et des Iroquois.

Le mortel dont le génie élevé et le cœur remparé d'un triple airain osa le premier, à travers des mers sans nom et sans terme, tenter les approches d'un autre hémisphère, fut le Ligurien à jamais mémorable sous le nom de Christophe Colomb 1). Christophe, né d'un cardeur de laine à Cogureto, village du territoire de Gênes, esprit profond et méditatif, voyant chaque soir le soleil quitter notre horizon, ne put se persuader que durant la moitié de son cours, il n'éclairât que l'Océan et les monstres recélés dans son sein. De ses fréquentes méditations, et des connaissances du portugais Peristiello son beau-père, qui avait découvert les plus occidentales des îles Fortunées, il conclut qu'il y avait par-delà des terres habitées d'êtres intelligens, et forma le dessein de les aller reconnaître. Il en fit la proposition au roi de Portugal, et à plusieurs autres princes, qui tous la traitèrent de visionnaire. Ferdinand et Isabelle auxquels il s'adressa de même, ne lui firent pas d'abord un accueil beaucoup plus encourageant ; mais l'heureux Ferdinand enfin hasarda trois caravelles, dont il donna le commandement à Colomb, avec le titre pompeux d'amiral de l'Océan et de vice-roi des royaumes à conquérir.

(1) Hist. Christ. Colomb. perferd. Colomb. Marian. l. 25.

L'an 1492, Colomb partit du port de Palos en Andalousie, et dirigea sa route vers les Canaries. La navigation fut heureuse jusqu'à l'île de Madère, où il relâcha. Après quelque repos et de nouveaux approvisionnemens, il remit à la voile, et s'avança du côté de l'occident sur des mers redoutées que personne n'avait encore franchies. L'amour de la gloire et l'espoir de la fortune soutinrent quelque temps le courage de ces nouveaux argonautes; mais après quelques semaines, où la sonde annonçait toujours un abîme sans fond et sans rive, de cruels soucis, le regret suivi de l'indocilité, le découragement et le désespoir prirent la place de l'enthousiasme. On ne s'occupait plus que de la perspective d'une mort affreuse causée par la faim, dans cette immensité de plaines liquides qui ne laissaient entrevoir aucun genre de ressources. Chaque jour diminuait les vivres, et chaque jour ajoutait à la distance des lieux d'où on les avait tirés. Enfin, après d'horribles tourmentes, des pluies continuelles et si sombres, qu'on n'apercevait rien qu'à la faveur des éclairs, le biscuit et l'eau manquant, car il n'était plus question de viande, ni d'huile, ni d'aucun genre de laitage; comme les murmures et les cris séditieux de l'équipage et des officiers même dégénéraient en révolte ouverte, on découvrit à l'extrémité de l'horizon des masses d'un bleu sombre, qui à mesure qu'on s'en approchait, s'élevaient davantage au-dessus des flots. La terre parut enfin distinctement, et fit succéder au désespoir la plus vive allégresse. On trouva des peuples doux et bienfaisans, qui fournirent aux plus pressans besoins; après quoi on rasa des terres de plusieurs centaines de lieues, puis on s'arrêta dans les îles de Lucayes, après trente-trois jours de navigation.

On descendit dans la principale, qu'on nomma Saint-Sauveur: mais les habitans, à la vue des navires de l'Europe, prodigieux en comparaison de leurs canots, s'enfuirent avec effroi sur les montagnes. On ne put se saisir que d'une femme, qu'on régala de confitures, et à qui l'on donna quelques ornemens

de verre, avec lesquels on la laissa retourner vers les gens de sa nation. Ce bon traitement gagna les insulaires, qui revinrent à la suite de leur prince ou cacique, firent amitié avec les Espagnols, et leur fournirent des vivres en abondance, pour des colliers de verre et d'autres bagatelles. Colomb reconnut ensuite plusieurs autres îles, auxquelles il donna différens noms, comme de la Conception, de Fernandine, d'Isabelle; et dans celle de Cuanabai, il construisit un fort de bois, où il laissa trente-huit de ses gens; de là il s'avança dans le golfe du Mexique, et alla mouiller à Cuba, où il fit radouber ses vaisseaux. L'étendue de cette dernière île la lui fit prendre d'abord pour le continent, dont il découvrit néanmoins dans la suite la partie qu'on a nommée Floride. Il découvrit encore, en descendant au midi, la grande île de Bocchio, qu'il nomma Espagnole, et qu'on a depuis appelée Saint-Domingue, théâtre des plus fameux de la rapacité sanguinaire des Européens: mais alors ils étaient les plus faibles, et ils montrèrent de la modération. Cette île comptait environ deux millions d'habitans. Pour leur inspirer la confiance, Colomb avait pris sur son bord douze Indiens des Lucayes. Le roi ou principal cacique de Bocchio lui rendit visite, entra dans son navire, et dîna avec lui. Un des bâtimens espagnols ayant échoué sur un banc de sable, ce prince donna des travailleurs, à l'aide desquels on sauva tout ce qui était sur le vaisseau, et de ses débris on fit un fort sur le rivage. Colomb, du consentement du cacique, y laissa quelques Espagnols quand il repartit pour porter lui-même en Espagne la nouvelle de ses succès.

Elle y excita l'admiration de tout le monde. Il fut introduit au conseil pour y faire le récit de tant de choses extraordinaires, et il présenta, comme le gage de tout ce qu'on avait lieu de se promettre, des perles, des pierres précieuses, de l'or en masse et en meubles (1). Le roi l'anoblit, avec toute sa postérité, et lui donna pour armoiries une mer d'argent

(1) Barrosi, Dec. 1, l. 3, c. 11. Surit. t. IX, l. 1, c. 25.

et

et d'azur, à cinq îles d'or, avec le globe du monde pour cimier; ensuite il le renvoya, avec le titre d'amiral des Indes, pour conquérir ces riches contrées. Colomb fit ainsi différens voyages de l'Espagne aux Indes, et des Indes en Espagne, tantôt vanté comme un homme incomparable, tantôt en butte à l'envie, à la calomnie, aux traitemens réservés pour les rebelles et les traîtres. Il mourut enfin dans les bonnes grâces du roi, le 8 de Mai 1506, à l'âge de soixante-quatre ans. Quelques momens de faveurs et mille chagrins, voilà toute la rétribution que reçut Colomb pour le présent d'un monde, et voilà le prix ordinaire des plus éclatans services rendus aux maîtres de la terre.

Il n'en est pas ainsi des travaux entrepris pour la gloire de Dieu par les héros de la religion. C'est ce qui suscita dans toutes les contrées de l'Europe une foule d'apôtres, qu'une ardeur plus active encore que la soif de l'or ou de la gloire fit partir pour ces terres lointaines, où nous admirerons dans la suite leurs divines conquêtes. Le premier qui passa dans le nouvel hémisphère, fut don Bueil, Catalan, de l'ordre de saint Benoît, accompagné de douze prêtres, dont il était le chef. La bulle par laquelle le souverain pontife lui conférait sa mission, est du 24 Juin 1493. C'était à condition de faire ainsi porter l'évangile dans ces régions nouvelles, que le pape en faisait don aux souverains de l'Espagne; condition qui, toute incapable qu'elle était de justifier cette étrange libéralité, fut encore très-mal remplie. La charité des hommes apostoliques y suppléa, malgré tout ce qu'elle eut à souffrir souvent de la part de ceux qui devaient la seconder. C'était l'or des Indiens que ceux-ci recherchaient, et non pas le salut de leurs ames.

Cependant le roi catholique annonça au souverain pontife la découverte du nouveau monde, comme la nouvelle la plus intéressante pour l'église, dont l'empire allait s'accroître de plus de moitié. Il lui avait appris peu auparavant la chute du royaume de Grenade, et l'entière extinction du mahométisme dans

toute l'étendue des Espagnes. Le même jour que la nouvelle de ce triomphe parvint à Rome, on y découvrit le titre de la croix de Jesus-Christ. On disait qu'Hélène, mère du grand Constantin, l'avait envoyé d'orient en cette ville, et qu'on l'avait caché dans la voûte de l'église nommée Sainte-Croix de Jérusalem, où des maçons qui travaillaient à la réparer le trouvèrent. Dans le même temps, un ambassadeur du sultan Bajazet apporta au pape le fer de la lance de la passion, tiré du trésor des reliques, pris avec Constantinople par Mahomet II. Le pape, accompagné de tout le clergé, l'alla recevoir en procession, avec la solennité la plus pompeuse, et le fit transporter de même à l'église du Vatican, où il a toujours été gardé depuis avec respect. On conteste néanmoins l'authenticité de cette relique, qu'on prétend posséder en d'autres endroits. Il en est de même du titre de la croix, qu'on croyait avoir à Toulouse longtemps avant la découverte faite à Rome. C'est là le sort presque général de toutes les reliques de la sainte humanité du Sauveur; d'où nous conclurons, pratiquement, assurés comme nous le sommes de posséder Jesus-Christ tout entier dans l'eucharistie, à puiser dans cette source intarissable de toute grâce et de toute vertu, plutôt que de nous engager en des discussions et en des disputes qui nuisent presque toujours à la charité, et souvent même à la simplicité de la foi.

Le 25 Juillet de cette année 1492, mourut à Rome le pape Innocent VIII, dans la soixantième année de son âge, et la huitième de son pontificat, après avoir reçu les sacremens avec des sentimens extraordinaires de piété, et de mépris pour les grandeurs fragiles du siècle. Par son esprit d'équité et de conciliation, il avait rétabli et si bien cimenté la paix en Italie, qu'au rapport de Guichardin, il n'était pas facile d'imaginer par quelle tentative ou quelle aventure elle se pourrait jamais rompre. Le caractère de son successeur fournit la solution de ce problème. Sous le vicieux Rodrigue de Borgia, qui fut donné pour successeur à Innocent le 11 d'Août 1492, et prit le

nom d'Alexandre VI, l'église romaine eut autant à gémir que dans ses temps les plus malheureux : son opprobre fut d'autant plus sensible, qu'on était plus désaccoutumé de voir la dissolution siéger dans la chaire de Pierre.

Borgia, suivant une foule d'auteurs, parvint à la papauté par la voie sacrilége de la simonie, payant à deniers comptans le suffrage de certains cardinaux, cédant à d'autres les offices et les bénéfices multipliés dont il était pourvu, flattant la cupidité, l'ambition, toutes les passions de plusieurs de ces prélats, dont toutefois les espérances furent étrangement trompées. Leur coupable choix ne put être arrêté ni par la crainte de Dieu, ni par la considération de l'honnêteté publique : il fut puni par l'ingratitude et la perfidie de l'avare pontife, qui leur reprit avec usure ce qu'il leur avait donné (1). Mais passons rapidement sur cette entrée au pontificat ; quelque hideux que soit ce premier trait de Borgia devenu pape, à peine fixe-t-il les regards dans le tableau d'un souverain pontife sans mœurs et sans front, qui reconnaissait publiquement une fille et quatre fils, fruits de l'adultère et d'un concubinage habituel. Il vivait avec Lucrèce Vanosia leur mère, comme avec sa femme, quoiqu'elle fût l'épouse de Dominique Arimano, l'un des grands de Rome. Il pourvut tous ces odieux enfans aux dépens du saint siége ; il les enrichit aux dépens de la bonne foi, de la justice, de toutes les lois divines et humaines, au prix du sang des grands, et de ses propres cardinaux. Il n'est point de crimes où ne l'ait engagé en particulier César, le second de ses fils, le plus ambitieux, le plus cruel, et l'un des hommes abominables qui aient existé.

César fut d'abord cardinal, quitta l'état ecclésiastique, et devint duc de Valentinois. Louis son aîné fut duc de Candie, mourut sans enfans, et eut pour successeur dans ce duché, Jean son frère, aïeul de saint François de Borgia. C'est ainsi que d'une souche

(1) Onuphr. vit. Alex. VI.

infecte, Dieu fit sortir la plus pure vertu. Ce point de vue sans doute aurait dû fixer l'attention des auteurs de la vie de ce saint général des Jésuites, et faire oublier sa naissance, qu'ils relèvent comme très-illustre. L'histoire sacrée sur-tout n'admet point d'autre noblesse que celle qui tire son origine de la vertu; et le bâtard d'un pape, aux yeux du bon sens, comme à ceux de la religion, n'a pu donner que des petits-fils souillés du même opprobre que sa race impure. Alexandre VI n'était même du sang de Borgia que par sa mère Isabelle, sœur de Callixte III, dont il prit le nom et les armes par la concession du pape son oncle. Son père était Geoffroi de Lenzoli, issu néanmoins d'une famille noble et ancienne du royaume de Valence. Tous les historiens accordent au pape Alexandre VI un esprit supérieur, et un courage peu commun (1): qualités qui pouvaient en faire un grand pape, et qui ne furent que des armes funestes dans la main d'un furieux. On dit que la nouvelle de son élection fit répandre des larmes à Ferdinand, roi de Naples, prince qui avait beaucoup d'expérience, et qui prévit tout ce que l'Italie par là aurait de calamités à souffrir (2). Il était du devoir de l'historien de présenter ce pape sous ses couleurs naturelles: si la teinte est forte, c'est que nous voulons revenir le moins qu'il nous sera possible sur un objet qui ne peut que peiner tout vrai fidèle.

Alexandre VI, comme tous les méchans qui rendent à la vertu quelque hommage forcé, commença son règne par faire concevoir d'assez belles espérances. Il usa d'abord de sa capacité et de sa fermeté d'ame, pour établir la sûreté publique, pour arrêter les meurtres, les vols et les brigandages. Il montra même de la douceur, de la modération, de l'équité, et publia de sages ordonnances tant pour l'administration de la justice que pour le soulagement des peuples. Cette illusion ne dura pas long-temps; à la tranquillité de l'Italie, regardée peu auparavant comme imperturbable, succédèrent rapidement les

(1) Petr. Mart. ep. 118. (2) Guichard. Hist. l. 1, c. 2.

troubles, le bouleversement et tous les désordres. Ce fut néanmoins Ludovic Sforce, tuteur ou plutôt oppresseur de son neveu Jean Galéas, duc de Milan, qui alluma le feu de la discorde; mais il éprouva toute sorte de facilité de la part du pape, pour l'étendre et la fomenter.

Ludovic, peu satisfait de tenir éternellement en tutelle son neveu déjà marié, et père de deux enfans, songeait à lui ravir le titre aussi-bien que l'autorité de duc (1). La jeune duchesse, petite-fille du roi de Naples, implora le secours de son aïeul avec les instances les plus pressantes. Ferdinand représenta d'abord avec douceur à Ludovic, que le duc ayant l'âge porté par les lois, et deux enfans qui assuraient la succession, rien ne pouvait plus empêcher de lui remettre le gouvernement du duché. Ludovic le promit, et ne demanda que le temps d'assembler les états du Milanez, pour rendre compte de son administration; mais à la faveur de ce délai, il emprunta de l'argent, leva des troupes, mit les places en état de défense, et fit tous les préparatifs nécessaires pour consommer son usurpation. Le Napolitain ne se sentant pas assez fort pour punir une mauvaise foi si bien manifestée, eut recours à d'autres puissances, et d'abord au pape. Quoiqu'il n'y eût pas encore un an qu'Alexandre VI était sur le saint siége, on connaissait déjà toute sa passion pour l'élévation de ses enfans. Le roi de Naples lui promit pour eux les premiers fiefs qui vaqueraient dans son royaume, et le pape accorda tout ce qu'on lui demandait.

Ferdinand recourut encore à Pierre de Médicis, qui venait d'hériter de la puissance que Laurent son père avait acquise parmi les Florentins. Digne fils du grand Pierre de Médicis, premier du nom, et de Lucrèce Tornabuoni, dame d'un mérite non moins éminent, Laurent, après avoir échappé au carnage où périt son frère Julien, avait triomphé de tous les ennemis de sa maison par l'affection que lui portait

(1) Guich. l. 1. Comin. t. v, p. 400, etc.

le peuple de Florence, et avait été déclaré chef de la république (1). Il s'attacha de plus en plus les cœurs par sa générosité, par la noblesse de ses sentimens et de ses manières, par le lustre qu'il s'étudia constamment à donner à l'état, par son zèle pour le progrès des arts et des lettres, par la retraite et la protection qu'il accorda aux malheureux illustres, aussi-bien qu'aux savans de son siècle, dont il fut regardé généralement comme le protecteur. Il s'acquit l'estime et la confiance de tous les princes de l'Europe, qui souvent le choisirent pour arbitre de leurs différens. Le sultan Bajazet, pour lui marquer son amitié, lui renvoya un des assassins de Julien son frère, qui s'était réfugié à Constantinople. Le soudan d'Egypte ayant reçu des extrémités de l'Ethiopie où le Nil prend sa source, un caméléopard, animal si extraordinaire qu'on n'en avait point vu depuis les anciens Romains, il lui en fit présent en témoignage de sa considération singulière. Laurent avait toujours été bienfaisant, bon ami, libéral jusqu'à la magnificence, mais voluptueux, et soupçonné d'avoir peu de religion. La proximité de la mort, et l'assistance du célèbre dominicain Jérôme de Savonarolle, réveillèrent si bien en lui les principes de la foi, qu'il mourut très-chrétiennement, en déplorant jusqu'au dernier soupir les égaremens de sa jeunesse. Il n'avait que quarante-quatre ans. Outre Pierre qui lui succéda, il laissait un autre fils nommé Jean, qui dans la suite fut pape sous le nom de Léon X.

Pierre de Médicis avait hérité de la puissance, mais non pas de l'habileté de son père. Il rejeta d'abord des propositions qui tendaient à lui faire contracter une alliance contre Ludovic, avec qui lui-même venait d'en contracter une contre les Vénitiens: mais le roi de Naples ne se rebuta point. Pierre de Médicis avait pour femme une des filles de Virginio des Ursins, qui avait de grandes obligations au roi Ferdinand, et un ascendant prodigieux sur l'esprit

(1) Ang. Pol. Epist. lib. 5. Machiav. Hist. Flor. Guichard. Paul. Jov. Elog. l. 3, c. penult.

de son gendre. Virginio réussit à lui persuader, que ses engagemens avec Ludovic ne devaient point l'arrêter dans les circonstances présentes ; que ceux qu'on lui proposait étaient infiniment plus avantageux, et du reste, qu'ils seraient voilés d'un secret impénétrable, du moins jusqu'à ce que les troupes de Naples se fussent jointes à celles de Florence. Bientôt néanmoins Ludovic, le plus défiant, le plus rusé, et l'un des hommes les plus fourbes de son temps, eut éventé ce mystère.

Comme tous les princes chrétiens, et les Italiens principalement, allaient ou envoyaient féliciter, selon la coutume, le pape Alexandre sur son avénement au pontificat ; tandis que Pierre de Médicis ne pensait qu'à faire l'étalage de son faste et de ses richesses, et que son orateur Scipion d'Arrezo ne s'occupait qu'à remporter la palme de l'éloquence sur Sannazar son concurrent, l'intrigant Ludovic convertissait ses soupçons en certitude, et ourdissait la trame qui devait entraîner le pape dans son parti. Virginio des Ursins venait d'acheter, sans la participation du pontife, des terres considérables, avec titre de principauté, relevant du saint siége ; et c'était le roi de Naples qui avait fourni pour le payement la somme de quarante mille écus d'or, laquelle n'égalait pas le revenu de deux années de ces riches domaines. Ludovic sentit le parti qu'il pouvait tirer d'un appât si attrayant pour un pape affamé de tout ce qui pouvait engraisser sa famille ; mais quand il fut introduit à l'audience, il se contenta, en habile homme, de présenter l'amorce, tout en faisant les complimens d'usage, et la revêtit même de couleurs propres à donner l'air du zèle à l'avidité du pontife. Il lui représenta les droits du saint siége, comme essentiellement lésés par l'entreprise de Virginio ; il ajouta que le roi de Naples qui avait fourni à ce seigneur les quarante mille écus, était encore plus coupable que lui ; que la haine de ce roi pour la maison de Borgia se manifestait en toute rencontre, et que si l'on souffrait de sa part cette première injure, le pape, sa famille et toute l'église romaine

couraient les derniers périls. Le cardinal Ascagne, frère de Ludovic, et très-bien venu du pontife, appuya fortement ce discours, et conclut à opposer une ligue nouvelle à celle de Ferdinand et des Florentins. En un mot, on prit si bien le pape, que la ligue fut aussitôt résolue.

Cependant le roi de Naples recherchait toujours les bonnes grâces du pape, et pour les obtenir, il lui fit remettre par Virginio des Ursins les principautés que celui-ci avait achetées sur la bourse du roi. Ferdinand perdit par là les quarante mille écus d'or, et donna de plus à Virginio des terres de la même valeur, et décorées des mêmes titres, dans la province de Pouille. Alexandre VI portait beaucoup plus loin ses vues intéressées pour sa famille; il n'aspirait à rien de moins qu'à faire épouser par l'aîné de ses neveux, une des filles du roi. Tel est le fil qu'il faut suivre, pour expliquer la conduite du pape à l'égard des Français, qu'il engagea dans la guerre de Naples, et qu'ensuite il traversa de tout son pouvoir. Bien éloigné de vouloir favoriser cette nation, dont il se montra toujours l'ennemi, il ne prétendait apparemment qu'alarmer le Napolitain, afin de l'amener à son but.

Quoi qu'il en soit, il se ligua de nouveau avec Ludovic Sforce, et tous deux envoyèrent de concert en France pour sonder les dispositions de cette cour, et engager le roi Charles VIII à entreprendre la conquête de Naples. De Vese et Briçonnet pouvaient tout alors auprès du jeune roi: De Vese, homme de néant, monté des plus vils offices de la garde-robe du dauphin, aux dignités de chambellan et de sénéchal de Beaucaire; Briçonnet, de président à la chambre des comptes, devenu ministre des finances, quoique revêtu du caractère ecclésiastique. Pour les engager dans la trame italienne, on promit à celui-ci un chapeau de cardinal, et à l'autre une principauté dans le royaume de Naples. Malgré les oppositions du conseil, qui ne put qu'improuver une expédition si hasardeuse, ils y déterminèrent sans peine un jeune monarque plein d'ardeur et de valeur, qui ne respi-

rait que la gloire, et qui avait des droits d'autant mieux fondés sur les états Naples cédés à son père par la maison d'Anjou, que Ferdinand, à ce qu'on assurait, n'était pas même bâtard de la maison d'Aragon, mais un enfant supposé par la maîtresse du roi Alfonse, à qui elle avait su persuader qu'il en était le père.

Le roi, avant d'entrer en campagne, envoya des négociateurs en Italie pour en reconnaître les différentes puissances, s'y ménager les passages, s'assurer des vivres, des munitions, et toutes les fournitures que demandait une guerre éloignée. Le roi de Naples avait pris les devans auprès du pape, en lui accordant enfin pour Godefroi de Borgia, l'un de ses fils, une fille naturelle du duc de Calabre, avec la principauté de Squillacio pour dot, une pension de dix mille ducats, et une compagnie entretenue de cent hommes d'armes. Toujours prêt à recevoir, Alexandre accepta la princesse et la principauté, sans vouloir néanmoins entrer ouvertement dans aucune ligue. Par là il se mettait à l'abri des revers, se ménageait l'avantage de régler sa marche sur le cours des événemens, et se tenait à portée de saisir toutes les occasions nouvelles de fournir à l'avidité de sa famille. Dans cette disposition, il ne fit à l'ambassadeur français que des réponses vagues et à double sens; il le prit même sur le ton de l'impartialité, et après avoir déterminé principalement le roi à la guerre, il dit qu'il voulait garder une exacte neutralité entre les parties. L'ambassadeur lui offrit des bénéfices en France pour celui de ses fils qu'il voulait faire cardinal, et des terres pour les autres. Le pontife ne s'en expliqua pas davantage; uniquement décidé à se donner au plus offrant, il lui fallait temporiser pour entendre et balancer les offres diverses.

Le roi de Naples voyant qu'il n'y avait aucun fond à faire sur cette protection, et ayant épuisé avec aussi peu d'effet toutes les autres ressources de sa politique pour détourner l'orage qui le menaçait, éprouva tout à coup une telle émotion de terreur, qu'il fut attaqué d'apoplexie, et mourut

le 25 Janvier 1494. Quoique ce prince ne manquât point de sagesse ou de finesse durant trente-six ans que dura son règne, il sembla constamment avoir affecté de se conduire en tyran plutôt qu'en roi ; aussi dit-on qu'il fut le moins regretté de tous les souverains morts depuis Néron. Son fils aîné, Alfonse, duc de Calabre, était pour le moins aussi odieux que lui à ses sujets. Ils lui laissèrent néanmoins prendre possession du royaume, en attendant que les Français qu'ils invoquaient sous main, vinssent les délivrer. Il obtint l'investiture du pape au prix de deux principautés chacune de trente mille écus de revenu, et de deux compagnies entretenues chacune de cent hommes d'armes, pour les fils du pontife, Jean et Godefroi, avec de riches bénéfices pour César, qui était encore cardinal. Le pape n'eut aucun égard aux sollicitations contraires de Charles VIII ; et ce qui serait inexplicable dans la conduite de tout autre homme qu'Alexandre VI, tandis qu'il envoyait Jean de Borgia son neveu pour couronner Alfonse, il levait des troupes pour faire la guerre à ce prince, de concert avec Ludovic, et en donnait le commandement à Prosper Colonne, attaché au parti de la France. Cependant la faveur pontificale ne put soutenir le nouveau roi contre la haine générale des Napolitains (1). Ce prince les voyant bien plus disposés à l'abandonner, et peut-être à le livrer qu'à le défendre, il en fut si épouvanté, malgré la valeur qu'il avait signalé en mille rencontres, et sut-tout au recouvrement d'Otrante, qu'il se démit de la royauté en faveur du prince Ferdinand son fils.

L'année précédente, l'empereur Frédéric III était mort le 19 d'Août, dans la soixante-dix-huitième année de son âge, et la cinquante-cinquième de son règne, l'un des plus longs et des plus méprisables dont il soit fait mention. Il déshonora le trône impérial par son indolence, par sa lâcheté, par son avarice, et posa néanmoins les fondemens de la

(1) Guich. l. 1.

grandeur de sa maison, en mariant son fils Maximilien avec l'héritière de Bourgogne. Maximilien, premier du nom, fut reconnu empereur peu après la mort de son père, dont il réunit, par un mélange bizarre, les faiblesses et les défauts avec des vertus opposées. Un des premiers actes de son autorité, fut de donner l'investiture du duché de Milan à Ludovic Sforce, qui, au moyen d'un poison lent, ravit peu après ce titre, avec la vie, au duc son neveu et son pupille. Le nouvel empereur marqua cependant beaucoup de zèle pour arrêter le progrès des Turcs, qui, peu avant la mort de son père Frédéric, avaient remporté en Croatie une victoire éclatante sur les chrétiens, par l'imprudence de Berardin Frangipane, issu d'une branche de cette illustre maison romaine depuis long-temps établie sur cette frontière barbare. Maximilien sans égard aux embarras où il se trouvait lui-même, accourut avec son armée pour venger la religion, et les infidèles se retirèrent avec une précipitation qui eut tout l'air de la fuite.

Les sujets de Ladislas, roi de Bohème et de Hongrie, étaient ceux qui avaient le plus souffert de la victoire des Turcs, et les factions qui agitaient ces deux royaumes faisaient encore appréhender de plus grands malheurs. Afin de rétablir la bonne intelligence et la concorde entre les seigneurs hongrois, le pape y envoya l'évêque de Trani revêtu de la qualité de légat, et chargé en même temps de ramener au giron de l'église ceux des Bohémiens qui tenaient encore les erreurs des Hussites. Cette secte mourante avait repris des forces à la faveur de la longue absence du roi Ladislas, qui ne voyant aucune sûreté pour sa personne en Bohème, avait fixé, comme sans retour, sa résidence en Hongrie. Nulle part un souverain n'avait été plus exposé aux dangers du fer et du poison, aux piéges, aux insultes, aux violences de toute espèce : tels étaient les fruits de la réforme prétendue évangélique, et tel est l'intérêt qu'ont les princes à étouffer au berceau les nouveautés les plus préconisées en matière de re-

ligion. Tout ce qui servait à la secte, outrage, calomnie, trahison, révolte et parricide, tout était vertu pour les sectaires. La légation de l'évêque de Trani eut néanmoins des succès assez apparens, pour que le pape Alexandre, comme on le voit dans les brefs écrits à ce sujet, crût ne devoir que des actions de grâces au ciel sur les dispositions des Bohémiens hussites au regard de l'église (1). Ils en vinrent jusqu'à demander à rentrer dans les bonnes grâces du souverain pontife, aux mêmes conditions qu'avait autrefois proposées l'empereur Sigismond.

Au mois de Septembre de l'année 1494, le roi Charles VIII enfin se mit en marche pour l'Italie avec une armée de vingt-cinq à trente milles hommes; mais encore sans argent, sans munitions de guerre, sans autre ressource que son courage et celui de ses troupes. Il s'exposait à un désastre comme inévitable, et il eut d'abord les plus brillans succès. Ses progrès rapides et soutenus pendant quatre mois, ne parurent qu'une marche triomphale. Tout fuyait ou pliait devant lui; de toute part on lui apportait les clefs des villes et des forteresses. Sarzano voulut résister, et cette place, la plus forte des Florentins, fut emportée en trois jours; de là, il se rendit à Lucques, où il entra aux acclamations du peuple, qui le nommait le seigneur et le sauveur de la ville. La joie publique fut encore plus grande à Pise, dont la république, subjuguée par les Florentins, reçut le monarque français comme son vrai libérateur. Pierre de Médicis n'osa l'attendre à Florence, et s'enfuit à Venise; après quoi les Florentins irrités du péril où son inconsidération les avait précipités, pillèrent son palais, le plus magnifique de l'Europe, confisquèrent ses biens, et le traitèrent en tout comme ennemi de l'état. Le monarque entra dans la ville en conquérant, la lance à la main, suivi de sa cavalerie, la plus brillante qu'on pût voir: on vint lui présenter les clefs

(1) Rain. an. 93, n. 4.

de la place, on lui prêta serment de fidélité, et on fit avec lui un traité de confédération qui fut publié dans toutes les villes d'Italie. Les états du pape ne tinrent pas mieux que la Toscane, quoique le duc de Calabre y fût entré pour les défendre, et que les Ursins qui tenaient le même parti eussent armé de toute part, et très-bien muni leurs places, qui étaient en grand nombre. Virginio, chef de cette maison, attaché au roi de Naples, et connétable héréditaire de ce royaume, fut réduit à livrer ses forteresses, et à donner encore ses fils en otage au vainqueur, pour garans de sa fidélité.

Rien ne pouvait plus empêcher le roi d'entrer à Rome, où il était assuré des deux plus puissan.. maisons, les Colonnes et les Ursins, où d'ailleurs le pape Alexandre était généralement haï et méprisé. Charles y marcha donc, après avoir mis garnison dans les places voisines, et coupé les vivres à cette grande ville, où tout se disposa bientôt à un soulèvement général. Mais avant de nous éloigner davantage d'Asti en Lombardie, reposons quelques momens nos regards sur ce champ de triomphe, plus digne de notre sujet, et plus glorieux au jeune conquérant qui s'y vainquit lui-même, que la prise des villes et la défaite des armées. Peu réglé jusque là dans ses mœurs, Charles VIII, en rentrant le soir dans sa chambre, y trouva une jeune personne de beauté rare que les vils ministres des plaisirs du roi y tenaient renfermée. Cette infortunée, victime de la cupidité de ses proches, était à genoux, et fondait en larmes devant une image de la sainte Vierge suspendue près du lit, selon les mœurs d'un siècle où l'on alliait la licence et quelquefois la dissolution avec les pratiques de la piété. Le roi lui demanda la cause de sa douleur. Ah ! prince, lui dit-elle en redoublant ses larmes et ses sanglots, au nom de celle que vous révérez dans ce tableau, et qui n'eût point été mère de Dieu, si elle eût perdu le trésor de la pureté, sauvez-moi l'honneur. Elle ajouta que son père et sa mère l'avaient vendue et livrée malgré elle, afin de réparer leur fortune par cette voie

honteuse. Le roi plein de sentiment, et si bon, dit Philippe de Comines, qu'on ne vit jamais un être meilleur, lui demanda s'il ne s'était pas présenté quelque homme honnête qui l'eût recherchée en mariage. Elle lui nomma un bourgeois d'Asti, mais d'une fortune beaucoup moins que médiocre. Convaincu et touché par l'air de candeur d'une malheureuse si peu digne de l'être, Charles se fit amener sur le champ ce bourgeois, avec le père et la mère de la fille : il réprimanda fortement ceux-ci, convint des articles du mariage, et paya d'avance la dot; ensuite il leur ordonna de garder, et garda lui-même bien plus soigneusement le silence sur ce qui s'était passé.

Cette œuvre héroïque attira les plus abondantes bénédictions de la grâce sur le roi Charles VIII, qui parut dans la suite un homme tout nouveau dans l'ordre de la religion. Depuis cette époque remarquable, il commença sérieusement à régler sa conduite (1), et ses discours même, assez licencieux auparavant : il ne sortit plus de sa bouche que des paroles conformes aux règles de la plus sévère pudeur, et qui n'exprimaient le plus souvent que la crainte de Dieu, avec une tendre affection pour ses peuples. Il veilla soigneusement au maintien de l'ordre public, au rétablissement de la discipline ecclésiastique qui en est un des principaux appuis, et alla jusqu'à réformer, autant qu'il lui fut possible, la pluralité des bénéfices, et le séjour inutile des bénéficiers à la cour. Il redoubla ses aumônes, prit la coutume de se confesser souvent, écouta lui-même les plaintes de ses sujets, accommoda leurs différens, fit rendre exactement et promptement la justice, déposa les mauvais juges, prit des mesures pour borner la dépense de sa maison aux revenus de ses domaines, et ne lever des impôts que pour les nécessités extraordinaires, d'après l'avis des états du royaume.

Cependant le roi, poursuivant son expédition

(1) Comin. l. 8, c. 18.

d'Italie, vint se présenter devant la ville de Rome. Les Romains songèrent d'autant moins à lui résister, qu'une partie de leurs remparts s'étant écroulés subitement, ils se persuadèrent que le ciel voulait livrer leur ville aux Français. Le pape se retira au château Saint-Ange avec deux cardinaux seulement, et le roi fit son entrée dans la ville, aux flambeaux, avec plus de pompe encore qu'il n'était entré dans Florence. Les magistrats vinrent en corps au devant de lui, et lui présentèrent les clefs au nom du pontife et du peuple romain. Il établit de toute part des corps-de-garde; et n'y eut point de différence entre cette prise de possession et celle d'une place emportée d'assaut, sinon qu'on s'y abstint religieusement de tout pillage et de tout désordre. Dix-huit cardinaux qui avaient abandonné le pape, sollicitèrent le roi de se saisir de la personne d'un pontife si vicieux, et de faire procéder contre lui dans les formes canoniques. Le cardinal de Saint-Pierre-aux-liens sur-tout représenta, que Dieu avait conduit le roi comme par la main dans Rome, pour essuyer les larmes et faire cesser l'opprobre de l'église; qu'en qualité de son fils aîné, un roi de France, à l'exemple de ses prédécesseurs, devait la délivrer d'un intrus qui n'avait acquis le titre de pape qu'à prix d'argent; qu'Alexandre était en exécration à toute la chrétienté, pour sa rapacité, sa dissolution et son impudence; qu'il n'occupait la chaire de saint Pierre que pour la rendre méprisable aux infidèles, autoriser le blasphème, et faire triompher l'impiété.

Charles VIII, plein de respect pour le siége apostolique, et d'ailleurs conduit par Briçonnet qui aspirait au cardinalat, trouva ces conseils trop violens, et préféra la voix des traités, à quoi le pontife se rendit encore très-difficile. En vain le somma-t-on de livrer le château Saint-Ange : il n'entendit raison qu'au moment où une artillerie foudroyante, déjà braquée sur le lieu de son refuge, lui fit croire qu'on allait l'ensevelir tout vivant sous ses débris. Il en sortit alors, après être convenu à

peu-près de tout ce qu'on lui avait proposé, mais bien résolu, comme il le montra par la suite, à n'en observer que ce qui était a son avantage. Malgré sa partialité offensante, et les plus odieuses manœuvres de la fourberie, le roi lui rendit ses hommages religieux avec tant de marques d'honneur et de révérence, que le pape, pour perpétuer la mémoire d'une déférence si flatteuse de la part du premier roi du monde, la fit peindre dans la galerie du château Saint-Ange. Dès la première entrevue du pape et du roi, Briçonnet, alors évêque de Saint-Malo, reçut le chapeau de cardinal.

Un des principaux articles du traité entre les deux puissances, était que l'infortuné Zizim, frère du sultan Bajazet, passerait des mains d'Alexandre VI, entre celles du roi Charles, pour servir aux desseins qu'il avait sur l'empire d'orient. Ils étaient fondés sur la donation que lui en avait faite André Poléologue, héritier de cet empire, comme fils aîné du prince Thomas, frère de l'empereur Constantin tué dans le siége de Constantinople sans laisser d'enfans. Voilà pourquoi sans doute Charles VIII, suivant le rapport de ses historiens, fit son entrée à Naples vêtu en empereur, et y fut salué sous le nom de césar-auguste. Ce titre put le flatter, tandis qu'il vit jour à porter la guerre d'Italie en Turquie, comme il le désirait ; mais quand il eut perdu cette espérance, avec le royaume de Naples, il fit si peu de cas de la donation d'André Paléologue, que le prince grec la transporta aux rois d'Espagne, Ferdinand et Isabelle, sans que la France donnât le moindre signe d'improbation. Le prince Zizim fut remis effectivement entre les mains du roi Charles, à qui on ne l'eût pas refusé impunément, et ce monarque partit de Rome avec lui pour marcher à Naples ; mais dans la route le prince turc se sentit atteint de douleurs aiguës, qui l'emportèrent en fort peu de temps. On dit, sur de faibles preuves, qu'il mourut chrétien. Malgré son affection pour les nations chrétiennes, et tout particulièrement pour les chevaliers de Rhodes, il avait toujours paru fort attaché

attaché à la loi de Mahomet. Il laissa un fils qui embrassa véritablement le christianisme, et qui dans la suite ayant été pris à Rhodes, fut mis à mort par les ordres de Soliman.

La mort de Zizim ne manqua point de faire grand bruit, et presque tous les soupçons tombèrent sur le pape, qu'on disait l'avoir remis tout empoisonné à Charles VIII, soit par ressentiment contre le roi qu'il voulait faire échouer dans son expédition de Turquie, soit plutôt encore par sa passion dominante pour l'argent et l'élévation de sa famille. Outre qu'Alexandre, en livrant Zizim, perdait la pension annuelle de quarante mille ducats que lui payait Bajazet pour la garde et l'entretien de son frère, ce sultan lui écrivit encore, que s'il faisait mourir ce prince, et qu'il en fît remettre le corps dans quelque port de Turquie, il lui enverrait pour récompense trois cents mille ducats pour acheter quelque principauté à l'un de ses fils (1). On lit d'ailleurs dans les annales turques, que Zizim fut empoisonné par un officier des Janissaires, nommé Mustapha, envoyé pour cela par Bajazet, sous prétexte du payement annuel de la pension, et que le bruit courut qu'il ne l'avait fait qu'avec le consentement du prince d'Italie: c'est ainsi que le pape est appelé par les Turcs. Elles ajoutent que le pape permit d'enlever le cadavre, qui fut transporté à Pruse en Bithynie où les princes ottomans ont leur sépulture (2).

Pour être privé de Zizim, Charles VIII ne poussa pas moins vivement son expédition. Il avait parcouru en quatre mois toute l'Italie; en quinze jours, il fit la conquête du royaume de Naples. Tous les ordres de l'état étaient excédés de la tyrannie des rois de la branche bâtarde d'Aragon, et tendaient les bras aux Français, comme à leurs sauveurs. Ce fut à leur approche qu'Alfonse abandonna la royauté à son fils, et sortit brusquement de Naples, en tenant son évasion fort secrète. Il s'imaginait continuellement avoir les ennemis sur les talons, et la nuit même il

(1) Epist. Ital. princip. vol. 1, epist. 6. (2) Leunclav. l. 16.

se réveillait en criant qu'ils allaient le prendre. Un souffle d'air, le bruissement des feuilles, les pierres même et les objets les plus insensibles augmentaient à chaque instant ses terreurs paniques. Il gagna Messine, et alla s'ensevelir dans un monastère du Mont-Olivet, où l'on dit qu'il vécut d'une manière édifiante, et répara de son mieux les scandales de sa vie passée. Heureux s'il y conserva ce degré de force chrétienne essentielle à toute vertu, et sans quoi toute l'édification donnée n'est utile qu'à ceux qui la reçoivent! Bientôt le jeune roi Ferdinand se vit obligé, comme son père, à s'enfuir de Naples; mais sans s'abandonner au désespoir, et en se réservant pour des temps meilleurs.

Ils n'étaient pas éloignés. L'entrée triomphante du jeune monarque français dans la capitale, et l'établissement de sa puissance dans tout le royaume, portèrent la terreur jusqu'à Constantinople. Les princes d'Italie sur-tout, le pape, dont le neveu donné en otage à Charles VIII avait déserté, les Vénitiens, le duc perfide de Milan, appuyés de l'empereur et du roi d'Espagne, conclurent une ligue, afin d'accabler les Français. Ceux-ci par leur hauteur et leur mauvaise conduite, avaient entièrement changé les premières dispositions des Napolitains à leur égard. Comme le jeune roi, enivré de succès jusque là sans interruption, se disposait à passer véritablement en Grèce contre les Turcs, il eut vent de la conspiration générale des Italiens contre lui. Déjà il s'était assuré de plusieurs villes maritimes en orient, et avait préparé quantité d'armes pour les chrétiens du pays, qui devaient grossir son armée. Ils avaient député secrétement vers lui pour lui promettre une révolte générale de toute la Grèce, aussitôt qu'il y aurait fait passer des troupes. Bajazet d'ailleurs n'était pas belliqueux, et ses propres sujets en avaient tant de mépris, qu'on ne devait pas s'attendre à de grands efforts de leur part pour sa défense. On dit que les Vénitiens, aussi-bien que le pape, donnèrent au sultan avis de ce projet et de toutes les intelligences que le roi Charles avait

en orient. Il en coûta la vie ou la fortune à plus de cinquante mille chrétiens. Dès le commencement de l'expédition de Charles VIII, Alexandre VI, de concert avec le roi de Naples, avait envoyé des agens au grand seigneur, pour lui représenter que ce jeune monarque, poursuivant la gloire par-tout où son ambition la voyait, venait à Rome pour enlever Zizim, s'emparer en passant du royaume de Naples, et marcher incontinent en Grèce et à Constantinople (1); que tout au contraire lui Alexandre ne désirait que le repos de sa hautesse, en considération de la sincère amitié qui régnait entre eux; que par le même principe, il s'empressait à l'avertir qu'il lui importait infiniment d'arrêter en Italie, le plus long-temps qu'il serait possible, les armes de ce prince inquiet et capable de tout oser. Bajazet reçut l'avis avec reconnaissance, renvoya vers le pape pour contracter en règle, et s'obligea, selon quelques auteurs, à lui fournir douze mille hommes de vieilles troupes, moitié cavalerie et moitié infanterie. Il demandait en même temps le chapeau de cardinal pour Nicolas Cibo, archevêque d'Arles. Telle était l'intimité qui régnait entre ce pape et le grand turc. Toutefois il ne paraît pas que Bajazet ait envoyé les douze mille hommes.

Le roi Charles, après avoir laissé des garnisons dans les places les plus importantes du royaume de Naples, en partit avec le reste de son armée, qui ne faisait pas neuf mille hommes en tout. Déjà les Italiens ligués contre lui en avaient rassemblé trente-cinq à quarante mille. Ils vinrent l'attaquer au débouché de l'Apennin, près du village de Fornoue dans le Parmesan. Malgré l'inégalité du nombre, que Guichardin dit moins considérable, quoique toujours très-forte, l'intrépidité du roi au plus fort du péril, le zèle des troupes qui l'idolâtraient, l'avidité italienne plus ardente au pillage qu'au combat, procurèrent aux Français une pleine victoire. Au sortir de l'Italie, comme en y entrant, le jeune mo-

(2) Mém. de Com. t. v, p. 469.

narque moissonna toujours les mêmes palmes : mais il n'en fut pas ainsi des Français qu'il avait laissés pour la garde du royaume de Naples ; accablés par la multitude des assaillans indigènes et étrangers, ils le perdirent presqu'aussi vîte qu'ils l'avaient conquis. Les Napolitains rappellèrent le roi Ferdinand qu'ils avaient chassé. Le roi d'Espagne qui trouvait juste tout ce qui était fructueux, lui envoya des secours, de concert avec les Vénitiens, nonobstant son traité contraire avec Charles VIII, qui lui avait remis les comtés de Gerdagne et de Roussillon engagés à Louis XI, sans même exiger les trois cents mille écus d'or pour lesquels ils avaient été engagés. Il craignit que les Français, maîtres de Naples, ne voulussent enlever aussi la Sicile qui lui appartenait. Comme il avait des vues très-étendues sur l'Italie, il y envoya le plus grand homme de guerre de ses états, le fameux Gonzalve, à qui, selon la menace de Charles VIII, la valeur française ne confirma pas tout-à-fait le surnom de grand capitaine qu'il avait acquis contre les Maures. D'Alègre et d'Aubigni, sans prendre des titres aussi fastueux que le Castillan, battirent sous ses yeux le roi de Naples, et l'étonnèrent tellement lui-même, qu'il lâcha le pied avant d'avoir été attaqué. Mais enfin les Français, ruinés par leurs propres victoires, et ne pouvant recevoir aucun secours, tandis que des armées nouvelles leur tombaient de jour en jour sur les bras, furent écrasés dans quelques places, réduits à évacuer les autres, et enfin à renoncer du moins pour un temps à cette fatale conquête.

Le roi d'Espagne, en rompant ainsi les engagemens contractés avec les Français, n'était pas d'humeur à les mieux garder avec les Maures. Par la capitulation de Grenade, il s'était obligé à leur conserver leurs droits et leurs priviléges, et à les laisser vivre paisiblement en Espagne, sous la protection des lois et de la puissance publique. Presque aussitôt après, il les contraignit à se faire baptiser, ou à sortir de ce royaume. Il avait promis expressément à leur roi le libre exercice de sa religion,

et il prétendit l'obliger à recevoir le baptême; ce qui réduisit Boabdil à céder son apanage et tous ses revenus pour cent mille ducats une fois payés, après quoi il se retira plus ennemi que jamais du nom chrétien, à la cour du roi de Fez. Les plus riches de ses sujets passèrent de même en Afrique. Il n'y eut guère que des misérables qui se convertirent en apparence, sans cesser de pratiquer secrétement les exercices de leur religion. Le roi catholique fit ensuite réparer les anciennes églises du royaume de Grenade, et y établit quatre cathédrales, la première dans la capitale, avec rang de métropole, les trois autres à Malaga, à Guadix et à Alméria. La bulle d'érection est du mois d'Avril 1493 (1). Il entra la même année en jouissance des droits et des revenus des grandes maîtrises de Saint-Jacques et d'Alcantara. Il avait pris possession de celle de Calatrava dès le temps d'Innocent VIII, premier auteur de ces concessions. Alors aussi Alexandre VI lui confirma le titre de roi catholique, et voulut même, en sa faveur, dépouiller les rois de France du titre de rois très-chrétiens, ce que les cardinaux empêchèrent. On voit que si Ferdinand le Catholique servit l'église, ce ne fut pas gratuitement.

Le roi de Portugal, à l'exemple et par l'impulsion de celui d'Espagne, obligea tous les Maures, et même tous les juifs établis dans son royaume, d'en sortir dans un temps marqué; s'ils demeuraient au delà de ce terme, ils devaient être faits esclaves. Les Maures se soumirent, et passèrent en Afrique. Il y eut beaucoup plus de difficulté pour les juifs qui n'avaient aucun lieu de refuge. Pour comble de désespoir, on leur enlevait tous les enfans qui n'avaient pas atteint la quatorzième année, et on les baptisait malgré leurs parens. Plusieurs de ces malheureux précipitèrent ces enfans dans les puits, plutôt que de souffrir qu'on les baptisât; d'autres se tuèrent eux-mêmes: persécution non moins con-

(1) Bullar. l. 4, p. 230.

traire aux maximes de l'évangile qu'aux lois de la justice. C'est la réflexion de l'espagnol Mariana (1), qui fait voir combien il est déraisonnable de supposer des nations entières subjuguées, sans exception, par les préjugés et le fanatisme. Doit-on, peut-on même, continue cet auteur plein de sens et de candeur, contraindre des hommes à professer une religion qu'ils abhorrent? Est-il permis, s'ils le refusent, de leur ravir la liberté qu'ils tiennent du ciel, de leur enlever leurs enfans, le don le plus inaliénable de la nature? La religion ne désavoue pas moins que la raison des hommages forcés qui la prostituent à l'hypocrisie et au sacrilége.

Le roi de Portugal fit encore dispenser du vœu de chasteté perpétuelle les ordres militaires établis dans ses états, et permettre le mariage à tous ceux qui s'y engageraient à l'avenir. Le but de la dispense fut de remédier au scandale de la vie licencieuse de ces chevaliers, qui avaient rempli le royaume de leurs enfans naturels: mais il en résulta un autre abus; les grands biens que la foi et la piété avaient procurés à ces ordres, au lieu d'être employés, suivant leur destination, contre les ennemis du nom chrétien, devinrent la proie de courtisans voluptueux qui n'avaient jamais regardé en face un infidèle armé.

Les vues du Portugal et de l'Espagne se portaient presque tout entières sur le nouveau monde. Les Portugais qui avaient déjà reconnu toutes les côtes occidentales de l'Afrique, aspiraient sur-tout à faire des établissemens et des conquêtes dans les Indes orientales, sur lesquelles ils n'avaient que de vagues renseignemens, et dont ils ignoraient encore la route par mer. Vasquez de Gama, distingué par sa valeur et son expérience, partit de Portugal au mois de Juillet 1496, avec une flotte et plusieurs officiers habiles (2); il doubla le fameux Cap des Tourmentes qu'il avait reconnu quelques années

(1) Mar. l. 26, n. 73. (2) Marian. l. 26. Maff. l. 11. Barr. l. 4, c. 9.

auparavant, et arriva heureusement à l'île de Mozambique sur les côtes orientales de l'Afrique. Elle abondait en fruits, en bétail, et avait pour habitans des nègres idolâtres, qui étaient néanmoins fort affectionnés aux musulmans. Ils firent d'abord amitié aux Portugais, qu'ils prirent pour des Turcs; mais quand ils furent désabusés, ils leur donnèrent malignement un pilote qui, sous prétexte d'assurer leur navigation en des parages inconnus, les voulut conduire au port de Quilloa pour les y faire périr. Gama s'aperçut de la trahison, et prit le large; puis remontant au nord, il gagna, près de Mélinde, cette partie supérieure de l'Afrique où commence la mer des Indes. Le roi de cette contrée voulut voir l'amiral européen, passa sur son bord, et lui donna un pilote fidèle qui le conduisit avec tant d'intelligence, qu'en vingt-deux jours on fit environ sept cents lieues, et on alla mouiller devant Calicut sur la presqu'île de l'Inde, en deçà du Gange. Les peuples de cette région délicieuse, doués d'un naturel aussi heureux que leur climat, firent toute sorte de bons accueils aux Portugais. Gama fut invité à mettre pied à terre; on le conduisit à la capitale, éloignée de la mer d'environ deux jours de chemin, et le zamorin, c'est-à-dire, le roi ou empereur, après une réception honorable, lui permit d'établir le commerce dans ses états.

Bientôt les mahométans répandus de tous côtés dans ces vastes contrées de l'Asie, dont ils faisaient presque tout le commerce, craignirent, non pas sans raison, que cet établissement ne leur portât préjudice: ils voyaient que l'Europe allait tirer en droiture les rares productions qui jusque là n'y avaient passées que par leurs mains; c'est pourquoi ils persuadèrent au zamorin, que Gama n'était qu'un pirate. Le Portugais pressentit qu'il n'y avait plus de sûreté pour sa personne dans la grande ville de Calicut, en sortit à la dérobée, regagna ses navires, et se convainquit presque aussitôt, que ses appréhensions n'étaient que trop fondées. Lorsqu'il voulut mettre à la voile, une longue suite de bâti-

mens indiens entreprirent de lui fermer le passage. Il les eut bientôt écartés, ou foudroyés avec son canon. Un fameux corsaire, nommé Timoju, vint ensuite l'attaquer pendant la nuit. Il ne soutint pas mieux l'artillerie européenne, et s'estima heureux de se dérober à une ruine totale. Après quelques jours de repos, Gama reprit la haute mer et la route du Portugal, emmenant avec lui plusieurs Indiens, et un Maure appelé Moncaïde, qui reçut le baptême. Telles furent les prémices des fruits apostoliques que ces douces régions fournirent depuis avec tant d'abondance.

Sur les récits de Gama et des compagnons de sa fortune, le génie portugais, dès long-temps exalté par les guerres contre les Maures, par l'institution de la chevalerie qui leur dut son origine, par l'usage où était la noblesse de vivre loin de la cour, dans ses terres et ses châteaux, au milieu des tableaux de ses pères et de leurs beaux faits, enfin par la position et les bornes mêmes de cette monarchie, resserrée entre des états beaucoup plus étendus avec lesquels elle avait sans cesse à lutter; quand le goût des découvertes et le ressort de la cupidité vinrent se joindre à tous ces principes d'énergie, le génie portugais prit ce degré de force, d'élévation, de grandeur, qui devant une nation qui n'avait pas quarante mille hommes sous les armes, c'est-à-dire, un soldat contre cent, fit trembler l'empire de Maroc, tous les barbares d'Afrique, les Arabes et tous les Asiatiques depuis la mer Rouge jusqu'à la Chine. Ce peuple habitué à combattre contre les Maures pour sa religion et sa patrie tout ensemble, porta ce double esprit dans les Indes, où ses rois, le grand Emmanuel et le pieux Jean III, n'eurent pas moins à cœur d'établir le règne de Jesus-Christ que la domination portugaise. Nous verrons avec une admiration mieux fondée, comment ils furent secondés par des hommes semblables aux premiers apôtres.

Comme si le partage que le pape avait fait du monde entre les Espagnols et les Portugais n'eût pas

laissé une portion suffisante à chacune de ces nations, ce fut à qui des deux peuples surpasserait l'autre en activité et en invasion. Les succès de Gama étaient encore ignorés en Europe, que le roi d'Espagne peu content des îles nombreuses et de la partie du continent que Christophe Colomb avait découvertes dans la mer Atlantique, y fit chercher des îles et des continens nouveaux par Américo Vespuce, natif de Florence. Américo partit d'Espagne l'an 1497 (1), parcourut le golfe du Mexique, et par-delà reconnut les côtes des provinces de Paria, de Venezuela, de la nouvelle Grenade, et généralement la vaste région qu'on nomma Terre-Ferme, apparemment parce qu'il prétendit avoir le premier découvert le continent qui est au delà de la ligne. C'est du nom de cet aventurier à jamais illustré, que ce nouvel hémisphère, que la moitié du monde a été nommée Amérique, honneur que n'a obtenu aucun des conquérans ni des potentats du monde. Un an après ce voyage, Américo en fit un second en qualité non plus de marchand, mais de commandant de six vaisseaux ou caravelles, toujours sous le pavillon des rois Isabelle et Ferdinand. Alors il alla aux Antilles, et au delà de ce vaste Archipel, sur les côtes de la Guyane, jusque vers l'embouchure du grand fleuve des Amazones. L'Espagne ne lui témoigna pas plus de reconnaissance qu'à Christophe Colomb.

Informé de son mécontentement, le roi de Portugal, Emmanuel, dit glorieusement le Fortuné, parce qu'il dut sa fortune à son mérite, l'attira dans son royaume, et lui donna trois vaisseaux pour tenter de nouvelles aventures dans les mers atlantiques (2). Il courut les côtes d'Afrique, jusqu'au royaume d'Angola par-delà l'équateur; puis tirant droit au couchant, il découvrit les côtes du Brésil, qu'il suivit dans toute leur longueur jusqu'au fleuve du Paraguai, et poussa jusqu'aux pays des Patagons. Il fit un quatrième voyage avec six vaisseaux, et

(1) Maff. l. 2. (2) Herret. Dec. 1, l. 1, c. 6.

s'avança plus près encore du pôle antarctique, cherchant un passage pour aller aux Moluques, par l'extrémité méridionale du nouvel hémisphère : mais les mauvais temps et l'épuisement de ses provisions au milieu de ces espaces inconnus, le firent retourner en Portugal, où tant de travaux et de fatigues achevèrent de ruiner sa santé, et le conduisirent peu d'années après au tombeau.

La France prenait peu d'intérêt à ces entreprises, où l'ascendant de la mode et l'enthousiasme général des Européens ne l'engagèrent que long-temps après. Le roi Charles VIII, malgré la légéreté de son âge et de ses premières mœurs, s'occupait d'objets plus solides, et plus dignes au moins, dans leur substance, d'un prince chrétien. La vie scandaleuse d'Alexandre VI et de ses enfans, qu'il avait observée de ses propres yeux, et peut-être aussi quelque ressentiment conçu des fourberies et des préventions injurieuses de ce pontife contre les Français, lui inspirèrent la résolution de remédier efficacement à de si grands scandales. Il adressa une consultation à la faculté de théologie de Paris, demandant si le pape, en vertu des décrets de Pise et de Constance, n'était pas tenu d'assembler tous les dix ans un concile général, et si l'on ne devait pas l'y obliger dans les circonstances présentes, où le désordre était manifeste dans le chef de l'église autant et plus que dans ses membres (1). Au cas que le pape, prié et sommé de l'assembler, refusât ou négligeât de le faire, on demandait si les membres divers de l'église, de l'aveu des princes ou des plus notables d'entre eux, pouvaient, dans une nécessité si pressante, s'assembler légitimement, et représenter véritablement l'église universelle. La faculté délibéra le 11 de Janvier 1497, et répondit affirmativement.

Le 23 d'Août de la même année, elle s'assembla de nouveau, afin de publier sur la conception de Marie un décret qui avait été rendu dès le 9 Mars

(1) D'Argent. coll. Jud. t. 1, p. 335, etc.

de l'année précédente, après trois assemblées, où on ne laissa rien à désirer pour la maturité des délibérations, et la production certaine des vrais sentimens de cette pieuse compagnie envers la mère de Dieu. Il portait, que s'attachant aux vestiges des anciens, pour défendre la doctrine qui établit que la bienheureuse Vierge, par un don singulier, a été préservée de la tache du péché originel, la faculté s'engageait, par serment, à la soutenir; qu'elle était résolue à n'admettre à l'avenir dans son corps que ceux qui feraient ce serment, à priver de tout honneur et à chasser honteusement ceux qui soutiendraient la proposition contraire, qu'elle jugeait fausse, erronée et impie. La même assemblée censura ce qu'avait encore osé avancer un Dominicain, savoir, qu'on n'est pas obligé, sous peine de péché mortel, de croire que la Vierge a été enlevée au ciel en corps et en ame, parce que ce n'est pas un article de foi. La faculté prononça que cette proposition était téméraire, scandaleuse, impie, propre à diminuer la dévotion envers la sainte Vierge; enfin, fausse et hérétique. On trouva qu'il y avait de l'excès dans quelques-unes de ces qualifications; mais on fut infiniment plus offensé de l'audace qui se les était attirées.

Charles VIII n'eut pas le temps d'exécuter ce qu'il se proposait tant pour la réformation du clergé de son royaume que pour l'édification générale de l'église. Depuis la généreuse victoire qu'il avait remportée sur lui-même en faveur d'une vierge mise en péril par ses propres parens, il continuait à édifier sa cour par une vie toute chrétienne, et spécialement par son zèle pour la correction des mœurs. Un saint Cordelier, nommé Jean Tisseran, grand prédicateur, avait établi depuis quelques années l'institut des Repenties en l'honneur de la Magdeleine (1). Il avait touché les cœurs les plus corrompus, et plus de deux cents filles ou femmes, passées de la débauche à la pénitence, avaient aus-

(1) Genebr. Chron. an. 1494.

sitôt cherché sous sa conduite un asile contre la rechute. Le nombre s'en était accru prodigieusement depuis, et s'augmentait de jour en jour. Dans les dispositions où se trouvait le jeune roi, il ne manqua point de protéger cette institution, et bâtit un un lieu de refuge à celles qui l'avaient embrassée. Louis XII marchant sur ces traces, leur donna dans la suite le palais qu'il avait occupé étant duc d'Orléans, pour en faire un monastère; Simon, évêque de Paris, leur dressa des constitutions, et on les mit sous la règle de saint Augustin. Elles furent transférées depuis dans l'ancienne église de Saint-Magloire, et devinrent insensiblement des religieuses augustines, telles qu'elles sont aujourd'hui.

Le jeune roi ne s'occupait que du bien de la religion, et du soulagement de ses peuples. Il ne lui échappait plus aucune parole libre; ses conversations au contraire roulaient presque toutes sur les vérités du salut. Il se confessait et communiait souvent, et prenait un plaisir singulier à lire les saintes écritures. Souvent il se faisait lire aussi les registres du parlement et ceux de la chambre des comptes, pour savoir si la justice était bien rendue, et aviser aux moyens de diminuer les impôts. Il demandait en toute rencontre comment en usait saint Louis, dont il prenait chaque action pour règle des siennes. Ne connaissant plus que des amusemens innocens, le samedi 7 d'Avril 1498, il prit la reine pour aller voir une partie de longue paume dans les fossés du château d'Amboise où il se trouvait. En passant par une galerie négligée qu'on devait bientôt abattre, il donna du front contre une porte trop basse, et tomba à la renverse. Quelques heures après, il tomba dans une léthargie si profonde, qu'on ne put lui procurer aucun soulagement. Il revint cependant deux fois à lui, prononça quelques paroles de piété telles qu'on lui en avait entendu proférer presque tout ce jour-là, et ne reprit enfin connaissance une troisième fois que pour mettre le comble à la désolation publique, en expirant à l'âge de moins de vingt-neuf ans. Il s'était confessé deux fois dans

cette semaine, et l'évêque d'Angers, son confesseur ordinaire, l'assista jusqu'au dernier soupir. Ses dispositions étaient si parfaites, que dans son dernier entretien avec quelques-uns de ses confidens, il leur avait dit qu'il était bien sincèrement résolu à ne commettre jamais un péché mortel, et à diminuer, autant qu'il lui serait possible, le nombre des véniels.

La reine, Anne de Bretagne, qui captivait toute sa tendresse, et qui lui avait fait instituer depuis peu le parlement de Rennes, ne fut pas la seule personne affligée jusqu'à l'excès. Deux de ses domestiques tombèrent morts en apprenant qu'il venait d'expirer (1). Aussi crois-je, dit Philippe de Comines, qu'à être vivant il ne dit jamais parole qui pût déplaire. En toute sa vie, il ne renvoya pas un seul des gens de son service. Sa bonté, son humanité, sa douceur s'étendaient à tout le monde. Aucun de ses prédécesseurs ne fut enterré avec plus d'honneur, ni avec plus de regrets. Sept mille, tant seigneurs qu'officiers en deuil, et quatre cents pauvres, la torche à la main, accompagnèrent son corps depuis Amboise jusqu'à Paris.

Comme il ne laissait point d'enfans, le duc d'Orléans, arrière-petit-fils du roi Charles V, et cousin de Charles VIII au quatrième degré, lui succéda sous le nom de Louis XII. Les écarts de sa jeunesse, portés jusqu'à lui faire prendre les armes contre l'état, annonçaient un prince turbulent et dangereux : ce fut un roi sage, modéré, compatissant, attentif à ne choisir que des ministres gens de bien et désintéressés, consultant en toute chose la raison et la religion. Monté sur le trône dans un âge mûr, tout près de trente-sept ans, et ayant souffert de longues adversités, il avait acquis une sensibilité inconnue à la prospérité constante, et appris par sa propre expérience les dangers du pouvoir absolu (2). Dès qu'il eut pris en main le timon de l'état,

(1) S. Marthe, Hist. de la mais. de Fr. (2) Paul Emil. in Lud. XII. Mém. de Comin. l. 8, chap. dern.

on s'efforça de l'irriter contre ceux qui l'avaient desservi sous les derniers règnes, et spécialement contre Louis de la Trémouille, qui l'avait battu et fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin. Un roi de France, répondit-il, ne venge point les injures d'un duc d'Orléans. Parole qui ne fut pas dans sa bouche une vaine parade de générosité, mais l'expression du fond de son ame, et la règle constante de toute sa conduite. La comtesse de Beaujeu lui avait été constamment contraire, et fait sentir tout le poids de la puissance dont elle avait joui sous Charles VIII son frère; bien loin de s'en venger, il ne se permit pas même de lui en témoigner du mécontentement. Il fit une liste de tous ceux qui l'avaient offensé, afin de se tenir en garde contre les mouvemens imperceptibles de la vengeance, se rappelant en toute rencontre, que Jesus-Christ était mort pour eux, aussi-bien que pour lui. Tel était le genre de bonté du meilleur de nos rois. Son premier soin fut de diminuer les impôts d'un sixième, et dans la suite il porta cette diminution jusqu'au tiers.

Ce prince, si digne d'être heureux, puisqu'il ne respirait que la félicité publique, avait néanmoins été forcé dans sa jeunesse à contracter l'engagement le plus capable, quand il n'est pas libre, d'empoisonner toute la douceur de la vie : contrainte presque inconnue aux conditions les plus communes, et qui balance tous les avantages des enfans des rois. Il avait épousé la princesse Jeanne, fille de Louis XI; et ce mariage était si contraire à son goût, qu'il avait protesté, mais fort secrétement, contre ces nœuds abhorrés. La crainte d'irriter le terrible Louis XI, puis Charles VIII, frère de Jeanne, avait obligé le duc d'Orléans à dévorer ses chagrins en silence. Aussitôt qu'il fut roi, il songea à tirer son cœur d'oppression, et à faire casser juridiquement son mariage. Les circonstances étaient favorables, du côté de Rome. Toutes les affaires avaient changé de face en Italie, où la multiplicité des puissances et la complication des intérêts ne pouvaient pas les tenir long-temps dans le même état. Le pape Alexan-

dre s'était brouillé avec le roi de Naples, Frédéric III, qui avait succédé au jeune Ferdinand son neveu, mort sans laisser d'enfans, et qui avait refusé sa fille au fils du pontife, à César de Borgia, rentré depuis peu de la cléricature dans le siècle. Les Vénitiens, ci-devant ligués avec Ludovic Sforce contre les Français, ne cherchaient plus qu'à le perdre, parce qu'il ne travaillait plus qu'à mettre des bornes à leur agrandissement. Pour les Florentins, tous les partis leur étaient bons, pourvu qu'ils pussent recouvrer leurs places. Conduites ainsi par leurs vues particulières, ces puissances recherchèrent toutes trois l'alliance de Louis XII.

Le roi ayant demandé dans ces conjonctures la dissolution de son mariage, Alexandre nomma aussitôt des commissaires pour l'examen et le jugement (1). Louis se fondait sur trois raisons : 1.° qu'entre lui et Jeanne, il y avait parenté au quatrième degré, et de plus affinité spirituelle, Louis XI, père de Jeanne, ayant tenu Louis XII sur les fonts de baptême, ce qui faisait un empêchement dirimant avant le concile de Trente ; 2.° qu'il n'avait point consenti à ce mariage, et ne l'avait contracté qu'à l'extérieur et par violence, Louis XI, prince absolu et vindicatif, l'ayant menacé de lui ôter les biens et la vie ; 3.° que Jeanne, extrêmement contrefaite, était incapable d'avoir des enfans, et même hors d'état de consommer le mariage. Les lecteurs sans doute nous dispenseront volontiers de rapporter les interrogations, les dépositions, les mémoires de part et d'autre, toute la suite des longues et ennuyeuses procédures qu'entraîna ce triste démêlé. Tout ce qu'il est à propos de constater, c'est qu'on ne se rendit pas aveuglément aux désirs du monarque, que la matière fut traitée avec toute l'impartialité et la circonspection imaginable. Trois évêques commissaires eurent encore pour assesseurs cinq autres évêques ou archevêques, et quantité de docteurs, les plus renommés pour leurs

(1) Proc. M. S. du Div. de Louis XII, Bibl. du roi, n. 5974.

lumières et leur droiture. Sur les articles qu'il n'avait pas été possible de porter jusqu'à l'évidence dans une matière si secrète de sa nature, le roi fut obligé de rendre témoignage sous serment. Enfin les juges prononcèrent que le mariage était nul, et que Louis pouvait en contracter un autre. Ils ne spécifient pas les raisons qui les déterminèrent; mais ce fut vraisemblablement le défaut de formalité dans la fulmination du bref de dispense concernant la parenté et l'affinité spirituelle, et de plus la constitution corporelle de la reine, dont le roi affirmait de la manière la plus précise l'infirmité habituelle.

Cette princesse, entièrement morte au monde, regarda sa répudiation, non pas comme un sujet de chagrin, mais comme une faveur du ciel, où rien ne pouvait plus l'empêcher de fixer toutes ses affections. Elle n'avait défendu sa cause que dans la crainte de pécher, ou de donner lieu au péché en l'abandonnant, et quand elle fut jugée, on ne lui entendit pas proférer un seul mot de plainte. Les Parisiens au contraire murmuraient hautement, comme d'une injustice criante; quelques prédicateurs s'échappèrent contre le roi même dans leurs sermons, et tout le monde s'attendrit sur le sort d'une princesse vertueuse, singulièrement bienfaisante, fille, sœur, femme de roi, et aussitôt exclue du trône que devenue reine. Elle fut cependant beaucoup mieux traitée pour ce qui est de la fortune, qu'elle ne l'avait été jusqu'alors. Le roi lui donna l'usufruit du Berry, avec d'autres domaines, faisant trente mille livres de rente. Elle établit sa demeure à Bourges, où elle donna l'exemple des plus pures vertus, devint la bienfaitrice universelle du pays, et bientôt après fondatrice d'un nouvel ordre de religieuses.

Louis XII, devenu maître de son cœur, épousa la reine veuve de Charles VIII, Anne de Bretagne, encore aussi renommée pour ses qualités extérieures que pour celles de l'ame. Elle n'avait pas plus de vingt-sept ans. Toutefois ce mariage fut autant une affaire de politique, qu'une affaire d'inclination : il avait

avait été stipulé avec les états de Bretagne, que si Charles VIII mourait avant la duchesse sans en laisser d'enfans, elle épouserait son successeur. On observe que cette princesse, placée deux fois sur le trône, y parvint chaque fois par une voie assez singulière. Elle était devenue femme de Charles VIII, en faisant une espèce de divorce avec Maximilien d'Autriche, qui l'avait épousée par procureur, et elle n'épousa Louis XII qu'après le divorce de ce prince avec Jeanne de France. Elle avait de solides vertus, une rare piété, une délicatesse extrême de conscience : mais les goûts, la raison, les scrupules, rien n'est excepté du sacrifice de ces illustres victimes d'état.

César de Borgia, de cardinal-diacre devenu homme d'épée, avait apporté en France une bulle du pape son père, contenant vraisemblablement l'autorisation définitive des commissaires chargés de prononcer sur le premier mariage du roi. Cet homme avide et faux voulant mettre à haut prix cette faveur du saint siége, crut pouvoir ne donner sur cela que des espérances, feignant de n'avoir pas apporté la bulle. Le roi avait été averti du contraire par l'évêque de Ceuta, l'un des commissaires pontificaux qui savait le secret de Borgia. Le manége du faux politique ne servit qu'à lui attirer les mépris du roi, qui ne s'en montra pas moins résolu à passer outre dans l'affaire du mariage. Il en coûta la vie à l'évêque de Ceuta, que Borgia fit empoisonner (1). Ce n'était là qu'un jeu pour ce monstre, naturalisé, par l'assassinat de son propre frère, à tout genre d'atrocité. Cependant comme on le ménageait à cause du pape, et des entreprises projetées sur l'Italie, on lui donna, outre le duché de Valentinois, une pension de vingt mille livres, avec une compagnie entretenue de cent hommes d'armes, et on lui fit épouser Charlotte d'Albret, sœur du roi de Navarre.

Borgia venu en France pour la consommation de l'affaire du divorce, était chargé en même temps d'un chapeau de cardinal pour George d'Amboise, arche-

(1) Guich. l. 4

vêque de Rouen, et premier ministre de Louis XII; qu'il seconda invariablement dans les vues de bienfaisance qui lui ont mérité le nom de père du peuple. Le cardinal d'Amboise, sans avoir au degré suprême toutes les vertus qui ont signalé les évêques du premier âge de l'église, en eut toutefois qui dans tous les temps feront désirer des prélats qui lui soient comparables : il réunit d'ailleurs toutes les qualités sociales et politiques qui font les ministres et les citoyens précieux. Magnifique et modeste, libéral et économe, habile et vrai, aussi grand homme de bien que grand homme d'état, le conseil et l'ami de son roi, tout dévoué au monarque, et très-zélé pour la patrie; ayant encore à concilier les devoirs de légat du saint siége avec les priviléges et les libertés de sa nation, les fonctions paternelles de l'épiscopat avec le nerf du gouvernement, et le caractère même de réformateur des ordres religieux avec le tumulte des affaires et la dissipation de la cour, par-tout il fit le bien, réforma les abus et captiva les cœurs, avec l'estime publique. On l'a comparé et préféré même aux cardinaux les plus renommés dans le gouvernement des états : à Ximenès, à Volsey, à Richelieu. Sans dégrader personne pour élever d'Amboise, bornons-nous à le marquer de ses traits propres : il gouverna sans orgueil, il fit de grandes choses sans fouler les peuples, il eut toute autorité dans le royaume, sans obscurcir la gloire de son roi.

Les bienfaits et les bons offices de toute espèce en firent un pasteur infiniment cher à ses diocésains. Il commença par obtenir du roi, que le premier tribunal de Normandie, nommé l'échiquier, serait sédentaire et perpétuel, à l'exemple des autres parlemens. Il se fit un principe de bien vivre avec son chapitre, et en gagna l'affection par des égards qu'on eût pu croire excessifs : mais les grands hommes ne le paraissent jamais davantage, qu'en ménageant la faiblesse et les préjugés. Ayant reconnu que ses chanoines étaient infiniment flattés de le voir au chœur sous le même habit qu'eux, il n'y parut plus autrement, tout légat qu'il était, hors les jours où il cé-

lébrait pontificalement. Il combla de présens sa cathédrale, et remplit son diocèse de monumens, tous marqués au coin de la grandeur de son ame et de son génie. Telles furent entr'autres, et la cloche fameuse qui porte son nom, ouvrage le plus considérable du royaume en ce genre, et le palais archiépiscopal de Gaillon, bâti aux dépens des ennemis de la France, et non pas sur les biens de l'église, qu'il regarda toujours comme le patrimoine des pauvres. D'Amboise, légat apostolique et premier ministre, fut si religieux observateur de ce principe, qu'il ne voulut jamais avoir, avec son archevêché, aucun autre bénéfice, et cela dans le temps où réguait l'abus d'accumuler sur une tête non-seulement les abbayes, mais les évêchés mêmes. Habile aux fonctions les plus sublimes de l'épiscopat et de l'apostolat, aussitôt qu'il se vit légat du saint siége, il étendit heureusement sa sollicitude aux ames appelées et consacrées par état à la perfection évangélique. Les communautés autrefois les plus édifiantes s'étaient si prodigieusement relâchées, à Paris en particulier, que les magistrats en demandaient hautement la réforme. Touché de leurs justes plaintes, le ministre-légat leur promit de travailler au rétablissement général de l'observance régulière, et commença sur le champ par les Jacobins et les Cordeliers. C'étaient deux communautés fameuses remplies d'étudians presque sans nombre, mais qui, sous prétexte de la fatigue attachée à l'étude et aux différens exercices de l'école, s'étaient affranchies des austérités, de la retraite et du recueillement, de toute régularité, à la réserve de quelques observances extérieures propres à duper le peuple (1). Deux évêques commissaires allèrent en premier lieu au couvent de la rue Saint-Jacques, signifier un ordre en forme d'observer la règle, et spécialement de ne plus sortir de la maison sans une vraie nécessité, avec sentence d'excommunication contre ceux qui se rendraient réfractaires. Il y avait là près de quatre cents Dominicains, la

(1) D'Anton. p. 329.

plupart étudians. Ce ne fut parmi eux que murmures et cris emportés, comme si en les rappelant en leurs engagemens, on les eût réduits à la condition d'esclaves. Quelques jours après, ils entreprirent de se défendre à main armée, et appellèrent à leur secours plus de douze cents autres écoliers qui menaçaient des dernières violences. Il fallut toute l'autorité du roi pour les soumettre (1). On les obligea de vider le couvent et la ville, et de chercher une retraite dans les autres maisons de leur ordre. A leur place, on établit d'autres Dominicains tirés de la province teutonique.

Les Cordeliers donnèrent une scène de goût tout différent. Prévenus de la visite des commissaires, ils se rendirent au chœur, exposèrent le saint sacrement, et se mirent à chanter des pseaumes, des répons, des hymnes, des prières de toute espèce, avec une lenteur et un recueillement affecté que l'arrivée des commissaires et les signes réitérés à chaque instant pour se faire écouter, ne purent interrompre durant quatre heures entières. Il fallut désemparer sans avoir rien fait; mais dès le lendemain, le cardinal-ministre renvoya les commissaires aux Cordeliers, avec cent archers de la garde du roi, commandés par le gouverneur de Paris. Ils trouvèrent le même jeu que le jour précédent; mais ils n'en furent plus la dupe. On commanda, de la part du roi, de faire silence, et il fallut entendre la sommation de vivre selon la règle de saint François. Malgré les plaintes qui s'élevèrent alors, et les remontrances multipliées dont on prétendait égaler la longueur à celle des dévotions de la veille, les commissaires aguerris enfin, et piqués d'un premier affront, voulurent sur le champ faire chasser toute cette communauté : résolution que le procureur général trouva trop violente. Ces religieux avaient moins horreur de la réforme, que des moyens employés pour l'établir. C'étaient les Observantins qu'on leur destinait pour maîtres, et déjà cinquante religieux de l'Obser-

(1) Pr. des Lib. de l'Eglise Gall. p. 800.

vance étaient arrivés à Paris, tout prêts à s'emparer du grand couvent. On écouta les plaignans, et on les renvoya pardevant le ministre. D'Amboise ne voulait que le bien, par quelque voie qu'il se pût faire. Guidé par cette modération, qui ne fait jamais plus d'honneur que quand on est plus puissant, il reçut les remontrances avec bonté, et tout partisan qu'il était des Observantins, il conclut, avec la députation, que vingt-quatre religieux, distingués par leurs vertus entre les Conventuels, et tirés des provinces du royaume, viendraient à Paris exécuter la réforme. Cette querelle monastique fit long-temps l'entretien, et partagea tous les suffrages de la cour. Les mœurs étaient simples, et tout ce qui avait trait à la religion inspirait un intérêt vif à tous les ordres de l'état.

Louis XII, assuré du pape, gagna aussi les Vénitiens par l'appât de l'intérêt, fit une paix solide avec ses voisins, et ne tarda plus à se mettre en campagne pour la conquête du Milanès. Ce duché usurpé par les Sforce, aventuriers heureux, lui appartenait incontestablement du chef de son aïeule Valentine Visconti, seule héritière légitime de cette maison. Le succès répondit à la justice de ses droits; en vingt jours, toute cette grande et belle province tomba sous les lois du monarque. Ludovic Sforce, à la vérité, trouva moyen de rentrer encore dans Milan à la faveur des intrigues et des supercheries qui lui tenaient lieu de mérite; mais ce ne fut que pour retomber avec plus d'opprobre, et subir un châtiment plus exemplaire de ses perfidies à l'égard des Français, auxquels il avait fait la guerre en bandit et en scélérat, dès qu'il avait vu décliner en Italie les affaires de Charles VIII son allié. Il fut pris avec le cardinal Ascagne son frère, et renfermé dans le château de Losches en Touraine, où il mourut au bout de dix ans. Le cardinal d'Amboise eut le gouvernement du Milanès, qu'il parut n'avoir acquis que pour signaler sa modération avec plus d'éclat. Il obtint du roi la grâce du cardinal Sforce, qu'on tira de sa prison de Bourges, et qu'on laissa retourner en Italie. Après avoir reproché aux citoyens de Milan leur incons-

tance et leur aveuglement, il leur accorda une amnistie générale, et ne leur imposa qu'une contribution, dont bientôt encore il leur remit la plus grande partie.

Au même temps que d'Amboise ouvrait en France son heureuse carrière, Ximenès, son digne émule, commençait aussi à fixer en Espagne les regards publics (1). Né dans un bourg de Castille, d'un simple commis aux décimes, pas mieux avantagé du côté de la fortune que de celui de la naissance, persécuté, emprisonné par son évêque, engagé depuis dans l'ordre de saint François, qui semblait lui fermer pour toujours la route aux grandeurs, avec un génie transcendant et une probité plus recommandable encore, il était presque vieilli avec la seule réputation d'un prédicateur et d'un directeur zélé, lorsque la reine Isabelle, illustre sur-tout par le choix d'un tel ministre, lui fournit l'occasion de développer toute l'étendue de son génie. Sur la connaissance que lui en donna le cardinal de Mendoza, archevêque de Tolède, et plus encore sur l'estime qu'en conçut cette princesse éclairée aussitôt qu'elle l'eut entendu, elle le choisit pour son confesseur, comme il était âgé d'environ cinquante-six ans. Dès-lors il devint l'ame de son conseil, et le mobile de toutes ses entreprises. Elle lui communiquait toutes les affaires d'état, malgré l'éloignement qu'il témoignait en avoir. Il obtint même, à force d'instances, que la direction de la reine ne l'obligerait point à demeurer à la cour, et qu'il n'y viendrait que pour la confesser. Hors de là, il remplissait les fonctions communes à tous les religieux, faisait tous ses voyages à pied, même étant provincial, ne vivait que d'aumônes, ne portait que des vêtemens grossiers, ne mangeait jamais hors du réfectoire, et quelque fatigué qu'il fût, il ne souffrait point qu'on le servît mieux que les autres.

Au bout de deux ans, l'archevêque de Tolède étant venu à mourir, la reine qui s'était réservée personnellement la disposition des évêchés de Cas-

(1) Com. de reb. gest. Ximenès, lib. 10.

tille, nomma son confesseur à cette première dignité de l'église d'Espagne, qui était sollicitée par les plus grandes maisons du royaume, et par le roi Ferdinand lui-même pour un de ses fils naturels. Isabelle gardant le plus profond secret, sans le communiquer même à celui qu'elle choisissait, fit expédier le brevet avec un espace réservé pour le nom du pourvu, y écrivit de sa propre main *François Ximenès*, et envoya aussitôt à Rome pour l'expédition des bulles. Quand elle les eut reçues, elle fit appeler son confesseur, et les lui remettant : Voyez, lui dit-elle, ce que veut sa sainteté. Ximenès parut fort surpris en lisant cette adresse : A notre vénérable frère François Ximenès, élu archevêque de Tolède. Il baisa respectueusement les lettres pontificales sans les ouvrir, les rendit à la reine, en lui disant : Madame, cela ne s'adresse point à moi ; et se retira sur le champ, bien résolu de ne point accepter. Tout ce que la reine put faire ensuite pour obtenir son consentement, fut parfaitement inutile : il fallut un commandement formel du souverain pontife, pour vaincre sa résistance. Acceptant alors avec cette noblesse et cette liberté que donne le désintéressement, il mit pour condition qu'il ne quitterait jamais l'église de Tolède ; qu'on ne créerait point de pension sur l'archevêché, et qu'on ne donnerait aucune sorte d'atteinte aux droits ni aux immunités de ce grand siége.

Ximenès avait déjà cinquante-huit ans ; mais il était d'un tempérament si robuste, qu'il paraissait encore à la fleur de son âge. Il jouissait d'une santé à l'épreuve des fatigues du corps, aussi-bien que des travaux de l'esprit. Sa taille haute était droite et dégagée, sa démarche ferme, sa voix forte et agréable, son front large et sans rides, ses yeux enfoncés, mais vifs et pleins de feu. Pour son esprit, il était, selon ses historiens, capable de tout, et ce qui absorbait toutes les facultés des autres, n'était qu'un jeu pour lui. Sa prudence et sa pénétration étaient si grandes, qu'il n'y avait point d'inconvéniens qu'il ne prévît, ou point d'expédiens qu'il ne trouvât dans les embarras imprévus. C'est ce qui lui acquit ce haut degré de

considération dans le conseil d'Espagne, alors sans contredit le plus habile de l'Europe. Sa fermeté n'éprouvait pas même le premier étonnement dans ce qui déconcertait toutes les résolutions; d'où souvent il arriva que les affaires les plus désespérées avaient l'issue la plus heureuse. Il protégea constamment les savans, étant très-savant lui-même; mais il aimait encore davantage les gens de bien. Il fit invariablement profession d'une probité incorruptible, et haïssait tellement l'injustice, qu'aucune considération ne put jamais la lui faire dissimuler, ni l'empêcher de la punir quand il lui fut possible de le faire. Enfin il avait une piété sans fard, et un zèle aussi actif qu'éclairé.

On lui a néanmoins reproché plusieurs défauts; et nous conviendrons d'une certaine aspérité de caractère qui l'a fait accuser de fierté, de dureté, d'un attachement excessif à son propre sens; ce qui le fit moins aimer qu'estimer, et le rendit souvent aussi à charge à lui-même qu'aux autres: mais qu'il se soit abandonné au faste de l'orgueil, que l'ambition l'ait dominé, que la simplicité de sa vie dans les commencemens de son épiscopat n'ait été qu'un manége d'hypocrisie pour en imposer à Isabelle, c'est ce qui demanderait, pour être adopté, des preuves qu'on n'a point fournies, et qu'on n'acquerra jamais contre une vertu assez héroïque, pour avoir refusé sincèrement, comme tout le monde en convient, le siége brillant de Tolède. Le refus de l'épiscopat, marque la moins équivoque, ne nous lassons pas de le répéter, marque sûre toute seule de la dignité du sujet qu'on y élève, doit faire regarder comme des présomptions téméraires les soupçons qui sapent la base de toutes les vertus épiscopales et chrétiennes. Ximenès, comme tous les hommes, put laisser prendre à sa vertu quelque teinte de son humeur sombre et mélancolique, sèche, austère, et en apparence impérieuse, sans être un orgueilleux, un ambitieux réfléchi, un hypocrite.

De Cordelier devenu primat d'Espagne, il ne voulut presque rien changer à sa première façon de

vivre. Il se couchait et se levait toujours sans personne pour le servir, ne portait point de linge, et ne quittait jamais l'habit de son ordre, même la nuit pour reposer. Quand il accompagnait la reine, on ne manquait pas de lui préparer de spacieux appartemens : il prenait une seule chambre toute nue, et pour tous meubles, il y faisait mettre une table, deux chaises, et une paillasse piquée montée sur trois planches. Il ne se faisait servir qu'un seul plat des viandes les plus communes, et si on lui présentait quelque chose de mieux, il l'envoyait sur le champ aux malades du lieu où il se trouvait. Outre les jeûnes commandés par l'église, il observait ponctuellement tous ceux qui étaient prescrits par la règle et les constitutions de son ordre. Il prit avec lui un assez grand nombre de ses anciens confrères, les plus édifians et les plus pieux, pour réciter l'office en leur compagnie, et faire tous les exercices accoutumés du cloître. Il n'avait d'ailleurs que peu de valets, très-communs, et nécessaires pour les bas-offices de sa maison. Toute son écurie consistait en une mule, qu'il ne montait que par intervalle quand il se trouvait trop fatigué, faisant toujours ses voyages à pied, comme ceux qui l'accompagnaient. C'était là tout son équipage et tout son domestique. Il ne voulut pas seulement entendre parler de chambellans, d'écuyers, de gentilshommes, de pages ni de laquais, quelque invariables qu'eussent été jusque là l'étiquette et la pompe des archevêques ses prédécesseurs. Au moyen de ces retranchemens, et d'une régie parfaite de ses amples revenus, il fit des biens immenses, et bannit l'indigence de son diocèse.

On murmura cependant d'une simplicité sans exemple, et sur-tout les évêques de cour, qui prenaient cette conduite pour une censure publique de la leur. On le traduisit à la reine même, comme une ame basse et sordide, visiblement déplacée dans l'épiscopat, et qui ne pouvait qu'avilir le haut rang qu'il y occupait. Isabelle dont ce choix était uniquement l'ouvrage, eût désiré que le nouvel archevêque, en prenant une manière de vivre un peu plus conforme

à l'usage, fît cesser des reproches qui retombaient sur elle ; mais elle connaissait l'extrême fermeté de Ximenès en matière de conscience. Comme elle avait réussi, par le moyen du pape, à lui faire accepter l'épiscopat, elle prit la même voie pour l'engager à y vivre d'une manière qu'on lui disait plus épiscopale. Alexandre VI qui goûtait beaucoup plus le faste des césars que l'humble simplicité de saint Pierre, ne manqua point de faire parvenir à Ximenès un bref conforme aux intentions de la reine.

Ximenès avait l'esprit trop bon, pour s'en laisser imposer par les faibles raisons du pontife. Il changea néanmoins, parce qu'il vit sans doute moins d'inconvéniens à céder quelque chose, qu'à lutter, pour le tout, contre la cour, contre le pape, contre les évêques, contre le torrent général de la coutume et des préjugés. Il alla trop loin par la suite, et s'il n'égala pas tout le faste de ses prédécesseurs, il s'éloigna prodigieusement de sa première simplicité. Ses meubles, son train, sa table, tout devint magnifique ; il traita les grands avec hauteur, et parut aspirer plutôt à se faire craindre qu'à se faire aimer. Observons, en passant, que la médiocrité de sa naissance dont on se prévalait contre lui, et la fierté particulière aux grands de Castille, autorisaient en quelque sorte sa sécheresse impérieuse. Mais tel est toujours le danger du premier pas hors de la route marquée : c'est par leurs vertus que les pasteurs doivent s'attirer le respect des peuples ; quand au contraire ils leur veulent imposer par le vain appareil de la grandeur, l'aliment du vice devenant en quelque sorte l'instrument du zèle, l'excès et les abus sont presque inévitables. L'archevêque en se réduisant aux pratiques d'une vertu commune, n'en tira qu'un secours insuffisant pour le maintien de son autorité, qui ne put désormais se passer des ressources humaines. Jamais cependant il ne relâcha rien de sa probité rigide, ni de son zèle pour la justice ; il ne se lassa jamais d'être le protecteur des gens de bien, des petits et des pauvres, de tous ceux qu'il savait dans l'oppression. On doit ajouter encore qu'il

ne fit jamais de plus grandes choses que pour la gloire de l'église et l'avancement de la religion.

Un des premiers usages de sa puissance, fut de supprimer, non sans peine, les impôts les plus onéreux au peuple, qu'il protégea constamment : mais la meilleure preuve qu'il fit en même temps de sa dextérité, ce fut la réforme des religieux de son ordre. Pour soumettre quelques moines aux devoirs clairs et précis de leur profession, il eut plus d'obstacles à vaincre et plus de piéges à éviter, que pour amener à ses pieds tous les seigneurs de Castille et d'Aragon. Les Cordeliers anciens ou Conventuels ne craignaient rien tant que d'être réunis aux Observantins qu'affectionnait Ximenès, comme tirés d'entre eux. Ils pénétrèrent son dessein, quoique de tous les Espagnols, la plus secrète des nations, il fût le plus impénétrable ; ils en prévinrent leur général, et celui-ci prévint le pape, qui lui commit à lui-même le soin de la réforme. Il partit aussitôt de Rome, et s'en vint en Espagne, où Ximenès attendait la même commission, qu'il avait fait demander par l'ambassadeur de leurs majestés catholiques. Ximenès étonné, mais affermi dans sa résolution par l'obstacle même qu'il y rencontrait, prit le parti d'observer son antagoniste, afin de profiter de la première démarche fausse qu'il lui verrait faire. Comme il excellait dans l'art de connaître les hommes, il s'aperçut bientôt qu'il avait affaire à un esprit ardent et peu judicieux, qui se ferait plus de tort à lui-même que tout ce qu'on pourrait entreprendre pour le traverser. En effet, dès la première audience que le général obtint d'Isabelle, il déclama d'une manière indécente contre Ximenès. La reine indignée lui demanda s'il avait oublié ce qu'il était, et à qui il parlait. Non, madame, répondit-il, je n'oublie pas que je parle à la reine Isabelle, qui n'est, comme moi, que cendre et poussière. Tout fut décidé après cette insolence, qui de l'affaire de Ximenès faisait l'affaire personnelle de la reine. Le général franciscain perdit toute considération. La reine fit nommer à Rome une commission nouvelle pour la

réformation. Ximenès en était déclaré le chef, et avait pouvoir non-seulement pour lui, mais pour les substituts qu'il trouverait bon de se choisir. Il exécuta la réformation; il la cimenta d'une manière si solide, et obvia si bien à ce qui pouvait la détruire, qu'encore aujourd'hui tout y est à peu près au même point qu'alors.

Avec cette ardeur pour la réforme des ordres religieux, Ximenès n'était pas d'humeur à laisser régner les abus dans le clergé de sa propre église. Il s'en était expliqué aux députés du chapitre de Tolède, dès le moment qu'ils étaient venus le complimenter sur sa nomination; et l'alarme dès lors s'était mise dans cette compagnie, où, comme dans bien d'autres, les relâchemens anciens étaient comptés parmi les priviléges. Elle avait même envoyé à Rome son trésorier, Alfonse d'Albornos, d'une maison des plus illustres de Castille, afin de prévenir le pape et les cardinaux contre tout ce que pourrait entreprendre le nouvel archevêque: mais ce ministre actif, et si difficile à surprendre, fit poursuivre l'envoyé, qui fut joint en mer à la vue de l'Italie, et ramené en Espagne, où, malgré la splendeur de sa naissance, il subit dix-huit mois de prison. Sur la rigueur de ce châtiment, qui n'avait point d'autre cause apparente que d'être allé négocier à Rome sans la permission de sa souveraine, Ximenès, tout différent de ces faibles ministres dont la mollesse cruelle multiplie les fautes et les châtimens, disait que par un trait de sévérité, il s'en épargnait mille. Cet acte de vigueur fut exécuté avant que l'archevêque eût pris en personne possession de son siége.

Il était si nécessaire à Isabelle, qu'il ne put la quitter qu'après trois ans d'épiscopat, pour aller à Tolède, ou du moins pour y avoir le loisir de faire tout ce qu'il méditait. A ce terme enfin, comme tout était en fêtes à la cour pour le mariage de l'infante Jeanne avec l'archiduc Philippe d'Autriche, il obtint permission de s'absenter, et partit aussitôt pour son évêché. Tolède située au centre de l'Espagne, et la plus considérable autrefois de ses villes, quoiqu'elle

soit réduite à huit mille habitans, capitale du royaume du temps des Goths, puis sous les Arabes leurs vainqueurs, était encore, du temps de Ximenès, le lieu de l'assemblée des états de Castille, et sous la puissance temporelle aussi-bien que spirituelle de son archevêque. Ce prélat était seigneur de seize autres villes, et comptait un si grand nombre de vassaux, qu'il pouvait mettre sur pied, sans fouler ses sujets, vingt-cinq à trente mille hommes. Il était encore grand chancelier de Castille, chef né du conseil d'état, ayant droit d'opiner immédiatement après le souverain; ce qui, joint à deux cents mille ducats de revenu, et à son titre de primat d'Espagne, lui donnait une autorité presque égale dans l'état et dans l'église. Ximenès fut reçu avec toute la pompe que demandaient non-seulement tous ses titres, mais bien plus encore l'envie de plaire à un favori et à un ministre de son caractère. Quoiqu'il eût écrit au chapitre et à la ville, qu'il ne voulait point de cérémonies, ces deux corps, ainsi que tous les autres, et presque tout le peuple, allèrent au devant de lui à une lieue de la ville, et lui rendirent à l'envi tous les honneurs que chacun put imaginer.

L'archevêque, sans se repaître de ces fumées, et sans toutefois montrer une indifférence dédaigneuse, répondit brièvement à chacun avec un air d'intérêt et de sensibilité, avec une justesse et une présence d'esprit admirables; ensuite il se livra tout entier aux œuvres solides qui l'avaient amené. Le jour même de sa réception, quoique la cérémonie en eût duré depuis le matin jusqu'au soleil couché, il prit possession de son église, où la coutume était que le nouvel archevêque jurât de conserver les droits et les priviléges du chapitre. Les chanoines l'observaient, tremblans sur ce qui s'était passé à ce sujet; mais l'archevêque naturellement généreux, content de les avoir réduits à la soumission, jura, sans aucune restriction, de conserver inviolablement les droits tant de l'église que du chapitre, et d'employer au besoin toute son autorité pour les maintenir. Il les maintint en effet plus religieusement qu'aucun de

ses prédécesseurs. Telle était la dureté apparente, et la vraie magnanimité de Ximenès.

Après le rétablissement de la charité fraternelle et de la concorde religieuse, comme la plus belle qualité d'un évêque est celle de père des pauvres, il voulut connaître tous les besoins tant des pauvres honteux que des mendians. Durant plusieurs jours, les portes de son palais leur furent continuellement ouvertes. Il recevait et lisait toutes leurs requêtes; il entendait avec une patience inaltérable tout ce qu'ils avaient à lui dire, soulageait sur le champ les nécessités pressantes, et prenait des mesures efficaces tant pour les tirer du malheur que pour les empêcher d'y retomber. Il fit ensuite la visite des hôpitaux, des écoles et des églises, se fit rendre compte des charges et des revenus, et par-tout où il fut nécessaire, il suppléa du sien avec une libéralité qui allait jusqu'à la profusion. C'est lui qui corrigea une irrégularité choquante dans la cathédrale de Tolède, d'ailleurs une des plus belles de toute l'Espagne, mais dont le chœur, plus étroit d'un tiers que la nef, ne répondait pas même au milieu de l'ensemble. Cette dépense, vu la grandeur auguste de l'édifice, fut prodigieuse, et il la fit seul, sans vouloir que le chapitre, quoique très-riche, y contribuât en rien.

Ami sincère du peuple, grand zélateur de la justice, de l'ordre et de l'honnêteté publique, dès sa prise de possession, il ne signala pas moins son administration que sa libéralité et sa magnificence. Il purgea son diocèse, non-seulement des usuriers, mais des lieux infames, et cela d'une manière si absolue, qu'en huit jours il n'en resta pas un seul. Ayant découvert que sous le prétexte d'une tolérance moins dangereuse que la sévérité, des juges honteusement intéressés avaient été les soutiens de ces lieux de corruption, et qu'à ce genre de prévarication, ils en avaient ajouté beaucoup d'autres, jusqu'à rendre des sentences notoirement injustes, il les obligea de les révoquer eux-mêmes, et fit arracher des registres publics ces monumens d'iniquité.

Il en condamna quelques-uns à de grosses amendes en faveur des pauvres, les cassa de pleine autorité comme seigneur temporel, et donna leurs places à des personnes dont l'intégrité lui était connue. Il éclaira de même la conduite de ceux qui avaient prévariqué dans le maniement des deniers publics, fit appréhender aux coupables toute la rigueur des lois, et se contentant ensuite d'une restitution prompte, il les força, tout en les punissant, à se louer de sa clémence : mais parmi le peuple sur-tout, au moyen du bon usage qu'il fit des sommes recouvrées pour l'acquit des dettes et l'augmentation des revenus de la ville, il s'établit une réputation si extraordinaire, qu'encore aujourd'hui le nom de Ximenès est en bénédiction dans tout le diocèse de Tolède. Par là il mit en recommandation jusqu'à l'obscurité de sa naissance, les désordres qu'il corrigeait tirant leur origine de la négligence de ses prédécesseurs, tous issus de maisons illustres, ou même de sang royal, et peu occupés de ce genre populaire de bienfaisance. C'est ainsi que dans les mains de Ximenès, ce qui ne peut que ravaler un homme médiocre devenait un sujet de relief.

Pour rétablir enfin la discipline ecclésiastique, il assembla son clergé en synode. Déposant alors cette grande sévérité qui prépare les voies à la restauration, mais qui trop soutenue ne sert qu'à effaroucher les esprits ; après avoir donné en particulier ses avis paternels à chacun de ceux qu'il crut en avoir besoin, il se contenta de faire ces règlemens sages, dont le peu qui nous a été conservé, plein de vues également dignes d'un grand évêque et d'un grand ministre, fera long-temps regretter ce qui s'en est perdu. Voyant qu'en bien des personnes toute la religion se réduisait à des pratiques extérieures dont elles ne saisissaient pas l'esprit, il ordonna que tous les dimanches et fêtes, après la grande messe, les curés feraient des instructions simples et solides aux peuples, et que le soir ils apprendraient aux enfans les principes de la doctrine chrétienne. Il fit faire pour cela des livres de prônes et

de catéchismes. Pour procurer aux prêtres la facilité de dire la messe avec la pureté nécessaire de conscience, il leur permit à tous de s'absoudre les uns et les autres des cas même réservés à l'évêque. Il voulut qu'on ménageât soigneusement l'honneur des ecclésiastiques dans les procédures même qu'on serait obligé de faire contre eux, et qui devaient s'expédier promptement et avec le moins d'éclat qu'il serait possible. Plus ils sont coupables, disait-il, plus il faut craindre de les rendre méprisables aux yeux du peuple. Il évitait de les reprendre en public, et loin d'imaginer que leur avilissement dût servir de relief à sa grandeur, on eût dit que leur gloire et leur opprobre étaient les siens propres. A tous les tribunaux tant laïques qu'ecclésiastiques, il fut enjoint de juger sur le champ et sans frais les causes de peu de conséquence, et pour les grandes affaires, qu'en vingt jours au plus on donnât sentence définitive. Au reste, ce ne furent point là des spéculations sans effet : jamais Ximenès n'ordonna sans besoin, et jamais ordonnance de Ximenès ne demeura sans exécution. Dès-lors, en effet, l'église de Tolède changea de face, et servit d'exemple à tous les autres diocèses d'Espagne.

Il fit encore statuer en synode, que tous les paroissiens se confesseraient au commencement du carême, afin de se disposer à la communion pascale, à laquelle ils ne seraient point admis sans cela, et que les pasteurs enverraient à l'archevêque un mémoire exact de tous ceux qui ne l'auraient pas reçue, ainsi que des pécheurs publics et scandaleux. On statua aussi, qu'il y aurait dans toutes les paroisses un registre où s'inscriraient les noms de ceux qui seraient baptisés, ainsi que de leurs pères, mères, parrains, marraines, et même de quelques témoins, avec l'année, le mois et le jour où le baptême aurait été administré. Cette institution, si essentielle à tant d'égards, était d'une nécessité particulière contre les divorces fréquens et de mauvaise foi dans un temps où l'affinité contractée à la cérémonie du baptême faisait un empêchement dirimant du

du mariage. Toutefois personne, avant Ximenès, n'avait pris cette sage méthode, que toute la chrétienté, dit-on, tient de lui. Du reste, tant de grandes œuvres, qui feraient honneur au plus long épiscopat, ne furent que le premier essai de Ximenès, qui les soutint avec cette constance qu'on admira particulièrement entre ses hautes qualités, et qui ne cessa d'y ajouter tant qu'il respira.

Dans le même temps, Jérôme Savonarole, religieux dominicain, acquit en Italie une célébrité non moins extraordinaire dans un genre différent (1). Ferrare était sa patrie; Florence fut le théâtre de sa gloire, puis de son opprobre. Il y jouit longtemps de la vénération universelle, acquit un crédit sans exemple dans un homme de son état, passa pour un saint, pour un apôtre, pour un prophète, et fut l'oracle sans lequel la république ne prenait plus aucune résolution. Ses prédications pathétiques firent des conversions sans nombre, et du plus grand éclat: il fit prendre l'habit de saint Dominique à Nicolas Chambert, noble allemand en haute considération; à Marsile Ficin, chanoine de Florence, très-vanté pour son habileté dans les lettres et dans la philosophie platonicienne, et à une foule d'autres savans hommes. Le sort changeant tout à coup et tout entier pour lui, il fut traduit en perturbateur, en hypocrite, en hérétique; il fut emprisonné, frappé d'anathème, appliqué à des tortures d'une cruauté inouie, et enfin brûlé avec deux de ses compagnons, après avoir été étranglé. Il avait pour ennemi Alexandre VI, furieux de ce qu'il empêchait les Florentins de favoriser les entreprises qui perpétuaient les troubles dans l'Italie, et de ce qu'il se servait de son ascendant sur l'esprit de presque tous les peuples et les princes, pour presser la célébration d'un concile œcuménique, pour procurer la réformation de l'église dans son chef et dans ses membres. Savonarole avait écrit pour cela à l'em-

(1) Guich. l. 3. Comin. l. 8. Naucler. Chron. vol. 3, gener. 50.

pereur, aux rois de France, d'Espagne, de Portugal et d'Angleterre.

Les opinions furent très-partagées sur lui ; et, comme de tous les personnages singuliers, on en a dit, et trop de bien, et trop de mal. Il n'est pas étonnant que les écrivains de son siècle, peu critiques encore, et d'ailleurs entraînés par leurs préventions respectives, en aient fait les uns un prophète et un saint à miracles, les autres, en bien plus petit nombre cependant, un imposteur sacrilége et un scélérat ; mais des historiens même placés à la distance convenable des faits pour en juger sainement, ont partagé ces impressions suspectes : tant il est dangereux qu'on ne réduise les nobles fonctions de l'historien, juge des jugemens même, à celles du copiste. C'est donc sur les œuvres qu'on doit juger Savonarole, et l'on n'en trouve aucune qui méritât un raffinement barbare de tortures, ni une peine capitale. Ce fut là une des nombreuses atrocités du pontife qui a le plus affligé l'église dans son dernier âge. Savonarole cependant ne nous semble pas irrépréhensible. Ses déclamations outrées contre le clergé, et sur-tout contre le clergé romain qu'il trouvait corrompu depuis la tête jusqu'à la plante des pieds, ses saillies injurieuses et déplacées contre Alexandre lui-même, quelque vicieux que fût ce pontife, les mépris des censures pontificales et de la défense de prêcher, l'offre faite à de vaines conditions de se justifier par l'épreuve du feu, la part même qu'il prit aux affaires politiques, tout mort qu'il devait être au monde, c'étaient là autant de griefs ou d'écarts qui méritaient, non pas d'être punis capitalement, mais d'être efficacement réprimés. Savonarole ne fut ni un hérétique, ni un martyr ; ceux qui lui ont donné l'une ou l'autre de ces qualifications, avaient chacun leur intérêt propre en vue. Ce fut vraisemblablement, et à certaines époques, un cerveau exalté, un illuminé qu'il fallait renfermer, et non pas brûler.

Ximenès, après avoir tout mis en ordre dans son diocèse, trouva une matière bien plus abondante

encore à son zèle, dans les mouvemens qui s'élevèrent parmi les Maures du royaume de Grenade. Ce peuple ardent et léger, sans cesse irrité de la contrainte qu'on faisait a sa religion, ne pouvait s'accoutumer au joug espagnol. Ximenès lui-même céda aux préjugés de son siècle, et usa de violence pour faire des conversions; et comme les plus grands hommes ne sont pas exempts de grandes fautes, il lui échappa une imprudence qui faillit tout perdre. Etant à Grenade chargé d'éclairer et de contenir les mécontens, il se fit apporter tout ce qu'on put saisir de livres d'alcoran, et les fit publiquement brûler. Peu de jours après, cent mille habitans de cette ville extrêmement peuplée, parurent sous les armes, en criant avec fureur: *Liberté, vive Mahomet.* Mais les grands hommes ne se font moins connaître en réparant les fautes, qu'en les évitant. Avant que cette populace attroupée tumultueusement eût un chef qui mît l'ordre parmi elle, et dirigeât ses efforts, la garnison du quartier de Grenade, nommé l'Alhambra, suffit à Ximenès pour amortir le premier feu de la rebellion: la médiation de Zégri qu'il avait converti, Zégri, recommandable par le sang auguste du fameux Alberhamar, qui coulait dans ses veines, et par toutes les vertus qui peuvent ajouter à l'héroïsme, éteignit l'incendie jusqu'à la dernière étincelle.

Il était chef de cette maison qu'honoraient les Arabes avec un respect presque religieux, grand, bien fait, plein de génie et de probité, et d'une valeur qui égalait au moins toutes ses autres qualités. Ximenès prévoyant combien la conversion d'un grand si accrédité parmi les Maures, serait avantageuse à la religion et à l'état tout ensemble, l'avait entreprise, et pressée d'abord par la voie peu évangélique des menaces et de la contrainte. Il n'en usa cependant que pour emmener Zégri à écouter les instructions, et se chargea lui-même de les faire. Il savait d'ailleurs que Zégri, qui avait beaucoup de pénétration et de culture, n'était pas fort attaché aux rêveries de l'Alcoran. Ils eurent ensemble plusieurs

conférences qui achevèrent de dissiper les ténèbres de l'illustre prosélyte. Zégri demanda, de son plein gré, le baptême, témoigna beaucoup d'impatience de le recevoir, et y prit le nom de Gonsalve, en considération du grand Gonsalve de Cordoue avec lequel il était lié d'une étroite amitié depuis la prise de Grenade, où ils s'étaient mesurés corps à corps avec une égalité de bravoure qui leur inspira de même une égale estime l'un pour l'autre. Si dans le changement de religion, le désintéressement est le garant de la sincérité, rien ne fut plus sincère que la conversion de Zégri. Ximenès, aussi généreux qu'habile, voulant tempérer par les bienfaits l'amertume de ses premières rigueurs, lui offrit sur ses propres revenus cinquante mille écus de pension, et ne put jamais l'engager à les recevoir. Quelque temps après le baptême, Ximenès revint à la charge, et alors il interposa le nom de sa majesté catholique. Zégri accepta par respect, mais à condition que cette somme serait employée toute entière à gagner au christianisme les gens de sa nation.

Ce prince parut toujours depuis, non-seulement chrétien très-sincère, mais animé d'un zèle apostolique, et personne ne travailla plus efficacement à la conversion de ses compatriotes. En toute rencontre, il faisait gloire d'être chrétien, et témoignait n'avoir qu'un regret, qui était d'avoir embrassé trop tard le christianisme; qu'à la vérité, on l'avait obligé d'entendre les instructions, mais qu'on lui avait si bien fait connaître le faux des préjugés de sa naissance et de son éducation, qu'il n'avait pu en homme vrai se dispenser de les abandonner. Comme tout le monde était persuadé de la droiture et de la grandeur d'ame de ce prince, et que tout ce qu'il y avait de distingué parmi les Maures se piquait d'avoir l'esprit et le cœur faits comme lui, il n'y eut plus aucun nouveau chrétien de quelque distinction qui rougît de sa foi, et aucun de ceux qui persévéraient dans le mahométisme, qui marquât de l'aversion pour les instructions chrétiennes. A ces heu-

reuses impressions, Ximenès joignant ses efforts, son habileté, ses libéralités abondantes, la terreur des châtimens mérités par la rebellion, puis l'heureuse surprise d'une amnistie générale, en peu de jours on ne put plus suffire à ceux qui demandaient le baptême; en sorte qu'on fut obligé de l'administrer par aspersion à des troupes entières. Il y en eut jusqu'à trois mille de baptisés alors. On s'en fiera sans doute à la prudence d'un homme tel que Ximenès, sur les précautions prises pour que l'eau sanctifiante tombât sur chacun des catéchumènes. Cet exemple seul, sans rappeler ce que nous avons déjà dit dans une rencontre pareille, suffit pour confondre la témérité de ces censeurs chagrins, qui ne cherchent qu'à établir une scandaleuse dissemblance entre les temps primitifs et les derniers âges de l'église.

Ximenès, si digne de servir de modèle aux âges suivans, et qui, en effet, leur traça la route en bien de règles de conduite, fit preuve, à Grenade même, de cette étendue de génie qui embrasse tous les temps et prévoit tous les inconvéniens. L'archevêque de Grenade, prélat d'une insigne piété, travaillait de son côté à la conversion des Maures avec toute l'ardeur que peut inspirer à un saint évêque l'amour de son propre troupeau. Partant de ce seul principe, et ne consultant que l'utilité présente, il voulut donner aux nouveaux chrétiens des traductions arabes de l'écriture sainte, du rituel, du missel, et généralement de tous les livres d'église. Il penchait même à leur faire réciter l'office divin, ou du moins une partie considérable, en langue vulgaire. Ximenès qui avait la tête plus froide, et qui voyait tous les objets en eux-mêmes, indépendamment de la préoccupation et de l'intérêt du moment, regarda le dessein de l'archevêque de Grenade, comme d'une conséquence dangereuse. Sur la récitation de l'office en langue vulgaire, il dit en deux mots, que l'usage de l'église universelle était contraire, et qu'une église particulière ne pouvait pas s'en dispenser. Pour ce qui est de la traduction des

livres divins, il soutint qu'elle diminuerait infailliblement la vénération des peuples pour la religion ; qu'il en naîtrait une foule de questions, de disputes, de doutes même et de perplexités, auxquels les ignorans n'étaient pas en état de satisfaire, et qui ne pourraient qu'affaiblir leur foi ; que parmi les nations anciennes qui parlaient la langue originale des livres saints, les pères et les saints docteurs avaient à cet égard usé d'une réserve extrême pour le commun des fidèles ; que Jesus-Christ lui-même en avait montré l'exemple, et qu'au lieu de donner au peuple, comme à ses apôtres, une connaissance claire des choses sacrées, il ne lui en parlait qu'en allégories et en paraboles. L'archevêque de Grenade se rendit à ces raisons : les traductions n'eurent pas lieu, et les usages de l'église romaine furent conservés religieusement.

La conversion des Grenadins fut si peu retardée par là, qu'en quelques mois il ne resta pas un seul mahométan de considération dans toute la ville de Grenade. Le torrent des conversions vulgaires suivit la même proportion. Depuis que ces peuples avaient été soumis à la domination castillane, et qu'on n'empêchait pas seulement parmi eux les insultes populaires et les dérisions du christianisme, mais qu'on les obligeait à écouter les instructions chrétiennes, les rêveries de Mahomet tombaient dans le dernier décri, et n'avaient plus pour soutien qu'une habitude aveugle reléguée dans la lie des citoyens, ou parmi les sauvages isolés des montagnes. Ceux-ci poussés tout à coup par un instinct brut, et désespérés à la nouvelle du changement qui s'était fait dans la ville, prirent les armes de tous côtés, et se rassemblèrent en troupes nombreuses. Ils furent surpris dans leurs défilés avec une célérité dont ils n'avaient point d'exemple, et forcés de livrer une bataille, où la rebellion fut étouffée par le massacre de presque tous les rebelles. On obligea le reste des montagnards à détruire eux-mêmes leurs forts et leurs retranchemens. Les principaux d'entr'eux furent donnés en otage, pour répondre de la fidélité des autres.

Ximenès trouva aussitôt après une matière nouvelle à l'exercice de ses talens, ou plutôt de sa religion et de son incorruptible équité. Depuis sept à huit ans que les Espagnols avaient découvert l'île qu'ils appellèrent de leur nom, et qui porte aujourd'hui celui de Saint-Domingue, ils y avaient déjà diffamé leur nation et leur religion même par toutes sortes d'excès et de cruautés. Ne cherchant que l'or et les profits personnels, sans nul égard à l'intérêt même de l'état, ils dépeuplaient le pays, afin de s'enrichir. Non-seulement ils faisaient les Indiens esclaves pour exploiter les mines, où ces malheureux périssaient par milliers, mais ils cherchaient l'or jusque dans leurs entrailles après les avoir éventrés, dressaient des dogues à les chasser et à les dévorer comme des animaux sauvages, et quelquefois, au lieu de curée, ils distribuaient à ces chiens affamés les membres de leurs esclaves devenus inhabiles au travail. Ces tyrans atroces s'étaient fait un principe de conscience, car qui n'en a pas ? suivant lequel tout était permis contre ces insulaires, qu'ils disaient n'avoir que la figure humaine, sans ame raisonnable : ils étaient néanmoins fort doux et fort dociles, pleins de raison, infiniment plus justes, et même beaucoup mieux faits que leurs oppresseurs. Les caciques ou princes, avec leurs femmes et leurs enfans, étaient traités comme les moindres de leurs sujets ; ceux qui avaient embrassé la religion chrétienne, comme ceux qui persistaient dans l'infidélité. En un mot, les Espagnols s'étaient rendus si odieux, qu'on entendait souvent dire aux Indiens, qu'ils ne voulaient point d'un paradis où se trouveraient des Espagnols. C'est ainsi que la haine retombait, de leur personne, sur leur religion, ces peuples ne pouvant concevoir qu'elle fût bonne, puisque ceux qui en faisaient profession étaient si méchans.

Tant de motifs de religion, de charité, d'humanité même, touchèrent vivement deux pieux Hiéronimites, comptés parmi les premiers apôtres du nouveau monde. Ils franchirent derechef ce vaste espace des mers inconnues et si redoutées alors,

afin de réclamer la protection de la cour en faveur d'un peuple désespéré dont ils n'étaient plus que les vains consolateurs : mais le même or qui faisait le malheur des Indiens dans leur patrie, en rendait la réparation comme impossible en Espagne. Répandu avec profusion sur toutes les avenues du trône, il les tenait si bien fermées aux missionnaires, qu'ils avaient perdu courage, quand l'archevêque de Tolède vint en cour. La réputation qu'il avait d'aimer passionnément la justice, et de l'appuyer avec une générosité inaccessible à tout respect humain, leur fit implorer sa médiation. Il les engagea d'abord à lui parler avec une entière liberté, sans épargner personne de quelque rang qu'il pût être : il apprit avec indignation sur-tout, que les officiers, les magistrats et le gouverneur de l'île, bien loin de s'opposer aux désordres, n'usaient de leur autorité que pour en commettre de plus grands ; faisant ensuite son affaire propre de celle des missionnaires, il se chargea de leur requête, la fit lire en plein conseil, et malgré l'opposition de ceux que les présens de l'Inde avaient corrompus, il fit nommer des commissaires intègres pour aller juger les délits sur les lieux. Il y eut des exécutions sanglantes ; bon nombre d'officiers furent destitués, et le gouverneur, nommé François Bobadille, fut chargé de chaînes, et ramené en Espagne pour y subir avec plus d'infamie la peine qu'il méritait. Ce n'est donc pas à l'église, ni à ses ministres, premiers et constans défenseurs des Indiens opprimés ; ce n'est pas même aux princes, qui ne manquaient pas de les venger quand ils étaient instruits, qu'on doit s'en prendre des excès commis par les Européens dans le nouveau monde.

Au milieu de tant d'affaires de tout genre, l'archevêque de Tolède ne perdait pas de vue les soins propres de la place qu'il occupait dans l'église. Etant allé à Alcala, ville de son diocèse où il avait fait ses premières études, il y bâtit le superbe collége de Saint-Ildefonse, fit tant de bien à cette université qui ne le cède à aucune d'Espagne, et y mit les études

sur un si grand pied, qu'elle se glorifie encore de le reconnaître pour son fondateur. Il entreprit ensuite son grand ouvrage de la Bible polyglotte. Il y employa cette foule de savans que ses libéralités avaient attirés de tous les pays, et que la supériorité de ses propres lumières dirigea dans tous leurs travaux. On y travailla plus de douze ans, et ce temps, comparé à l'œuvre, doit encore paraître peu de chose. Cette bible contient le texte hébreux, la version des Septante, avec une traduction littérale, celle de saint Jérôme, et enfin la paraphrase chaldaïque d'Onkelos sur le Pentateuque. On trouve encore un volume d'addition, contenant un dictionnaire des mots hébreux et chaldéens, qui est fort estimé des savans. Cette entreprise, sans compter les frais énormes de l'impression, coûta des sommes prodigieuses. Ximenès donna tout ce qu'on voulut, pour d'anciens manuscrits : il en fut tel qui lui coûta quatre mille ducats. La dépense totale passa cinquante mille ducats d'or, somme effrayante pour le temps. Il y a sans doute quelques défauts à reprendre dans cet essai hardi, qui a été suivi de polyglottes plus parfaites : mais le génie créateur de Ximenès, en ceci comme en tant d'autres leçons données, à jamais brillera de la gloire qui réjaillit des copistes, ou des imitateurs, sur leur maître et leur modèle.

Il fit encore à Alcala une institution si semblable à celle de Saint-Cyr, ce chef-d'œuvre de l'intelligence et de la bienfaisance française, qu'elle paraît lui avoir servi de modèle. Pour les filles qui étaient appelées à la vie religieuse, et que l'indigence empêchait de suivre leur vocation, il fonda un second monastère, richement doté, où il fut expressément défendu non-seulement de rien exiger des postulantes, mais encore d'en recevoir ce qui serait offert volontairement. Remarquant enfin que l'honneur de bien de filles, même de qualité, courait un péril prochain, parce qu'elles n'avaient pas de quoi se marier, il donna d'abord trois cents mille livres pour établir les plus pauvres. Dans le même temps,

il en ajouta deux cents mille pour délivrer les esclaves chrétiens qui gémissaient depuis plus long-temps sous le joug des infidèles. Il se trouvait alors dans son diocèse, où l'on ne saurait compter les aumônes et toutes les bonnes œuvres qu'il fit en trois mois. Dans ce même espace de temps, il mit la dernière main au rétablissement de la discipline parmi son clergé. Et sur cet objet capital, qu'on juge par le trait suivant, choisi entre mille autres, comme un des mieux marqués au coin de Ximenès; qu'on juge du point de perfection où se portaient ses idées. Pour faire concevoir avec quel degré de pureté et de respect se devaient traiter nos redoutables mystères, il fut statué que le chanoine qui serait en semaine pour la célébration, et les deux qui lui serviraient de diacre et de sous-diacre, iraient passer tout ce temps-là dans l'ancien cloître, dont on répara quelques appartemens à cet effet. Là, tout accès était interdit aux laïques; les officians y vaquaient à la prière, ou à de saintes lectures, et n'avaient de conversation qu'avec peu d'ecclésiastiques d'une vertu éprouvée. Ce règlement demeura en vigueur dans l'église de Tolède long-temps encore après la mort de Ximenès.

Quittons cependant une matière que notre plan ne nous permet pas d'épuiser, et passons aux affaires de France, fort liées alors avec celles d'Espagne, ou plutôt avec celles d'Aragon, auxquelles le ministre d'Isabelle eut assez peu de part. En conséquence d'un traité fait entre Louis XII et Ferdinand le Catholique, ces deux rois s'emparèrent sans peine du royaume de Naples, et se le partagèrent suivant leurs conventions (1). Les Espagnols obtinrent la Pouille et la Calabre, et le reste du royaume demeura aux Français. L'infortuné Frédéric se vit ainsi entièrement dépouillé, et prit le parti de se retirer en France avec la reine sa femme, les princes ses enfans et ses deux sœurs, l'une répudiée par le roi de Pologne, et l'autre dépossédée du duché de

(1) Marian. l. 27.

Milan : exemple touchant des jeux cruels de la fortune acharnée sur une même famille, où l'on voyait tout à la fois trois têtes couronnées réduites à une sorte de bannissement (1).

La dépouille de Frédéric devint la matière d'un nouveau traité entre les rois de France et d'Aragon. On stipula que Charles de Luxembourg, ou Charles-Quint, petit-fils de Ferdinand, épouserait la princesse Claude, fille aînée de Louis, et que les deux rois se dessaisiraient chacun de leur portion du royaume de Naples en faveur du jeune prince et de la jeune princesse. L'archiduc Philippe, père de Charles de Luxembourg, vint lui-même en France pour ce traité, et le signa tant en son nom qu'en celui de Ferdinand dont il était gendre et plénipotentiaire. Louis et Philippe procédaient avec la bonne foi et la haute probité qui les distinguèrent toujours l'un et l'autre : mais l'Aragonais perfide n'en agissait pas à beaucoup près ainsi ; on eut bientôt lieu de s'en convaincre. Sur la foi du traité, Louis XII congédia des troupes de renfort qu'il envoyait à son armée d'Italie. L'armée espagnole au contraire y reçut un renfort de troupes allemandes. Aussitôt après, Ferdinand désavoua son gendre, se moqua de la crédulité de Louis, et n'attachant la honte qu'au mensonge infructueux, il fit gloire de sa trahison, et ne chercha qu'à en recueillir le fruit. Les Français, dépourvus, surpris, accablés, perdirent en deux mois les batailles de Séminare et de Cérignole, qui leur firent perdre tout le royaume de Naples, et qui portèrent l'infortune et l'infamie de Ferdinand à leur comble. Ce royaume lui demeura tout entier, pour passer, avec tous ses autres états, dans la maison d'Autriche.

Des dissentions et des guerres si animées, en bouleversant toute l'Italie, mirent sans doute de grands obstacles à la piété des fidèles qui voulaient gagner le jubilé séculaire : mais la licence et les débordemens qui régnaient à Rome plus qu'en aucun autre

(1) Hist. du chevalier Bayard, c. 8.

lieu, et le crime placé sur le trône pontifical, plus encore que le danger des routes, empêchèrent que les pélerins scandalisés n'accourussent en aussi grand nombre que de coutume. La bulle portait que les étrangers demeureraient quinze jours à Rome pour visiter les églises, et que ceux de la ville en employeraient trente à cette visite : mais le pape fut obligé de réduire ce temps à cinq jours pour les étrangers, et à sept pour les Romains ; il prolongea aussi l'indulgence dans l'année suivante, sans que le concours devînt beaucoup plus considérable. Un projet de croisade qu'il proposa dans le même temps, n'eut pas plus de succès. Alexandre VI était enfin trop décrié dans tout le monde chrétien, pour faire croire qu'il agît par religion dans les choses mêmes qui en portaient la marque la plus imposante.

Il confirma cependant la sainte institution des Annonciades, faite par la reine Jeanne de France qu'avait répudiée Louis XII. La bulle est du 12 Février 1502. Cette vertueuse princesse, entièrement détachée d'un monde si injuste à son égard, forma le dessein d'en détacher les autres, et de rassembler le plus qu'elle pourrait de vierges chrétiennes en communauté régulière (1). Comme sa propre dévotion se proposait d'imiter la sainte Vierge le plus parfaitement qu'il lui était possible, la règle qu'elle leur donna ne fut qu'une méthode pratique et précise de cette imitation, qu'elle réduisit à dix articles relatifs aux dix vertus principales de Marie. Telles sont, dans l'idée de la fondatrice, la pureté, l'humilité, la charité, la patience, la mortification, la prudence, et plus spécialement la réserve dans les paroles, l'assiduité à la prière, le mépris des biens du monde, et l'obéissance qui fait la base de toute la vie religieuse. Tout ayant été concerté entre la princesse et un saint religieux de l'étroite observance de saint François, nommé Gilbert Nicolaï, qui était son confesseur, la règle fut examinée par l'évêque d'Albi, Louis d'Amboise, qui crut si bien y recon-

(1) Act. SS. ad 4 Febr. D'Attichi, vie de la B. Jeanne, p. 397.

naître l'esprit de Dieu, qu'aussitôt il en demanda lui-même, avec instance, la confirmation au souverain pontife. L'habit de l'ordre consiste en une robe grise, un scapulaire d'écarlate, en quoi il diffère principalement des Annonciades célestes qui l'ont bleu, une médaille d'argent sur la poitrine, et un long manteau blanc pour le chœur. Ces religieuses, à l'exemple de leur fondatrice, se mirent sous la direction des Franciscains de l'observance, alors en grande vénération pour leurs vertus exemplaires.

La sainte institutrice, sans prendre l'habit, moins propre à ses vues de bienfaisance que l'appareil de sa dignité, fut jusqu'à son dernier soupir le modèle des sœurs les plus ferventes. Le premier monastère fut bâti à Bourges où elle avait fixé son séjour, et où elle mourut pleine de vertus et de mérite, le 4 Février 1504. Elle fut enterrée dans l'église de ses religieuses, et son corps y est demeuré entier, jusqu'à ce que les sectaires sacriléges des derniers siècles le tirèrent de son tombeau, et le brûlèrent en 1562. Des témoins entendus juridiquement déposèrent, qu'alors encore il versa du sang. Sur plusieurs autres miracles aussi bien prouvés, il fut d'abord permis de célébrer la fête de Jeanne de France dans les monastères de son ordre. On l'a placée depuis, avec la plus grande solennité, au nombre des saints.

Enfin le moment arriva où il plut au ciel de tirer l'abomination du lieu saint, de mettre fin à la profanation de la chaire apostolique, à l'opprobre et aux gémissemens de l'église romaine, au fléau des Romains et de l'Italie entière, au scandale de tout le monde chrétien. Alexandre VI n'avait pas une année à vivre, lorsque sur la fin de l'an 1502, le monstre dont il était le père et l'appui, c'est-à-dire, César, duc de Valentinois, près d'être accablé par les princes d'Italie ligués contre cet ennemi public, feignit de vouloir se réconcilier avec eux, conclut en effet un traité, puis les engagea sous des prétextes spécieux à le venir joindre à Sénigaille où il pouvait tout oser. Dès qu'ils y furent entrés, on

ferma les portes, et sans autre façon, ils furent aussitôt partie étranglés, partie jetés dans des cachots (1). Alexandre, loin de venger ces horreurs, n'en fit que des plaisanteries, qui avaient quelque chose de plus cruel encore. Peu content de les approuver ainsi, il s'en rendit le complice effectif. Comme on voulait sur-tout exterminer la maison des Ursins, dont le chef Valentin-Paul, et François, duc de Gravina, avaient déjà été étranglés; au milieu de Rome où le cardinal leur parent était revenu sur la foi du dernier traité, et même invité par le pape, comme pour une affaire intéressante, le perfide pontife le fit arrêter prisonnier à l'entrée du Vatican, tandis qu'on se saisissait dans les différens quartiers des autres personnes, et des alliés même de cet infortunée maison (2). Le cardinal fut détenu jusqu'à ce qu'il eût signé un ordre de livrer au duc de Valentinois toutes les places des Ursins: il périt aussitôt après, empoisonné, dit-on, avec des cantharides. On croit que le cardinal Jean-Baptiste Ferraro, qu'on trouva mort dans son lit vers le même temps, finit aussi par le poison (3). Tout le crime de celui-ci était son argent, qui montait à plus de quatre-vingts mille écus d'or, et que le duc de Valentinois fit enlever. Les violences de cet illustre scélérat eussent été encore beaucoup plus loin, s'il n'eût éprouvé des oppositions de la part du roi Louis XII, que nous ne pouvons pas néanmoins excuser de mollesse dans la défense des Ursins, dévoués à la France. Cette faute, à la vérité, provenait moins de son fond, que des impulsions du cardinal d'Amboise, d'ailleurs aussi généreux que son maître: mais le désir qu'avait d'Amboise de parvenir à la papauté, demandait des ménagemens pour le duc de Valentinois, tout puissant à Rome. Et quel écueil que la tiare, pour les vertus même les mieux éprouvées, quand on se flatte de l'obtenir en les négligeant!

Le meurtre et le poison réussissant si bien à la

(1) Guicch. l. 5. (2) Ibid. (3) Guicchard. Ughel. Bzov.

cupidité du duc de Valentinois, il voulut encore grossir son trésor de celui du cardinal Adrien de Corneto, et de deux ou trois autres qui passaient pour les plus riches du sacré collége. Il suffisait pour cela qu'ils mourussent, parce que le pape, comme il est bon de le rappeler ici, était en possession d'hériter des cardinaux. Ils furent invités à un repas magnifique qu'on devait leur servir à la campagne en la compagnie du pontife. Le duc son fils y fit préparer du vin empoisonné, et défendit au maître d'hôtel d'en donner à personne sans sa permission: mais l'arrêt d'Alexandre était prononcé. Quelque précautions que son fils eût employées pour empêcher de se méprendre, la fatale méprise eut lieu, et lui-même faillit d'en être la victime, aussi-bien que son père. La force de son tempérament lui sauva la vie, après une cruelle maladie de dix mois. Pour le pape, comme il était âgé de soixante-douze ans, et que d'ailleurs il avait largement bu, arrivant fort échauffé de la promenade, il ne put résister à la violence du poison; quelques heures après, il mourut dans des convulsions horribles, le 18 d'Août 1503. Son corps enfla prodigieusement; il devint tout noir, et parut défiguré d'une manière effrayante. Telle est la relation du torrent des auteurs contemporains de toute nation et de tout parti. On a cependant avancé, sur la foi de quelques manuscrits obscurs, que ce pape, après avoir reçu tous les sacremens, était mort d'une fièvre qui le tourmentait depuis six jours: mais ce monument porte toutes les marques d'un ouvrage dicté par l'adulation, en faveur d'une famille plus sensible à la honte du châtiment qu'à celle du crime.

Il est plus difficile de décider si Alexandre fut ou ne fut pas complice de la trame où l'iniquité se prit dans ses propres filets, et qui coûta la vie au père de celui qui l'avait brassée; discussion peu importante, puisqu'il n'est question que d'un crime de plus ou de moins dans le cours d'une vie qui fourmille d'horreurs. Cependant pour satisfaire à tout ce que peut exiger l'impartialité ou l'exactitude la plus

scrupuleuse, ne laissons pas ignorer que la plus saine partie des historiens le décharge de ce dernier forfait : mais le fauteur habituel des excès d'un fils sans loi et sans foi, en est-il innocent à ce tribunal formidable, où la fausse indulgence toute seule est réputée connivence ? Entre les vices personnels d'Alexandre VI, sa perfidie plus que punique, comme la qualifie un de ses historiens (1), sa cruauté, son avarice, la dissolution de ses mœurs et le scandale de sa conduite, furent extrêmes. Il eut toutefois quelques vertus, ou quelques-uns de ces instincts qui marquent les grandes ames. Il aima les lettres sans les cultiver, et récompensa les savans. Il entretint parfaitement ses troupes, qui étaient nombreuses, et fut le premier qui mit ses successeurs en état de figurer dans le monde comme souverains. Ses plaisirs ne lui firent point négliger les affaires, et la débauche ne lui ôta rien de son courage, ni même de sa fierté : traits plus dignes encore, pour la plupart, de blâme que d'éloge, plus dignes au moins de l'émule du conquérant dont sa vanité lui fit prendre le nom, que du vicaire du bon pasteur qu'il devait se proposer uniquement pour modèle.

(1) Onufr. Danvin.

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE CINQUANTE-SEPTIÈME.

Depuis la mort d'Alexandre VI en 1503, *jusqu'au commencement du luthéranisme en* 1517.

Les grands hommes ont leurs faibles aussi-bien que les hommes vulgaires; mais leurs faibles même, ainsi que leur génie, sont communément marqués au coin de la grandeur et de l'élévation. Telle fut dans le cardinal George d'Amboise, la prétention au souverain pontificat, qu'il rechercha cependant moins par ambition, que pour complaire à son souverain, et pour en appuyer les droits en Italie : mais ce fut par cet endroit-là même qu'il manqua son coup, et par les artifices du cardinal Julien de la Rovère, qui sut tourner à son propre avantage les craintes de cette ombrageuse nation. Le cardinal d'Amboise avait une entière confiance dans la Rovère, attaché depuis dix ans à la France, odieux par conséquent à la faction espagnole, et d'ailleurs ennemi particulier du duc de Valentinois, qui avait aussi la sienne (1). Ainsi il n'y avait aucune apparence que ce confident eût des prétentions pour lui-même. Les troupes nombreuses que Louis XII avait encore en

(1) Guich. l. 6.

Italie, s'étant approchées de Rome, formèrent pour d'Amboise un nouvel appui dont la Rovère sentit toute la force.

Il vint trouver d'Amboise, et lui persuada qu'indépendamment de ce dernier moyen qui faisait peine à tous ses amis, son élection ne pouvait manquer; qu'il lui serait même plus nuisible qu'avantageux, par rapport aux cardinaux contraires à sa nation; qu'on ne manquerait pas de dire qu'il n'avait été élu que par la crainte des armes françaises, et qu'on irait peut-être faire ailleurs un second pape. Le cardinal d'Amboise communiqua ces représentations au duc de Valentinois qui était dans son parti, et qui accusa la Rovère de fausse confidence et de trahison: mais d'Amboise, moins expert que Borgia dans l'art de fourber, s'était si bien laissé persuader par la Rovère, que rien ne put le détromper. Il ne fit pas seulement éloigner l'armée française, mais il engagea le duc à sortir de Rome avec les officiers et tous les gens de guerre qu'il y avait déjà. Les cardinaux levèrent incontinent des milices bourgeoises pour établir la sûreté dans la ville; après quoi ils entrèrent au conclave au nombre de trente-huit. La Rovère qui sentait bien que son moment n'était pas encore arrivé, se mit à briguer les voix en faveur de Piccolomini, cardinal de Sienne, l'un des plus hommes de bien du sacré collége, mais, comme son oncle Pie II, réputé très-contraire à la France. A la faveur de cette disposition habilement présentée, le rusé solliciteur ne lui obtint pas seulement le suffrage de la faction espagnole, mais il gagna pour lui-même la confiance de leurs majestés catholiques. Les Italiens, dans la crainte d'avoir un pape étranger, s'unirent volontiers à cette faction. Piccolomini fut élu en effet le 22 Septembre 1503, et prit le nom de Pie III, en mémoire de son oncle. Le cardinal d'Amboise ne recueillit, pour fruit de ses intrigues, que les froideurs du nouveau pontife, les sarcasmes des Romains, et la défection de ceux mêmes des princes qui avaient été les plus attachés à la France.

Il ne paraît pas cependant qu'il fût encore bien désabusé, quand, après vingt-six jours seulement, Pie III passa du trône au tombeau. La tiare, dans les vues du cardinal de la Rovère, n'était qu'un ornement déposé sur la tête de ce pontife presque moribond, jusqu'à ce que son bienfaiteur interessé vît jour à pouvoir s'en décorer lui-même. D'Amboise rentra au conclave, sans savoir apparemment où en était la brigue de son compétiteur; mais il ne tarda pas à en être instruit. Dès le premier jour, 31 octobre, avant même que le conclave fût fermé, de la Rovère, cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, eut les deux tiers des voix, et l'élection se trouva faite. Depuis l'exaltation de son prédécesseur qu'il savait ne devoir pas vivre longtemps, il s'était occupé sans relâche à lier sa partie. La haine du nom français lui avait acquis la faveur des Espagnols. Il profita de la décadence que commençaient à éprouver les affaires du duc de Valentinois, pour le gagner, avec les cardinaux attachés à la maison de Borgia, en relevant les espérances d'un homme toujours prêt à se donner au plus offrant. Quant aux Italiens, ils le connaissaient pour un esprit léger, d'humeur hargneuse, remuant et cabaleur; mais en même temps ils le savaient intrépide, défenseur ardent des droits du saint siége, et tenant sa parole quand il avait promis de donner. Toutefois pour obtenir les suffrages des cardinaux, dit un auteur italien (1), il promit peut-être plus qu'il ne voudrait donner étant pape. On ajoute qu'il disait hautement, en plaisantant sans doute, que le souverain pontificat valait infiniment plus qu'on n'avait coutume de le vendre; que la tiare était une de ces raretés dont le prix ne se mesure pas sur l'estimation commune : mais en cette matière, la plaisanterie seule est un scandale. Il avait si peu d'idée des convenances, qu'il prit le nom de Jules, non pas pour honorer le saint pape Jules I, mais en mémoire du premier des empereurs romains.

(1) Guich. l. 6.

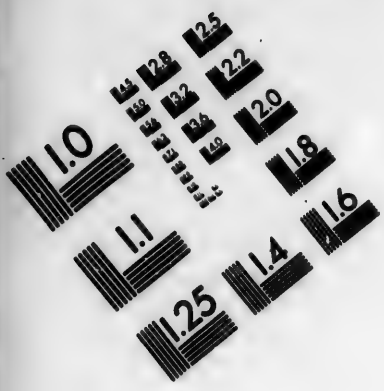

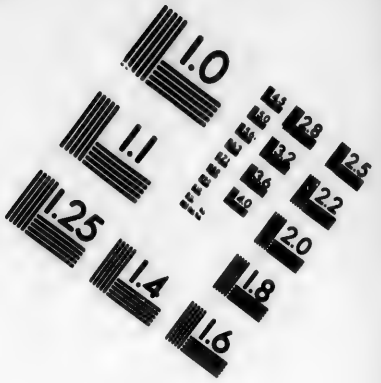

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

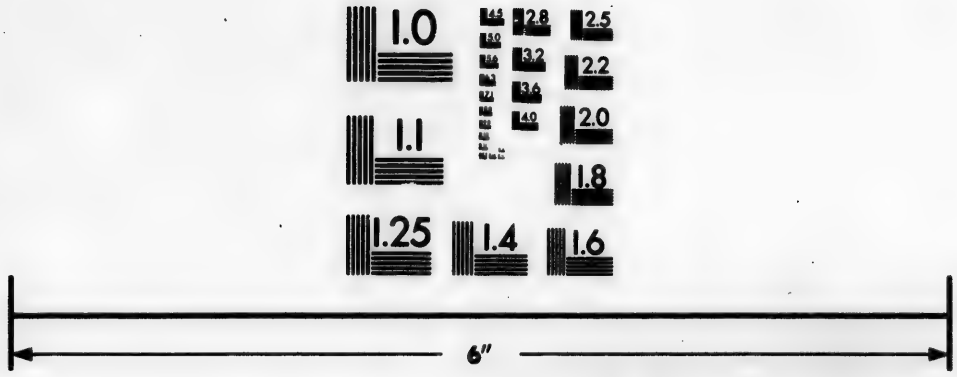

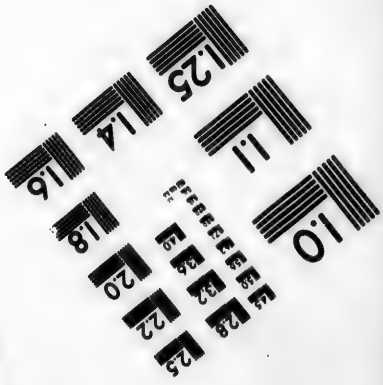

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Pour dédommager en quelque sorte le cardinal d'Amboise, Jules II lui confirma la légation de France, avec la disposition des bénéfices du royaume, et y ajouta une pleine autorité sur le comté Venaissin. Ce fut aussi à la recommandation de ce concurrent supplanté, que le neveu de celui-ci, François de Clermont-Lodève, archevêque de Narbonne, fut un des quatre premiers cardinaux que créa le nouveau pontife. On observe qu'à cette promotion commença la cérémonie de fermer la bouche aux nouveaux cardinaux. D'Amboise, ministre zélé et bon patriote, se consola mieux encore en voyant la place qu'il perdait remplie par un homme qu'il croyait fort affectionné à Louis XII : autre bévue aussi peu excusable que les précédentes. Si nous comparons ensemble les deux plus grands ministres de leur temps, Ximenès, par la profonde connaissance qu'il avait des hommes, aura certainement l'avantage sur le cardinal d'Amboise : il se fût beaucoup mieux tiré du dédale des intrigues italiennes, ou plutôt il ne s'y fût jamais engagé; mais d'Amboise, au milieu de ses fausses démarches, signala toujours son caractère de dignité et de modération. Il eut la faiblesse d'aspirer à la papauté ; mais il ne mit en œuvre que les bons offices de ses amis, sans employer ni un trafic indigne, ni les libéralités, pas même les promesses. Il ne forma ni cabale, ni brigues artificieuses. Avant l'élection, il suspendit la marche des troupes françaises, pour ne point attenter à la liberté des suffrages. Il ne se plaignit ensuite ni des manœuvres de ses rivaux, ni de la duplicité de ses faux amis ; et après deux affronts reçus coup sur coup, il reconnut sans difficultés et sans murmures ceux qui venaient de les lui faire essuyer. On peut insulter à sa simplicité ; mais on insultait à la simplicité du juste, plus irréprochable sans doute, si elle n'avait pas été ternie par quelque ambition.

Le pape Jules, réconcilié par intérêt avec le duc de Valentinois, n'en était pas moins décidé à ruiner une fortune presque toute formée aux dépens de

l'église romaine ; et d'abord il voulut rentrer dans les places de la Romagne que ce duc possédait (1). Borgia, depuis la mort du pape son père, ne disposant plus des forces de l'état ecclésiastique, abandonné, comme tous les scélérats, de ses anciens amis, trahi par ses propres créatures, et poussé vivement par les Vénitiens, qui prétendaient aussi-bien que lui étendre leur domination sur la Romagne, fit avec le pape un traité par lequel il s'engageait à lui remettre toutes les places qu'il avait dans cette province. Sur quelque lueur nouvelle d'espérance, il se repentit bientôt après de cet engagement, et manda sous main au gouverneur qu'il avait à Césène, de faire pendre celui qui viendrait pour prendre possession de cette ville au nom du pape ; ce qui s'exécuta. Cet attentat ne put être si secret, qu'il ne parvînt à la connaissance du pontife avant que le duc se fût dérobé à ses poursuites. On crut ne devoir plus garder de mesures après cette noirceur ; on l'arrêta prisonnier, on le resserra étroitement dans le château Saint-Ange, puis à Ostie, sous la garde du cardinal de Carvajal, jusqu'à ce que toutes ses places eussent été livrées aux officiers du pape. Il avait dessein de se retirer en France ; mais Carvajal le fit résoudre, de gré ou de force, d'aller joindre à Naples Gonzalve de Cordoue, qui lui ferait, disait-il, un meilleur parti que les Français. En effet, ce général espagnol le combla de caresses ; il lui fournit un équipage de prince, et partagea sa bourse avec lui : mais il donna aussitôt avis de cette aventure au roi d'Espagne, et lui conseilla de ne prendre aucune confiance dans un fourbe qui le trahirait à la première occasion, dans une bête féroce qu'on ne pouvait empêcher de nuire qu'en l'enchaînant comme les tigres et les léopards. Borgia fut transporté en Espagne, et jeté dans une prison, où il demeura environ trois ans ; après quoi s'étant évadé, en corrompant ses gardes, il se réfugia chez le roi de Navarre son beau-frère : mais le bras de Dieu, une

(1) Marian. lib. 28, n. 47.

fois appesanti sur ce scélérat, le suivit dans ce nouvel asile ; il y fut massacré peu après dans une excursion tumultueuse, plus semblable à une avanie de brigands qu'à une expédition militaire.

La mort d'Isabelle, reine de Castille, qui arriva le 26 de Novembre 1504, occasionna beaucoup de mouvemens en Espagne et dans toutes les cours de l'Europe. Cette princesse à jamais recommandable pour sa piété et toutes ses vertus chrétiennes, pour l'étendue et l'élévation de son esprit, sa prudence, son activité, pour la grandeur même de son courage, faisait principalement la gloire de sa nation et du roi son époux, tout habile homme qu'il était (1). C'est à Isabelle que cette monarchie doit les îles Canaries, le Nouveau-Monde, l'expulsion des Maures, les exploits de Gonsalve de Cordoue, et presque toute la prépondérance dont elle jouit long-temps en Europe. Jamais Ferdinand n'eût exécuté, n'eût formé de si nobles projets, si elle ne l'avait encouragé par ses exhortations et ses exemples. Tant de mérite, joint au présent d'une couronne, ne put cependant fixer le cœur volage de son époux, quoique cette épouse vertueuse n'eût jamais cessé de le rappeler au devoir, non-seulement par la constante régularité de sa conduite dont l'indépendance de sa couronne la rendait seule maîtresse, mais par tous les ménagemens de la douceur, de la discrétion, et même par son attention généreuse à dérober autant qu'il était possible, aux yeux de ses sujets, les infidélités de son mari. Elle avait cinquante-trois ans quand elle mourut, et Ferdinand n'en avait que trente-sept.

La reine, par son testament, avait déclaré sa fille Jeanne, femme de l'archiduc Philippe, héritière de Castille ; et comme Jeanne, surnommée la Folle, avait en effet perdu l'esprit, Isabelle avait confié l'administration de ce royaume au roi Ferdinand, jusqu'à ce que le jeune duc de Luxembourg, fils de Jeanne et de Philippe, eût atteint l'âge de vingt ans (2). Cette dernière marque de considération

(1) Marian. l. 28, n. 60. (2) Osor. l. 3, Bonnacurs. in Diar.

donnée au roi d'Aragon contre les prétentions très-fondées de l'archiduc, était sujette à bien des inconvéniens; et de là naquirent en effet ces négociations et ces factions adversatives, ces traités sans nombre et sans consistance, par lesquels on vit tour à tour alliés et brouillés ensemble les princes d'Espagne et d'Autriche, les rois de France et d'Angleterre, et par contre-coup les puissances d'Italie, qui n'avaient alors d'autre mouvement que celui qui leur était imprimé par les étrangers. Nous n'entreprendrons pas de débrouiller ce chaos fastidieux, et d'ailleurs peu relatif à notre objet; il suffira, selon notre méthode accoutumée, d'en toucher, dans les rencontres, ce qui doit servir à la liaison des faits divers, et à la pleine intelligence des choses ecclésiastiques. Moins d'un an après la mort d'Isabelle, Philippe d'Autriche partit très-mécontent pour la Castille, où, à son arrivée, tous les seigneurs quittèrent Ferdinand pour s'attacher à Philippe, qui fut couronné roi de Castille. Ferdinand fut alors contraint à se démettre honteusement de l'administration de ce royaume; mais le nouveau roi étant mort quelques mois après, Ferdinand fut élu régent par les états. Il dut cette fortune inespérée au généreux Ximenès, qui n'avait point à se louer de ce prince, et qui le forçait en quelque manière à l'aimer, ou du moins à l'honorer et à l'appuyer. Peu après, Ximenès fut chargé du gouvernement durant l'absence du roi d'Aragon, que des soupçons conçus contre le grand Gonsalve firent partir pour le royaume de Naples, où ce héros commandait.

La reine Jeanne avait une sœur cadette, nommée Catherine, mariée depuis deux ans au prince Arthur, fils aîné du roi d'Angleterre. Arthur étant mort sans postérité, le roi son père, pour n'être pas obligé de rendre deux cents mille écus de dot qu'avait eus Catherine, résolut de la faire épouser au prince Henri son second fils, et demanda au pape Jules cette dispense fatale, dont nous verrons dans la suite les effets déplorables. Comme Alexandre VI avait déjà permis à Emmanuel, roi de Portugal, d'épouser successive-

ment les deux sœurs, Jules suivit cet exemple; nonobstant les réclamations de plusieurs évêques. Il serait téméraire sans doute de limiter généralement, même en cette matière, le pouvoir des souverains pontifes : mais les ménagemens de Jules à l'égard d'Henri VII, prince décrié pour son avarice, formaient-ils une cause bien plausible de dispense ? Il prit aussi envie au roi d'Angleterre de faire canoniser son prédécesseur Henri VI, de la maison de Lancastre dont il était lui-même, et massacré, comme on l'a vu, par ordre de Richard III de la maison d'Yorck. Il échoua dans son entreprise, qui, selon Rapin Thoiras, ne fut arrêtée que par la dépense qu'il eût fallu faire pour réussir. C'est ainsi que les préventions se perpétuent dans les sectes, en se jouant de la crédulité populaire. Il est néanmoins démontré par les monumens authentiques, que le pape et les cardinaux, tout mûrement examiné, déclarèrent qu'il y avait plus de simplicité, et d'imbécillité même dans la vie d'Henri VI, que de ces vertus éminentes que le ciel confirme par des miracles, et que l'église honore d'un culte public (1).

Les sectaires de Bohème, tant de fois exaltés et tant de fois rabaissés, se relevaient toujours de leur chute, et toujours prenaient pied sur les premiers traits de condescendance, pour porter leur inquiétude et leur essor impie aux derniers excès (2). La tolérance de la coupe, ou de la communion sous les deux espèces, depuis long-temps ne les contentait plus, et toutes les impiétés des Thaborites, c'est-à-dire, de Jean Hus et de Wiclef, avaient repris parmi eux. Les calixtins, ou ceux qui se bornaient à la coupe, étaient à la vérité en plus grand nombre, et s'opposaient eux-mêmes aux prétentions factieuses des autres. Ceux-ci cependant devinrent assez nombreux, pour produire une secte particulière sous la direction du cordonnier Pierre Relesiski, maître

(1) Rain. 1504, n. 33. Harpes. Feld. 15, sæc. 6p. (2) Bossuet, Variat. t. II, l. II.

digne de tels disciples. Il leur donna d'abord un corps de doctrine. Matthias Convalde fut ensuite leur pasteur ; ils se firent eux-mêmes des ministres, et subsistèrent dans cette forme de hiérarchie, ou plutôt de brigandage, jusqu'à ce que Luther attira dans son parti cet honorable renfort. C'est ce qu'on a nommé les frères de Bohème.

Leur doctrine, ou leur audace, avait de quoi plaire au faux réformateur de l'Allemagne, qui s'appropria les idées de cette populace sans frein, et à qui par conséquent elle ne laisse pas même la gloire méprisable de l'invention dans sa monstrueuse réforme. La messe, la transsubstantiation, la prière pour les morts, les honneurs qu'on rend aux saints, et surtout la puissance du pape, choquaient les frères de Bohème. Selon les disciples du cordonnier-docteur, le souverain pontife était l'antechrist ; l'église romaine, la prostituée de l'Apocalypse ; les sacremens de cette église, des abominations ; le culte des saints, des images et des reliques, une idolâtrie ; la prière pour les morts, une superstition ; le célibat ecclésiastique, les vœux et les jeûnes, autant d'imbécillités et de gênes puériles. Ils ne célébraient point d'autres fêtes que Noel, Pâques et la Pentecôte : l'écriture sainte était leur seule règle de foi ; ils rejetaient toutes les cérémonies de l'église ; ils n'employaient que l'oraison dominicale à la célébration de la messe, consacraient avec du pain levé, et refusaient d'adorer Jesus-Christ dans l'eucharistie. De simples laïques étaient leurs ministres, et d'une telle ignorance, au moins fort long-temps, qu'ils rebaptisaient tous ceux qui leur venaient des autres églises. Voilà ce qu'attentèrent en premier lieu deux ou trois mille ignorans, également soulevés contre les calixtins dont ils se détachèrent, et contre les catholiques dont ils s'étaient séparés plus anciennement.

Les calixtins qui, à l'exception de la coupe, s'accordaient en tout avec l'église romaine, se joignirent aux catholiques, pour déférer les frères à Uladislas VI, roi de Bohème et de Hongrie. Les accusés présentèrent une confession de foi, pour se justifier des

erreurs qu'on leur imputait (1). Ils y reconnaissent comme nous les sept sacremens, et parlent en particulier de la confession auriculaire, comme d'une chose d'obligation. Sur l'eucharistie, ils disent expressément qu'on y reçoit le corps et le sang du Seigneur, sous les espèces du pain et du vin, et s'expriment en particulier d'une manière si précise contre les défenseurs du sens figuré, qu'il fallait toute la subtilité des dogmatiseurs, et leur ardeur intéressée à grossir leur secte, pour adopter des frères si étrangers. Dans les autres points de doctrine, ils ne paraissent pas fort éloignés des sentimens catholiques, si ce n'est dans les principes de la justification, où ils ont encore préludé à la justice imputative et irrémissible, ou à la justice qui s'acquiert par la foi seule, et ne se perd qu'avec elle. Ils ne s'énoncent point, à la vérité, avec la même netteté, ou plutôt avec la même dureté que Luther; ils hasardent, ils chancellent, ils varient sans cesse. C'est ainsi qu'ils préparaient les matériaux qu'employèrent ensuite les coryphées de la réforme, et qui après tant d'ébauches et de remaniemens, n'en sont pas devenus beaucoup plus susceptibles de liaison, et qui porteront à jamais l'empreinte de l'instabilité de l'esprit humain, seul architecte de cet esprit ruineux.

La confession des frères de Bohème fut rejetée avec mépris par le roi Uladislas, et défense leur fut faite, par un édit solennel, d'enseigner leur doctrine, et de tenir aucune assemblée, avec injonction rigoureuse de comparaître à jour nommé pardevant les magistrats de Prague, pour abjurer leurs erreurs, et se réunir à l'église. Ils firent en vain des remontrances, où ils prétendaient ne s'être séparés de l'église romaine que pour de justes causes; ils protestèrent devant Dieu de leur horreur pour toute hérésie, et dirent qu'après tout, la religion de Jesus-Christ ne devait pas être l'ouvrage de la contrainte. Le roi reconnut dans leur bouche le langage de tous

(1) Apolog. ap. Lyd. part. 4, p. 295.

les hérétiques, et ne s'en croyant pas moins autorisé à réprimer ces perturbateurs, il ne relâcha rien de la rigueur de l'édit. Quelques années après, ces novateurs donnèrent de nouveaux écrits qui justifièrent mieux que jamais le peu de fond qu'on doit faire sur les confessions des sectes, et combien peu elles en doivent faire elles-mêmes sur cette foi versatile toujours subordonnée à l'intérêt ou au caprice du moment. Dans ce dernier ouvrage, ils rejetaient la transsubstantiation, et déclaraient que par le souverain pontife dont ils avaient confessé que les prêtres recevaient l'ordination, ils n'entendaient point le pape, mais Jesus-Christ, appelé par saint Pierre le pasteur et l'évêque de nos ames, et qui est en effet, ajoutaient-ils, le seul chef du corps de l'église. On ne manqua point de les confondre par leurs variations et leurs contrariétés, tache la plus marquée des nouveautés profanes de tous les siècles: on en conclut la nécessité de les réduire au silence, pour les empêcher de séduire les simples.

Depuis quelque temps il régnait de grands abus dans l'élection des papes; et Jules II qui les connaissait mieux que personne, entreprit d'y remédier, quoique le scrupule ne fût pas son faible. Mais ce n'est pas le premier pontife peu digne de la chaire pontificale, à qui nous en ayons vu procurer la gloire, ainsi que l'avancement de la religion. Combien de Balaams dont le ciel fait servir l'organe à bén.. Jacob, tandis que le vœu de leur cœur est pour Moab! Par une bulle du 14 Janvier 1504 (1), il fut ordonné, que s'il se commettait à l'avenir quelque simonie dans l'élection des papes, tant de la part de l'élu que de celle des électeurs, l'élection serait tenue pour nulle; qu'on pourrait agir contre lui-même comme s'il était hérétique, et implorer, pour sa déposition, le secours du bras séculier; que les cardinaux qui auraient concouru à cette élection, seraient privés du cardinalat, ainsi que de toute dignité et de tout

(1) Bullar. Jul. II, t. 1, Const. 3 et 4.

bénéfice ; que ceux enfin qui n'auraient point eu de part à cette simonie, pourraient élire un autre pape, et convoquer à ce sujet un concile général. La même année, Jules fit une promotion de neuf cardinaux, et l'année suivante, il commença l'édifice de Saint-Pierre de Rome, le plus auguste de l'univers, sur les desseins du célèbre Bramante qui avait rétabli le goût de l'architecture antique. Le pape en posa lui-même la première pierre le samedi dans l'octave de Pâques, 18 d'Avril. On choisit pour l'emplacement de cette église superbe, l'endroit du Vatican où le grand Constantin avait construit anciennement une basilique qui tombait en ruines. Jules se proposait de conduire cet ouvrage immense à sa perfection : il n'en vit pas achever les fondemens.

Les semences de christianisme que les Portugais avaient jetées dans le royaume de Congo, y fructifiaient plus abondamment de jour en jour par les soins du roi Emmanuel, non moins empressé à établir la domination de Jesus-Christ que la sienne propre par-tout où pénétraient les flottes portugaises. Il y envoya dans le cours de cette année 1504, un grand nombre de pieux et savans missionnaires, tant pour instruire à fond et affermir ces peuples dans la foi, que pour y en attirer de nouveaux. Il leur joignit des hommes habiles dans toutes les sciences, les arts et les métiers même, afin d'y communiquer, avec les biens éternels, tous les avantages de la société et de la civilisation. Ces bontés vraiment royales, et plus paternelles encore, gagnèrent entièrement le cœur de ce bon peuple, qui reçut avec bénédiction les ouvriers évangéliques, et témoigna un empressement tout nouveau à profiter de ces divines leçons. Emmanuel procurait en même temps le progrès de l'évangile en Afrique, aux extrémités de l'Asie, et dans ces régions à peine connues que nous appelons aujourd'hui Amérique.

Depuis les plages les plus orientales de la Chine jusqu'au détroit de Magellan, son nom était respecté des peuples et des princes, des monarques et des empereurs, des plus fiers potentats, autant que du

cacique et des sauvages errans (1). Cependant les Vénitiens, jaloux de voir passer aux Portugais le riche commerce des Indes, animèrent contre eux le soudan d'Egypte, qui menaça de leur faire la guerre, et ce qui semblait devoir alarmer encore davantage le religieux Emmanuel, de ruiner le saint sépulcre, de contraindre tous les chrétiens du levant à professer le mahométisme. Pour prévenir l'effet de ces menaces, le gardien des Cordeliers de Jérusalem partit pour l'Italie, alla trouver le pape, et le conjura d'interposer sa médiation auprès du roi de Portugal. Le pontife persuadé envoya le Cordelier lui-même à ce prince, qui ne fit que rire de ses terreurs, et répondit au pape, que tout le regret qu'il pouvait concevoir, c'était de n'avoir pas mieux mérité les plaintes du soudan (2); mais qu'il espérait y parvenir avec le secours d'en haut, et brûler au même bûcher le livre de l'alcoran et le tombeau de son auteur. Il priait le vicaire de Jesus-Christ d'exhorter tous les princes chrétiens à seconder un si pieux dessein. Du reste, le grand Emmanuel, aussi sage qu'intrépide, et parfaitement instruit de l'intérêt des cours, savait que le zèle de l'Egyptien n'était pas de nature à sacrifier les riches tributs qu'il tirait des pélerins de Palestine. C'est ce qu'il répondit au Cordelier, en le chargeant d'aumônes abondantes pour la Terre-Sainte. Les effets vérifièrent sa conjecture; le mahométan méprisé s'appaisa, du moins à l'égard des chrétiens ses sujets.

Cette grandeur d'ame passait du roi de Portugal à tous ceux qu'il chargeait de son autorité. Déjà ses amiraux et ses officiers divers avaient conquis dans la mer des Indes assez de domaines pour former un état réglé. Le premier vice-roi qu'il y établit, fut François d'Almeida, qui partit le 25 de Mars 1505, avec une flotte de vingt-deux navires, et ordre de construire dans les postes les plus avantageux de l'Afrique et de l'Asie, des forts et des citadelles d'où

(1) Barros. Dec. 2, l. 2, c. 6. Oson. l. 4. (2) Barr. Dec. 1, l. 8, q. 2 et 3.

l'on pût faire des excursions ultérieures, et où l'on trouvât au besoin un refuge assuré. Almeida, en renvoyant les richesses de l'Inde sur quelques navires, devait retenir le reste des bâtimens, avec les troupes et les officiers, pour former dans l'Inde un empire stable et respectable à ses voisins (1). Il remplit surabondamment ses ordres, bâtit des forteresses, conquit des villes et des provinces, gagna des batailles sur les Egyptiens, les Arabes, les Indiens naturels; il subjugua des royaumes, défit les rois, les rendit tributaires, s'illustra par une foule d'exploits qui ont rempli des volumes entiers. Cet excellent officier périt misérablement sur les côtes d'Afrique, dans une querelle que les gens de son équipage prirent avec les Caffres.

Le grand Albuquerque qui lui succéda, porta beaucoup plus haut encore la gloire et la puissance du Portugal dans les Indes (2). Avant d'entrer en possession du gouvernement, il se rendit maître en passant de l'île d'Ormus, située à l'embouchure du golfe persique, abondante en or, en argent, en pierres précieuses, et munie d'un double port qui en faisait l'entrepôt le plus favorable au commerce, et le plus fréquenté par les négocians de toutes les nations. Il s'empara dans la suite de la ville de Goa sur la côte occidentale de la presqu'île de l'Inde en deçà du Gange, place de première importance, qui devint le siége de l'empire portugais dans ces régions, et la métropole de toutes les églises qu'on y érigea (3). Un crucifix d'airain qu'on y trouva dans des ruines, confirma la persuasion où l'on était que la foi chrétienne y avait été portée par l'apôtre saint Thomas, et avec elle le culte des saintes images, qui remonte ainsi jusqu'aux apôtres. L'année suivante, Albuquerque fit la conquête presque aussi importante de Malaca, qui le rendait maître de la presqu'île au delà du Gange (4). Il prit des villes, des ports et des îles sans nombre, enleva, brûla des

(1) Barr. Dec. 1 et 2. (2) Ibid. Dec. 2, l. 2. (3) Ibid. l. 4 et 5. (4) Ibid. l. 6.

vaisseaux et des flottes ennemies, purgea ces mers de pirates, porta la terreur chez tous les barbares, rendit son nom formidable aux empires les mieux constitués, qui envoyèrent des ambassadeurs pour lui demander son amitié. En un mot, sa vice-royauté ne fut qu'un tissu de faits héroïques, prodigieux, et naturellement si peu possibles, qu'il serait peut-être moins sensé de les attribuer aux faibles moyens qu'il avait en sa puissance, qu'au secours céleste à quoi il les rapportait lui-même. Il s'en crut spécialement redevable à saint Jacques, protecteur des Espagnes, et par reconnaissance, il envoya quantité de pierreries à l'église de Compostelle. Avec une foi vive et des principes solides de religion, ce grand homme ne manqua point de montrer en toute rencontre, de l'équité, de l'humanité, de la bienfaisance. Il fut autant le père que le vainqueur des Indiens, qu'il confondait avec ses compatriotes. Pour ne faire en effet des deux peuples qu'une même nation, à mesure que les filles indiennes se convertissaient et recevaient le baptême, il les donnait en mariage à des Portugais, et dans le besoin il payait la dot. C'est ainsi que sur l'union des cœurs et la réciprocité des intérêts, il fonda si bien la nouvelle puissance du Portugal, que malgré la distance énorme des lieux, le cours des siècles et le choc de tant de révolutions, elle paraît encore inébranlable aujourd'hui. Si elle n'est plus au point de splendeur où l'héroïsme la fit si rapidement monter, et si elle en déchut même en assez peu de temps, c'est que la supériorité de puissance produit l'opulence, l'opulence engendre la volupté, la volupté mine le courage et toutes les vertus qui forment l'héroïsme.

La joie que tant de succès augmentaient chaque jour à Lisbonne, y fut cependant troublée par une émeute provenue d'un sujet bien léger, si l'on doit regarder comme tel tout ce qui peut irriter la superstition. Il y avait dans l'église des Dominicains une image du crucifix, couverte d'un verre. Quelques têtes échauffées qui entendaient la messe, furent tout à coup frappées des traits de lumière que

le verre réfléchissait, et se mirent à crier miracle. Un juif nouvellement converti rit de leur simplicité, et entreprit de détromper les autres assistans; mais le peuple prévenu que le juif ne parlait ainsi qu'au mépris de la religion, cria plein de fureur au relaps et au renégat, se saisit de ce malheureux, le traîna hors de l'église, le perça de mille coups, et brûla son corps. La troupe des fanatiques grossissait à chaque instant, et quelques-uns des religieux à qui appartenait cette église ayant applaudi à leur emportement, on n'entendit plus de toute part que des cris affreux, et en quelques momens le désordre fut général. Cette féroce populace se jeta dans les maisons des juifs nouvellement convertis, fit main-basse sur tous ceux qu'elle put trouver, égorgea, éventra hommes, femmes, enfans sans distinction d'âge, et pilla tout ce qu'ils avaient. Cette horrible boucherie dura trois jours entiers, sans que rien pût ralentir la sédition, animée pendant tout ce temps-là par deux religieux qui portaient une croix à la tête de la troupe, comme pour lui servir d'étendard. On fait état de plus de deux mille personnes égorgées, parmi lesquelles il se trouva plusieurs anciens chrétiens, soit par méprise, soit par la malignité de leurs ennemis particuliers, qui profitèrent de l'occasion pour satisfaire leur vengeance. Le sage et pieux roi Emmanuel ne put qu'être indigné d'un zèle si déshonorant pour la religion. Après les poursuites les plus sévères, et les vérifications convenables, les deux moines instigateurs furent punis de mort avec les plus coupables de la troupe, leurs corps brûlés ensuite, et les cendres jetées au vent.

Saint François de Paule, fondateur des religieux minimes, mourut en France, le 2 d'Avril de cette année 1507, au couvent du Plessis-les-Tours (1). Huit mois auparavant, sa règle avait été confirmée dans la dernière forme qu'il venait de lui donner après divers changemens. La connaissance qu'il eut de sa mort prochaine fut si précise, qu'il refusa tous

(1) Bolland. et Baille, ad 2 April.

les

les soulagemens humains comme inutiles et contraires aux desseins de Dieu. Après avoir exhorté ses disciples a la charité fraternelle, à l'amour de leur règle, et particulièrement à l'exacte observance de leur carême perpétuel, il se fit conduire à l'église, où, nu-pieds et la corde au cou, il reçut la communion. Il mourut le lendemain, jour du vendredi saint, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. C'est ainsi qu'à la mort, comme durant tout le cours de sa longue vie, il voulut marquer son attrait particulier pour la vertu d'humilité, qui est la base de toutes les autres.

Mais il parut aussi que le ciel voulait tout particulièrement vérifier dans son serviteur cet oracle de l'évangile, *celui qui s'humilie sera exalté.* François de Paule, homme sans naissance, sans fortune, sans lettres, sans usage du monde, fut de tous les hommes peut-être le plus sincèrement honoré, le plus recherché des grands, et le plus environné de la grandeur. Trois monarques français, sous le règne et dans la domination desquels cet obscur et saint Calabrois fournit une grande partie de sa carrière, l'honorèrent comme à l'envi. Louis XI s'estima heureux que ce saint homme, comme il ne cessa de l'appeler, se rendît enfin à ses longues invitations. Charles VIII voulut qu'il nommât le dauphin sur les fonts de baptême. Louis XII fut avec lui en commerce de visites et de petits présens. Tous trois étendirent du maître aux disciples leur protection et leurs faveurs; ce qui contribua infiniment aux rapides progrès de cet ordre en France et dans toute la chrétienté. Les vertus de François, mises à toute épreuve, et canonisées, pour ainsi dire, de son vivant par les courtisans, qui eux-mêmes ne le nommaient pas autrement que le saint homme, ses miracles éclatans, et en si grand nombre qu'ils remplissent plusieurs ouvrages lumineux, firent demander, dès le temps du pape Jules, qu'il fût mis solennellement au nombre des saints; ce qui s'exécuta treize ans après sa mort, sous le pontificat de Léon X. Son corps se conserva tout entier dans l'église du Plessis, jusqu'à ce que les

calvinistes fissent connaître toute l'impiété de leur fureur contre la religion catholique, en le consumant dans un même bûcher avec le bois du crucifix de cette église. On assure que la plupart de ses ossemens furent retirés des flammes.

Dans le cours du mois où mourut saint François de Paule, la princesse Claude, après des vœux à peine formés pour elle au tombeau du saint, obtint une guérison si prompte, que toute la cour la regarda comme un miracle. La vie de cette fille de France était d'autant plus précieuse, qu'elle venait d'être fiancée au comte d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne, après avoir été promise au jeune duc de Luxembourg. Elle était l'héritière naturelle du duché de Bretagne, et l'on avait encore promis de lui abandonner le duché de Bourgogne, les conquêtes d'Italie, et quelques autres domaines assez considérables. C'est ce qui engagea les seigneurs à demander l'assemblée des états, pour délibérer sur une affaire de si grande conséquence pour l'empire français. Les états se tinrent en effet dans la ville de Tours, et tous les ordres, d'une voix unanime, en appellèrent au cœur paternel du roi pour ses sujets, contre un premier engagement si préjudiciable à la patrie. Les états de Bretagne unirent leur vœu à celui du reste de la France. Louis XII qui n'aimait pas moins ses peuples qu'il en était aimé, se rendit volontiers, quand on lui eut fait apercevoir qu'il ne s'était engagé que par surprise, qu'il ne pouvait pas aliéner ainsi les biens de la couronne, et que tout engagement contraire à un devoir naturel et indispensable n'imposait aucune obligation. Ce fut en conséquence que le mariage du comte d'Angoulême avec la princesse fut résolu. Il semblait qu'il y eût beaucoup à craindre du ressentiment de la maison d'Autriche; mais après la première sensibilité, ces princes ne purent qu'estimer la sage et juste politique de la France. Ils firent peu après avec elle, ainsi qu'avec les puissances italiennes, une ligue formidable contre celle des Vénitiens.

Venise, enivrée de sa gloire et de son élévation

rapide, avait profité des troubles qui agitaient depuis si longtemps l'Italie, pour s'emparer de ce qui était à sa bienséance dans toute l'étendue de cette région (1). A la chute du duc de Valentinois, ils s'étaient approprié tout ce qu'ils avaient pu saisir de sa dépouille, sans respect pour les terres de l'église, dont elle n'était qu'un démembrement. Ils avaient pris sur l'empire, Padoue, Vérone, Trévise, Roveredo et le Frioul. Le roi de France leur redemandait Bresse, Bergame, Crémone, et beaucoup d'autres dépendances anciennes du duché de Milan; le roi d'Aragon répétait Brindes, Otrante, quantité de places moins considérables, et plusieurs ports excellens qu'ils occupaient dans le royaume de Naples. Jules II, très-jaloux de la grandeur temporelle du saint siége, fut le premier à faire valoir ses prétentions. Après quelques demandes faites de sa part aux Vénitiens avec autant de modération que peu de succès, il forma le projet de ménager une ligue entre tous les souverains qui avaient à se plaindre, comme lui, des usurpations de Venise. Comme il connaissait la passion de Louis XII pour l'Italie, il envoya d'abord en France, où ses propositions furent acceptées sur le champ sans presque aucune réclamation. Elles n'éprouvèrent guère plus de difficultés auprès de l'empereur Maximilien. Ferdinand, roi d'Aragon, qui avait les vues plus longues et bien moins de penchant à la confiance, ne consentit pas si aisément; mais enfin voyant jour à tirer parti du premier feu de la ligue, il y donna les mains, résolu à l'abandonner de même quand son intérêt le demanderait. Ainsi fut conclue la ligue fameuse de Cambrai, qui prit ce nom du lieu où s'assemblèrent les ministres des principaux souverains. Le nonce que le pape y avait refusa de signer, parce qu'il n'avait pas, disait-il, de plein pouvoir à cet effet; mais le cardinal d'Amboise signa pour le pape, sous le seul titre de son légat en France. A l'exception du grand Emmanuel, roi de Portugal, uniquement appliqué à étendre

(1) Machiav. l. 6. Guich. l. 8. Mar. Ferr. Bellefor.

sa gloire et sa religion dans le Nouveau-Monde, tous les potentats de l'Europe prirent part à cette guerre, attirés par l'appât de ce qui convenait à chacun d'eux parmi les dépouilles de la république proscrite, qu'on regardait déjà comme anéantie. Pour y engager les Florentins, on leur abandonna lâchement la ville et la république de Pise. Quant à la foule des petits princes d'Italie, le seul honneur d'y être invités suffit pour les y faire entrer avec empressement.

Le pape, sans désavouer la signature que le cardinal d'Amboise avait faite en son nom, marqua par sa conduite qu'on n'avait pas trop bien interprété ses intentions. Il ne mettait tant d'acteurs en jeu que pour en venir à ses fins particulières, qu'il proposa derechef aux Vénitiens, quand il les crut suffisamment intimidés. Le sénat, très-alarmé en effet, n'eût pas manqué de satisfaire à la demande du pape, dont les termes se bornaient à la restitution de Rimini et de Faënza, si, par ce sacrifice, il eût pu se promettre de garantir le reste de ses conquêtes; mais il ne douta point que le pontife n'eût des vues obliques, et qu'après avoir obtenu les deux villes dont il feignait de se contenter, il n'en répétât beaucoup d'autres. Il refusa de s'accommoder avec Jules, et Jules accepta la ligue de Cambrai.

Un des articles de ce traité portait que le roi de France commencerait la guerre. Divers incidens l'empêchèrent de passer les Alpes aussi promptement qu'il le désirait, et que le pape sur-tout témoignait le souhaiter; mais sitôt qu'il eut franchi les montagnes, la prise de Treviglio, et du noble Justinien Morosini qui en était gouverneur, les courses des garnisons françaises de Laïco, de Lodi, de Plaisance, et le dégât qu'elles firent jusqu'aux portes des meilleures places de la république, annoncèrent au loin la présence d'un ennemi terrible. Jules II n'attendait que le bruit du canon des Français, pour lancer les foudres du Vatican. Un monitoire conçu dans les termes les plus effrayans, fut d'abord lâché: il sommait les Vénitiens de réparer leurs malversations et leurs attentats dans l'espace de vingt-quatre jours, et de

restituer les terres qu'ils avaient usurpées, avec les fruits qu'ils en avaient perçus, sous peine d'interdit, et d'autorisation à un chacun pour s'emparer de leurs biens et réduire leurs personnes en servitude, sans qu'on pût leur donner ni aide, ni retraite, à peine des mêmes censures. Mais les sénateurs n'étaient pas si déconcertés, qu'ils ne sentissent l'abus scandaleux que le vicaire du bon pasteur faisait de son pouvoir. Le sénat, comme il l'avait fait en bien d'autres occasions, appela du pape au concile, et observa sagement que le pontife sortait des bornes de la puissance paternelle et toute spirituelle du vicaire de Jesus-Christ. Quand le pape eut appris cet appel, il le condamna par une seconde bulle, où il veut que tous ceux qui la violeront ou en approuveront le violement, soient tenus pour schismatiques, pour hérétiques; qu'ils subissent toutes les peines qu'elle prononce, et soient, avec Dathan et Abiron, précipités au gouffre infernal.

Les Français cependant portaient des coups plus redoutés. Après avoir emporté quelques places nouvelles, et livré quelques combats particuliers, ils ne cherchèrent qu'à réduire l'ennemi à une bataille rangée. Ils passèrent l'Adda presque sous ses yeux, sans qu'il se mît en devoir de disputer le passage. Cependant l'armée de Venise, forte de quarante mille hommes, étant postée d'une manière très-avantageuse, le roi qui en avait tout au plus autant, ne jugea point encore à propos de l'attaquer. Quelques généraux français furent même d'avis qu'il fallait attendre pour cela l'arrivée des troupes impériales; mais comme on eut tiré les Vénitiens de leurs retranchemens, en insultant encore quelques-unes de leurs places, on tomba sur leur arrière-garde, et le combat devint insensiblement général. Quelques avantages qu'ils eurent d'abord furent l'amorce trompeuse qui entraîna leur défaite: leur infanterie, au premier choc, fit plier celle des Français; elle gagna du terrain sur eux; et déjà elle se flattait d'une entière victoire, quand l'artillerie française, placée entre des broussailles qui la masquaient, fit un feu si

terrible, qu'elle éclaircit en un moment les rangs ennemis, et y porta le désordre. La cavalerie qui n'avait pas encore donné, fondit avec impétuosité dans cette confusion, où elle fit un massacre effroyable ; après quoi l'ennemi ne pensa plus qu'à fuir du champ funeste où il laissait huit mille morts. Le célèbre Alviane leur général, abattu du cheval, et l'œil crevé d'un coup de lance, fut fait prisonnier (1). Ceux des officiers du premier rang qui échappèrent à la mort, perdirent de même leur liberté. Toute l'artillerie et tous les bagages tombèrent entre les mains des vainqueurs, qui, pour comble de prospérité, ne perdirent pas cinq cents hommes, et pas un officier de marque. Tel fut le succès de la mémorable journée d'Agnadel, ainsi nommée du village près duquel on combattit le 14 de Mai 1509. Louis XII se voyant vainqueur, sauta de son cheval, se prosterna sur le champ de son triomphe pour rendre grâce au Dieu des armées. Peu de temps après, il fit bâtir au même lieu une chapelle à la sainte Vierge, sous le nom de Sainte-Marie de la Victoire, monument respectable de la piété du fils aîné de l'église, et si respecté en effet, qu'il subsiste encore.

Le roi ayant poursuivi les fuyards jusqu'à la vue de Venise, fit tirer sur cette ville cinq ou six cents volées de canon à coups perdus ou peu meurtriers, mais si effrayans, qu'ils répandirent la consternation dans toute la république (2). Bresse, Bergame, Crémone, toutes les villes abandonnées au roi par le traité de Cambrai, n'attendirent pas qu'on vînt les sommer de se rendre ; la plupart s'empressèrent d'apporter leurs clefs au vainqueur, et de venir implorer sa clémence. Peschiera, qui osa résister, fut emportée d'assaut, et dévouée à l'expiation des barbaries commises à Treviglio par ses usurpateurs. En dix-sept jours, le monarque français recouvra toutes les villes dépendantes du duché de Milan.

Les pertes de l'infortunée république ne se bornèrent point là. Jules II, après ses anathèmes, mit

(1) Guich. l. 8. (2) Brantom. Elog. de Louis XII.

en campagne une armée, qui s'empara de Ravenne, de Rimini, de Cervia, généralement de toutes les places usurpées sur l'église. Cardonne, vice-roi de Naples, homme sans capacité, et si mou que Jules ne le nommait pas autrement que madame de Cardonne, ne laissa pas de recouvrer toutes les anciennes dépendances de ce royaume. Il n'en eut pas plutôt mis les troupes sur pied, que les Vénitiens découragés, réduisant leurs prétentions aux îles et aux marais de leur golfe, envoyèrent des ordres formels aux gouverneurs d'Otrante, de Brindes, de Trani, de toutes les places de terre-ferme en ces cantons, de les remettre aux Espagnols sans aucune résistance. L'empereur enfin, avec assez peu de troupes, prit Trieste sans coup férir, et rentra dans toutes les places du Frioul. Parmi la multitude même des princes ou seigneurs d'Italie, il y en eut peu d'assez faibles, pour ne pas se faire justice des griefs réels ou prétendus des Vénitiens à leur égard.

Venise était aux abois, et tout le monde insultait sans crainte à ce lion mourant : mais l'excès même de son infortune fit son salut. Le pape Jules, au moment où la première république d'Italie allait cesser d'être, ne put envisager sans effroi toutes les suites de cette catastrophe. Les trois grands états avec lesquels il était allié, acquéraient par là sur l'Italie un ascendant qui en écraserait tous les petits souverains, et qui restreindrait prodigieusement sa propre ambition. Il était prévenu spécialement contre Louis XII, et plus encore contre le cardinal-ministre qui lui avait disputé la tiare, et qu'il regarda toute sa vie comme un rival formidable. Du reste, il avait recouvré tous les domaines du saint siége, et ne prétendait plus rien à la dépouille de Venise. Les Vénitiens, de leur côté, ayant perdu leurs forces, leur courage, et ne voyant plus de ressource que dans la politique ou la souplesse, prirent le parti de s'abandonner à la discrétion du pape. Celle de toutes les puissances d'Italie qui s'étonnait le moins des foudres du Vatican, comme elle l'avait encore témoigné depuis peu, fit les satisfactions les plus humiliantes

à ce pontife altier et enivré de son bonheur. Il leur donna l'absolution, et leur fit signer les conditions arbitraires du plus dur traité. Ce fut en vain que ses premiers alliés lui représentèrent l'article de Cambrai, qui portait formellement qu'aucune des puissances liguées n'entrerait en négociation sans le concours des autres.

Tandis que le roi Ferdinand était occupé de la guerre des Vénitiens, Ximenès lui fit part d'un projet de conquêtes en Afrique qu'on lui avait présenté, avec des plans exacts de toutes les places maritimes qu'y occupaient les Maures (1). Le roi loua le projet; mais il en remit l'exécution à des temps plus favorables. Ximenès qui n'était pas homme à rien tenter à contre-temps, avait tout balancé avec ce coup d'œil à qui rien n'échappe, avant de faire sa proposition. Ne la voyant point agréer, il en prit sur lui-même tous les risques, toute la dépense, et ne demanda que l'aveu du monarque à l'effet d'attaquer Oran dans le royaume d'Alger, celle des places d'Afrique où il voyait le plus de lauriers à moissonner pour les armes espagnoles. Ferdinand n'y consentit encore qu'après beaucoup de retards, de difficultés, et à condition que si l'entreprise échouait, Ximenès ne lui répéterait rien de ses avances. Le roi ne pouvait s'empêcher d'estimer son ministre, ni même de traiter avec distinction un homme devenu si nécessaire: il lui avait obtenu le chapeau de cardinal, et lui avait fait prendre le titre de cardinal d'Espagne, honneur dont il n'y avait qu'un seul exemple depuis l'établissement de la monarchie. Il lui avait encore donné la charge de grand inquisiteur, supérieure en quelque sorte au cardinalat même à raison de ses droits et de ses priviléges, et qui ne voyait au-dessus d'elle que la royauté: mais, dans le fond, il ne l'aimait pas; son caractère faux ne pouvait sympathiser avec la rigide et inébranlable probité qui caractérisait Ximenès; il avait même contre lui une jalousie basse, qui

(1) Vit. Ximen. per Comez. l. 4. Mar. l. 29. Ciacon. t. 1, p. 380, etc.

en mille rencontres perça tous les voiles de sa profonde dissimulation.

Ximenès feignait de ne pas s'en apercevoir, et marchait toujours à son but. Il accepta sans hésiter la condition que le roi lui imposait de prendre sur lui tous les frais de la conquête d'Oran : mais, de son côté, il en proposa une que la bienséance ne permettait pas de lui refuser, savoir, que s'il réussissait dans son dessein, cette ville releverait de l'église de Tolède, qui en percevrait tous les revenus publics, jusqu'à ce qu'on lui eût restitué ce qu'il en aurait coûté pour la conquérir. Il ne s'agit plus après cela que de procéder à l'exécution. Ximenès fournit à tout, excepté seulement les vaisseaux et les galères, que le roi fit l'effort de lui prêter. Les grands ne lui étaient pas moins contraires que le roi, et les plus modérés traitaient son projet de chimère et d'extravagance : mais le peuple qui lui était tout dévoué, la noblesse ordinaire et les ecclésiastiques, l'élevaient jusqu'aux nues. Ils voyaient déjà l'Espagne maîtresse des deux rivages de la mer, son commerce libre et florissant sur toutes les côtes, les Maures chargés des fers sous lesquels ils avaient si long-temps fait gémir les Espagnols, et le christianisme rétabli dans cette partie du monde où il avait été autrefois si brillant. Cette seule entreprise, à leur jugement, suffisait pour en immortaliser l'auteur, quand bien même elle ne serait pas suivie du succès. Dans ces dispositions, tout le monde contribua, selon ses moyens, soit de la bourse, soit en prenant parti dans l'armée. Le chapitre de Tolède en particulier marqua tant de zèle à seconder son archevêque, que plusieurs chanoines vendirent jusqu'à leur vaisselle d'argent et leurs chapelles. C'est ainsi que Ximenès, si puissant d'ailleurs par les amples revenus de son siége et par le produit de toutes ses charges, se mit en état de soutenir la guerre aussi long-temps qu'il le faudrait pour l'entière exécution de cette entreprise. Il eut encore à lutter contre Pierre de Navarre, qui commandait sous lui l'armée dont lui-même était général en chef. Ce soldat de fortune, et de naissance

si obscure, qu'il n'eut point d'autre nom que celui du pays où il était né, sans éducation, sans ménagement, ébloui du relief qu'il s'était acquis par les armes, ne pouvait digérer d'être subordonné à un prêtre ; il porta le dépit jusqu'à mutiner l'armée contre celui qui l'avait mise sur pied. La modération et la dextérité du cardinal Ximenès en ces conjonctures délicates, est peut-être dans toute l'étendue d'une vie si brillante, ce qui marque le mieux la force et les ressources de son génie. Malgré tant d'embarras et de contre-temps, ce prélat zélé s'appliquait sans relâche, tant par lui-même que par un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux fervens qu'il s'était associés, à s'attirer la protection du ciel, en portant le soldat à se réconcilier sincèrement avec Dieu par la confession. Il eut la satisfaction d'apprendre que la plupart avaient reçu la communion même.

On partit enfin de Carthagène, et dès le lendemain, jour de l'Ascension, on découvrit les côtes d'Afrique : on entra heureusement de nuit dans le port de Masalquivir ; on fit aussitôt le débarquement, on occupa tout le terrain nécessaire pour les évolutions, et l'on rangea les troupes en bataille. Au lever du jour, les Maures qui occupaient les hauteurs voisines, furent étrangement surpris de voir l'armée chrétienne marcher en bon ordre sur Oran, qui n'était éloignée que d'une lieue : ils n'avaient jamais cru qu'on hasarderait pendant la nuit l'entrée d'un port tout hérissé d'écueils. Cependant ils se rassurèrent sur leur grand nombre, s'avancèrent dans le même ordre que leurs ennemis, et vinrent se poster sur une hauteur qui était entre le port et la ville. Les chrétiens s'ébranlèrent, après avoir laissé dans le fort de Masalquivir l'archevêque de Tolède, qui ne se rendit qu'aux instances les plus pressantes. Il voulait accompagner le corps de bataille pour animer les combattans ; et au lieu de sa personne, il fit porter à leur tête sa croix épiscopale, avec les étendards marqués pareillement du signe de notre salut, afin de rappeler continuellement aux troupes, que le triomphateur des puissances infernales en

allait de même dissiper les suppôts. Ils plièrent en effet, et avec d'autant plus d'effroi, qu'un détachement de l'armée chrétienne, dès le commencement de la bataille, s'empara d'une porte d'Oran au moyen d'une intelligence ménagée dans cette ville. L'armée des infidèles se voyant prise ainsi de tous côtés, leur cavalerie s'enfuit à toute bride, et l'infanterie abandonnée essuya un affreux carnage. Il resta plus de cinq mille hommes sur le champ de bataille, sans compter les blessés et les prisonniers, qui furent en bien plus grand nombre. Les historiens assurent que les chrétiens ne perdirent pas plus de trente hommes. Une partie de leur armée se mit ensuite aux trousses des fuyards, dont elle fit encore une horrible boucherie; l'autre se porta sur Oran, pour mettre fin à un reste de résistance que faisaient les habitans désespérés, et qui ne servit qu'à consommer leur ruine. Tout fut massacré, hommes, femmes et enfans, à la réserve de huit mille qu'on fit esclaves, et de quatre mille fugitifs qui se retirèrent à Trémécen. On peut juger de la grandeur et de la population d'Oran, par le nombre de ses boutiques, qui montaient à quinze cents, c'est-à-dire, à plus qu'on n'en compterait, dit un historien du temps (1), dans trois des meilleures villes d'Espagne. Cette place, alors la plus importante d'Afrique, est encore au pouvoir des Espagnols, mais dans un état bien différent.

Le roi Ferdinand apprit avec une espèce de ravissement le succès de cette entreprise, qu'il ne qualifiait auparavant que de chimère. Il n'avait consenti au projet du cardinal, que dans la vue de l'éloigner et de l'humilier. Dans une lettre qui tomba entre les mains de Ximenès, Ferdinand écrivait en ces termes au général, à Pierre de Navarre: Empêchez le bonhomme de repasser sitôt en Espagne; il faut lui laisser user, autant qu'il se pourra, sa santé et son argent. Tel fut le caractère du roi d'Espagne qui obtint le titre de catholique, et telle est la valeur

(1) Jérôme Junile.

même des honneurs presque sacrés parmi les hommes. Ce fut Louis XI, ame comparable à celle de Ferdinand, qui obtint le titre de roi très-chrétien. Ximenès repassa néanmoins en Espagne aussitôt qu'il eut tout mis en ordre dans sa conquête, soit que la lettre de Ferdinand eût fait impression sur lui, soit qu'il eût senti enfin combien un évêque était déplacé à la tête d'une armée, sous le titre même de défenseur de la patrie et de la religion. Content d'avoir triomphé une première fois malgré tous les obstacles, et craignant peut-être de fatiguer la fortune, il prévit d'ailleurs que Pierre de Navarre, demeuré général en chef, redoublerait d'ardeur pour une expédition dont cet officier jaloux aurait désormais la gloire sans partage. Il en jugea bien; ce capitaine, aussi habile qu'intraitable, prit encore Bugie et Tripoli, et rendit Alger tributaire.

La guerre d'Afrique, toute au compte du cardinal Ximenès, ne faisait aucun obstacle à celle du roi Ferdinand contre les Vénitiens: mais ce prince qui n'avait pour mobile que son intérêt, et qui depuis le recouvrement des anciens domaines du royaume de Naples n'avait plus d'intérêt à soutenir la ligue de Cambrai, fit de ses alliés ses ennemis, et de ses premiers ennemis de nouveaux alliés. Tels furent au moins ses procédés contre les Français.

Pour Ximenès, il avait quitté en apparence le champ de la gloire; mais sa modestie, à son arrivée en Espagne, lui acquit plus de réputation que ce qu'il avait fait de plus brillant en Afrique. Elle fut telle, qu'elle ferma la bouche et donna de l'admiration à ses envieux même, et à ses ennemis les plus envenimés. Jusque là on l'avait accusé de vanité, et l'on reconnut que ce qui est l'effet de cette passion dans les ames communes, ne provenait en lui que de la profondeur de ses vues et de l'élévation de ses sentimens. Il témoigna constamment, non pas un dédain affecté, mais cette indifférence naturelle qu'on ne saurait contrefaire, et pour les louanges directes, et pour ce qui peut flatter les ames les plus délicates. Le roi l'ayant invité à venir en cour

recevoir les honneurs qu'il méritait pour les services inestimables qu'il venait de rendre à l'état et à la religion, il le remercia avec simplicité, et le pria de trouver bon qu'il allât se délasser de ses fatigues dans le sein de ses ouailles. Il prit en effet la route d'Alcala, ville de son diocèse, ou plutôt il s'y rendit par des chemins détournés, pour éviter le concours des peuples, et les réceptions magnifiques qu'on lui préparait dans toutes les villes qui étaient sur la route ordinaire. Il ne voulut pas même qu'on lui fît aucune fête ni aucun compliment à Alcala, quoiqu'il en fût seigneur temporel aussi-bien que spirituel. S'il arrivait qu'on lui parlât de ses victoires, qu'on le nommât, comme on ne pouvait s'en empêcher, le défenseur de la religion et le vainqueur des infidèles, il ne manquait jamais d'attribuer ses succès aux prières des ames humbles et pieuses.

Cependant parmi les grands de Castille jusque là déclarés si généralement contre Ximenès, plusieurs devinrent ses panégyristes, et quelques-uns voulurent par des alliances s'associer à sa gloire. Il accorda sa nièce, Jeanne de Cisneros, à un seigneur de la maison de Mendoza, l'une des plus illustres de l'Espagne, et lui fit une dot convenable, quoique beaucoup au-dessous de ce qu'il eût pu donner; encore ne fut-ce pas sans peine, tout généreux qu'il était naturellement. Il était si persuadé que les biens de l'église, après l'entretien modeste du titulaire, ne doivent s'employer qu'en bonnes œuvres, et jusque là il avait si inviolablement conformé sa conduite à cette maxime, qu'il tremblait toujours d'y contrevenir. Il ne se décida qu'après qu'on lui eut fait entendre que ce qu'il donnait à sa nièce n'égalait pas à beaucoup près ce qui lui revenait du butin d'Oran, et que c'était là une nature de bien dont il avait la disposition libre. Il voulut encore dédommager, pour ainsi dire, l'église et les pauvres du peu qu'il donnait à ses proches; c'est pourquoi il bâtit presque en même temps différentes églises, et acquit plusieurs domaines en faveur de son univer-

sité d'Alcala, si utile à la religion. Cet homme rare et fertile en inventions avantageuses aux peuples, conçut encore, et réalisa l'idée des greniers publics. De profondes réflexions sur une triste et longue expérience, lui ayant fait sentir la nécessité de ménager à la nouvelle Castille un fonds de subsistance moins inégal que ses récoltes annuelles, il fit bâtir à Tolède de vastes et superbes magasins, dont il fit présent au public; il y mit à ses frais quarante mille mesures de froment pour être distribuées aux pauvres en cas de cherté, et laissa un fonds pour y entretenir à perpétuité cette quantité de grains. Il fit la même chose, à proportion des lieux, à Alcala, à Torrelaguna lieu de sa naissance, et à Cisneros d'où sa famille prenait son nom. L'aqueduc qu'il fit de plus à Torrelaguna pour y conduire des eaux saines, et tous les autres avantages dont il pourvut ce lieu seul, outre le magasin de blé, lui coûtèrent près d'un million d'or. C'est ainsi que Ximenès, après avoir excité l'admiration de son siècle, en faisant un personnage aussi étranger à son état que celui de général et de conquérant, figura aux yeux de la foi et de l'invariable raison, en bon pasteur et en père du peuple.

Pendant que ce prélat donnait tant de sujets d'édification à l'Espagne, le roi Ferdinand achevait de signaler sa fourberie aux yeux de toutes les nations. Le pape Jules, rentré dans les anciennes usurpations des Vénitiens, ne s'était pas contenté d'enfreindre le traité de Cambrai, et de tourner le dos au roi de France; mais il avait formé contre cette nation le projet d'une ligue, où devaient entrer avec lui l'empereur Maximilien, le roi d'Aragon, le roi d'Angleterre et les Suisses (1). Maximilien eut horreur de cette perfidie, et continua de faire cause commune avec Louis XII. Ferdinand au contraire qui ne connaissait d'honnête que ce qui était utile, n'eut garde de manquer un heureux marché, qui, outre la possession tranquille du royaume de Naples,

(1) Marian. lib. 29. Guich. l. 8 et 9.

lui donnait jour à usurper la Navarre qu'il convoitait depuis long-temps. Pour les Suisses, le refus d'une augmentation de vingt mille livres sur la pension que leur faisait la France, suffit pour les détacher de cette couronne. Henri VIII, roi d'Angleterre depuis le 22 Avril 1509 que son père Henri VII était mort en lui laissant des sommes immenses; jeune prince naturellement enthousiaste, extrême dans ses résolutions et précipité dans ses démarches, comme on ne le verra que trop par la suite, et se piquant alors d'un dévouement sans borne au saint siége, condescendit avec d'autant plus de facilité aux désirs du pape, qu'il s'agissait d'attaquer une couronne que l'Angleterre n'envisageait plus que des yeux de la rivalité, et que les épargnes de son père lui donnaient plus d'espoir de le faire avec succès. Ainsi la ligue nouvelle destinée à chasser entièrement les Français d'Italie, se conclut sans peine.

On crut cependant que la mort du cardinal d'Amboise, arrivée dans ces entrefaites, apporterait quelque changement aux dispositions du pape, aigri principalement contre la France par la confiance entière de Louis XII en son ministre. D'Amboise, digne de plus longs jours, mourut cette année 1510, la cinquantième de son âge, dans la ville de Lyon, où il avait été arrêté en route par les douleurs de la colique et d'une goutte remontée. Dans son testament fait depuis quelques mois, il instituait son légataire universel le seigneur de Chaumont son neveu; mais en déclarant en termes exprès, que tout ce qu'on trouverait provenant des biens de l'église serait distribué aux pauvres, qui en sont, ajoutait-il, les vrais héritiers. Les dons qu'il ordonnait d'ailleurs en faveur des malheureux, et d'une multitude d'églises, diminuaient considérablement, sur une totalité de cent mille écus, les biens même qui provenaient du produit de ses charges, ou des bienfaits du roi. On assure qu'il ne demanda jamais rien à son maître, et qu'il n'en reçut les gratifications que dans les circonstances où sa majesté se fût offensée d'un refus. On ne sera point étonné

qu'un pareil ministre ait recommandé à ses proches de ne jamais rechercher le ministère. Il regretta d'avoir employé à ces brillantes fonctions une partie du temps qu'il désirait avoir consacré tout entier aux soins de son diocèse. Le roi pleura son ministre et son ami tout ensemble, et lui fit faire des funérailles magnifiques. Les entrailles furent inhumées aux Célestins de Lyon, et l'on rapporta le corps de ce pasteur chéri à son église de Rouen. Le ministre de Louis XII, sans avoir le génie transcendant de celui d'Isabelle, qu'il égalait en probité, qu'il surpassait en sensibilité et en douceur, fournit une carrière, sinon aussi brillante, du moins aussi avantageuse au peuple, et beaucoup moins orageuse. Sans jamais se piquer, comme Ximenès, d'aller d'un pas rapide à son but, ni de rien emporter de vive force, il attendait avec patience et saisissait à propos le moment de réussir; ce qui le rendit comme tout-puissant. Il ne regardait comme non faisable que ce qui était absolument impossible. Ximenès et d'Amboise, au lieu de la gloire, en ont tous deux poursuivi le brillant fantôme une fois dans leur vie, l'un séduit par le titre bizarre d'évêque conquérant, et l'autre ébloui par l'éclat de la tiare.

La mort du cardinal d'Amboise, au lieu de rapprocher le pape et le roi, ne servit qu'à faire éclater leur rupture. Jules demanda l'épargne du cardinal défunt, comme une dépouille que les papes prétendaient leur appartenir. Louis répondit, quel que fût le droit des papes, qu'il ne s'étendait pas sur les biens des cardinaux qui mouraient hors de l'état ecclésiastique. Le pontife apparemment s'attendait à cette réponse, et ne fut pas fâché d'avoir ce premier prétexte de mécontentement, auquel il en voulut aussitôt ajouter d'autres. Persuadé que la mort du cardinal-ministre faisait dans le conseil un vide difficile à remplir, et causerait, au moins pendant quelque temps, beaucoup d'incertitude et d'embarras dans les opérations, il donna ordre à ses troupes d'attaquer incontinent les alliés de la France:

il

il fit quelques tentatives sur Gênes, où il y avait garnison française, et toutes ces entreprises lui réussissant mal, il redemanda au roi différentes places sur lesquelles le saint siége formait des prétentions. Le roi qui pénétra aisément l'intention du pape, refusa sèchement : sur ce refus, le pontife l'excommunia, mit son royaume en interdit, et le donna au premier qui pourrait s'en saisir. Il fulmina les mêmes censures et les mêmes peines contre tous les princes qui tiendraient le parti des Français; et comme il prévoyait qu'un pareil usage du pouvoir apostolique exciterait moins d'effroi que d'indignation, il pressa vivement ses alliés de se mettre en campagne, et parut lui-même à la tête de ses troupes.

On fit en effet peu de cas en France de ces censures évidemment nulles ; et dans un sens, il serait à souhaiter qu'on s'en fût encore moins occupé. C'était l'avis sensé des seigneurs et du parlement, qui conseillèrent d'envoyer en Italie de nouveaux renforts, au lieu de tenir des assemblées ecclésiastiques ; ce qui eût obvié à une fermentation qui mit l'église à deux doigts du schisme. Il est de l'ordre, ainsi que de la raison, que les deux puissances se contiennent chacune dans sa sphère ; que les rois commandent les armées, et que les papes président aux conciles. Tout le contraire arriva par un de ces demi ménagemens qui ne satisfont personne, par une incertitude pusillanime qui nous fait remarquer combien la France avait perdu à la mort du cardinal d'Amboise. Le principe en fut néanmoins respectable du côté du roi, dont la religion crut devoir prendre des conseils ecclésiastiques dans une cause quelconque du chef de l'église. Quoi qu'il en soit, tandis que Jules II marchait avec des troupes contre le parti de Louis XII, Louis rassembla des prélats et des docteurs pour prononcer contre Jules.

L'assemblée, convoquée à Orléans, fut presque aussitôt transportée à Tours; et là, sans plus de délais, on décida une foule de questions épineuses

proposées par le monarque (1). Il demandait principalement si un prince attaqué par le pape dans ses droits temporels, peut repousser la force par la force, et s'emparer même pour un temps des terres de l'église; si, dans ces circonstances, il peut secourir ses alliés par les mêmes voies; si dans le cas où le pape confondant l'autorité spirituelle avec la temporelle, porte une sentence et prononce des censures, l'on est obligé de s'y soumettre; enfin, si le pape abusant ainsi de son pouvoir contre les princes, ceux-ci peuvent se retirer de son obéissance, en rompant avec lui la correspondance accoutumée, pour s'en tenir au droit ancien. La réponse fut que tout cela se pouvait, et que dans le cas de cette soustraction d'obéissance, on devait observer la pragmatique-sanction, comme tirée des décrets des conciles. Les prélats ajoutèrent, qu'il fallait commencer par avertir le pape, selon les règles évangéliques de la charité, et que s'il refusait d'entendre raison, on le sommerait de convoquer un concile œcuménique; après quoi l'on pourrait procéder à l'exécution de ce qu'on avait proposé. L'arrivée de l'évêque de Gurck, ministre plénipotentiaire de l'empereur Maximilien, et l'un des plus célèbres négociateurs de son temps, ne servit qu'à confirmer Louis XII dans le projet de convoquer un concile général. On prétend que cet empereur avait conçu le dessein bizarre de se faire pape. Le savant Mariana dit positivement, que le but de ce prince, dans ces liaisons avec le roi de France pour la convocation d'un concile, était de parvenir à déposer Jules, pour être élu en sa place (2).

Ce pontife, loin d'être arrêté par les pratiques brassées contre lui, n'en fut pas plutôt informé, qu'il fulmina publiquement les censures contre quiconque obéirait au décret du clergé de France, et contre les ecclésiastiques qui se trouveraient tant

(1) Preuves des libert. de l'église gallican. p. 397. (2) Monita. polit. ad S. I. R. princ. Francof. an. 1609. Mar. lib. 30.

à ses assemblées qu'au concile qu'il voudrait tenir. Il excommunia le duc de Ferrare allié de la France, les troupes françaises qui combattaient pour le duc, et tous les officiers qui portaient les armes en Italie, soit sous les drapeaux, soit à la solde de Louis XII. Il éprouvait cependant de cruelles inquiétudes. Les Bentivoglio qu'il avait chassés de Bologne, ayant proposé au maréchal de Chaumont de surprendre cette ville, tandis que le pape y était avec toute sa cour, il ne tint qu'à un jour de retard, et à l'imprudente sécurité du maréchal, que le pontife ne tombât entre les mains de ses plus grands ennemis. Chaumont arrivé presque à la vue de Bologne, au lieu d'y entrer le même jour comme les Bentivoglio l'en pressaient, voulut absolument remettre la partie au lendemain, et ce délai, joint à quelques propositions illusoires d'accommodement, lui fit manquer son coup. Un secours de troupes espagnoles, arrivé durant cet intervalle, dégagea le pape, et ne laissa au général français que la honte d'un coup de parti manqué. Le regret qu'il en eut, et les railleries qu'on en fit en France, où l'on attribua toute sa réputation passée à la faveur de son oncle le cardinal d'Amboise, lui causèrent un chagrin qui lui donna la mort. Quelques mois après cette aventure, l'imprudent pontife faillit encore à être enlevé par le chevalier Bayard, qui en cette rencontre délicate, comme en tous ses exploits, soutint parfaitement son titre de chevalier sans reproche. Jules ne dut son évasion qu'à sa fortune, ou au caprice du temps, qui devenu tout à coup très-mauvais, le fit retourner sur ses pas, au lieu de poursuivre la route sur laquelle on l'attendait.

C'en était fait vraisemblablement de sa papauté, s'il fût tombé entre les mains de ses ennemis; et il eût fait au concile qu'on allait ouvrir à Pise, le triste personnage que Jean XXIII, avec lequel il eut bien des traits de ressemblance, avait autrefois joué à Constance; mais au lieu de se voir réduit à l'état humiliant de protégé des empereurs, ayant eu le bonheur de rejoindre ses troupes et ses alliés,

il se maintint dans le haut degré de puissance où il n'avait pas moins contribué que son prédécesseur Alexandre VI à élever les pontifes romains. Sans se souvenir même des dangers qu'il venait de courir, sans aucune attention à sa dignité, ni aux charges nouvelles qu'il allait fournir au concile qui s'assemblait contre lui, il se remit à la tête de quelques troupes, avec trois cardinaux, se rendit au camp qui assiégeait la Mirandole, et se logea dans la cabane d'un paysan, exposée à l'artillerie de la place.

Là, au plus fort de l'hiver, à l'âge de soixante-dix ans, et consumé d'infirmités, il était à cheval nuit et jour, malgré la neige et la grêle qui tombaient souvent, visitait les attaques, pressait les travaux, encourageait le soldat, retournait sans cesse aux batteries, et en établit enfin son quartier si près, qu'il y eut autour de lui plusieurs de ses domestiques emportés par les boulets. La ville enfin se rendit faute de secours. Jules y entra par la brèche en général vainqueur, avec toute l'ostentation et la vanité d'un militaire de vingt ans. Cependant les cardinaux et les évêques, qui n'eussent pas manqué de se rendre en foule au concile de Pise, si le pape en eût été amené prisonnier, y vinrent au contraire en si petit nombre, qu'au lieu d'y paraître, même aux yeux des personnes prévenues, les représentans de l'église universelle et les juges des souverains pontifes, ils n'y représentèrent qu'un complot de rebelles et de schismatiques.

Nous ne réveillerons pas ici les sentimens pénibles qu'ont excités dans nos lecteurs les tristes récits des protestations, des citations, des monitions, des procédures et des sentences injurieuses faites à Bâle par des assemblées tumultueuses de prêtres et de prélats tarés, contre le vicaire de Jesus-Christ; c'est bien assez d'avoir peint une fois les déplorables effets de la discorde cléricale. En deux mots, ce concile de Pise, puis de Milan et de Lyon, ne fut dans son plus beau temps, que ce qu'avait été celui de Bâle et de Lausanne au dernier période de sa

dégradation. Cinq cardinaux mécontens du pape, ou complaisans des rois, savoir, Briçonnet, de Prie, Saint-Severin, Carvajal et François de Borgia, le convoquèrent au nom de l'empereur Maximilien et du roi Louis XII; quatre y assistèrent avec la procuration des trois autres, accompagnés des archevêques de Lyon, de Sens, de quatorze évêques Français, des abbés de Cîteaux, de Saint-Denis et de quelques autres, des députés des universités de Paris, de Toulouse, de Poitiers, avec une troupe inquiète de théologiens et de jurisconsultes. Odet de Foix, seigneur de Lautrec, commis par le roi très-chrétien, était le protecteur du concile.

Il ne s'y trouva de la part de l'empereur, ni ambassadeurs, ni prélats, quoique ce prince eût fait tenir à Ausbourg une assemblée ecclésiastique en faveur de cette entreprise : mais tout le monde l'y traita de schismatique et de séditieuse. Telle fut aussi l'idée qu'on en eut parmi toutes les nations chrétiennes, sans excepter les Français. Après la glorieuse et fatale journée de Ravenne, où digne de l'immortalité à l'âge de vingt-trois ans, le brave Gaston de Foix, duc de Nemours et neveu du roi de France, périt au sein de la victoire, le cardinal de Médicis, alors légat de Jules II, et depuis pape sous le nom de Léon X, ayant été conduit à Milan avec beaucoup d'autres prisonniers, n'y fut pas seulement traité avec honneur, mais la plupart des militaires français lui demandèrent humblement l'absolution des censures qu'ils croyaient avoir encourues en se déclarant contre le saint siége. Ils n'osaient inhumer en terre sainte ceux d'entre eux qui mouraient de leurs blessures, sans en avoir obtenu de lui la permission ; et tout cela se faisait sous les yeux du prétendu concile déjà transféré de Pise à Milan, et sans aucune opposition de la part de ceux qui gouvernaient souverainement la ville et tout le duché au nom de Louis XII. On dit que ce prince avoua un jour à l'ambassadeur d'Espagne, Jérôme de Cabanillas, que ce concile n'était qu'un jeu inventé pour ramener le pape à des sentimens

d'équité (1) : bien coupable sans doute d'avoir oublié à ce point son respect habituel et si sincère pour la religion ; mais le pontife qui le réduisait en quelque sorte à ces extrémités, doit-il paraître beaucoup plus excusable ?

Ce malheureux concile eut néanmoins huit sessions, dont trois seulement se tinrent à Pise (2). Les citoyens de cette ville regardaient les pères comme des excommuniés : le clergé de la cathédrale en particulier était si prévenu, que ces prélats y étant allés en procession, on leur refusa l'entrée du chœur, et les ornemens nécessaires pour célébrer le saint sacrifice. La plainte en ayant été portée aux magistrats, qui étaient Florentins, et ménageaient la France, on obligea le clergé à recevoir les pères dans le chœur ; mais en lui permettant de se retirer à leur entrée, et de ne point communiquer avec eux. Ces mortifications, jointes à un commencement d'émeute qui faisait craindre de plus grands désordres, les obligea d'aller continuer leurs sessions à Milan, sous la protection de la domination française. Ils s'assemblèrent encore cinq fois dans cette ville, sans y prendre beaucoup plus de crédit. Il n'arrivait point d'évêques d'Allemagne ; et l'empereur, recherché par le pape à qui son humeur guerrière ne faisait pas négliger les soins politiques, et piqué de ce que les Français ses alliés ne suppléaient pas à sa pesanteur, et ne conquéraient pas tout seuls à son profit, fit enfin proposer à Louis XII des conditions exorbitantes qui ne furent pas écoutées, et il abandonna Louis et son concile. Alors les ennemis de la France accablèrent le roi tous ensemble ; Milan fut repris, et les pères du concile, après avoir prononcé la suspense contre le pape Jules, se réfugièrent à Ast, puis à Lyon, continuant à donner leur assemblée pour un concile œcuménique, plutôt par honte d'en prendre le nom si soudainement, que par envie d'en prolonger les opérations. La tenue de ce concile, tant à Pise qu'à

(1) Rain. an. 1512, n. 11. (2) Act. 11, Conc. Pis. p. 84, etc.

Milan, dura depuis le premier jour de Novembre 1511, jusqu'au 21 d'Avril 1512.

Pendant ce temps-là, le pape ne demeura pas oisif. Après quelques temps d'une perplexité cruelle, il se détermina, sur le conseil du cardinal d'Elmonte, d'opposer concile à concile, comme Eugène IV avait fait autrefois avec succès contre les pères de Bâle. Ainsi par une bulle du 18 Juillet 1511, il convoqua un concile œcuménique à Saint-Jean-de-Latran, pour le 19 d'Avril de l'année suivante (1), ordonnant à tous les évêques de la chrétienté de s'y rendre ponctuellement, sous peine d'être privés de leurs dignités et de leurs bénéfices. Par une autre bulle dressée contre les cardinaux Briçonnet, Borgia et Carvajal, sans faire mention de ceux qui étaient moins célèbres, il les avertit que si dans soixante-cinq jours ils ne comparaissaient à Rome, ils seraient destitués de leurs bénéfices et du cardinalat. Ce terme expiré, il les déclara destitués réellement, et les excommunia, en leur joignant le cardinal de Cosence qu'il avait épargné jusque là par des considérations politiques. Il voulait traiter de même les cardinaux d'Albret et de Saint-Severin; mais la plus grande partie du sacré collége y marqua tant d'opposition, qu'il eut peur de causer une rupture ouverte parmi ces prélats, qui d'ailleurs ne lui étaient pas fort attachés. Le chagrin qu'il en eut, et la violence qu'il fallut se faire pour réprimer les fougues de son naturel, le firent tomber dans une maladie dangereuse (2). Il eut même une défaillance si considérable, que ses domestiques le crurent mort. Il en revint cependant, et après quelques temps de langueur et quelques symptômes de conversion, ayant recouvré toutes ses forces, il s'emporta à des excès tout nouveaux, et sans exemple parmi les papes même les plus entêtés autrefois de leur puissance illimitée. Peu content d'avoir jeté l'interdit sur toute la France, excommunié le roi, et délié ses sujets du serment de fidélité, parce que la ville de Lyon

(1) Bull. t. 11. Jul. II, Const. 17. (2) Guich. l. 10.

avait donné retraite aux pères de Pise, il eut l'idée risible de priver cette ville de la possession où elle était de tenir des foires franches, et attribua cette prérogative à Genève (1).

Les suites de la bataille de Ravenne le déconcertèrent pendant quelque temps. Alors il prêta l'oreille à des propositions de paix, et différa l'ouverture du concile de Latran : mais tous ses alliés, ennemis de la France, ayant fondu peu après sur les états de Louis XII, tant en deçà qu'au delà des monts, ses espérances firent renaître son animosité, et il ouvrit son concile le troisième jour de Mai de cette année 1512 (2). Le 10 du même mois, on tint la première session en règle. Le pape y était en personne, avec quinze cardinaux, soixante-dix-neuf évêques ou archevêques, et six abbés ou généraux d'ordres. Le nombre des prélats monta dans la suite jusqu'à six-vingts, la plupart d'Italie. On déclara dans cette première session les motifs qui avaient fait assembler le concile : c'étaient à l'ordinaire, outre l'extinction du schisme, la réformation si souvent annoncée sans effet, la paix entre les princes chrétiens, et la guerre contre les infidèles. Dans la seconde session tenue sept jours après, le général des Dominicains, Thomas de Vio, qui fut depuis le cardinal Cajétan, fit un sermon où il parla fortement contre le concile de Pise ; après quoi on lut la bulle de confirmation du nouveau concile, à laquelle tous les pères donnèrent leur consentement. La troisième session fut différée jusqu'au 3 Décembre, tant à cause de quelques maladies contagieuses, que pour donner tout le temps d'arriver à ceux qui se mettaient en mouvement, particulièrement aux ministres de l'empereur qu'on avait réussi à détacher des Français.

Dans cet intervalle, les confédérés ennemis de cette nation prirent tellement le dessus, qu'il lui fut impossible de conserver ses conquêtes en Italie.

(1) Rain. an. 1512, n. 92 et 93. (2) Labb. Coll. Conc. t. XIV, p. 4 et seq. Guich l. 10. Marian. l. 30.

La ville de Gênes se révolta des premières. Maximilien Sforce, fils de Ludovic, rentra dans le duché de Milan, dont les peuples étaient enchantés d'avoir leur prince particulier. Trivulce et la Palisse, généraux français, affaiblis par les troupes que Louis XII avait retirées pour faire face au roi d'Angleterre, et par la retraite de six mille Allemands sujets de l'empereur, se virent réduits à une impossibilité absolue de tenir la campagne. Après bien des manœuvres savantes, où ils épuisèrent tout l'art des marches, des campemens, des stratagèmes de toute espèce, ils s'estimèrent heureux de regagner le Piémont avec les débris de leurs armées. Les alliés de Louis XII, non-seulement au pays des Alpes et de l'Apennin, mais jusqu'au delà des Pyrénées, devinrent les victimes de leur fidélité et de sa mauvaise fortune.

Ce fut alors que le roi catholique mettant le comble à sa fourbe et à sa cupidité, enleva la Navarre au roi Jean d'Albret, sans pouvoir colorer son usurpation d'aucun même de ces prétextes spécieux qui manquent si rarement aux usurpateurs (1). Quelques auteurs espagnols ont avancé que Jules II avait excommunié Jean d'Albret, comme complice du schisme de Louis XII, et qu'il avait abandonné son royaume au premier occupant : mais quelque misérable qu'eût été ce titre dont il n'est aucun vestige, Mariana, le mieux instruit des historiens de sa nation et de bien d'autres, dit seulement, que le pape avait averti, avec menaces, le roi de Navarre de ne prendre aucune liaison avec ceux qui troublaient la paix de l'église ; ce qui n'empêche pas cet historien, supérieur aux petitesses de l'esprit national, de représenter l'invasion de la Navarre comme une injustice dénuée de toute ombre d'excuse. Les Espagnols même qui tiennent pour cette bulle, disent qu'elle fut publiée au mois de Juillet ; et l'invasion s'était faite au mois de Juin.

Ferdinand fourba tout ensemble, et le prince

(1) Marian. lib 30, n. 50 et seq.

qu'il dépouilla, et le roi d'Angleterre qu'il fit servir à le dépouiller. Il avait engagé Henri VIII à lui envoyer une armée auxiliaire, sous prétexte de s'emparer conjointement de la Guienne, pour la restituer à l'Angleterre. Quand les troupes anglaises furent débarquées et campées près de Fontarabie, Ferdinand fit demander le passage au roi de Navarre, avec quelques places de sûreté, afin de joindre les Espagnols aux Anglais, et de travailler de concert à empêcher la France de faire schisme. Il fut refusé, et il s'y attendait bien : il n'en allait pas moins à son but, qui était d'intéresser les troupes anglaises à seconder les siennes en Navarre, comme il les en sollicita aussitôt. Le général anglais répondit, suivant ses instructions, que ses gens ne pouvaient rien entreprendre contre ce royaume. Ils demeurèrent néanmoins toujours campés dans le voisinage, où sans rien faire, et contre leur dessein, ils tinrent lieu à l'Aragonais d'une armée d'observation. C'est ainsi que Ferdinand conquit ce royaume en une campagne, après laquelle les Anglais, ruinés par la disette et les maladies, et s'apercevant trop tard du jeu où ils étaient dupes, s'en retournèrent, délabrés et confus, dans leur île. Il est à observer qu'encore que Jules II n'ait pas déposé le roi de Navarre, cette révolution ne serait point arrivée sans le démêlé funeste de Louis XII avec ce pontife. Ajoutons que malgré cette guerre ecclésiastique, si Jean d'Albret eût été mieux pourvu des qualités qui soutiennent les puissances temporelles, il n'eût point essuyé ce revers. Don Jean, lui dit souvent depuis la reine Catherine sa femme, si nous fussions nés vous Catherine et moi Jean, nous régnerions encore.

Le 3 de Décembre 1512, on tint la troisième session du concile de Latran au grand contentement du pape Jules, qui vit le grand négociateur d'Allemagne, Matthieu Lang, évêque de Gurck, renoncer avec emphase, de la part de l'empereur, à tout ce qui s'était passé dans l'assemblée de Tours, puis au concile de Pise, et adhérer à celui de Latran, comme

à la seule assemblée légitime de l'église universelle. On lut ensuite une bulle qui annullait tout ce qui s'était fait à Pise, à Milan et à Lyon, et l'on confirma l'interdit porté contre la France, sans oublier la grave suppression des foires de cette dernière ville. Dans la session quatrième, tenue le 10 du même mois de Décembre, on attaqua fortement la pragmatique-sanction établie par Charles VII, supprimée par Louis XI, rétablie par Louis XII aussitôt après son avénement à la couronne, et toujours aussi mal vue à Rome que chère à la France, qui la suivit plus ou moins ponctuellement, selon que les deux cours étaient bien ou mal ensemble. Après qu'un avocat consistorial eut longuement harangué contre elle, on porta un décret qui citait tous les fauteurs de la pragmatique, de quelque rang et dignité qu'ils pussent être, à comparaître devant le concile dans le terme de soixante jours. La cinquième session ne se tint que plus de deux mois après la quatrième, le 16 de février 1513. Durant ce délai, le pape tomba dans une maladie qui l'empêcha d'y assister, et qui devait mettre fin à tous les étranges spectacles qu'il donnait depuis dix ans sur la chaire de saint Pierre. On y compta cent trente-cinq prélats, qui furent présidés par le cardinal de Saint-George, évêque d'Ostie; on y décerna des peines très-sévères contre la simonie qui se commettait dans l'élection des papes, et l'on y fit une seconde monition à l'église de France, à l'effet de répondre sur la pragmatique-sanction.

Jules sentant lui-même que sa fin était proche, ne perdit rien de sa présence d'esprit, ni de la fermeté d'ame qu'il avait montré dans toutes les situations. Il reçut les derniers sacremens, la veille de sa mort, avec de grands témoignages de piété, et régla froidement l'ordre de ses funérailles, où il défendit d'user de magnificence; ensuite il déclara aux cardinaux, que c'était à eux seuls, et non pas aux pères du concile, de lui choisir un successeur; qu'ils pouvaient accorder le droit de suffrage aux cardinaux absens, mais non aux schismatiques; dé-

signant ainsi les chefs du concile de Pise. Comme Julien de la Rovère, ajouta-t-il, je leur pardonne dans la sincérité de mon cœur ; mais comme Jules, chef de l'église, je dois venger ses droits, et je les exclus de l'élection. La gloire de Jules II était à son plus haut période, et avait surpassé jusqu'à ses espérances : il avait rempli l'Italie et l'Europe entière de la terreur de son nom ; il voyait à ses pieds ses plus puissans ennemis. Le cardinal de Luxembourg, déjà réconcilié avec lui, lui demandait en suppliant la paix pour Louis XII ; la reine Anne dont le seul mot de schisme alarmait la piété, et le duc de Valois, héritier présomtif de la couronne, lui écrivaient en termes presque aussi soumis : mais le spectacle lugubre du tombeau répandait ses noires couleurs sur tous les objets qui l'avaient trop long-temps ébloui. Il maudit ses lauriers et ses triomphes, et on l'entendit souvent répéter dans ses derniers momens : Plût à Dieu que je n'eusse jamais été pape, ou du moins que j'eusse tourné toutes les forces de l'église contre les ennemis de la religion ! Malheureux que je suis, de ne connaître mes devoirs que quand il n'est plus temps de les remplir (1) ! Jules II mourut la nuit du 20 au 21 Février 1513 ; il était âgé de 72 ans, et avait occupé le saint siége neuf ans trois mois et vingt jours. C'eût été un grand homme s'il eût eu à gouverner tout autre empire que celui de l'église, et ce fut un mauvais pape, parce que le soin de procurer la grandeur temporelle de l'église lui en fit troubler la paix, renverser la discipline et négliger la vraie gloire.

Le 11 du mois suivant, le cardinal Julien de Médicis fut élu pour lui succéder, et prit le nom à jamais mémorable de Léon X, qu'il immortalisa principalement par le rétablissement des lettres. Il n'avait que trente-six ans, et il était cardinal depuis l'âge de quatorze. Il dut son élection aux jeunes cardinaux, à qui néanmoins tout le sacré collége adhéra d'une voix unanime ; mais le cardinal Petrucci

(1) Arn. Feron. in Lud. XII. Bud. de Asse.

qui n'avait que vingt ans, emporté par une indiscrétion dont nous lui verrons donner des preuves bien plus tristes, ne put s'empêcher, en annonçant le premier l'élection au peuple romain, de lui crier de toute sa force, que c'était l'ouvrage des jeunes gens. Pour Léon, tout jeune qu'il était, déjà il avait en partage une sagesse, une réserve, et sur-tout une modération qui le fit aussitôt mettre avec Jules dans le même genre de parallèle que le lion et l'agneau. Il obtint par son habileté et son talent pour l'insinuation, ce que Jules n'avait pu emporter par ses fougues et sa hauteur. Un mois après son élection, le même jour qu'il avait été fait prisonnier l'année précédente à la bataille de Ravenne, et monté sur le même cheval, il fit son entrée solennelle à Rome avec toute la magnificence et l'appareil d'un monarque. Jusque là ses prédécesseurs, dans cette cérémonie, s'étaient contentés de paraître assez simplement dans une chaise portative; mais les cardinaux lui ayant demandé comment il voulait qu'on le traitât : En souverain, répondit-il. On dit que la dépense de cette solennité, et du couronnement qui en faisait partie, monta à cent mille écus d'or. Né au sein de l'opulence et d'un faste ordonné par le génie, Léon y avait puisé ce goût sublime du beau, qui put avoir ses excès, mais qui opéra une heureuse révolution dans son siècle, et particulièrement dans les arts.

Zélé pour les progrès des lettres, il ne pouvait manquer d'aimer la paix, leur élément, si l'on peut s'exprimer ainsi. Cet article fut un des premiers où il fit connaître combien il différait de son prédécesseur. Instruit de ces dispositions, Louis XII entreprit d'abord de se concilier le nouveau pontife, et pour cela mit en œuvre la médiation de Julien de Médicis son frère. Cette maison avait été presque invariablement attachée à la France, dont la protection n'avait pas peu contribué à ce haut degré de crédit et de considération qui les rendit enfin souverains absolus de leur patrie. C'était pour avoir favorisé le parti du roi Charles VIII, que Pierre de

Médicis, second du nom, avait été chassé par les Florentins, qui établirent durant ce bannissement le gouvernement aristocratique. Si Julien II, frère de Léon X, avait suivi le parti du pape Jules, c'est qu'il devait son rétablissement à ce pontife, qui prétendit par la punir les Florentins, pour avoir souffert qu'on tînt contre lui un concile à Pise. Julien ne laissait pas d'avoir un résident auprès de Louis XII, en sa qualité de chef de la république de Florence. Le roi tint à ce ministre les propos les plus flatteurs touchant le pape et sa famille (1). Julien, qui en fut promptement informé, les fit parvenir aussitôt au pape son frère, et lui recommanda instamment les intérêts de ce monarque. Il n'en fallait pas tant à un pontife enclin naturellement aux voies de la douceur et de l'honnêteté, et d'ailleurs si intéressé, en commençant son pontificat, à faire disparaître jusqu'à l'ombre du schisme. Il répondit par un bref qu'on devait rendre public, et qui, outre les témoignages constans de l'affection des rois très-chrétiens envers le saint siége, s'étendait avec reconnaissance sur les bienfaits dont ils avaient comblé la maison de Médicis. Léon priait enfin son frère de suivre avec zèle cette œuvre heureuse de médiation et de paix, et de ne rien négliger pour convaincre le monarque de la bienveillance de toute la cour romaine. Il fit plus : quelques mois après, il envoya légat en France le cardinal de Guibé, prélat vénérable par ses vertus, et médiateur agréable au roi, avec lequel il avait toujours cherché à réconcilier le feu pape.

Avant le départ du légat, et aussitôt qu'on avait pressenti les dispositions nouvelles du monarque, deux des cardinaux chefs du concile de Pise, Carvajal et Saint-Severin, étaient partis de Lyon où leur parti tombait en ruine, afin de se rendre à Rome où ils comptaient se trouver encore pour le conclave. L'élection était faite avant qu'ils eussent débarqué à Livourne. Dès qu'ils eurent mis pied à terre, ils furent arrêtés, et annoncés à Léon, qui ordonna de

(1) Rain. an. 1513, n. 54.

les conduire à Civita-Vecchia, et de les y tenir prisonniers, en les traitant néanmoins avec honneur jusqu'à ce qu'on eût examiné leur affaire. Il reprit le plutôt qu'il lui fut possible, au milieu de tant de soucis, les opérations du concile dont son prédécesseur avait célébré cinq sessions, et tint la sixième le 27 d'Avril, environ six semaines après son couronnement. Le promoteur du concile y requit la poursuite des procédures commencées contre les fauteurs de la pragmatique-sanction, et conclut à ce que la contumace fût prononcée contre les Français : mais le pape, qui voulait gagner cette nation par des voies bien différentes, ne jugea point à propos de suivre la rigueur des formes, et ne fit pas même de réponse (1). On se contenta d'établir une congrégation pour examiner tant cette affaire que ce qui regardait en général la réformation des mœurs; on en établit en même temps deux autres, la première pour traiter de la foi, et la seconde pour l'extirpation du schisme et la pacification des princes. Dans la septième session, tenue le 17 de Juin, parurent encore mieux les sages ménagemens de Léon X pour l'église et la couronne de France (2). Il y statua que le temps de la monition, déjà signifiée itérativement aux prélats français, ne commencerait à courir qu'après la huitième session, qui fut différée jusqu'au mois de Décembre.

Dans ces entrefaites, la France éprouva de nouvelles calamités, qui jointes aux tempéramens et à l'habileté du pape, achevèrent de vaincre la résistance du roi. Louis, obstiné à recouvrer le Milanez, s'était ligué avec ces mêmes Vénitiens dont il avait conjuré et presque consommé la perte : tant la politique régit impérieusement les meilleurs princes. Les Français, avec leur chaleur accoutumée, furent conquérans aussitôt qu'arrivés à leur conquête. Gênes leur rouvrit ses portes. Milan et presque toutes les villes de sa dépendance semblèrent se disputer à qui suivrait la première cet exemple.

(1) Conc. t. XIV, p. 131, etc. (2) Ibid. p. 156, etc.

L'Alviane, à la tête de l'armée vénitienne, fit des progrès presqu'aussi rapides dans le reste de la Lombardie: mais une seule journée flétrit toutes ces plames, et, avec elles, ravit à ceux qui en étaient couverts toutes les terres où ils les avaient moissonnées. La bataille gagnée près de Novare par les Suisses étonnés de leurs propres succès, changea la présomptueuse imprudence des Français en terreur panique, leur fit repasser les monts en désordre, et porter l'alarme jusqu'au sein de leur patrie. Les Vénitiens restés seuls furent poussés de poste en poste, et dissipés enfin près de Vicence par les Espagnols. Le nouveau pape qui voulait bien avoir Louis XII pour ami au delà des monts, mais non pas aux portes de Rome, laissa volontiers agir, anima, favorisa sous main, contre la France, tous les alliés de son prédécesseur. Dans l'intérieur de ce royaume, une autre armée suisse pénétra au cœur de la Bourgogne, et y forma le siége de la capitale. Le roi d'Angleterre s'illustra par la bataille ou plutôt par la déroute de Guinegate, qu'on nomma la journée des épérons, pour insulter à la gendarmerie française qui en avait fait beaucoup plus d'usage que de ses armes. Ce prince et l'empereur, ligués ensemble, prirent ensuite Térouane et Tournai.

Tant de désastres essuyés dans l'espace de quatre à cinq mois, joints au scrupule de la reine Anne que le pape avait soin de fomenter par son légat, firent hâter au roi ses négociations auprès de ce pontife et du concile de Latran. L'évêque de Marseille, Claude de Seissel, en grande réputation d'habileté, fut envoyé à Rome, non pas toutefois afin d'offrir des satisfactions pour des extrémités auxquelles on avait été réduit par les procédés violens du pape Jules, mais simplement afin de renoncer au concile de Pise, et d'adhérer à celui de Latran. Le pape avait déjà été pressenti à ce sujet, et il était si content de ces offres, qu'il prit sur lui de réhabiliter incessamment les cardinaux de Carvajal et de Saint-Severin gardés à Civita-Vecchia Il les fit venir

venir à Rome secrétement, afin d'éviter les remontrances de quelques cardinaux zélateurs, et ayant gagné le reste du sacré collége, il les introduisit sur le soir au palais du Vatican. Le lendemain ils parurent au consistoire habillés de violet comme de simples prêtres, se mirent à genoux, et lurent un écrit, par lequel ils renonçaient au schisme, condamnaient tous les actes du concile de Pise, approuvaient ceux du concile de Latran, et se reconnaissaient justement retranchés du nombre des cardinaux. Le pape leur donna l'absolution, les rétablit dans la communion de l'église et dans leur première dignité, puis leur imposa pour pénitence de jeûner un jour de chaque semaine le reste de leur vie. Ils quittèrent ensuite leur habit violet, et le maître des cérémonies les revêtit de la pourpre. Entre les trois autres cardinaux fauteurs du concile de Pise, François de Borgia n'était plus du nombre des vivans, et la réconciliation de Prie et de Briçonnet, sans qu'ils eussent fait le voyage de Rome, fut comprise dans celle du roi leur maître.

Elle se fit solennellement le 17 Décembre, dans la huitième session, après que tout eut été préalablement convenu (1). Les ambassadeurs du roi présentèrent un acte en bonne forme, par lequel ce prince déclarait que tout sujet de défiance ayant cessé par la mort du pape Jules, et considérant que l'empereur et quelques cardinaux, après avoir soutenu le concile de Pise, y avaient renoncé pour adhérer à celui de Latran, lui-même, rendu docile aux avertissemens du Pape Léon, renonçait à cette première assemblée, qu'il ne regardait plus que comme un conciliabule, se soumettait à celle de Latran comme au seul concile légitime, et promettait de faire cesser dans un mois le faux concile qui restait encore à Lyon. Il promettait aussi d'envoyer au pape six prélats et quatre docteurs de ceux qui avaient assisté à ce conciliabule, afin de demander l'absolution pour eux et pour leurs consorts.

(1) Conc. Hard. t. IX, p. 1709, etc.

Après la lecture de cet acte, le protonotaire Caraccioli et l'orateur de Maximilien Sforce, demandèrent qu'on empêchât le roi de France de prendre le titre de duc de Milan dans ses édits et ses manifestes, attendu que le rétablissement de Maximilien dans ce duché était l'ouvrage du saint siége. L'évêque de Marseille, ambassadeur du roi, répliqua sur le champ, et fit observer combien cette querelle convenait peu au temps et au lieu où on l'élevait. Le pape sentit en effet le contre-temps de cette difficulté, et répondit avec sa prudence ordinaire, qu'on devait laisser la chose dans l'état où elle se trouvait, sans préjudice des parties intéressées. Cette altercation n'était pas écartée, qu'un des procureurs du concile présenta au souverain pontife une requête conçue en termes fort durs contre ce qu'on appelait en Provence le droit d'annexe, c'est-à-dire, contre l'usage où était le parlement de cette province de ne point permettre l'exécution des mandats apostoliques, sur-tout concernant la provision des bénéfices, à moins qu'il ne les eût examinés auparavant, et qu'il n'y eût joint ses lettres d'attache. Le pape et le concile ne firent encore à cet égard qu'une simple monition, qui citait ce parlement à Rome sous l'espace de trois mois. Ce terme fut ensuite prorogé plus d'un an ; ce ne fut qu'après la mort de Louis XII, quand son successeur convint avec Léon X sur des articles bien plus intéressans pour la nation, qu'enfin le parlement de Provence se desista, au moins pour un temps, de l'usage que ce pontife regardait comme injuriant en sa personne le père commun des fidèles.

Louis XII affligé par tant de revers durant l'année 1513, parut encore plus sensible à la mort de la reine Anne, qui arriva au commencement de l'année suivante. Il en prit le deuil noir contre l'usage, demeura quelques jours enfermé sans voir personne, fit chasser de la cour tous les bouffons et les comédiens. La reine méritait ces regrets par son esprit, sa grandeur d'ame, sa piété, sa charité généreuse et compatissante, et même par son zèle

pour le progrès des lettres. Elle eut néanmoins des vices de caractère ou d'humeur, qui exercèrent jusqu'au roi son mari. Mais Louis, père du peuple, n'était pas moins bon époux; il disait quelquefois, au sujet de la reine : Eh bien, que ferons-nous ? Elle a les vertus de son sexe, il faut lui en passer les défauts. Ne laissons pas ignorer cependant que quand il était arrivé à cette princesse de céder à son humeur, elle réparait sa faute avec une générosité et un empressement qui valait mieux en quelque sorte que de ne l'avoir pas commise. Elle pria même son confesseur de ne l'en point absoudre auparavant, et trouvait bon que d'autres personnes lui en fissent des reproches. Son antipathie constante pour la comtesse d'Angoulême, fait une tache plus considérable dans sa vie. Elle fit tout son possible pour empêcher le mariage de la princesse Claude sa fille aînée, avec l'héritier présomptif de la couronne : elle ne se relâcha sur ce point qu'aux instances les plus pressantes de tous les ordres du royaume, intéressé capitalement à cette alliance.

Le roi accablé de calamités, de déboires, de chagrins, et réduit aux abois, pour ainsi dire, eut recours aux négociations; mais ses traités, en lui donnant quelque répit, ne lui furent au fond guère plus avantageux que ses guerres. Sa renonciation au concile de Pise lui concilia jusqu'à un certain point le pape Léon, qui en agit plus sourdement, mais non moins efficacement, pour contenir les Français au delà des monts. Renée sa seconde fille, dotée du Milanez, et promise en mariage au petit-fils de Ferdinand le Catholique, servit à confirmer une trêve qui ne put changer l'ame essensiellement fausse de cet allié vénal. Pour s'attacher le roi d'Angleterre, il en épousa la sœur, nommée Marie, après une année seulement d'un veuvage à qui le deuil ordinaire n'avait pas suffi : mariage beaucoup plus déplorable encore, que la cruelle séparation qui l'occasionnait ! Louis, âgé de cinquante-trois ans, avec une faiblesse de santé qui exigeait des ménagemens et un régime tout particulier, trouva la

mort, près de sa nouvelle épouse, en moins de trois mois. Le bon roi, dit un ancien historien, oublia son âge et sa complexion auprès de la jeune reine. Il changea pour elle toute sa manière de vivre : au lieu de dîner à huit heures, comme il avait coutume de faire, il convenait qu'il dînât à midi, et au lieu de se coucher à six heures, souvent il se couchait à minuit. Il mourut le premier jour de l'an 1515.

La mémoire de Louis XII sera toujours en bénédiction, malgré toutes les calamités de son règne, malgré plusieurs entreprises téméraires et quelques démarches équivoques (1). On lui a particulièrement reproché d'avoir comblé de biens la famille d'Alexandre VI, sur-tout César de Borgia, rejeton le plus pervers de la plus perverse des races, et cela pour parvenir à répudier une princesse qui sous le règne précédent lui avait fait rendre sa liberté : mais cette séparation était un sacrifice qu'exigeait le bien de l'état, le bonheur de ses sujets, mobile de toutes ses actions, et la règle même de ses goûts. Sa plus forte passion fut de le rendre heureux, et s'il n'y réussit pas en diminuant les impôts de plus de moitié, sans que les revers les lui eussent jamais fait rétablir, on connut son cœur ; et son nom n'en est pas moins devenu immortel : tant il est vrai que la grande vertu d'un roi, et le solide fondement de sa gloire, c'est l'amour de son peuple. Le plus beau panégyrique de ce prince, fut ce peu de paroles qu'on criait en se lamentant dans les rues de Paris : Le bon roi Louis, père du peuple, est mort. Il révéra toujours la religion, et il en observa fidellement tous les devoirs quand la reine Anne eut fixé son cœur.

Le duc de Valois, arrière-petit-fils du premier duc d'Orléans, aïeul du roi défunt, lui succéda dans sa vingt-unième année, sous le nom de François I. Il portait le titre de duc de Valois depuis que Louis XII avait ajouté ce duché au comté d'Angoulême, premier apanage de François. C'est pour

(1) Brantome.

cette raison qu'on a donné le nom de Valois aux princes descendus de lui, quoiqu'ils fussent issus de la branche d'Orléans. On ne douta point qu'il ne poursuivît les entreprises de son prédécesseur, quand, avec le titre de roi de France, il prit celui de duc de Milan du chef de sa femme Claude de France, issue, comme son père Louis XII, de Valentine Visconti. Le jeune monarque, plein de feu et de courage, d'une force extraordinaire, et d'une adresse égale dans les exercices militaires, n'était flatté du pouvoir suprême qu'autant qu'il lui fournissait les moyens de tenter et d'exécuter de grandes choses. Ses inclinations généreuses, sa noble franchise, un air ouvert et des manières affables, lui attachaient toute sa noblesse. Il avait encore cette étendue et cette élévation d'esprit qui accompagne l'amour des lettres, et qui s'accroît par leur culture. Avec tant de belles qualités, François I ne pouvait manquer de s'ouvrir une carrière brillante. Il commença par renouveler et confirmer les alliances de son prédécesseur, et rentra aussitôt après en Italie par la Savoie, alors étroitement unie avec la France, et d'ailleurs destituée de places fortes qui pussent empêcher les passages. Il attira dans le même temps à son service le général espagnol Pierre de Navarre, réputé le plus grand homme de guerre de son siècle, après le grand Gonzalve qui avait été payé d'ingratitude, aussi-bien que lui, par le roi Ferdinand. Navarre s'était rendu particulièrement célèbre par l'invention des mines dont il fit le premier usage à Naples pour le siège du château de l'Œuf. Le jeune roi, pour se procurer l'argent nécessaire, rendit vénales les charges de judicature par le conseil du chancelier du Prat, qu'il lui persuada aussi qu'il était en son pouvoir d'augmenter les tailles, et de faire même de nouvelles impositions sans le consentement des états, contre l'ordre ancien du royaume. Tels sont sous les bons rois même les fruits de l'esprit de conquête.

Avant ces exploits de François I, et la fin même de Louis XII, on avait tenu le 5 Mai de l'année pré-

cédente, la neuvième session du concile de Latran, que nous rapprochons de la dixième, comme ayant l'une et l'autre traité principalement de la réformation. Le pape commença par y absoudre les prélats fauteurs du concile de Pise, qui, selon la promesse du roi, s'étaient mis en devoir d'obéir à la citation romaine, et qui se trouvaient arrêtés en route par le danger évident de tomber entre les mains des ennemis de la France : mais il leur était enjoint de se rendre à Rome le plutôt qu'il leur serait possible. On fit ensuite pour la réforme de la cour pontificale, un décret fort étendu, mais peu satisfaisant néanmoins pour la France et l'Allemagne, dont il touchait à peine les sujets de plainte. Ce qu'il portait de plus remarquable, c'est qu'on n'élirait point d'évêques avant l'âge de vingt-sept ans, et point d'abbés qui n'en eussent vingt-deux ; qu'aucun prélat ne serait destitué, sans que les deux parties eussent été entendues ; qu'on ne pourrait pas être transféré malgré soi d'un bénéfice à un autre ; que les commendes n'auraient lieu que pour conserver les droits du saint siége ; que les cures et les dignités au-dessous de deux cents ducats de revenu, ne seraient plus données en commende, même aux cardinaux ; qu'on ne ferait aucun démembrement, ni aucune union d'église, que pour une cause raisonnable exprimée dans le droit ; enfin, qu'on ne donnerait point de dispense pour posséder plus de deux bénéfices incompatibles (1). On n'était pas encore parvenu, comme ce dernier article sur-tout en fait foi, à la régularité primitive ; mais du moins on s'en rapprochait, et l'on préparait les voies à cette pureté de discipline dont le rétablissement était réservé à la sagesse et à l'autorité incontestable du saint concile de Trente.

Dans la dixième session tenue le 4 de Mai 1515, on examina ce qui concerne les monts de piété, ou les bureaux, tels qu'ils sont établis en Italie et en Flandres, pour prêter aux personnes qui se trouvent

(1) Conc. t. xv.

dans le besoin, sur les gages qu'elles déposent, et qu'on doit vendre si elles ne remboursent pas au terme assigné (1). On prononça que ces prêts n'étaient pas usuraires, parce que tout ce qu'on en retire au delà du capital, est employé à l'entretien de ces établissemens. Le concile témoignant ensuite combien il désirait que l'argent s'y avançât d'une manière absolument gratuite, nous fait entendre que malgré leur utilité certaine, ils ne laissaient pas d'avoir leurs dangers, au moins quant à l'exemple. C'est en matière de cupidité sur-tout que les meilleures institutions donnent lieu à des imitations vicieuses.

Par un second décret, concernant la liberté ecclésiastique et la dignité épiscopale, il est ordonné que les chapitres exempts ne pourront pas se prévaloir de cette prérogative pour vivre moins régulièrement, ni pour éluder la correction de leurs supérieurs naturels; que ceux à qui le saint siége en a commis le soin, useront de vigilance, et auront soin de punir les coupables; que s'ils négligent de le faire, ils seront premièrement avertis par les ordinaires, et si après cela ils demeurent en retard, les ordinaires instruiront le procès, et l'enverront à Rome. On permet aux évêques diocésains de visiter une fois l'an les monastères de filles soumis immédiatement au saint siége, et l'on déclare nulles toutes les exemptions qui seront accordées à l'avenir sans de justes motifs, et sans avoir entendu les personnes intéressées. Pour les causes qui regardent les bénéfices, s'ils ne sont pas réservés, et que le revenu n'en soit pas au-desus de vingt-quatre ducats, on statue qu'elles seront jugées en première instance pardevant l'ordinaire, et qu'on n'appellera point de ce jugement avant qu'il y ait une sentence définitive, à moins que l'une des parties ne craigne justement le poids du crédit et de la faveur, ou n'ait quelque raison équivalente dont elle puisse fournir une semi-preuve autre que le serment.

Le renouvellement des lettres, et l'invention de

(1) Ibid. p. 249, et seq.

l'imprimerie répandue enfin de toutes parts, firent porter un troisième décret. Il est défendu d'imprimer aucun livre, qu'auparavant il n'ait été examiné à Rome par le vicaire de sa sainteté et par le maître du sacré palais, et dans les autres endroits par l'évêque diocésain ou par l'inquisiteur du district, lesquels y mettront leur approbation signée, le tout sous peine d'excommunication, qui sera prononcée sans délai. Il y eut en quatrième lieu, au sujet de la pragmatique-sanction, une autre manière de décret, contenant une citation péremptoire et finale, au terme du 1er d'Octobre, pour tous les évêques, abbés et autres ecclésiastiques de France impliqués dans cette affaire, après lequel temps il serait procédé à un jugement définitif, et les parties intéressées condamnées par contumace, laquelle serait prononcée dans la session suivante.

Avant le terme de cette menace, les armes françaises prospérèrent en Italie d'une manière à repousser les soucis et les alarmes dans le sein du pontife, qui prenait enfin le ton de la menace. Après avoir promis au roi de rester neutre dans la guerre du Milanez, il venait de se liguer contre lui avec l'empereur, le roi catholique, le duc de Milan, et les Suisses; il avait même fait tout son possible pour détacher des Français, et les Vénitiens, et tous leurs autres alliés. Le jeune monarque méprisant tous les périls, et déconcertant toutes les trames par sa célérité, eut franchi les monts, et pénétré jusqu'aux portes de Milan, avant que l'armée du pape et celle du roi catholique eussent joint les Suisses, qui se trouvèrent ainsi chargés presque seuls de la défense du duc Maximilien Sforce. Ils n'en furent pas découragés; aiguillonnés au contraire par l'espoir de vaincre seuls un grand roi, se voyant d'ailleurs en état, par leur nombre de plus de quarante mille hommes, de se mesurer avec l'armée française qui ne le passait pas de beaucoup, et pressés vivement par le cardinal de Sion, ennemi enthousiaste des Français, qui leur rappelait sans cesse, avec leur titre alors mérité de défenseurs du saint siége, la

bataille de Novare livrée avec moins d'espérance, et gagnée avec tant de gloire, ils s'approchèrent aussi confians et aussi délibérés que s'ils eussent marché à une victoire certaine, à petit bruit cependant, et sans fifres ni tambours, afin de surprendre l'ennemi, et d'engager promptement la mêlée des troupes de pied, parce qu'ils avaient très-peu de cavalerie. L'armée du roi était à peine en bataille, quand ils se précipitèrent tête baissée vers son artillerie, dans le dessein de la tourner ensuite contre sa cavalerie. Le connétable, qui commandait l'avant-garde, soutint leur effort, jusqu'à ce que le roi vint à son secours avec le corps de bataille. Le jeune et intrépide monarque, en donnant l'exemple, voulait qu'on le reconnût à sa cotte d'armes semée de fleurs de lis d'or, et à la couronne qui surmontait son casque. Il chargea lui-même à la tête de sa gendarmerie, pénétra au centre des bataillons, en fit un grand carnage, et reçut aussi plusieurs coups, mais sur sa cuirasse et dans sa cotte d'armes. Le combat fut d'autant plus terrible, qu'il devint général, et aussi opiniâtre que furieux. Après cinq heures entières, on ne discontinua de se battre que parce que la nuit fermée empêchait de se reconnaître. Il se fit alors une cessation d'armes, qu'il tarda autant de rompre de part et d'autre, que de part et d'autre elle était forcée. Le roi passa toute la nuit sur un affût de canon, et prit dans une sécurité profonde un sommeil aussi digne d'un héros, que le lit qu'il s'était choisi.

Au point du jour, la charge recommença plus furieuse que la veille, et dura quatre heures encore, sans qu'on vît à qui resterait la victoire. Enfin les Suisses désespérant d'enfoncer de front, firent un mouvement pour attaquer en queue. Ils furent alors rompus par le duc d'Alençon; et le roi au même instant faisant des efforts prodigieux avec un peloton de huit cents gendarmes, les enfonça de l'autre côté. Dès-lors ils ne se battirent plus qu'en retraite, en assez bon ordre cependant, et avec une contenance si fière, que l'Alviane ayant voulu les poursuivre, s'aperçut bientôt que ceux qui échappaient aux

Français craignaient peu les lances italiennes. Telle est l'aversion de l'historien d'Espagne (1); ce qui n'a pas empêché quelques auteurs italiens d'attribuer au général de Venise le gain de cette bataille mémorable. Elle prit son nom de la petite ville de Marignan près de laquelle elle fut livrée, à quelques lieues de Milan, le 13 et le 14 Septembre 1515. Les Suisses, dans ces deux jours de combat, perdirent quinze mille hommes, et les Français cinq à six mille de leurs meilleures troupes, avec un grand nombre d'officiers de marque et du premier mérite.

Ce brillant début de François I répandit dans toutes les cours l'admiration de sa valeur et de sa bonne fortune. Le pape qui avait négocié avec tant d'artifice pour faire échouer cette expédition, fut plus déconcerté que personne. Les intrigues et les manéges n'étaient plus de saison. Le vainqueur se trouvait sur les confins de la Toscane, et pouvait sans peine accabler les Médicis. De là dans l'état ecclésiastique, il n'y avait qu'une excursion à faire. Il convint ainsi à la politique de Léon X d'applaudir à des succès qui le remplissaient de dépit, et d'envoyer, avec les autres princes italiens, féliciter le roi devenu tout puissant. Ce jeune héros joignait heureusement aux vertus martiales les sentimens supérieurs de la foi chrétienne. Il avait un respect sincère pour la religion, et pour ceux qui en étaient les ministres. Considérant d'ailleurs combien le pape, uni aux Florentins, influait dans le système des affaires d'Italie, il en reçut le nonce avec beaucoup de bonté et de distinction, se montra très-disposé à entrer dans toutes les voies raisonnables d'accommodement, et conclut du premier abord un traité préliminaire sur des chefs de discussion assez importans. Il restait cependant bien d'autres articles à régler, sur-tout en matière ecclésiastique; ce qui fit naître l'idée d'une conférence entre le pape et le roi : on arrêta qu'ils s'aboucheraient ensemble à Bologne.

Les cardinaux, par une délicatesse excessive, peu

(1) Marian. lib. 30, n. 126.

sensée même en cette rencontre, n'approuvaient pas que le saint père fît une partie du chemin pour joindre le roi (1). Léon X qui portait ses vues plus loin qu'eux, et qui d'ailleurs connaissait mieux que personne les droits de la tiare, en jugea différemment, et très-sagement : il prévint les dures extrémités où s'était réduit Alexandre VI, en attendant à Rome le roi Charles VIII avec son armée. Le pape s'achemina le premier vers Bologne, d'où l'on observe que les habitans, par une adulation plus imbécille qu'impie, envoyèrent à sa rencontre un dais magnifique, et un autre beaucoup moins riche pour le saint sacrement qu'on portait devant lui selon la coutume des papes en voyage : mais Léon fit servir son dais au saint sacrement, et n'en voulut point du tout pour lui-même.

Le pontife nomma deux cardinaux pour aller sur la frontière de l'état ecclésiastique recevoir le roi, et quatre autres prélats pour s'avancer à sa rencontre jusqu'aux environs de Parme. François partit à la tête de six mille lansquenets ou fantassins allemands à sa solde, et de douze cents hommes d'armes : mais il ne prit que sa garde ordinaire, avec les officiers de sa maison, pour entrer à Bologne. Là, vingt cardinaux en chapes uniformes, le doyen à la tête, l'attendaient hors de la ville, et après une harangue où l'éloquence italienne ne manqua point de lui prodiguer les éloges, ils le conduisirent, au son de mille instrumens et des cloches de toute la ville, à travers un peuple infini qui bordait les rues sans désordre et sans confusion, jusqu'à son logement préparé dans le même palais que celui du pape. Le spectacle devint encore plus intéressant, lorsqu'après son dîner il fut introduit au consistoire, où parurent ensemble un roi compté parmi les héros à l'âge de vingt-deux ans, et l'un des plus grands papes, âgé seulement de quarante. Le roi, après avoir rendu ses hommages religieux au souverain pontife, lui dit d'un air de gaieté : Saint père, je suis charmé de voir ainsi face à face le souverain pontife, le vicaire de Jesus-Christ.

(1) Rain. an. 1515, n. 24 et seq.

Je suis le fils et le serviteur de votre sainteté ; elle me voit prêt à suivre tous ses ordres. Léon X, l'homme de son siècle qui s'exprimait le plus noblement, et qui s'étudiait à n'user que de propos gracieux avec toutes les personnes qui l'approchaient, fit sur-tout usage de ce talent dans une rencontre où sa politesse servait si essentiellement à sa politique.

Dans la célébration solennelle des saints mystères, à quoi les papes manquaient rarement quand ils étaient visités par les rois, le monarque français ne se contenta point de rendre au pontife les honneurs accoutumés ; mais le pape allant à son trône pour y prendre les ornemens pontificaux, le roi voulut absolument lui servir de caudataire, quoi que Léon pût dire pour l'en empêcher. François répondit qu'il se tenait honoré de rendre les moindres services au vicaire de Jesus-Christ. On lui avait préparé un fauteuil : il ne voulut point s'en servir ; il se tint debout, comme les officians, jusqu'à la consécration, et de là, jusqu'à la communion du célébrant, il demeura prosterné les mains jointes devant son visage. Il y eut tant de personnes qui voulurent communier de la main du pape, qu'on fut obligé d'écarter la foule, pour ne laisser approcher que les plus considérables ; ce qui porta un officier français à s'écrier : Saint père, puisque je ne suis pas assez heureux pour communier de votre main, je veux au moins me confesser à votre sainteté, et parce que je ne puis vous dire mon péché à l'oreille, je vous déclare publiquement que j'ai combattu de toute ma force contre le feu pape Jules. Vraiment, reprit le roi avec sa vivacité et sa franchise naturelle, je suis dans le même cas, et la plupart des seigneurs confessèrent la même chose. Mais ne soyez pas surpris, saint père, continua le prince, que nous ayons fait tête au pape Jules. C'était bien le plus furieux de nos ennemis, et onque n'ai vu homme plus terrible dans les combats. Il aurait été mieux à la tête d'une armée, que sur la chaire de saint Pierre. Léon X leur donna sur le champ l'absolution des censures qu'ils pouvaient avoir encourues. On voit par ce seul morceau de

l'histoire, à quel point les monarques français, quoique dans le feu de l'âge et l'enthousiasme de la victoire, honoraient les souverains pontifes. Le caractère de François I ne permet pas de douter qu'il ne suivît les mouvemens de son cœur et les vrais sentimens de sa religion. Il traitait néanmoins avec un pape dont il avait lieu de se plaindre, et qu'il n'était plus dans le cas de redouter.

Léon X, par le talent de l'insinuation, nonobstant le sort contraire des armes, gagna tout à cette entrevue. Sans compter les avantages temporels qui ne sont pas de notre objet, il réussit à exterminer l'hydre formidable que les imaginations ultramontaines s'obstinaient à voir dans la pragmatique-sanction. François I conférant avec Léon X, le pria d'abandonner les poursuites qu'il faisait contre elle avec le concile de Latran. L'habile pontife, sans le contredire ouvertement, lui proposa de faire plutôt un nouveau règlement qui contentât les deux partis. Le jeune roi goûta cet expédient, et nomma sur le champ, pour l'exécution, le chancelier du Prat, déjà prévenu; après quoi il quitta Bologne sans attendre la conclusion, ni les incidens qui pouvaient survenir, et qui en effet survinrent bientôt. Le roi était à peine à Milan, où son chancelier lui porta le nouveau corps de discipline qu'il venait de dresser avec les cardinaux d'Ancone et des Quatre Saints Couronnés, que le pape mit des restrictions à quelques-uns des articles convenus. Elles n'empêchèrent pas la ratification du traité, parce que le roi voulait absolument sortir de cette affaire; mais elles n'en choquèrent pas moins la nation française, qui parut, après plus d'un siècle, regarder encore comme une extorsion ce qu'on avait gagné sur elle. Sans cette espèce de violence que la discipline française éprouva de la part du concile, ou à l'occasion du concile de Latran, n'est-il pas à présumer que la discipline du saint concile de Trente n'eût pas à son tour éprouvé en France toutes les préventions et tous les obstacles que nous verrons par la suite? Au moins l'on peut donner généralement pour maxime, qu'il vaut mieux gagner peu par

la persuasion, que de tout emporter par l'autorité ou par la finesse.

Le changement qui se faisait à la discipline gallicane, n'était pas cependant aussi considérable, à beaucoup près, qu'on se le figurait. Quantité d'articles se trouvaient, ou absolument les mêmes, ou très-ressemblans, et dans le concordat, et dans la pragmatique-sanction. Tel était ce qui concerne l'abolition des réserves, les mandats apostoliques, le jugement des clercs et des causes majeures, les priviléges des gradués, l'établissement des chanoines théologaux, les peines portées contre les ecclésiastiques concubinaires, la communication avec les excommuniés qui ne sont ni dénoncés, ni notoires. Il n'y avait guère de différence essentielle entre ces deux corps de discipline, que dans la matière des élections. Par le concordat, les élections sont abolies dans les cathédrales, les abbayes et les prieurés, et la nomination de ces bénéfices est accordée au roi, avec charge pour les titulaires d'en payer les annates au saint siége (1). Le roi doit nommer à un évêché, dans les six premiers mois de la vacance, un docteur ou un licencié, soit en théologie, soit en droit, qui soit âgé de vingt-sept ans, et qui ait d'ailleurs toutes les qualités requises. Si le sujet nommé s'en trouve dépourvu, le roi, durant trois mois encore, peut en nommer un autre; mais si cette seconde nomination n'est pas mieux faite que la première, le pape est en droit de pourvoir à cette église. Il lui appartient aussi de donner des successeurs aux prélats qui mourront en cour de Rome. Quant aux princes du sang, aux grands seigneurs, et à ceux des religieux mendians qui par leur état ne peuvent aspirer aux grades, ce défaut n'empêche pas la validité de leur nomination. Il n'est pas nécessaire non plus d'être gradué pour être nommé validement aux abbayes et aux prieurés conventuels, et l'âge de vingt-trois ans suffit; mais le roi est obligé d'y nommer des religieux du même ordre que ceux qu'on leur donne à gouverner. Le

(1) Conc. Hard. t. IX, p. 1857 et seq.

concordat attribue encore au pape le droit de prévention sur les collateurs et patrons ecclésiastiques, et enjoint à tous les collateurs en général de ne conférer les cures de villes qu'à des gradués au moins maîtres-ès-arts, ou à des sujets qui aient étudié trois ans en théologie ou en droit. Le pape se réservait aussi le droit de disposer d'un bénéfice sur un collateur qui en aurait cinquante : c'est ce qu'on nommait mandat apostolique, et qui a été abrogé depuis le concile de Trente, qui condamne ces sortes de réserves.

Un changement si subit et si considérable en apparence dans le gouvernement de l'église gallicane, étonna, révolta presque tous les esprits, que le temps seul et l'habitude purent calmer. Toutefois, à bien balancer les dommages et les avantages respectifs du concordat et de la pragmatique-sanction, il est difficile de se décider pour la préférence entre l'un et l'autre. On se plaignait beaucoup en France des brigues, des violences, des pratiques simoniaques usitées dans les élections, telles qu'elles subsistaient alors ; et Léon X assurait que tous ces désordres étaient manifestes à Rome, où les sujets élus recouraient sans fin pour des absolutions et des dispenses. Quelle part d'ailleurs les souverains n'avaient-ils pas aux élections? La pragmatique leur attribuait le pouvoir d'y intervenir par voie de prières et de bons offices (1). Mais les prières et les sollicitations des rois sont-ils autre chose que des ordres ? et si l'on n'y eût point acquiescé, à quels inconvéniens plus funestes encore ne donnait-on pas lieu ? La cour de Rome elle-même, en bien des rencontres, influait étonnamment dans ces élections. Le pape était en possession de les confirmer, et la pragmatique même lui reconnaissait le droit d'en réformer les défauts. Or, quelle source de discussions, de procès ruineux, de cabales et de tumultes ! Cependant le clergé de France ne vit qu'avec une espèce de désespoir mettre d'un seul coup son idole

(1) Marc. de Concord. l. 6, c. 9.

en poudre, et bannir sans retour le brillant simulacre de ses droits primitifs. Le parlement, les universités entrèrent dans ses vues, et prirent toute sa chaleur. On appela au futur concile : on résista aux volontés, aux exhortations, aux menaces du monarque ; on le fatigua de plaintes et de remontrances, et le code nouveau n'obtint son authenticité légale que par l'acte le plus absolu du souverain pouvoir. Les agitations ne finirent point à l'enregistrement : long-temps après encore, dans les rencontres diverses où il s'agissait de le mettre à exécution, le monarque éprouva des mécontentemens, des murmures, des résistances effectives. Il faut des siècles pour guérir les maux, quoiqu'imaginaires, du corps entier d'une nation.

Cependant le concordat fut confirmé le 19 de Décembre 1516, dans la onzième session du concile de Latran, où l'on publia une bulle expresse à ce sujet. Quoiqu'on dût peu craindre après cela que la pragmatique-sanction ne reprît faveur, on ne laissa point de l'abroger formellement par une seconde bulle : tant les Romains avaient à cœur d'arracher jusqu'au dernier souffle de vie à ce qu'ils regardaient comme un monstre exterminateur dans l'église de Dieu. Leur triomphe eut même quelque chose d'insultant, ou du moins d'étrangement déplacé, quand on le rapproche de la facilité généreuse de François I, à laquelle ils en étaient redevables. La pragmatique dans ces bulles est nommée l'œuvre de la dépravation française, d'une dépravation dénuée des apparences même de l'autorité, comme étant l'ouvrage d'un concile proscrit par le souverain pontife. Car le vicaire de Jesus-Christ, poursuit-on, étant au-dessus de tous les conciles, peut les convoquer, les transférer et les dissoudre, comme il est manifeste, non-seulement par les témoignages de l'écriture, des pères, des papes et des saints canons, mais par les conciles eux-mêmes. C'était là sans doute ce que devait démontrer, et ce que ne démontre pas, à beaucoup près, la bulle de Léon X, à moins qu'en parlant des principes de la clémentine

clémentine *Litteris*, quoique supprimée par le concordat, il n'ait voulu prendre pour démonstration tout ce qui se trouve énoncé dans la bulle d'un pape, même en forme de narration, et fût-elle contredite par la voie des témoins, ou des monumens publics (1). C'est là sans doute une des raisons qui ont empêché plusieurs théologiens, sur-tout parmi les Français attachés au régime antique, de regarder ce concile de Latran comme général. Bellarmin lui-même permet d'en douter. Du reste, il y est défendu, sous les peines les plus grièves, de jamais rétablir la pragmatique-sanction, et d'en faire le moindre usage.

Il y eut encore dans cette session deux décrets remarquables (2). Le premier, touchant les règles qu'on doit suivre pour le saint ministère de la parole, défend, sous peine d'excommunication, qu'à l'avenir aucun clerc séculier ou régulier, quelque privilége qu'il prétende avoir, soit admis aux fonctions de prédicateur, sans avoir été préalablement examiné sur ses mœurs, sa doctrine, son âge et sa prudence, sans constater qu'il mène une vie exemplaire, sans qu'il ait encore l'approbation de ses supérieurs en bonne forme et par écrit. Après avoir été ainsi approuvé, qu'il explique en chaire les vérités de l'évangile suivant l'interprétation des pères et des saints docteurs, sans hasarder des miracles dépourvus d'autorité, des histoires apocryphes, et rien qui ne soit édifiant; qu'il s'applique à inspirer l'horreur du vice, à faire aimer la vertu, à ne jamais blesser la charité par un ton d'injure ou d'amertume, à éviter même ces grands éclats de voix et ces gestes emportés qui choquent la bienséance, et ressentent beaucoup plus l'ostentation que la componction. Le second décret, concernant les religieux, confirme leurs priviléges, en modérant néanmoins leurs pouvoirs, afin de rétablir la bonne intelligence entre eux et le clergé séculier, comme on l'a déjà vu tenter si souvent.

Pendant les négociations de François I avec

(1) Concord. art. 32. (2) Conc. t. XIV, p. 228.

Léon X, le monarque eut aussi à traiter avec l'archiduc Charles d'Autriche, qui voyant le roi Ferdinand son aïeul attaqué d'hydropisie, et menacé d'une mort prochaine, voulait, pour s'assurer la succession de ce prince inconstant, ménager les secours de la France. Il s'obligea de restituer la Navarre après la mort de Ferdinand, et François lui promit son assistance, avec la princesse Renée de France en mariage. Cependant le roi catholique instruit et très-offensé de ce traité, disposa, par testament, de la Navarre, de l'Aragon et de la Castille même, contre toute apparence de droit, en faveur de son petit-fils Ferdinand, dont Charles était l'aîné. La maladie et les inquiétudes de l'Aragonais ne faisant qu'augmenter depuis cette disposition, et lui ayant fait consulter quelques docteurs, membres de son conseil, ils combattirent ce premier testament par des raisons si fortes, ou si bien assorties à son imagination romanesque, qu'il l'abandonna et le fit brûler sous ses yeux. On prétend que ce fut sa manie pour la monarchie universelle, à quoi on lui fit entendre qu'il mettait un obstacle invincible en divisant ses états, qui le détermina, malgré sa prédilection pour le prince Ferdinand, à les léguer tous enfin à l'archiduc Charles. Ainsi déclara-t-il Charles héritier de la Castille, de l'Aragon, des autres couronnes qu'on y avait réunies, et il prit toutes les mesures possibles pour assurer l'exécution de ses volontés. Il alla jusqu'à nommer le cardinal Ximenès régent de Castille, malgré la haine ou la jalousie qu'il avait toujours eue pour ce grand homme. C'est sur-tout auprès des princes du caractère de Ferdinand, que la qualité d'homme nécessaire vaut mieux que celle d'ami. Le roi catholique, après s'être confessé à un Dominicain, mourut revêtu de l'habit de saint Dominique à Madrigajelo, maison de plaisance dans la province d'Estremadoure, le 23 Janvier 1516, dans la soixante-troisième année de son âge, la trente-septième de son règne en Aragon, et la vingt-quatrième en Castille. On observe qu'entre tant de couronnes que réunit ce prince, il y en a

trois qu'il portait en qualité de successeur d'autant de bâtards : celle de Castille, du chef d'Isabelle, issue de Henri de Transtamare, bâtard d'Alfonse XI ; celle de Sicile, comme descendant de Mainfroi, bâtard de l'empereur Frédéric II ; celle même d'Aragon, comme issu de Ramire, fils naturel de Sancho, roi d'Espagne.

Ximenès fut d'autant plus étonné de cette nouvelle distinction, qu'il croyait avoir pris des mesures plus efficaces pour l'éviter, en se tenant éloigné de la cour, de tous les concours d'éclat. Persuadé néanmoins que les dignités qui nous recherchent sont pour nous des commissions de la Providence ; sur le premier avis du conseil d'Espagne, il partit de son diocèse pour aller joindre ces ministres à Guadalupe. Le doyen de Louvain qui avait été le précepteur de l'archiduc Charles, et qui fut dans la suite le pape Adrien VI, ayant été envoyé en Espagne par ce prince qui lui avait destiné la régence, la voulut disputer à Ximenès : mais ce n'était pas là un athlète à lutter contre un pareil antagoniste. Ximenès observa d'abord au conseil, que l'administration du royaume de Castille, suivant les dispositions de la reine Isabelle, appartenait au roi Ferdinand jusqu'à ce que l'archiduc eût atteint l'âge de vingt ans ; que ce jeune prince n'en ayant que seize, son aïeul avait pu disposer de la régence comme d'un droit réel, qu'on ne lui eût pas contesté s'il eût vécu plus long-temps : puis prenant habilement le conseil par la jalousie nationale, si vive alors sur-tout parmi les Castillans, il ajouta que par les dernières volontés de la reine Isabelle, les étrangers étaient formellement exclus du gouvernement de la Castille. Le doyen fut rejeté, et tint à faveur le titre qu'on voulut bien lui accorder de régent en second, et qui ne lui donna d'autre avantage que de signer, après le cardinal, les expéditions très-souvent contraires à son avis propre. L'archiduc fut obligé d'en passer par là, et envoya de Bruxelles des lettres patentes, accompagnées d'une lettre particulière pour le cardinal, avec lequel il prenait un ton d'estime et de

considération peu commun d'un souverain à son sujet.

L'archiduc craignant par la suite que le pouvoir du cardinal ne devînt trop grand, lui donna pour adjoint un seigneur de Flandres, nommé la Chau, et réputé beaucoup plus habile que le doyen de Louvain. Ce collègue fut reçu avec toutes sortes d'égards et de distinctions; mais il n'ôta rien non plus à l'autorité de Ximenès, qui gouverna toujours avec la même indépendance. On lui associa aussi le seigneur d'Amerstof, d'une des plus illustres maisons de Hollande, homme confiant, entreprenant, et très-capable, à ce qu'on se persuadait, de faire tête au régent. Mais adroits ou audacieux, tous les génies déconcertés pliaient devant celui de Ximenès, et subissaient le joug par cette vertu inexplicable, mais irrésistible, qui est dans la nature des choses. Ce fut par la même force du génie seul, qu'avec une naissance médiocre, sans alliance, sans appui, traversé au contraire par la plupart des grands, ainsi que par ses collègues et le conseil de l'archiduc, il agit toujours avec une fermeté uniforme, avec dignité, avec hauteur même quand il était expédient, soutenant l'autorité royale avec autant de majesté qu'aurait pu faire un monarque accrédité par un long règne, et par une longue suite d'aïeux. En moins de deux ans, il acquitta les dettes énormes de la couronne, retrancha les pensions abusives qui épuisaient le trésor royal, recouvra les domaines possédés sans titre légitime par les grands, qui éclipsaient en quelque sorte la majesté royale, réduisit ces fiers vassaux à obéir comme les moindres sujets, termina glorieusement des guerres étrangères et des guerres civiles, affranchit le peuple et le clergé d'une aristocratie tyrannique; et il fit tant de grandes choses, non-seulement sans augmenter, mais en diminuant considérablement les impôts. En établissant, contre la coutume et les préventions de la cour de Castille, un corps de quarante mille hommes de guerre, sur pied en tout temps, il ne tira pas un paysan des travaux champêtres, pas un ar-

tisan de sa boutique, pas un marchand de son commerce.

Quand il porta ses premiers coups de vigueur, quelques officiers du feu roi osèrent lui demander d'où il tenait le pouvoir d'en agir ainsi. Il leur montra quelques troupes de sa garde, et leur dit que son pouvoir pour faire exécuter les volontés du roi, consistait dans la force de ces braves gens. Et ceci, ajouta-t-il en agitant le cordon de saint François qu'il portait avec l'habit de son ordre, ceci me suffit pour mettre à la raison des sujets superbes. Il fit en même temps tirer quelques pièces de canon montées dans la cour de son palais, et dit: Telle est la raison dernière des rois. Maxime équivoque interprétée par les circonstances, et sagement employée contre l'enflure castillane. Aussi détaché néanmoins de son titre, que soigneux d'en relever la dignité, Ximenès s'en dépouilla le plutôt qu'il lui fut possible, en faisant proclamer l'archiduc roi de Castille, contre l'avis des états assemblés; et ce fut en cette rencontre qu'il fit l'usage le plus hardi de cet empire naturel et absolu, qui consiste tout entier dans l'ascendant du génie. Comme tous les ordres du royaume opinaient à ne proclamer que la reine Jeanne, toujours en démence, il commanda fièrement au gouverneur de Madrid d'aller par la ville proclamer Jeanne et Charles son fils, conjointement rois de Castille. Le gouverneur obéit, le peuple applaudit, et les états donnèrent leur consentement. Il n'en fut pas de même en Aragon, où l'archevêque de Sarragosse, et non pas celui de Tolède, avait la régence. Les états y refusèrent le titre de roi à l'archiduc, jusqu'à la mort de la reine Jeanne. Ximenès ne fut cependant payé que d'ingratitude par ce prince. Entre tous les augustes ingrats qui se sont crus par leur rang dispensés de la reconnaissance, Charles se signala d'une manière inhumaine à l'égard du cardinal Ximenès. Il le disgracia si brusquement et avec tant de dureté, que ce vénérable vieillard, âgé de quatre-vingt-un ans, et languissant d'un poison qui lui avait été donné sans qu'on en connût

l'auteur, succomba au chagrin, et mourut le 8 de Novembre 1517, avec les grands sentimens de religion qu'on devait attendre d'un prélat en si grande réputation de vertu, que l'église d'Espagne en a plusieurs fois demandé la canonisation au saint siége. On reproche à cet homme supérieur d'avoir empêché l'archiduc ou le roi Charles-Quint de réformer l'inquisition. Il est plus que vraisemblable que jamais Ximenès ne l'eût établie : mais autre chose est d'établir, et autre chose de réformer, sur-tout en matière de religion, et quand la réforme a l'air de la destruction et du scandale.

Dès le 16 Mars de l'année où mourut le cardinal Ximenès, le concile de Latran avait fini par la douzième session, après avoir duré, sous deux pontificats, cinq ans entiers. On ne fit guère autre chose dans cette dernière session, que de publier la bulle du pape qui approuvait tout ce qu'avait prononcé le concile ; après quoi l'on congédia les pères, nonobstant les représentations de plusieurs, qui demandèrent en vain qu'on travaillât plus sérieusement à la discipline.

Quelque temps après, on découvrit une conjuration formée contre la vie du pape. Les auteurs étaient deux cardinaux, Alfonse Petrucci, cardinal de Sienne, et Bendinelli de Sauli ; Petrucci sur-tout, irrité personnellement d'avoir été chassé de sienne avec ses frères, parce qu'ils fomentaient l'esprit républicain dans cette ville, réunie depuis peu à l'état de Florence. D'autres cardinaux entrèrent dans ce complot, ou en furent au moins instruits, sans le révéler. Petrucci, juridiquement convaincu, fut étranglé dans sa prison ; et Bendinelli, à la sollicitation du pape, fut condamné seulement à une prison perpétuelle, que le pontife, peu de temps après, fit encore commuer en amende. Les complices, de familles peu considérables, furent écartelés. Léon croyant ne devoir plus compter sur l'affection du sacré collége, le refit presque à neuf, en créant jusqu'à trente-un cardinaux dans une seule promotion, la plus nombreuse qu'on eût encore

vue. Alfonse, infant de Portugal, âgé de huit ans seulement, fut du nombre; mais le pape déclara qu'il ne serait regardé comme membre du sacré collége, que lorsqu'il aurait atteint l'âge de quatorze ans.

Cette année 1517, si féconde en événemens considérables, mérite sur-tout de faire époque, à raison des indulgences plénières que Léon X fit publier dans tout le monde chrétien, en faveur de ceux qui contribueraient de leurs aumônes, tant aux frais de la guerre contre le sultan Sélim qui faisait trembler toute l'Europe après avoir subjugué l'Egypte, qu'à la construction de la superbe église de Saint-Pierre de Rome que Léon avait résolu d'achever. Quoique les Augustins fussent ordinairement chargés en Allemagne de la prédication des indulgences, on en donna dans cette rencontre la commission aux Dominicains. L'augustin Jean Staupitz, vicaire général de son ordre, en conçut un lâche dépit, qu'il fit passer dans l'ame fougueuse de Martin Luther, l'un de ses religieux. Telle fut l'origine du schisme, de l'hérésie, de l'impiété la plus étendue, la plus forcenée, la plus opiniâtre qui ait jamais ravagé l'église et la république chrétienne. Le rival injurieux des prédicateurs d'indulgences, qui à la vérité n'étaient pas irréprochables, confondit dans l'emportement de ses déclamations les indulgences mêmes avec la personne des prédicateurs, et cet anneau une fois rompu dans la chaîne des vérités catholiques, il donna dans tous les excès, qui en eussent éteint jusqu'à la dernière étincelle, si l'œuvre de Dieu pouvait périr.

Fin du huitième Volume.

TABLE
CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,
Depuis l'an 1400, jusqu'à l'an 1517.
TOME HUITIÈME.

PAPES.

CXCIX. Boniface IX, mort le 1er Octobre 1404.
CC. Innocent VII, élu le 17 Octobre 1404, mort le 6 Novembre 1406.
CCI. Grégoire XII, 30 Novembre 1406, déposé le 4 Juillet 1409.
CCII. Alexandre V, 26 Juin 1409. 3 Mai 1410.
CCIII. Jean XXIII, 17 Mai 1410, déposé le 29 Mai 1415.
CCIV. Martin V, 11 Novembre 1417. 20 Février 1431.
CCV. Eugène IV, 3 Mars 1431. 23 Février 1447.
CCVI. Nicolas V, élu le 6 Mars 1447, mort le 24 Mars 1455.
CCVII. Callixte III, élu le 8 Avril 1455, mort le 6 Août 1458
CCVIII. Pie II, 27 Août 1458. 16 Août 1464.
CCIX. Paul II, 31 Août 1464. 28 Juillet 1471.
CCX. Sixte IV, 9 Août 1471. 13 Août 1484.
CCXI. Innocent VIII, 29 Août 1484. 25 Juillet 1492.
CCXII. Alexandre VI, 11 Août 1492. 18 Août 1503.

EMPEREURS D'ORIENT.

Manuel Paléologue, mort en 1425.
Jean Paléologue II, 1448.
Constantin XII, enseveli sous les ruines de son empire en 1553.

EMPEREURS D'OCCIDENT.

Robert, 1410.
Sigismond, 1437.
Albert II, 1439.
Frédéric III, 1493.
Maximilien I. . . . . .

ROIS DE FRANCE.

Charles VI, 1422.
Charles VII, 1461.
Louis XI, 1483.
Charles VIII, 1498.
Louis XII, 1515.
François I. . . . . .

ROIS D'ESPAGNE.

Henri III, 1406.
Jean II, 1454.
Henri IV, 1474.
Ferdinand, et Isabelle, 1504.

PAPES.

CCXIII. Pie III, 22 Septembre 1503. 18 Octobre 1503.
CCXIV. Jules II, 1er Novembre 1503. 21 Février 1513.
CCXV. Léon X, 11 Mars 1513...

Papes à Avignon pendant le schisme.

Benoît XIII, déposé le 4 Juillet 1409.
Clément VIII, élu et non reconnu.
Félix V, antipape depuis 1440 jusqu'à 1449.

ROIS D'ESPAGNE.

Philippe I, dit le Beau, 1506.
du chef de
Jeanne la Folle. . . . . .
Charles I, empereur sous le nom de Charles V . . . . . .

ROIS D'ANGLETERRE.

Henri IV, 1413.
Henri V, 1422.
Henri VI, 1461.
Edouard IV, premier roi de la maison d'Yorck, 1483.
Edouard V, 1483.
Richard III, dit le Bossu, 1485.
Henri VII, de la maison de Tudor, 1509.
Henri VIII. . . . . .

Sectaires.

Flagellans, ou Frères de la Croix, sacramentaires fanatiques au commencement du quinzième siècle.

Jean Hus, brûlé en 1415. Il répandit en Bohème les erreurs de Wiclef et des Vaudois, auxquelles il en ajouta plusieurs autres.

Jérôme de Prague, l'un des principaux coopérateurs de Jean Hus, subit le même sort que lui l'année suivante.

Jacobel de Misnie, autre chef des Hussites.

Les Thaborites, les Orébites, les Sionites, les Orphelins, les Calixtins, sont autant de branches plus ou moins perverses de la secte des Hussites.

Adamites, secte dissolue, renouvelée par Picard à la faveur de celle des Hussites.

Marc d'Ephèse rétablit, après le concile de Florence, le schisme que les Grecs y avaient abjuré.

Le moine Gennade, qui ranima le schisme des Grecs peu avant la ruine de cet empire.

Pierre de Rieu, entêté des opinions des réalistes, jusqu'à nier la vérité de toutes les propositions du futur contingent. Il fut cité à Rome, et obligé de se rétracter.

Persécutions.

Révolte et brigandage des Lollards ou Wicléfistes en Angleterre dans les commencemens du quinzième siècle.

Cruautés et désordres de toute espèce commis par les Hussites en Bohème et dans les provinces voisines, sur-tout après la mort de Jean Hus, et sous les ordres de Ziska, puis des deux Procopes.

Catholiques outragés et très-maltraités en Grèce depuis le concile de Florence.

Entreprises et violences diverses des Hussites contre leur souverain même, selon le pouvoir qu'on leur laissait, et les rencontres où ils espéraient attenter impunément.

Mahomet II, durant les trente années de son règne, manqua peu d'occasions de signaler sa barbarie et sa haine forcenée contre les chrétiens, dans les immenses conquêtes qu'il fit sur eux. En mille rencontres, il commit à leur égard des atrocités qui le firent justement regarder comme un nouveau Néron. Il fit même beaucoup plus de martyrs que ce premier tyran, quoique sous des prétextes détournés.

Jean de Vésèle ou Vésalie, 1479. Il a préludé en Allemagne aux hérésies du siècle suivant, principalement contre les lois et les observances générales de l'église.

Pierre d'Osma, docteur de Salamanque, 1479. Il fut condamné pour avoir attaqué, au moins indirectement, le pouvoir des clefs.

Renaud Péacok, évêque de Chester, 1489, condamné par le concile de Lambeth, et déposé de l'épiscopat pour avoir

Sectaires.

reproduit le wicléfisme sous des formes nouvelles. Le carme Jean Milverton son disciple, et professeur d'Oxford, fut excommunié pour le même sujet.

Jean Laillier, vers le même temps et pour les mêmes raisons, fut exclus du doctorat par la faculté de théologie de Paris, et obligé à se rétracter.

Les frères de Bohème, 1504. Ils professèrent la plupart des erreurs enseignées depuis par Luther et Calvin, et marquèrent la même insolence que ces hérésiarques contre l'église et ses pasteurs légitimes.

Ecrivains Ecclésiastiques.

Thierri de Niem, vers 1416. Son style est dur et peu agréable, mais plein de force. Sa narration est exacte et fidelle par-tout où il ne se laisse pas emporter à son génie satirique. On a de lui une histoire très-curieuse du schisme ; le journal du concile de Constance ; l'histoire de l'évasion de Jean XXIII ; un traité de l'union, et un autre touchant la nécessité de la réformation : mais on doute si ce dernier ouvrage n'a pas Pierre d'Ailli pour auteur.

Saint Vincent Ferrier, 1419. On a de lui un traité de la vie spirituelle, un livre de la fin du monde, des épîtres ; enfin ces sermons qui opéraient des conversions si admirables, et dont la simplicité fait connaître que ce n'est pas l'éloquence humaine qui change les cœurs.

Pierre d'Ailli, cardinal-évêque de Cambrai, 1425. Entre ses nombreux ouvrages, où l'on trouve un grand sens, des vues saines et profondes, avec un raisonnement nerveux, son traité de la réforme de l'église est le plus digne d'attention.

Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris, 1429. Il a laissé quantité d'ouvrages sur le dogme, la discipline, la morale, l'écriture et les affaires de son temps, qui remplissent cinq volumes *in-folio*. On y trouve par-tout, avec une profonde connaissance de la théologie, la sagesse et la

Principaux Conciles.

Concile de Londres, 1401, tenu contre différens Wicléfistes.

Conciles de Paris, 1404 et 1408. On y fit de sages règlemens pour le régime de l'église gallicane, et pour la conservation des privilèges pendant le schisme, en particulier pour le gouvernement des réguliers exempts et non exempts. Quelques critiques pensent que ces deux conciles n'en font qu'un.

Concile de Hambourg, 1406. On y condamna l'opinion superstitieuse où était un peuple grossier, qu'on était assuré de la vie éternelle en mourant avec l'habit de saint François.

Différens conciles en France, en Angleterre et en Allemagne, dans les années 1408 et 1409, à l'effet de célébrer un concile général à Pise.

Concile d'Oxford, 1409, où l'on fait des règlemens pour les prédicateurs et les professeurs de théologie, à l'occasion des erreurs de Wiclef.

Concile de Pise, 1409, convoqué en forme œcuménique par les cadinaux des deux obédiences, pour l'extinction du schisme, et célébré depuis le 25 Mars jusqu'au 7 Août. Il s'y trouva vingt-deux cardinaux des deux obédiences, quatre patriarches latins, quatre-vingt-douze tant évêques qu'archevêques, et les procureurs de cent deux autres, cent vingt-huit abbés ou prieurs, et les procureurs de

Ecrivains Ecclésiastiques.

piété que respirait l'auteur. Quelques écrivains lui attribuent, mais sans beaucoup de raison, le livre incomparable de l'Imitation de Jesus-Christ, dont Thomas à Kempis, chanoine régulier du monastère de Sainte-Agnès près de Zwol en Hollande, est plus vraisemblablement l'auteur.

Thomas de Valden, 1430, Carme connu par ses écrits contre Wiclef et les Hussites.

Nicolas Clemangis, ou de Clamange, 1440, docteur de Paris, regardé comme l'écrivain le plus éloquent et le plus poli de son temps. Nous avons, outre ses lettres, des traités sur le schisme et sur les mœurs.

Léonard Bruni, dit l'Arétin, 1443. Il est auteur, entr'autres ouvrages, d'une histoire de Florence, et d'un traité contre les hypocrites.

Saint Bernardin de Sienne, 1444. Il s'est rendu très-célèbre par ses sermons remplis d'onction, et par ses traités de piété.

Nicolas Tudesque, nommé Panorme, du nom latin de Palerme dont il était archevêque, 1445. Il était très-versé dans la jurisprudence. Son traité sur le concile de Bâle, contre Eugène IV, est fameux, et ses commentaires sur les décrétales sont fort estimés.

Alfonse Tostat, évêque d'Avila, 1454. L'Espagne compte cet écrivain au nombre de ses plus grands hommes. Ce qui reste de ses ouvrages forme treize volumes *in-folio*. Ce sont de savans commentaires sur l'écriture, et différens opuscu-

Principaux Conciles.

plus de 200, avec quatre généraux d'ordre, le grand maître de Rhodes et les ambassadeurs d'un grand nombre de souverains. Les deux papes rivaux, Grégoire XII et Benoît XIII, y furent déposés dans toutes les formes requises; après quoi on élut pour nouveau pape, Alexandre V. On remit la réformation au concile prochain, indiqué pour l'année 1412.

Concile de Rome, commencé en 1412, suivant l'indication qui en avait été faite à Pise, et fini au mois de Juin suivant, sans avoir fait autre chose que de condamner les erreurs de Wiclef, parce que les prélats n'y vinrent qu'en petit nombre.

Concile de Constance, dix-septième général, tenu depuis le 5 Novembre 1414, jusqu'au 22 Avril 1418. Le pape Jean XXIII, qui y assista en personne, y fut déposé, après qu'on eut décidé la supériorité du concile œcuménique sur les papes, et Martin V fut élu pour lui succéder. On y proscrivit les erreurs de Wiclef et de Jean Hus en général, c'est-à-dire, sans qualifier chaque proposition en particulier. Ce concile eut quarante-cinq sessions.

Concile de Saltzbourg, 1420, pour le rétablissement de la discipline, presque anéantie durant le schisme.

Concile de Cologne, 1423, aussi pour le rétablissement de la discipline.

Concile de Pavie, 1423, suivant l'indication qui en avait été

Ecrivains Ecclésiastiques.

les, tant de morale que de discipline.

Saint Laurent Justinien, 1465, auteur de plusieurs ouvrages de piété.

Saint Jean Capistran, 1456. Il a laissé differens traités de morale et de jurisprudence.

Saint Antonin, archevêque de Florence, 1459. On a de lui une somme théologique, une somme historique, et d'autres ouvrages.

George Scholarius ou Gennade, patriarche de Constantinople, 1460, l'un des Grecs les plus savans et les plus éloquens de son siècle. Les harangues qu'il prononça pour l'union, au concile de Florence, sont très-estimées; il a aussi un grand nombre d'excellens traités en faveur de l'église latine. Ceux qu'on trouve contre elle, parmi les œuvres de Gennade, sont d'un autre auteur qui portait le même nom.

Blondus Flavius, 1463. Ses trois décades d'histoire sur l'empire d'occident, depuis l'an 1410 jusqu'en 1440, sont louées pour leur exactitude.

Le cardinal de Cusa, 1464. On a de ce prélat, l'un des plus grands hommes de son siècle, trois volumes *in-folio*. On estime sur-tout son grand traité de la Concordance catholique. Ses lettres sont intéressantes, à raison des grandes affaires où il eut part dans ses légations. Dans tous ses ouvrages, on trouve beaucoup de science et d'érudition, mais trop de subtilité.

Æneas Sylvius Piccolomini, ou

Principaux Conciles.

faite à Constance. On en fit l'ouverture au mois de Mai, et dès le 22 Juin suivant, il fut transféré à Sienne, où il n'acquit pas beaucoup plus de célébrité. Il fut enfin dissous entièrement le 20 Février 1424, et la grande affaire de la réformation fut envoyée au concile de Bâle.

Concile de Copenhague, 1425, pour la réformation des mœurs extrêmement corrompues par la continuité des guerres.

Concile de Paris, 1429, compté pour le quarante huitième. On y dressa quarante articles de réglemens, concernant surtout les devoirs et les mœurs des ecclésiastiques, des moines et des chanoines réguliers.

Concile de Nantes, 1431. On y proscrivit un abus aussi indécent qu'insensé, et qui consistait à surprendre le lendemain de Pâques les clercs paresseux dans leurs lits, à les promener par les rues dans l'état où on les avait surpris, et à les porter de même dans l'église, où on les inondait d'eau bénite.

Concile de Bâle, dix-huitième général, depuis le 25 Juillet 1431 jusqu'au mois de Mai 1443. Il y eut quarante-cinq sessions; après quoi, en se séparant, les pères déclarèrent encore que le concile n'était pas dissous, mais qu'il se continuerait à Lyon ou à Lausanne. En effet, il y eut encore quelque simulacre de concile dans cette dernière ville. Il est difficile de spécifier au juste, sur-tout dans des tables, les

Ecrivains Ecclésiastiques.

Pie II, 1464. Ses œuvres qui remplissent un volume *in-folio*, et ses lettres en particulier, intéressent, et par le fond des choses qu'il avait presque toutes vues de ses propres yeux, et par les ornemens du style. Peut-être même a-t-il excédé en ce dernier point, les fleurs de la diction et le feu de l'orateur pouvant rendre l'historien suspect. Il reconnut au moins qu'il s'était trop abandonné à la chaleur et à l'inexpérience de la jeunesse dans ce qu'il avait écrit en faveur du concile de Bâle : quand il fut pape, il donna une bulle de rétractation.

Jacques de Paradis, Chartreux, 1465. On a de lui plusieurs traités excellens sur les abus qui s'étaient introduits parmi les fidèles.

Laurent Valle, 1465, l'un des plus grands humanistes du quinzième siècle, et qui a le plus contribué au rétablissement de la belle latinité. Outre ses ouvrages en ce genre, il a laissé un traité contre la fausse donation de Constantin, l'histoire du règne de Ferdinand, roi d'Aragon, et des notes assez bonnes sur le nouveau Testament, quoiqu'il se soit rendu suspect en matière de religion.

Le cardinal de Torquemada, ou Turre Cremata, 1468. On a de lui, entr'autres ouvrages, un traité de l'église et de l'autorité du pape, qui est fort dans les principes de la cour romaine.

Denis de Rikel, ou le Chartreux.

Principaux Conciles.

bons et les mauvais momens de ce concile, qui varient beaucoup. Il fut en liaison, il rompit, il se réconcilia avec le pape, puis le déposa, et mit en sa place le duc Amédée de Savoie, qu'il nomma Félix V. On y fit néanmoins plusieurs bons réglemens de discipline, qui lui concilièrent constamment la bienveillance des princes, tandis même qu'ils blâmaient les excès où il se portait contre le pape Eugène IV. Ce pontife l'ayant enfin emporté sur les pères de Bâle dans l'estime et la confiance des Grecs; ayant transféré le concile de Bâle à Ferrare, cette première assemblée tomba dans un décri qui en consomma la ruine.

Dix-neuvième concile général, tenu d'abord à Ferrare depuis le 10 Janvier 1438 jusqu'au 10 Janvier 1439, puis à Florence depuis le 26 Février de cette dernière année jusqu'au 26 Avril 1442. La réunion des Grecs, qui avec la réformation faisait l'objet du concile de Bâle, s'effectua véritablement à Florence. On y réunit encore à l'église plusieurs peuples schismatiques d'Afrique et d'Asie. Tous les docteurs ne sont pas d'accord sur l'œcuménicité du concile de Florence depuis le départ des Grecs, qui étaient au nombre de vingt-un prélats du premier ordre, sans compter bien des ecclésiastiques constitués en dignité, l'empereur et ses officiers représentans de toute la nation.

Écrivains Ecclésiastiques

On a de lui un grand nombre d'ouvrages, qui sont remplis des salutaires maximes et de la piété que respirait l'auteur.

Le cardinal Bessarion, 1472. Sa maison, qui était à Rome celle des savans, a principalement contribué à répandre dans l'occident les lumières de la Grèce. Il nous a lui-même laissé d'excellens ouvrages sur l'eucharistie, sur la procession du Saint-Esprit, et d'éloquens discours sur l'union.

Platine, bibliothécaire du Vatican, 1481. Il a écrit les vies des papes, sans beaucoup en ménager plusieurs, depuis saint Pierre jusqu'à Sixte IV. Onuphre, religieux augustin, les a continuées.

George de Trébizonde, 1487. Ses discours éloquens contre le schisme, sont ce qu'il y a de plus précieux dans ses écrits, où il montre une prévention également outrée pour Aristote et contre Platon.

Jean Pic, prince de la Mirandole, et le prodige de son siècle, 1494. Dans ses nombreux ouvrages, il traite de la plupart des sciences, et des sciences les plus sublimes, avec tant de supériorité, que Scaliger n'en a pu exprimer son admiration, qu'en l'appelant *Monstrum sine vitio*.

Le cardinal de Pavie, Jacques Amanati. Ses lettres présentent mille traits curieux touchant les événemens du quinzième siècle. On y reconnaît la touche d'un écrivain piquant, d'un politique habile, et communément très-instruit des

Principaux Conciles.

Assemblée des princes de l'empire, 1438, où l'on prit le parti de la neutralité entre le pape Eugène IV et le concile de Bâle.

Assemblée de Bourges, 1438, où fut dressée la fameuse pragmatique-sanction. Elle tendait particulièrement à établir la prééminence des conciles généraux, rétablissait la liberté des élections, et abolissait les annates, ainsi que les expectatives, les réserves et toutes les charges semblables.

Concile de Mayence, 1439, où l'on reçut les décrets de Bâle, à l'exception de ceux qui étaient contre le pape Eugène.

Assemblée de Bourges, 1440, où l'on marque les mêmes dispositions que dans le concile précédent.

Concile de Mayence, 1441. On y adopta plusieurs règlemens de discipline pris du concile de Bâle.

Concile de Rouen, 1445, où l'on condamna ceux qui par esprit d'intérêt donnaient des noms particuliers à des images de la Vierge, ou leur attribuaient superstitieusement une vertu particulière.

Conciliabule de Constantinople, 1450. Quoique les actes s'en trouvent dans toutes les éditions des conciles, il est des auteurs qui les croient supposés. Selon ces actes, il fut célébré par les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, contre celui de Constantinople, et contre l'union faite à Florence.

Concile de Saltzbourg, 145[illegible],

Ecrivains Ecclésiastiques.

vues ainsi que des intérêts des princes.

Jacques Almain, docteur de Paris, 1516. Il fut choisi pour écrire en faveur de Louis XII contre Jules II. Le plus intéressant de ses ouvrages, est celui de l'autorité des conciles, qu'il écrivit contre le cardinal Cajetan.

Le cardinal Ximenès, 1517. Les règlemens admirables de son synode lui méritent seuls une place distinguée parmi les auteurs ecclésiastiques, sans compter sa bible polyglotte, qui contient le texte hébreu de l'écriture, la version des Septante, avec une traduction littérale, celle de saint Jérôme, et enfin les paraphrases chaldaïques d'Onkelos sur le Pentateuque.

Principaux Conciles.

tenu par le cardinal-légat Nicolas de Cusa, et l'archevêque Frédéric d'Ememberg, à l'effet de réformer les monastères de la province.

Concile de Cologne, 1452. Le cardinal de Cusa, avec l'approbation de l'archevêque, y publia beaucoup de statuts, dont le troisième recommande aux curés la lecture de saint Thomas sur les sacremens. Le dixième et le onzième défendent l'établissement tant de nouvelles confréries que de nouveaux ordres religieux.

Concile de Magdebourg, 1452, pour la réforme des chanoines réguliers.

Concile de Cashel en Irlande, 1453. On y fit jusqu'à cent vingt-un règlemens de discipline, qui entrent dans un si grand détail, que le vingtième défend aux clercs de porter des moustaches.

Concile d'Achaffembourg au diocèse de Mayence, 1455, contre les erreurs des Hussites.

Concile de Soissons, 1455. On y ordonna, entr'autres choses, l'exécution du décret de Bâle, confirmé dans l'assemblée de Bourges, touchant la manière de chanter l'office divin. Ce concile est rapporté dans tous les exemplaires à l'année 1456. C'est que dans la métropole de Rheims, l'usage était alors de commencer l'année au jour de l'Annonciation, c'est-à-dire, neuf mois et quelques jours avant ce qui se pratique aujourd'hui.

Concile d'Avignon, 1457. Le but principal de cette assemblée fut d'établir, touchant l'immaculée conception de la mère de Dieu, ce qui avait été statué par le concile de Bâle que le pape ne reconnaissait point. On y défendit, sous peine d'excommunication, de prêcher contre cette pieuse doctrine; on ne veut pas même qu'on en dispute en public. Les curés sont chargés de faire connaître ce décret à tous les fidèles.

Conciles de Madrid et d'Aranda, 1473. On s'y efforça de remé-

dier à l'ignorance des ecclésiastiques d'Espagne, si abandonnés à la dissipation et à la débauche, qu'un très-grand nombre d'entre eux n'entendaient pas le latin. Il fut statué qu'on refuserait les ordres à ceux qui ne sauraient pas au moins cette langue. On fit plusieurs autres statuts propres à rétablir insensiblement une exacte discipline.

Concile de Sens, 1485. On y traita de la réforme du clergé dans les mœurs, et particulièrement dans les habits, de la discipline régulière, de la célébration de l'office divin, des devoirs des simples fidèles envers l'église, et l'on confirma les statuts faits vingt-cinq ans auparavant dans la même province.

Concile de Saltzbourg, 1490. On y adopta plusieurs règlemens de discipline du concile de Bâle, et l'on y publia une constitution de Martin V, touchant les immunités ecclésiastiques.

Concile de Tours, 1510, national selon quelques auteurs. Louis XII y proposa différentes questions touchant ses démêlés avec Jules II, qui confondait ensemble les droits spirituels et les temporels. Les réponses se trouvèrent d'accord avec les desseins du roi.

Concile de Peterkau en Pologne, 1510. On y trouve un statut qui ordonne de chômer la fête de saint François dans tout le royaume. Par un autre, il est défendu aux clercs de boire dans les repas à la santé de personne, parce que ce n'était plus là qu'une manière de se provoquer mutuellement à franchir les bornes de la tempérance.

Conciliabule de Pise, 1511. Il fut convoqué, à la sollicitation de l'empereur et du roi de France, par quelques cardinaux mécontens de ce que Jules II ne convoquait point le concile général demandé par tout le monde. Les prélats mal accueillis à Pise, transférèrent l'assemblée à Milan, où elle ne trouva pas plus de faveur. Ils voulurent encore aller continuer leur concile à Lyon, mais sans aucun succès.

Concile de Latran, 1512. Il est assez communément regardé comme général, quoique plusieurs théologiens ne le reconnaissent point pour tel, et que le savant Bellarmin lui-même permette d'en douter. Il fut convoqué par Jules II, qui voulait se prémunir contre le concile de Pise, et il dura depuis le 3 de Mai 1512 jusqu'au 16 de Mars 1517 : mais il n'y eut que cinq sessions sous le pontificat de Jules; Léon X fit célébrer les sept autres. Par la sage modération de ce dernier pontife, les princes qui favorisaient l'assemblée de Pise en furent détachés peu à peu, pour adhérer au concile de Latran qui leur donna l'absolution. La pragmatique-sanction fut abolie par un effet de ces mêmes procédés, et on lui substitua le concordat,

qui fut conclu dans ces entrefaites. La bulle qui supprime la pragmatique, allègue pour motif qu'elle ne peut tirer aucune autorité du concile de Bâle, parce que l'acceptation n'en avait été faite qu'après la translation de ce concile par le pape Eugène. Ce que le concile de Latran a de plus remarquable, après ce que nous venons de dire, ce sont les décrets touchant les monts de piété, et l'impression des livres.

FIN.

UNIVERSITAS O. M. I. OTTAWIENSIS